B 50151 5

Digitized by Google

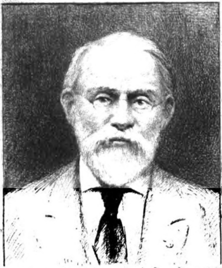

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

DC
611
.J8
S78

Digitized by Google

Digitized by Google

TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU JURA

Digitized by Google

Digitized by Google

TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU JURA.

1844

Google

Digitized by Google

TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU DÉPARTEMENT DU JURA,

PENDANT L'ANNÉE 1844.

LONS-LE-SAUNIER,

FRÉDÉRIC GAUTHIER, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ.

1845.

Digitized by Google

Printed in France.

Digitized by Google

Dunning
3-22-38
35199

TRAVAUX

DE LA SOCIÉTÉ.

PENDANT L'ANNÉE 1844.

La Société d'Émulation du département du Jura n'a pas eu de séance publique pendant l'année 1844; mais dans ses séances particulières, on a donné lecture de plusieurs *mémoires intéressants* sous le rapport agricole, archéologique et littéraire. Nos correspondants nous ont adressé des ouvrages importants dont nous rendrons compte dans cette revue annuelle de nos travaux; nous commencerons par inviter les membres de la Société à concourir pour les prix que nous proposons, tant sur l'amélioration de plusieurs branches agricoles, que sur la statistique industrielle du département.

I.

PROGRAMME DES PRIX PROPOSÉS POUR LES ANNÉES 1846 & 1847.

STATISTIQUE.—INDUSTRIE DÉPARTEMENTALE.

La Société d'Émulation du département du Jura, vu le programme arrêté par elle dans sa séance du 8 février dernier ; considérant que le sujet est trop étendu ; qu'il est difficile qu'un seul concurrent puisse traiter avec suc-

Google

cès toutes les matières qui le composent ; qu'une médaille de la valeur de 500 francs est trop insuffisante pour dédommager l'auteur des frais et dépens qu'exigent des voyages et des déplacements indispensables pour obtenir les documents sur les lieux mêmes où sont situées les usines et les fabriques ;

Considérant en outre que, pour indiquer la progression de l'industrie départementale depuis 1825 à 1845, il est utile de connaître la situation au point de départ ; qu'un excellent mémoire sur la statistique industrielle du département a été couronné en 1825 par la Société d'Émulation; que cet ouvrage manuscrit, dont M. le docteur Guyétand est l'auteur, existe dans les archives de la Société; modifie en cette sorte son programme du 8 février 1844.

ARTICLE 1.er

La Société d'Émulation se propose de dresser un tableau exact et raisonné de l'état actuel de l'industrie dans le département du Jura.

L'industrie départementale sera divisée en huit parties dont chacune sera l'objet d'un concours spécial.

ARTICLE 2.

Les concurrents indiqueront les améliorations et même les pas rétrogrades qui ont signalé les arts industriels depuis 1825 à 1845, cette dernière année comprise.

Le terme de comparaison ou le point de départ sera le mémoire couronné en 1825, de M. Guyétand, dont les concurrents pourront prendre connaissance ou copie sans être astreints à suivre le mode ou la marche de l'auteur.

ARTICLE 3.

Les Mémoires devront faire connaître autant que possi-

Digitized by Google

ble l'époque des améliorations introduites, la cause des progrès et de la décadence, l'augmentation ou la diminution des produits, les nouvelles machines ou inventions, le nombre des ouvriers, hommes, femmes et enfants employés; le prix de la main d'œuvre, l'origine des matières premières, les quantités et qualités, prix et débouchés des produits.

ARTICLE 4.

La Société compte sur le concours bienveillant de l'administration et des Maires, sur la complaisance des propriétaires des établissements et des chefs d'ateliers, pour faciliter les recherches et les utiles travaux des concurrents.

ARTICLE 5.

Les auteurs des Mémoires couronnés recevront des médailles dont le prix sera établi à raison de la difficulté des sujets à traiter, ainsi qu'il suit :

1.er concours.

Hauts fourneaux, forges, tréfileries, martinets, clouteries, fonderies, platineries, laminoirs, etc.; prix . . . . 300 f.

2.e concours.

Taillanderie, serrurerie, fonderie en cuivre, fabricants de pompes, cloches, montures de lunettes, instruments de précision, tels que mètres, boites à musique; couronnements dorés, tourne-broches, fabriques d'alambics et d'appareils de distillerie, chaudières à fromages et ferblanterie, etc.; prix 140

A reporter . . . 440

Report . . . . 440 f.

3.e *concours.*

Verrerie, meules de moulin, poterie, faïence, porcelaines, tuileries, salines, sulfate de soude, nitrate de potasse ; prix 130

4.e *concours.*

Carrières, marbrerie, tuf, chaux, sulfate de chaux, taille des pierres fines, lithographie, imprimerie; prix 120

5.e *concours.*

Bois de construction, menuiserie, ébénisterie, tonnellerie, charronage, ouvrages au tour, tabatières, cuillères, sabots, soufflets, caisses d'horloges, emploi d'osier, de paille et de bois tressés; prix. 120

6.e *concours.*

Peignage de chanvre, filature et tissage de lin, de chanvre; blanchiment des toiles, filature de coton, de fil, et papeteries, cartonnage ; prix. 150

7.e *concours.*

Machines à battre, mouture des grains, gruaux, brasseries, huileries, distilleries, fabriques de vinaigre, scieries à l'eau, scieries à vapeur; prix. 120

8.e *concours.*

Tannerie, mégisserie, fabriques de souliers, emploi du poil, de la laine, du crin, des ongles, cornes, os et ivoires; chapellerie, fabrique de chandelle et bougie, etc.; prix 120

TOTAL. . . . . 1200 f.

Digitized by Google

ARTICLE 6.

Sur le rapport de commissions prises dans son sein, la Société jugera le travail des concurrents qui deviendra sa propriété, qu'il ait ou non mérité le prix.

Les membres de la Société ont droit de concourir, mais alors ils ne pourront faire partie de la commission qui sera chargée de juger la partie pour laquelle chacun d'eux aura concouru.

ARTICLE 7.

Les Mémoires seront adressés francs de port au secrétariat de la Société ; les auteurs ne doivent pas faire connaître leur nom, qui sera écrit avec leur adresse dans un billet cacheté.

Ces écrits devront parvenir à notre secrétariat, au plus tard, pour le concours n.° 1.er, le 1.er août 1847; pour les n.os 2, 3 et 6, au 1.er juillet 1846, et pour les concours n.os 4, 5, 7 et 8, au 1.er décembre 1846.

ARTICLE 8.

L'annonce des concours sera rendue publique par l'impression; elle sera insérée dans les journaux du département. M. le Préfet sera prié de permettre son insertion dans le recueil des actes administratifs.

MURIERS ET COCONS DE VERS A SOIE.

La Société d'Émulation du Jura, toujours convaincue :

1.° Que la culture du mûrier et l'éducation des vers à soie peuvent contribuer puissamment à la prospérité du pays, et alléger le tribut que nous payons à l'étranger pour l'importante fabrication de nos étoffes de soie ;

2.° Que ce genre d'industrie est profitable à ceux qui s'y livrent avec zèle et intelligence ;

Propose deux primes d'encouragement.

La première sera accordée à celui qui justifiera avoir livré au commerce le poids le plus élevé de cocons de soie provenant de sa magnanerie.

La médaille sera du prix de 150 à 250 francs, suivant l'importance de la vente.

La seconde appartiendra à celui qui aura planté le plus grand nombre de plants de mûrier.

L'âge, la force et le produit en feuilles de ses plantations sera indiqué.

La médaille sera du prix de 150 francs.

Les justifications devront être adressées au Secrétaire de la Société d'Émulation pour le 1.er décembre 1846.

FABRICATION DES FROMAGES.

La Société d'Émulation se plaît à encourager la fabrication toujours croissante des fromages dits de Gruyère ; elle reconnaît que cette fabrication produit le double avantage de répandre l'aisance parmi les habitants des montagnes, de faire sentir la nécessité d'améliorer la race de nos vaches et de nos taureaux, et d'augmenter prodigieusement la masse des engrais, source de toute bonne culture.

Mais en même temps elle croit de son devoir d'avertir les fabricants que ce genre de fromages ne peut pas toujours conserver le prix élevé auquel il est arrivé ; que les quantités produites ne seront bientôt plus en rapport avec la consommation ; que d'ailleurs il ne

Digitized by Google

faut pas se dissimuler que les fromages de nos fruitières ne peuvent pas supporter les voyages de long cours ni les chaleurs des contrées méridionales, et qu'il est important de favoriser dans notre département la fabrication des fromages *dits de Hollande*.

Déterminé par ces considérations d'une haute importance, la Société accordera une médaille de 150 fr. au propriétaire ou cultivateur qui aura introduit la confection nouvelle de l'espèce de fromage dit *façon de Hollande*.

Il devra justifier par un certificat de l'acheteur, visé par le Maire de la commune, que le prix de la vente de cette espèce de fromages s'est élevé au moins au prix de cent francs.

Les certificats justificatifs devront être adressés au Secrétaire de la Société d'Émulation avant le 1.er janvier 1846.

II.

AVIS AUX MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION.

Extrait de la délibération du 27 décembre 1844.

M. le Président expose qu'il n'a reçu aucun mémoire relatif à l'histoire et à la statistique de la ville de Lons-le-Saunier ;

Que les membres de la Société qui désirent concourir aux travaux archéologiques, négligent ou oublient

de s'en occuper ; que cependant il n'y a pas de localités et surtout de villes principales de notre département qui ne pourraient fournir des renseignements précieux et peu connus, et dont les archives ne contiennent des faits et des délibérations importants, antérieurs ou contemporains de la conquête.

Il propose de faire un appel à tous les Sociétaires pour les inviter à s'occuper de cet objet, à nous adresser le fruit de leurs recherches qui seraient publiées dans le compte-rendu des travaux de la Société. Cette proposition est adoptée, et en conséquence, l'extrait de la présente délibération sera adressé à chacun des membres résidant dans le département.

III.

ÉLÈVE DU PORC,

Par M. Karcrewski, ancien élève de l'institution royale agronomique de Grignon.

Ce mémoire d'un jeune agriculteur qui habite aujourd'hui le département du Jura, est un traité abrégé de tout ce qu'il y a de plus important à connaître sur l'éducation d'un animal domestique si nécessaire à toutes les classes de la société, si facile à élever, qu'il se nourrit de racines d'herbes, de grains et de matières animales ; qu'il est en un mot omnivore. L'ouvrage de M. K.... est d'autant plus intéressant qu'il est le résultat des leçons qu'il a reçues dans une des meilleures écoles d'agronomie, et qu'il a mises lui-même en pratique, et il est d'autant plus utile aux cultivateurs du

Digitized by Google

département du Jura, qu'ils n'ont aucun principe qui les dirige dans l'éducation de cette espèce d'animaux; que la routine est la seule règle qu'ils suivent. Cette petite instruction, que nous allons donner textuellement, ne sera donc pas sans utilité pour nos Jurassiens.

« Je commencerai par indiquer la marche que je suivrai dans ce travail; je décrirai d'abord les différentes races de porcs, notamment celles de France et d'Allemagne; je diviserai ensuite mon travail en sept paragraphes: dans le premier je traiterai la physiologie des porcs en général, pour faire connaître les caractères distinctifs de cet animal domestique.

Dans le deuxième j'entrerai dans les détails relatifs aux conditions particulières et nécessaires qu'il faudrait rechercher dans le choix des sujets destinés à la reproduction, pour remplir le but que l'on attend des porcs dans l'économie rurale.

Dans le troisième je parlerai de l'accouplement et des soins à donner aux truies pendant la gestation et la parturition.

Le quatrième comprendra l'allaitement des jeunes porcs, le sevrage et la castration.

Dans le cinquième je parlerai de l'amélioration, soit par le croisement avec une race étrangère, soit par l'introduction d'une race améliorée.

Dans le sixième je parlerai du régime alimentaire et hygiénique; c'est dans ce même paragraphe que j'indiquerai les conditions auxquelles il importe d'avoir égard dans la construction de la porcherie, et les soins qu'exigent les porcs.

Enfin, dans le septième j'indiquerai les maladies auxquelles sont sujets ces animaux.

DESCRIPTION DES PORCS.

On sait que la souche primitive de toutes les races de cochons domestiques est le sanglier ; il n'y a que la race noire à jambes courtes de la mer du Sud, de la Chine, de Siam et du Cap, dont l'origine est incertaine; du reste, tous les porcs accouplés avec le sanglier produisent des individus féconds ; mais il est bien entendu que les produits s'éloignent plus ou moins du type sauvage, selon les circonstances qui influent sur la production et qui échappent pour la plupart aux observations, non-seulement de l'éleveur, mais même du naturaliste.

Il y a en France trois races principales des porcs : la première, désignée sous le nom de race de la vallée d'Ange, et qui se rencontre dans toute sa pureté en Normandie, est caractérisée par une tête petite et très pointue, des oreilles étroites, un corps long et épais, un poil blanc et peu abondant, les pattes minces et les os petits; elle prend facilement la graisse et parvient jusqu'à 300 kilogrammes. La deuxième, connue sous le nom de cochon du Poitou, a une tête grosse et longue, le front saillant et coupé droit, l'oreille large et pendante, le corps allongé, le poil rude, les pattes larges et fortes et de gros os ; son poids n'excède pas 280 kilogrammes. La troisième enfin, celle du Périgord, et qui approche beaucoup, pour la forme et la couleur du poil, des cochons à poil ras d'Italie, a le cou gros

Digitized by Google

et court, le corps large et ramassé, le poil noir et rude, elle n'est pas haute sur jambes; les cochons si renommés de Bayonne paraissent avoir aussi beaucoup de ressemblance avec cette race.

De ces trois races et de leur mélange sont nées des variétés sans nombre, qu'il est impossible d'énumérer, parce que chaque contrée produit des sujets plus ou moins parfaits, en raison des soins qu'on apporte à l'éducation.

De tous les animaux domestiques, le cochon est sans contredit le plus fécond, le plus facile à élever, à nourrir et à acclimater; toutes les substances végétales et animales, *celles même que tout autre bétail* refuserait, peuvent lui servir d'aliment; c'est pourquoi l'entretien du porc peut, dans la plupart des circonstances, être d'une très grande utilité pour une exploitation rurale.

Parmi les races les plus connues en Allemagne, sont:

Le cochon de Moldavie et de Valachie;

Le cochon de Pologne et particulièrement celui de Podolie.

Toutes les deux se distinguent par leur grandeur; la première est d'un gris foncé, la deuxième, d'une couleur jaunâtre; elles fournissent des cochons d'engrais particulièrement grands, mais on observe en général qu'elles ne sont pas très fécondes, les truies ne font ordinairement que 4 à 5 petits.

Les cochons de Bavière, d'une couleur tachetée, d'un rouge brun, s'engraissent facilement; on les vante pour la petitesse de leurs os, mais en revanche on leur reproche d'avoir la chair molle.

Il y a encore d'autres races, comme celle de Westphalie, d'une grandeur considérable, de couleur presque blanche, se multipliant prodigieusement; c'est celle dont la chair fournit les fameux jambons de Mayence ; les cochons dits Anglais, qui ont un corps long et très profond ; les cochons noirs d'Afrique à poil fin, plus petits que les races dont je viens de parler : ils sont très estimés par leurs chairs et par leurs jambons; le cochon de Chine, introduit depuis long-temps en Allemagne, et qui se distingue par une épine dorsale très enfoncée, par un ventre qui traîne jusqu'à terre, et par sa disposition à la tranquillité ; il est très apprécié à cause de la vitesse avec laquelle il croît et s'engraisse, il donne une bonne viande ; enfin le cochon ordinaire d'Allemagne, qui diffère à la vérité d'une province à l'autre, et est de diverses couleurs, tantôt blanc ou gris, tantôt noir ou tacheté. Il n'atteint pas la grandeur des races ci-dessus, mais on peut l'entretenir avec moins de nourriture et il peut aussi s'engraisser plus facilement.

§ 1.er—*Physiologie du cochon.*

Le cochon est un animal du genre des mammifères et de l'ordre des pachydermes; la tête, appelée *hure*, est grosse, allongée ; la partie postérieure du crâne est fort élevée ; le museau, que l'on nomme *groin*, se prolonge et s'amincit insensiblement; il est tronqué à son extrémité et terminé au-devant de la mâchoire supérieure par un cartilage plat, arrondi, nu, marqué de petits points et débordant la peau de la mâchoire: c'est

le *boutoir*: il est percé par les deux ouvertures petites et rondes des narines, entre lesquelles est renfermé dans le milieu du boutoir un petit os qui sert de base et de point d'appui à cette partie. La lèvre inférieure est courte et plus pointue que la supérieure; les mâchoires sont garnies de 44 dents, dont 4 canines qui s'allongent d'une manière remarquable et sortent de la bouche de l'animal en se recourbant par le haut en portion de cercle. C'est ce que l'on appelle *défenses* chez le sanglier, et *crochets* chez le porc domestique; ses yeux sont petits, ses oreilles larges et dirigées en avant, le col *gros et court*, le corps *épais*, couvert de poils roides, nommés *soies*; les couleurs de ces soies varient, comme je l'ai dit déjà, depuis le blanc sale, le jaunâtre, jusqu'au fauve, au roux, au brun et au noir. Plusieurs parties du corps, comme le bout du groin, les côtés de la tête, les environs des oreilles, la gorge, le ventre et le tronçon de la queue, sont à peu près dépourvues de soies. *La queue* est courte, mince, très mobile, contournée souvent en spirale. *Les jambes*, principalement celles de devant, sont courtes et droites, elles sont munies de quatre doigts, dont deux seulement appuient sur le sol. Un cochon peut vivre 10, 15 et même 20 ans, mais il est rare qu'on le laisse atteindre ce terme; assez habituellement on le tue à l'âge de deux ans, parce qu'il est reconnu que plus il vieillit, plus la chair perd de sa délicatesse et de sa fermeté et devient moins bonne à manger. Voici à peu près tout ce que je crois nécessaire de dire relativement à l'histoire naturelle de cet animal: j'ajouterai que, quoique regardé comme le plus brut de tous les quadrupèdes et d'une intelligence très bornée,

il s'apprivoise assez facilement, aime un bon traitement, reconnaît et s'attache aux personnes qui le soignent, et de même que pour tous les autres animaux domestiques, les soins de propreté lui sont indispensables et influent singulièrement sur son naturel et sur le résultat que l'on se propose de tirer de son entretien.

§ 2.—*Du choix des sujets destinés à la propagation de l'espèce.*

Quel que soit le but que veut atteindre l'éleveur, c'est-à-dire, soit qu'il se livre à l'éducation du cochon pour vendre immédiatement les produits, soit qu'il en garde une partie pour opérer leur engraissement et livrer au commerce les sujets qui sont propres à la boucherie, il est certain que l'essentiel qu'il doit observer, c'est le choix des individus qu'il prend pour former la souche reproductrice. Les qualités les plus importantes sont : la fécondité tant de la femelle que du mâle, et puis l'aptitude de leur progéniture à prendre la graisse. Ces qualités se reconnaissent à certains signes caractéristiques, dont je ferai ici une courte analyse.— Le mâle, appelé *verrat*, doit posséder toutes les qualités corporelles qui annoncent une bonne santé et de la vigueur, savoir: il doit avoir le corps ramassé et plutôt carré et court que long ; les yeux ardents ; le col grand ; le dos droit et large, hérissé de soies épaisses et rudes ; le ventre ovale ; les fesses larges ; les testicules gros; les jambes fortes et droites.

Pour la femelle, appelée *truie*, il faut qu'elle soit

Digitized by Google

d'une race féconde, qu'elle ait un naturel tranquille, une belle encolure, le corps allongé, les reins et les épaules larges, le ventre ample, les mamelles longues, et les soies douces. Le meilleur indicateur de la disposition de ces animaux à prendre la graisse est la prédominance du système musculaire sur le système osseux ; c'est pourquoi il convient d'observer le développement de la poitrine et du train de derrière ; la première dénote la vigueur des principaux viscères ; l'autre est la partie qui fournit le plus de chair.

§ 3. — *De l'accouplement, et des soins pendant la gestation et après la parturition.*

L'âge le plus convenable pour l'accouplement est celui d'un an, quoiqu'à 10 semaines, trois mois, ces animaux soient déjà capables d'engendrer et en manifestent le désir ; mais il est certain qu'un accouplement précoce, c'est-à-dire avant l'époque où ces animaux ont atteint leur entier développement, use leurs forces inutilement ou bien ne peut donner naissance qu'à des produits chétifs.

La truie est en chaleur presque pendant toute l'année, et quoique pleine, elle ne fuit pas les approches du mâle ; mais il est mieux de la tenir séparée pendant la grossesse. — Les truies portent ordinairement 113 à 120 jours, elles pourraient par conséquent faire 3 portées dans 14 mois; il est reconnu que cela les affaiblit trop. Il ne convient donc pas d'en exiger plus de deux dans l'année, ce qui présente en outre cet avantage, qu'on peut régler l'époque du part de ma-

nière à ce que les petits porcs n'arrivent jamais pendant le grand froid ; par exemple, en faisant couvrir la truie au mois de novembre, la première portée aura lieu en mars ; on la fait couvrir la deuxième fois au mois de mai, les petits arriveront en septembre, et auront encore le temps de grandir et de se fortifier avant l'hiver.

Une nourriture plus abondante que de coutume et une litière douce et fréquemment renouvelée sont des choses indispensables pour la truie qui porte, mais dans le choix des aliments il convient d'avoir égard à ceux qui peuvent augmenter le lait et la force de la mère plutôt qu'à ceux qui porteraient à la graisse. On maintient son toit ouvert et on ne l'y tient enfermée que quelques jours avant la parturition, dont l'approche s'annonce par le gonflement des mamelles qui se remplissent de lait, par la dilatation des organes sexuels et par le soin que prend la truie de ramasser la paille pour la porter sous son toit. Alors il faut redoubler la surveillance et se porter vers elle au premier cri que les douleurs lui arrachent, pour lui donner les soins que sa position réclame, pour l'aider au besoin si la parturition devient laborieuse, et surtout pour protéger ses petits, qu'elle pourrait blesser et même dévorer si on ne prend pas les précautions pour dérober l'arrière-faix à ses regards, lui faire prendre une boisson fortifiante, composée d'eau tiède, de lait, d'un peu d'orge cuite, et de la surveiller jusqu'au moment où elle se laisse téter. Peu à peu on augmente sa ration, en lui donnant une nourriture succulente, comme les racines bouillies mêlées de son et de lait ; mieux vaut

Digitized by Google

lui donner souvent et peu à la fois, pour alimenter continuellement son appétit, que rarement et trop, ce qui peut exposer les petits à contracter la diarrhée ou d'autres maladies graves. La portée ordinaire d'une truie est de 10 à 12 petits; je conseille d'en supprimer quelques-uns, de n'en laisser à la mamelle que 8 à 10, surtout si la portée excède le nombre des mamelons; autrement la mère s'épuise trop, et on prétend qu'un petit qui n'aurait pas son mamelon mourrait ordinairement de faim.

§ 4. — *Allaitement ; sevrage.*

Les jeunes porcs doivent téter ordinairement 6 semaines à 2 mois; mais on peut et on doit déjà avant, c'est-à-dire au bout de 2 semaines de leur naissance et petit à petit, les habituer à une autre nourriture, composée d'eau et de lait tiède mélangé de quelques pincées de farine ; on augmente cette nourriture insensiblement, et au fur et à mesure que les petits grandissent, on la rend plus substantielle ; et c'est ainsi qu'on les habitue à être séparés de leur mère, d'abord pendant qu'ils boivent, ensuite plus long-temps, et enfin on ne les laisse plus téter et la séparation doit devenir complète. C'est aussi l'époque où il convient de châtrer les porcs que l'on ne juge pas propres à la reproduction; la castration se fait par torsion et arrachement.

Une fois les porcs sevrés et châtrés, ils doivent être soumis à un régime spécial, qui dépend nécessairement et du nombre du troupeau, et du mode de culture adopté: j'entrerai ailleurs dans quelques développements relatifs à cette question.

§ 5.— *Des améliorations des races.*

Avant de songer à l'amélioration d'une race, il faudrait nécessairement se demander quel est le résultat qu'on prétend obtenir de cette amélioration. Or, le porc étant un animal exclusivement élevé pour sa chair, il est tout naturel que celui qui fournit la viande de bonne qualité et en quantité abondante, et qui s'engraisse facilement et avec moins de dépense, doit avoir la préférence de l'éleveur. Dans un des paragraphes précédents, nous avons déjà indiqué quelles sont les conditions exigées pour obtenir les résultats les plus favorables de la production de cette espèce ; ici j'ai à faire connaître les moyens d'amélioration, en supposant, d'après la partie économique, que les porcs du pays, quoique d'une bonne structure, sont très petits et qu'ils ont la tête grosse.

L'amélioration d'une race peut s'opérer de deux manières : par le croisement, c'est-à-dire par l'accouplement des femelles indigènes avec les verrats d'une race différente et plus distinguée que celle que l'on possède. Si dans cette circonstance on a soin de choisir parmi les femelles celles qui se rapprochent le plus de la perfection que l'on cherche à obtenir par le croisement ; si l'on tâche d'écarter de l'accouplement toute truie possédant quelque défaut, soit dans sa constitution, soit dans ses formes, ou celle qui manque de quelques-unes des qualités essentielles, on fait alors le premier pas vers l'amélioration. Les produits provenant de cet accouplement participeront sans con-

testation, d'un côté des bonnes qualités du père, et de l'autre, de celles de la mère, et c'est ainsi que l'on forme peu à peu, et surtout avec les soins que l'on prend ensuite pour la nourriture, une race indubitablement meilleure que celle que l'on possédait primitivement. Sous le rapport économique, ce moyen est sans doute le plus avantageux, parce que, comme un seul mâle bien soigné peut servir en même temps un grand nombre des femelles, et donner dans la même année une grande quantité de produits améliorés, la dépense se borne à l'acquisition d'un ou de quelques verrats, selon l'importance du troupeau. Mais c'est une autre chose quand on trouve la race indigène tout-à-fait impropre au but que l'on veut atteindre ; le choix et la dépense qui s'en suivent ne touchent plus un ou quelques individus, il faut introduire et mâles et femelles en même temps. Or, la première considération à laquelle il faut avoir égard, c'est de calculer les dépenses nécessaires pour se procurer les individus qui doivent former la souche du troupeau, analyser ensuite ses qualités et réfléchir surtout si les produits nouveaux, qui s'éloigneraient trop du type indigène, trouveront un écoulement facile dans le pays, et ensuite si le prix auquel ils pourront être livrés aux consommateurs sera en rapport avec les avances que l'on a faites ; parce qu'il est tout simple que si la viande des porcs provenant d'une race étrangère, qui est d'un prix de revient relativement plus élevé, ne trouvait pas de débit, la perte inévitable serait le résultat final de la spéculation. Une autre considération, extrêmement importante, c'est la faculté plus ou moins grande qu'ont les ani-

maux de s'acclimater : bien que le porc soit sans doute un des animaux domestiques le plus faciles à acclimater, il importe cependant d'avoir égard à la possibilité de le placer dans les conditions les plus analogues à celles dans lesquelles il se trouvait auparavant. Une différence très sensible du climat exerce sans doute une grande influence sur la conservation des individus importés, et partant, sur le développement de leur progéniture.

Telles sont en général les considérations auxquelles il importe d'avoir égard lorsqu'on veut se livrer à l'amélioration. Dans le département du Jura, la race dite de Westphalie, ou bien celle dite anglo-chinoise, conviendra le mieux pour faire le croisement avec la race indigène; il faudra choisir parmi les femelles indigènes celles qu'on trouve le mieux constituées et le mieux conformées. Il faut se rappeler que la grosseur et l'étendue du corps se transmettent plus par la mère que par le père, et avoir soin de ne pas faire saillir les truies de bonne heure, c'est-à-dire avant qu'elles n'aient atteint toute leur croissance; n'admettre que des truies bien fécondes et aptes à engraisser ; adopter un régime alimentaire convenable et éviter l'accouplement entre les parents très rapprochés, laissant le reste à la nature, qui de son côté possède ses secrets qui restent en majeure partie voilés.

§ 6. — *Régime alimentaire et hygiénique.*

Il y a deux modes principaux d'élevage pour les porcs. Le premier, qui se rapproche le plus de l'état

sauvage, consiste à les envoyer tous les jours soit sur les pâturages, soit dans les bois, pour y chercher leur nourriture; là chaque animal, jouissant de son entière liberté, mange à volonté, soit herbes, soit racines, glands, fruits sauvages, en un mot tout ce qu'il trouve. Dans une culture bien ordonnée, ce mode ne pourrait pas convenir, au moins pour les pâturages, parce qu'ils peuvent être mieux utilisés par le pâturage d'autres animaux domestiques. Quant à la pâture aux bois, il y a des personnes qui réprouvent cette manière comme contraire à l'intérêt des forêts ; d'autres disent qu'elle est plutôt utile que nuisible ; mais, quoi qu'il en soit, ce n'est pas la place ici d'entrer dans ces controverses : je dirai seulement que tout le monde n'a pas à sa disposition une forêt, et que d'ailleurs on ne peut pas les faire pâturer en toute saison. Le deuxième mode est celui de la nourriture à l'étable, lequel est préférable ; il est vrai qu'il exige plus de prévoyance de la part de l'éleveur, parce qu'alors, et surtout quand on a un grand nombre de porcs à élever, on ne doit plus compter ni sur les fourrages verts, ni sur les fruits, et il convient de faire une ample provision de racines, qui doivent servir de base à la nourriture ; mais de l'autre côté on est moins exposé à des pertes qu'il est souvent impossible d'empêcher dans le système de nourriture libre, et il faut noter encore que le fumier peut être recueilli, et augmenter le produit de cette branche. Voici les conditions essentielles de ce système :

Logement. L'air pur étant une des conditions essen-

tielles pour l'entretien de la santé des animaux, il est absolument nécessaire que le logement soit autant que possible vaste, aéré et éclairé. Une seule exception à cette dernière condition peut avoir lieu pour les animaux à l'engrais ; mais aussi on sait que c'est un état de maladie, pendant laquelle l'animal chargé d'aliments devient lourd et dispos au sommeil, à quoi la tranquillité, l'ombre ou l'obscurité sont favorables. Où il s'agit de l'élevage à l'étable, la règle principale dans la construction d'une porcherie est que les animaux puissent y trouver un logement spacieux et convenable. Les porcs se tiennent moins tranquilles sur place que tous les autres animaux ; c'est pourquoi il convient de les tenir séparés, ou plutôt classés selon leur sexe, leur âge et leurs forces ; parce que s'ils étaient réunis ensemble, il arriverait que non-seulement les plus forts priveraient les faibles d'une grande partie de leur nourriture, mais encore ces derniers resteraient exposés à des coups et des blessures fréquentes et plus ou moins dangereuses. Le bâtiment destiné au logement des porcs doit donc contenir une certaine quantité de compartiments ou toits séparés dans lesquels on distinguerait les verrats reproducteurs, les truies portières, les jeunes porcs sevrés, ensuite les bêtes adultes châtrées, et classées selon leur âge. Chacun de ces compartiments doit avoir son issue particulière sur un enclos ou une cour spéciale, et dans laquelle ces animaux puissent prendre de l'exercice ; et comme rien n'est si favorable et hygiénique pour cette espèce de bestiaux que les bains, chaque cour devrait avoir une mare ; ou bien, si cela n'était pas possible, une mare doit être établie près la porcherie.

La propreté du logement est encore une des conditions indispensables pour le succès de l'élevage ; le plancher doit être pavé et construit de manière à faciliter l'écoulement des urines; les auges lavées souvent, la litière renouvelée fréquemment.

Porcher. Un porcher soigneux, intelligent, et qui porte un attachement sincère à ce service, est une chose inappréciable. Il faut qu'il sache surveiller les truies dans le part, les aider au besoin, châtrer les petits, boucler les adultes (s'il le faut), administrer les médicaments et surtout prévenir les maladies par des soins bien entendus. Un bon moyen de stimuler son activité, est de lui assurer, outre ses gages, une gratification légère par chaque tête de porc élevé, vendu ou livré à l'engraissement. Il est bon, surtout lorsque la nourriture des porcs est composée d'aliments cuits, d'établir tout près de la porcherie un four et un petit magasin pour y déposer la provision de racines, afin que le porcher trouve sous sa main tout ce qui lui est nécessaire, et ne soit pas obligé de chercher, préparer au loin et ensuite porter les aliments; ces absences entravent le service et causent quelquefois un grand préjudice à l'élevage. Il est utile que le porcher loge tout près de la porcherie, mais cela ne dispense pas l'administrateur de s'assurer personnellement de la bonne exécution des ordres qu'il donne au porcher. On doit, selon le nombre des porcs, mesurer le personnel nécessaire à leur surveillance ; ordinairement l'homme peut soigner 30 porcs, c'est-à-dire, 2 verrats et 28 à 30 truies, si leur progéniture est livrée au fur et à mesure à la vente ou à l'engrais

Nourriture. Pour spécifier les substances qui peuvent entrer dans la composition de la nourriture des porcs, il faudrait énumérer à peu près tous les végétaux et une majeure partie des matières animales, parce qu'on sait que ces animaux mangent presque de tout ; il est donc extrêmement difficile de fixer la nature de leurs aliments. Quand le nombre des porcs n'est pas trop élevé dans une ferme, on trouve facilement et sans toucher à de gros produits une quantité suffisante des substances pour leur entretien, soit avec les débris des légumes, fannes de pomme de terre, résidus de laiterie de cuisine, soit balles, déchet et criblures de grains; mais si on se livre en grand à l'élevage de cette espèce, il faut nécessairement s'assurer d'une provision d'autres substances alimentaires, et dans ce cas, j'ai déjà dit que les racines et notamment les pommes de terre sont d'une ressource inappréciable et le moyen le plus économique d'entretien. Les petites rations de grains et farines que l'on ajoute pour fortifier soit les truies portières, soit les jeunes porcs sevrés, ainsi que les farines ou le grain concassé que l'on donne pendant l'engraissement sont des exceptions à la règle générale. Voilà ce que je peux dire quant à l'économie de cette espèce de bétail. Quant à la composition et à la distribution de la nourriture sous le rapport hygiénique, il importe d'avoir égard à l'âge, à l'état et à la distinction particulière de chaque animal : c'est ainsi que les truies portières exigent pendant la grossesse une nourriture délicate, que l'on doit rendre progressivement substantielle ; enfin, pour les adultes, il convient de régler ainsi leurs repas de manière à ce

Digitized by Google

qu'ils soient rassasiés et qu'ils ne laissent rien dans leurs auges.

Le lait aigre, le son, la farine, les pommes de terre cuites, forment un mélange très convenable pour la nourriture des porcs. Les ménages prétendent que ces animaux préfèrent ce genre de nourriture, surtout quand on lui laisse subir une légère fermentation.

Je crois nécessaire de dire un mot sur la quantité de substance alimentaire que les porcs exigent pour l'entretien, mais c'est encore une chose difficile à exécuter: les phases de la vie de ces animaux, comme l'a dit M. Bella dans la 8.e livraison des Annales de l'Institution 1840, se succèdent si rapidement, les portées de truies se renouvellent si souvent et apportent des variations si considérables dans la consommation, qu'il faudrait observer les chiffres de mois en mois. On peut cependant admettre qu'un porc adulte de l'âge d'un an à peu près, demande pour *son entretien* 2 kilogrammes de nourriture sèche par tête et par jour. Cette proportion peut à la vérité subir encore quelques modifications selon la race et la taille de l'animal, mais en tout cas elle peut servir de régulateur pour la bonne distribution.

§ 7. — *Maladies des cochons.*

Les porcs, ainsi que tous les autres animaux domestiques, sont sujets à certaines maladies, j'en indiquerai quelques-unes ici.

Boucle. Maladie caractérisée par un bouton qui survient dans l'intérieur de la bouche de l'animal et qui se ter-

mine souvent par la gangrène; la pesanteur de la tête et du corps de l'animal, la fièvre et le dégoût pour les aliments accompagnent cette maladie, qui peut être promptement combattue, si on prend le soin de crever le bouton, le râcler avec un couteau, et laver la plaie soit avec de l'acide sulfurique, soit de l'acide hydrochlorique ou du sel ammoniaque. Diète, breuvage composé d'une décoction de gentiane et de petite centaurée.

Coliques (tranchée, indigestions, entérites). Toutes ces dénominations sont employées pour désigner un trouble dans l'acte de la digestion, généralement annoncé par les phénomènes morbides propres aux divers degrés de l'irritation ou de l'inflammation de la membrane gastro-intestinale. Les causes de ces maladies sont très diverses; c'est tantôt l'excès de la nourriture, tantôt la mauvaise nature des aliments, enfin l'eau froide, l'humidité, qui causent une perturbation dans le tube intestinal; d'autres causes, qu'il est difficile de signaler, viennent quelquefois se joindre à la première affection, et le mal acquiert une gravité plus ou moins grande ou dangereuse. Par exemple, à partir de l'indigestion appelée simple, et qui cède le plus souvent à la diète, aux lotions adoucissantes et émollientes, jusqu'aux entéritesdiarrhéiques, dyssentériques et qui passent souvent à l'état chronique et épizootique, ce sont presque toujours les mêmes symptômes; dans ces derniers cas on emploie des breuvages astringents et opiacés.

Gale, maladie très contagieuse consistant en des vésicules légèrement élevées au-dessus du niveau de la

Digitized by Google

peau, transparentes à leur sommet, contenant un liquide visqueux; cette maladie est attribuée à la présence sous l'épiderme d'un insecte désigné sous le nom d'acarus. Elle débute ordinairement par une démangeaison dans les parties où les vésicules doivent apparaître, et peut se développer sur toutes les parties du corps, mais elle se montre plus fréquemment dans les plis des articulations. La gale est du reste une maladie peu grave si on prend à temps les mesures pour la combattre; la pommade soufrée est le remède le plus recommandé.

Ladrerie. Maladie particulière au cochon et caractérisée par le développement, dans le tissu cellulaire, de nombreuses hydatides, désignées sous le nom de cysticerque ladrique; les causes de cette maladie sont peu connues: il paraît que la médecine est impuissante pour la combattre; d'autant plus que les signes qui doivent faire diagnostiquer d'une manière certaine l'existence de la ladrerie sont très obscurs. L'animal paraît tantôt languir et perd l'appétit, tantôt il se montre vorace.

Chancre, ulcère, qui a le caractère de s'agrandir en rongeant les parties voisines. Cette maladie très contagieuse commence ordinairement par une tumeur qui se gonfle promptement et dont le sommet présente une violente inflammation; cette tumeur s'élargit, creuse intérieurement, puis s'ouvre et présente une plaie profonde, qui s'étend avec rapidité et passe même en gangrène. La bouche et les oreilles sont les parties du corps les plus exposées à cette maladie. Si le chancre est récent, on conseille de le laver avec de l'eau tiède et d'entourer la partie affectée de charpie ou d'étoupes. Mais on

comprend que ce traitement simple, et suffisant à la vérité pour faire disparaître le chancre en peu de jours, n'est applicable que pour le cas d'une affection extérieure ; le traitement employé le plus souvent dans tous les cas, c'est la cautérisation de la plaie après en avoir enlevé auparavant la portion malade avec le bistouri ou les ciseaux.

Charbon, maladie consistant également dans le développement de tumeurs, mais augmentant avec plus de rapidité et s'étendant sur différentes parties du corps; dans l'espèce du porc, le charbon porte le nom *de soie* ; son siége est ordinairement sur les côtés du cou près de la tête, dans le point qui correspond aux amygdales. Les soies qui recouvrent la partie malade sont hérissées, droites, rudes; lorsqu'on les touche, l'animal témoigne de la douleur ; au-dessous de ces soies la peau est teinte en noir. La soif, le dégoût pour les aliments, le grincement de dents sont les symptômes de cette maladie; puis la fièvre devient considérable, la gueule est brûlante et baveuse, les flancs sont agités, et arrivé là, l'animal meurt ordinairement après 24 ou 48 heures de souffrance.

Généralement cette maladie est incurable; mais si on parvient cependant à reconnaître l'existence de la tumeur avant que la fièvre charbonneuse ne se soit déclarée, on peut espérer de sauver quelquefois l'animal, en procédant le plus promptement possible à l'enlèvement complet de toute la plaie. Intérieurement on doit administrer à l'animal de l'acétate d'ammoniaque à haute dose.

Digitized by Google

IV.

MÉMOIRE SUR UNE NOUVELLE RUCHE,

Par M. Soria, membre de la Société d'Émulation du Jura.

APICULTURE.

M. Soria, notre confrère, a adressé à la Société d'Emulation du Jura un mémoire sur la culture des abeilles au moyen d'une nouvelle ruche dont il est l'auteur. Ce petit ouvrage peut être considéré comme un abrégé et une critique des théories et des pratiques connues des apiculteurs. Il expose et développe les avantages d'une ruche de sa composition. Le modèle de cette ruche a été adressé à la Société. Trois sortes de ruches composées sont usitées chez les apiculteurs : celles qui sont divisées sur la hauteur ; elles ont 3, 4 ou 5 hausses ou tiroirs superposés, d'environ 10 centimètres de hauteur.

La deuxième espèce de ruches est celle dont la division est dans le sens de la longueur horizontale ; elle se compose de 3 boîtes placées les unes derrière les autres. La boîte la plus éloignée est la première remplie de miel : on l'enlève pour en substituer une autre; mais les abeilles aiment mieux travailler de haut en bas, qu'en allant d'arrière en avant.

La troisième espèce, perfectionnée par M. Féburier, est une boîte coupée en deux parties égales sur la largeur, séparées par une cloison avec des ouvertures de

communications. La ruche à espacements de M. Soria appartient à la première espèce ; elle est, si on le veut, garnie d'une capote. La disposition de ses hausses facilite l'aménagement des produits, tant pour la nourriture des abeilles que pour la récolte du miel et de la cire.

Nos Jurassiens sont naturellement routiniers : ils ont eu bien de la peine à adopter le système des prairies artificielles. Quand passeront-ils de l'assolement triennal avec jachère, à l'assolement de 5, 6 ou 7 ans ? Aussi s'en tiennent-ils encore à la ruche simple, sans division dans l'intérieur. Beaucoup de ces ruches nouvelles ont été essayées, dit-on, sans succès. Mais les apiculteurs ont-ils donné tous les soins à leurs ruchers, n'ont-ils pas tué la poule aux œufs d'or, ont-ils laissé à leurs abeilles le miel dont elles ont besoin pendant l'hiver ? Point de récolte sans culture. L'abeille ne peut s'éloigner de sa ruche à plus de 5 kilomètres : des voyages plus longs la fatiguent, elle consomme une plus grande partie de la récolte. Qu'arrivera-t-il, si, dans une localité, le nombre des essaims se multiplie et que les fleurs ne suffisent point à leur nourriture et à leurs travaux ? Ces essaims seront faibles et les produits nuls, et les abeilles finiront par dépérir. Approuvons donc M. Soria de chercher à améliorer l'éducation des abeilles et à déraciner de vieilles routines.

Déjà les Louhannais, nos voisins, dans leur ferme-modèle, commencent à s'occuper d'apiculture. M. Durand a rédigé un excellent mémoire sur l'apiculture. On y voit que plusieurs genres de ruches ont été essayés par les sociétaires de la ferme-modèle ; ils ont trouvé

Digitized by Google

comme plus avantageux l'emploi de la ruche Lombard. Le corps de la ruche est divisé en 2 parties, surmontées d'une pièce demi-sphérique appelée couvercle ou capote, contenant le quart ou le cinquième de la ruche.

M. Nutt a imaginé en Angleterre une ruche composée de plusieurs compartiments qui communiquent entre eux à volonté ; il prétend qu'elle fournit aux abeilles de l'espace pour leur construction à mesure que la population augmente, de manière à les dispenser d'essaimer. Le miel récolté sur une seule ruche s'est élevé, si l'on en croit l'auteur, à 148 kilogrammes (c'est sans doute une absurdité). Quoi qu'il en soit, M. l'abbé Marmorat, directeur de la ferme-modèle, a recueilli cette année un essaim dans une ruche de cette forme. Cet essaim prospère. Avant une année on pourra juger des avantages de la ruche de M. Nutt. Nous invitons M. Soriat, à envoyer une ruche à espacements à M. Marmorat, curé de Château-Renaud, avec son mémoire que nous livrons à l'impression ainsi que sa nouvelle ruche lithographiée.

Préface de M. Soria.

En publiant cet opuscule, j'ai voulu seulement faire connaître les choses les plus utiles à la culture des abeilles, et donner une brochure dont le prix fût si modique, que, répandue dans les campagnes, elle pût éclairer sur quelques points le bon esprit des cultivateurs, et leur aider à ob-

tenir, en échange des soins judicieux qu'ils donneront aux abeilles, une abondante récolte. J'ai désiré ainsi éviter de faire comme la plupart des auteurs, qui écrivent un roman sur les abeilles, pour accommoder l'organisation de ce peuple industrieux à leurs principes politiques. Combien de fois, en effet, sous ces vieilles monarchies, une reine d'abeilles ne fut-elle pas proposée comme un modèle de royauté, gouvernant un peuple soumis; tandis qu'il n'y avait là qu'une abeille femelle qui reproduit l'espèce, et de faibles, mais laborieux insectes, dont toute la prospérité prend sa source dans un travail fait en commun.

Les préjugés répandus dans l'esprit général ont, à toutes les époques, exercé une influence sur la culture des abeilles. Symbole de notre antique monarchie, l'abeille fut remplacée dans nos écussons par la fleur de lis, qui en conserve encore la forme dégénérée. Emblême apparent d'un gouvernement monarchique, cette idée, bien plus encore que l'utilité de la culture des abeilles, contribua à faire créer, principalement en Allemagne, des sociétés d'apiculteurs, présidées même par des princes souverains. Des encouragements offerts par ces sociétés donnèrent naissance à d'importantes découvertes, firent jaillir de grandes vérités; peut-être furent-elles bien différentes de ce que l'on désirait! — Jusqu'à ce jour, à qui ont profité ces découvertes? Aux seuls savants, qui

ont pu répéter ces belles expériences des Hubert, des Schirak, etc. Mais, quant à ces milliers de petits ruchers, véritable richesse de notre pays, disséminés dans nos campagnes, et confiés aux soins du patriarche de la famille, quels changements a-t-on vus s'y opérer ?

Complément de l'agriculture, la culture des abeilles est encore plus arriérée qu'elle; et bientôt les soins religieux que donne à cet insecte béni le vieillard à cheveux blancs cesseront avec sa vie. Aussi, dans nos campagnes, les ruchers, signes de la famille patriarcale, disparaissent-ils avec elle. Car il est bien loin de nous, ce temps où le miel composait, presque seul, ces délicieux repas qu'offraient avec leur cordial accueil nos bons campagnards aux gens de la ville, et dont le reste, à l' exemple de l'abeille, éait généreusement abandonné aux pauvres de la commune. C'était aussi l'heureux temps où la bénédiction du mois de Marie, que donnait en grande pompe le prêtre matinal, ne suffisait point à la croyance de ces pieux cultivateurs; car, après avoir soigneusement frotté de plantes aromatiques la ruche de paille préparée pour le jeune essaim, ils y jetaient encore de l'eau bénite, et abandonnaient ainsi, confiants en la Providence, la destinée de la jeune famille qui devait aller récolter pour eux cette manne céleste que Dieu a déposée dans le caliçe des fleurs.

Aujourd'hui, hélas! la culture des abeilles a

perdu ce parfum de soins religieux qui s'y attachait ; elle s'est matérialisée avec le siècle : elle n'est plus qu'une spéculation sûre et agréable. En effet, n'a-t-il pas été évidemment prouvé que cette fameuse reine d'abeilles ne naît point reine comme on l'a cru si long-temps ? que toute larve d'abeille, logée dans un grand alvéole et convenablement nourrie, peut devenir reine à son tour ? que cette reine est sans commandement ? qu'elle ne remplit qu'une mission, qu'une fonction, comme toutes les autres abeilles ? que l'ordre et l'harmonie admirables qui règnent dans une ruche ne sont que l'effet des aptitudes, des instincts régularisés et mis à leur place ? Pourquoi ne fut-il pas donné aux philosophes, qui n'ont point dédaigné l'étude de cet insecte, de comprendre cette grande loi de l'harmonie qui préside à toute la création, et de savoir que l'homme lui-même ne pouvait s'y soustraire sans tomber dans le désordre et l'anarchie !

Grâce à la ruche à espacements, la culture des abeilles, facilitée dans toutes ses parties, recevra l'application de toutes les nouvelles découvertes, et, devenue une spéculation facile pour toutes les intelligences, elle pourra, en apportant les rayons d'un doux miel à la plus humble chaumière, procurer quelque soulagement à nos laborieux cultivateurs.

Tel est le but de cet opuscule ; tels sont mes seuls désirs.

Chapitre I.er

ABEILLE, SA DESCRIPTION ; COMPOSITION DE LA RUCHE ; REMPLACEMENT DE LA PERTE D'UNE REINE PAR UN OEUF D'ABEILLE OUVRIÈRE ; CONDITIONS DE CETTE TRANSFORMATION.

Abeille (*Apis mellifica*), insecte de l'ordre des hyménoptères, famille des apiaires (Latreille), de couleur brune, à duvet plus clair, avec l'abdomen d'un brun uniforme. La tête est triangulaire, elle porte deux antennes de douze ou treize articles (1), deux yeux, grands, ovales et à facettes, et trois petits yeux lisses disposés en triangle sur le vertex. La bouche est composée de deux fortes mandibules, de deux mâchoires et d'une lèvre se terminant par une languette linéaire, coudée vers le bout. Cette sorte de trompe sert à aspirer les sucs des fleurs au moyen d'une pression ondulatoire, exercée par les enveloppes qui la protègent. Le corselet soutient les ailes et donne insertion à trois paires de pattes; la dernière paire, plus longue que les autres, est très remarquable, en ce que l'extrémité infé–

(1) Ces antennes (ou cornes) sont le principal siége du toucher chez tous les insectes, qui, privés de cet organe, ne peuvent plus se guider. Les abeilles qui rentrent dans la ruche se touchent avec les antennes pour se reconnaître.

rieure de chaque jambe offre à sa face externe un enfoncement triangulaire nommé palette. L'insecte y accumule le pollen qu'il a recueilli. Le premier article des tarses postérieurs, très large, est garni de poils fins et serrés, qui servent à l'ouvrière de brosse pour enlever le pollen attaché à ses poils, et de palette pour réunir ce pollen en petites boulettes.

L'abdomen (ventre) est formé de six ou sept anneaux, et suspendu à l'extrémité postérieure du thorax par un petit filet. Il renferme deux estomacs ; le premier ne reçoit jamais que du miel, et le second que de la cire : tous les deux peuvent renvoyer à la bouche les matières qu'ils tiennent en dépôt. A l'extrémité de l'abdomen, se trouve placé un dard ou aiguillon, qui se divise en deux branches garnies chacune de petites dents dont la pointe est tournée en arrière, comme dans un fer de flèche ; une gaîne composée de deux pièces écailleuses le renferme (1). L'abeille veut-elle percer son ennemi, les deux pièces qui servent de gaîne s'écartent, les dentelures de l'aiguillon entrent dans les chairs, et une liqueur âcre contenue dans une vésicule placée à la naissance du dard s'écoule par le conduit dont il est percé (2).

Trois sortes d'abeilles composent la ruche. D'après

(1) Les mâles sont privés de cet aiguillon.

(2) Cette piqûre peut déterminer une inflammation quelquefois dangereuse : on devra se hâter d'enlever l'aiguillon dont la présence irrite et enflamme toujours la plaie, laver avec de l'ammoniaque (*alkali volatil*), de la chaux, ou à son défaut frotter la piqûre avec des plantes aromatiques, comme du persil, de la sauge, du thym, etc. La transpiration prise dans les parties velues agit on ne peut plus efficacement.

Réaumur, une ruche renferme environ 26,426 ouvrières, dont une partie, celles qui s'occupent exclusivement de la construction des gâteaux, ont été appelées par Hubert *cirières* ; celles-ci ont l'abdomen plus gros que les *nourrices*, qui prennent aussi le nom de leurs fonctions. Plus, 700 mâles ou faux-bourdons, qui ne participent en rien aux travaux des ouvrières et meurent après la seule fonction qui paraît leur avoir été dévolue, la fécondation de la femelle. Ordinairement c'est aux mois de juillet et d'août que leur mission se trouve remplie. Aussi ceux qui n'ont point été appelés à cette fonction sont-ils sacrifiés par l'aiguillon des ouvrières, qui ne veulent point dans leur société de membres inutiles.

Enfin, une seule femelle, aussi impropre que les mâles à tout travail, ne sert qu'à perpétuer l'espèce. Les expériences de Schirack ont prouvé que la reine ne naissait que d'un œuf d'ouvrière, placé dans un grand alvéole, et dont la larve était nourrie d'une gelée particulière, nécessaire au développement des ovaires. En effet, si la vieillesse ou un accident prive une ruche de sa reine, une ruine évidente la menace ; mais s'il existe une larve qui n'ait pas plus de trois jours, les ouvrières se hâtent d'agrandir la cellule où elle se trouve pour la transformer en alvéole royal ; cette petite larve, logée dans ce palais, et nourrie avec prodigalité de cette gelée succulente, devient bientôt un grand et bel insecte doué de toutes les facultés propres à son espèce.

L'abdomen de cette femelle acquiert un grand développement, son corps se couvre de poils d'un brun doré, et ses ailes paraissent fort petites, comparées à

ses nouvelles dimensions. Espoir de la colonie qu'elle est chargée de repeupler, sa présence redonne à toute la population une vie pleine d'activité, car désormais elle a un but, la conservation de l'espèce ; aussi c'est alors seulement que l'abeille femelle est fécondée, et que toutes les abeilles s'empressent autour d'elle pour lui prodiguer les soins qui doivent l'aider dans sa grande œuvre de reproduction; c'est alors seulement que, dominant par une si belle faculté ce laborieux peuple d'eunuques, cette abeille femelle devient véritablement reine.

L'abeille, comme presque toutes les créations les plus utiles à l'homme, vit sous toutes les latitudes. On la rencontre dans les climats brûlants de l'Asie comme dans les régions glacées de la Russie ; partout enfin où s'ouvrent des fleurs, ce faible insecte se réunit en nombreuses colonies, et exploite au profit des habitants de ces climats si divers un miel qui fait souvent une partie de leurs richesses.

Chapitre II.

DES RUCHES.

Le cadre peu étendu de cet opuscule ne me permet pas de parler des nombreuses ruches que tour-à-tour leurs auteurs ont plus ou moins vantées, mais dont les amateurs ont fait bonne justice. M. de Mirbek dit lui-même, et conserve encore cette opinion (*Le Questionneur*, opuscule sur les abeilles), en réponse à cette

Digitized by Google

demande : Quelles ruches doit-on employer? « Si vous ne pouvez faire autrement, employez celles dont vous avez l'usage, à quelques modifications près, J'en emploie de quatre sortes pour l'exploitation ; si j'en ai d'autres, c'est pour l'amusement. » Voilà une incertitude qui nous prouve qu'aucune des ruches qui ont paru jusqu'à ce jour n'atteint le véritable but. Et, après avoir mis au premier rang la ruche de M. Fébu-rier, dite ruche à la Bosc ; au deuxième, celle d'Alsace à rehausse ; au troisième, celle de M. Lombard ; il conseille enfin *la leur*. Cette ruche n'est autre chose qu'une ruche ordinaire en paille, se terminant en dôme et ayant des exhaussements pour les années abondantes en miel.

Je m'abstiendrai de critiquer ces différentes ruches. Je ne sache pas que depuis leur invention il en ait paru de meilleures, bien que, tout récemment encore, plusieurs autres nouvelles ruches nous aient été présentées comme modèles. Mais ces ruches d'amateurs et de jardins ont été jugées par les véritables apiculteurs, qui n'ont pas besoin d'une triste expérience pour réduire à leur valeur réelle les belles promesses des auteurs. Nous attendons nous-mêmes leur jugement. Qu'il soit sévère ! mais que du moins ils nous tiennent compte des travaux et des essais qui ont eu pour but de donner aux cultivateurs une ruche destinée à remplacer l'antique ruche de paille, si défectueuse. Son perfectionnement même, le couvercle (ou capote villageoise de M. Lombard), qu'ils y ajoutent souvent et qui rend la récolte du miel si facile, est encore pour l'apiculteur un défaut. Car, toujours inquiet sur les produits qu'il ne possède pas, le cultivateur avide de gain ne sait jamais attendre,

et compromet souvent ses ruches par une récolte prématurée. Que fallait-il donc faire ? simplifier pour l'homme que réclament des travaux constants, et que n'ont point éclairé de longues études, une culture accessoire, mais utile, et lui signaler un dépôt sacré auquel il ne doit jamais toucher ; assurer ainsi la conservation d'une ruche dont il doit tirer de si grands profits.

Le travail, cette semence divine, porte des fruits que le temps seul peut faire mûrir. Aussi cette ruche perfectionnée, créée en quelque sorte par Paleteau, en 1726 (1), et que tentèrent inutilement d'améliorer MM. Serin et Warembez, en voulant empêcher la réunion des pièces qui la composent, doit-elle aujourd'hui, au moyen du simple perfectionnement des espacements et du plancher à claire-voie, faciliter la culture des abeilles dans toutes ses parties, la compléter pour ainsi dire.

Chapitre III.

CONSTRUCTION DE LA RUCHE A ESPACEMENTS.

Cette ruche se compose d'un plateau de quatre caisses carrées superposées, et d'une pièce en forme de pupitre, ou simplement d'un couvercle bombé.

1.° Le plateau est fait d'une planche en bois dur, dépassant la ruche de 10 centimètres sur le devant, d'un

(1) Cette ruche, d'origine écossaise, fut encore perfectionnée et modifiée par plusieurs autres auteurs.

centimètre sur le derrière, et de trois sur les côtés. A cette planche est fixé, pour supporter la caisse inférieure, un châssis de la même largeur que cette caisse, haut de six centimètres sur le devant, et finissant à un centimètre sur le derrière; au centre et au-devant de ce châssis se trouve l'entrée principale, d'un centimètre de hauteur sur huit centimètres de longueur (1).

Un châssis pareil, se trouvant placé au-dessous dans un sens opposé, établit une parfaite compensation, et maintient la ruche droite, tandis que le plateau placé entre les deux châssis se trouve incliné, pour faciliter l'écoulement des vapeurs condensées et le rejet des corps étrangers dont se débarrassent les abeilles. Les quatre pièces qui forment la ruche seront en tout parfaitement semblables, non seulement pour la même ruche, mais encore dans le même rucher. Chaque pièce est formée d'un châssis carré en forte planche de sapin (2) d'une hauteur, dans œuvre, de 11 centimètres, sur une longueur de 28 centimètres (voyez planche I^re^, figures 1 et 2); huit bandes en bois de 25 millimètres de largeur (3), distantes les unes des autres de 10 millimètres, enchâssées dans cette caisse qu'elles effleurent, la divisent et forment ainsi un plancher à claire-

(1) Cette ouverture sera munie d'un glissoir en zinc coupé d'un côté de 4 dentelures d'un centimètre carré, de l'autre, de petites échancrures permettront la circulation de l'air sans donner passage aux abeilles.

(2) Cette épaisseur est nécessaire pour prévenir les influences des changements trop brusques de la température; si on employait des bois minces, il faudrait les couvrir de gypse ou de pourget.

(3) On pourrait, je pense, ne donner à ces bandes que 14 millimètres; elles seraient alors distantes de 21 millimètres.

voie. Toutes ces bandes doivent être munies d'une arête à leur face interne ; c'est à cette arête que les abeilles attachent leurs rayons. Un bouton en bois est commodément placé de chaque côté des caisses pour les soulever. La partie supérieure de la pièce se trouvera fermée par un cadre divisé comme le plancher d'en bas; ce cadre débordera extérieurement la pièce de 6 millimètres ; il sera d'un centimètre plus élevé que le plancher à claire-voie , de telle sorte qu'entre le plancher de cette pièce et le plancher inférieur de la pièce supérieure, il y aura un intervalle vide d'un centimètre, distance suffisante pour donner passage à deux abeilles, sans leur permettre d'établir de constructions. C'est cet intervalle qui constitue l'espacement de la ruche, et permet la séparation de toutes ses pièces. (Voir planche I^re^, figures 2 et 3.)

Les châssis se peuvent ouvrir, en les divisant par un fil de scie en deux parties que l'on tiendra réunies par des crochets, ou beaucoup mieux, en plaçant au cadre supérieur des charnières qui permettent d'ouvrir ou d'enlever ce châssis et d'ôter les rayons de miel préalablement détachés de l'arête à l'aide d'un couteau courbé. Ce couvercle mobile facilitera beaucoup, soit la récolte des essaims, soit la visite de la pièce, et permettra l'enlèvement des rayons pour l'extraction d'essaims artificiels.

La pièce en pupitre aura, hors œuvre, 24 centimètres de hauteur et une largeur de 7 centimètres au sommet. La largeur de sa base sera déterminée par celle de la pièce inférieure: elle reposera également sur un châssis à claire-voie. Au haut de ce pupitre se trouveront des

trous ou auvents pour établir à volonté un courant d'air. Une vitre placée de chaque côté et fermée de glissoirs facilitera les observations de l'amateur. Il serait bien que chaque pièce eût également une vitre pour l'inspection. La ruche pourra être surmontée simplement d'un couvercle bombé en osier ou en paille, enduit de pourget (1).

Cette ruche se fera également en paille, et sera ainsi très peu coûteuse (planche IIe, fig. 6); les torsades réunies formeront, comme dans une ruche ordinaire, un cercle de 32 centimètres dans œuvre, et d'une hauteur de 13 centimètres 5 millimètres. De petits bois avec une arête intérieure constitueront la grille ou claire-voie inférieure, fixés comme ils le seront par la paille dans le lien qui l'entoure (2). Pour la partie supérieure, elle se trouvera divisée comme l'inférieure par des bois de même forme et ainsi que nous venons de le dire pour la ruche en bois; seulement les trois ou quatre petites traverses du centre pourront se tirer à volonté, afin de faciliter la récolte du miel. Cette claire-voie bien établie, on placera une double torsade qui débordera à l'entour, et qui formera par son épaisseur l'intervalle vide (espacement) entre les pièces supérieure et inférieure. Si l'on désirait, pour disposer ces ruches isolément, donner plus de solidité aux pièces superposées, on placerait, dans des trous pratiqués aux torsades de paille qui débordent, deux gros fils de fer, qui, fixés ainsi de chaque

(1) Pourget, espèce de pâte composée d'une partie de cendres, ou mieux de chaux, et de deux parties de bouse de vache.

(2) Voyez page 17, plancher à claire-voie.

côté, empêcheraient les pièces de se séparer. Quant au plateau, une double torsade clouée sur une planche offrira une assez large base pour la ruche. Une ouverture fermée d'un glissoir tombant y donnera entrée aux abeilles (1); le tout sera recouvert par un couvercle bombé (voyez planche II[e], fig. 6) et percé au centre pour établir à volonté un courant d'air, ou même des chalumeaux. Pour l'observation de ce genre de ruche, on fixera dans la paille percée exprès un cercle ou rondelle en bois, de 5 à 6 centimètres de diamètre ; ce cercle sera muni d'une vitre fermée par un tampon aussi en bois.

Chapitre IV.

EXPOSITION D'UN RUCHER ET SA FORME.

La forme d'un rucher est très-variable : pourvu qu'il garantisse les abeilles des pluies et de la grande chaleur, le goût fait le reste.

Les ruches isolées prospèrent également, placées, comme elles doivent l'être, à l'abri d'un surtout fait d'un paquet de paille de seigle, lié par un fil de fer dans son extrémité inférieure, et disposé ensuite sur trois montants attachés de manière à former un triangle sur un cercle en bois (planche II[e], fig. 5). Ce surtout, placé sur la ruche, sera encore surmonté d'un pot de terre qui empêchera l'infiltration des eaux.

(1) Voyez page 17, glissoir à dents fermant le châssis.

Quant à l'exposition d'un rucher, elle ne saurait être déterminée que par la disposition des lieux.

1°. Qu'il soit autant que possible à l'abri des pluies et surtout des vents dominants dans la contrée.

2°. L'exposition au levant est la meilleure ; celle au midi peut quelquefois convenir, pourvu que les ruches n'aient point à subir une trop grande chaleur.

3°. On ménagera entre chaque ruche une distance d'environ 25 centimètres ; les plus fortes seront rangées d'un côté, et les plus faibles de l'autre, afin de prévenir le pillage.

4°. Quelques arbustes, plantés près du rucher, serviront à recevoir les essaims au moment de leur sortie. Certaines plantes s'y trouveront aussi avantageusement placées : telles sont le thym, la sauge, le romarin, le réséda, et surtout la bourrache et l'asclepias-syriaca (1) ; ces deux dernières plantes donnent du miel même pendant la pluie.

5°. Le voisinage des arbres verts et des peupliers est aussi très-avantageux, parce que les abeilles y recueillent une grande quantité de propolis.

6°. Il faut aussi un peu d'eau, et dans les lieux qui en sont privés, on établira un petit réservoir fait d'un tonneau coupé, contenant un peu de terre où l'on déposera des graines ou des tiges de cresson, dont le développement empêchera la corruption de l'eau.

(1) Cette plante, excellente pour les abeilles, donne encore une très bonne filasse par le rouissage de ses tiges ; sa graine, de très bonne huile, et ses gousses sont remplies d'une belle ouate ; malgré son origine, elle passe très bien l'hiver dans nos climats et demanderait à être répandue et cultivée.

Un autre moyen consisterait à remplir une seille de mousse fortement foulée et humectée, puis à entourer le tout d'une couche épaisse de mousse également mouillée ; on pratiquera à ce réservoir un petit trou pour donner, par un chalumeau, passage aux gouttelettes qui viendront tomber sur un petit glacis d'argile.

Chapitre V.

ESSAIMS ET LEUR RÉUNION.

Après avoir, à l'aide des moyens si connus, l'aspersion, le sable fin, ou au besoin la détonnation d'une arme à feu, arrêté le jeune essaim dans son essor, on attendra que les deux tiers environ de la masse totale se soient réunis à la grappe qu'il forme ordinairement en se suspendant à une branche d'arbre ; alors on apportera au-dessous une ruche dont une pièce (1) sera ouverte, et, par une forte secousse imprimée à la branche, on y fera tomber le groupe d'abeilles : aussitôt on refermera et on couvrira d'une planchette cette partie supérieure, et le reste des abeilles ne tardera pas à suivre la reine en entrant dans la ruche laissée au pied de l'arbre ; dans le cas où l'essaim se serait

(1) On pourra ne mettre qu'une pièce, mais pour un essaim fort il en faudra au moins deux ; ces caisses seront parfaitement propres et frottées d'un peu de miel, ou simplement de feuilles vertes de coudrier.

abattu sur le sol, on l'y recueillerait à l'aide d'un ustensile imitant l'écumoire. A la chûte du jour seulement on mettra la ruche en place (1).

Si l'essaim devait être transporté à une certaine distance, on envelopperait la partie qui le renferme d'une serpillière. Ce transport s'opèrerait de nuit et à dos d'homme. Un bon essaim pèse environ trois kilogrammes. Quoique moins nombreux, les premiers essaims sont les meilleurs. Les essaims tardifs ne donnent ordinairement que des ruches faibles, qui périssent presque toujours. Aussi, lorsque deux ou même trois essaims sont dans ce cas, il ne faut point hésiter à les réunir. La ruche à espacements rend cette opération très facile : on prend le soir les pièces qui contiennent les divers essaims, ou celles dans lesquelles on les a, par la fumée (2), forcés de se réfugier ; on les met à l'état de bruissement, en frappant sur la ruche : les abeilles s'empressent alors autour de leur reine pour la protéger ; on asperge même d'eau légèrement sucrée ces essaims, et la réunion s'opère par la superposition de ces diverses pièces, auxquelles on ajoute un compartiment rempli de miel et conservé dans ce but, si cela devient nécessaire. Le superflu du miel n'est du reste jamais perdu. Ces abeilles ainsi rapprochées se mêlent, se confondent, sucent mutuellement

(1) En vertu d'un décret du 2 septembre (loi du 6 octobre 1791), l'essaim, s'il a été abandonné, appartient au propriétaire du terrain sur lequel il s'est fixé ; mais si le propriétaire le suit, il a le droit de le réclamer.

(2) Ces fumerons sont faits d'un linge qui enveloppe des tiges sèches de mélisse, de menthe, etc.

l'eau sucrée qui les humecte, et le lendemain, les nouvelles populations réunies vivent en bonne intelligence; chaque abeille reprend l'emploi que la nature lui a départi, et ces dispositions donnent naissance à l'harmonie la plus parfaite.

Et pourtant, deux abeilles se rencontrent : elles s'enflamment de la même colère, car elles sont rivales; aussi à elles seules le combat. Les voilà qui s'élancent l'une contre l'autre, se saisissent corps à corps : leurs aiguillons empoisonnés vont peut-être faire deux victimes : soyons sans crainte! la nature en a décidé autrement, et un seul cadavre reste sur le champ de bataille. Pour prix de la victoire que vient de remporter la plus forte et la plus vaillante, toutes les abeilles vont entourer de soins empressés celle en qui repose l'avenir de la ruche. Si le départ d'un essaim affaiblissait trop la ruche, on le lui rendrait en plaçant, le soir, la pièce qui contient cet essaim sous la ruche-mère ; la reine est tuée et le départ peut être indéfiniment ajourné. Comme nous le voyons, l'association est la seule chance de salut pour les êtres faibles; aussi est-il bien prouvé que les abeilles travaillent non seulement en proportion de leur nombre, mais encore en progression. C'est le contraire pour la consommation, car une ruche bien peuplée mange proportionnellement moins qu'une ruche faible. Puis, une ruche faible, en travaillant *beaucoup*, ne donne que trois kilogrammes de miel, et conséquemment meurt de faim pendant l'hiver; tandis qu'une ruche d'une population double récolte neuf kilogrammes de miel, vit parfaitement, et au printemps, donne en outre deux ou trois kilogrammes du miel qui

Digitized by Google

lui est superflu (1). De semblables exemples donnés par la nature ne sont-ils pas pour l'homme une grande et utile leçon ?

Chapitre VI.

PREMIER TRAVAIL DE L'ESSAIM.

Les abeilles n'ont pas plus tôt pris possession de leur demeure, qu'un grand nombre d'ouvrières, si le temps est favorable, sortent pour ne rentrer que chargées de provisions. Les temps pluvieux et les grands vents au contraire empêchent cette récolte, et nécessitent de la part de l'homme une nourriture momentanée. Parmi les premières matières qu'apportent les abeilles, on remarque une résine propolis, ordinairement d'un brun noirâtre, d'une légère odeur d'encens, qui ne devient ductile que par la mastication, et sert ainsi à fermer les ouvertures qui pourraient donner accès dans les ruches aux insectes destructeurs. La récolte terminée, la propolis est encore appliquée dans toute la ruche comme un ornement utile contre l'humidité. Tandis que ces premiers travaux s'exécutent, un grand nombre d'abeilles sont allées butiner dans la campagne ; d'autres se mettent aussi en devoir de construire de cire les

(1) A l'appui de cette assertion je citerai l'ouvrage de M. Radouan, *Manuel de l'apiculteur*, page 50. Cette différence de production s'explique facilement, quand on se rappelle qu'une ruche faible exige pour ses divers emplois, comme de garde, etc., un aussi grand nombre d'abeilles qu'une ruche forte, qui s'aperçoit peu de cette perte d'ouvrières.

gâteaux d'alvéoles, et quelquefois elles en fabriquent jusqu'à 4,000 en vingt-quatre heures, ce qui donne un rayon de 33 centimètres de longueur sur une hauteur de 16 centimètres. Ces cellules sont destinées d'abord à recevoir les œufs, et ensuite à l'approvisionnement de la société. C'est ordinairement par le haut de la pièce supérieure de la ruche que les abeilles commencent leurs constructions. Elles appliquent d'abord des deux côtés d'une crête ou arête qui se trouvera dans la ruche une certaine quantité de cire ; ayant ainsi pris un point d'appui solide, elles construisent leurs rayons en travaillant à la fois aux cellules des deux faces. Ces cellules qui, par la délicatesse et la régularité du travail, font notre admiration (1), sont formées de lamelles de cire

(1) Les alvéoles des abeilles présentent un singulier phénomène. Chacun d'eux est formé d'un hexagone régulier ouvert, sur les côtés duquel sont disposés verticalement six trapèzes en cire couronnés par trois rhombes également en cire mince qui ferment ce petit vase. Si on suppose que les extrémités de trois diagonales alternes de ces rhombes restent fixes, et que les autres points s'élèvent et s'abaissent par des mouvements contraires, la capacité formée par la jonction de trois rhombes terminaux restera la même ; mais leur surface variera, elle ira en diminuant jusqu'à une certaine limite après laquelle elle commencera à croitre. Or, ce minimum de surface correspond à l'angle de 109° 28′ au sommet du pointement, l'autre angle étant de 70° 32′ ; de sorte que la cire employée à la confection de ces parois, qui forme le fond de l'alvéole, sera économisée le plus possible, et que les abeilles atteignent précisément ce minimum, comme on peut s'en convaincre en mesurant l'angle au sommet du pointement.

Ce phénomène admirable de la nature concernant le travail de ces insectes est d'autant plus digne de remarque, qu'il a également lieu dans la crystallisation naturelle du grenat. La forme est celle d'un double alvéole dont l'un serait joint à l'autre par sa base hexagonale.

(*Note du rédacteur du compte-rendu.*)

Digitized by Google

extrêmement minces que les abeilles rendent par les anneaux de leur abdomen , et qui est le produit d'une digestion particulière du miel (1). Des alvéoles de trois dimensions composent les gâteaux de cire ; les plus petits sont ceux d'ouvrières ; ceux de faux-bourdons sont un peu plus grands, et enfin ceux de reines. Pour ces derniers, l'abeille semble oublier l'ordre, l'économie qui président à ses constructions, puisqu'une seule de ces cellules, magnifiquement ouvrée, pèse autant que 150 cellules ordinaires.

Quelques alvéoles sont à peine préparés , que l'abeille femelle vient déposer un œuf dans chacune d'elles. Hubert nous apprend qu'un seul accouplement peut rendre une abeille féconde pendant deux ans, et Réaumur, qu'elle peut pondre plus de 28,000 œufs. La nature, dans son admirable prévoyance, a divisé la ponte en trois parties : la première ne se compose que d'œufs d'ouvrières, la seconde de ceux de mâles, et la troisième, mais à un jour d'intervalle, de ceux de reines, pour que celles-ci, destinées à diriger la nouvelle colonie, ne naissent pas en même temps. De l'œuf déposé dans l'alvéole il sort une petite larve blanche (espèce de ver). Celle d'ouvrière a besoin de cinq à six jours pour prendre tout son accroissement ; ce temps est celui de sa première métamorphose ; les ouvrières ferment alors

(1) MM. Dumas, Boussingault et Payen prétendent que la graisse qui se trouve dans le corps des animaux provient intégralement des aliments dont ils se nourrissent, et que la fonction de leurs divers organes consiste uniquement à rassembler la graisse éparse dans la nourriture, de quelque nature qu'elle soit. Mais les expériences de MM. Dumas et Milne-Edwars, sur des abeilles nourries seulement de cassonade et produisant de la cire, font rejeter l'opinion de ces savants chimistes.

l'alvéole avec un couvercle légèrement bombé. La larve ainsi renfermée se file une coque et se change en nymphe (chrysalide) ; elle reste sept jours et demi sous cette forme, et au vingtième jour elle est devenue insecte parfait ; elle ronge alors le couvercle de son enveloppe et sort. Les mâles demeurent quatre jours de plus que les abeilles ouvrières dans ces métamorphoses, tandis que les reines n'y passent que seize jours ; mais elles sont retenues prisonnières. Le couvercle qui ferme leur alvéole est renforcé ; un seul petit trou donne passage à la nourriture, et pour plus de sûreté, des abeilles les gardent encore à vue : leur captivité dure jusqu'au départ de la vieille reine. Quant aux autres jeunes abeilles, elles sont à peine sorties tout humides de l'alvéole, que déjà des ouvrières s'empressent autour d'elles, les brossent, les lèchent, et leur présentent du miel sur leur trompe, tandis que d'autres nettoient les alvéoles qui ont servi de berceaux.

Toute heureuse de vivre sous un beau ciel, l'abeille, née depuis vingt-quatre heures, part aussitôt pour les champs; elle s'abat sur la première fleur à miel que son instinct lui révèle ; du pétale où elle s'est d'abord placée, elle descend au fond du calice, y aspire avec sa trompe le miel contenu dans les réservoirs (1), déchire les anthères de la fleur si elles ne sont pas assez ouvertes, se roule dans leur poussière (*pollen*) jaune ou blanche , et sort ainsi toute poudrée pour entrer dans la

(1) Sorte de glande qui sécrète le miel ; les fleurs qui sont pourvues de ces nectaires ont des signes qui les font reconnaître : ce sont quelquefois des points noirs à la base des pétales, etc.

fleur voisine, qu'elle dépouille de la même manière. Quand l'abeille juge son fardeau suffisant, au moyen des brosses qui garnissent ses longues pattes postérieures, elle réunit en deux ou trois petites boules les poussières fécondantes dont elle est couverte, les place dans les cavités de ses jambes et du premier article des tarses postérieurs, et retourne triomphante à la ruche, où elle va trouver bon accueil. Dès son arrivée, des ouvrières l'entourent et la débarrassent à l'envi ; elle n'a plus alors qu'à se reposer en se mettant à la suite des autres abeilles qui forment ainsi une espèce de chaîne. Après quelques minutes, l'abeille se détache à son tour du groupe, s'approche d'un alvéole, perce le mince couvercle de cire qui empêche le miel de s'écouler, y dépose le sien et referme la petite ouverture qu'elle avait pratiquée, pour se remettre en campagne.

Le repos que vient de prendre l'abeille est le temps nécessaire, grâce à son organisation, pour priver le miel des fleurs d'une partie de son arôme, et d'une matière visqueuse qui l'eût rendu trop fermentescible.

Chapitre VII.

CULTURE DE LA RUCHE A ESPACEMENTS.

L'essaim, que je suppose fort et précoce, sera placé dans une ruche de trois pièces superposées et qui seront fermées par une planchette percée pour donner un peu d'air. Ces trois pièces suffisent pour loger la ponte de la reine et recevoir les provisions d'hiver ; après

Digitized by Google

trois semaines ou un mois, si la saison a été favorable, ces pièces se trouveront remplies de constructions ; il faudra alors soulever la planchette et la remplacer par une pièce en pupitre, ou simplement par un couvercle bombé en paille ou en osier enduit de pourget. Dans les pays très abondants en miel, on pourrait ajouter une quatrième pièce. Le couvercle que nous venons de placer sera le lieu où les abeilles déposeront le tribut qu'elles paient annuellement aux soins intelligents de leurs maîtres; aussi cette pièce sera la seule qu'ils puissent s'approprier (1). Elle serait alors remplacée par une seconde qu'on laisserait jusqu'au printemps suivant: et si les abeilles n'y mettaient aucune provision, il conviendrait de leur rendre le premier couvercle qu'on aurait conservé, se réservant toutefois d'en prendre le miel au printemps ; car, pendant ce temps, le miel n'aurait subi aucune altération. Les abeilles n'en mangeant que strictement ce qui leur est nécessaire, ce serait une bien facile garantie de conservation pour l'essaim.

Dans une bonne année, lorsque la ruche serait remplie, on pourrait intercaler une pièce entre la troisième et la quatrième (2); les abeilles travailleraient dans ce

(1) La récolte se fait dans le moment où les abeilles sont dans la campagne ; on frappe deux ou trois petits coups sur le corps de la ruche; cette précaution est nécessaire pour y attirer la reine qui accourt à ce bruit. On prend le couvercle rempli de miel que l'on couvre d'un linge, on le transporte dans un lieu sombre, laissant toutefois aux abeilles une issue pour rejoindre leur ruche.

(2) Un véritable apiculteur peut toujours savoir en automne le nombre des ruches qu'il conservera pour le printemps suivant, en enlevant seulement cette quatrième pièce intercalée, et il replace la pièce supérieure; il est ainsi assuré de conserver la ruche, puisqu'il lui donne une abondante provision.

Digitized by Google

nouveau vide avec une grande activité ; on n'aurait plus à craindre cette oisiveté qui règne nécessairement lorsque tout est rempli de constructions. Il faut éviter aussi de donner tout d'abord un grand espace aux abeilles; car alors elles travaillent avec beaucoup moins d'ardeur que si ces espaces vides leur sont donnés au fur et à mesure de leurs constructions. Il ne faut jamais oublier que six à sept kilogrammes de miel sont absolument nécessaires pour la nourriture d'hiver ; or, une pièce qui réunirait les dimensions que nous avons indiquées, contient, bien remplie, dix litres ou sept kilogrammes et demi de miel ; ainsi, au minimum, une pièce pleine est nécessaire à la nourriture d'un essaim (1).

Le second mode d'aménagement est représenté par les tableaux de la planche III^e. Il nous donnera une idée juste du renouvellement des constructions et de leurs dates dans la ruche à espacements. Le bon sens de l'apiculteur pourra désormais seul le diriger dans une marche aussi nettement tracée. Ici le couvercle fait d'osier enduit de pourget ne sert plus qu'à condenser les vapeurs; aussi est-il posé sur une plaque de fer blanc percée comme une écumoire.

Un bel essaim est placé au premier mai dans trois des quatre pièces numérotées de la ruche n^{os} 1, 2 et 4 ; le n° 4 est frotté de miel. Quinze ou vingt jours après cette installation, si le n° 4 est bien rempli de miel, ajoutez le n° 3, dont vous ne vous êtes point

(1) Sur les trois pièces de la ruche, on pourrait enlever celle qui est inférieure; on rétrécirait ainsi la ruche pour l'hiver, et on ne nuirait pas aux abeilles, qui ne mangent que le miel des pièces supérieures.

encore servi. Le n° 3 est-il à son tour parfaitement rempli, enlevez le n° 4, dépouillez-le de son miel de printemps qui est le meilleur ; mettez le n° 3 à sa place, et replacez le n° 4. Si dans le cours de l'été vous le jugez convenable, vous pourrez encore récolter la hausse n° 4 : il vaudrait souvent mieux attendre au printemps suivant. La pièce n° 3 est, comme on le voit par ses dimensions données, destinée spécialement à nourrir les abeilles avec les sept kilogrammes de miel qu'elle contient. Au mois d'octobre vous enlevez la pièce inférieure n° 1. Alors votre ruche devra être remplie à-peu-près comme il suit : n° 4, constructions, et quelquefois du miel ; n° 3, parfaitement rempli de miel ; n° 2, des constructions, souvent du miel et du pollen pour les larves (couvain) tardives et celles du printemps.

Au premier mai de l'année suivante, si votre hausse n.° 4 est remplie, vous ajoutez le n.° 1 enlevé en octobre et dépouillé de sa vieille cire. Dans le cas où l'abeille mère aurait déposé des œufs dans cette pièce n.° 4, il faudrait ne l'enlever qu'après la sortie du premier essaim.

Ainsi, trois choses essentielles doivent être observées dans ce mode de culture comme dans tous autres. Laisser au mois d'octobre des provisions pour l'hiver, une pièce bien remplie au moins ; enlever la vieille cire en automne ou au printemps, et ne jamais prendre de miel sans s'être assuré qu'il ne renferme point de couvain.

Ces divers modes de culture peuvent encore varier suivant les localités; les amateurs trouveront du reste une grande facilité pour l'application de toutes les

Digitized by Google

nouvelles méthodes. Dans la rapide esquisse que nous avons tracée des mœurs des abeilles, un fait nous a surtout frappé : c'est la sage prévoyance de cet insecte, qui emmagasine pour l'hiver, dans des gâteaux de cire, le miel destiné à sa nourriture. Aussi l'abeille, à l'état sauvage, n'a-t-elle guère que les provisions indispensables. Mais si l'homme sait utiliser l'activité incessante de ce laborieux insecte, il parviendra, en lui donnant des soins éclairés, à recueillir une abondante récolte.

De quel nom qualifierai-je donc ces spéculateurs barbares, qui, dans bien des pays, ont encore l'usage d'aller acheter les essaims, produits des ruches de la plaine, et de les transporter dans les riches pâturages des montagnes, où, ignorantes du sort qui les attend, les abeilles se hâtent à l'envi de remplir leurs paniers ! De temps en temps le spéculateur visite les ruches, les soulève pour jouir par avance, et en calculer le poids. La saison des fleurs a cessé ; les abeilles ne peuvent plus rien demander à ces suaves plantes dont une gelée prématurée vient de courber la tête ; c'est l'heure du repos ; c'est le moment pour elles de jouir enfin de récoltes si péniblement amassées. Mais le spéculateur s'empresse d'arriver, il ferme toutes les issues des ruches, les remplit de cette fumée sulfureuse et délétère qui, en une minute, tue des milliers de ces malheureuses abeilles ; cupide spéculateur, il s'empare alors d'un miel que leur aiguillon ne peut plus défendre. Comment un usage aussi barbare subsiste-t-il encore ? n'est-ce pas en même temps méconnaître la puissance de l'homme sur la nature, et violer une de ses lois ?

Chapitre VIII.

SOINS A DONNER AUX ABEILLES PENDANT LES DIVERSES SAISONS.

Été.

Lorsque les fleurs du printemps ont été desséchées par les premières chaleurs, l'activité semble un moment se ralentir dans les ruches ; mais il arrive souvent qu'à cette époque, favorisée par un temps calme, une transsudation particulière à certains arbres, tels que marronniers, tilleuls, chênes, etc., et les arbres verts, ranime cette ardeur presque éteinte, en leur offrant une copieuse et nouvelle récolte. Il faut, pendant ces jours de prospérité, ouvrir plusieurs des petits passages ménagés à chacune des pièces, pour éviter l'encombrement. Toutefois, cette sorte de sève ou gomme sucrée (miellat) ne produit qu'un miel fade, mais très abondant.

Si les abeilles se tenaient en grappe au dehors de la ruche, il conviendrait de donner de l'air en ouvrant les auvents, afin de les engager à y rentrer ; les abeilles sont forcées de sortir ainsi, car la température trop élevée de la ruche nuirait à l'éclosion des œufs.

Dans les années très pluvieuses, on pourrait leur donner chaque jour 100 grammes d'eau mélangée d'un tiers de miel et de vin avec un peu de sel ; un peu d'eau légèrement salée leur sera toujours utile.

L'enlèvement du miel s'opèrera comme il a été dit au chapitre précédent.

Digitized

Chapitre IX.

Automne.

C'est surtout pendant l'automne que les abeilles demandent quelque attention ; car tout alors conspire contre elles ; le nombre des insectes et des oiseaux destructeurs s'est quadruplé, les abeilles elles-mêmes se pillent, se ruinent entre elles, car la famine menace plus d'une ruche faible. Il sera donc nécessaire, vers la fin de l'automne, de vérifier par le poids et l'examen des pièces si les ruches sont en état de passer l'hiver. Toutes celles qui ne pourraient se nourrir, ou celles qui seraient douteuses, doivent être réunies en une seule ou à d'autres. La ruche à espacements rend très praticable cette opération presque impossible dans une ruche ordinaire. Le soir arrivé (comme il a été dit au chapitre 5), vous réunissez vos différentes pièces, vous les mettez à l'état de bruissement avec un peu de fumée ou simplement par une aspersion d'eau sucrée, et les réunions s'opèrent ainsi sans combats. Une pièce bien remplie de miel et conservée exprès, sera placée sur ces pièces réunies qu'on fermera par un couvercle bombé. Pour les ruches ordinaires, on fera bien de les rétrécir autant que possible ; on pourra même récolter la cire de la pièce inférieure, sans attendre le printemps ; le miel qui s'y trouverait serait presque inutile pour l'hiver, puisque, en cette saison, les abeilles mangent seulement le miel placé au-dessus d'elles. Toutefois, on a remarqué que les ruches auxquelles on n'enlevait rien durant l'été donnaient des essaims très précoces, dûs

sans doute au grand nombre d'alvéoles qui restaient libres, et au surcroît de population qui manquait alors de place.

C'est aussi à cette saison qu'on ferme les glissoirs à larges dents, pour empêcher les souris d'y entrer, et faciliter la défense de la ruche contre les abeilles pillardes et le sphinx à tête de mort, qui par son cri, ou plutôt par le tremblement ou frémissement nerveux de ses ailes, produit sur les abeilles, toujours si courageuses, un effroi, une paralysie telle, qu'elles se laissent dépouiller sans aucune résistance; et chaque soir le lépidoptère revient à la ruche qu'il a choisie jusqu'à ce qu'elle soit entièrement dévastée (1). Les pics-verts, les mésanges, les moineaux et bien d'autres oiseaux mangent les abeilles; les crapauds, qu'il faudra surveiller et détruire, sont aussi pour elles des ennemis redoutables.

Chapitre X.

Hiver.

Les ruches peuvent, sans inconvénient, rester exposées aux plus grands froids. Il m'a été dit par un voyageur observateur, qu'en Russie, pays où l'on fait d'immenses récoltes de miel, les abeilles logeaient dans

(1) L'atropos produit un cri ou sifflement, au moyen de vibrations qu'exerce l'air qui s'échappe par un stigmate (trou) et frappe sur une membrane tendue qui se trouve *au premier anneau du ventre* de ce lépidoptère, comme si l'on soufflait dans un mirliton.

Digitized by Google

les sapins des forêts, auxquels on avait pratiqué de grandes mortaises, recouvertes seulement d'une écorce percée à sa partie inférieure : de gros pieux préparés de la même manière, et plantés en terre pour servir de ruches, sont inclinés pendant l'hiver afin de faciliter l'écoulement des eaux.

Les soins à donner aux abeilles, durant cette saison rigoureuse, se bornent à ceux-ci : vers le milieu des plus beaux jours il convient d'ouvrir les glissoirs, afin que les abeilles puissent sortir pour se vider. Les jours de neige, au contraire, il faut les tenir enfermées parce que, attirées quelquefois par un soleil trompeur, elles sortent et meurent de froid. L'air étant absolument nécessaire aux abeilles, on devra toujours maintenir dans la ruche un léger courant qui entraînera les vapeurs très nuisibles à ces insectes, auxquels elles causent souvent une dangereuse moisissure.

Chapitre XI.

Printemps.

On évitera d'ouvrir aux abeilles pendant les temps humides et brumeux, surtout au moment de la grande ponte de mars. Dès les premiers beaux jours, il faudra nettoyer les plateaux (1), visiter les ruches, les débarrasser des galleries, dont la présence est souvent indi-

(1) On lave les plateaux avec de la chaux ou du vinaigre. M. de Mirbeck prétend qu'un mélange de vieille urine, de poivre pilé, de sel et de vinaigre écarte les fausses teignes.

Digitized by Google

quée par des débris de cire et de petits grains noirs. La fausse teigne est, comme on sait, la chenille d'un petit papillon gris chatoyant, qui s'introduit furtivement et de nuit dans les ruches pour y déposer ses œufs dont les larves, enveloppées et protégées par une cuirasse de soie, causent tant de dommages aux abeilles. Après un complet *nettoyage*, et l'enlèvement de la cire contenue dans la pièce inférieure, on recomposera la ruche de ses trois caisses, en replaçant dans le haut celle dont on aurait enlevé la cire. On récoltera aussi, dans la partie supérieure, le miel qui aurait été laissé l'automne (1). Il ne faudra toutefois jamais négliger les ruches dans ce premier mois du printemps ; car à cette époque les provisions sont épuisées, et souvent les fleurs sont tardives ; et la famine est un terrible fléau pour les abeilles. Il sera facile de leur donner de la nourriture en la plaçant dans le couvercle ; les gâteaux vides conviennent parfaitement pour l'y déposer (2).

Si l'on voulait avoir une ruche très forte et très productive en miel, on pourrait, par l'addition de pièces, empêcher la sortie des essaims ; ce moyen réussit presque toujours.

Une maladie dangereuse, et pour ainsi dire la seule qu'aient les abeilles, sévit contre elles surtout au prin-

(1) Il sera mieux de ne faire cet enlèvement qu'un peu tard et même après le départ du premier essaim.

(2) Le bon miel est la meilleure des nourritures pour les abeilles. Le mauvais au contraire leur est très nuisible et leur donne la dysenterie. On prépare aussi aux abeilles une nourriture substantielle qu'elles aiment beaucoup. C'est une pâte faite avec partie égale de maïs *(turquie)* et de miel ; après avoir desséché ce mélange, on le pile pour le réduire en farine.

temps, c'est la dyssenterie ou flux; elles réclament alors une alimentation tonique qui les fortifie contre cette débilité, occasionnée le plus souvent par une nourriture mauvaise, ou les pluies du printemps. Cette boisson se composera d'un kilogramme de miel, de deux litres de vin vieux, et d'environ 200 grammes de cassonade ; on fera réduire au feu le tout jusqu'à consistance sirupeuse, ayant soin d'écumer.

Chapitre XII.

ESSAIMS ARTIFICIELS.

Je regarde la production des essaims artificiels comme ne présentant que peu ou point d'avantage au cultivateur d'abeilles. L'amateur en trouvera de longues descriptions dans tous les auteurs, et si j'en dis un mot ici, c'est afin de ne point laisser une trop grande lacune. Cette opération ne doit avoir lieu que dans le cas où, depuis deux ans au moins, une ruche n'aurait pas donné d'essaims, et où l'on pourrait craindre que, trop peu habituée à faire usage de ses ailes, la reine déjà vieille et au terme de sa vie (*car c'est toujours la vieille reine qui sort*) ne détruisît les jeunes reines.

Cette opération se fera seulement à l'époque de la sortie naturelle des essaims, et après l'apparition des faux-bourdons, dont la présence indique l'existence des alvéoles de reine.

Dans le milieu du jour, lorsqu'une partie des abeilles est dehors, on place sur la ruche une pièce sur-

montée d'une pièce en pupitre ; on fait pénétrer de la fumée dans l'intérieur de la ruche, de manière à faire monter les abeilles et surtout la reine dans les pièces nouvellement placées. Lorsqu'on y a réussi, on enlève ces pièces que l'on place sur un plateau avec une ou deux autres pièces qui composent la ruche : l'opération se trouve alors terminée (1). Il est nécessaire de donner de la nourriture à ces abeilles ; de placer, par exemple, des couteaux de miel dans les nouvelles pièces : car on sait que les abeilles des essaims, qui partent d'eux-mêmes, prennent des provisions pour plusieurs jours.

Dans le cas où une ruche perdrait sa reine, on pourrait, en lui donnant un rayon rempli de jeunes larves ayant moins de trois jours, lui procurer le moyen de se créer une nouvelle femelle.

Chapitre XIII.

DU MIEL ET DE LA CIRE.

Le miel de bonne qualité est blanc, grenu, pesant et doué d'une saveur aromatique ; il se compose de deux sucres, l'un crystallisable, l'autre qui ne l'est pas, puis d'une partie aromatique, d'une matière huileuse et colorante, d'un peu d'acide acétique, d'a-

(1) Pour cette opération, on pourrait encore attendre le soir ; il faudrait alors frapper légèrement sur le couvercle de la ruche pour y attirer la reine ; enlever ce couvercle avec la pièce supérieure et recomposer ensuite les deux ruches des pièces qui leur manquent ; la ruche-mère sera toutefois tenue fermée pendant 24 heures.

Digitized by Google

cide malique, d'une petite quantité de cire et quelquefois de mannite (1).

Pour liquéfier le miel, on enlève à l'aide d'un couteau les lames minces de cire qui recouvrent les alvéoles et on expose les rayons à une douce chaleur. C'est là le miel dit miel vierge. Celui qu'on retire par la pression est d'une qualité très inférieure; fort souvent même il a un goût putride que lui donnent les débris de couvain, de rouget et toutes les matières azotées qu'il renferme.

D'après Cadet-de-Vaux, « on purifie le miel en en « mêlant quatre livres à deux onces d'eau ; à ce mélange « mis en ébullition, on ajoute un litre de charbon « sec ; on laisse déposer, et on décante. »

On sait que le fameux marasquin de Zara est fait avec le beau miel blanc de l'Ukraine et de la Moldavie, purifié et exposé à la gelée pendant trois semaines. Les meilleurs miels sont ceux des monts Hymète en Grèce, Hiblée en Sicile , des îles Baléares, de Chamouny , de Corbière dit de Narbonne. Ces diverses qualités sont dues aux plantes des différentes régions, et surtout aux labiées. Mais le miel est mauvais dans les lieux où l'on trouve beaucoup de buis, comme en Corse. Les plantes de notre pays qui donnent le plus de miel sont les sainfoins, les luzernes, les campanules , les mauves , les bruyères. Le trèfle ordinaire n'en donne pas (2).

Les abeilles récoltent indifféremment sur toutes les

(1) Le miel de première qualité, tel que celui de Mahon , du mont Hymète et du mont Ida, ne contient aucune de ces quatre dernières substances.

(2) *Trifolium pratense:* les abeilles ne butinent point sur les corolles

plantes ; aussi le miel peut-il empoisonner, quand il est recueilli sur les fleurs de l'azalée et du rosage pontique qui croissent au pied du Caucase (1). Il cause l'ivresse, donne de violentes douleurs artritiques, lorsqu'il provient de l'aconit-napel, de l'aconit-tue-loup, ainsi que cela se voit quelquefois en Suisse.

Le miel se conservera plusieurs années, s'il est contenu dans des barils ou des vases de terre hermétiquement fermés et placés dans un lieu frais (2).

La cire, comme on l'a cru long-temps, n'est point le produit du pollen des fleurs, quoiqu'elles en contiennent, mais bien le résultat d'une opération vitale, particulière aux abeilles; les expériences d'Hubert tendent à

de cette espèce de trèfle, si répandue dans notre pays et si productive dans nos cultures; la raison de ce fait se trouve dans la disposition des pétales, puisque, étant soudées par la base, elles forment un tube trop long, pour que les abeilles puissent introduire leur trompe jusqu'au fond du calice où se trouvent de riches glandes nectarifères. Et si, dans certains pays, nos montagnes du Jura par exemple, l'importance de la culture des abeilles a beaucoup diminué, on ne doit l'attribuer qu'à la culture de cette plante qui a remplacé celle des sainfoins et des prairies naturelles. Il serait bien à désirer que les naturalistes nous apportassent une nouvelle espèce d'abeille, dont la trompe fût assez longue pour recueillir au fond du calice de cette fleur éminemment mellifère les abondantes richesses qui s'y trouvent.

(1) Ce miel est devenu célèbre, sous le nom de *macnomenon*, par l'empoisonnement des dix mille Grecs commandés par Xénophon, alors chez les Mingréliens.

(2) Le miel absorbe avec une extrême facilité les parfums avec lesquels il est en contact, et rien n'est plus facile que de varier ces parfums. Sur les paniers qui servent à l'écouler, vous mettez des pétales de roses, de violettes, de jasmins, ou de toutes autres plantes; vous obtenez ainsi du miel parfumé au bouquet de ces différentes fleurs. Par le passage du miel sur des fleurs de bruyères, j'ai trouvé un parfum assez semblable à celui du miel du mont Hymète, mais non sa qualité, car il est sans acide.

Digitized by Google

Planche 1re

Fig 1

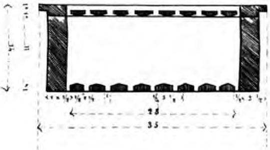

Fig 2

Fig 3

Echelle de 2 Centimètres pour 1 Mètre.

Digitized by Google

Digitized by Google

Planche 2e

Fig 5

Fig. 4.

Fig 5
Capote en paille

Fig. 4 A. Pièce en forme de pupitre
bbb Pièces de la ruche
c Châssis
D. Entrée principale
E Glissoir de la porte
F Plateau
G G Petites ouvertures

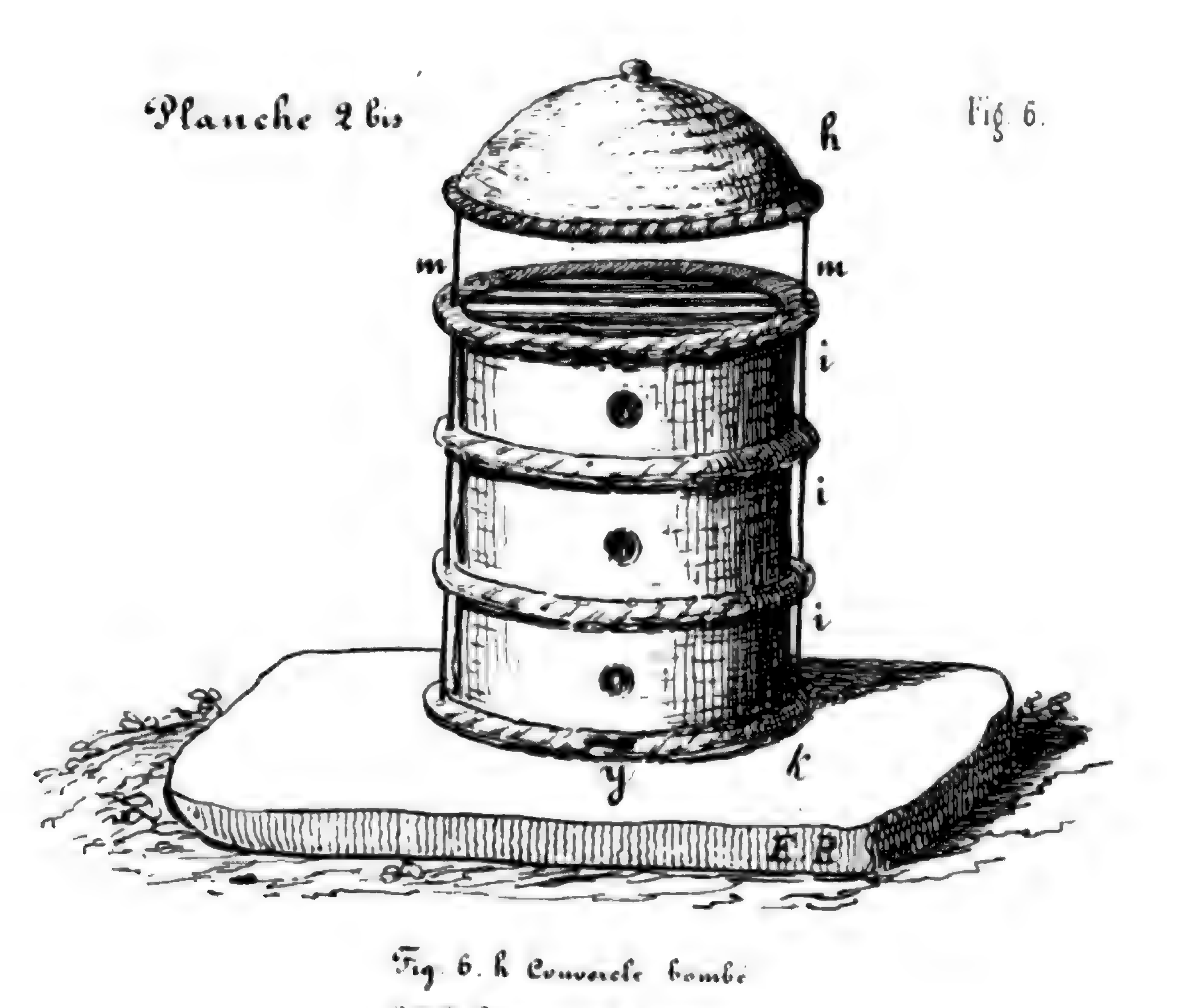

Fig. 6. h Couvercle bombé

I I I. Pièces de la ruche

J. Entrée ménagée dans le chassis

K. Plateau

M.M. Fils de fer

N.N.N. Vitre pour l'inspection de la ruche.

Digitized by Google

Planche 3.e

TABLEAU SYNOPTIQUE DE
OU RENOUVELLEMENT DES CONSTRUCTIONS

1.re Année.—1830.

1.er Mai.	15 Mai.	15 Juin.	1.er Oct.
	3. Vide.	4. Récolter le miel du printemps	
4. Vide.	4. Avec du miel.	3. Miel récent.	4. Construction de trois mois et demi.
2. Vide.	2. Avec des constructions.	2. Constructions et miel.	3. Miel de 4 mois et demi.
1. Vide.	1. Avec des constructions.	1. Construction.	2. Construction de 5 mois.

3.e Année.—1832.

1.er Mai.	15 Mai.	1.er Oct.
2. Vide.	4. Miel de printemps à récolter.	
4. Miel et construction de 11 mois et demi.	2. Miel récent.	4. Construction de 4 mois et demi.
1. Construction de 12 mois.	1. Construction de 12 mois et demi.	2. Miel de 5 mois.
3. Construction de 23 mois et demi.	3. Construction de 24 mois.	1. Construction de 17 mois.

Digitized by Google

L'AMÉNAGEMENT DES RUCHES,
DANS LA RUCHE A ESPACEMENTS.

2.e Année.—1831.

1.er Mai.	15 Mai.	1.er Oct.
1. Vide.	4. Miel de printemps à récolter.	
4. Miel et construction de 10 mois et demi.	1. Miel récent.	4. Construction de 4 mois et demi.
3. Construction de 11 mois et demi.	3. Construction de 12 mois.	1. Miel de 5 mois.
2. Construction de 12 mois.	2. Construction de 12 mois et demi.	3. Construction de 16 mois et demi.

4.e Année.—1833.

1.er Mai.	15 Mai.	1.er Oct.
3. Vide.	4. Miel de printemps à récolter.	
4. Miel et construction de 11 mois et demi.	3. Miel récent.	4. Construction de 4 mois et demi.
2. Construction de 12 mois.	2. Construction de 12 mois et demi.	3. Miel de 5 mois.
1. Construction de 24 mois.	1. Construction de 24 mois et demi.	2. Construction de 17 mois.

Google

le prouver. Cette grande question a suscité récemment des discussions parmi nos savants qui ne nous ont point encore suffisamment éclairés à cet égard.

La cire est souvent employée dans les arts : aussi la France est-elle pour des sommes énormes tributaire de l'étranger, en échange d'une substance qu'elle devrait se procurer elle-même (1) ; car la récolte de la cire est un produit assuré. Cette substance varie quelquefois, suivant MM. Boudet et Boissenot : elle se compose de 0,7 de cérine et de 0,3 de myricine. La première préparation de la cire consiste à enfermer dans des sacs de toile les gâteaux d'alvéoles, à les plonger dans de l'eau portée à une température voisine de l'ébullition (68° centigrades). La cire, d'abord fluide et transparente, reprend sa forme concrète par le refroidissement de l'eau où elle surnage ; on la coupe alors en rubans minces que l'on expose à la rosée pour la blanchir.

Chapitre XIV.

AVANTAGES DE LA RUCHE A ESPACEMENTS.

1.° Les pièces qui composent cette ruche étant toujours séparables, la culture se trouve extrêmement simplifiée.

2.° On pourra toujours conserver aux abeilles une provision convenable; on leur donnera aussi facilement de la nourriture par l'addition d'une pièce remplie.

(3) La France tire annuellement à peu près 500,000 kilogrammes de cire de l'étranger.

3.° La récolte de la cire, et par conséquent le renouvellement des constructions, devient très simple par l'enlèvement annuel de la pièce inférieure.

4.° Réunion facile des essaims, ou des ruches faibles, par la superposition des caisses qui les contiennent.

5.° Pour faire les essaims artificiels, il suffit de prendre la pièce qui renferme les nymphes (couvain), d'en soulever le couvercle, de choisir le couteau convenable et de rendre la caisse à sa ruche.

6.° Récolter le miel par le même procédé, ne prendre ainsi qu'une partie du contenu de la pièce, la replacer ou l'enlever entièrement si on le juge convenable.

7.° Les planchers à claire-voie facilitent la libre circulation de l'air et des abeilles.

8.° Les glissoirs des portes et les ventilateurs des pièces supérieures règlent le courant d'air à établir suivant les saisons.

9.° La pièce supérieure, pièce en pupitre, ou couvercle bombé, reçoit et condense les vapeurs très nuisibles aux abeilles, et peut servir à placer le miel ou les sirops qui leur seraient destinés. Ce couvercle est posé sur une toile claire ou un tissu métallique, comme il a été dit page 55 ; pendant l'été il pourrait être remplacé par une planche percée, mais il est nécessaire durant toute la mauvaise saison.

10.° Inspection de toute la ruche rendue facile par l'enlèvement des pièces, et observation commode de ce qui s'y passe, si l'on a ménagé derrière chaque case une vitre fermée par un glissoir.

11.° La position toujours inclinée du plateau favorise l'écoulement des vapeurs liquéfiées, et permet aux

abeilles de se débarrasser des corps étrangers qui les incommodent.

12.° L'établissement de semblables ruches en paille, ou mieux en bois, rend la récolte du miel tellement avantageuse, que non-seulement on a bientôt recouvré ses déboursés, mais que l'agréable culture des abeilles n'est plus sujette aux pertes continuelles qui en diminuaient le prix.

Ainsi, l'apiculture rendue facile ajoutera un charme de plus à la vie libre des champs : heureux ceux qui la comprennent et peuvent en jouir !

INDEX EXPLICATIF

DE QUELQUES TERMES EMPLOYÉS DANS L'OUVRAGE,

avec les équivalents dans le langage vulgaire.

Abdomen. Ventre.
Aspersion. Action de jeter de l'eau.
Aménagement ou culture.
Bruissement. Grande confusion avec bourdonnement.
Caisses, *hausses*, *châssis*, *ou pièces*. Mots employés pour désigner les mêmes parties de la ruche.
Couvercle bombé, *dôme ou capote*. Mots ayant à peu près la même signification.
Cellules, *alvéoles*. Sorte de réservoirs où est placé le miel.

Digitized by Google

Couvain, larves, nymphes, rouget , vers blancs. Mots à peu près synonymes.

Claire-voie. Sorte de grillage en bois.

Espacement. Distance d'un centimètre entre deux ruches.

Glissoir ou porte.

Gallerie, teigne, mitte. Mots désignant tous le papillon de ce nom.

Mastication. Action de mâcher.

Miellat ou miellée. Transsudation sucrée des arbres.

Nectaire. Réservoir du miel dans les fleurs.

Palette. Enfoncement triangulaire qui se trouve aux longues jambes de derrière; l'abeille y met ses boules de pollen.

Pupitre. Couvercle dont la forme y ressemble.

Pollen. Poussière fécondante des fleurs.

Plateau, siége, tablier ou foncet. Mots employés pour désigner la même chose.

Propolis. Sorte de résine.

Rayon, couteau, gâteau. Mots synonymes.

Serpillière. Tissu de toile claire.

Surtout. Couverture en paille.

Torsade ou boudins en paille dont on fait les ruches.

Ventilateur ou auvent. Petit trou qui établit un courant d'air.

V.

ALTÉRATION DES VINS.

On n'est pas généralement d'accord sur ce que l'on doit appeler altérations des vins. Autrefois on appelait vin, la boisson ou la liqueur obtenue par la fermentation du jus de raisin; depuis, les marchands ont introduit diverses espèces de substances dans ces vins naturels, soit pour corriger leurs maladies, soit pour en augmenter le volume ; souvent même on a vendu des liquides qui ne contenaient pas une goutte de vin. Ces boissons qui ne sont pas toujours malfaisantes, ont été comprises par les chimistes dans la classe des vins, qu'ils définissent une liqueur sucrée qui a subi la fermentation vineuse. Ce ne sont pas ces altérations frauduleuses et souvent nuisibles à la santé, dont s'est occupé M. Mangin, auteur du mémoire que nous livrons à l'impression. Il s'agit uniquement des vins naturels que les producteurs peuvent conserver durant plusieurs années et sur lesquels ils peuvent légitimement obtenir les bénéfices les plus certains, abandonnés jusqu'à ce jour aux industriels et aux spéculateurs habiles. Ce mémoire est donc une instruction destinée à éclairer les propriétaires sur les moyens de conservation de leurs vins, dépendant de l'espèce de raisin, de sa maturité, des caves, des éléments qui les composent et des altérations qui les menacent ou les dénaturent.

Pour opérer d'une manière régulière, il faudrait connaître parfaitement la composition du moût. Mais

son analyse varie chaque année suivant la qualité du raisin et sa maturité. Il y a d'ailleurs dans le moût 10 à 12 principes immédiats, dont les proportions donnent lieu aux nombreuses variétés de vins qui existent dans les différentes contrées viticoles. M. M.... a donc borné avec raison, à trois *principes essentiels*, les éléments qui composent les moûts soumis à la fermentation : les *principes sucrés*, *acides* et *muqueux* ; les deux premiers principes sont les éléments des bons vins. Le troisième, au contraire, donne lieu aux diverses altérations. Changer les proportions de ces éléments toujours mauvais, de manière à ce que le muqueux, quand il est abondant, cesse de prédominer, c'est le but de l'auteur. Il cite à l'appui de sa théorie des faits constants et irrécusables, qui ne sont pas la partie la moins importante de son ouvrage.

A ces observations sur le mémoire de M. M., joignons celles de M. Poillevey, dont nous avons apprécié l'essai *sur la vinification* dans notre compte-rendu de 1842.

Poligny, le 23 janvier 1843.

MONSIEUR,

J'ai reçu le 16 courant votre honorée lettre qui m'annonce la décision de la Société d'Émulation, m'invitant à lui soumettre un rapport sur un mémoire concernant les vins de l'arrondissement de Lons-le-Saunier.

Après avoir lu, avec toute l'attention qu'il mérite, cet intéressant travail, je regrette que la nullité de mes connaissances en chimie ne me permette pas de répondre,

Digitized by Google

en tous points, à la confiance de la Société, et de suivre pied à pied l'auteur consciencieux qui traite, *ex experto,* la question si délicate et de l'organisme, et des effets mécaniques et chimiques qui agissent et réagissent sur les vins de la nature de ceux qu'il a soumis à ses expériences.

Ce mémoire, si propre à éclairer les propriétaires et vignerons sur les causes d'altérations auxquelles sont sujets les vins rouges communs, récoltés dans l'arrondissement de Lons-le-Saunier, leur indique aussi les moyens, non-seulement de les prévenir, mais encore, au cas de dégénérescence, de leur administrer les topiques analogues aux différentes maladies susceptibles de les altérer.

Parcourant graduellement les divers degrés de ces altérations qui peuvent entraîner la ruine complète des vins communs, l'auteur démontre avec lucidité les soins pressants que l'on doit apporter à les doter, autant que possible, des qualités que la nature leur aurait refusées ou de celles qu'ils auraient perdues, pour les livrer ensuite, sans danger, à la consommation ou au commerce.

Au titre de chimiste, dans le choix des moyens, l'auteur réunit celui de praticien dans leur application méthodique, et certes il rend un service signalé aux propriétaires et vignerons en les associant aux succès d'une expérience acquise. Tel est le but philanthropique qu'il se propose.

Passant aux causes primordiales des altérations inhérentes aux vins faibles, on ne doit pas moins abonder dans l'opinion de l'auteur ; car, bien que l'on admette qu'un local mal approprié soit essentiellement préjudiciable à la confection et à la conservation des vins, le mauvais choix des cépages et les cultures ferrées par les engrais viennent encore servir d'escorte à ce premier inconvé-

nient pour augmenter les causes de leur défection. Ce vice radical apparaît aujourd'hui avec évidence dans les vignobles dont les terrains sont susceptibles de se prêter à une extension de culture, et l'on signale avec emphase la quantité de vins recueillie sur une moindre surface. Opposera-t-on que les sols béchés que l'on consacre à une culture aussi mal entendue sont susceptibles de fournir un produit plus réel, plus positif et moins chanceux; que les vins obtenus par ce moyen, privés d'éléments de conservation, obligent les récoltes à des inquiétudes et à des soins incessants; que ces vins n'offrent aucune ressource pour les éventualités des récoltes, car, loin d'acquérir en vieillissant, ils déclinent sans cesse vers une infériorité désespérante; enfin qu'une succession de deux récoltes abondantes peut réduire le vigneron à la misère et causer un grand malaise chez le propriétaire? Et on vous répondra à ces stériles conclusions que les vins se vendent sans distinction apparente de qualité, etc., etc. Mais a-t-on calculé toutes les chances de dépression signalées à l'envi dans le mémoire qui nous occupe?

Pourtant, puisque le désir de viser à l'abondance, sans égard aucun pour la qualité, est devenue une fièvre endémique à peu près incurable, on ne saurait donner trop de publicité aux préceptes et à la méthode mis en pratique par l'auteur, dont le travail consciencieux recevra indubitablement la sanction de la Société d'Émulation.

J'aurais désiré, Monsieur, rendre un compte plus précis et plus détaillé de cet ouvrage; mais vous concevez mon embarras, car non-seulement je ne suis pas chimiste, mais encore peu versé dans le mode de manutention des vins dont il s'agit.

SUR LES ALTERATIONS

DES VINS ROUGES EN GÉNÉRAL,

et principalement des vins de l'arrondissement de Lons-le-Saunier.

PAR M. MANGIN.

De tous les produits du sol de l'arrondissement de Lons-le-Saunier, le plus important sans contredit est le vin. Il a fondé la richesse des cantons où l'on cultive la vigne, et a élevé à des prix souvent énormes la valeur des terres qui le fournissent en abondance : aussi, depuis quarante ans, l'on s'est particulièrement appliqué à en accroître les produits par des moyens inusités.

Quelques propriétaires ont fait arracher les ceps des plants qui ne leur donnaient qu'un raisin trop rare, et les ont fait remplacer par d'autres moins distants entr'eux et plus productifs ; ils ont triplé leur récolte. D'autres, cherchant l'abondance dans une culture plus rationnelle, couvrirent les vignes de nouvelles terres, en firent approfondir le sol pour garantir les ceps de l'humidité qui les fait languir ou périr, ou ils y incorporèrent des engrais qui en changèrent entièrement l'aspect. Avec ces moyens, ils obtinrent des récoltes inouïes qui les indemnisèrent largement de leurs peines et de leurs dépenses. Il fallut chaque année faire monter de nouveaux vaisseaux et édifier de nouvelles caves pour les loger : on peut dire sans erreur que cet arrondissement livre aujourd'hui à la consommation étrangère dix fois plus de vin qu'au commencement du siècle.

Cette production extraordinaire a quelquefois des résultats funestes : après deux ou trois bonnes récoltes successives, les vins éprouvent une telle dépréciation, qu'elle devient une cause de ruine, ou tout au moins d'une grande gêne pour les cultivateurs et les propriétaires eux-mêmes.

S'ils ne savent les préserver des altérations auxquelles ils sont exposés par une réaction fréquente de leurs principes constituants, ils peuvent éprouver des maladies qui les prédisposent à leur perte ou les dénaturent, assez graves pour les forcer à s'en défaire à vil prix.

L'ignorance des moyens préservatifs, la négligence trop commune dans leur emploi, ont mis le commerce des vins de ces contrées entre les mains presqu'exclusives d'industriels habiles qui l'exploitent aux dépens des producteurs avec les bénéfices les plus certains. Leur industrie est si lucrative qu'elle s'est autant étendue dans les campagnes que dans les villes. Il importe donc aux producteurs de s'instruire afin de ne plus en dépendre, et d'apprendre à conserver eux-mêmes leurs vins sans altérations notables durant quelques années ; ils pourront prévenir ainsi la dépréciation de leur valeur et les effets funestes qui en résultent.

Pour arriver à ce but important il faut bien connaître : 1.° la nature et la variété des vins que l'on produit ; 2.° les moyens de les obtenir, par une bonne fermentation, en bon état et déjà privés d'une grande partie des éléments pernicieux qu'ils contiennent en solution ou en suspension ; 3.° les lieux qui leur conviennent après leur entonnaison ; 4.° les moyens de les préserver, lorsque par l'effet d'une réaction particulière

dans leurs principes constituants, ils éprouvent des modifications qui paraissent des maladies ; 5.° ce que l'on doit faire pour les ramener à un état naturel, lorsqu'ils ont subi ou sont prêts à subir des altérations qui les changent ou les dénaturent.

Nature du vin en général.

Le vin doit être le produit de la fermentation du suc du raisin. Il appartient au chimiste d'expliquer ce qu'il fut dans le cep et dans le raisin avant la récolte. Il est inutile au cultivateur de connaître les diverses modifications qu'il subit dès le printemps jusqu'à cette époque ; il lui suffit de bien faire cuver ce suc, afin d'en obtenir un vin agréable et limpide : le vin me paraît être un liquide formé de trois principes ou éléments bien distincts, indépendants du bouquet, ou arôme particulier à chaque terroir, qui fait souvent la plus grande valeur du vin. Ce sont les principes sucrés, acides et muqueux.

Principe sucré.

Le principe sucré du suc du raisin est celui qui, par sa décomposition dans la cuve, se change en principe alcoolique du vin par la fermentation. Moins le raisin contient de ce principe, plus la fermentation tarde à s'établir, plus elle est promptement achevée, et plus le vin est âpre et dur.

Au contraire, plus le raisin est sucré, plus tôt la fermentation s'établit, et plus elle est lente et progressive, parce qu'un sucre plus abondant résiste davantage à la

décomposition. Alors le suc du raisin demeurant plus long-temps doux, le vin demande un plus long temps pour se perfectionner.

Principe acide.

Le principe acide du vin est connu en chimie sous les noms d'acide malique ou d'acide tartrique ; dans le raisin ces acides sont à l'état de surmalate de chaux et de potasse, ou de surtartrate de chaux et de potasse; dans le vin nous les remarquons sur les parois des tonneaux. Il t employés dans les arts, soit dans leur état naturel, soit pour former la crême de tartre ou la potasse. Dans les années ordinaires, le vin de nos contrées contient moins d'acide tartrique que d'acide malique. Ce dernier forme alors l'élément acide des vins et un de leurs éléments conservateurs. Dans les années chaudes, cet acide malique passe à l'état d'acide tartrique que nous reconnaissons dans les tonneaux sous la forme de cristaux brillants.

De la combinaison des principes acides et sucrés des vins, il se forme un principe amer particulier, auquel les chimistes ont donné le nom de tannin et qu'ils prétendent le principe conservateur des vins. Nous n'en parlerons point, parce qu'il est le résultat d'une réaction qu'il ne nous paraît pas utile de faire connaître. Nous dirons seulement qu'une expérience constante nous apprend que les années de bons vins sont celles dont une chaleur constante durant l'été a fait circuler dans les raisins, avec la sève, assez de principes sucré et acide pour leur fournir par la fermentation une suffisante quantité d'alcool et de principe tartrique,

Digitized by Google

afin de les défendre contre les réactions dangereuses que le troisième principe peut y exciter.

Principe muqueux des vins.

Je donne à ce principe le nom d'élément muqueux. Il est vulgairement connu sous le nom de lie des vins. Il me paraît être un sucre arrêté dans sa formation, et privé par l'absence d'une chaleur suffisante des éléments nécessaires à l'état de sucre réel. Privés de ces éléments qu'un soleil brûlant peut seul faire élaborer, les raisins ne se remplissent que d'un suc peu acide, aqueux et mucilagineux qui les fait pourri[illegible] ne peut donner une bonne fermentation. Celle-ci, bientôt achevée, entraîne une grande quantité d'éléments muqueux d'une saveur douceâtre qu'il est essentiel de séparer: c'est cet élément muqueux tenu en solution dans les vins mal cuvés, qui, mis en action soit par la chaleur du lieu où le vin se trouve placé, ou par sa trop grande abondance, le trouble d'abord, en excitant un nouveau mouvement de fermentation ; en réagissant sur les deux autres principes, il donne lieu aux diverses altérations des vins. C'est, selon moi, la principale cause de leurs maladies, leur principe délétère. Les deux premiers au contraire en sont les bons éléments, ou leurs principes conservateurs.

Variété des vins rouges.

Le vin rouge (que l'on récolte dans les vignobles de l'arrondissement), présente plusieurs qualités, qui ne varient entre elles que par les proportions diverses des trois éléments qui composent le vin en général. On peut le réduire à trois espèces bien distinctes.

1.re *espèce.* — La première est celle qui nous est fournie par nos côteaux, et par les plants autrefois cultivés par nos pères. Elle fit la réputation de leurs vins, elle soutient encore celle des nôtres.

Le suc de ces plants, toujours suffisamment chargé de bons principes, fermenté avec les précautions nécessaires à ce travail, donne, même dans les années ordinaires, des vins qui se conservent plusieurs années, par la seule force de leurs éléments, sans maladies et sans altérations apparentes. Après leur cuvaison, ces vins ne réclament pour leur perfection qu'une cave sèche, saine et insensible aux variations de l'atmosphère, et quelques soutirages, afin de les séparer des lies ou principes muqueux qu'ils déposent. Ils sont quelquefois lents à se perfectionner, conservent long-temps leur élément acide, et ne le perdent entièrement qu'en se dépouillant par leurs seules forces, du principe muqueux qu'ils contenaient.

En devenant vieux, ces vins acquièrent encore de la générosité, car leur élément sucré achève sa décomposition pour former leur vinosité.

2.e *espèce.* — La seconde espèce est produite par un mélange de plants fins et de plants communs cultivés dans des terrains en côteaux, convenables à la vigne. Bien cuvée et bien soignée dans les lieux où on la loge, cette espèce, moins rare que la précédente, peut, même dans des années ordinaires, être destinée à se conserver plusieurs années. Dans ce but on doit avoir soin de favoriser à temps utile, la séparation des principes muqueux qu'elle renferme, et même souvent lui ajouter quelques portions de ceux qui lui manquent. Elle exige

des soins beaucoup plus attentifs que la première espèce.

3.e *espèce*.—La troisième, qui est la plus commune et la plus répandue dans le commerce, est le produit des plants communs seuls cultivés dans des terrains un peu inclinés, ou même en pleine terre.

Le vin de ces divers plants présente encore des qualités bien variables, selon le sol producteur. Dans les terrains légers, en coteaux ou en pente, le raisin moins abondant, mûrissant assez bien, donne un beau vin bien coloré et d'une agréable saveur. Dans les terres argileuses, basses et fortes, les fruits plus nombreux, provenant de bois plus vigoureux, ne produisent qu'un vin plat et assez âpre, qui est promptement potable. Cette espèce est la plus difficile à conserver par la seule force de ses principes. Dans les années ordinaires, elle est fort disposée à des modifications ou à des altérations promptes. Elle demande la plus sérieuse attention, si l'on veut la garantir des nombreuses chances de perte qu'elle offre.

Il est du plus grand intérêt, pour le producteur, de rendre les vins de cette espèce capables de se conserver en bon état quelques années, comme ceux de la seconde, ou du moins de devenir, lorsqu'ils se modifient ou se troublent, une boisson salutaire et agréable. Faciliter les réactions que ces vins éprouvent dans leurs principes, en ajoutant ceux qui leur manquent, et les priver de celui qui les altère, tel est le secret des industriels qui les achètent souvent à vil prix. Publier les moyens qu'ils emploient, éclairer les cultivateurs par des observations remarquables et fondées sur l'expérience, sera leur rendre un service d'une grande importance.

Cet exposé de la nature du vin et de ses diverses espèces, peut expliquer pourquoi les vins actuels de nos côteaux mêmes ne sont plus ce qu'ils étaient sous nos pères ; pourquoi les vins que nous récoltons aujourd'hui, dans les mêmes vignes qu'ils cultivèrent, deviennent louches ou malades, après un an, deux ou trois au plus, lorsque nous les soutirons ou nous les faisons transporter d'un lieu dans un autre, tandis que les leurs se conservaient plusieurs années clairs, limpides et sans altérations remarquables. On peut se convaincre que la différence dans la qualité des produits est due, ainsi que le pensent quelques cultivateurs expérimentés, non-seulement à la variété des plants actuellement cultivés, mais encore à une culture mieux dirigée, qui ont concouru à amener un changement notable dans les principes constituants de nos vins. Eclairé par des expériences constantes de plusieurs années, présentant des résultats toujours conformes à ces principes, on reconnaîtrait que les vins cuvés par nos pères restaient clairs et limpides, parce que, suffisamment pourvus de sucre, d'acides malique et tartrique, les raisins produisaient par une fermentation prompte, et à l'aide d'une chaleur convenablement établie dans les cuves, un liquide vineux peu abondant en principes muqueux. Ces vins déposaient facilement et en temps utile leur lie sur les parois des vaisseaux, et se garantissaient par cette séparation de toute altération notable.

Tenant plus à la qualité qu'à la quantité, ils avaient soin de faire cuver leurs vendanges dans des vaisseaux et des lieux différents de ceux que nous employons aujourd'hui généralement (l'usage suivi de nos jours

Digitized by Google

me paraissant une des premières causes des altérations des vins). Leurs raisins n'étaient point les produits d'une culture forcée, ou d'une terre forte : une maturité trop précoce, causée par l'emploi d'engrais mal combinés, ne les exposait point à pourrir, et à donner d'abondantes mucosités. Les vins de nos jours, fournis par une culture productive, sont trop privés des deux bons éléments. Trop chargés du principe nuisible, ils se louchent déjà lorsqu'on les soutire après leur seconde ou troisième année, souvent même après la première : il en est fort peu qui ne subissent de bonne heure des maladies graves, s'ils ne sont des vins d'une année de chaleur extraordinaire.

Il est facile d'observer que, si l'élément muqueux prédomine dans un vin les éléments acides et sucrés, la décomposition de ce dernier est plus lente. Le muqueux fourni par des fruits plus mucilagineux qu'abondants en sucre, souvent mûris par une température froide et humide, s'oppose à la décomposition d'une partie du sucre, en l'enveloppant comme d'un réseau putride, et l'empêche de passer à l'état vineux.

Cet élément délétère, lorsqu'il est en abondance dans un vin même de bonne qualité, s'y conserve et lui donne un aspect trouble et violacé. Lorsqu'une fermentation particulière ou son propre poids le font descendre dans le fond de la pièce qui le contient sous la forme d'un liquide épais et déliquescent, si l'on n'a soin de le séparer promptement du vin qui le surnage, bientôt mis en action par la température du lieu où il se trouve, il éprouve une putridité réelle qui communique au vin un goût amer de lie, et le conduit à

Digitized by Google

l'état de vin tourné. C'est à la quantité du principe muqueux de nos vins vieux ou nouveaux, de bons crus et de crus ordinaires, que l'on doit attribuer toutes les modifications qu'ils éprouvent, et même celles qui les rendent louches, après trois ou quatre années de séjour dans nos celliers.

Il est facile d'appuyer cette théorie de faits constants et irrécusables, fournis par une expérience de plusieurs années.

Si nous remontons à l'an 1825, nous récoltons des vins généreux où les bons éléments prédominent : de fortes chaleurs durant l'été ont fait élaborer dans les raisins assez de sucre et d'acide. Ces deux principes ont donné par une bonne fermentation un liquide bien vineux, et en ont fait précipiter le muqueux. Dix années après, on boit ces vins généreux sans aucune altération. Il en est de même des vins que nous ont produits les chaleurs des années 1832 et 1834. Si quelques vins de 1834 s'altérèrent et passèrent à l'amer, ils furent mal logés et extraits de fruits grêlés et brûlés par le soleil. Ces derniers laissèrent sur les parois des vaisseaux qui les renfermèrent un dépôt noirâtre et amer mêlé de lie, provenant du brûle du raisin frappé par la grêle. Il fallut les en priver à temps utile, pour qu'il n'altérât pas le vin.

L'année 1827 donna des vins ordinaires de bonne garde, dont les éléments acides et sucrés dominèrent le muqueux. Les bons crus fournirent après trois ou quatre années des vins agréables et bien dépouillés : les crus ordinaires demandèrent plus de soins ; ils furent cependant faciles à conserver. Il n'en fut pas ainsi des

vins de l'année 1828 : la vendange abondante, récoltée par des temps souvent pluvieux, n'éprouva qu'une fermentation lente : elle fournit beaucoup de muqueux et de pressurage, qui tardèrent beaucoup à s'éclaircir. Les vins qui ne furent point soutirés avec soin en temps utile, qui provinrent de plants ordinaires, sans aucune addition des éléments dont ils manquaient, ne tardèrent point à se loucher et à prendre la maladie de la pousse. Quelques-uns même devinrent amers et tournés. On en distilla beaucoup en alcool, ou on en vendit pour en fabriquer des vinaigres. Ceux de 1829 furent faibles et sans force. Cependant ils eurent assez d'éléments acides et âpres, pour faciliter la séparation de leur muqueux. Soutirés et soutenus par des esprits ou de bons vins blancs, colorés par des vins du Midi, ils devinrent une boisson légère et recherchée : malgré leur faiblesse, ils s'altérèrent peu et ils firent meilleur profit que ceux de 1828.

Les vins de 1830 et de 1831 furent presque nuls en nos contrées ; les fortes gelées de 1830 avaient fait avorter ces deux récoltes : on ne fit du vin que dans un petit nombre de cantons de la plaine privilégiés.

Les vins de 1833, de 1835 et de 1837 ressemblèrent plus aux vins de 1827 qu'à ceux de 1828. Ils en eurent les mêmes qualités et les mêmes défauts ; les bons crus donnèrent des vins vieux agréables et bien dépouillés à leur quatrième année. Ceux de 1836 et 1839 se rapprochèrent davantage des 1828 ; on les crut d'abord supérieurs aux vins de 1835, il n'en fut point ainsi ; en quelques parties de l'arrondissement, soit parce que

les raisins furent récoltés pendant un temps pluvieux ou inopportun, soit parce qu'ils furent trop mûrs, les vins renfermèrent beaucoup de lie et de muqueux, qui retardèrent leur fermentation et les rendirent souvent louches. La plupart exigèrent déjà à leur seconde année une ou deux colles, afin de les en séparer entièrement. Ils n'acquirent même toute leur vinosité qu'après cette séparation. Les précédents avaient été plus faciles à clarifier, et ils avaient demandé beaucoup moins de soins.

Les vins de 1838 furent semblables aux 1829. Dans les lieux où la grêle du 28 septembre ne ravagea point les vignes, ils furent des vins âpres et faibles, se dépouillant bien de leurs lies. Dans les lieux grêlés, ils furent détestables, et même très nuisibles aux vins avec lesquels on osa les mélanger. Il en fut peu exporté de l'arrondissement.

Les vins de l'an 1840, surtout ceux de bons crus, devinrent généreux et agréables ; on remarqua que leur élément muqueux fut fort abondant, et qu'ils eurent beaucoup de peine à le déposer par leurs propres forces ; en général ils eurent presque tous besoin d'être collés et soutenus avant de les livrer à la consommation.

Les vins de 1841, semblables en apparence aux 1836, aux 1839 et aux précédents, éprouvèrent des altérations funestes et presque générales ; récoltés pendant des temps de pluie, trop mûrs, les raisins produisirent beaucoup de principes muqueux dont les vins ne se dépouillèrent point au printemps ; les chaleurs extraordinaires de 1842, qui se firent ressentir de bonne heure dans une bonne partie des caves, furent cause

d'altérations graves, que l'on remarqua dans le cours de l'été et même du printemps ; nous en parlerons en traitant des vins tournés.

Les vins de 1842 sont très bons, ils contiennent tous en abondance les deux meilleurs éléments du vin ; le sucre a dominé même dans ceux de bons crus, à tel point qu'ils en sont restés doux plus d'une année. Sa décomposition en fut lente, on oserait même dire qu'elle n'est point encore terminée. Bien fermés, bien logés, soutirés à temps utile, ces vins seront aussi beaux que généreux ; il est à craindre que leur muqueux ne les fasse troubler, surtout s'ils étaient exposés à une température peu convenable : il sera nécessaire de les en dépouiller, s'ils ne conservent leur limpidité ; ils furent employés en abondance pour adoucir l'amertume prononcée des 1841, et ils produisirent des vins de facile consommation.

Les vins de 1843, plus âpres encore que ceux de 1829, leur ressemblent par leur faiblesse ; ils ont besoin d'être soutenus par des esprits ou des vins blancs, pour devenir des vins vieux agréables. En les repassant sur des marcs de bons vins de 1844, on a pu en adoucir l'âpreté et les rendre plus potables : c'était un moyen de soutenir leur limpidité, et de faciliter leur conservation.

Si je me suis appesanti sur l'exposé que je viens de faire, c'est dans le but de faire mieux ressortir par des faits les causes des altérations de nos vins ; je passe aux moyens de les obtenir en bon état, et déjà privés d'une bonne partie des éléments pernicieux qu'ils contiennent en solution ou en suspension.

Cause des maladies du vin.

Je regarde comme une première cause des modifications qu'ils éprouvent, l'usage adopté par un grand nombre de producteurs, de cuver dans des tonneaux de couche, plutôt que dans des cuves, et celui d'opérer la cuvaison dans des caves plutôt que dans des cuveries. Nos pères prenaient plus de soins que nous dans la préparation de leurs vins.

Un local particulier, bien aéré et bien exposé, était destiné à la fermentation de la vendange que l'on plaçait dans des cuves dressées, ou des foudres d'une grande contenance. Si l'on se servait de tonneaux de couche, on les sortait de la cave pour les dresser en la cuverie ; ce qui facilitait le mélange et sa fermentation. Mieux qu'aujourd'hui on savait que pour obtenir une bonne cuvée, il faut certain degré de chaleur, qui se trouve rarement dans les caves. On n'entonnait le vin qu'après le temps nécessaire à sa vinification, et après qu'il s'était saturé de tous les bons éléments contenus dans les raisins ; le vin alors avait une saveur âpre et franche, qui est un des principes de sa conservation.

C'est à cette cause que j'attribue une partie des désastres de 1841.

Si l'on observe que dans une cuve, et dans une cuverie bien aérée, la vendange forme une masse compacte et homogène qui s'échauffe naturellement par la température du lieu, et par la réaction de ses principes ; qu'une fois commencée, la fermentation activée par une plus grande surface d'air chaud, marche promptement à sa fin, et donne lieu à un plus libre et plus fort dégagement de gaz et de calorique ; on s'assurera

que le vin s'y fait mieux dans un moindre temps, et ne donne point autant de pressurage et de trouble.

Dans le tonneau de couche, surtout d'une petite dimension, placé en cave d'une manière fixe, la fermentation ne peut s'effectuer avec autant de facilité : la chaleur du local ne la favorise point. Si les raisins ont été cueillis par des temps humides et froids, elle languit, le vin reste doux ou doucereux sans une suffisante décomposition de son principe sucré. Soutirés au printemps, de tels vins fournissent peu de dépôts ou de lies. Bientôt, et surtout s'ils éprouvent des chaleurs, une nouvelle fermentation s'y prononce vivement, et ils courent les plus grands risques de s'altérer par la prédominance de l'élément muqueux. Ces dangers s'appliquent surtout aux vins fournis par des plants communs.

Si l'on veut retirer des avantages des tonneaux de couche pour cuver, on doit les placer dans une cuverie, et n'en employer que d'une grande contenance; on dresserait ceux qui contiennent moins de vingt hectolitres. Le séjour du marc, étant sans danger dans ces pièces que l'on peut fermer à volonté, on peut y laisser le vin plus long-temps, en ayant soin de le refouler quelquefois. On peut n'entonner qu'après l'hiver, ou après un temps assez long. La saveur âpre de la grappe ne doit pas être redoutée, surtout pour les vins de la 2.e et de la 3.e espèce ; on peut la regarder comme le principe du tannin nécessaire à leur conservation, surtout dans les années ordinaires.

On ne doit généralement égrapper que les raisins de plants fins et en coteaux ou ceux qui fournissent les vins de la seconde espèce; lorsque les raisins sont bien mûrs

et sucrés : ce travail rend alors le vin plus agréable et moins dur.

On peut présumer que les vins même bons de 1841 restèrent doucereux pour avoir été cuvés trop peu de temps dans des pièces de couche. Ils n'y éprouvèrent qu'une fermentation incomplète, qui devint une des causes de leurs altérations. Lorsque nous employons de telles pièces pour cuver, imitons ce qui se pratique dans l'arrondissement de Poligny ; on n'y entonne que quatre mois après la récolte, et l'on obtient des vins plus généreux et mieux élaborés.

Je crois fort utile de ne point mélanger en entonnant les vins troubles avec le vin clair qui sort au début du soutirage, et bien moins encore les pressurages. On doit les placer dans des vaisseaux particuliers pour les traiter à part et faciliter le dépôt de leurs lies. On conçoit que des vins ainsi chargés d'éléments muqueux, susceptibles d'altérations, demandent plus de soins.

Ils sont plus disposés que les premiers à des modifications dangereuses, si naturellement ou artificiellement on ne les sépare de leurs mucosités. Si l'on ne peut y parvenir, soit par un soutirage réitéré durant l'hiver, soit en les repassant sur des marcs pressés ou non pressés, on ne doit pas balancer à agir sur eux par une colle artificielle qui les précipitera. Ainsi clarifiés, ces pressurages peuvent être mêlés sans aucun danger aux vins primitivement faits. Ces observations sont fondées sur l'expérience. Lorsque l'on entonne, on a l'usage de loger le vin dans des pièces de couche placées dans les celliers; il est essentiel que ces lieux soient également préservés de l'action de la chaleur, du froid et de l'humidité.

Digitized by Google

Le vin continuant sa fermentation en silence, ses principes s'élaborent entre eux, d'autant mieux que la température du lieu est égale et à 10 degrés centigrades. Un froid vif, une chaleur de quinze degrés nuisent également au vin et le dénaturent; il faut éviter de le placer près des étables, des écuries ou des lieux habités; le vin le meilleur, logé dans un lieu chaud, ou trop froid, ou trop humide, ne tarde point à éprouver des maladies et à s'altérer. On doit plutôt vendre un vin aussi mal logé, que de le conserver.

Les trois éléments constitutifs des vins étant des principes sucrés, acides et muqueux, unis à une petite quantité de tannin fourni par le raisin ou la grappe ; du moment que le raisin passe en fleur et paraît, ces trois principes s'y développent et s'y élaborent tour à tour; l'acide acéteux et le malique qui existaient déjà dans la sève fournie par le bois, avant les bourgeons mêmes, paraissent dans le raisin à mesure qu'il grossit, et s'y changent en sucre lorsqu'il mûrit ; à l'aide d'un soleil constant et d'une bonne température, il reçoit diverses proportions des trois éléments qui en disposent le suc à devenir un vin de première, de deuxième ou de troisième espèce, après sa fermentation.

Plus le principe sucré est abondant, plus le principe acide peut l'être encore, ainsi qu'on a pu l'observer en 1825, 1832, 1834 et 1842, années où l'on a remarqué le plus de sel tartrique sur les parois des vaisseaux. Plus au contraire le principe muqueux y domine, moins le vin contient de sucre ; plus le vin est sujet à des modifications et même à des altérations. Ainsi se trouvent expliqués les divers changements qu'il éprouve et les maladies qui l'altèrent.

Il est donc de la plus grande importance pour avoir de bons vins: 1.° de réunir dans une cuve ou dans de grands tonneaux de couche des raisins bien pourvus des deux premiers principes; 2.° d'en faire fermenter le suc dans un lieu et durant un temps convenables, pour obtenir déjà la séparation de la plus grande partie des mucosités. Il est alors facile de se convaincre que pour bonifier des vins, de quelque espèce qu'ils soient, il faut leur ajouter en temps utile les principes qui leur manquent, afin de diminuer l'action de celui qui peut les altérer. C'est ce talent qui a fait la fortune des marchands de vins.

Modifications des vins.

Le vin rouge, même bien cuvé et bien logé, est sujet à des modifications particulières qui en changent l'aspect et font craindre son altération.

1.re *espèce.*—Celui des bons coteaux de notre arrondissement se perfectionne durant deux ou trois années par une réaction lente et sourde de ses principes. En le soutirant au printemps et en août la 1.re année, on y trouve un dépôt assez abondant. Si le soutirage lui fait perdre de sa limpidité, il la reprend bientôt, surtout si la cave est fraîche et bonne; il est assez rare qu'il ne se clarifie point de lui-même, même à la 3.e année: dans ce cas, on lui rendrait sa limpidité par un collage convenable. Si l'on veut exporter ou mettre en bouteilles ce vin de trois ou quatre ans, de toute nécessité on doit le soutirer et le coller une ou même deux fois, afin de le maintenir dans les bouteilles ou durant le voyage.

2.e *espèce.*—Lorsque les vins appartiennent à la 2.e

Digitized by Google

espèce et sont fournis par des plants mélangés et des terrains propres à la vigne, selon leur préparation ou le lieu où on les dépose, ils sont plus ou moins disposés à des modifications qui peuvent devenir des altérations. A la fin de leur seconde année, et quelquefois de la première, les éléments muqueux qu'ils contiennent exercent déjà des réactions sensibles sur les autres. Plusieurs, contenant peu de raisins blancs que l'on sépare souvent pour en obtenir un débit plus prompt, perdent une partie de leur saveur et deviennent louches après le soutirage.

S'ils ne se clarifient d'eux-mêmes en peu de jours, pour éviter les altérations dont ils sont menacés, il faut leur donner la vinosité qui leur manque, en leur ajoutant de l'alcool ou du vin blanc, et les séparer de leurs lies par le collage. En peu de temps ils redeviendront clairs et limpides.

3.ᵉ *espèce*.—Il est encore plus nécessaire de surveiller avec soin et de soutenir les vins de la 3.ᵉ espèce, ceux qui nous sont fournis par des plants cultivés dans des terres fortes et des vignes situées en plaine. Ce sont les vins les plus exposés à des altérations promptes et funestes; dans les années ordinaires, ces vins, et même quelques-uns de la 2.ᵉ espèce, mal logés et exposés à une température trop élevée, éprouvent déjà au début de leur 2.ᵉ année une réaction de leur muqueux sur les autres éléments. Au lieu de se clarifier, ils restent troubles après le soutirage, et ils ont un aspect de lie repoussant. C'est en cet état que ce vin, donnant de l'inquiétude, est vendu à bas prix, dans la pensée qu'il est altéré ou qu'il s'altère.

Par un mélange convenable avec quelques parties de vin blanc ou quelques litres d'alcool et le collage, on en obtiendrait un vin marchand de bonne qualité.

Cultivateurs et propriétaires, qui ne récoltez que des vins communs de 3.e et de 2.e espèce, conservez avec soin vos vins blancs pour les mélanger aux rouges.

Si vous n'en avez point, fortifiez-les avec des alcools ou même avec des eaux-de-vie de vos marcs. Lorsqu'ils éprouvent des maladies causées par leur faiblesse et la chaleur des lieux où vous les avez logés, hâtez-vous de les transporter en d'autres lieux, de les coller et de leur ajouter les principes qui leur manquent. Vous ne parviendrez à les conserver qu'à ce prix.

Selon ces principes conformes à l'expérience, la conservation d'une grande partie des vins du pays dépend de la quantité prédominante des deux bons éléments.

Les vins pourvus abondamment de sucre et par suite d'alcool, des années chaudes, et les vins âpres et durs des années froides, où le raisin n'atteint point sa maturité, sont les plus faciles à conserver. On peut même bonifier ces derniers, en ajoutant durant la cuvaison le sucre qui leur manque. On les rend meilleurs et plus agréables, et on favorise leur conservation : ces moyens sont aujourd'hui bien employés en Bourgogne et autres lieux.

Chacun connaît l'importance de la chaleur pour le développement du principe sucré dans le raisin, et par suite la confection d'un bon vin. Qui n'a remarqué que, dans les années froides, le raisin, peu agréable et âpre, parce qu'il n'atteint pas la maturité, donne un vin qui se conserve bien et se dépouille facilement de son élément

muqueux moins abondant? Qui n'a observé que c'est dans les années ordinaires où le raisin est assez agréable et mûrit bien, lorsqu'il est récolté en temps humide, que le vin contient davantage d'éléments muqueux, et moins de tartre et de sucre qu'il ne lui en faut? Ce sont les vins de telles années, 1828, 1836, 1839 et 1841, qui ont présenté les plus grandes difficultés pour en obtenir de bons vins vieux. Les 1829 se conservèrent plus facilement.

Il a été observé que les vins de 1841 qui échappèrent aux maladies presque générales des vins de cette époque, furent ceux dont les raisins mûrirent le moins; leur âpreté et leur immaturité furent les causes de la salubrité et de la limpidité des vins; ils déposèrent beaucoup mieux leurs mucosités que des vins meilleurs.

Tels furent les vins de Beyne et autres lieux semblables. Si l'on recourt à l'expérience, on remarque que, plus un terrain fournit de raisins, plus ils ont de difficulté à atteindre une maturité égale et complète, plus le cep qui les porte peut difficilement recueillir dans le fruit tout le sucre nécessaire à un bon vin. Au lieu de bien mûrir, s'il survient des pluies, le raisin commence à pourrir, et l'élément muqueux, produit de cette pourriture, domine les deux autres: je pense que pendant les automnes pluvieux et humides, souvent il convient de cueillir le raisin de nos vignobles avant sa parfaite maturité, pour conserver au vin une certaine âpreté, dont il a besoin pour soutenir sa limpidité. Attendre trop de maturité pour des raisins si peu sucrés, c'est les laisser remplir de mucosités. Alors ils donnent un vin, moins doux que doucereux, qui n'éprouve qu'une

lente fermentation, et qui se clarifie difficilement. L'abondance du muqueux en suspension nuit à la décomposition d'une partie du sucre, et en empêche son changement en alcool nécessaire à leur précipitation. L'élément acide du vin noyé dans ce muqueux est lui-même trop faible pour la faciliter. Le vin donne alors peu de dépôt ; si quelques mois s'écoulent, si des chaleurs le surprennent dans le lieu où il est placé, une forte réaction a lieu et le vin éprouve des altérations sensibles, si l'on n'est point prêt à les prévenir.

De cet exposé on peut conclure que, pour obtenir une bonne combinaison des éléments constitutifs des vins rouges de nos cantons, les soins de nos producteurs doivent toujours tendre à faciliter le dépôt des mucosités, et à les rendre clairs lorsqu'ils deviennent louches. Pour ces motifs, dans les années ordinaires, on vendangera avant la parfaite maturité du raisin, et on laissera la grappe, afin de conserver au vin une partie de l'élément acide, qui l'aide à le soutenir limpide et beau ; si l'on désire conserver des vins de la 2.e et de la 3.e espèce quelques années, on devra les soutenir par l'addition d'au moins un litre d'esprit de vin par hectolitre, ou d'un sixième de vin blanc ; on devra les coller si, après un mois du mélange et du soutirage, ils ne sont éclaircis d'eux-mêmes. Alors il suffira de les soutirer en août ou septembre afin de les séparer des lies qu'ils auront déposées au fond des vaisseaux.

Des vins ordinaires, ainsi soignés et mélangés, ne se gardent pas long-temps; ils doivent être livrés à la consommation pendant qu'ils sont en bon état, car les collages les avancent et les font. Si on les destinait à

Digitized by Google

les garder en cave plus d'une année, ils réclameraient de nouveaux soins. Peu pourvus des principes primitifs et naturels de salubrité et de conservation, ces vins tendent constamment à se modifier et à s'altérer.

J'ai traité trop longuement, peut-être, des causes qui prédisposent les vins rouges de nos contrées aux maladies qu'ils éprouvent, des diverses modifications qui leur surviennent et des moyens d'en empêcher les altérations : parlons des maladies elles-mêmes, et des moyens d'en prévenir les funestes effets.

La première est celle à laquelle on a donné le nom de pousse des vins.

De la Pousse des Vins.

Le vin qui en est atteint sort de la pièce qui le renferme avec une force inusitée ; il présente dans le verre un aspect terne et mousseux, il paraît dégager un gaz comprimé depuis quelque temps, qui est de l'acide carbonique.

Quelle est la nature de cette maladie, qui n'arrive qu'aux vins de deux ou trois ans, surtout à ceux qui sont moins pourvus de tannin, et qui contiennent beaucoup de muqueux ? Est-elle simplement une fermentation intestine particulière, une réaction chimique de l'élément muqueux en décomposition, causant le dégagement du gaz et l'aspect trouble du vin, en un mot, l'avertissement salutaire du passage du vin à un état plus avancé, ou un commencement d'altération par suite de cette réaction ? Ces deux opinions, soutenues par des producteurs et des commerçants, peuvent être vraies l'une et l'autre. Quelques-uns pensent qu'il convient

de laisser passer cette réaction, et de soutirer ensuite le vin; ils assurent que, s'il est de bonne qualité, dans des fûts soignés et en bonne cave, elle ne tarde point à cesser ; que le vin dépose de lui-même ses mucosités, causes principales de sa fermentation, et reprend sa transparence : ils le soutirent alors et le transvasent dans une autre pièce bien méchée et préparée, où ils ont soin d'ajouter certaine quantité de vin blanc sec ou d'esprit de vin, pour le soutenir et le mieux conserver. J'ai moi-même vérifié l'exactitude de ces faits sur des vins des années 1833, 1835, 1839 et 1840 de bonne qualité. La maladie a cessé d'elle-même après le collage, et le vin est bientôt redevenu tranquille et limpide. D'autres pensent que si cette fermentation persiste plus d'un mois, et si, par le soutirage, il reste plus louche et plus terne, il convient de profiter d'un temps frais pour le changer de tonneau et même de cave, lorsque le lieu où il se trouve est peu convenable. Persuadés qu'un tel vin est fort avancé, qu'il a acquis toute la perfection dont il est susceptible, et qu'il subit déjà quelqu'altération en raison de sa qualité ; ils jugent nécessaire de le vinifier par de l'alcool ou du vin blanc sec, d'en soutenir la couleur affaiblie par un vin nouveau, et de le séparer par un bon collage des mucosités qu'il tient en suspension. Ils lui rendent par ces moyens de la qualité et de la limpidité. De tels vins ne peuvent se conserver ainsi bien long-temps en cave: il est convenable de les livrer à la consommation ; ces deux opinions peuvent se concilier entr'elles, parce qu'elles concernent des vins souvent divers.

D'autres, pensant que cette réaction provient de l'a-

Digitized by Google

bondance du gaz acide carbonique formé par la décomposition du sucre et comprimé dans les vaisseaux trop exactement fermés, ne ferment leurs pièces de vins nouveaux, durant une année, qu'avec des feuilles de vigne recouvertes de sable, surtout celles à petites bondes. A l'aide de ce moyen, ils prétendent que le gaz peut sortir de la pièce, à mesure qu'il se forme, par sa propre force de compression, sans donner lieu à aucune introduction d'air extérieur qui puisse nuire au vin ; tandis que dans des pièces trop bien closes, le gaz se trouve comprimé dans le vin, y excite une chaleur dangereuse et une réaction funeste. Ces raisons ne sont point sans poids; l'expérience peut seule en apprécier la valeur. Nous engageons les propriétaires à tenter ces moyens qui paraissent fondés sur la nature même des éléments vineux. On doit observer, cependant, que la pousse n'a le plus souvent lieu que sur des vins de deux ou trois ans, et qui ont déjà été soutirés plusieurs fois, ce qui réduit de beaucoup l'influence du gaz acide carbonique formé la 1.re année. Il est indispensable de bien vinifier les vins, qui ont éprouvé ou éprouvent cette maladie, et de les séparer autant que possible du dépôt muqueux qu'ils contiennent en suspension, car on doit attribuer à l'action de ce dépôt la maladie qu'ils contractent, et au défaut des deux éléments sucrés et acides suffisants. J'ai vu de ces vins faibles et louches collés sans addition, parce qu'on les croyait assez vineux, se troubler de nouveau quelques jours après le soutirage et reprendre leur état terne et louche. Pour les soutenir clairs et limpides pour la consommation, s'ils se troublent, on doit les soutirer de nouveau, les vinifier et les recoller. Alors ils doivent être vendus et consommés.

C'est avec de tels soins que les marchands qui achètent à bas prix nos vins troubles ou malades de la pousse, les rendent tous bons, marchands et préférables aux nôtres. C'est d'un mélange bien combiné de vins divers assez alcoolisés ou vinifiés qu'ils font ces vins brillants qui plaisent à l'œil et au goût. Quoiqu'ils n'ont point la saveur franche des bons vins naturels et non mélangés, et ne sont point susceptibles d'une aussi longue conservation, ils les vendent facilement, et avec de beaux bénéfices, pour une prompte consommation.

Cultivateurs, traitez-les ainsi, et ne soyez point inquiets sur leurs altérations. L'expérience vous démontre que les vins y sont d'autant plus promptement exposés, qu'ils sont logés en des vaisseaux et des lieux peu convenables. On ne peut trop vous engager à les tenir renfermés dans des lieux propres, aérés, frais et point humides.

Des Vins tournés.

Nous passons à une maladie des vins rouges de notre arrondissement, beaucoup plus rare que la précédente, mais beaucoup plus grave et plus funeste ; à celle qui rend les vins amers, et leur fait donner le nom de vins tournés. Cette maladie dénature entièrement le vin, le rend impotable et impropre à la consommation. Jusqu'ici elle a forcé les producteurs à le vendre à vil prix pour le distiller ou en fabriquer de mauvais vinaigres. En cet état le vin a contracté un goût amer prononcé, qui se fait vivement sentir à l'arrière-bouche lorsqu'on l'a bu. Soumis à l'action de l'air et de la lumière, il devient brun et d'une couleur noirâtre d'encre.

Digitized by Google

C'est la maladie terrible qu'ont éprouvée, en grande partie, les vins de 1841 avec plus ou moins de gravité, qu'avaient déjà ressentie quelques vins de 1828 mal soignés et mal logés ; à laquelle sont exposés les vins faibles, produits par des raisins trop mûrs, soumis à l'action d'un air impur ou d'une trop forte chaleur, qui contiennent des principes muqueux en abondance, et des principes acides et sucrés insuffisants pour faciliter la séparation des premiers.

Si l'on pouvait concevoir des doutes sur les causes de cette funeste maladie, je prierais les producteurs de se rappeler les nombreuses catastrophes qu'ont subies, durant le printemps et l'été brûlant de 1842, diverses espèces de vins de 1841, dans notre arrondissement entier ; les exceptions rares qui n'ont eu lieu que sur des vins assez âpres, et assez chargés d'éléments acides suffisants pour les préserver des réactions de l'élément délétère; enfin, de remarquer les moyens plus ou moins heureux employés pour rendre aux vins, plus ou moins altérés, une apparence de potabilité, et les faire rentrer dans le commerce. Ils pourront se convaincre qu'elles furent, d'une part, l'absence d'une suffisante quantité d'acide tartrique et de sucre vinifié, et d'autre part, ~~la trop grande quantité d'acide tartrique et de sucre vinifié,~~ et d'autre par la trop grande quantité de mucosités ou d'éléments muqueux, produits par une maturité trop aqueuse du raisin, qui, mis en action au printemps et en été, à la faveur d'une température extraordinaire, développèrent les altérations graves qu'éprouvèrent les vins. Si l'on se transporte au midi du Jura, dans les environs de Bourg et de St.-Étienne

Digitized by Google

en Bresse, lieux où l'on cultive la vigne dans des terres peu convenables, on y trouvera des vins assez bons, agréables et potables durant six mois. A peine les chaleurs de juin et de l'été font-elles réagir leurs éléments entre eux, ces vins deviennent ternes, louches et huileux; leur lie inférieure devient amère, communique au vin ce goût, et leur principe colorant, déjà décomposé au fond des tonneaux, forme un dépôt. Exposé à l'air et à la lumière, le vin devient noir, il est alors entièrement tourné et gâté. Que l'on ajoute, durant la cuvaison, une certaine quantité de sucre, de crême de tartre ou d'acide tartrique dont ils manquent, afin de faciliter le dépôt de leur muqueux par une bonne fermentation et une température convenable, j'ai lieu de croire qu'on les obtiendrait meilleurs et qu'on les préserverait plus long-temps de la maladie qui les altère toujours avant la fin de leur première année.

Quels sont les vins qui se tournent à l'amer? ceux qui se rapprochent le plus des vins dont nous venons de parler, par leurs qualités doucereuses; ceux qui nous sont fournis par des plants nouveaux, croissant en abondance dans des terres fortes, mûrissant trop, quoique peu pourvus de sucre; ceux même produits par de meilleurs plants, mais récoltés en de mauvais temps, provenant d'une culture forcée, déjà prédisposés, et qui enfin se trouvent exposés aux influences d'une trop forte température, comme celle de 1842 sur les vins de 1841. Reportons-nous en 1841 et 1842, et rappelons-nous ce qui se passa.

Les raisins récoltés en 1841 par des temps souvent pluvieux et défavorables, trop mûrs et quelquefois déjà

Digitized by Google

pourris, peu pourvus de sucre, ne donnèrent qu'un suc faible et épais, qui, dans un grand nombre de caves, ne subit point une fermentation suffisante. La température, d'ailleurs, ne lui fut point favorable. Les vins furent séparés des marcs avant de s'être chargés d'un acide tartrique et de tannin nécessaires. Ils restèrent d'une saveur douceâtre, due à la non décomposition d'une partie de leur sucre.

Soutirés au printemps, ils fournirent peu de dépôts, et ils simulèrent une limpidité qui n'éveilla aucun soupçon ; leurs pressurages ne s'éclaircirent qu'en peu d'endroits ; ils restèrent louches dans la plupart des caves.

La fermentation qui n'avait pas été complète durant la cuvaison reprit en mars, avril et mai : quelques vins éprouvèrent déjà des modifications et des altérations dans le genre de celles dont nous avons parlé ; d'autres devinrent amers et tournés. Ce furent d'abord les plus mauvais, les pressurages, et ceux qui n'avaient pu se vinifier encore. Ceux que l'on soigna par les méthodes que j'ai décrites échappèrent à leur perte. Les vins négligés ou mal logés furent déjà perdus avant le mois de juillet.

Les chaleurs extraordinaires des mois de juillet et août opérèrent sur tous les vins, et presque dans toutes les caves, une action funeste et relative à la température qu'ils subirent ; leur muqueux abondant empêcha l'entière décomposition du sucre du raisin en alcool et son action pour la conservation du vin ; il descendit avec peine dans le fond des pièces, où il s'altéra, devint amer et prit un aspect brunâtre ; il communiqua son

amertume au vin, et le décolora même en partie. Soumis au grand air, à la lumière dans un vase, le vin prenait une couleur noirâtre, signe frappant de son altération. Les vins les moins généreux, les moins acides, les moins bien logés tournèrent les premiers : ce furent les plus communs et les plus chargés de muqueux : ils perdirent presque toute leur couleur vineuse.

En général, les vins les plus âpres, ceux dont les raisins furent récoltés avant leur parfaite maturité, encuvés avec la grappe dans des cuves ou de fort grandes pièces, se conservèrent le mieux à l'état limpide durant ce fatal été de 1842.

A l'appui de ces observations, nous pouvons citer des faits particuliers :

1.° Des vins communs, dits de plantées, dont on redoutait les altérations en raison de la mauvaise qualité des raisins qui les avaient produits, mélangés avec un sixième de vin blanc de l'année même, furent préservés de l'amertume, à l'aide de deux collages successifs, qui les dépouillèrent entièrement des dépôts muqueux qu'ils formèrent en deux fois avec abondance.

2.° Les pressurages des vins de cette année, réunis et souvent soutirés durant l'hiver, ne se clarifièrent point; ils furent ceux qui tournèrent le plus promptement et qui furent entièrement gâtés : ils furent cependant rendus potables. Éclairé par leur état, et craignant le même sort pour les pressurages de la récolte de 1842, formés d'un mélange de vins tournés de 1841 et de vins repassés sur les gênes, qui ne s'éclaircirent point par un soutirage réitéré, on les colla et on les

Digitized by Google

soutira fin d'avril ; ils donnèrent un vin limpide et beau, qui fut d'une facile conservation et d'une bonne vente.

3.° Environ soixante hectolitres de vin de 1841, le meilleur de la récolte, cuvés et logés dans une grande pièce de couche, restèrent à la cuverie durant l'hiver et l'été de l'année 1842. Tranquille sur son état, en raison de sa qualité, il ne fut visité qu'une seule fois après le soutirage, afin de ne point ouvrir le lieu dangereux où il se trouvait. Lorsqu'il fut soutiré de nouveau au 1.er septembre, pour le transporter en cave, on ne remarqua dans ce vin qu'une chaleur inaccoutumée, sans altération apparente. Quarante hectolitres ainsi transportés et n'offrirent qu'un certain goût assez désagréable et amer, qui se faisait légèrement sentir à l'arrière-bouche lorsqu'on l'avait bu. Un hectolitre mis de côté éveilla l'attention. Le vin devint louche et d'un aspect brunâtre et violacé ; sept ou huit hectolitres conduits en ville, et soutirés fort clairs à la canne, devinrent plus louches encore et plus amers au goût ; Le reste de la pièce, plus épais et d'un aspect huileux et brunâtre, avait un goût des plus détestables : il devenait noir aussitôt qu'il en tombait à terre. Logé dans un tonneau de 4 hectolitres, on le considérait comme entièrement perdu; car c'était le plus mauvais de tout ce que l'on avait sorti de la pièce. De tous ces vins divers, il n'en a pas été perdu un seul hectolitre ; à l'aide de soins un peu assidus, on parvint à les réparer et à les rendre au commerce.

Durant les premiers soutirages, on n'avait pas remarqué que le vin eût perdu sa limpidité ; mais, averti par l'état dans lequel se trouva le bas de la pièce, on

visita le premier vin soutiré, et on le trouva très louche, avec un goût amer beaucoup plus prononcé. Persuadé que cet état était dû au principe muqueux abondant, éprouvant un commencement d'altération, causé par la chaleur du lieu où s'était trouvé ce vin durant l'été, on s'empressa de le coller avec soin, et de lui ajouter quelques litres d'alcool. Sa couleur n'étant point altérée, on obtint un vin d'une beauté remarquable. Dix jours après, il fut séparé du dépôt abondant qu'il avait fait ; afin de remplir le vide causé par ce dépôt, on jeta dans la même pièce un hectolitre de vin blanc nouveau. Ce vin causa un nouveau trouble, même si sensible, que l'on jugea devoir, un mois après, le recoller encore, afin de le séparer entièrement de tout ferment. Dès ce moment, ce vin, devenu limpide, passa l'hiver et le printemps en cave et fut amené dans le meilleur état en ville, où il fut vendu en juin à 18 fr. l'hectolitre. Son goût amer paraissait dissipé; il donna alors à l'œnomètre six degrés, lorsqu'à peine il en avait cinq un an auparavant ; à cette observation on peut en ajouter une autre, que les collages et les soutirages n'en altérèrent nullement la couleur primitive. Ce succès put étonner d'autant plus, qu'il n'eut point lieu pour les parties inférieures de la même pièce, soit amenées en ville, soit restées à la campagne ; toutes deux, collées et soutirées deux fois avec les mêmes précautions, ne donnèrent qu'un vin décoloré et d'un goût amer beaucoup plus prononcé; le dépôt en était noirâtre. Dans une partie de ce vin, on essaya d'ajouter environ cent grammes d'acide tartrique par hectolitre, avant de le recoller une seconde fois. Cet acide ne lui ôta qu'une

partie de son amertume; il n'en fut pas moins impotable, quoique constamment clair depuis. Il lui avait fait perdre presque toute sa couleur. Ce même vin, repassé deux fois sur des marcs de 1842, et mêlé pendant le soutirage avec un huitième ou un sixième de vin doux, même ordinaire, de 1842, forma un vin agréable et bon, qui fut facilement vendu et débité pendant l'hiver et le printemps de l'année 1843.

De ces expériences faciles à constater, on peut conclure en 1.er lieu, que l'on doit loger avec soin les vins même de bonne qualité, durant les saisons qui peuvent mettre en réaction leurs principes entr'eux, et les surveiller avec attention pour les séparer à temps utile de leur élément muqueux, cause constante de leur fermentation intestine et de leurs altérations. En 2.e lieu, qu'il est possible de les conserver, lorsqu'ils commencent à subir la maladie qui les rend amers ou tournés, et de les réparer lorsqu'ils le sont entièrement. Beaucoup de précautions sont surtout nécessaires aux vins peu fermentés et aux pressurages, d'autant plus prédisposés aux altérations qu'ils sont plus troubles, et contiennent davantage de mucosités. Un vin mal fermenté, même de bonne qualité, peut ne donner à l'œnomètre que trois ou quatre degrés, les six premiers mois, et acquérir, durant les six mois suivants, un ou deux degrés de plus, par la décomposition de son sucre favorisée par la séparation de la lie. C'est ce qui fut observé sur du vin ainsi que sur du pressurage de 1842. Avant le collage ces vins paraissaient peu spiritueux, mais depuis ils acquirent une vinosité remarquable.

Il paraît utile, surtout en de certaines années, de ne

Digitized by Google

point mêler en entonnant les vins trop louches avec le vin clair. Ce mélange peut quelquefois retarder et même empêcher la bonne clarification du vin. Par ces motifs, on doit séparer le pressurage, le traiter à part, et le soutirer plus souvent, afin de l'obtenir plus tôt séparé de son élément muqueux. Alors seulement on peut le réunir au vin même.

Si l'on trouve en sa cave une pièce de vin ayant un goût d'amertume, quel que soit le temps écoulé depuis cet état, il convient de le soutirer et de le coller de suite, et même de le diviser en deux parties. La partie supérieure, moins altérée, pourra par les collages seuls, être séparée de ses mucosités, causes de son altération, et revenir à un bon état, ainsi qu'on l'a énoncé ; la seconde, plus inférieure, plus amère et plus décomposée, exigera souvent deux collages pour revenir limpide ; elle perdra même sa couleur primitive. On peut traiter cette partie par l'acide tartrique, et la repasser une ou deux fois sur des marcs nouveaux, qui se chargeront d'une grande partie de son amertume, lui rendront une couleur vineuse, et lui enlèveront sa disposition à noircir lorsqu'on l'expose au contact de l'air et de la lumière.

On peut reconnaître qu'un vin amer et même tourné n'est point entièrement perdu et peut se réparer, lorsque les collages ne lui ont point ôté sa couleur, lorsqu'en le séparant des lies abondantes qu'ils ont formées, la couleur vermeille de vin lui reste. On peut observer que ce n'est point le collage qui décolore les vins, quelle que soit la colle, à moins qu'elle ne soit alkaline, mais plutôt l'état avancé ou même altéré dans lequel

on les trouve lorsqu'on les colle. Des vins nouveaux et même des vins vieux de bonne qualité, qui n'ont subi aucune altération de leur principe colorant par la réaction de leurs éléments, conservent également leur couleur après le collage, et telle qu'elle existait auparavant; tandis que de mêmes vins, déjà troublés par l'action de leurs mucosités, et altérés dans leur couleur, ont besoin, pour la reprendre, du mélange d'un vin plus coloré.

C'est l'industrie habituelle du marchand de vins.

Oui, je le répète encore une fois, parce qu'il est fort important au cultivateur de le comprendre: un vin même amer et presque tourné, qui conserve sa couleur après le collage, peut, sans autre mélange que celui d'une petite quantité d'alcool, ou de vin blanc vieux et sec, revenir à un bon état et être vendu comme tel. Si le vin était de bonne qualité, la fermentation vineuse, arrêtée par la réaction des principes, causée par une mauvaise température, reprendra après un bon collage son cours naturel, et le vin prendra de la vinosité en proportion de la quantité de sucre qui reste à se décomposer.

Le vin est d'autant moins exposé à devenir amer et tourné, que sa fermentation vineuse est plus avancée, et qu'il est davantage privé de son principe muqueux.

Il convient de soutirer et de coller, le plus tôt possible, les vins entièrement tournés, en attendant le moment de les repasser une fois, et même deux, sur des marcs de vins nouveaux pressés ou non pressés. Ces marcs, selon leur qualité, peuvent leur rendre une partie du tartre, la couleur et la saveur vineuses qu'ils ont per-

dues. Ils deviennent alors assez doux pour céler ce qui leur reste d'amertume, et faciles à vendre soit seuls, soit mélangés avec une partie de vins nouveaux. Les vins colorés et généreux de 1842 furent employés avec le plus grand succès, surtout dans leur nouveauté, pour réhabiliter les vins tournés ou repassés de 1841.

Vins tournés de 1834.

On a remarqué que des vins, même généreux et d'un certain âge, ont été exposés à tourner à l'amer, lorsque, durant leur maturité ou dans les tonneaux, les raisins ou les vins ont éprouvé des avaries.

Dans quelques communes, où les vignes furent frappées de la grêle en 1834, les raisins grêlés se desséchèrent et devinrent noirs sur le cep; leur résidu, que l'on nomme vulgairement brûle des vins, mis dans la cuve, ne se sépara qu'en partie du vin même durant la cuvaison, et forma déjà un dépôt noirâtre sur les marcs. La partie entraînée avec le vin en laissa, pendant les soutirages, sur les parois des tonneaux, une partie de mauvaise apparence. Le vin même, mis en bouteilles, sans en avoir été entièrement dépouillé, la conserve encore aujourd'hui sur les parois des bouteilles.

Un vin qui contient un principe aussi délétère, s'il n'est renfermé dans des vaisseaux bien bouchés et non soumis à l'action de l'air, peut, à l'aide d'une température contraire, facilement tourner à l'amer. On doit le surveiller avec soin, le loger convenablement et le soutirer souvent. S'il arrivait qu'il en tournât une certaine quantité, on devra le repasser sur des marcs

Digitized by Google

avant de le faire rentrer dans le commerce. Rétabli en apparence, on doit s'empresser de le vendre ou de le mélanger avec un vin plus nouveau, afin qu'il ne soit plus exposé à des altérations lorsqu'il sera livré à la consommation.

En parlant des vins du Bugey et du Revermont en Bresse, nous avons indiqué quelques moyens de les soustraire, du moins pour un temps, à la terrible maladie qui les perd. On peut les appliquer à nos vins faibles de plantées et autres plus chargés de principes muqueux que de vineux. Nous conseillons aussi d'ajouter dans la cuve une certaine quantité de tartre et de sucre brut pour en augmenter leur vinosité, ou même une quantité particulière de vin blanc nouvellement pressé. Après le cuvage, à défaut de ces moyens, nous recommandons le mélange avec une certaine proportion d'alcool ou de vin blanc, le collage et le soutirage immédiatement.

De l'acidité des vins de l'arrondissement.

Un caractère particulier des vins de l'arrondissement de Lons-le-Saunier est l'acidité. On l'observe généralement, lorsqu'ils ne sont pas généreux, lorsqu'ils ne proviennent pas de plants fins, et lorsqu'ils ne sont pas conservés dans des caves bien fraîches.

La température, par une réaction naturelle ou l'action de l'air, change l'élément muqueux en acide acéteux, qui en communique au vin la saveur. Le goût acide de nos vins nous est moins sensible qu'aux étrangers, parce que nous y sommes habitués. Ils le deviennent

bien davantage, si on les conduit de bonne heure à l'ouest ou au midi. On peut attribuer ce goût à la température et à l'état des celliers où on les dépose autant qu'à leur nature. J'ai remarqué que des vins ordinaires de Poligny, qui s'y conservent bien, sont devenus acides dans les caves de Lons-le-Saunier, et que des vins de bonne qualité de nos vignobles se bonifiaient plus encore dans les caves de Poligny où ils évitaient cette altération. On observe des effets contraires sur nos vins conduits à Dole, Chalon et autres lieux semblables.

Quelle est la cause de ce goût acide? Répétons-le. La température et la faiblesse des bons principes de nos vins. Le principe muqueux est trop peu acide ou trop peu sucré pour se séparer. Il réagit sur le principe sucré, le décompose et le modifie de telle sorte, qu'ils prennent tous deux un goût acide prononcé.

L'influence du climat et de la cave, où séjournent les vins de notre contrée, est si vraie, qu'elle est appuyée d'une expérience constante et facile à faire. Conduisons nos vins nouveaux ou vieux dans le nord ou à l'est de pays élevés où la température est plus basse, où ils sont dans des celliers plus convenables que les nôtres, et nous remarquons, qu'après quelques mois de séjour, on ne les reconnait plus, tant ils se sont bonifiés. Que leur est-il arrivé? A la faveur du voyage et du changement de climat, ils ont précipité en peu de temps sur les parois des tonneaux leurs éléments muqueux. Leurs éléments sucrés, devenus plus libres, ont achevé lentement et sans obstacle leur décomposition en alcool; ils ont formé une boisson de qualité supérieure à

Digitized by

celle même qu'ils ont dans les celliers natifs où on les garde. C'est à la séparation facile de leur muqueux, qu'ils doivent leur qualité et leur limpidité. Les mêmes vins conduits à Dole ou à Morez présentent les résultats les plus contraires. Les premiers ne se clarifient qu'avec peine; malgré des soins minutieux, ils deviennent d'une saveur acide. Les seconds se clarifient d'eux-mêmes après le voyage, et prennent dans les caves une saveur vineuse, franche d'acidité, qui les rend fort agréables.

Nous concluons de ces observations, qu'il serait utile de ne point transporter les vins du pays à l'ouest et au midi, qu'ils ne soient vieux et déjà privés de leur élément muqueux, si l'on ne veut courir les risques presqu'inévitables d'une saveur acide prononcée, s'ils sont de bonne qualité, ou d'une saveur amère. S'ils n'ont qu'une médiocre qualité produite par de bons crus, ils ne deviendront pas amers, mais acides. Nos vins de coteaux doivent être à leur 3.e ou 4.e année, lorsque l'on veut les transporter au midi ou à l'ouest sans danger d'altérations. Nous pouvons citer des faits à l'appui:

Des vins de 1835, collés et dépouillés de leur muqueux, envoyés en 1839 à Chalon-sur-Saône, se sont conservés dans le meilleur état jusqu'à la dernière goutte, tandis que des vins de 1837, traités comme les premiers et envoyés six mois après, mais moins dépouillés, ne sont point restés aussi bons, et sont devenus acides.

Il en est de même lorsque nous faisons passer à Paris, ou autres lieux voisins, nos vins de bons crus, avant le temps nécessaire au dépôt complet de leurs mucosités. Alors ils faiblissent ou deviennent acides ;

tandis qu'ils sont recherchés, aussi bons et bienfaisants que beaux, lorsque l'on a attendu plusieurs années pour les y faire transporter. Il est peu de personnes qui n'aient pu s'en convaincre, en les buvant dans quelques maisons de la capitale qui les recevaient directement de leurs vignobles.

Telles me paraissent être les causes principales des modifications et des altérations des vins de notre arrondissement, même de bons crus : la trop grande abondance du principe muqueux, la température du lieu où le vin se trouve, et la manière dont il a éprouvé la fermentation vineuse. Nous devons la favoriser par des vaisseaux et une température convenables, afin d'obtenir plus promptement et plus facilement la séparation des mucosités par les soutirages.

Nous pouvons encore faciliter la réaction par un changement de cellier, qui, en agitant le vin, en facilitera le dépôt par une meilleure température. Nous pourrions employer pour nos vins les moyens en usage pour quelques vins de Bordeaux. Nous avons pu observer que dans le nord, à Besançon, à Poligny même, et dans toutes les montagnes du Jura, de Morteau à St.-Claude, les vins de notre arrondissement acquièrent une qualité bien supérieure à celle qu'ils ont dans nos celliers mêmes. Ils doivent cette perfection au voyage et à la bonté des celliers. Aussi nous conseillons aux habitants de ces contrées de venir chercher nos vins nouveaux de plants fins, pour les conserver à leur usage. En les soutirant quelquefois et à temps utile, ils obtiendront de fort bons vins, et des bénéfices réels sur les prix comme sur les qualités.

Digitized by Google

S'il me paraît avantageux de conseiller ainsi les habitants du nord-est et de l'est de notre vignoble, je n'ose en dire autant à ceux de l'ouest et du midi. Je leur dis au contraire : si vous voulez tirer du Jura une bonne boisson, n'achetez jamais nos vins qu'ils ne soient vieux et achevés dans nos celliers, qu'ils n'aient trois ou quatre années. N'importez jamais dans vos celliers que des vins élaborés dans les nôtres. Nous ne pouvons conserver aussi long-temps que de bons crus ; vous pourrez rarement être trompés, surtout chez le propriétaire. Votre climat est dangereux et nuisible à nos vins nouveaux même bons. Vos celliers leur sont encore moins convenables : ils ne peuvent qu'y prendre une saveur acide désagréable, qui nous étonne nous-mêmes, et les déprécie à vos yeux comme aux nôtres. Nos vins de trois ou quatre ans vous fourniront une boisson d'autant plus agréable et plus parfaite, qu'ils vous seront presque toujours fournis par les plants les meilleurs.

Vous serez satisfaits de leur qualité supérieure, et nous y gagnerons autant que vous. Si, sûrs d'acheter de bons vins, vous venez chercher ceux qui peuvent voyager sans éprouver d'altérations, vous les boirez en bon état et vous les rechercherez : le prix s'en améliorant, les conducteurs seront engagés à vous les conserver purs dans leurs celliers.

Certains d'être payés de leurs soins, ils cesseront de remplacer leurs bons plants par des plants plus productifs, et ils en regarniront leurs coteaux. Tous y trouveront un avantage réel, les uns en ne recevant que des vins de qualité qui en feront la renommée, et les autres en en retirant un prix plus élevé. Nous les engageons

donc à renoncer aux vins nouveaux de notre contrée qu'il est facile de simuler, lors même qu'ils sont bons, et qui ne leur conviennent point, parce que leur climat est pour eux une cause d'altération.

Moyens de guérir les vins de l'acidité.

Il ne suffit point de faire connaître les causes de l'acidité de nos vins, il est utile de donner des moyens de la prévenir, ou d'en arrêter les progrès lorsqu'elle se prononce. Les propriétaires des vins doivent, en principe, visiter chaque mois leur cave, afin de reconnaître leur situation : si l'on s'aperçoit qu'une pièce de vin tire à l'acidité ; comme c'est toujours à la partie supérieure que cette saveur se prononce davantage, il convient de la soutirer de suite dans une autre pièce, nettoyée d'avance, et arrosée d'alcool ou d'eau-de-vie. Si la saveur acide est celle d'un vinaigre assez fort, on en retirera une certaine quantité, selon la grandeur de la pièce, par une ouverture pratiquée en la partie supérieure, et l'on soutirera le reste dans un tonneau que l'on tiendra exactement fermé.

Si, après quelques jours, la saveur acide persistait, on peut ajouter dans le vin de cinq à dix grammes de sous-carbonate de soude par hectolitre, ou de la craie suffisamment pilée et lavée, selon le degré d'acidité.

J'ai réussi à guérir ainsi des vins de quelques tonneaux, qui, depuis, n'ont plus éprouvé cette maladie ; le plus souvent, le soutirage, sans autre addition qu'un peu d'alcool, les rend en bon état, surtout s'ils sont des vins de choix.

Il faut alors avoir soin qu'ils soient bien privés de l'air extérieur, attendu que c'est à son contact, ouvert ou caché, qu'ils doivent leur saveur acide, autant qu'à la chaleur ou à l'humidité du lieu où se trouve placé le tonneau.

Divers auteurs ont fait des traités sur l'art de préparer et de soigner les vins : quelques-uns se sont appliqués spécialement aux vins généreux des cantons qu'ils habitent; d'autres nous ont indiqué les soins nécessaires pour obtenir de bons vins mousseux, destinés à devenir les délices des tables des riches. Peu d'entr'eux nous ont parlé de la manutention des vins rouges ordinaires que nous trouvons aujourd'hui dans le commerce, et surtout de ceux que nous récoltons dans notre arrondissement.

J'ai pensé que, s'il était important d'apprendre aux propriétaires de vignes l'art de garnir leurs celliers de vins généreux et recherchés, et celui de les préserver des dommages causés par une mauvaise cave ou des tonneaux mal soignés, il ne l'était pas moins d'instruire la classe nombreuse des producteurs de vins ordinaires de cet arrondissement, des soins nécessaires pour les conserver et les garantir d'une perte totale, lorsqu'ils commencent à se modifier ou à s'altérer.

Puissent mes observations servir à remplir une partie du but que je me suis efforcé d'atteindre !

VI.

MÉMOIRE SUR L'ESPÈCE CHEVALINE,

Par M. Alix, lieutenant de gendarmerie.

M. Alix, dans son mémoire additionnel à celui du même auteur, que nous avons publié en 1840, analyse les écrits divers qui ont paru sur cette question. Le premier est celui de M. le vicomte Daure. M. A.... ne blâme dans cet écrit que ce qui est relatif aux remontes par la gendarmerie. Vient un livre de M. le lieutenant-général marquis Oudinot, qui fut d'autant plus vigoureusement attaqué qu'il voulait améliorer les diverses races dans tous les départements ; enlever à la Normandie une partie des priviléges dont jouissent ses herbages ; et qu'il attaquait, comme ne répondant point à son institution, l'établissement des haras qui coûte deux millions à l'État pour 5000 chevaux dont la France a besoin chaque année. Le projet de M. Oudinot fut rejeté.

M. A.... mentionne l'ouvrage d'un de nos compatriotes, M. Albert Cler, qui fait, sous le titre de *Comédie à cheval*, un tableau de l'ignorance et du ridicule de la plupart des hippomanes, dont quelques-uns ne savent pas la durée de la gestion d'une jument et diraient encore ce mot si commun : Vous manquez de chevaux : faites faire aux juments deux poulains par année. M. le comte Savary, dans une brochure ayant pour titre *la vérité à cheval*, livre rempli d'anecdotes, reproduit presque en entier le livre d'Albert Cler. Un écrit cité par M. A.... sous le titre de *la question chevaline, considérée sous le*

Digitized by Google

point de vue national, agricole, économique et militaire, émanant du conseil hippique, paraît plutôt convenir aux amateurs riches qu'aux pauvres cultivateurs.

On verra dans le mémoire de M. A..., que nous donnerons en entier, combien d'erreurs contient un écrit qui ne tend qu'à fournir des chevaux légers traînant 7 à 800 kilogrammes, quand un cheval fort, destiné au roulage ou à l'artillerie, peut tirer de 1100 à 1250 kilogrammes. Dans ce rapport, M. de Torcy n'admet que la grande culture au bénéfice de la reproduction ; c'est exclure le Jura et une partie de Saône-et-Loire de l'élève du cheval. Il n'y a en général que de petites fermes de 15 à 20 hectares, rapportant 1000 à 1200 fr. ; on laboure avec 2 juments et l'on vend les poulains à 7 mois. C'est cette petite culture qu'il faudrait intéresser dans les améliorations des races. C'est à nos cultivateurs et fermiers que s'adresse M. A.... pour les déterminer à se livrer à l'élève chevaline ; je pense qu'il vaudrait mieux substituer les chevaux aux bœufs comme bêtes de travail ; élever des bœufs pour l'engraissement, et des vaches pour le laitage ; mais qu'il faut renoncer à notre race sujette à la péripneumonie épizootique. Ne gardons pas nos bœufs pendant 7 ans pour les engraisser, choisissons une race croisée avec le Charollais dont l'engraissement soit précoce, les Durham à courtes cornes. Mais qu'on n'oublie pas que la race n'est que le squelette, et que la nourriture l'habille de graisse et de muscles.

M. A.... ne prétend pas grossir la liste des détracteurs des haras, mais il s'étonne avec raison que, dans un pays recommandable par ses forts chevaux, on

livre au commerce à assez bas prix, on cherche à introduire une race nouvelle à la place de la race franc-comtoise. On a déjà envoyé trois fois, depuis 7 ans, deux étalons toujours les mêmes, dont les extraits sont peu nombreux : l'un est un Percheron âgé, taré, usé; l'autre, demi-sang, a des défauts qu'il leur communique. Ces deux chevaux ne peuvent ni suffire au département, ni contribuer à l'amélioration de la race. Laissons parler l'auteur, son mémoire en dira plus que cette courte analyse.

A Messieurs les membres de la Société d'Émulation du Jura.

MESSIEURS,

Depuis le petit mémoire sur l'espèce chevaline, que j'eus l'honneur de vous soumettre en 1840, un grand nombre d'écrits, traitant cette question en sens divers, ont paru, mais fort peu précisent les moyens d'amener une solution avantageuse aux masses en général.

Le premier de ces écrits, qui mérite le titre d'ouvrage, est celui de M. le vicomte Daure : rempli de justesse, il prend les choses à la base et les amène à bonne fin ; rien de ce qu'il conseille n'est impraticable, excepté une chose dont il n'avait pas l'expérience et dont il ne pouvait, par conséquent, apprécier les inconvénients ; j'entends parler des remontes par la gendarmerie. Après l'ouvrage de M. Daure vient un livre de M. le lieutenant-général marquis Oudinot. Bien du monde l'at-

laqua, car il avait remué jusqu'au plus profond du cœur l'administration des haras qui voyait son existence compromise. Avait-il tort, son écrit était-il sans mérite, les doctrines qu'il émettait étaient-elles fausses ? Je ne le crois pas. Dans les réfutations, tout fut exagéré pour détruire un système qui avait pour défaut d'inquiéter quelques employés haut placés, quelques propriétaires d'herbages d'une province qui, à tout prix, veut conserver le monopole de l'élève du cheval pour en faire monter le prix très haut.

Ce que voulait M. le général Oudinot avait ceci de bon, c'est qu'il généralisait et encourageait dans toute la France la production, et, par suite, l'élève du cheval. Mais par contre, la Normandie, rentrant dans le droit de tous, voyait baisser le prix de ses herbages et de ses terres ; c'est pourquoi administrateurs, propriétaires et éleveurs se soulevèrent d'un commun accord contre une chose menaçant si fort leurs intérêts.

Dans les estimations on exagéra les chiffres d'acquisition, d'élevage et de mortalité, car on voulait démontrer que le cheval coûterait le double de celui acheté chez l'éleveur. On soutint que si on augmentait le prix des chevaux de guerre, la France en donnerait plus qu'elle n'en pourrait consommer ; mais on ne put donner de raisons pour justifier les haras qui coûtent deux millions, et ne peuvent aider à produire avec certitude environ 5,000 chevaux dont la guerre a besoin chaque année ; enfin on éleva une misérable discussion sur la dénomination de *militaire* que le général donnait aux haras de Prusse et d'Autriche (ce qui démontrait qu'on ne combattait plus que *pro aris et focis*.)

On travailla le Club-Jockey, aujourd'hui puissance reconnue ; on intéressa le ministre des travaux publics et du commerce à une question devenue toute personnelle, et un des projets les plus remarquables par ses conséquences d'avenir fut rejeté.

Je passerai sous silence quantité de brochures, parce qu'elles ne sont que critiques et qu'elles ont une faible portée, en ce qu'elles n'indiquent aucun remède à ce qu'elles contrôlent.

Je ne puis cependant m'empêcher de vous mentionner le livre d'un de nos compatriotes, M. Albert Cler, qui, sous le titre de *Comédie à cheval*, nous fait un tableau trop vrai de tous les ridicules qui affligent l'espèce hippomane. Après l'avoir lu on a presque honte de se dire homme de cheval, tant on craint d'être classé dans une des catégories qu'il établit. En effet, combien il stigmatise d'individus qui, ayant la prétention de s'occuper des progrès de l'espèce chevaline, ne connaissent seulement pas la durée de la portée des juments et renouvelleraient volontiers ce mot célèbre : vous manquez de chevaux : faites faire aux juments deux poulains par an.

Albert Cler passe en revue toutes les classes, déversant sur chacun sa joyeuse et naïve critique. Il raconte l'impéritie des employés des haras dans le même chapitre qu'il blâme le mode d'achat des remontes militaires. Admettons toutefois une chose ; c'est qu'on pourrait lui souhaiter un peu plus d'expérience personnelle.

Après lui vient M. le comte de Savary Lancosme-Brèves, qui, dans une brochure sous le titre de la Vérité à cheval, *fort aimable déception*, reproduit presqu'en

Digitized by Google

entier le livre précédent, raconte quelques anecdotes, fait un grand éloge des pâturages du Berry, de ses effroyables chevaux, et propose l'institution d'un manége normal national. Cet écrit, tout d'intérêt local et particulier, ne nous enseigne rien; seulement c'est un commencement de preuve pour la facilité d'exécution du système de M. le général Oudinot.

Mais un ouvrage dont, malgré mon violent désir, je n'ai pu me procurer que deux analyses, vient avec la prétention de jeter enfin une lumière positive sur cette question si obscure et si inextricable; son titre est *la question chevaline considérée sous le point de vue national, agricole, économique et militaire* : il émane du conseil hippique qui le dédie *au pays* et aux chambres; et d'abord, si j'avais plus de. dispositions à la critique, je commencerais par discuter un titre que rien dans l'ouvrage ne développe ni ne justifie.

Évidemment, pour ne blesser aucun des écrivains civils, on a puisé des idées chez chacun d'eux ; mais colligées par de riches *amateurs*, elles sont peu à portée du pauvre cultivateur.

Comme M. le vicomte Daure, on dit que l'agriculture et l'élève du cheval sont inséparables ; on n'explique pas comment.

Comme M. B.., Normand, que les chevaux de cavalerie de réserve sont cotés trop bas ; on les paie de 775 à 850 fr.

Comme M. C..., Breton, qu'il est ridicule de ne pas augmenter le prix des chevaux de cavalerie de ligne : il n'y en a pas d'achetés moins de 625 fr.

Comme M. D..., que bientôt il n'y aura plus possi-

bilité de remonter la cavalerie légère, parce qu'on ne paie pas les chevaux ce qu'ils valent.

Pour se faire des partisans, on fait de l'esprit de parti contre le ministre de la guerre qui cherche des économies; mais qu'importe que le budget soit grevé pourvu qu'on en profite?

Comme encouragement et vu la grande division des terres, M. le marquis de Torcy, rédacteur du rapport, n'admet que la grande culture au bénéfice de la reproduction. Je pense, Messieurs, que cette prétention est inadmissible; elle aurait des conséquences politiques trop graves pour que j'ose me permettre de vous en entretenir. Prenons donc cette idée dans sa partie la plus modeste.

Il est peu de pays qui offrent autant que le nôtre un exemple aussi grand de cette division. Il est presque général d'y voir de petites fermes de 15 à 20 hectares faisant vivre une nombreuse famille, qui de plus paie au propriétaire de 1000 à 1200 fr. ; ces gens se tirent de peine par la production des animaux: labourant avec deux juments, ils vendent les produits à sept mois si ce sont des poulains, à un an si ce sont des mulets : c'est ainsi qu'ils soldent le bail de la ferme.

M. le marquis de Torcy est trop bon observateur, il paraît trop homme d'expérience pour ne pas sentir que cette petite culture étant la plus nombreuse, on peut en tirer un très grand parti dans l'intérêt même des pays qui ne font qu'élever; qu'alors il serait très mal de la déshériter des avantages qu'il n'accorde qu'à la grande culture.

Le comice hippique, pour obvier à la pénurie des

Digitized by Google

chevaux de selle, propose de n'avoir plus qu'une race de chevaux, et il condamne toute la France au cheval léger, ou à toutes fins (notez bien que les remontes ont tout au plus besoin de 5000 chevaux par an à prendre sur une population de près de 3 millions de têtes chevalines). Il pense parvenir naturellement et forcément à obtenir cette race, qu'il faut créer, par trois moyens :

1.° Modifier la loi sur le roulage ;

2.° Supprimer la charrette ;

3.° Et enfin une loi sur les remontes et la prohibition d'achats à l'étranger. Voyons sur le premier et le deuxième moyens qui se lient.

L'amélioration extraordinaire des routes en France, l'augmentation du commerce, et, bien plus que tout cela, la concurrence, ont fait beaucoup baisser le prix des transports ; de sorte qu'un roulier, forcé de gagner sa vie, ne peut mettre sur un charriot à un cheval moins de 1100 à 1250 kilogrammes ; quelque fort que soit le cheval léger, il ne pourra en traîner plus de 7 à 800 ; il y aurait donc un tiers de perte pour le voiturier, ce qui serait énorme surtout pour un long trajet.

Les travaux faits sur les routes ont ramené, il est vrai, les pentes à 3 p. 0/0 pour ne pas être dans l'obligation de doubler ; mais on n'a pu le faire sans les allonger presque *des trois quarts*, de sorte qu'une montée d'un kilomètre se trouve poussée à quatre, pendant lesquels le cheval est toujours sur le collier. Lorsqu'il descend ensuite, ces pentes n'étant plus assez raides pour mettre un sabot, il est forcé de retenir et se trouve sur les jarrets ; les chevaux légers n'ayant pas assez d'épaule ni d'arrière-main, il en résulterait, dans

l'un et l'autre cas, des jambes droites, des courbes, vessigons, jardes, etc., etc.

On ne peut non plus n'avoir que des charriots à un cheval, il en faut à quatre et à six pour le transport de ces machines d'un fort poids et d'un grand volume. Comment deux chevaux légers pourront-ils retenir au timon? Il faut, pour de si grosses charges, des chevaux tirant sagement et sans à coup, ce qui est presque impossible au cheval qui, ayant du sang, s'impatiente plus facilement. Je ne lui vois guère d'autre emploi que le luxe.

Les diligences, les omnibus se trouvent dans le même cas. Viennent ensuite les canaux, les rivières; et même le ministre de la guerre, pour ses attelages de train d'équipage, de parc et de génie, et puis tous ces consommateurs qu'il faut contenter, n'emploient que des chevaux hongres qui n'ont d'autre influence sur la production que celle de la consommation. Vous ne pouvez les considérer comme dépositaires d'une réserve; leurs travaux trop pénibles produisent bien vite les tares et l'usure.

Le comice hippique, du reste, ne nie pas une des grandes vérités dites par M. Dauré, c'est qu'il est indispensable d'approprier les races aux sols et aux climats. Il n'est donc pas rationnel de vouloir généraliser en France le cheval léger; il y aurait trop de différence entre les produits du nord, du midi et du centre; l'exiger serait admettre qu'on veut réserver ce monopole à la Normandie et à la Bretagne; ce serait à faire croire qu'on se forme en comice hippique dans le même but qu'on s'est formé en société œnophile, qu'on n'a plus qu'une idée... l'argent.

Digitized by Google

Quant au troisième moyen, une loi sur les remontes, ceci veut dire la destruction des dépôts avec lesquels on est en guerre ouverte. Parce qu'ils gênent, on veut s'en débarrasser comme on le fait d'une épine dans le pied, comme le cheval de son mors. Ils tomberont peut-être devant la volonté des chambres pour y revenir plus tard sous un autre nom.

Quant à la prohibition d'achats à l'étranger, cette mesure est sage, mais auparavant il faudrait généraliser, encourager dans tous les départements la production et l'élève du cheval ; sans cela on n'aurait que donné un moyen de plus à la cupidité, celui de parvenir à l'augmentation exorbitante du prix du cheval de guerre.

Pourquoi aussi demander une loi, quand depuis 1814 on s'est contenté d'ordonnances ?

J'en veux finir avec cet écrit : son titre plus emphatique que vrai n'est nullement développé dans le texte : il n'est pas national, parce qu'il ne généralise pas pour toute la France ; il n'est pas agricole, car on n'y trouve aucun conseil à l'agriculture ; il n'est pas économique, puisqu'il tend à faire payer les chevaux plus cher, et il est encore moins militaire, puisqu'il est comme le corollaire de la guerre déclarée à cette administration.

D'après ce qui précède, on voit que chacun a écrit dans un but d'intérêt personnel. Le comice hippique, formé de Normands et de Bretons, laisse de côté le nord, l'est, une grande partie du midi et du centre, pour ne s'occuper que d'une partie du centre et de l'ouest, c'est-à-dire des quelques départements où l'industrie chevaline est très développée et où sont situés les dépôts de remonte. La raison en est simple :

c'est le champ clos, le terrain de lutte de deux adversaires. Espérons que l'achat direct par les corps fera que plus tard on s'occupera de nous ; c'est alors que le classement des départements indiqué par M. Daure serait utile.

Je ne viendrai pas grossir le nombre des détracteurs des haras, quoique le département n'ait pas à s'en louer ; ils ne peuvent pas beaucoup avec deux millions qui passent presque tous en frais d'employés. Je me permettrai cependant de leur observer qu'il faut que les sacrifices faits au pur sang dans certaines provinces et à certains caprices soient bien terribles, pour qu'on se croie forcé de créer une race nouvelle dans un pays qui en avait et en possède encore de si distinguées ; il faut qu'ils aient été bien coûteux pour qu'un département comme le nôtre ait pour toute ressource deux étalons de l'administration et quelques mauvais rouleurs tendant plutôt à abâtardir encore la race.

Sous l'Empire, le dépôt destiné à la province était à Besançon ; il était admirable, et son directeur avait un rang élevé. Lorsqu'après la restauration il aurait fallu aider à la reproduction de l'espèce détruite presqu'en entier par les guerres et la famine, on diminua de beaucoup l'importance de ce dépôt, puis on l'envoya à Pontarlier. Les employés se déplurent dans ce pays, qu'ils regardaient comme une Sibérie, et ils firent tant qu'on les envoya à Jussey, pays où on élève beaucoup, il est vrai, non des chevaux, mais bien de belles bêtes à cornes qu'on vient chercher de fort loin ; c'est de là qu'on nous a envoyé trois fois, depuis sept ans, deux étalons toujours les mêmes : l'un est un Percheron âgé,

Digitized by Google

taré, usé, trop long de corps et manquant de ce qu'on recherche le plus dans cette espèce ; ses saillies réussissent rarement ; l'autre, qu'ils appellent demi-sang, est assez coquet, mais il pèche par le garot et les membres antérieurs, défauts qu'il communique à ses extraits, du reste peu nombreux.

Il est évident que ces deux chevaux ne peuvent suffire à un département et qu'ils ne peuvent non plus contribuer à l'amélioration de la race ; on ne devra plus s'étonner alors qu'en face de cette pénurie nos cultivateurs soient obligés de donner le baudet à leurs juments qu'ils ne peuvent laisser improductives ; les mulets qui en proviennent sont vendus aux Savoyards et Piémontais qui les exportent. C'est ainsi que ces produits profitent aux particuliers sans profiter au pays.

Néanmoins, ce n'est pas par un nombre exagéré d'étalons, mais bien par celui des poulinières qu'on augmentera la production ; ces juments consomment des fourrages qu'elles doivent payer par leur travail. Ce n'est pas au roulage, aux postes, aux diligences, que vous irez demander ce travail qui, trop pénible, leur deviendrait nuisible, mais bien à la culture ; ainsi donc, puisque la culture seule peut faire naître et élever à bon marché, c'est elle que vous devez protéger avant tout, c'est elle que vous devez encourager en faisant quelques légers sacrifices qui vous rapporteront au centuple. On encourage bien l'industriel, soit par des récompenses honorifiques, soit par l'exemption d'impôts de ses bâtiments ! Cet homme cependant a déjà sa première récompense par lui-même, il s'enrichit.

Quoi qu'il en soit, Messieurs, nous sommes réduits

à nos propres forces qui sont nulles; ainsi notre position n'est pas brillante. Ce qui est triste, c'est qu'il est impossible d'en calculer ni l'accroissement, ni la durée. Le pays est trop pauvre pour faire quelque sacrifice qui n'aurait de résultat que dans un temps éloigné.

A qui nous adresser?

Au département... Il est grevé pour long-temps, et ses conseillers sont avares de la bourse de leurs administrés.

Au ministre de la guerre pour des juments de réforme.... On lui chercherait querelle en disant qu'il sort de ses attributions, qu'il peut consommer, mais qu'il ne doit pas produire.

Au ministre des travaux publics et du commerce.... Oui, s'il le voulait il pourrait nous aider; mais les haras, le Club-Jockey, les comices hippiques nés et à naître l'occupent déjà assez. Ne sommes-nous pas d'ailleurs en dehors des pays classés, approuvés, appuyés; et pourtant nos pâturages sont bons, ils sont assez substantiels pour nourrir de fortes espèces; le climat est tempéré, les eaux excellentes. Que nous manque-t-il? la faveur.

Eh bien! Messieurs, c'est à la culture que nous nous adresserons; nous lui ferons comprendre que sans l'élève des animaux elle ne peut être au niveau de ses affaires; qu'il lui faut pour le travail des juments qui produisent, et pour l'engrais des vaches qui produisent encore; que le prix de revient d'un poulain élevé au travail est illusoire, qu'au contraire il est tout bénéfice; peut-être, avec de la persévérance dans nos bons conseils, parviendrons-nous à nous passer de ceux qui nous dédaignent, et que le hasard, seule puissance que nou puissions invoquer, nous sortira de peine.

Les longs écrits ennuient, je terminerai donc en répétant jusqu'à satiété à la petite culture : labourez et faites naître, vos terres les plus ingrates deviendront fertiles et vous serez riches. Nous autres cultivateurs formons la vraie population de la France ; nous la nourrissons, nos enfants la défendent et nous devons empêcher qu'elle soit tributaire de l'étranger (1).

(1) M. le vicomte Daure, qui a publié deux ouvrages remarquables, le *traité d'éducation* et le *traité sur l'industrie chevaline*, vient de publier une nouvelle brochure ayant pour titre *une école normale d'équitation*, de son influence sur l'éducation du cheval léger, sur les besoins de l'agriculture, et sur les ressources qu'elle peut offrir à la classe pauvre.

Pour l'amélioration de la race chevaline, M. Daure n'est pas partisan des courses ; elles ne sont qu'un jeu. Peu importe ce que deviendra plus tard le cheval, on prépare le sujet dès l'âge de deux ans, on lui donne une énergie factice, il est ruiné ; après avoir été élevé avec beaucoup de frais, il sort de l'hippodrôme souvent pour être vendu à vil prix.

On a dépensé plusieurs millions pour se procurer une cinquantaine d'étalons dont on peut même contester les qualités reproductrices ; si l'on ne recherchait que la vitesse dans le mérite d'un cheval, on pourrait excuser ces énormes dépenses. Mais il ne faut pas que cette qualité soit obtenue aux dépens d'autres non moins essentielles, telles que la durée, la force, une bonne constitution et de belles allures.

L'auteur, après avoir blamé le système des courses de chevaux de pur sang, ne serait point éloigné d'admettre au concours des chevaux d'origine douteuse, mais il voudrait aussi qu'on accordât des primes et des encouragements aux chevaux destinés à la vente. Il s'établirait une utile concurrence entre nos éleveurs de chevaux, qui soigneraient l'éducation et feraient choix de la race indigène la plus demandée dans le commerce et par les besoins de l'armée.

Qu'avons-nous à parler d'éleveurs ? Faut-il donner ce nom à des éducateurs ignorants, brutaux, impatients, sans intelligence, qui veulent dompter au lieu d'assouplir cet impétueux animal ; c'est plutôt la douceur que la force qu'il faut employer : avec la force on fait quelques chiens, quelques ânes, quelques chevaux savants, mais c'est aux dépens de leur santé et de leur longévité.

M. Daure conclut de l'état actuel de la race chevaline, qu'il est utile de créer une école normale d'équitation, qu'on y entretiendrait des maîtres et des élèves aux frais de l'État ; cette idée de M. Daure contribuerait à encourager la production, à renouveler et à conserver nos races indigènes. Combien n'a-t-on pas à se louer de l'école normale pour l'instruction secondaire, du conservatoire de musique, des écoles des beaux-arts, de l'école forestière, etc. ; l'école normale con-

VII.

ANALYSE DU TRAITÉ DE M. DELAFOND,

SUR LA MALADIE DE POITRINE DU GROS BÉTAIL.

M. Delafond, professeur de pathologie et de thérapeutique, membre de la Société d'émulation du Jura, dont le mémoire sur la *péripneumonie des bêtes bovines* a été couronné par notre Société en 1842, vient de nous adresser un ouvrage publié en 1844, sous le titre de *traité de la maladie de poitrine du gros bétail, connue sous le nom de péripneumonie contagieuse*. Paris. Labé, place de l'École de Médecine, 4. 1844.

Au moment où l'Allemagne effrayée voit ses troupeaux en proie à cette maladie cruelle qui les décime, et qui n'est point affaiblie, malgré les secours thérapeutiques et hygiéniques qu'on lui oppose, il est de la plus grande importance d'écouter les conseils des hommes de l'art qui ont fait leur principale étude des affections de la poitrine du gros bétail. Nul n'était plus en droit de traiter cette matière que M. Delafond, qui s'est occupé de police sanitaire, de médecine légale, et de chirurgie pratique à l'école vétérinaire d'Alfort. Nous croyons donc rendre service à nos cultivateurs, si souvent victimes de ce fléau, en donnant un extrait de cette importante publication. Une grande partie de

sacrée à l'élève des chevaux et à l'éducation des cavaliers aurait, nous n'en doutons pas, le même succès.

(Note du rédacteur du Compte-Rendu).

Digitized by Google

cet ouvrage n'est que la réimpression du savant mémoire qui a été couronné par la Société d'émulation ; nous nous arrêterons donc plus spécialement sur les additions faites par l'auteur à son premier travail.

Dans son premier chapitre, M. Delafond, avant de donner la description de la maladie du poumon, traite de l'anatomie hygide de cet organe. Il examine successivement la surface, les vésicules, les lobules et le tissu cellulaire interlobulaire, les plèvres et le tissu cellulaire sous-séreux, les vaisseaux capillaires servant à la sanguification et à la nutrition du poumon, et les vaisseaux capillaires du tissu cellulaire interlobulaire sous-pleural et pleural ; il conclut de ces recherches anatomiques :

1.° Que le poumon du bœuf est, à l'extérieur et à l'intérieur, divisé par une infinité de cloisons nombreuses et d'épaisseurs variables, constituées par un tissu cellulaire lâche, lamelleux et très abondant, lesquelles encadrent et isolent tous les lobules pulmonaires ;

2.° Que cette organisation se montre également dans le poumon de tous les animaux, et même de l'homme, mais que dans celui du bœuf cette disposition cloisonnée, si remarquable, est à son maximum de développement ;

3.° Que l'élément anatomique qui constitue les cloisons est la fibre cellulaire, qui, après avoir formé les longues et épaisses lames qui entourent les plus gros lobules, les lames minces qui encadrent les moyens et les petits lobules, se prolonge, sous forme de fibre primitive, autour des vésicules pulmonaires ;

4.° Que la plèvre pulmonaire fait, par sa face externe, continuité intime avec le tissu lamelleux pulmonaire,

qui ne paraît être qu'un prolongement modifié du tissu séreux ;

5.° Que les vaisseaux capillaires du tissu cellulaire interlobulaire sous-séreux et pleural communiquent, non-seulement entre eux, mais encore que ceux du tissu interlobulaire s'anastomosent avec ceux du tissu propre des poumons ;

6.° Que les rapports intimes de texture, de vascularité, de continuité et de contiguïté, qui existent entre les tissus pulmonaire, cellulaire, interlobulaire et pleural du poumon du bœuf, donnent une raison satisfaisante des phénomènes morbides qui se manifestent simultanément ou successivement dans ces trois tissus;

7.° Que c'est à l'abondance du tissu cellulaire interlobulaire, à sa contiguïté avec le tissu pulmonaire, et à sa continuité avec la plèvre, que l'on doit attribuer l'œdème et l'induration si fréquente du poumon du bœuf dans les maladies aiguës et chroniques qui attaquent si fréquemment ce viscère.

Le chapitre II traite des signes qui annoncent qu'une bête bovine est bien portante, et de la modification de ces signes. Ce chapitre n'est que la répétition d'une partie du mémoire couronné par la Société d'émulation.

Au chapitre III, l'auteur s'occupe de la synonymie et des recherches sur la péripneumonie bovine. Les noms vulgaires de cette maladie sont, en France, maladie de poitrine, pommelière, pomme mûrie, foie ou mou pourri, ulcération des poumons ; à l'étranger, pneumonie, péripneumonie, en Belgique ; pulmonia polmonea, polmonera, chez les Italiens; lungenseuche, nasse trockene, putréfaction dure, humide, sèche, gangreneuse,

Digitized by Google

chancreuse des poumons, chez les Allemands; nouvelle maladie chez les Anglais; longziekte ou péripneumonie chez les Zélandais et en Hollande.

L'auteur conclut de ces recherches historiques : 1.° Qu'avant l'ère chrétienne, Aristote, Silius, Virgile, et, qu'après cette ère, Columelle et Végèce ont décrit une maladie des bœufs; mais que de cette description, on ne peut point conclure qu'à ces diverses époques le gros bétail ait été atteint de la péripneumonie :

2.° Que de l'année 1693 jusqu'à celle de 1765, ou pendant l'espace de soixante-douze ans, des maladies de poitrine enzootiques ont régné sur le gros bétail, en Allemagne et en Suisse; mais que les descriptions de ces maladies, qui nous ont été laissées par Valentin, Kausch et Bucard-Mauchard, paraissent être des maladies putrides compliquées de dyssenterie et de péripneumonie :

3.° Que de 1765 jusqu'en 1792, ou pendant l'espace de vingt-sept ans, la péripneumonie n'a paru sévir que sur le gros bétail des pays de montagnes, comme les Vosges, la Suisse, le Jura, le Dauphiné, les Alpes, la Haute-Silésie, le Piémont, etc., sans envahir les bestiaux des pays de plaine ou de grande culture, excepté cependant la Champagne, le Bourbonnais, les étables de Paris et de ses faubourgs, lieux où toutefois cette maladie ne régnait que temporairement ;

4.° Que c'est à cette époque (1765), que Bourgelat a le premier donné une bonne description de la péripneumonie qui régnait sur le gros bétail de la Champagne;

5.° Qu'à compter de l'année 1792, jusqu'à celle de

1820, espace comprenant vingt-huit ans, pendant lequel l'Europe fut le théâtre des guerres qui l'ensanglantèrent, la désolèrent et l'appauvrirent, les bêtes bovines ont été atteintes d'enzooties temporaires dues à l'apparition de la péripneumonie;

6.° Qu'à dater de 1820 à 1827, une recrudescence s'est opérée dans l'existence de la péripneumonie annuelle des bestiaux des montagnes de l'Europe, et que c'est alors qu'elle paraît avoir envahi ceux des pays de bonne culture et des vallées riches en pâturages d'engrais, de l'Italie, de l'Allemagne, de la Prusse et de la France ;

7.° Qu'elle paraît avoir été introduite dans la Hollande en 1833, dans la Belgique en 1837, et dans l'Angleterre en 1842, par des bêtes contagionnées;

8.° Qu'aujourd'hui la péripneumonie sévit dans beaucoup de départements du nord-est et du centre de la France, notamment dans ceux qui environnent ou qui sont voisins de la capitale, et généralement dans ceux de grande culture, et où s'opèrent des mutations de bêtes bovines, soit pour l'engrais, soit pour les produits en lait, en beurre ou en fromage;

9.° Qu'au contraire, dans les localités où l'on élève les bêtes à cornes, et où, par conséquent, il n'entre point de bestiaux étrangers, la maladie dont il s'agit n'a jamais existé;

10.° Que la pleuro-pneumonie est, après le typhus contagieux, l'affection la plus meurtrière qui puisse attaquer le gros bétail.

11.° Que cette maladie peut naître spontanément par l'influence de causes locales; mais que celle qui l'engendre et la répand, c'est la contagion;

Digitized by Google

12.° Enfin, qu'il importe essentiellement, dans l'intérêt de notre population bovine, de l'agriculture et du pays, de chercher à en arrêter les progrès et les désastres.

Des recherches et une discussion savante sur la nature et le siége de la péripneumonie sont le sujet du 4.° chapitre ; c'est ainsi que l'auteur résume les opinions des auteurs qui ont traité cette importante question :

1.° Le grand naturaliste Aristote, les poètes célèbres Silius Italicus et Virgile, l'agriculteur Columelle, le vétérinaire Végèce, n'ont rien écrit de positif sur la nature de la péripneumonie ;

2.° Valentin, Scheuchzer, Bucard-Mauchard, Belleroq et Gervy, n'ont point précisé la nature des épizooties qu'ils ont décrites sous des noms différents ; mais que ces maladies paraissent avoir été dues à des altérations putrides se terminant tantôt par la dyssenterie, d'autres fois par la gangrène pulmonaire ;

3.° Bourgelat doit être considéré comme le premier auteur qui ait convenablement défini la péripneumonie, en disant que cette maladie n'était point une fièvre putride, mais bien une phlegmasie de la plèvre et du poumon ;

4.° Après le fondateur des écoles vétérinaires, Vitet, Brugnone, Toggia et Huzard ont émis la même opinion. Seulement, pour les deux auteurs italiens, cette affection serait contagieuse, propriété que Huzard a considérée comme n'étant rien moins que prouvée ;

5.° Chabert a désigné cette maladie sous le nom de péripneumonie gangréneuse pour en qualifier la nature, et il l'a regardée comme contagieuse ;

6.° Les opinions de Huzard, d'une part, et de Chabert, de l'autre, ont influé beaucoup sur celle des vétérinaires de l'époque, et d'une époque plus éloignée encore, et elles ont fait considérer la péripneumonie, tantôt comme une maladie pulmonaire essentiellement gangréneuse et contagieuse, d'autres fois comme une phlegmasie chronique, une phthisie pulmonaire ou pommelière non contagieuse ;

7.° L'opinion de M. Dupuy, qui considère la péripneumonie comme une affection tuberculeuse, n'est soutenable qu'à l'égard d'une espèce de phthisie pulmonaire, que l'on doit nommer phthisie calcaire; mais cet auteur, en disant que la péripneumonie gangréneuse de Chabert est la conséquence du ramollissement ou d'une dégénérescence tuberculeuse, a émis une opinion insoutenable et erronée ;

8.° Bojanus, Lessona et Wagensfeld, et beaucoup d'autres auteurs, en disant que la péripneumonie était une inflammation, soit aiguë, soit chronique, du poumon, et plus particulièrement des plèvres, ont dit vrai ; mais que Wagenfeld, en la qualifiant de rhumatismale, s'est trompé ;

9.° Lappe et Dieterichs, en publiant que la péripneumonie était de nature spécifique, à cause, d'un côté, de la nature particulière de l'hépatisation du poumon, de l'autre, à cause de la tendance de l'organisme à déposer dans cette maladie, plus que dans toute autre phlegmasie, une matière plastique organisable, a commis une erreur, en ce sens : que l'altération si remarquable du poumon se rattache à la structure toute particulière de ce viscère dans les grands ruminants, et

que le dépôt de la lymphe organisable est un phénomène qui tient à l'augmentation de la quantité normale de la fibrine du sang, qui se manifeste dans le cours de toutes les inflammations ;

10.° Quant à moi, je considère la péripneumonie comme une maladie spécifique, parce qu'elle donne naissance à un virus spécial susceptible de la reproduire, caractère qui la distingue des pleuro-pneumonies ordinaires et sporadiques ; que son siége existe, soit dans le poumon, soit dans les plèvres, mais le plus souvent tout à la fois dans ces deux organes ; que sa nature est inflammatoire aiguë ou chronique, simple ou compliquée d'altération septique du sang, ou de phlegmasies intestinales, mais qu'elle n'est jamais essentiellement ni putride, ni gangréneuse, ni pestilentielle. Enfin, que l'élément morbide qui donne naissance au virus paraît être l'altération du poumon, et que le véhicule de ce virus est l'air expiré.

L'auteur décrit dans le chapitre V, dans plusieurs paragraphes, la pleuro-pneumonie aiguë et chronique ét établit les distinctions avec les autres maladies du poumon. Le paragraphe 4, qui traite des complications, comprend deux maladies concomitantes qui n'ont point été décrites dans le mémoire couronné :

1.° *Entérite.*—L'inflammation des muqueuses intestinales accompagne quelquefois la péripneumonie aiguë, sous-aiguë et chronique. C'est particulièrement sur les bêtes jeunes, grasses et bien nourries qu'elle se fait remarquer. Les animaux d'un médiocre embonpoint et d'un âge plus ou moins avancé en sont aussi atteintes, mais beaucoup moins fréquemment. Grognier en 1821

et en 1826 (Rhône), Bragard et Michalon en 1824 (Isère), Ferrari, Rebecci et Lessona en 1827 (Vigevano et Alpes de Mondovi), Fergusson en 1843 (Angleterre), ont signalé cette complication que j'ai constatée aussi en 1840 dans plusieurs étables des environs de Beauvais et de Méru.

Voici les symptômes qui en caractérisent le début : météorisation passagère, bouche sèche, pâteuse et brûlante, conjonctive, rouge, jaunâtre, sensibilité des reins et du flanc droit à la pression, constipation.

A une époque plus avancée de la maladie, soif ardente, pouls petit, vif, irrégulier, urines rares et rougeâtres, expulsion de matières excrémentielles dures, moulées, enveloppées de matières glaireuses, jaunâtres, parfois épaisses et résistantes.

Dans certaines bêtes cette constipation persiste pendant tout le cours de la maladie. D'autres fois un flux intestinal lui succède après cinq ou six jours. Alors de fréquents et forts borborygmes se font entendre du côté droit de l'abdomen, et les jours suivants les animaux expulsent d'abord beaucoup de matières dures, puis bientôt semi liquides, jaunâtres, bilieuses et muqueuses. Plus tard ces matières deviennent liquides, mousseuses, fétides et sont fréquemment expulsées.

Cette complication est toujours grave si elle persiste. La diarrhée affaiblit beaucoup les animaux, cause un prompt amaigrissement, et les conduit rapidement à la mort.

A *l'autopsie* les intestins grêles et gros montrent çà et là des rougeurs par plaques avec épaississement et mollesse du tissu muqueux. Beaucoup de mucosités

Digitized by Google

glairo-muqueuses sont répandues dans les intestins grêles, le cœcum et le colon. Généralement tout le tube digestif est rétréci, et ne renferme que peu ou point de matières alimentaires et excrémentielles.

On remédie à cette complication en administrant beaucoup de breuvages mucilagineux, légèrement miellés et acidulés; en passant un grand nombre de lavements émollients et amilacés confectionnés avec une décoction de son, et en appliquant sur les reins un sachet chaud renfermant de la balle d'avoine et exposé à la vapeur de l'eau bouillante. Dans le cas où la diarrhée persiste et menace d'affaiblir et d'épuiser les animaux, l'administration de trois breuvages émollients par jour et rendus calmants par 2 à 4 grammes d'extrait aqueux d'opium indigène, de plusieurs lavements légèrement astringents confectionnés avec des décoctions d'écorce d'orme ou de chêne, calment et arrêtent généralement bien cette diarrhée.

Il ne faut point toutefois confondre cette entérite diarrhéique avec le flux intestinal liquide gazeux et infect et souvent intermittent qui accompagne le cours de la phthisie pulmonaire dont je traiterai plus loin.

Lorsque la péripneumonie se déclare sur des bêtes à cornes qui pâturent nuit et jour, soit dans des herbages marécageux, soit au voisinage d'étangs à moitié desséchés, soit dans des vallées qui ont été inondées par le débordement de rivières ou de fleuves, et qui respirent dans ces lieux des émanations septiques ou putréfiantes, cette maladie revêt bientôt après son début un cachet septique dû à l'altération putride du sang.

En hiver, si la pleuro-pneumonie se déclare sur des

bestiaux logés dans des étables basses, étroites, peu ou pas aérées, encombrées par des fumiers en putréfaction, lieux infects où les animaux respirent sans cesse, non-seulement un air chaud, dilaté, chargé d'acide carbonique, d'ammoniaque, d'azote, mais encore et surtout d'émanations animales, cette maladie s'accompagne bientôt d'une altération septique du suc vital. Les vétérinaires, Tissot, dans le Jura, Bragard, dans le Dauphiné, et autres, ont bien signalé les causes dont il s'agit pour les pays de montagnes. De semblables conditions d'insalubrité se rencontrent aussi dans les plaines, dans les lieux bien cultivés, où les agriculteurs spéculent sur la production du lait.

La marche de la maladie est rapide, sa durée est courte, et souvent pendant son cours apparaissent des emphysèmes sous-cutanés dans diverses régions du corps; un liquide jaunâtre s'échappe des naseaux, une diarrhée fétide se déclare, et les animaux meurent de la gangrène pulmonaire du sixième au huitième jour.

Le paragraphe 6 est d'autant plus intéressant qu'il contient une étude comparée de la phthisie péripneumonite avec la phthisie tuberculeuse et la phthisie calcaire; la phthisie tuberculeuse est une maladie de tout l'organisme dans le cours de laquelle une matière dite tuberculeuse se forme et se dépose dans les tissus de différents organes et particulièrement dans le poumon. Elle complique souvent la phthisie péripneumonique. La phthisie tuberculeuse s'annonce par une toux petite et sèche, fréquente, qui plus tard devient rauque, traînée et profonde. Cette maladie peut poursuivre sa marche pendant six mois, un an, et quelquefois deux ans, sans

s'aggraver, mais elle arrive à son deuxième degré, et la toux est persistante et quinteuse. Elle se complique souvent de phlegmasie accompagnée de fièvre. Le séjour à l'étable, une ou deux saignées, la diète et l'usage de boissons adoucissantes et émétisées, font disparaître cette complication. Mais la maladie principale n'est pas guérie, la toux persiste, des symptômes annoncent que le siége du mal n'est pas seulement dans les poumons : ce sont des tumeurs dans les articulations, des diarrhées alternatives avec des constipations, des claudications intermittentes, les conjonctions pâles et infiltrées. Au 3.e degré l'animal est très maigre, tombe dans le marasme ; la peau est dure, sèche, adhérente aux tissus sous-jacents ; les ganglions lymphatiques sont fortement engorgés ; les mamelles sont flétries ; la diarrhée est grise et infecte ; le météorisme suit le plus léger repas ; et l'animal étique meurt asphyxié.

Les causes de cette maladie sont des tubercules formées par de petites masses homogènes du volume d'un pois, d'une noisette ou d'une noix, bleuâtres ou jaunâtres, s'écrasant en bouillie sous la pression des doigts, ayant une légère enveloppe qui les sépare du tissu pulmonaire environnant ; la matière tuberculeuse s'accroît, durcit et se renferme dans une coque appelée kyste du tubercule. Il croît en conservant son état de dureté et constitue le *tubercule cru* ; beaucoup d'autres organes, le foie, la rate, les reins présentent aussi ces sortes de tubercules.

La matière tuberculeuse, après un temps plus ou moins long, se ramollit en une bouillie épaisse, jaunâtre, inodore; cette altération constitue la *vomique de récente*

formation. M. Lassaigne a fait l'analyse des tubercules crus et ramollis.

Analyse des tubercules.

	crus.	ramoll.
Matière albuno-fibrineuse et matière grasse	70	70
Sels alcalins solubles	10	1
Sous-phosbate de chaux	11	16
Sous-carbonate de chaux		8
Eau	8	5
Perte	1	»
Total.	100	100

Enfin, à diverses distances des endroits où se forment des vomiques récentes, on rencontre dans le tissu pulmonaire des *vomiques anciennes et ulcérées*. La matière tuberculeuse est complètement ramollie; les parois du kyste s'amincissent, s'ulcèrent, et la matière ramollie s'échappe au sein du tissu pulmonaire; il se forme de larges cavités irrégulières dans le poumon.

Dans les cas de recrudescence et de complication, il y a inflammation dans toutes les parties du poumon : des vomiques dont la coque est rouge se forment; la violence de l'inflammation suscite la gangrène. L'auteur indique les lésions qui, après la mort, démontrent que cette maladie ne consiste pas seulement dans une affection simple du poumon, mais dans des altérations générales répandues dans l'organisme.

L'auteur passe ensuite à la phthisie calcaire. Tout ce qui est relatif à cette maladie ne diffère en rien de ce qui a été imprimé dans le compte-rendu de la Société pour 1842.

Au paragraphe 7 du chapitre V, M. Delafond se demande si, lorsqu'une phlegmasie pectorale attaque une bête à cornes, on peut dire si c'est ou si ce n'est pas une pleurite, une pneumonite, une péripneumonie sporadique non contagieuse ou une péripneumonie épizootique contagieuse. Voici ce que l'observation lui a appris à cet égard: les causes des trois premières maladies sont des travaux fatigants, des répercussions rapides de la transpiration cutanée, l'injection dans l'estomac d'une eau très froide pendant la sueur, l'immersion d'une partie de l'animal dans un gué pour traverser d'un herbage à un autre, des contusions violentes des parois du thorax, des plaies pénétrantes avec blessure du poumon. Si une de ces causes a déterminé la maladie, on peut croire qu'elle n'est point la pleuro-pneumonie contagieuse.

Si la maladie présente les signes qui caractérisent une pleurite ou une pneumonie franchement inflammatoire, et si la phlegmasie continue à siéger exclusivement, depuis son début jusqu'à sa terminaison, soit dans la plèvre, soit dans le poumon, on peut penser que ce n'est point la pleuro-pneumonie contagieuse qui attaque l'animal. Si la phlegmasie cède promptement aux moyens curatifs ordinaires mis en usage contre les maladies de poitrine et si la bête se rétablit complètement; dans le cas de mort, si l'autopsie décèle l'existence isolée d'une pleurite ou d'une pneumonie, il est plus que probable que la maladie de poitrine n'est point péripneumonie contagieuse.

Mais lorsque c'est une pleuro-pneumonie qui débute, marche et se termine par hépatisation du poumon et

épanchement, le cas est très embarrassant. Cependant, si la phlegmasie s'est manifestée par l'influence de causes déterminantes directes, si le propriétaire possède depuis long-temps l'animal, et si celui-ci n'a point été en rapport avec des bêtes atteintes de péripneumonie contagieuse; si cette maladie n'est point ordinaire à la localité, et si la phlegmasie a cédé à la méthode curative qui a été mise en pratique, il est encore plus que probable qu'elle n'est point contagieuse : pourtant je ne crois point qu'il soit possible de l'assurer positivement.

Tissot, ancien vétérinaire de l'arrondissement de Poligny (Jura), a cherché à établir une distinction de l'une et de l'autre maladie dans les lésions morbides, en disant que dans la péripneumonie simple, sporadique, non contagieuse, le poumon était plus volumineux, d'un rouge noir, hépatisé, grenu à la manière du foie, et infiltré de sang adhérent aux côtes, mais sans fausses membranes récentes; que l'épanchement pleural était rougeâtre et sanguinolent, caractères, dit-il, qui n'existent point dans la pleuro-pneumonite épizootique et contagieuse. Tissot a vu très souvent, et a certes bien étudié cette maladie dans les montagnes boisées et si pittoresques qui avoisinent Poligny, et je serais donc tout disposé à admettre ses observations comme fondées; mais cependant j'aurais encore peur de me tromper en les adoptant comme positivement exactes. Néanmoins, dans la déplorable alternative de l'existence de l'une ou de l'autre maladie, la prudence exige d'isoler le malade des bêtes bien portantes de manière à prévenir toute espèce de communication.

Au contraire, il sera très probable que c'est la péripneumonie contagieuse qui débute dans une étable ou dans un herbage: 1.° si la maladie se déclare sur une bête achetée depuis peu de temps; 2.° si elle appartient à la race d'une localité où existe la maladie et si elle en arrive ; 3.° si elle a été vendue par un marchand sur un champ de foire, sur un marché, et surtout par un maquignon en vaches; 4.° si elle a été payée peu cher, quoique jeune, belle et bien portante; 5.° si elle a maigri, toussé quelque temps avant de tomber malade; 6.° si la phlegmasie de poitrine offre tous les symptômes qui appartiennent à la pleuro-pneumonie; 7.° si cette maladie se termine par une hépatisation et un épanchement pleural avec fausses membranes, et qu'elle résiste aux méthodes curatives ordinaires qui sont mises en pratique pour combattre ces sortes de terminaisons; 8.° si à l'autopsie l'on constate les lésions si remarquables qui appartiennent à la pleuro-pneumonie, et surtout l'épanchement pleural avec fausses membranes, hépatisation pulmonaire, etc.; 9.° si d'autres bestiaux en bonne santé, voisins ou peu isolés de la première bête malade, sont également atteints de la même affection après un certain temps; 10.° enfin, si la péripneumonie règne dans la localité, et si les bêtes saines ont eu des rapports avec des animaux atteints de cette maladie.

Le chapitre VI a pour objet l'étiologie de la péripneumonie. Le paragraphe 1.er traite des causes déterminantes, occasionnelles et prédisposantes ou qui font naître la péripneumonie spontanée. M. D.... conclut :

1.° Que, dans les pays de montagnes, la péripneu-

monie règne plus particulièrement sur le gros bétail qui habite les étages désignés sous les noms de haute et de basse montagne ;

2.° Que la situation topographique des lieux et la constitution géologique du sol n'influent point sur la manifestation de cette maladie, mais bien les variations et les intempéries atmosphériques qui règnent dans les montagnes, notamment au printemps et à l'automne;

3.° Que les plantes très alibiles qui croissent dans les bons pâturages ne sont point la cause efficiente de la péripneumonie, si ce n'est lorsqu'elles sont mangées en trop grande quantité par des animaux déjà prédisposés à la contracter ;

4.° Que les plantes peu nutritives, de même que celles qui sont aqueuses et qui végètent dans des pâturages humides, ombragés ou marécageux, détermine toute autre maladie que la péripneumonie ;

5.° Que les plantes qui sont âcres, irritantes et vénéneuses, donnent bien naissance à des maladies redoutables, mais qui n'ont aucune analogie avec la maladie dont il s'agit ;

6.° Que les betteraves, les navets, les carottes, les pommes de terre, de même que les résidus des sucreries, des féculeries, des amidonneries, des distilleries de grains, des fabriques de bière, ne sont point des aliments qui, par leur nature, leur qualité nourrissante ou débilitante, soient susceptibles de donner la péripneumonie au gros bétail, plus que toute autre maladie ;

7.° Que l'abâtardissement ou la dégénération des races ne peut être considéré, dans toutes les localités

Digitized by

où la péripneumonie a régné jusqu'à ce jour, comme cause prédisposante ou déterminante de cette maladie;

8.° Enfin, que les *causes* locales et *déterminantes* de la péripneumonie spontanée sont particulièrement :

La chaleur et l'impureté de l'air des étables dans lesquelles les bêtes bovines passent cinq à six mois de l'année, surtout lorsque cette chaleur, cette impureté sont réunies à une alimentation très alibile, qui donne beaucoup de sang ;

L'abondante sécrétion laiteuse qu'on exige des vaches dans certaines localités, soit pour la vente du lait en nature, soit pour la spéculation du beurre ou du fromage ;

Les refroidissements de la peau et la respiration d'un air froid, humide, chargé de brumes, dans les herbages, soit à l'automne soit au printemps ; l'introduction d'un air froid dans les poumons, lorsqu'en hiver on sort les bêtes de l'étable pour les conduire aux abreuvoirs ;

Les eaux glaciales que les bêtes sont forcées de boire en hiver, et les eaux insalubres des mares dont elles s'abreuvent pendant l'été ;

Les travaux excessifs auxquels on soumet toute l'année les bêtes de travail pour l'exploitation des bois et des usines, etc. ;

Enfin, l'hérédité et la prédisposition héréditaire.

Dans le deuxième paragraphe, l'auteur envisage la maladie sous le point de vue de la contagion. Il résulte comme conclusion des recherches et des observations propres de l'auteur et de celles de vétérinaires instruits ;

1.° Que cette maladie, pendant son séjour dans un

troupeau de bêtes à cornes, présente tous les caractères généraux des maladies contagieuses.

2.° Que cinquante-deux faits, exactement observés, démontrent que 387 bêtes bovines bien portantes, mises en rapport avec des bêtes malades introduites dans des étables, ont contracté la péripneumonie par contagion, et que sur ce nombre se trouvent 13 bêtes étrangères bien portantes, placées dans deux étables infectées.

3.° Que neuf faits prouvent que 54 bêtes bien portantes ont eu la péripneumonie après l'introduction, dans des herbages, de bêtes suspectes ou malades, et que, sur ce nombre 54, se trouvent cinq bêtes bien portantes, venues de loin et mises dans des herbages infectés.

4.° Que dix faits tendent à prouver que 64 bêtes bovines ont eu la péripneumonie pour avoir respiré les émanations s'échappant de débris cadavériques, et que, sur ce nombre, 2 l'ont contractée par l'inoculation des matières morbides provenant de poumons malades.

5.° Que le total des faits de contagion observés jusqu'à ce jour, soit dans les étables, soit dans les herbages, soit par le voisinage des débris cadavériques, s'élève à 79, et que celui des exemples de contagion bien circonstanciés et, par conséquent, positifs, à des bêtes bovines en bonne santé, est de 505.

6.° Que deux faits peuvent faire penser comme très probable, que les bêtes convalescentes de la péripneumonie sont encore aptes à transmettre cette maladie.

7.° Que l'on ne peut considérer comme certain que les personnes qui approchent, touchent ou soignent les bêtes péripneumoniques, puis qui approchent, touchent

ou soignent des bêtes bien portantes, transmettent la maladie à ces dernières.

8.° Que la contagion à des animaux d'espèces différentes mérite de nouveaux faits pour être confirmée.

9.° Que l'achat de bêtes bovines contagionées, et par conséquent *suspectes*, sur les foires, les marchés, ou partout ailleurs, dans les localités où règne la péripneumonie, est une cause qui apporte cette maladie, et qui la dissémine dans les localités où il se fait beaucoup de mutations dans le gros bétail.

10.° Qu'en France, en Allemagne, en Italie, en Suisse, en Belgique, en Hollande, des vétérinaires haut placés dans la science, des observateurs habiles et consciencieux, et au nombre de vingt-six, ont motivé leur opinion sur la contagion de la péripneumonie par des faits bien circonstanciés, consignés dans des traités, des recueils, des ouvrages sur cette maladie ; et que dans le congrès vétérinaire tenu à Hanôvre en 1841, tous les membres, au nombre de 23, se sont déclarés partisans de la contagion.

11.° Que le temps de l'incubation de la maladie, pris en moyenne sur 72 faits bien observés, est de 24 à 25 jours ; mais, qu'attendu la difficulté de constater au juste le moment de la contagion, l'on doit admettre que le temps d'incubation est de 30 à 40 jours, plus souvent en deçà, très rarement au-delà.

12.° Enfin, que la nature du virus de la péripneumonie, de même que celui de toutes les maladies contagieuses, est encore inconnue ; que le lieu où ce virus réside paraît être le poumon malade ; que l'air expiré, le mucus nasal, la bave, les émanations qui s'échap-

Digitized by Google

pent des organes altérés, en sont les véhicules ordinaires; enfin que l'atmosphère contagieuse qui entoure les animaux malades est limitée, et ne peut être entraînée au loin par les courants d'air, ainsi qu'on l'a constaté pour le typhus, la clavelée et les maladies charbonneuses.

Le troisième paragraphe est consacré à l'examen des opinions des non-contagionistes. Des hommes recommandables sont d'avis que cette maladie n'est point contagieuse. M. D... pense avec raison qu'il faut dans toutes les sciences des observations exactes. Aussi, dans son intéressant ouvrage, il ne cherche qu'à examiner les faits publiés et les conséquences qu'on en a déduites en faveur de la non-contagion.

M. Lessona, professeur à l'école vétérinaire de Turin, a publié en 1836 une brochure dans laquelle il s'efforce de prouver que la péripneumonie qu'on suppose contagieuse n'est qu'une pleuro-pneumonie ordinaire, sporadique ; que son opinion est fondée sur les causes, la nature, le siége, le traitement de cette maladie et sur des faits de non-contagion. De ce que cette maladie n'est point charbonneuse, typhoïde ni gangréneuse, M. Lessona prétend qu'elle n'est point contagieuse: la rage, la clavelée, la morve et bien d'autres maladies sont contagieuses quoiqu'elles ne soient pas charbonneuses, typhoïdes, etc. Une maladie peut naître spontanément et être attribuée à des causes locales, puis devenir contagieuse et se communiquer.

M. Lessona prétend à tort que tous les animaux bien portants doivent, par le contact seul, contracter la maladie. La contagion suppose seulement, suivant M.

D..., qu'un très grand nombre d'animaux sont atteints de la maladie.

M. Lessona prétend que la péripneumonie de l'homme, du mouton et du cheval n'étant pas contagieuse, celle du bœuf ne doit pas l'être. M. D... répond qu'il ne faut pas conclure d'une espèce d'animal à une autre, et j'ajouterai qu'il n'est point encore démontré que la péripneumonie humaine ne se transmette pas par contagion.

M. L... appuie sa théorie sur des faits au nombre de vingt-deux : trois lui appartiennent et les dix-huit autres lui ont été transmis.

M. Luciano a transmis quinze faits ; la maladie se déclare dans différents troupeaux composés de 10, 30 et même 100 bêtes à cornes ; sur ce nombre, 2, 4, 6, 10, 20, 30 sont atteintes, meurent ou sont guéries. Ces faits ne prouvent rien : est-ce que la contagion suppose que tout le troupeau soit malade ? Dans des étables la maladie se manifeste et elle ne se communique pas dans des étables voisines. Ces faits ne prouvent rien, puisqu'il n'y a pas contact, et que le moyen d'empêcher la contagion est de séquestrer ces animaux dans d'autres étables, même voisines.

MM. Ferrari, Robecchi et Perrotti ont inséré, dans le *Propagatore*, trois observations qui manquent de détails circonstanciés ; la péripneumonie s'est déclarée dans de nombreux troupeaux, il n'y a que 10 à 15 bêtes qui en ont été atteintes. Mais on a déjà répondu à ce fait, que la péripneumonie contagieuse n'est pas la peste de La Fontaine, et qu'on ne peut dire : *ils n'en mouraient pas tous, mais tous étaient frappés.*

Digitized by Google

Passons aux observations de M. Lessona. *Premier fait.* La maladie se déclare dans un troupeau de 28 vaches : 8 bêtes meurent sur 12 atteintes de la péripneumonie ; toutes avaient été élevées par le propriétaire, excepté deux achetées à la foire : l'une de ces dernières fut malade la première. Ce fait ne prouve rien, puisque la vache acquise pouvait provenir d'une étable infectée.

On ne peut rien conclure du second fait relatif à plusieurs troupeaux paissant dans les Alpes, parmi lesquels s'est manifestée la péripneumonie, sans se communiquer aux autres troupeaux ; les détails manquent.

M. Lessona a mieux précisé le troisième fait. M. le curé Berthoglio possédait un troupeau de 28 vaches, trois avaient passé l'hiver dans les étables de la ferme, les 25 autres avaient été achetées en avril et mai à des foires. Des trois vaches de M. B., l'une meurt des suites du part et les deux autres de la péripneumonie dans la première quinzaine de juin. Les 25 autres furent conduites au pâturage dans les Alpes le 26 juin, 16 *jours* avant le temps où l'on mène annuellement les bêtes bovines au pâturage ; à ce troupeau on joignit 7 bêtes bovines appartenant à divers. Des 25 bêtes, 14 furent atteintes de la péripneumonie, du 10 juin au 19 septembre. 5 moururent et 9 furent guéries. Les 7 vaches ne furent pas atteintes. — Les 14 bêtes bovines atteintes prouvent mieux la contagion de la maladie, soit qu'elle ait été produite par les deux vaches de M. le curé, soit qu'elle se soit déclarée seulement dans le pâturage, que les 18 autres qui n'ont point été malades ne prouvent la non-contagion.

Voici la quatrième observation :

M. Balbis possédait 25 bêtes bovines. Quatre furent atteintes, trois ont été guéries, une est morte. M. Macagno, voisin de M. Balbis, possédait 18 bêtes bovines ; sur trois atteintes, deux sont mortes. La maladie régnait encore chez M. Balbis ; enfin M. Costanzo amena dans la ferme de M. Macagno quatre vaches qu'il possédait depuis plus d'un an : deux furent atteintes et une mourut.—Ces faits devraient plutôt être cités en faveur que contre les contagionistes.

Passons à des expériences faites pour démontrer la non-contagion : Dieterichs mit une vache de cinq ans et demi, parfaitement saine, entre deux bœufs malades de la péripneumonie ; ces animaux mangeaient peu ; la vache ne mangea pas seulement la petite quantité d'aliments placés devant elle, mais elle s'efforça de manger le fourrage gâté par le mucus et la bave des bœufs ; elle resta deux jours et fut remplacée par une autre vache également saine qui séjourna avec les deux bœufs pendant un jour et demi ; un des bœufs mourut ; elle resta encore deux jours et demi avec l'autre bœuf que l'on fit tuer et qui était atteint d'une péripneumonie bien caractérisée. M. Weith, directeur et professeur à l'institut vétérinaire de Vienne, cite également des expériences multipliées où des animaux sains ont été mis en contact avec des animaux infectés.

M. Gaullet fut envoyé par l'autorité dans la commune de Bligny où régnait la maladie ; quinze bêtes étaient mortes, une dizaine en étaient atteintes ; il fait séparer les bêtes saines des bêtes malades quoiqu'il ne jugeât pas la maladie contagieuse ; mais pour mieux s'affer-

mir dans son opinion, il achète une vache de six ans dans une commune voisine, la fait mettre à Bligny, dans une étable, entre un bœuf et une vache; le bœuf succomba trois jours après le commencement de l'expérience, et la vache après cinq jours seulement. Gaullet pratiqua sur sa vache bien portante une incision verticale de 2 pouces et demi entre deux côtes, détacha la peau avec un bistouri sous les lèvres de la plaie, puis en haut et en bas, introduit dans cette plaie un plumasseau enduit de matière purulente. Il y eut successivement tumeur, grande sensibilité, escharre, plaie cicatrisée, guérison; deux ans après, embonpoint, vente au boucher: les organes de la poitrine étaient parfaitement sains.

On a également tenté l'inoculation du jet nasal et de la bave, soit au moyen de la lancette chargée de mucosités et transportée dans la muqueuse nasale, soit au moyen de sétons imprégnés des mêmes mucosités; on n'a point obtenu de résultats contagieux. M. Delafond se demande si la matière contagieuse de la péripneumonie est dans les mucosités et dans la salive des animaux atteints. C'est l'air des poumons expiré qui transmet l'élément contagifère dans la poitrine de l'animal sain qui le respire.

Le chapitre VII de l'ouvrage contient les moyens curatifs de la péripneumonie aiguë; il fait partie du mémoire couronné en 1832 (pages 151 à 164).

Le chapitre VIII est consacré aux moyens préservatifs qui sont de deux sortes: 1.° Les moyens préservatifs puisés dans l'hygiène se trouvent dans notre compte-rendu, pages 164 et suivantes jusqu'à 178.

Digitized by Google

2.° Les moyens puisés dans les actes de la haute administration et dans les règlements des autorités locales.

L'auteur commence par des considérations générales sur la nécessité, pour le gouvernement, de prescrire des mesures spéciales de police sanitaire applicables à la péripneumonie du gros bétail. Quelques préfets, ceux du Jura et de la Seine-Inférieure, etc., ont bien arrêté certaines mesures ; les unes, trop sévères et d'une application difficile, ont froissé trop d'intérêts agricoles et commerciaux ; les autres, peu rigoureuses et ne prescrivant que des demi-moyens sanitaires, insuffisants et peu capables d'arrêter le progrès de la contagion.

M. D.... cite ensuite les lois et arrêtés qui peuvent servir de bases aux mesures à prendre pour cerner la contagion.

En premier lieu, l'article 7 de l'arrêt du conseil d'état du roi, du 16 juillet 1784, où se trouve indiquée l'obligation pour tout le monde de déclarer aux maires des communes les bestiaux atteints ou même soupçonnés atteints de la morve, du farcin, du charbon, etc., et de *toute autre maladie contagieuse*.

En second lieu, le décret de l'assemblée constituante du 6 octobre 1791, titre 1.er, section 4, article 20, concernant les biens et usages ruraux, et celui rendu les 16 et 24 août 1790, titre 2, article 3, et enfin les articles 459, 460, 461 et 462 du Code pénal.

Viennent ensuite les mesures prescrites ou à prescrire, concernant la déclaration, l'isolement, la visite, le signalement, le recensement, les certificats de santé, le

barrage, l'abattage, l'emploi des chairs, la marque, l'indemnité. On trouve les mêmes précautions indiquées dans le compte rendu des travaux de la Société d'émulation du Jura pour 1840, page 179 à 202.

Parmi ces moyens préservatifs, nous persistons à regarder la marque comme funeste aux agriculteurs et aux commerçants, en ce qu'elle déprécie le bétail quoiqu'il soit contremarqué de la lettre G.

M. Delafond donne ensuite textuellement l'arrêté du préfet du département du Jura, du 20 avril 1821 ; le mode de désinfection des étables, extrait d'une instruction du ministre de l'intérieur, du 11 juillet 1797 ; une modification à l'arrêté du 20 avril 1821, par le préfet du Jura, en date du 27 septembre 1838 ; un nouvel arrêté du 18 janvier 1839, par le préfet du Jura, abrogeant certaines dispositions de celui du 20 avril ; l'arrêté du préfet de la Seine-Inférieure, relatif à l'épizootie du canton de Forges, du 16 août 1838 ; l'extension des mêmes mesures à l'arrondissement de Neufchâtel, par arrêté du 8 mai 1839.

Notre savant confrère donne également le texte des règlements sanitaires adoptés dans le royaume de Hanôvre, dans le Vurtemberg, à Oldenbourg, en Sardaigne et en Suisse.

Le chapitre IX traite des phthisies péripneumonite, tuberculeuse et calcaire, considérées comme vices rédhibitoires. Voici le texte de la loi du 20 mai 1838 : « Sont réputés vices rédhibitoires pour l'espèce bovine, la phthisie pulmonaire ou pommelière.

La première question à vider est donc de savoir ce qu'il faut entendre par les noms de phthisie et de pommelière ?

Digitized by Google

La phthisie pulmonaire a reçu différents noms qu'il importe de connaître. Elle est connue depuis la plus haute antiquité sous le nom de phthisie. En France et particulièrement dans le Jura, elle porte le nom de *mûrie;* dans la Gascogne on la désigne parfois du nom de *toux;* dans les anciennes provinces de France, telles que l'Ile-de-France, l'Orléanais, la Marche, le Maine, l'Anjou, l'Auvergne, la Gascogne, la Franche-Comté, elle est également connue par le nom de *pommelière;* dans quelques localités de la Normandie on l'appelle *gravelle* et *hydropisie de poitrine.* Le nom de pommelière est le plus généralement répandu, et paraît tirer son origine des nombreuses tumeurs arrondies, circonscrites, jaunâtres ou blanchâtres (*tumeurs de la phthisie calcaire, tubercules*) que l'on rencontre dans le tissu pulmonaire, et qui ont été comparées au fruit du pommier. Quelques auteurs vétérinaires ont aussi décrit la phthisie et la pommelière sous les dénominations scientifiques de phthisie pulmonaire, de pneumonite-chronique, de pleuro-pneumonite chronique.

M. D.... regarde les trois espèces de phthisie qu'il a décrites dans son ouvrage comme comprises dans l'article 1.er de la loi du 20 mai, attendu que :

1.° Sous le rapport de leurs causes, elles sont antérieures à la vente, et conséquemment du fait du vendeur.

2.° Qu'elles ne sont que peu ou point visibles pour l'immense majorité des acheteurs, au moment de la vente, et surtout dans les foires et marchés, pendant le premier, et quelquefois le deuxième degré de leur manifestation.

3.° Qu'elles ont une marche lente et occulte qui amène progressivement l'amaigrissement, le marasme et la mort.

4.° Qu'elles sont d'une nature telle que les moyens curatifs rationnels qui sont mis en pratique pour chercher à en obtenir la guérison, sont sans succès dans l'immense majorité des cas.

5.° Que, pendant son existence, elles diminuent la somme des travaux que les animaux de travail peuvent rendre.

6.° Qu'elles diminuent généralement les produits que la vache laitière peut donner, soit en lait, soit en beurre, soit en fromage, soit en veaux gras.

7.° Qu'elles sont susceptibles de se transmettre, par voie d'hérédité du père ou de la mère, aux descendants, et qu'elles peuvent ainsi propager, perpétuer en quelque sorte des maladies incurables, ne donner qu'une génération peu saine, peu vigoureuse, et, partant, qu'elles nuisent à l'amélioration des races.

C'est donc un immense bienfait pour le commerce et l'éducation du gros bétail, que le législateur ait compris dans la catégorie des vices rédhibitoires la phthisie ou pommelière.

Quant à l'application de la loi, elle est toujours possible, mais elle ne serait pas sans difficulté. Si l'animal est vivant, il suffit de parcourir les symptômes décrits dans l'ouvrage de M. D.... pour être convaincu de l'existence du mal. Si l'expert croit qu'il y a du doute, il devra dresser un procès-verbal dans lequel il demandera une prolongation suffisante pour déterminer sa conviction. Il n'y a pas d'exemple qu'un tribunal se soit refusé à accorder cette prolongation de garantie.

Digitized by Google

Lorsque l'animal, sujet de l'expertise, ne meurt qu'après le délai de 9 jours, bien que l'acheteur ait intenté l'action rédhibitoire, l'expert peut-il procéder à l'autopsie? Les jurisconsultes ont été partagés : si l'animal succombe, il reste pour le compte de l'acheteur ; le directeur de l'école d'Alfort et M. Delafond sont d'un avis contraire. M. Renaud paraît avoir clairement et positivement démontré que, pour qu'il y ait rédhibition, l'animal ne devait pas *nécessairement* mourir dans les délais fixés par l'art. 5 ; qu'il suffisait que l'acheteur ait intenté l'action rédhibitoire dans ces délais, et que l'expertise fût commencée, pour que, passé le délai, et l'animal étant mort, cette expertise pût arriver à une solution quelconque par l'autopsie de l'animal. Cette interprétation est juste, conforme à la bonne foi, à la justice et à l'équité.

L'interprétation des articles 3 et 7 de la loi du 20 mai peut toujours être rigoureusement applicable, car on ne peut mettre en vente une bête atteinte d'une phthisie mortelle au bout de 15 jours ou un mois même après l'expiration du délai de garantie, parce qu'au moment de la vente elle est dans un état de maladie apparent par sa maigreur, sa toux rauque, etc. ; mais il ne s'élève de contestations que lorsque l'animal est vendu au premier degré ou au commencement du deuxième degré ; l'animal offre ordinairement dans la garantie les symptômes d'une phthisie aiguë; l'expert est embarrassé, son devoir est de rédiger un premier procès-verbal, et il doit demander que l'expertise soit prolongée jusqu'à la guérison ou bien à la mort.

S'il guérit, l'expert pourra prononcer en connaissance

de cause : s'il meurt, comme cela arrive peu de temps après l'expiration du délai, l'expert procèdera à l'autopsie, décrira les lésions anciennes et récentes, antérieures et postérieures à la vente, et motivera ses conclusions dans un second procès-verbal.

M. Delafond termine son excellent ouvrage par une notice bibliographique des ouvrages anciens et modernes qui ont traité de la péripneumonie aiguë, chronique, et de la phthisie bovine ; cette bibliographie commence à l'an 354 avant J.-C. par Aristote, et finit en 1844 par un ouvrage de M. Clément sur l'hérédité de la péripneumonie épizootique.

Cette notice comprend 122 ouvrages latins, allemands, français, danois, italiens.

VIII.

RECHERCHES

Sur les antiquités celtiques et romaines de la ville d'Antre,

Par M. Champay.

Les ruines, les objets antiques et curieux qui ont été découverts en grand nombre tant au lac d'Antre qu'au Pont-des-Arches depuis un siècle et demi, ont fourni matière à beaucoup de dissertations fort intéressantes. Il semble que les savants qui s'en sont occupés ont poussé aussi loin que possible leurs recherches, leurs remarques et leurs conclusions, car cette matière inépuisable est devenue bien stérile. On répète de dif-

férentes manières ce qui a été dit, on ne fait pas un pas de plus vers la connaissance des premiers et des derniers habitants qui vécurent dans ces lieux devenus déserts... La science, elle-même, semble attendre que de nouveaux monuments, plus significatifs, extraits de cette terre renommée, viennent fournir de nouvelles méditations et de nouveaux éclaircissements.

J'ai lu à peu près tout ce que les historiens, anciens et modernes, ont écrit sur la grande cité effacée du sol dans la vallée d'Héria, connue sous les noms d'Antre, d'Avanticum de Ptolomée, de Mauriana, etc., et j'ai cru reconnaître et relever des erreurs graves et nombreuses, des solutions hardies, mal approfondies, qui, ne pouvant concorder dans un corps d'ouvrage, ne peuvent être adoptées. Si j'excepte le jésuite Dunod, je ne trouve aucun auteur qui admette qu'il y ait eu une ville vers le lac d'Antre ; cependant les ruines des maisons et des murs d'enceinte, recouvertes d'un peu de terre, sont là pour l'attester!

J'ai fouillé la terre d'Héria, dans l'intérêt de l'histoire et de la science, plus qu'aucun autre depuis 1698, époque à laquelle les premières fouilles y furent faites par ordre du roi Louis XIV (ces fouilles n'eurent lieu qu'en six endroits, tant à la ville haute qu'à la ville basse, suivant le père Dunod : *v. sa découverte, p. 4.*) J'ai remué considérablement de terre, soulevé, extrait d'énormes quartiers de pierre, et j'ai mis au jour des ruines significatives. J'ai interrogé la cendre des morts, les ossements d'une infinité de malheureuses victimes d'une fureur aveugle, et j'ai senti que la carrière n'était pas close ; qu'un travail d'ensemble manquait encore ;

qu'un tel ouvrage pourrait être utile, et je me suis pénétré de l'importance de cette entreprise. J'ai manié la pioche autant que la plume, heureux si je puis conclure résolument ma tâche!

Dans la séance du 16 septembre 1839, j'eus l'honneur de vous donner lecture, Messieurs, d'un mémoire sur les ruines de l'ancienne Mauriana jurassienne (ville basse), lequel est déposé dans les archives de la Société, avec un plan qui l'accompagne, et dans lequel on trouve les dimensions du Pont-des-Arches, l'étendue et les limites du temple qui était sur ce pont, les limites et l'étendue de la place publique, la position d'une des rues principales, etc. ; aujourd'hui je viens réclamer votre attention sur d'autres découvertes qui doivent relever beaucoup d'erreurs, car il s'agit de la formation du lac d'Antre, du nom du ruisseau qui l'alimente, et du nom primitif de la ville haute.

Extrait d'une de mes visites au lac d'Antre.

. . . .

Je remonte le cours du ruisseau qui forme et alimente le lac d'Antre : quelques pas suffisent pour découvrir sa source, et je la vois telle qu'elle paraît avoir été toujours. C'est un filet d'eau intarissable, toujours gros à peu près comme la circonférence d'un verre, qui s'échappe avec force de dessous un rocher, au bord et au niveau du lit du ruisseau qui se dirige vers le lac.

Le lit de ce ruisseau, beaucoup trop large pour si peu d'eau, se prolonge en remontant du côté du nord, ce qui indique qu'il y passe aussi quelquefois des eaux. En effet, dans les temps de pluie continue, il n'a rien de trop. Alors un autre ruisseau se forme, serpente le peti

Digitized by Google

vallon du Pertuis-Louveret, vient passer à l'emplacement de la porte de la ville qui était du côté du nord-est (il y en avait deux autres, l'une au sud-est, l'autre à l'ouest), se divise en deux parties un peu au-dessus de la source qui alimente le lac, dont l'une passe vers une scierie, et l'autre, grossie par les euax qui alors sortent de plusieurs endroits au bas de la montagne, vient s'unir au ruisseau qui alimente le lac en tout temps et en précipiter le cours.

Ne connaissant pas de nom à ces ruisseaux, très distincts, et que néanmoins on n'a pas distingués, on les désigne indifféremment sous le nom de Pertuis-Louveret qui est celui de la vallée voisine, ce qui est évidemment inexact : il est donc utile de faire cette remarque afin de ne pas voir deux ruisseaux quand il n'y en a qu'un, et quand il y en a deux, pour ne pas toujours prendre l'un pour l'autre, ni donner à celui qui alimente le lac le nom de Pertuis-Louveret qui ne lui convient pas et qui n'est pas le sien. Autant il semble que l'un soit formé par suite d'obstructions souterraines qui ont gêné le cours des eaux et changé leur direction au-dessus de la source, comme cela arrive dans la vallée du Pont-des-Arches, autant on reconnaît que l'autre a toujours existé. Quant à celui-ci, je crois être sur la trace de son véritable nom, et je poursuis.

Je reviens sur mes pas jusqu'au bord du lac. Je veux savoir d'abord s'il a toujours existé, si c'est lui-même qui avait occasionné dans cette vallée la construction des temples druidiques ainsi qu'on le prétend, et voici comment je m'assure du contraire de la manière la plus positive :

Le père du fermier de la métairie du lac d'Antre, d'un certain âge, existe. Pierre-François Lançon, leur père et aïeul, est décédé il y a environ douze ans, à l'âge de 92 ans. Comme eux leurs ancêtres étaient originaires du Pertuis-Louverel : pour avoir de bons renseignements il n'est guère possible de s'adresser à une source meilleure. Or, les Lançon existants m'assurent que leur père et aïeul leur a dit qu'il avait vu à l'est, dans les sapins, à une certaine hauteur de la montagne, un mur d'enceinte de la hauteur de six pieds (deux mètres), c'est-à-dire les ruines d'un mur ayant encore cette hauteur dans quelques endroits ; que ce mur commençait au sud, se prolongeait circulairement au nord et à l'ouest ; qu'il y avait des ruines de maisons en dehors de ces murs, des côtés est et ouest, dont quelques-unes existent encore. Enfin, ils m'assurent qu'il y a des ruines dans la vallée jusque sous les eaux du lac, et qu'ils ont vu extraire à son bord, les eaux en étant fort basses, des objets antiques très curieux, par des amateurs de Saint-Lupicin qui exploraient ces lieux, il y a 15 ou 20 ans.

Je ne m'en tiens pas là, quelle que soit la confiance que les Lançon doivent m'inspirer et qu'ils m'inspirent en effet, je prends la pioche, et les résultats sont partout tels que la vue et le toucher ne permettent pas le moindre doute. J'ai vu des restes de mur d'enceinte qui, quoiqu'on en dise, ne conviennent qu'à une ville, et je crois que l'on pourrait les voir tous. J'ai vu des ruines d'habitations en dehors de ces murs du côté de la porte qui était au nord-est et du côté de l'ouest. J'en ai vu dans les terres contiguës à la prairie qui, elle-même, par ses inégalités, quoique souvent peu sensibles, et par les

nuances de sa verdure, décèle celles qu'elle couvre et qui sont plus rapprochées de la surface du sol, jusqu'aux bords du lac : les découvertes mêmes faites par des habitants de Saint-Lupicin ne permettent pas d'en douter.

Convaincu et parfaitement satisfait de tous ces renseignements, je veux savoir comment les eaux qui forment le lac s'écoulaient anciennement, et je me transporte vers le rocher qui est à l'ouest, où elles s'engouffrent insensiblement au moyen d'un filet à peu près égal à celui qui maintient le lac dans son état naturel.

Là j'examine un canal aboutissant au même rocher, que le besoin a fait entretenir et conserver précieusement, parce que de tout temps il y a eu aux Villars des moulins, des usines. Il y avait anciennement un martinet auprès du pont qui traverse la route ; et qui fit donner à ce pont le nom de Pont-du-Martinet : tout cela n'aurait pu exister, et les moulins et les scieries qui s'y trouvent ne pourraient être conservés sans le secours des eaux dirigées par ce canal vers l'orifice du rocher qui les reçoit dans son sein, pour les rendre au fond de la vallée du Pont-des-Arches par le moyen de canaux pratiqués sous terre dans le revers de la montagne à une époque très reculée.

Je me figure tout d'abord que ce canal s'étendait davantage contre le lac : c'est une prévision. En effet, je vois clairement que la source intarissable dont j'ai fait mention a toujours existé, et que ce canal, qui devait être plus étroit de ce bout, existait à partir de la naissance du ruisseau formé par cette source jusqu'au

rocher où les eaux de la vallée disparaissent. Je vois que le lac n'existait pas et qu'il ne pouvait pas exister lors de l'occupation des habitations dont la terre recèle les fondations et qu'il couvre de ses eaux !!!

Il n'est donc pas possible de voir plus clairement que les maisons dont les fondements sont sous les eaux du lac, et qui bordaient le ruisseau, devaient être garanties des inondations par des bornes infranchissables opposées à l'affluence des eaux : ces bornes étaient précisément le canal que je me suis d'abord figuré, une chaussée construite en gros quartiers de pierre, tel que le canal au milieu duquel le Pont-des-Arches se trouve enchâssé.

Cette démonstration doit être suffisante ; mais comme je crois utile de réunir dans cet ouvrage tous les documents qui y sont relatifs, afin de ne laisser désirer que le moins possible et d'éviter à ceux qui voudront s'en servir des recherches longues et pénibles, je dois aussi consulter les auteurs, m'appuyer de leur témoignage, et signaler leurs erreurs lorsque le cas se présentera. Or, voici ce que je lis dans la découverte entière de la ville d'Antre, à la page 12 :

« On n'a pas cherché la grille de fer que l'on dit être au lac d'Antre par où l'eau s'écoule contre le Pont-des-Arches. C'est à cette issue du lac que l'on voit la chaussée des Romains faite de gros quartiers de pierre. On la voit quand l'eau est basse, claire et tranquille.

« On a parlé dans la relation de la découverte des colonnes qui paraissent dans le lac, et de la tour qui était sur la pointe du plus haut rocher du lac d'Antre, dont on voit encore les vestiges. »

Cette citation n'est pas sans intérêt puisqu'elle in-

Digitized by Google

dique une grande grille en fer, et une chaussée construite avec de gros quartiers de pierre qui ne peut être autre chose que le canal que je viens de signaler. On pourra les découvrir et mettre au jour plus tard avec d'autres objets non moins intéressants qui devront donner de grands éclaircissements, et l'on peut d'autant plus ajouter foi à la sincérité de l'auteur, qu'il parle de la grille comme ne l'ayant pas vue lui-même, et des autres objets comme étant visibles. J'ajoute que plusieurs personnes des environs, dignes de foi, m'ont assuré que la chaussée, prétendue romaine, et la grille, avaient été vues il n'y a pas très long-temps ; que la grille, couverte de gravier, peut se trouver à 1 mètre 5 décim. de profondeur, et que l'on voit la chaussée lorsque les eaux du lac sont très basses. Mais ce que je ne puis passer au père Dunod, c'est de voir l'ouvrage des Romains dans cette chaussée et dans tout ce qu'il a remarqué de plus grand et de plus beau : je crois pouvoir avancer ici, et établir plus avant, qu'elle était l'ouvrage des Gaulois, de même que le Pont-des-Arches. Le père Dunod a donc cela de commun avec beaucoup d'autres, car « dans ce pays il en est de même de toutes les constructions qui sortent des proportions ordinaires ; on en fait toujours honneur aux soldats de César, et l'on oublie ainsi nos pères pour nommer nos vainqueurs d'un moment. » Lettres vendéennes, 5.e édition, tom. 1.er, p. 217.

La grille dont il est question servait indubitablement à retenir et empêcher de tomber dans l'abîme les corps durs qui pouvaient se trouver dans le ruisseau et qui sans elle auraient obstrué le grand réservoir qui, dit-on

avec quelque probabilité, recevait les eaux provenant dudit ruisseau dans le revers de la montagne, pour les distribuer et les conduire, par une infinité de canaux souterrains que l'on y découvre encore, vers le Pont-des-Arches. Ce réservoir se trouve donc obstrué par suite de l'enfoncement de la grille et par le défaut de soins, ce qui occasionne la dispersion des eaux à travers le revers de la montagne.

Je reviens au ruisseau qui ne tarit jamais, et que par anticipation je nomme *Héria*, car je vois maintenant que c'est lui-même.

Je lis dans l'Essai sur l'origine de la Séquanie, p. 148:

« Héria, suivant M. David de Saint-Georges, veut dire *l'eau sacrée*, *iera aqua* (*aqua*, suivant Ducange, est mis souvent pour *rivus*.) *Bon ery* doit signifier la source sacrée, car en celtique, selon Bullet, *bon* signifie l'endroit où naît un ruisseau, une rivière, et *eri* pour *ier* ou *ieros*, sacré. Il est aussi probable que ces noms veuillent désigner le *ruisseau des prêtres* ; c'est encore le sentiment de feu David de Saint-Georges.

« Je l'appuie d'une nouvelle observation : *heri* (Ducange au mot *heriles*), qui signifie *Domini*, les maîtres, en grec *ierei*, en latin *flamines*, est employé ainsi que *flamines* pour évêques dans le concile d'Elvire (ch. 2. 3. 4). Or, il est remarquable que *Martinus* était un flamine, c'est-à-dire un chef des prêtres, titre correspondant à celui d'évêque.

« J'ajoute que le ruisseau dont il s'agit a été désigné sous le nom de *Suria* dans la légende de Saint-Marin et que *Suria* est le même mot que *Héria ;* car *sur* et *syr*, en langue orientale, veulent dire *maître*, *seigneur*,

et se trouvent dans *Assur*, *Osyris*. C'est de ce mot que nous avons fait *sire*, *sieur*, tandis que les Allemands ont fait *her* de *héros* et d'*yerus*, qui signifient la même chose. Enfin, j'ajoute encore que le Pont-des-Arches n'est appelé ainsi que parce qu'il servait de base à un temple ou au palais du pontife. *Arc* indique un titre de dignité, de supériorité, qui est entré en composition dans les mots *patriarche*, *archonte*, *monarque*, *archigalle*, *archevêque*, etc. Ainsi l'étymologie donnée au Pont-des-Arches est en harmonie parfaite avec celle que l'on assigne au bief d'Héria.

« Je viens de dire que l'on dut consacrer l'endroit où le ruisseau souterrain du lac d'Antre venait se mêler à celui de Bonery : on y bâtit un temple, et si l'on s'en rapporte à la description qu'èn fait le père Dunod (p. 13, 14 et 15), il a dû être plus somptueux que celui du lac d'Antre. »

Voilà certainement de bonnes observations ; mais je doute qu'elles soient assez concluantes, et je vais essayer de fixer sur ce point l'opinion d'une manière solide.

Nous avons reconnu que le lac n'a pas toujours existé, et qu'avant qu'il fût formé, les eaux du ruisseau qui l'alimente étaient conduites par un canal qui traversait la vallée supérieure jusqu'au rocher qui est à l'ouest.

Tous les habitants des Villars-d'Héria sont persuadés que les eaux du ruisseau intarissable appelé bief d'Héria, qui naît sous le Pont-des-Arches, proviennent du lac, et qu'ainsi elles sont rendues à la lumière après un court trajet souterrain de dix à douze minutes. M. Thevenot, notre confrère, propriétaire de la filature de cotons des Villars-d'Héria, le plus intéressé à la conservation de

Digitized by Google

ces eaux et du canal qui les conduit du lac à l'ouverture du rocher sus-mentionné, m'a assuré que ce fait a été démontré par des expériences faites avec du son répandu dans l'eau vers ladite ouverture, et M. D. Monnier, aussi notre confrère, en parle d'une manière assez affirmative dans son essai sur l'origine des Séquanais, à la p. 147, où il dit que l'eau du lac ayant cessé de couler, on s'avisa de nettoyer le trou par lequel elle s'écoule, et que 12 heures après, elle avait reparu au Pont-des-Arches (on peut conclure de cela qu'il y a un réservoir dans le revers de la montagne, puisque dans une pente si rapide, que l'on remonte en 12 minutes, l'eau ne peut pas mettre 12 heures à faire le même trajet). Or, si l'on a dû consacrer un endroit par rapport à la naissance du ruisseau, c'est dans la vallée d'Antre, où il y avait deux temples, plutôt qu'*à l'endroit où le ruisseau souterrain du lac d'Antre venait se mêler à celui de Bonery*, à celui de Bonery qui n'a jamais existé! « En effet, il y a au-dessus du Pont-des-Arches, dit le père Dunod, en sa découverte, p. 20, un pré qui s'appelle encore aujourd'hui le pré à la mine. Au bout du pré on voit l'entrée de la mine qu'on appelle le puits Bonery. » Il y a donc une différence entre l'entrée de la mine à laquelle on a donné le nom de *puits* Bonery, et le *ruisseau* Bonery.

On dira peut-être que de ce puits jaillit quelquefois de l'eau qui forme un ruisseau et qu'il est naturel de donner à ce ruisseau le nom de l'endroit d'où il sort ; cela peut paraître rationnel ; mais il faut voir de près : ce puits est creusé de main d'homme sur le bord d'un grand rond d'une certaine profondeur, indispensable

Digitized

pour l'aisance des ouvriers, et pour y entreposer ce qu'ils tiraient du puits, soit de la mine. Or, avant l'exploitation de cette mine le puits et le rond n'existaient pas, conséquemment il ne fournissait pas d'eau ; et l'on n'a jamais pu croire qu'il y ait eu deux ruisseaux : celui d'Héria est le seul possible, le seul connu dans cette vallée, et son antiquité est des plus reculées.

Quelle que soit d'ailleurs la justesse de cette observation: *l'étymologie donnée au Pont-des-Arches est en harmonie parfaite à celle que l'on assigne au bief d'Héria*, il n'est pas moins certain que le Pont-des-Arches ne porte cette dénomination que par un pur effet du hasard depuis sa découverte. Elle lui fut donnée au même temps que l'on s'imagina d'appeler la ville ruinée ville d'Antre ; le lac, lac d'Antre ; le plus haut rocher, roche d'Antre ; la vallée, vallée d'Antre, parce que ces dénominations parurent toutes naturelles à l'auteur de la découverte de la ville dont il ignorait le véritable nom : le Pont-des-Arches, et le grand aqueduc qui le joint du côté de l'orient, étaient couverts sur une grande étendue avant leur ruine, et cela prouve que la dénomination de Pont-des-Arches ne convenait pas et n'était pas en *harmonie parfaite alors*.

A partir de ce monument, auquel sa ruine a laissé la forme d'un pont, l'eau qu'il reçoit par son flanc gauche forme un ruisseau qui ne tarit jamais, et dès un temps immémorial ce ruisseau porte le nom fameux d'Héria : la partie de ce ruisseau qui se trouve dans la vallée supérieure dite d'Antre avait donc conséquemment le même nom. Mais elle a dû nécessairement le perdre depuis que le lac l'a remplacée, et, par suite, la source

Digitized by Google

également ; et la partie qui se retrouve vers le Pont-des-Arches a dû le conserver, parce qu'elle n'a éprouvé aucun changement, aucune perte de cette substitution, lors même qu'anciennement la partie de l'aqueduc qui est au nord du pont conduisait aussi des eaux du ruisseau d'en haut sous ce monument, comme cela arrive encore dans les temps de grandes pluies, parce que le puits noir et le puits blanc se remplissent d'eau souterraine qui remonte à leur surface, et laissent échapper celles qu'ils ne peuvent plus contenir.

La particule *de* à ruisseau d'Héria indique suffisamment que ce ruisseau vient d'un autre endroit duquel il porte le nom, et cet endroit est évidemment le lieu où il se trouve prendre naissance ; rien ne peut être plus clairement démontré à l'aide d'un principe infaillible : Héria est donc le nom du ruisseau qui alimente le lac d'Antre!...

En suivant ce même principe, je découvre le nom, également ignoré, d'une ville jusqu'ici inconnue, et sans m'attacher à ces combinaisons d'auteurs qui font avancer ou retarder les événements, les résultats et les dénouements, ce qui peut être quelquefois nécessaire pour donner plus d'intérêt à un ouvrage, je dis tout d'abord que le nom primitif de cette ville était aussi Héria!!!...

Cette proposition, toute sérieuse qu'elle est, n'est pas plus contestable que celle qui est relative au ruisseau d'Héria dans la vallée d'Antre ; mais je puis encore l'appuyer de preuves solides.

M. Recy, ancien curé à Moirans, connu avantageusement sous le rapport de son érudition, fait voir que

les Druides connaissaient la langue grecque et que Héria est un mot grec ; voici comment il s'exprime en parlant du père Dunod dans sa lettre insérée dans le compte-rendu des travaux de cette société (1838 et 1839, p. 17) :

« C'est ce qu'il aurait pu appuyer par l'étymologie du mot Héria, mot grec (et les Gaulois connaissaient cette langue d'après l'histoire), ιερα, temples, choses sacrées ; et l'on y trouve encore les débris de deux temples qui paraissent avoir été brillants. Ou bien ιερεα (πολισ), ville sacrée ; et elle pouvait être appelée de ce nom à cause de l'établissement des Druides. »

Ici on sent que l'on rencontre la vérité ; et loin de l'obscurcir par des confrontations, toutes les recherches et les méditations possibles, on la voit luire d'une plus vive lumière !...

En effet, il est certain que dans les temps les plus reculés, il y eut au-dessus de la montagne où s'est formé depuis le lac d'Antre, premièrement un temple druidique, puis deux temples, appelés Héria, mot grec, dont l'étymologie est ιερα qui signifie temples, choses consacrées ; puis une ville, aussi appelée Héria, dont l'étymologie est ιερεα(πολισ) qui signifie ville sacrée. Or, ces coïncidences parfaites ne souffrent pas la moindre contradiction, pas l'ombre d'un doute, et les Villars-d'Héria sont encore là pour témoigner qu'ils sont les restes des dépendances de la ville d'Héria, comme le ruisseau d'Héria, dans la vallée inférieure, indique le même ruisseau et le même nom dans la vallée supérieure ! Telle est la persuasion où sont les habitants de ces deux villages et qu'ils doivent à la tradition orale de leur pays. Le savant

professeur Dunod, lui-même, a compris qu'il devait en être ainsi, puisqu'il dit dans son histoire des Séquanais, tome 1er, 5.e dissert., p. 132: que les deux villages qui sont de chaque côté du ruisseau d'Héria, qu'on appelle le grand et le petit Villars, pourraient bien, par rapport aux circonstances, avoir été ainsi appelés, parce que c'étaient les restes d'une ville, malgré que *Villa* et *Villare* signifie régulièrement un village ou une maison de campagne.

En résumé, on sait que les Gaulois regardaient les lacs comme autant de divinités, ou du moins comme des lieux qu'elles choisissaient pour leur demeure, qu'ils leur donnaient même le nom de quelques divinités particulières. On sait également qu'il y avait ici des temples, un collége, de nombreuses habitations renfermées dans une enceinte de murs; des eaux abondantes, et que cet élément fut une des premières divinités du paganisme. Or, il faut nécessairement tenir pour certain que ces eaux, d'Héria, étaient autrefois contenues dans un espace plus resserré, où elles entraient et d'où elles sortaient comme à présent; que cet espace ne pouvait former un lac et ne pouvait être qu'un canal conduisant le ruisseau d'Héria; que malgré l'opinion accréditée que les Druides établissaient leur demeure auprès des lacs, le lac d'Antre n'a pu occasionner l'érection des temples de cette vallée; que néanmoins, par vénération pour de si belles eaux, par l'enchantement de ces lieux et la réunion de tout ce que l'on pouvait désirer pour l'établissement des temples et d'un collége, de même que pour les grands mystères de la religion, les Druides avaient pu trouver dans ces eaux les mêmes avantages

que dans un lac, et que, dès un temps immémorial, le défaut d'entretien du canal qui les conduisait s'étant obstrué, il se forma un assemblage de ces mêmes eaux, un lagon, auquel, par une extension exagérée qui a contribué à sa renommée, on donna la dénomination de lac, qui mérite d'être respectée à tant de titres, et que dès-lors la substitution du lac dut effacer le ruisseau, dans cet endroit, de même que son nom. On a tout lieu de croire aussi que si la formation du lac n'eût pas effacé le nom de ce ruisseau, au lieu de dire ville d'Antre, on eût dit ville d'Héria!!!......

Enfin, je sens que je dois donner ici une courte explication qui se trouve dans une autre visite de mon ouvrage ; car sans cela on pourrait croire que je n'admets pas Mauriana, ce qui serait une erreur.

Il faut voir en la ville d'Héria et la ville de Mauriana, deux villes dans le même emplacement, et deux époques.

La ville d'Héria ne devait pas être en ruine lorsque les Romains marchèrent contre elle pour s'en emparer, et il est plus que probable que ses premières ruines datent de la première campagne de César dans les Gaules, puisqu'alors les Helvétiens, au nombre de 368,000, dont 90,000 combattants, traversèrent les terres des Séquanais par le Bugey, poursuivis par l'armée romaine qui les atteignit et les défit ; puisque les villes voisines et celles qui se trouvèrent sur leur passage, comme celle d'Héria, durent en souffrir beaucoup; puisque ce fut alors que César, commençant à agir en maître chez les Celtes, mit ses troupes en quartier d'hiver chez les Séquanais qui étaient les plus opposés à la domination romaine, et que, par cette

raison, il leur ôta leurs alliés et le rang qu'ils tenaient dans les Gaules.

Ce sentiment est appuyé par cette citation puisée dans l'hist. des Séquanais du professeur Dunod, p. 21 :

« Après cette belle campagne (la septième), César envoya sa cavalerie et deux de ses légions en quartier d'hiver chez les Séquanais, qui, s'ils n'avaient fourni à l'armée levée pour secourir Alise que leur contingent de 22,000 hommes, avec ceux de Sens, de Bourges, de Chartres, de Xaintes et de Rouergue, comme on le croit communément, *c'est parce qu'ils avaient déjà perdu beaucoup de monde à la bataille qui s'était donnée chez eux*, et qu'une partie de leurs troupes étaient enfermées dans cette place. »

D'après cela il n'est pas possible de croire que dans ces batailles aucune ville ne fut ruinée ; celle d'Héria put donc l'être alors, c'est-à-dire vers l'an 58 avant J.-C., ou dans la septième campagne de César, lors de la soumission des Gaules, vers l'an 50.

La ville d'Héria, malgré son nom grec, était néanmoins d'origine celtique. Elle fut ruinée, rétablie; dès-lors, elle changea de nom et porta celui de Mauriana jusqu'à l'époque de sa dernière ruine. Or, Mauriana dérive évidemment de Maure ou de Mauritanie. Si l'on voulait encore contester sur ce point, prétendre que les soldats du Nil n'étaient pas de la Mauritanie et que l'on ne voit nulle part dans l'histoire que des originaires de ces contrées aient servi dans les Gaules sous les Romains, ce serait une erreur que les armoiries de Moirans, représentées dans mon ouvrage, et ce que je vais dire, pourraient détruire complètement.

En effet, les Romains appelaient *Mauri* les peuples de la Mauritanie proprement dite, ceux de l'Egypte et de toute l'Afrique. Les Maures et les soldats du Nil dominaient dans les colonies romaines, et il n'y a pas plus d'un demi-siècle que nous appelions encore indistinctement *Maures* les noirs de tous les pays !...

De plus, l'an 45 avant J.-C., César alla en Afrique, où Caton avait conduit les débris de son armée échappée à la défaite de Pharsale, et où se relevait le parti de Pompée, et il défit les restes de ce parti *pour lequel Juba, roi de Mauritanie, avait déjà combattu* (vers l'an 48 ; hist. rom. par Bourgon, p. 514).

Il n'y a donc plus lieu de douter que César, vainqueur du roi de Mauritanie, et mort l'an 44, ait pu envoyer vers la ville d'Héria des soldats de la Mauritanie, incorporés dans ses légions, ou colons, pour la relever de ses ruines ou la restaurer et l'occuper à titre de conquête. Je dis plus, César a dû les y envoyer, parce qu'il a dû sentir, le premier, l'importance de ce poste, d'autant plus qu'il y avait des Druides dont il redoutait l'influence, (on sait qu'il fit abattre le collége des Druides de Marseille, selon Lucain), et que les Séquanais s'étaient toujours montrés les plus grands et les plus redoutables ennemis des Romains.

Les Séquanais ne durent donc pas être épargnés dans leur résistance, et l'on sait qu'ils ne le furent pas, ce qui est une raison de plus pour croire que la ville d'Héria en souffrit. Néanmoins il n'est pas probable qu'elle fut entièrement détruite, par la raison que si, dans la suite, Attila combattit uniquement pour ravager et détruire, il n'en fut pas de même des Romains, parce qu'ils ne

combattaient que pour la gloire de soumettre les nations et d'agrandir leurs possessions. Ainsi donc, malgré la défense de la ville d'Héria, dans l'attaque des Romains, une partie de cette ville et de ses beaux monuments durent rester debout après l'action qui la fit passer sous la domination romaine.

Il est certain qu'il fut envoyé dans la ville d'Héria des soldats maures, originaires des bords du Nil : l'inscription bien connue qu'on y a trouvée, commençant par ces mots *Marti Augusto*, et finissant par ceux-ci *Militibus niliacis*, ne permet pas d'en douter. Or, ceux-ci réparèrent, agrandirent peut-être la ville et lui donnèrent une autre dénomination : ils la nommèrent *Mauriana!* Mauriana, rien de plus naturel, ils étaient maures ; ce nom devait leur rappeler sans cesse leur patrie lointaine, transmettre à la postérité une grande preuve de leur séjour dans cette cité, et qu'après l'avoir restaurée ils lui donnèrent leur nom ou celui de leur patrie !...

Ici tombe toute opinion contraire à celle que j'ai émise (ailleurs) sur l'inscription de la dédicace du grand temple ; c'est-à-dire toute opinion qui attribuerait cette dédicace à la mémoire de l'empereur Auguste.

Messieurs, entraîné par l'abondance d'un sujet si important, j'ai dépassé de beaucoup le cadre que je m'étais tracé ; je dois donc terminer ici en peu de mots.

D'après tant de faits et de rapprochements qui paraissent ne présenter ni difficulté ni doute, je ne crois pas m'éloigner beaucoup en fixant à environ l'an 58 avant J.-C. l'époque de la ruine de la ville d'Héria ; à environ l'an 46 l'époque de sa restauration ou de sa re-

construction, et celle à laquelle elle perdit le nom d'Héria et porta celui de Mauriana ; enfin, à l'an 732, l'époque à laquelle Mauriana fut entièrement effacée du sol, et couvrit de ses ruines ses infortunés habitants!...

IX.

ESSAI SUR LES BEAUX-ARTS.

(Architecture, peinture & sculpture.)

Par M. P. Mallard, notaire.

INTRODUCTION.

Les arts sont comme les lois, ils se modifient avec les besoins des peuples et suivent exactement les phases de leur prospérité et de leur décadence.

Mais tous les peuples ne sont pas conviés à un égal partage de ces belles richesses : il en est qui naissent, pour ainsi dire, avec le sentiment du beau, de la proportion et de l'harmonie, ils travaillent sans efforts, la moindre ligne disgracieuse les choque, et ce sentiment n'est pas seulement le partage d'une classe supérieure, mais appartient à la nation tout entière ; un ciel pur, une chaleur douce qui fait plus activement circuler le sang sont les causes premières de cet heureux état.

Il résulte de là, qu'un peuple peut arriver à un degré remarquable de civilisation et de puissance tout en demeurant, quant aux arts, à un état sensible d'infé-

riorité vis-à-vis d'une nation naissante, mais privilégiée.

Disons cependant que les arts ne se développent largement que là où règnent la paix et la prospérité publique.

Et pourtant, dans notre belle patrie, fière à juste titre d'une liberté qu'elle a su conquérir et défendre, le progrès dans les beaux-arts n'a pu suivre le mouvement intellectuel ; les sciences marchent à pas de géant et les arts restent presque stationnaires.

Touchons-nous enfin au dénouement de cette crise que plus d'un siècle d'hésitation nous prépare ? la Providence seule le sait... Nous juge-t-elle mûrs pour cette révolution ?... Non, tant que nos artistes proclameront que le beau n'existe pas, qu'il n'est que relatif, qu'imiter une nature grossière, c'est encore faire de l'art. « Nous sommes jugés, disent-ils, diverse-« ment par des hommes qui nous paraissent compé-« tents; l'opinion publique, cette voix de Dieu, comme « on dit, se divise et change, et notre foi est ébran-« lée, nous doutons. »

Ils doutent, ils ne comprennent donc pas qu'ils sont le jouet de la mode, expression capricieuse d'une classe riche et frivole qui se blase vite et veut à tout prix des jouissances nouvelles ; or, travailler pour la mode, c'est édifier sur un sable bien mouvant, et remarquez que beaucoup d'hommes qui raisonnent juste en théorie, lorsqu'ils mettent la main à l'œuvre, cèdent aussi au torrent et mentent ainsi à leur propre conviction ; il faut donc, pour rendre aux beaux-arts toute leur puissance, ce qu'il a fallu pour faire de la France un État riche et florissant, *l'unité*.

Et nous l'obtiendrons par une éducation large et nationale puisée aux sources pures de l'antiquité grecque, notre modèle irréprochable, et quand une génération nouvelle sera initiée aux mystères du beau, alors les artistes ne diront plus qu'il n'est que relatif, parce que tous les hommes ayant à ce sujet pareille idée, sauront bien contraindre l'artiste qui dévierait à rentrer dans la bonne voie ; et toutes ces forces qui s'éparpillent actuellement, concentrées alors et unies en faisceaux, produiront de grandes choses.

Qu'on ne m'objecte pas que je préconise le passé au détriment du présent, pour renouveler la lutte entre deux écoles qui ont de puissants sectateurs en fait d'art; toute classification est inutile, l'homme vraiment artiste accepte le beau là où il le trouve, sans distinction des genres, et, partant, va à la recherche du mieux.

Je ne dis pas non plus : imitez servilement, car ce serait refuser à l'humanité sa plus noble faculté, le progrès ; mais les bases du *beau* étant trouvées, ne vous en écartez pas, perfectionnez, mais ne faites pas de ces révolutions brusques qui tendent à faire déclarer indigne ce que l'admiration de plusieurs peuples a consacré, parce qu'il y a dans la nature de ces harmonies que tous les peuples sentent et à toutes les époques, et une fois proclamées, c'est folie de vouloir les renverser.

Eh quoi ! si l'antiquité nous offre mieux que l'état présent, faut-il la répudier par système ? Mais les faits parlent, les monuments sont encore là, entiers ou mutilés; leur noble simplicité reproche à leurs dépréciateurs une basse jalousie contre des peuples qu'ils appellent barbares.

Digitized by Google

Barbares, ceux qui ont construit le temple colossal de Dendera, le palais aux six mille colonnes des cataractes, l'admirable temple de Balbeck, la ville monumentale de Palmyre; barbares, les auteurs du Parthénon, du temple de Delphes; barbares, ceux qui ont sculpté les belles statues de la Vénus de Milo, du Faune grec, de l'Apollon et de tant d'autres plus belles encore, peut-être, que la terre couvre intactes ou brisées.

Mais qu'opposerons-nous donc, nous peuples civilisés, à de tels monuments? nos édifices modernes sans doute, maladroites copies de ceux d'Athènes et de Rome. Pensons que Palmyre, ville de second ordre, renfermait à elle seule plus de monuments irréprochables que toutes les capitales actuelles de l'Europe.

Soyons fiers de nos découvertes dans les sciences, c'est justice; mais pour les beaux-arts, reculons dans le passé et humilions-nous devant des capacités que nous ne pouvons pas encore atteindre.

Au reste, n'accusons pas, mais plaignons plutôt la génération vivante : les deux bases des beaux-arts sans lesquelles rien de grand n'est possible, *la foi religieuse et le dévouement à la chose publique*, nous échappent; aussi, les arts n'ont-ils eu leur grand caractère de vérité et d'harmonie que dans les époques religieuses : le noble sentiment qui enflamme l'artiste qui comprend la divinité, se traduit par une œuvre puissante qu'il n'est pas donné à l'incrédule de produire, car pour ce dernier, l'anneau qui relie l'homme à son auteur par la perception de ses attributs est brisé.

L'exemple est là, palpable, frappant; nos tableaux,

Digitized by Google

nos statues et nos édifices religieux actuels, inspirés par le besoin de se créer un nom et plus, peut-être, par celui de faire fortune, prouvent notre infériorité vis-à-vis de nos aïeux ; dans tout ce qui a rapport au sentiment, nous nous inspirons d'eux, ne trouvant pas dans nos cœurs toute la foi que les leurs couvaient.

Oui, *sentir* c'est l'art, il réside tout entier dans ce mot ; imiter, modifier la nature ce n'est pas faire de l'art, ce n'est pas l'expression de la vie ; mais une intelligence supérieure, c'est-à-dire *l'Artiste*, envisageant la nature sous toutes ses faces, sait tout faire rentrer dans ce céleste accord dont lé principe est *Dieu*.

Reportons-nous un moment à cette époque du moyen-âge que nous devrions continuer dans ce qu'il a produit de meilleur ; comprenez l'enthousiasme qui s'emparait d'une ville entière et de chacun de ses habitants en particulier, quand on leur annonçait qu'il fallait élever un temple digne de la divinité, voyez le peuple assemblé sur la place publique, les corporations, bannières en tête, luttant ensemble à qui donnera les plus riches offrandes; les bourgeois, jaloux de la réputation de beauté acquise aux églises de la cité voisine, se cotisant afin que l'édifice projeté puisse surpasser tous les autres; la caste noble payant grandement parce qu'elle veut un lieu de sépulture remarquable qu'elle saura bien décorer de tombeaux et de statues de marbre, et le pauvre aussi apportant le denier à Dieu, parce qu'il a une foi vive et que le prêtre lui dit que ce denier lui sera rendu là-haut au centuple.

Et de suite arrivent les corporations d'ouvriers ma-

çons, de charpentiers, de tailleurs d'images, guidés par des chefs intelligents et sous la direction d'un architecte qui, religieux lui-même, a compris que dans un siècle de mysticisme où toutes les idées tendent au ciel, son édifice ne peut être lourd ni écrasé, mais que les clochers aigus, les voûtes à vives arêtes, les sveltes colonnettes doivent s'élever autant que son art savant et que sa puissante combinaison de coupe de pierre le permettront.

Et quand l'édifice est terminé, c'est le *palladium* de la ville, le refuge des habitants aux époques de calamités: le croisé qui revient l'aperçoit enfin et s'agenouille, et c'est pour l'orner de riches reliques que le pélerin affronte bien des dangers.

A présent le froid égoïsme, qui nous ordonne impérieusement de conserver notre or pour ces besoins fictifs que les peuples civilisés se créent journellement, déborde de toutes parts : la grande tourmente révolutionnaire, en divisant les richesses, n'a laissé qu'aux villes opulentes la faculté d'élever des monuments, et encore quels grands monuments peuvent-elles ériger avec leurs revenus si grevés de charges ? Où il faudrait des millions elles offrent quelques mille francs, puis l'architecte est restreint dans ses moyens par la question d'économie; l'entrepreneur, à son tour, ne voit que ses intérêts compromis, et après un temps donné, on livre au peuple un édifice qui n'a de remarquable que sa nouveauté.

Ainsi, plus le mouvement intellectuel, qui tend en France à niveler toutes les castes et à réprimer toute exploitation de l'homme par son semblable, progres-

Digitized by Google

sera, plus les grandes entreprises seront impossibles ; l'esprit d'association surgit, il est vrai, pour tracer des canaux et des chemins de fer; mais ce but n'est considéré par le peuple que par rapport aux bénéfices qu'il apporte aux associés ; le peuple a tort il est vrai, mais il s'écoulera un grand laps de temps encore avant qu'il ait compris qu'il s'agit du bien-être de la société tout entière ; d'ailleurs ces entreprises restent plutôt dans le domaine de l'industrie.

Et cependant, pour faire mieux que nos ancêtres, les sciences nous livrent journellement leurs admirables découvertes, le fer remplace avec avantage le bois devenu rare, la vapeur facilite les transports et multiplie les forces ; mais quelque puissants que soient ces moyens, l'équilibre est encore rompu, l'amour de la chose publique, répétons-le, nous fait défaut.

Nous ne verrons plus ces palais somptueux, ces villes monumentales, ces immenses pyramides, ces gigantesques colonnes de granit arrachées de la terre et poussées par des milliers de bras. Ces vastes et riches amphithéâtres qui contenaient plus de cent mille spectateurs, ils ont été élevés, direz-vous, par des masses d'esclaves sous les ordres de chefs absolus; mais si ces chefs avaient le pouvoir de commander aux hommes bruts, leur commandement ne pouvait pas créer le génie, et cependant les architectes et les statuaires n'ont pas fait faute au moment fixé.

Mais voici le triste enseignement qui ressort de ces entreprises si gigantesques, à savoir: que les grands monuments ne peuvent s'élever qu'au détriment de l'humanité, c'est-à-dire par les bras et par les sueurs

de peuples esclaves non rétribués et conduits par une verge inflexible. Suivant Pline et Diodore, trois cent mille hommes ont travaillé pendant quinze ans à la plus grande des pyramides ; un pareil monument fait de nos jours endetterait la France de plus de cinq milliards de francs.

Et qu'on ne dise pas à ce sujet que les dimensions d'un édifice sous le rapport de son étendue importent peu ; qu'un monument peu vaste, mais de proportions heureuses, frappe également notre imagination : ce serait établir qu'une colline nous affecte à l'égal d'une haute montagne, un étang à l'égal d'un beau lac ; la vue d'un grand travail nous révèle toute la puissance de l'humanité, et indépendamment de la beauté des lignes qui annonce le sentiment exquis de l'artiste, il satisfait à notre orgueil, en nous rappelant que l'homme est bien roi sur la terre par sa ferme volonté.

« L'art, a dit un homme d'un grand mérite, croît « de génération en génération comme un grand arbre « qui chaque année ajoute à sa taille et élève sa cîme « vers le ciel, en même temps qu'il plonge plus pro- « fondément ses racines dans la terre.

« Les œuvres des grands artistes tous inspirés par « leur époque se succèdent et cette succession est le « développement de l'art ; mais s'inspirer uniquement « du passé, refaire ce qui a été fait, c'est imiter, c'est « traduire, c'est manquer son époque, c'est faire de « l'art intermédiaire, de l'art qui n'a pas sa place mar- « quée dans la vie de l'art. »

Manquer son époque, est-ce donc une si grande faute en fait d'art !... Eh quoi ! lorsqu'un siècle tend

Digitized by Google

au matérialisme, par exemple, c'est pécher que d'abandonner la voie commune et que de déployer ses ailes pour se réfugier dans le sein de la divinité. Donc, si Raphaël eût produit son tableau de la Transfiguration et ses Vierges sublimes, à l'époque des bergères de Vatteau et des Vénus de Boucher; si Michel-Ange eût sculpté son Moïse au milieu des Amours, casqués du style de la régence; si Brunelleschi eût construit son dôme de Florence quand on édifiait le Palais royal, ils eussent manqué leur époque, ils eussent, en s'appuyant comme ils l'ont fait sur le passé, arrêté le développement de l'art; leurs œuvres n'eussent pas trouvé leur place dans la vie de l'art. Ah! périsse plutôt l'époque tout entière que de tels chefs-d'œuvre qui à eux seuls font époque.

Au reste, rien de plus vague que ce mot époque; on conçoit tout aussi bien une succession de belles choses progressant lentement pendant des siècles, s'appropriant sans changements brusques aux besoins des nations, qui elles-mêmes avancent insensiblement dans la civilisation, que ces interruptions saccadées dans la marche de l'art; si elles y laissent leurs traces, l'art s'en passerait aussi bien que l'humanité se serait passé des invasions des barbares pendant les siècles du Bas-Empire; si les belles actions font époque, les grands crimes le font aussi, et, dans ce dernier cas, mieux vaudrait que l'époque n'existât pas.

En définitive, quels fruits nous ont laissés ces époques de transition? Est-ce qu'après le règne du style improprement appelé gothique, nous avons mieux compris le style grec, l'avons-nous donc perfectionné? Est-ce

qu'en abandonnant aujourd'hui ce dernier genre qui domine, nous referions mieux le gothique? Non, ces interruptions nuisent au contraire au développement de l'art; entraver un lourd pendule dans son mouvement oscillatoire, c'est prendre l'engagement de faire de longs et puissants efforts pour le remettre dans son état d'action, c'est dépenser en pure perte une chose aussi précieuse pour les nations que pour l'homme pris isolément, *le temps*.

Résumons-nous: pour prévoir quelle sera la tendance de l'art, examinons quel est l'esprit du siècle: commerçant, l'art servira l'industrie; religieux, l'art s'élèvera; mais si la foi religieuse doit rester ce qu'elle paraît être aujourd'hui, plutôt apparente que réelle, se traduisant par un culte extérieur et pompeux, l'art ne prendra pas cette forme sévère et noble qui annonce qu'il arrive à son apogée; le décor brillant masquera la défectuosité de l'harmonie, et le confortable du salon passera dans le temple; un édifice récent de la capitale nous en fournit la preuve, c'est l'église de Notre-Dame-de-Lorette.

En un mot, l'art, si on veut accepter cette comparaison, est devenu bourgeois avec nous; il a dû se mettre au niveau de sa nouvelle fortune et il a accepté la condition du bon marché; il a livré des décors en plâtre et en carton, et des statuettes, persuadé qu'il est que toutes ces futilités ne dureront pas plus que le temps qui lui est nécessaire pour se réhabiliter, et que son soleil levant ne verra pas ces taches.

X.

M. Ducret a fait hommage à la Société d'émulation d'un manuscrit d'une certaine étendue intitulé : De l'éducation publique sous le rapport des moyens de surveillance, de discipline et d'encouragement, ou Essai sur les moyens de former l'enfance aux habitudes de la vertu, et de rendre aux maîtres et aux élèves, aussi facile qu'agréable, l'accomplissement de leurs devoirs. Ce manuscrit porte l'épigraphe : « Tout système qui ne procure pas l'ordre dans le présent et le mouvement vers l'avenir doit être abandonné. » (Guizot). — *Res tua agitur* (Horace).

Depuis quelques années, le gouvernement, qui a fait de grands efforts en faveur de l'instruction primaire, nous a donné l'espoir de compléter son ouvrage, en s'occupant d'un système de législation pour l'instruction secondaire, qui répondra aux besoins de notre époque ainsi qu'aux vœux des familles.

Un illustre membre de la chambre des pairs et qui fut lui-même ministre de l'instruction publique (M. de Broglie) dit, dans son rapport du 14 avril 1844 : *On nous accusera d'avoir tout fait pour l'enseignement et rien pour ce qu'on nomme l'éducation.* Les personnes qui partagent cette opinion, et qui pensent que le projet adopté par le gouvernement laisse beaucoup à désirer, sauront gré à M. D.... d'avoir cherché à combler une lacune d'autant plus importante à l'avenir de la jeune génération, que l'amélioration morale d'un peuple est la condition obligée et la seule garantie d'une véritable civilisation.

Digitized by Google

Comme l'auteur ne paraît point dans l'intention de publier un ouvrage qui renferme beaucoup d'idées utiles, nous nous faisons un devoir de reproduire celles qui nous ont paru mériter le plus d'intérêt

Le plan proposé par M. D..., s'éloignant beaucoup des usages consacrés par le temps, nous croyons devoir faire précéder l'exposé de la nouvelle méthode par quelques réflexions sommaires. Malgré toute l'estime et toute la confiance que nous inspire l'auteur à raison de la longue expérience qu'il a acquise comme chef d'institution et comme père de famille, nous craignons qu'un mode de surveillance qui rend les élèves juges et surveillants d'eux-mêmes ne soit sujet, si l'on n'y apporte pas les réserves et les modifications nécessaires, aux graves inconvénients de la camaraderie qui existe dans toutes les classes de la société et plus particulièrement encore parmi les élèves de nos écoles.

Nous admettons que le concours des élèves puisse être utilement employé, soit pour suppléer au petit nombre des maîtres d'études ou surveillants, soit pour multiplier les moyens d'émulation et d'encouragement, soit pour ajouter à cette surveillance des détails qui intéressent l'ordre et la prospérité d'une école, ainsi que la chose se pratique dans la plupart de nos établissements publics et jusque dans nos maisons de détention et les hospices d'aliénés. Mais il nous semble que dans l'état actuel de nos mœurs et de nos habitudes sociales, il y aurait quelque imprudence à confier à des mains inexpérimentées les ressorts du mécanisme de l'organisation d'un collége. En effet, ne serait-ce pas altérer le principe fondamental de l'autorité que d'inculquer dans

de jeunes têtes des idées nuisibles au sentiment des devoirs de la subordination et de l'obéissance? Les enfants ne peuvent jouir complètement de la faculté de raisonner leurs volontés et leurs actions; l'adulte lui-même ne possède toutes les forces morales, toute sa puissance logique, que quand son corps a acquis tout son accroissement. Tels sont les motifs qui paraissent s'opposer à l'application d'un mode de la surveillance des élèves d'une école par les élèves eux-mêmes.

L'ouvrage de M. D.... est divisé en plusieurs chapitres plus ou moins importants. Nous allons présenter un extrait de ceux qui nous ont paru offrir le plus d'intérêt. — « La surveillance, dit M. Ducret, est la première garantie de la prospérité d'un établissement public d'éducation publique, comme elle est le premier mobile de la conduite et du succès des élèves. Elle doit être active, assidue, sévère et de tous les instants, sans paraître ni minutieuse, ni exigeante, ni tracassière. Son action doit s'exercer plus fortement encore sur la conduite que sur l'instruction. Elle doit être pour l'une et l'autre le plus habituel et le plus brillant des moyens d'encouragement.

La surveillance doit être bienveillante, pour établir entre le disciple et le maître ces rapports de confiance et d'affection, qui peuvent seuls la rendre efficace en disposant au bien et en prévenant le mal, que la sévérité ne réprime et ne punit pas toujours. Les leçons données par la douceur appuyée de l'exemple sont celles qui profitent le plus et s'oublient le moins. C'est surement pour obtenir la confiance si essentielle au succès de

l'éducation, que l'auteur d'*Émile* désirait qu'un instituteur se trouvât, s'il était possible, de l'âge de son élève, afin sans doute que, devenu le confident de ses pensées les plus intimes, il pût parvenir à diriger ses sentiments, et, ce qui est plus important encore, à régler ses volontés et ses actions dans l'intérêt de son bonheur et de celui de nos semblables. L'enfant comme l'adulte, tout en cédant à la force, ne fait bien que ce qu'il fait avec plaisir et par la voie de la douceur et de la persuasion. Le sentiment exagéré de la crainte porte les enfants à la dissimulation. Il suscite une guerre perpétuelle entre le surveillant et le subordonné. L'élève place tout son amour-propre à trouver en défaut l'Argus qu'il redoute, et c'est pour lui une double victoire que d'échapper à la surveillance et à la punition.

La méthode de surveillance en usage dans nos écoles est pour les maîtres et les élèves une source de contrariétés, d'ennuis et de dégoûts. Rien de stable, rien de régulier, quand il s'agit de récompenser, d'encourager et de punir. On est parvenu, il est vrai, à faire disparaître cet attirail de vexations et de châtiments arbitraires qui pesait si cruellement sur l'enfance ; mais on ne s'est point occupé des moyens de remplacer l'ancien système dans ses bases les plus vicieuses. L'organisation intérieure de nos collèges offre presque partout les inconvénients des institutions sur lesquelles elle avait été modelée.

On assigne des places pour l'application ; on donne pour récompenses des notes favorables, des exemptions de punitions ; on distribue des prix à la fin de l'année ; on nomme des préfets de classe, des chefs de section ; on accorde des croix, des décorations ; on envoie aux

parents les bulletins de la conduite de leurs enfants. Dans les écoles d'enseignement mutuel ou simultané, les moniteurs jouissent d'une partie des attributions des maîtres. Ces moyens peuvent être bons et utiles, mais jusqu'ici ils n'ont produit que de faibles avantages, parce que, abandonnés à l'arbitraire, ils ne présentent aucune règle précise, ni aucun but direct et déterminé. Notre méthode consiste à réunir ces différents moyens, à les coordonner, à les régulariser par l'adoption d'un système en harmonie avec nos institutions civiles et politiques et avec l'état actuel de nos mœurs et de nos habitudes sociales.

Des bases de la nouvelle organisation; des moyens de surveillance.

La nature ayant établi le pouvoir paternel, dit Montesquieu, le gouvernement d'un seul est le plus conforme à la nature. Or, le pouvoir paternel ayant servi de base au gouvernement sous lequel nous vivons, c'est cette première base qu'il nous a paru juste et nécessaire d'adopter au nouveau système d'organisation de nos écoles. A l'exemple du père de famille qui, ne pouvant tout voir par lui-même, ni répartir également ses soins et sa surveillance sur ses nombreux enfants, se fait représenter par les aînés d'entr'eux, le monarque dépose entre les mains des hommes réputés les plus sages et les plus éclairés, une partie de son autorité, et leur confie l'exécution des lois ainsi que la surveillance des détails de l'administration. Telle est l'origine du pouvoir que l'on doit exercer sur l'homme enfant comme sur l'homme fait. Il ne s'agit plus que de le régulariser

pour le mettre en harmonie avec nos institutions et pour donner à celles-ci le degré de force et de stabilité nécessaire. Changer la forme du pouvoir, ainsi que le mode de l'obéissance, suivant les diverses époques de la vie, c'est changer nos idées, nos habitudes, et par conséquent notre manière d'agir, que l'éducation doit avoir pour but de rendre générales et permanentes.

Dieu et la sagesse humaine ont donné à l'homme deux guides inséparables pour le diriger dans ses devoirs et le conduire au bonheur. Ce sont la loi religieuse et la loi sociale. L'une règle nos rapports avec Dieu, les hommes et nous-mêmes, dans l'ordre moral; elle supplée à l'insuffisance des lois humaines, répare leur injustice, nous fait triompher de nos passions, nous offre des consolations dans l'infortune, et devient pour nous la source d'une félicité impérissable. L'autre force l'homme d'être juste dans son intérêt comme dans celui de ses semblables et exige le sacrifice d'une partie de sa liberté, pour lui permettre la jouissance des avantages qui lui restent.

Empressons-nous de rendre à l'enfance ses deux guides naturels. Confions-la tout à la fois à la protection des lois sociales et des lois religieuses, et qu'elle trouve dans son obéissance à des règlements fixes appropriés à ses besoins, et basés sur nos institutions politiques, une garantie assurée contre le vice, et un puissant moyen de la disposer à la vertu.

Si l'éducation, qu'on devrait pouvoir appeler la science des habitudes, était ce qu'elle doit être, dans l'intérêt de l'individu comme dans l'intérêt de l'Etat, on ne se-

rait pas dans le cas de craindre que ces résultats fussent détruits plus tard par l'influence de la société, et on aurait moins besoin du frein des lois, de l'opinion, de la morale, parce qu'on ferait par habitude ce qu'elles prescrivent, et que par une sorte d'instinct on éviterait ce qu'elles défendent.

Un collége ou une école doit être une société régulièrement organisée, qui offre à l'enfance l'image de la société véritable et où elle puisse apprendre à observer, à étudier et à suivre les formes du gouvernement sous lequel elle est destinée à vivre et qu'elle doit contribuer à maintenir et à faire respecter. Elle doit aussi s'y pénétrer de l'esprit de nos institutions, s'habituer à en subir les lois et à ployer sous le joug de ces distinctions sociales et de cette inégalité des hommes entr'eux qui doit exister partout ailleurs qu'aux yeux de la loi. Il faut enfin que cette partie intéressante de la population, sur laquelle reposent toutes les espérances de l'avenir, cesse d'être soumise à un régime exceptionnel et condamnée par les usages et les préjugés à subir tous les maux attachés à l'arbitraire, au milieu d'une nation qui repousse tout moyen de gouvernement contraire à ses institutions fondamentales.

D'après notre plan, dont quelques dispositions sont empruntées à l'école de Birmingham et à d'autres établissements célèbres, et ont acquis par conséquent l'autorité de l'expérience, une école serait gouvernée d'après des lois et des règlements appropriés à la forme du gouvernement. Ainsi, dans notre patrie *, le directeur ou principal deviendrait pour les élèves l'image ou le représentant du souverain ; les professeurs et ins-

pecteurs d'une part, et les élèves de l'autre, formeraient les deux branches du pouvoir. Les élèves d'une division seraient répartis, suivant le degré du mérite et de la diligence, en trois classes qui représenteraient les différents ordres de l'Etat ou plutôt les différentes situations dans lesquelles la vertu, le mérite et le hasard ou la fortune placent les hommes dans la société.

L'enfant qui ne possède que l'instinct du premier âge doit être abandonné à la surveillance et aux soins de ses parents ou de ceux qui les remplacent. Mais lorsque, par les progrès de son intelligence, il est reconnu capable d'être admis dans une réunion d'autres enfants pour y commencer l'apprentissage de la sociabilité, il est temps qu'il trouve des guides, des surveillants et même des supérieurs, des magistrats et des juges, parmi les compagnons de ses travaux et de ses plaisirs, réputés dignes de lui servir de modèles (1). Ce sera tout à la fois honorer et récompenser le mérite de bien faire et stimuler l'ardeur de savoir. Une surveillance de tous

(1) On a lieu d'être d'autant plus étonné que le concours des élèves ne soit pas entré jusqu'ici dans le plan de l'organisation de nos écoles, qu'il est peu d'instituteurs qui n'en aient reconnu l'utilité d'après leur propre expérience et qui ne l'aient employé à la surveillance comme à l'enseignement. Beaucoup d'auteurs qui ont écrit sur l'éducation ont désiré et sollicité l'adoption d'un système qu'il suffirait de régulariser pour en retirer d'inappréciables avantages. Je voudrais même, dit Diderot, qu'un maître ne jugeât point seul, ni des récompenses d'honneur, ni des peines un peu graves. Il n'aurait qu'à former un petit conseil de ses premiers écoliers et prendre publiquement leur avis. Il n'y aura pour lors nul soupçon de partialité. Les enfants s'accoutumeront à apprécier les actions, à être justes et j'ose répondre qu'il seront aussi sévères que lui. V. Privar a proposé la même idée. (Journal de l'instruction publique, n.° 6, par MM. Thiébault et Borelli, page 341.)

les instants, qui s'impose l'obligation d'épier l'essor de la pensée pour mieux diriger la faculté de vouloir et d'agir, semble bien moins appartenir au devoir et au zèle qui se salarient ou se commandent qu'à la confiance et à l'affection qui s'obtiennent et se donnent.

La surveillance ne peut être mieux faite que par ceux qui en profitent et sont forcés de l'appuyer de leur exemple. »

Nous croyons devoir consigner ici quelques articles du mode d'organisation des écoles proposé par M. D...

« Un code d'instruction servant à régler le système d'émulation et de discipline à l'usage des écoles sera publié par le gouvernement.

Des règlements particuliers conformes aux dispositions du code précité seront rédigés et arrêtés par le conseil d'administration de l'école, assisté des principaux élèves désignés par le principal.

L'exécution des règlements sera confiée aux élèves les plus distingués, sous la surveillance des professeurs et maîtres d'études. Ces règlements seront affichés et tous les élèves seront tenus d'en prendre connaissance et promettront d'en suivre et d'en appuyer l'exécution.

Il sera ouvert dans chaque classe un registre à deux colonnes sur lesquelles seront inscrites chaque jour les bonnes notes pour la conduite et la diligence; ces bonnes notes représenteront nos signes monétaires. Un nombre déterminé de bonnes notes donnera lieu à la délivrance d'une médaille, et plusieurs médailles donneront droit à chaque élève d'être élevé à une division supérieure.

Un élève pourra se racheter d'une punition imposée

par les règlements par un sacrifice de bonnes notes et médailles proportionné à la gravité de la faute.

L'élève qui ne pourra se racheter d'une amende sera condamné à la réclusion; mais on lui fournira les moyens d'en abréger le cours et d'expier sa faute par son travail.

Quant aux moyens d'ordre et de discipline, le rôle des professeurs et maîtres d'étude se bornera à surveiller a sévère exécution des règlements et à rappeler aux surveillants et aux *magistrats-élèves* l'application des peines et amendes.

Au principal ou directeur seul, appartiendra le droit de modifier les règlements, de suspendre ou de destituer les surveillants ou *magistrats-élèves*, sauf ensuite à pourvoir à leur remplacement d'après les formes prescrites.

Les fautes d'une certaine gravité seraient punies par l'emprisonnement, par le bannissement temporaire de la société des élèves, par un changement dans la nourriture, dans les vêtements et dans la tenue en général. Les privations employées comme moyens de punition, lorsqu'elles ne sont point de nature à nuire à la santé, ont un but moral qui tourne au profit des insubordonnés, en les habituant à supporter la gêne et les contrariétés et en les disposant à la commisération et à la bienfaisance.

La liste des élèves qui se seront le plus constamment distingués par leur conduite et leurs succès, sera adressée aux ministres, et ils seront les premiers candidats proposés aux emplois vacants. Aucun diplôme ou brevet de capacité ne sera délivré qu'aux porteurs d'un certifi-

Digitized by Google

cat de l'université attestant qu'ils ont appartenu à la première division d'un collége, et qu'ils n'ont cessé de tenir une conduite irréprochable. »

Ce dernier article ne nous paraît pas admissible dans l'état actuel de nos mœurs : on ne peut pas faire dépendre l'avenir d'un jeune homme, de sa conduite et de ses succès dans un collége. Souvent un élève est mal signalé sous ces deux rapports, qui, devenu majeur, a su réparer les fautes de ses premières années. Souvent un élève estimable dans le cours de ses études entre dans le monde, et, victime de ses passions, se livre à des actions coupables, est un fruit que leur souffle a desséché dans sa fleur. L'université ne doit pas être seul juge des capacités pour les emplois vacants ; cette liste du mérite des jeunes écoliers, adressée au ministre, est-elle compatible avec la liberté de l'enseignement.

Rendons toutefois justice à M. D..... Il y a de fort bonnes idées dans son ouvrage, et si nous ne sommes pas toujours de son avis, nous applaudissons le plus souvent à la moralité de ses principes et à ses doctrines qui n'ont malheureusement point encore le sceau de l'expérience.

Digitized by Google

XI.

EXPÉRIENCES SUR LES NOMBRES,

Par M. Houry.

M. Houry, secrétaire de la société d'émulation, a publié trois mémoires ayant pour titre : *Expériences sur les nombres*. L'auteur cherche à démontrer que l'observation des faits peut conduire à des découvertes dans les sciences mathématiques comme dans les sciences qui ont pour objet la physique et l'histoire naturelle.

Le premier mémoire a pour objet la recherche du nombre des termes ou chiffres d'une fraction périodique, ou la résolution en nombres entiers de l'équation indéterminée $\frac{a^x-1}{m}=y$. L'auteur a d'abord supposé que le diviseur m est un nombre premier. Il a trouvé par l'observation que x est toujours un facteur de $m-1$, quelle que soit la base a : que si f, f' etc. sont les facteurs de $m-1$, il y a toujours une ou plusieurs bases a pour lesquelles $x=f$, f' etc.

M. H.... fait ensuite des expériences relatives aux restes des divisions successives des bases a, a^2, a^3, etc. par m. Voici un des faits les plus intéressants de cette recherche ; si pour un diviseur m, on a les $m-1$ de restes relatifs à une base a, les restes relatifs à une autre base a' sont les mêmes que ceux de la base a, suivant une progression arithmétique dont la différence est celle des deux indices correspondant aux deux restes de la base a égaux aux deux premiers restes de la base a'. On observe en outre que la moitié des restes étant connue, l'autre moitié est formée de chiffres qui sont les compléments à m, des chiffres de la première moitié.

Digitized by Google

Les facteurs f, f' etc. de $m-1$ sont les valeurs de x qui satisfont à un plus grand nombre de bases. Les facteurs conjugués, c'est-à-dire ceux dont l'un pair et l'autre impair sont le premier double du second, se présentent le même nombre de fois dans les valeurs de x pour les différentes bases.

Le diviseur m n'étant pas premier, fait ensuite l'objet des recherches de l'auteur. Les nombres pairs donnent pour x les mêmes valeurs que leur moitié.

Le nombre 29 ayant pour la base 10, 28 chiffres à la période, le nombre 58 a également 28 chiffres périodiques.

Pour les nombres composés x n'est jamais égal à $m-1$.

Pour chaque diviseur composé m, il existe toujours un nombre b plus petit que $m-1$, et ce nombre et ses facteurs sont les seules valeurs que x puisse avoir. Si les facteurs inégaux du nombre m sont f, f', f'', etc. le nombre b est égal au plus petit nombre divisible par $f-1$, $f'-1$, $f''-2$, etc.

Lorsqu'on a obtenu un reste r, et que l'on obtient dans la suite des opérations un autre reste c tel que $r+c=m$, les nombres quotients sont les compléments à la base $a-1$ des quotients relatifs au nombre c, r', etc., de sorte que $q+q'=a-1$. m étant premier, le facteur 1 ne se présente qu'une fois quelle que soit la base, tandis que pour m, nombre composé, le nombre 1 est la valeur de x pour deux ou plusieurs bases.

L'auteur applique les fractions périodiques à la résolution des équations indéterminées exponentielles de la forme $\frac{\alpha a^x + \beta b^y + \gamma c^z + \text{etc.}}{m} = c$, et au moyen de reconnaître si un nombre a est divisible par m, et s'il ne l'est pas, quel est le reste de la division.

Digitized by Google

Le second mémoire de M. H.... est relatif à des expériences numériques concernant l'équation $\frac{ax \pm b}{m} = e$ dans laquelle a, b, m sont connus et entiers, x et e sont des nombres entiers positifs inconnus et variables; la résolution de cette équation dépend de $ax' \pm 1 = e'$. $x = bx'$ et $e = be'$. $a = n = 2m = 3m$, etc., ne donne aucune valeur entière pour x et pour e. a étant égal à $m-1$, $m + m - 1$ donne pour x la même valeur que a.

Lorsqu'on a trouvé les valeurs de x pour $a = 1, 2, 3,$ jusqu'à $\frac{m-1}{2}$ les valeurs de x correspondantes à $\frac{m-1}{2} + 1$, $\frac{m-1}{2} + 2$, $\frac{m-1}{2} + 3$ etc., sont les compléments à m des valeurs de x relatives à $a = 1, 2, 3$, etc.

L'équation $\frac{ax-1}{m} = e$ ne diffère de $\frac{aX+1}{m} = E$ pour les valeurs de x, qu'en ce que pour la même valeur de a, X est le complément à m de la valeur de x. $X + x = m$ $e + E = a$.

Lorsque m est premier, les nombres $a = 1, 2, 3.., m + 1$ donnent tous des valeurs de x.

Si $a = a'$ donne $x = x'$ et $e = e'$, a étant égal à x' donnera $x = a'$ et $e = e'$.

M. H.... déduit de ses observations divers moyens de résoudre $\frac{ax \pm 1}{m} = e$ pour toutes les bases a, pour un nombre m donné. Il trouve que pour la résolution complète de cette équation, il suffit de connaître $\frac{m-1}{4}$ solutions.

L'auteur fait ensuite des observations sur la résolution de ce problème par la méthode des fractions continues. En formant un tableau des quotients et restes, ainsi que des

réduites pour $a = 1, 2, 3, \frac{m-1}{2}$ et dans la même ligne le même tableau pour $a = m - 1, m - 2$, etc. $m - \frac{(m-1)}{2}$ il observe 1.° que la ligne des numérateurs des réduites est la même pour le nombre a que pour son complément $m - a$; 2.° pour avoir le dénominateur des réduites relatives à $m - a$, il faut soustraire le dénominateur de la réduite relative à a, de son numérateur; 3.° les restes relatifs à $a = r, r' r''$, etc.; ceux relatifs à $m - a$ sont $m - a, r, r' r''$, etc.; 4.° les quotients de a égalent n, q, q', q'', etc., ceux de $m - a = 1, n - 1, q, q', q''$, etc.

Dans la résolution au moyen des fractions continues, étant donné x' et e', pour une valeur a', de a; pour $a = m n + a'$, on trouve par l'expérience que $x = x'$ et $e = n x' + e'$.

Après d'autres observations sur les numérateurs et dénominateurs des réduites relativement à a-$m n + a'$, l'auteur montre comment l'observation des faits aurait pu seule créer la manière de résoudre l'équation au moyen des fractions continues.

Dans la suite de ce mémoire on suppose que m est un nombre composé, ce qui donne lieu aux observations suivantes: 1.° Toute valeur de m qui contiendra un des facteurs de m ne peut donner de valeur pour x et par conséquent pour a. 2.° Si on décompose m en ses facteurs m', m'', m''', etc., le nombre des valeurs de a susceptibles de donner des solutions en nombres entiers est de $(m'-1)(m''-1)(m'''-1)$ etc. Si les nombres premiers m', m'', m''', etc., sont élevés à des puissances p, q, r, etc., le nombre des solutions est exprimé par $(m'-1)(m''-1)(m'''-1)$ etc., multiplié par $m'^{p-1}.\ m''^{q-1}.\ m'''^{r-1}$; exemple :

Digitized by Google

$360 = 2^3\ 3^2\ 5^1$, l'équation $\frac{\alpha x - 1}{360} = c$ est susceptible de 1, 2, 4, $2^2\ 3$, $5° = 96$.

3.° Étant données les solutions des équations $\frac{a'\ x' - 1}{m'} = e'$ et $\frac{a\ x'' - 1''}{m''} = e''$. m' et m'' étant premiers entre eux, trouver la solution de l'équation $\frac{A\ X - 1 = E}{m'\ m''}$ est le dernier problème résolu par l'auteur.

Dans son troisième mémoire, M. H... se propose la résolution de l'équation $\alpha\ x^n + \beta\ y^{n'} + \gamma\ z^{n'} \pm B = m\ e$ dans laquelle x, y, z etc. et c sont des inconnus, α, β, γ, b et m des nombres connus. Il commence par l'équation la plus simple $x^n - b = m e$; il dresse des tables qui donnent toutes les solutions de cette équation pour $n = 1$, 2, 3, 4, 5 et 6. Dans une première ligne horizontale, il écrit les valeurs de $x = 1$, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, etc. Dans une seconde, les puissances correspondantes n de x ; dans la ligne verticale correspondante à x et x^n, le nombre $m = 1$, 2, 3, 4, 5, etc., et dans la ligne horizontale relative à chaque valeur de x, les restes b de la division de x^n par m. Pour mieux faire comprendre la méthode de l'auteur, écrivons une ligne du tableau relatif à $n = 4$.

x	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
x^4	1	16	81	256	625	1296	2401	4096	6561	10000	14641
m	b	b	b	b	b	b	b	b	b	b	b
10	1	6	1	6	5	6	1	6	1	0	
9	1	7	0	4	4	0	7	1	0	etc.	

Soit encore $n = 5$.

x	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
x^5	1	32	243	1024	3125	7776	16807	32768	59049	100000	160151
m	b	b	b	b	b	b	b	b	b	b	b
8	1	0	3	0	5	0	7	0			
11	1	10	1	1	1	10	10	10	1	10	0

Digitized by Google

Les valeurs de b ne peuvent excéder m.

La première est toujours l'unité, la dernière 0.

Lorsque n est pair, la deuxième moitié des valeurs de b se compose des mêmes nombres que la première, mais pris dans un ordre inverse.

Lorsque n est impair, la seconde moitié des valeurs de b est égale au complément des nombres de la première moitié pris dans un ordre inverse. Le *zéro* remplace le diviseur m.

Le terme du milieu est toujours 0, ou $\frac{m}{2}$: lorsque $x=m$ $b=0$. Si $x=m+1$, $m+2$, etc., les valeurs de b sont les mêmes que celles de $x=1, 2$, etc. La même suite des valeurs de b recommence après k m de révolutions. Si n est pair, le nombre des valeurs de b ne peut excéder $\frac{m}{2}$ ou $\frac{m-1}{2}$; si n est impair, le nombre des valeurs de b ne peut excéder $m-1$. Toutes les fois que le nombre m donne pour b $m-1$ de valeurs, x n'est susceptible que d'une seule valeur primitive, et par conséquent d'une seule série de valeurs formant une progression arithmétique dont la différence est m. Quant à l'équation x^n+b $=me$, pour qu'il y ait lieu à une solution, il faut que les compléments des restes b soient compris dans la ligne horizontale du nombre m d'une table rédigée pour b négatif.

On a supposé $b<m$. Si b était $>m$, on le divisera par m. Soit q le quotient et b' le reste. L'équation à résoudre deviendra $x^n \pm b' \pm m\,q = m\,e$, ou $x^n \pm b' = m\,(e \mp q)$ $=m\,e'$. Si en résolvant cette équation on trouve des valeurs pour x et e', on aura aussi celle de e qui est égale à $e' \pm q$.

Si $b=m$, $x^n \pm m = m\,e$ devient $x^n = m\,(e \mp 1) = m\,e'$. Cherchez dans la table relative à n le nombre m, chaque

Digitized by Google

valeur de $b=0$ donnera pour x une série de valeurs en progression arithmétique dont la différence est m.

Étant donnée l'équation $x^n - b = m\ e$ dans laquelle $x =$ x', x'', x''', etc., et $e = e'$, e'', e''', etc., l'équation $x^n +$ $(m - b)\ m\ y$ donnera pour solutions primitives x', x'', x''', et $y = e + 1$, $e' + 1$, $e'' + 1$, $e''' + 1$ etc.

M. H.... passe à la résolution de l'équation $\alpha\, x^n + \beta y^{n'}$ $+ \gamma z^{n''} + B = m\ E$. Cherchez les restes b correspondants à $x^n - b = m\ e$, $y^{n'} - b = m\ e'$, $z^{n''} - b = m\ e''$; multipliez ceux de $\frac{x^n}{m}$ par α, de $\frac{y^{n'}}{m}$ par β et de $\frac{z^{n''}}{m}$ par γ, écrivez ces nombres que l'auteur appelle b' à côté des restes b. Tout produit excédant m sera divisé par m et remplacé par le reste de la division. Dans une dernière colonne on écrira les compléments b'' à m des nombres b'; prenez dans les trois colonnes relatives aux indéterminées x, y et z, trois valeurs de b' dont la somme égale B de la proposée, les valeurs de x, y et z correspondantes à ces trois restes seront une des solutions demandées.

On peut aisément trouver toutes les combinaisons dont les nombres b' et q'' sont susceptibles et déterminer ainsi le nombre des solutions primitives dont l'équation est susceptible.

L'auteur termine ce 3.e mémoire en indiquant le moyen de déterminer le nombre des solutions réellement distinctes que fournit une équation donnée; ainsi l'équation $x^2 +$ $y^2 + z^2 = 7\ e$ au lieu de 120, est d'abord réduite à 40 et définitivement à 8 parce que les trois indéterminées jouent le même rôle.

M. H.... ayant adressé ces trois mémoires à l'académie des sciences, voici le rapport qui a été fait par MM. Liouville et Cauchy, rapporteur.

Extrait des Comptes-rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des sciences du 15 *janvier* 1844.

« L'Académie nous a chargés, M. Liouville et moi, de lui rendre compte de divers Mémoires de M. Houry, qui tous ont pour objet ce qu'il appelle des *expériences sur les nombres*. Dans ces divers Mémoires, l'auteur, après avoir résolu numériquement certains problèmes d'arithmétique ou même d'analyse indéterminée, se trouve conduit, par l'examen des solutions obtenues, à l'énoncé des théorèmes qu'il présente en conséquence, sinon comme rigoureusement démontrés, du moins comme constatés par l'expérience entre certaines limites. Plusieurs de ces théorèmes sont relatifs au nombre des chiffres que renferme la période d'une fraction ordinaire convertie en fraction périodique dans un système quelconque de numération. L'auteur considère en particulier le cas où la fraction ordinaire a pour numérateur l'unité, et pour dénominateur un nombre premier. On sait que, dans cette hypothèse, la détermination du nombre des chiffres de la période se réduit à la détermination de l'indice correspondant à la base du système de numération et à la recherche du quotient qu'on obtient quand on divise le nombre entier immédiatement inférieur au nombre premier donné par le plus grand commun diviseur de ce nombre entier et de l'indice. Cela posé, il est clair que la démonstration d'une grande partie des théorèmes énoncés par M. Houry se déduira de la considération des racines primitives correspondantes aux nombres premiers, et des indices relatifs à ces racines. On reconnaîtra ainsi, par exemple, que n étant un nombre premier, le nombre des chiffres de la période que renfermera le développement de $\frac{1}{n}$

Digitized by Google

en fraction périodique sera, dans tout système de numération, un diviseur l de $n-1$; et de plus, on trouvera autant de systèmes de numération propres à fournir chacun une période composée de l chiffres, qu'il y aura de nombres entiers inférieurs à l et premiers à l. On en conclura aisément que, parmi les valeurs de l correspondantes aux divers systèmes de numération, celles qui se représenteront un plus grand nombre de fois seront les valeurs $n-1$ et $\frac{n-1}{2}$, si $\frac{n-1}{2}$ est un nombre impair, et la seule valeur $n-1$ dans le cas contraire ; ce qui s'accorde encore avec une des observations faites par M. Houry.

« En résumé, les Commissaires proposent à l'Académie de remercier M. Houry de l'envoi des Mémoires soumis à leur examen, ces Mémoires étant propres à fournir des documents qui peuvent être utiles aux personnes dont les travaux ont pour objet la théorie des nombres et la solution des problèmes d'analyse indéterminée. »

XII.

TRADUCTION DES ODES D'HORACE,

Par M. le lieutenant-général Deort.

M. le lieutenant-général Delort, qui a su occuper si fructueusement autrefois les loisirs que, sous la Restauration, lui avait faits une politique ingrate et maladroite, et n'a pas acquis moins de gloire par la plume que par l'épée, a publié une nouvelle édition de sa belle traduction en vers des Odes d'Horace. Nous ne dirons rien de l'ouvrage ; vous le connaissez tous; vous

savez que dès le moment de son apparition, il a produit une vive sensation dans le monde, et est devenu celui dans lequel on prend exclusivement des citations, toutes les fois que l'on ne veut point reproduire le texte même du chantre de Tibur. Ce que nous dirons seulement, c'est que notre honorable compatriote et confrère, sans se laisser éblouir par le brillant succès qu'il avait obtenu, et croyant pouvoir mieux faire encore que ce qui lui avait valu déjà des applaudissements unanimes, a revu tout son travail avec la sévérité d'un censeur, et y a ajouté nombreuses améliorations. Il a remplacé des mots et des phrases par d'autres qui lui ont paru plus propres à rendre le véritable sens, et reproduire la délicatesse exquise de son auteur ; il a fait des suppressions au moyen desquelles il a serré de beaucoup plus près son original, et l'a rendu fréquemment en un même nombre de vers ; enfin, il a mis en strophes régulières plusieurs pièces qu'il avait précédemment traduites en vers de toute mesure et sans repos rythmique. Parmi celles-ci nous avons remarqué, dans le premier livre, les odes 4.e, 9.e, 14.e, 19.e, 20.e, 22.e et surtout la 24.e qui a été réduite de 31 vers à 20 et n'en est que meilleure. Dans le livre II.e, les odes 3.e, 8.e, 9.e, 11.e, 12.e, 14.e ont reçu la même transformation ; ainsi de suite dans les autres livres. Le dialogue charmant, *Donec gratus eram tibi*, si souvent traduit, plus ou moins heureusement, a été remanié tout entier, et mis en strophes régulières, avec un talent et un bonheur qui ne laissent plus rien à désirer.

Par la persévérance qu'il a apportée dans le perfectionnement de son ouvrage, M. le général Delort l'a

amené à un tel point, qu'il n'est pas permis de penser que désormais l'on puisse faire mieux. C'est ainsi que, rendu à son pays natal, notre illustre confrère s'est créé de nouveaux titres à la haute considération que lui ont value ses beaux faits d'armes, et acquis une seconde fois le droit de dire, comme le poète dont il a transporté dans notre langue les admirables beautés, *exigi monumentum œre perennius*.

CH. LAUMIER.

LISTE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU DÉPARTEMENT DU JURA,

AU 1.er AOÛT 1844.

BUREAU.

Président honoraire, M. Thomas, préfet du Jura.

Président ordinaire, M. Chevillard, membre du conseil général.

Vice-président, M. Delarue, ingénieur.

Secrétaire, M. Houry, ancien maire.

Secrétaire-adjoint, M. Désiré Deleschaux, membre du conseil général.

Trésorier, M. Cuenne, avocat.

Conservateur du Musée, M. Désiré Monnier.

Conservateur-adjoint, M. Piard.

Bibliothécaire, M. Adrien Renaud, avocat.

COMMISSION D'AGRICULTURE.

MM. Oudard, Thimothée Clerc, Landry, Devaux, Papillon, De Sappel, Nicolin, Cuenne et Mangin.

MEMBRES RÉSIDANT AU CHEF-LIEU.

Section d'agriculture.

MM.

1 Alix, lieutenant de gendarmerie.

2 Cattand, juge de paix.

Digitized by Google

MM.

3 Chevillard, ancien sous-intendant.
4 Cuenne, avocat.
5 Danet, ancien receveur général.
6 Harpin, directeur des domaines.
7 Marmorat, docteur en médecine.
8 Nicolin, artiste vétérinaire.
9 Papillon, président du tribunal civil.
10 De Sappel, propriétaire.

Section du commerce et de l'industrie.

11 Delarue, ingénieur en chef des ponts et chaussées.
12 Ferrand, ingénieur des ponts et chaussées.
13 Foblant, Victor, propriétaire.
14 Furia, ingénieur civil.
15 Gorin, père.
16 Houry, propriétaire.
17 Mangin, ancien pharmacien.
18 Mignerot, négociant.

Section des sciences et beaux-arts.

19 Camuset, curé de Lons-le-Saunier.
20 Champay, à Lons-le-Saunier.
21 Clairin, ancien inspecteur de l'académie.
22 Deleschaux, Désiré, avocat.
23 Dornier, inspecteur des écoles primaires.
24 Ducret, propriétaire, à Lons-le-Saunier.
25 Finot, principal du collége de Lons-le-Saunier.
26 Jobin, greffier du tribunal.
27 Laumier, Charles, homme de lettres.
28 Perrin, avocat,
29 Piard, receveur de la ville.

MM.

30 Renaud, fils, bibliothécaire.
31 Rubin de Méribel, sous-intendant militaire.
32 Tremaux, ex-inspecteur des domaines.

MEMBRES RÉSIDANT DANS LE DÉPARTEMENT.

Section d'agriculture.

MM.

33 Albert, colonel, à Cornod.
34 Le prince d'Arenberg, à Arlay.
35 Boichoz, père, propriétaire, à Brans.
36 Brune, propriétaire, à Souvans.
37 Clerc, Thimothée, propriétaire, à Cousance.
38 Dalloz, propriétaire, à Rainans.
39 Derriez, secrét. de la Société d'agriculture, à Dole.
40 Devaux, Philibert, à Poitte.
41 Dumont, docteur en médecine, à Arbois.
42 Gacon, ancien sous-préfet, à Orgelet.
43 Gacon, Henri, à Larnaud.
44 Gagneur, Wladimir, à Poligny.
45 Gélion, Sigismond, à Sellières.
46 Landry, propriétaire, percepteur, à Poligny.
47 Langue, propriétaire, à Passenans.
48 Maigrot, propriétaire, à Arlay.
49 Mérona (de), Albert, à Mérona.
50 Oudard, propriétaire, à Courlaoux.
51 Reverchon, propriétaire, à Château-Chalon.
52 Ryard, capitaine à la Loye.
53 Sauria, Charles, à Poligny.
54 Tissot, vétérinaire, à Poligny.
55 Vaulchier (le marquis de), au Deschaux.

Section du commerce et de l'industrie.

56 Babey, ancien professeur, à Salins.

MM.

57 Babey, Ferréol, à Revigny.
58 Berger, fondeur, à Poligny.
59 Bert, meunier, à Saint-Germain.
60 Boisdenemets, propriétaire, à Azans.
61 Bollu-Grillet, docteur en médecine, à Dole.
62 Capitan, percepteur, à Cramans.
63 De Chamberet, fils, à Pont-de-Poitte.
64 Domet-de-Mont, propriétaire, à Dole.
65 Fourquet, professeur de mathématiques, à Dole.
66 Germain, docteur en médecine, à Salins.
67 Hugonnet, mécanicien, à Blye.
68 Le Mire, aîné, membre du conseil gén., à Clairvaux.
69 Machard, docteur en médecine, à Dole.
70 Mayet, mécanicien, à Dole.
71 Monnier-Jobez, membre du conseil gén., à Poligny.
72 Poirier, manufacturier, à Saint-Claude.
73 Port, mécanicien, à Dole.
74 Rebour, géomètre, à Orgelet.
75 Thévenot, négociant, à Moirans.
76 Thoisy (le vicomte de), à Gizia.

Section des sciences et beaux-arts.

77 Amoudru, peintre, à Poligny.
78 Besson, professeur de dessin, à Dole.
79 Bourgeois, principal du collége, à Dole.
80 Bourges, peintre, à Dole.
81 Bousson de Mairet, à Arbois.
82 Buchon, Maximin, homme de lettres, à Salins.
83 Capellani, médecin, à Thoirette.
84 Delort (le baron), pair de France, à Arbois.
85 Dusillet, propriétaire, à Dole.
86 Guichard, père, propriétaire, à Cousance.

Digitized by Google

MM.

87 Javel, imprimeur, à Arbois.
88 Jeannez, membre du conseil général, à Dole.
89 Lavy, professeur de mathématiques, à Dole.
90 Mallard, notaire, à Pagney.
91 Mazuyer, ancien professeur, à l'Étoile.
92 Monnet, ingénieur, à Saint-Claude.
93 Monnier, Désiré, hommes de lettres, à Domblans.
94 Morel, fils, membre du conseil gén., à Arinthod.
95 Munier, médecin, à Foncine-le-Haut.
96 Pallu, bibliothécaire, à Dole.
97 Poillevey, ancien maire, à Poligny.
98 Pointurier, professeur de dessin, à Arbois
99 Robin, l'abbé, à Digna.
100 Robert, avoué, à Dole.
101 Robert, fils, de la société phrénologique, à Dole.
102 De Ronchaux, propriétaire, à l'Etoile.
103 Thiboudet, homme de lettres, à Ruffey.
104 Vandel, peintre, à Saint-Claude.
105 De Vannoz, propriétaire, à Châtillon.

MEMBRES CORRESPONDANTS

DOMICILIÉS HORS DU DÉPARTEMENT.

MM.

1 L'Aubépin (le comte de), à Paris.
2 Balme, docteur en médecine, à Lyon.
3 Barbier, capitaine de frégate.
4 Bard, Joseph, à Chorey [Côte-d'Or].
5 Barthélemy, Anatole, numismate.
6 Baudot, président de la Société des antiquités de la [Côte-d'Or.
7 Baudot, juge, à Dijon.

MM.

8 Bavoux, avocat, à Paris.
9 Béchet, conseiller, à Besançon.
10 Bernard, membre de la Soc. d'agricult., à Bourg.
11 Berthaud, major du 2.e de ligne, à Paris.
12 Bienaimé, inspecteur général des finances, à Paris.
13 Boichoz, directeur, à Dijon.
14 Bonafoux, directeur du Jardin des plantes, à Turin.
15 Bonnaire, homme de lettres, à Lyon.
16 Bonnet, docteur en médecine, à Besançon.
17 Bonvalot, professeur, à Paris.
18 Boret, médecin, à Jussey (Haute-Saône).
19 Bourdeloy, directeur, à Vannes.
20 Bowy, Antoine, graveur en médailles, à Paris.
21 De Branges, ancien sous-préfet, à Paris.
22 Chalandre, géologue, à Lyon.
23 Chambard, sculpteur, à Paris.
24 Choupot, avocat-général, à Besançon.
25 Clerc, Edouard, conseil. à la cour roy., à Besançon.
26 Codèle de Liancour, à Paris.
27 Colin, conseiller à la cour de cassation, à Paris.
28 Considérant, officier du génie, à Paris.
29 Cordier, député du Jura, à Paris.
30 Corne, ingénieur des ponts et chaussées, à Besançon.
31 Cotheret, conservateur des forêts, à Bar-le-Duc.
32 Damemme, receveur général, à Melun.
33 Dalloz, député du Jura, à Paris.
34 Delezenne, professeur, à Lille.
35 Debray, ancien receveur général, à Paris.
36 Delacroix, Auguste, homme de lettres, à Paris.
37 Delacroix, membre du conseil général, à Valence.
38 Delafond, profess. à l'école vétérinaire d'Alfort.
39 Delporte, officier au 7.e cuirassiers.

MM.

40 Deluc, J.-A., à Genève.

41 De Rotalier, Charles (le comte), à Besançon.

42 Deschamps, Emile, homme de lettres, à Paris.

43 Devaux, major, à Dole.

44 Dez-Maurel, à Paris.

45 D'Houdetot, directeur, à Toulouse.

46 Droz, de l'Académie française, à Paris.

47 Dubouchet, à Chezal-Benoit, département du Cher.

48 Duvernois, doyen de la faculté de Strasbourg.

49 Févret-de-St.-Mémin, conservat. du Musée, à Dijon.

50 Gaspard, doct. en méd., à St.-Etienne [S.-et-Loire].

51 Gaulard, professeur, à Verdun.

52 Gauthier, docteur en médecine, à Lyon.

53 Gerbet, ancien professeur à Saint-Sulpice, à Paris.

54 Gindre de Mancy, homme de lettres, à Paris.

55 Gouniot, professeur, à Blois.

56 Goudot, Etienne, négociant, à Paris.

57 Goudot, Justin, naturaliste, à Paris.

58 Goudot, Jules, naturaliste, à Madagascar.

59 Gouillaud, professeur de physique, à Grenoble.

60 Goy, capitaine au 45.e de ligne, à La Rochelle.

61 Grum, Alphonse, avocat, à Paris.

62 Guénard, Alexandre, bibliothécaire, à Besançon.

63 Guillon, pharmacien, à Lyon.

64 Guyénot, principal du collége, à Chalon-sur-Saône.

65 Guyétant, docteur en médecine, à Paris.

66 Guyornaud, Clovis, homme de lettres, à Besançon.

67 Huart, recteur, à Ajaccio [Corse].

68 Huguenin, sculpteur, à Paris.

69 Hugo, Victor, homme de lettres, à Paris.

70 Jeangerard, officier de marine, à Toulon.

71 Jolibois, curé, à Trévoux [Ain].

MM.

72 Jousserandot, Louis, homme de lettres, à Paris.
73 De Lamartine, de l'Académie française, à Paris.
74 Langrenon, peintre d'histoire, à Besançon.
75 Lavirotte, receveur particulier, à Arnay-le-Duc.
76 Leboeuf de Valdahon, à Moneteau [Yonne].
77 Lemarchand de la Faverie, à Rouen.
78 Letellier, inspect. des ponts et chaussées, à Paris.
79 Levrat-Perroton, à Lyon.
80 Lezay de Marnézia, ancien préfet de Loir-et-Cher.
81 Magnin, conservateur de la bibliothèque du roi.
82 Malle, secrét. de la Soc. des Scienc., à Strasbourg.
83 Marjolin, prof. de la faculté de médecine, à Paris.
84 Marquiset, chef de bureau au minist. de l'intérieur.
85 Michelot, chef d'institution, à Paris.
86 Molard, membre de l'institut, à Paris.
87 Monnier, Léon, maître des requêtes, à Paris.
88 Niel, chef du bureau au minist. de l'intér. , à Paris.
89 Ordinaire, jeune, direct. de l'éc. des sourds-muets.
90 Oudet, président à la cour royale de Dijon.
91 Pacoud, docteur en médecine, à Bourg.
92 Parandier, ingénieur en chef, à Dijon.
93 Péclet, profess. à l'éc. des manufactures, à Paris.
94 Peignot, inspecteur de l'Académie, à Dijon.
95 Perceaux, professeur de chimie, à Strasbourg.
96 Perdrix, docteur en médecine, à Paris.
97 Pouillet, professeur de physique, député, à Paris.
98 Poujoulat, Baptiste, insp. des éc. primaires, à Digne.
99 Puvis, président de la Soc. d'Emulation , à Bourg.
100 Pons de l'Hérault, ancien préfet, à Paris.
101 Quilhet, père, ingénieur en retraite, à Paris.
102 Quilhet, fils, ingénieur civil, à Paris.
103 Réveillé-Parise, docteur en médecine, à Paris.

Digitized by Google

MM.

104 Rigal, manufactur., à Clairfontaine [Haute-Saône].
105 Rivière, administrateur, à Alger.
106 Rossand, notaire, à Bourg.
107 Roux de Rochelle, de la Soc. de Géogr., à Paris.
108 Roux, professeur de l'école de médecine, à Paris.
109 Santarem (de), anc. ministre de Portugal, à Paris.
110 Seringe, professeur de botanique, à Lyon.
111 Sorlin, docteur en médecine, à Paris.
112 Thiessé, Léon, ancien préfet, à Paris.
113 Thiria, ingénieur des mines, à Paris.
114 Tissot, homme de lettres, à Paris.
115 Tissot, professeur de philosophie, à Dijon.
116 Troyes (A. de), à Besançon.
117 Valdenuit (de), ancien préfet, à Paris.
118 Vallette, négociant, à Bordeaux.
119 Vallot, secrétaire de l'Académie, à Dijon.
120 Viancin, membre de l'Académie, à Besançon.
121 Weiss, conservat. de la Bibliothèque, à Besançon.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

1 L'Institut de France, à Paris.
2 La Bibliothèque du roi, à Paris.
3 L'Académie royale de médecine, à Paris.
4 L'Académie royale de Besançon.
5 L'Académie de Dijon.
6 —— de Rouen.
7 —— de Reims.
8 La Société centrale d'agriculture, à Paris.
9 —— de la Côte-d'Or, à Dijon.
10 —— à Nancy.
11 La Société agronomique, à Paris.

Digitized by Google

12 La Société de géographie, à Paris.
13 —— industrielle, à Angers.
14 —— de la morale chrétienne, à Paris.
15 —— linéenne, à Paris.
16 La Société d'Émulation d'Abbeville.
17 —— de l'Ain.
18 La Société d'Agriculture d'Angers.
19 —— de l'Arriége.
20 —— de l'Aube.
21 —— de Besançon.
22 —— du Calvados.
23 —— du Cantal.
24 —— de Chalon-sur-Marne.
25 —— de la Charente-Inférieure.
26 —— des Côtes-du-Nord.
27 —— de la Drôme.
28 —— de Saint-Étienne.
29 —— de la Haute-Garonne.
30 —— de l'Indre.
31 —— de la Gironde.
32 —— d'Indre-et-Loire.
33 —— de Loir-et-Cher.
34 —— du Loiret.
35 —— de la Loire-Inférieure.
36 —— de la Manche.
37 —— du Mans.
38 —— de Metz.
39 —— de Nîmes.
40 —— du Nord.
41 —— de l'Oise.
42 —— du Pas-de-Calais.
43 —— des Pyrénées-Orientales.
44 —— du Bas-Rhin.

45 La Société d'Agriculture du Haut-Rhin.
46 —— de Saône-et-Loire.
47 —— de la Haute-Saône.
48 —— de Seine-et-Oise.
49 —— de la Seine-Inférieure.
50 —— de Tarn-et-Garonne.
51 —— de la Vienne.
52 —— des Vosges.
53 Le Comice agricole d'Arbois.
54 —— de Dole.
55 —— de Lons-le-Saunier.
56 —— de Poligny.
57 La Ferme modèle de Louhans.

1.° Membres résidant dans le département . . .	105
2.° Membres correspondants.	121
3.° Sociétés correspondantes.	57
Total. . . .	283

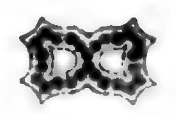

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

p.

I. Programme des prix proposés pour 1846 et 1847 :

A. Statistique de l'industrie départementale......... 1

B. Mûriers et cocons de vers à soie.............. 5

C. Fabrication des fromages..................... 6

II. Avis aux membres de la Société................. 7

III. Élève du porc, par M. Karcrewski............. 8

IV. Notice sur la ruche à espacements, par M. Soria... 29

V. Sur les altérations des vins rouges, par M. Mangin, membre de la Société d'Émulation.............. 71

VI. Sur la race chevaline, par M. Alix, lieutenant de gendarmerie.............................. 118

VII. Analyse du traité de M. Delafond, sur la péripneumonie contagieuse du gros bétai............... 123

VIII. Recherches sur la ville d'Antre, par M. Champay, membre de la Société d'Émulation............ 162

IX. Essai sur les beaux-arts (introduction), par M. Mallard, notaire à Pagney...................... 181

X. Sur la discipline des colléges, par M. Ducret...... 191

XI. Expériences sur les nombres, par M. Houry....... 202

XII. Traduction des odes d'Horace................. 210

Liste des membres............................... 213

TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU JURA.

TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU DÉPARTEMENT DU JURA,

PENDANT L'ANNÉE 1845.

LONS-LE-SAUNIER,
FRÉDÉRIC GAUTHIER, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ.

1846.

Digitized by Google

Séance publique

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU JURA,

DU 28 DÉCEMBRE 1845.

DISCOURS DU PRÉSIDENT.

M. Chevillard, président, a ouvert la séance en ces termes :

MESSIEURS,

Créée en 1817, la Société d'Émulation du Jura a traversé une période de 28 années. C'est presque un siècle, au milieu des agitations incessantes qui suivent long-temps la chute d'un vieil empire et la reconstruction d'un empire nouveau ! Mais il est dans la nature des institutions utiles de résister aux secousses, et c'est à sa durée qu'on reconnaît tous les avantages d'un établissement utile, quoique très faible à sa naissance.

La Société d'Émulation fut instituée dans un double but ; elle voulut appeler à elle les arts et les sciences ;

elle voulut aussi encourager l'agriculture en éclairant le cultivateur.

Aspirer ainsi à obtenir un double résultat n'était pas sans danger, mais il était difficile de l'éviter.

Situé aux extrémités de l'empire, à cent lieues de la capitale, le Jura ne comptait, il y a 40 ans, qu'un petit nombre d'hommes de lettres, que peu d'artistes distingués ; il offrait peut-être un moindre nombre encore de cultivateurs éclairés.

Entreprendre de former deux sociétés distinctes laissait peu d'espoir de succès.

Les réunions trop peu nombreuses sont sans encouragement, sans éclat. L'homme le plus modeste veut être écouté, et l'orateur le moins vain ne serait-il pas découragé s'il était condamné à porter la parole au milieu d'un temple désert?...

Le cultivateur intelligent le plus assuré des avantages de la méthode nouvelle, qu'il doit à ses efforts et à son expérience, ne renoncerait-il pas à la communiquer s'il n'avait personne pour le comprendre et pour en profiter ?

Former deux sociétés distinctes, c'eût été donc une tentative irréfléchie et sans espoir de réussite ; elle eût eu peine à se soutenir au milieu des populations nombreuses de nos grandes cités.

Au surplus, Messieurs, la Société d'Émulation n'a point à se repentir du mode qu'elle a adopté, de la réunion des lettres et de l'agriculture.

L'homme instruit médite, élabore, et quand le travail de l'esprit est accompli, le savant dit à l'artiste : voilà ce qu'il faut faire pour réussir ; au cultivateur :

voilà les méthodes à suivre pour obtenir de la terre, à meilleurs frais, tout ce qu'elle peut produire. Parmentier était un savant; ses œuvres sont les pommes de terre!

Voilà le lien qui unit la science à la matière, voilà les avantages d'une société unie, voilà sans doute la pensée qui a présidé à la formation de celle du Jura.

Voyons maintenant franchement si elle a rempli les vues de son institution; indiquons sommairement ses fautes et ses succès, puis nous chercherons les moyens d'éviter les unes et d'utiliser les autres.

Les actes de la Société du Jura devraient, *sauf quelques exceptions*, se reconnaître à un trait distinct : le Jura, les intérêts du Jura.

Laissons à d'autres le soin de nous parler de Rome et d'Athènes; on ne fait qu'une fois des Enéides, des Iliades, des Odyssées! Soyons plus modestes.

Un de nos confrères, G. de Mancy, n'a-t-il pas chanté dignement la gloire militaire de la Franche-Comté! Resserrons encore le cadre, bornons-nous a Jura; des matériaux surabondent, se pressent en foule sous la plume de l'écrivain; il n'a que l'embarras du choix. Pichegru, Delort, Bachelu, Bernard, Préval, Lecourbe, Romme, Desvernois..., et mille autres dont l'histoire gardera le souvenir, n'ont-ils pas assisté à d'assez grandes batailles, n'ont-ils pas guidé nos phalanges victorieuses sur les glaces de la Hollande, dans les plaines de l'Espagne, de l'Autriche, à Saint-Domingue, en Egypte; des bords du Nil aux rives du Niémen.... Si l'un d'eux n'eut pas une gloire sans tache, ses fautes mêmes jetèrent de l'intérêt dans le drame. Les tableaux de Raphaël n'ont-ils pas des ombres?...

Digitized by Google

Quelle est donc celle de ces grandes batailles qui décidaient du sort des empires, à la gloire et aux dangers de laquelle une foule de hérosjurassiens n'aient pris une grande part ? A Waterloo, comme au pont de Montereau, ne se trouvait-il pas ce fils chéri du Jura qui sait manier la lyre comme l'épée et qui dessèche encore aujourd'hui l'encre humide des belles strophes qu'il vient de tracer, avec la poudre d'une vieille cartouche.

Ne voilà-t-il pas les héros d'un poème, ne voilà-t-il pas une foule de ces actions héroïques qui attachent le lecteur et qui ébranleraient si puissamment les fibres jurassiennes ?...

Il ne sera point oublié dans ces chants que je sollicite, l'auteur de cette ode immortelle qu'on chante encore aujourd'hui sur les bords du Nil comme sur ceux de la Vistule, et qui réjouit si puissamment le cœur du Français voyageur.

Plus rapproché de la nature et des goûts simples qu'elle inspire, le poète aimera-t-il mieux mettre sous nos yeux enchantés les tableaux qu'offrent nos plaines et nos montagnes, nos modestes rivières et jusqu'à nos simples ruisseaux, il n'a que l'embarras du choix.

Assez d'autres nous ont vanté la Grèce, l'Italie et Constantinople ; à nous à célébrer l'aspect imposant de nos montagnes, la fertilité de nos plaines, la majesté de nos forêts, la variété des produits de nos usines, le nombre toujours croissant de nos ateliers, la qualité et la variété de nos fromages, et l'excellence de nos vins.

Delort, Dusillet, Rouget-de-l'Isle, de Rochelle, de Mancy, de Ronchaux, Laumier, vous avez souvent parlé dans le langage des Dieux du pays qui vous vit naître ;

grâces vous en soient rendues ! vous savez combien il est doux de chanter sa patrie....

Perrin, d'Hautecour, vous nous avez charmé par vos fables et par vos contes : quand on peut approcher comme vous du grand maître, on ne doit pas s'arrêter.

L'homme érudit qui ne redoute pas la poussière des vieilles chartes, n'a-t-il pas à espérer une récolte abondante dans la lecture de nos vieux titres ! Un bel exemple est sous nos yeux.

Notre confrère, M. Gaspard, n'a-t-il pas fait revivre une abbaye célèbre par un livre plein d'intérêt et de recherches. Son souvenir allait périr, les ronces s'avançaient pour couvrir ses murs renversés.... Rassurez-vous, Gigny vivra dans la mémoire des hommes ; un bon livre a plus de durée qu'une pyramide; une légère feuille de papier est éternelle. Honneur à l'écrivain érudit et consciencieux qui nous a conservé le souvenir historique de cette célèbre abbaye.

M. Gaspard n'est pas le seul qui ait consacré ses veilles à ces recherches intéressantes.

Sans doute, les abbayes de Château-Chalon, de St.-Claude, de Migette et de Baume auront leur historien. Quel intérêt puissant ne restera pas sur l'histoire de Baume, les aventures romanesques de son abbé Jean de Watteville !

Chacune de ces abbayes mérite son historien, et si nous sommes bien informés, plus d'une recherche est faite, plus d'une page est écrite. M. Désiré Monnier sait à quoi s'en tenir... Ce savant infatigable veille et s'endort avec une pensée sur le Jura.

Soit qu'il respire sous les ombrages de Domblans,

soit qu'il foule le sol italien ; sur les débris du Colisée comme aux pieds du souverain pontife, il est éminemment jurassien, et dans la vieille poussière de la ville éternelle, il cherche l'empreinte des pas laissés par les Francs-Comtois.

Nous voudrions ne pas oublier dans nos remercîments M. Champay, à qui nous devons plusieurs mémoires intéressants sur le lac d'Antre et les antiquités trouvées au Pont-des-Arches, et, plus récemment encore, des recherches intéressantes sur la ville de Moirans et l'existence de ses premiers habitants. Nous avons aussi donné une attention non moins sérieuse aux écrits philanthropiques et moraux du bon et vertueux M. Ducret.

M. le docteur Marmora, récemment notre confrère, nous annonce un mémoire sur la rage, ses causes et ses moyens curatifs ; puisse le succès couronner d'aussi nobles efforts ! Il est toujours glorieux de tenter même l'impossible, lorsque le succès intéresse l'humanité entière. Quel horrible fléau!.. quel est l'homme assuré de s'en préserver?.. quel service que d'en procurer la guérison ! Magistrats, veillez à la sûreté de l'humanité !

Nous ne pourrions, Messieurs, sans ingratitude, oublier M. le docteur Guyétand, l'un des fondateurs de la Société : il en fut long-temps la lumière et le soutien, et depuis son éloignement il s'en occupe toujours avec le plus vif intérêt. Il donne la dernière main à une flore du Jura, qui ne pourra qu'ajouter un éclat nouveau à sa brillante réputation.

Jetons une fleur sur la tombe de notre savant et laborieux confrère, M. Pyot, enlevé trop tôt à notre estime

et à notre affection. L'amour de son pays était pour M. Pyot une espèce de fanatisme, c'est ce sentiment qui lui a inspiré son ouvrage intitulé *Statistique du Jura*.

Quelque recommandable que soit cet ouvrage, composé en 1833, il est souvent incomplet et semble demander déjà une statistique nouvelle qui s'enrichisse d'une foule de choses récentes.

Mais une telle entreprise est une œuvre de longue haleine. Ne vaudrait-il pas mieux diviser le travail par arrondissement ? Nous en avons un exemple séduisant sous les yeux.

M. Marquiset, notre confrère, long-temps sous-préfet de l'arrondissement de Dole où il avait reçu le jour, nous a donné en deux volumes une statistique historique de son arrondissement.

Ce livre instructif et agréable pourrait servir de guide et de modèle à celui qui voudrait nous donner la statistique d'un autre arrondissement. La Société a depuis long-temps fait connaître qu'elle s'associerait à cet intéressant travail et a proposé des primes, une médaille d'encouragement : elle espère que sa voix a été entendue ; elle exprime de nouveau le même désir dans cette circonstance solennelle.

Nous allons maintenant, Messieurs, vous parler d'agriculture. Cette science si long-temps abandonnée à la routine semble enfin reprendre le rang éminent qu'elle doit occuper.

Tout à côté du guerrier qui défend son pays, se place le cultivateur qui le nourrit. Ne voit-on pas sans cesse ces deux hommes se confondre, le soldat quitter son

fusil pour saisir la queue de la charrue, le laboureur déchirer sa cartouche pour arrêter l'étranger qui voudrait venir ravager ses moissons....

Honneur à ce paysan simple et modeste qui nous a donné le modèle d'une charrue légère propre à la culture de terrains difficiles! Hugonet, votre nom ne périra pas, tant qu'il y aura un véritable laboureur dans nos montagnes.

Hâtons-nous de payer un juste tribut de reconnaissance aux auteurs de ces essais intelligents qui tendent à naturaliser parmi nous la plantation du mûrier et l'éducation des vers à soie.

Déjà les fabriques de Lyon ont employé avec succès des soies du Jura. Des magnaneries s'établissent; on monte des chaudières, des devidoirs ; les plantations de mûriers deviennent plus nombreuses, et tout semble présager le développement d'une source naturelle de richesses pour le département du Jura.

Honneur à MM. le colonel Albert, Gellion de Sellières, Ryard, Monnier de Jeurre, Reverchon de Poligny, et à beaucoup d'autres cultivateurs qui ont enrichi le pays de cette culture nouvelle !

Il n'est pas jusqu'aux ingénieuses ruches à miel de M. Sauria qui ne méritent de fixer l'attention.

Un homme s'est rencontré, doué peut-être de quelques talents d'observation. Très jeune encore, il se dévoua tout entier au service de sa patrie : c'est un tribut que lui doit toujours un bon citoyen ; c'est une obligation plus impérieuse encore au moment du danger.

Il ne parcourut pas sans fruit les plaines fertiles de la Lombardie, les jardins de la Toscane, les sables qui

étouffent Madrid, les admirables vignobles du Val de Pénas, de Xérès et de Malaga, les plaines riches et délicieuses de l'Andalousie. Il traversa l'Allemagne en tous sens, euvia pour la France le sort du cultivateur de ce pays fertile que la guerre peut appauvrir sans le ruiner jamais. Généralement bien vêtu, le paysan de ces riches contrées est bien nourri, chaudement logé, toujours traîné sur un char attelé de chevaux qui attestent l'aisance du propriétaire et les soins du fermier. Il respira péniblement au milieu des nuages de poussière de la Prusse, il admira la fécondité de la Silésie, de cette riche province qu'un prince, admis depuis quelques jours au rang des rois, avait arraché pour toujours à la vieille et puissante monarchie autrichienne.

Il s'étonna des riches moissons de la Pologne, surpris de trouver des gerbes de froment où il comptait ne rencontrer que des soldats. Il maudit les sables et les bouleaux de la Russie, et, rassasié de sang, de carnage et d'incendie, il regagna comme par miracle les bords du Rhin, après avoir passé par la pluie de feu de Leipsick et brisé sous les pieds de ses chevaux les cadavres des infidèles Bavarois.

Cette longue et périlleuse pérégrination ne fut pas toujours perdue pour la science agricole:. Sur l'emplacement du bivouac comme sous les pieds des chevaux de la cavalerie, tout ce qui pouvait s'appliquer aux terres du Jura se grava dans la mémoire du militaire voyageur. Assez d'autres ne rapportaient que de la gloire dans leurs foyers, lui se chargea d'y rapporter aussi quelques bonnes méthodes de culture, des modèles meilleurs de

construction de bâtiments ruraux, des étables, des moyens économiques de nourrir le bétail et d'engraisser celui destiné à la nourriture de l'homme, et il espéra toujours pouvoir venir un jour faire, dans ses modestes propriétés, l'application de ce qu'il avait appris, et l'enseigner par l'exemple à ses compatriotes. Son espoir ne fut pas trompé. Bientôt enhardis par ses succès et aidés de ses conseils, ses voisins défrichèrent des terrains incultes, employèrent la pierre du défrichement à faire de vastes clos qui furent ainsi soustraits à la vaine pâture ; une plus grande quantité de vaches fut élevée et nourrie, et une fromagerie s'établit.

Ce premier pas fait, tout s'agrandit, tout prospéra ; un maigre troupeau de trente vaches s'éleva jusqu'à trois cents ; des attelages forts et nombreux ouvrirent le sein de la terre et obtinrent des produits inconnus jusques-là. Le paysan fut bientôt mieux logé, mieux vêtu, mieux nourri. Les villages voisins imitèrent et l'aspect du pays devint méconnaissable.

Voilà, Messieurs, les résultats du précepte et de l'exemple ; mais il reste encore beaucoup à faire. C'est l'affaire du temps.

Ce n'est point dans cette séance solennelle qu'il est convenable de faire un cours d'agriculture; je voulais seulement vous prouver la puissance du précepte et de l'exemple, l'union du savoir à la pratique.

Bientôt, Messieurs, les vieilles routines disparaîtront et la France prendra dans la science agricole la même place qu'elle occupe depuis long-temps dans les arts et dans les sciences.

Pour concourir à atteindre ce noble but, nous re-

doublerons d'efforts, Messieurs, et nous appellerons à nous tous les hommes de bonne volonté.

Puissions-nous, dans nos séances solennelles, être toujours encouragés par un public éclairé dont la présence est pour nous la plus flatteuse récompense!

Puisse surtout le premier magistrat de ce bon département vouloir bien s'arracher un instant à ses importantes occupations pour venir encourager nos efforts !

Ce discours obtint de la Société de vifs témoignages de satisfaction, et de l'auditoire, des applaudissements unanimes.

M. Ch. Laumier, chargé de faire un rapport sur le livre intitulé *Poèmes et mélanges littéraires*, dont M. Roux de Rochelle a fait hommage à la Société, prend la parole, sur l'invitation de M. le Président, et donne lecture de ce qui suit :

Messieurs,

Notre vénérable compatriote et confrère, M. Roux de Rochelle, a fait hommage à la Société dont nous avons l'honneur d'être membres, d'un volume de poésies, intitulé *Poèmes et mélanges littéraires*, et vous m'avez chargé de vous rendre compte de cette dernière production d'un écrivain que déjà d'autres ouvrages recommandent à l'estime des amis de la saine littérature, et qui contribue pour une ample part à l'illustration de la province à laquelle nous appartenons, le plus grand nombre par la naissance, et tous par l'affection.

Je viens m'acquitter du devoir que vous m'avez imposé. Puissé-je le faire avec assez de bonheur pour mériter votre suffrage !

Le volume de M. Roux de Rochelle se compose de deux poëmes, de plusieurs contes et de divers morceaux détachés. Le premier de ces poëmes, intitulé les *Éléments*, appartenant au genre didactique et descriptif, a pour but de chanter les phénomènes, soit spontanés, soit artificiels et produits par le fait de l'homme, dont la nature nous offre le spectacle aussi imposant que riche et varié. Acceptant le nombre quatre, autrefois adopté pour celui des principes générateurs, le poëte a partagé son œuvre en quatre chants, et, passant successivement en revue la terre, l'eau, l'air et le feu, il nous donne connaissance des accidents sublimes dont ces quatre éléments sont le théâtre ou la cause. Ainsi, dans le premier de ces chants, il se livre à l'étude de la terre, nous montre l'homme y élevant son habitation, en défrichant la surface, en variant les productions, puis les appliquant à ses besoins. Bientôt, par suite de la multiplication de l'espèce, et du développement de l'intelligence humaine, se forment les liens de la famille et naissent la société, l'industrie et les arts. Alors, l'homme élève la tête avec fierté, et devient dominateur et maître de tout ce qui a vie sur le sol qu'il habite. Il subjugue les animaux, les attèle à ses chars, et embellit son domaine, en multipliant et perfectionnant les plantes dont les formes, les couleurs, les parfums réjouissent son odorat et ses yeux. Mais, avec le temps, le désir de conquérir d'autres biens encore le porte à des entreprises plus hardies. Non content de ferti-

Digitized by

liser la superficie de la terre, il ose en sonder les entrailles. Son audace est couronnée de succès. Il recueille, pour prix de ses efforts, des minéraux qui accroissent la somme de ses richesses matérielles, et acquiert la connaissance des révolutions qu'a subies la planète sur laquelle Dieu l'a placé.

Dans le second chant où l'auteur traite de l'eau, il nous initie à tous les mystères de cette immense création, et nous explique celui de sa transformation en glace, en neige, en brouillards. Il nous montre ensuite l'homme s'emparant hardiment de cet élément vagabond, le forçant d'accepter des entraves, maîtrisant son cours désordonné, l'emprisonnant dans des canaux, puis, ayant trouvé dans sa puissance régularisée des moyens d'action ainsi que de mouvement, lui donnant des machines à mettre en œuvre, et lui ordonnant, comme à un esclave, de travailler pour lui. Mais l'homme ne borne point là l'empire qu'il exerce sur cet élément terrible. Domptant tout-à-fait la frayeur que d'abord il fait naître, et se frayant mille routes à travers les plaines incommensurables des Océans, il s'élance dans toutes les directions, sur leur sein toujours agité, pour livrer, jusque sous les pôles, la guerre aux habitants qui peuplent leurs profondeurs, ou chercher de nouveaux mondes à civiliser.

Le troisième chant consacré à l'air et le quatrième au feu sont traités de la même manière. Partout les merveilles que nous offrent ces éléments, ainsi que l'appropriation que l'homme a su se faire de leur puissance, sont exposées avec autant de bonheur que de talent.

Digitized by Google

Telle est la carrière que notre honorable confrère a parcourue de la manière la plus brillante pour sa gloire, et de la plus satisfaisante pour l'instruction et le plaisir de ses lecteurs. Certes, Messieurs, il était difficile de couvrir des fleurs de la poésie les découvertes et les travaux toujours arides de la science. Il était difficile d'être simple, naturel, correct et clair, surtout dans la partie physique que comportaient les quatre sujets, puis de devenir gracieux, attendrissant, éloquent même dans les tableaux et les épisodes que l'auteur a introduits dans sa composition avec un goût délicat et parfait. Cette tâche, devant laquelle beaucoup eussent reculé, M. Roux de Rochelle l'a remplie de manière à mériter place parmi nos poëtes les plus distingués. Pour vous donner une idée du poëme des *Éléments*, je ne puis mieux faire que de vous lire la charmante description des saisons que l'on trouve dans le premier chant, et les réflexions aussi philosophiques que consolantes dont elle est suivie.

Quelle variété d'éclat et de parure
D'une saison à l'autre anime la nature !
Voyez, au doux printemps, la famille des fleurs
De ses riches trésors nuancer les couleurs,
Les arbres des forêts revêtir leur feuillage,
Les amours ranimés parcourir cet ombrage,
La nature obéir à ses instincts divers,
Et ses heureux hymens embellir l'univers.
La fleur va se flétrir ; mais l'été qui commence
De ces fruits prêts à naître a reçu la semence :
Au souffle de la vie il mêle ses ardeurs,
Des antres de la terre atteint les profondeurs,
Et, prodiguant partout sa puissance féconde,

Pénètre, vivifie et conserve le monde.
L'automne, affaiblissant sa brûlante clarté,
Cueille les derniers fruits que lui laisse l'été :
Sa coupe de nectar, de pampres couronnée,
Mêle une douce ivresse au déclin de l'année ;
Et des chants de triomphe environnent Bacchus,
Souriant aux humains que son thyrse a vaincus.
L'hiver vient à son tour exercer son empire.
Ne croyez pas pourtant que la nature expire :
Les neiges, les frimas qui couronnent son front,
En humectant son sein le fertiliseront ;
Les débris consumés des plantes annuelles
Vont préparer nos champs à des moissons nouvelles :
D'insectes ennemis, prêts à les dévorer,
La rigueur des frimas vient de les délivrer ;
Et la terre, échappée à ses jours de souffrance,
Attend un doux printemps plus riche d'espérance ;
De l'année expirante on voit les derniers jours,
Et les mois écoulés recommencent leur cours.

C'est ainsi que l'espoir d'une saison meilleure
Anime les vieillards jusqu'à la dernière heure.
L'âge n'a point glacé cet esprit généreux,
Ce génie immortel que Dieu souffla sur eux ;
Ils sont toujours admis au banquet de la vie :
Le festin va finir ; mais leur âme ravie
S'élance avec ardeur vers un autre printemps
Que ne flétriront plus les outrages du temps,
Et, prête à commencer sa carrière nouvelle,
Obéit sans murmure au Dieu qui la rappelle.

Ce qui rend plus remarquable et plus honorable encore le poëme des Éléments que le choix et l'exécution si heureuse du sujet, c'est le sentiment profondément religieux qui y domine. Dans aucune des parties de

cette belle composition, on n'aperçoit l'auteur qui écrit pour écrire et ajouter à une réputation dès long-temps et à bon droit acquise. Partout on voit l'homme de bien en admiration devant les merveilles de la nature, les décrivant, pour faire reconnaître et adorer la sagesse et la puissance de l'être souverainement bon qui en est le régulateur et la source. Voilà ce qui fait que le poème dont j'ai l'honneur de vous entretenir est non-seulement un bel ouvrage, mais encore une bonne action.

Le poème des *Éléments* est suivi d'un autre en cinq chants intitulé *Sabinus*. Je ne vous en exposerai point le sujet, car vous le connaissez tous. Personne en effet n'ignore aujourd'hui, et dans notre province surtout, la généreuse tentative que fit le chef des Lingons, pour affranchir la Gaule de la domination romaine ; personne n'ignore que cet homme dévoué aux intérêts de sa patrie, vaincu et mis en fuite par les Séquanais restés fidèles à l'alliance de Rome, ne trouva d'asile que dans une grotte inconnue où sa femme, la jeune et belle Eponine, vint s'enfermer avec lui ; personne enfin n'ignore que, découverts et livrés à leurs ennemis, les deux époux furent, l'an 179, avec deux enfants nés de leur union, mis à mort par ordre de Vespasien, qui aurait dû se montrer clément en présence de tant de courage, d'innocence et d'amour.

C'est ce touchant épisode de notre histoire nationale que M. Roux de Rochelle a mis en beaux vers. Cette action si simple ne semblait fournir que le sujet d'une courte narration élégiaque. Mais notre honorable confrère a su en agrandir le cadre et en accroître l'intérêt

Digitized

en y rattachant les faits contemporains et les pratiques de l'époque, qui s'y ralliaient naturellement. C'est ainsi qu'après nous avoir fait un tableau de l'état de la Gaule, au milieu de la seconde moitié du deuxième siècle, il nous apprend, à l'occasion du mariage de Sabinus et d'Eponine, quelles étaient les fonctions des vierges gauloises consacrées au service des autels ; c'est ainsi que, plus tard, il met en action la prêtresse Velleda, nous fait assister à la cueillette du gui sacré, à l'aide de la serpe d'or, et entendre, comme la voix mourante d'un écho qui va s'éteindre, le dernier chant du dernier Barde.

Tout ce poème, aussi fidèle à la tradition écrite que pourrait l'être un récit historique fait avec conscience et loyauté, est plein de cet intérêt douloureux et puissant que fait naître le spectacle de la vertu aux prises avec le malheur. Le caractère de Sabinus est tracé avec grandeur et fierté. On voit en ce héros le Gaulois primitif, l'homme qui aime son pays avec idolâtrie, et veut à tout prix lui rendre sa nationalité perdue. Tout ce qu'il dit et fait dans ce noble but est plein d'héroïsme et d'énergie. C'est ce que faisaient et disaient nos aïeux à toutes les époques de notre histoire, où le sol de notre France fut profané par l'étranger, car l'impatience du joug et l'amour de l'indépendance sont chez nous de tous les âges. Quant à la douce et fidèle Eponine, elle est toute comblée de tendresse, de résignation et de courage. Elle sait, après la défaite de son époux, qu'elle est frappée de proscription comme lui. Elle accepte l'arrêt prononcé par la fortune, et si elle redoute la mort, ce n'est point pour elle, c'est pour le héros à qui elle

est unie, et surtout pour les deux jeunes enfants dont elle est mère.

Dans ce second poème bien digne de faire suite au premier, l'auteur, pour échapper à la monotonie des récits, a fait usage d'un artifice qui révèle en lui autant de jugement que de bon goût. Il ne se met que rarement en scène. Les faits qu'il a besoin de nous faire connaître, c'est rarement lui qui nous les raconte. Il charge de ce soin un des personnages de son drame qui, en même temps qu'il nous instruit, nous révèle les sentiments qui l'animent, et nous montre à découvert le but auquel il aspire. Ainsi, le tableau des malheurs de la Gaule et des troubles de l'Empire, depuis Tibère jusqu'à Vitellius, est tracé par Sabinus dans un discours plein d'une énergique vérité, prononcé en présence des chefs gaulois assemblés en conseil. Tutor, chef de la cité de Trèves et père d'Eponine, dans une harangue bouillante d'une indignation patriotique et sainte, montre l'état d'oppression dans lequel sont tenues par des vainqueurs insolents, des provinces autrefois libres et souveraines. Je m'arrête ici, car je pourrais vous citer encore, de cette heureuse forme donnée à la narration historique, plusieurs exemples qui obtiendraient votre haute approbation. Il s'en suit, qu'à la manière antique, les personnages du poème de *Sabinus* discourent fréquemment, mais personne ne sera tenté de s'en plaindre, car ils ne disent pas un mot qui ne soit nécessaire pour l'intelligence de ce qui précède, de ce qui doit suivre, et ne concoure au but de l'action.

Après les deux poèmes dont je viens d'avoir l'hon-

Digitized by Google

neur de vous entretenir, se trouvent des poésies légères sur divers sujets et des contes. A ce dernier mot ne souriez pas, Messieurs, car le conte est une composition éminemment nationale et particulièrement française. Nos premiers poètes ont été des conteurs appelés aussi fabliers, qui, escortés de ménétriers et de jongleurs, s'en allaient de castel en castel égayer, pendant la paix, les pénibles loisirs des hommes de guerre, et charmer les ennuis, non moins fatigants, des dames et des demoiselles de noble race, par le récit d'aventures de leur invention auxquelles ils rattachaient des réflexions fort malignes et des peintures fort satiriques et fort hardies des mœurs de leur époque. Contes grivois, quelquefois plus qu'il ne le fallait, et contes épigrammatiques pour les gens du monde ; contes dévots et légendes pieuses pour les personnes de couvent et d'église. Il est inouï combien de richesses de cette nature nous ont léguées les XII^{e}, XIII^{e} et XIV^{e} siècles. Pour en donner une idée à ceux qui ne le soupçonnent pas, je me bornerai à dire que, depuis six à sept cents ans qu'on les met à contribution, on est loin encore de les avoir épuisées. Voilà bien des paroles, dira-t-on peut-être, sur un genre de poésie tout rempli de frivolité, mais on me pardonnera l'importance que j'y attache, quand j'aurai dit que ces compositions frivoles ont eu pour auteurs des hommes qui reproduisaient fidèlement et naïvement dans leurs rimes, ce qu'ils voyaient se passer sous leurs yeux, et qu'elles sont, avec les romans de chevalerie, les seuls documents dont on puisse s'aider, pour faire une peinture sincère des coutumes, mœurs, habitudes, croyances, superstitions d'autrefois ; et que souvent, à

l'appui d'un fait qui se rattache à la vie privée, et même à la vie publique de notre nation, l'historien n'a pas à citer d'autre autorité que quelques vers d'un fabliau.

La nation française n'a jamais cessé d'être une nation conteuse. Dès les premiers temps de la Renaissance, Marguerite de Valois, sœur de François I.er et reine de Navarre, composait son *Heptameron* ; Bonaventure Desperriers, son valet de chambre, faisait des contes en prose, tandis que les deux Marot, St.-Gelais, Racan et d'autres poètes contemporains en faisaient en vers. D'âge en âge, le goût de composer des contes et celui d'en lire se sont perpétués et sont arrivés parmi nous malgré les orages politiques et les guerres intestines. Pendant le XVII^e siècle, si sérieux, si collet-monté, le conte n'a pas cessé d'être cultivé, et notre naïf fabuliste se proposait de consacrer le produit d'une édition des siens à des œuvres de charité. Au XVIII^e, Voltaire n'a pas trouvé le conte au-dessous de lui, et tout le monde connaît les charmants qu'il a composés en vers comme en prose. Après lui, le conte, sans cesser de contribuer à nos plaisirs, y entra pour une moindre part, et fut remplacé par de sombres et sanglantes tragédies qui faisaient naître des préoccupations dont aucune ne provoquait le sourire. Dès que le calme eut succédé à la tempête, cet aimable enfant de la gaîté française reprit sa place dans notre littérature, et Chénier, Ducis, Andrieux, Guichard nous firent des contes que l'on aime encore à rechercher dans la collection de leurs œuvres.

Vous remarquerez, Messieurs, que dans ce tableau

Digitized by Google

rapidement tracé, je ne vous ai point parlé des contes de fées qui nous ont tant amusés dans notre enfance, et qu'hommes faits nous relisons encore avec un plaisir que nous ne nous avouons qu'à nous-mêmes ; de ces contes tout remplis du merveilleux que se sont plu à y jeter à pleines mains une foule de beaux esprits et dont la collection, publiée sous le titre de *Cabinet des fées*, forme, quoique incomplète, une suite de plus de soixante volumes format in-octavo.

Il est donc bien vrai, Messieurs, que, comme je l'ai dit, en commençant cette partie de mon travail, le conte est une composition éminemment française, car aucune nation ne peut en offrir aux lecteurs un nombre aussi considérable que la nôtre. Aujourd'hui le goût semble avoir pris une autre direction. Nos poètes ont une trop haute idée de ce qu'ils nomment leur mission, pour gaspiller leur style et leur esprit, en les consacrant à la création d'œuvres futiles, qui exigent la réunion de plus de qualités qu'ils ne le soupçonnent, et dans lesquelles leur génie se trouverait étouffé, ce qui serait un grand malheur pour les siècles futurs. Remercions donc notre confrère, si bien capable de choses élevées comme il en a fourni la preuve, de ne point avoir dédaigné de perpétuer un genre de poésie, qui, tout modeste qu'on le juge, fait partie de la couronne littéraire qui resplendit sur le front de notre France bien aimée. Remercions-le d'avoir fait des contes pleins d'esprit, d'honnête gaîté, et dont aucun père ne défendra la lecture à ses enfants. Je ne vous citerai et ne vous recommanderai aucune de ces aimables productions, parce que je désire que vous les lisiez toutes, certain que je

suis que vous me saurez gré de vous avoir mis dans cette agréable nécessité-là.

Messieurs, ici finit ma tâche. Je conclus à ce que la Société adresse une lettre de remercîments à notre vénérable confrère, M. Roux de Rochelle, et donne, au volume dont je viens de vous rendre compte, une place honorable dans sa bibliothèque.

La lecture de ce rapport terminée, M. D. Monnier donne connaissance d'un fragment de son dernier voyage en Italie, dont le manuscrit n'a pas été remis au secrétaire adjoint, rédacteur du présent procès-verbal, qui a le regret de ne pouvoir le publier.

M. Albert Thiboudet donne ensuite lecture d'un fragment de ses *Recherches historiques sur la ville et la baronie d'Arlay*. Cet honorable membre ayant l'intention de présenter l'ensemble de son travail à l'académie de Besançon, et de concourir pour le prix offert par cette compagnie au meilleur *mémoire historique sur une maison, une abbaye, une église, ou une localité quelconque de la province* de Franche-Comté, manifeste le désir qu'il n'en soit rien imprimé dans le compte-rendu des travaux de la Société, parce que tous les ouvrages soumis, dans le but de disputer un prix, au jugement des compagnies qui les ont mis au concours, doivent être entièrement inédits. La Société, entrant dans les vues de M. Thiboudet, décide, qu'ainsi qu'il le demande lui-même, le fragment dont il a donné lecture ne sera point imprimé, et le dispense de l'obligation d'en faire la remise au secrétaire.

Digitized by Google

M. Marmora ayant obtenu la parole lit le fragment suivant d'un ouvrage manuscrit intitulé : *Fragments d'études physiologiques*.

DE LA FAMILLE.

La famille, ce lien d'amour formé par la nature, est l'élément fondamental de la société. C'est elle qui, rapprochant les hommes au moyen d'une force attractive, universelle et puissante, les réunit en groupes serrés et harmoniques. Elle met en communion intime, les uns avec les autres, les différents membres qui la composent ; elle les fait vivre sous le même toit, partager les mêmes peines, ressentir les mêmes joies, se rattacher aux mêmes espérances.

Sans la famille, l'État ne serait plus composé que d'individualités éparses et divergentes, dont tous les mouvements s'exécuteraient sans but commun et sans ensemble.

Rien alors ne rattachant l'homme à l'homme, il oublierait le lieu qui l'a vu naître, la cité qui a abrité son enfance, la patrie qui a protégé son existence. Tels les grains de sable que la mer a poussés sur la plage : on les voit emportés par tous les vents, se disperser dans toutes les directions, obscurcir l'air et retomber en poussière.

Mais la famille n'est pas seulement un élément social qui rassemble les hommes, qui leur donne un toit paternel, une cité, une patrie ; son rôle est bien plus élevé encore.

D'abord la famille a par elle-même une action moralisatrice importante ; c'est dans son sein que l'homme

Digitized by Google

prend son développement, et, plus encore que le corps, l'ame y puise sa nourriture. Entouré de soins, comblé de caresses, l'enfant y croît dans une atmosphère de dévoûment et d'amour dont pendant toute sa vie il ressentira l'heureuse influence. Là le cœur s'anime et s'inspire, il y fait l'apprentissage des sentiments élevés que plus tard il doit faire sortir du cercle qui les a vus naître, pour les étendre à tous ses concitoyens, pour les déverser sur l'humanité tout entière.

La famille tient en outre, par ses vieillards, au temps qui n'est plus; elle touche par ses enfants au temps qui n'est pas encore ; elle transmet aux siècles l'héritage des siècles ; c'est par elle que le monde s'est civilisé ; c'est par elle que l'humanité s'avance.

Partout et toujours la famille tend à accomplir ses sublimes destinées; mais malheureusement elle est souvent arrêtée dans son essor par une organisation incomplète et fautive. Heureux donc le pays, heureux le siècle où, délivrée de toute entrave, favorisée par les mœurs, les lois et les institutions religieuses, la famille peut, arrivant à un développement complet, abriter les vertus privées, puis infuser dans le cœur de l'homme, avec l'amour de ses proches, l'amour de Dieu, l'amour de la cité, l'amour de la patrie et l'amour de l'humanité.

La famille chrétienne se présente dans un cadre à part ; elle diffère essentiellement de toutes les autres par le rôle supérieur que la femme est appelée à y jouer; c'est que le christianisme, cette religion du cœur qui nous est descendue du ciel, a relevé la femme de l'abaissement où l'adoration des faux dieux, c'est-

à-dire la domination de la force et le culte des sens, l'avait fatalement condamnée ; il a fait cesser son servage. En lui rendant la liberté, il a mis en relief ses qualités particulières ; il a développé la personnalité distincte qui appartient à sa nature et qui, jusque-là, s'était effacée sous celle de l'homme.

Dès ce moment, la force brutale et les passions sensuelles perdirent de leur empire, et la pitié et l'amour vinrent prendre leur part légitime dans le gouvernement du monde.

De cette époque aussi, la famille a reconnu deux chefs simultanés et différents, mais non pas contraires. A l'homme, le dehors, le travail manuel, le travail intellectuel, le souci et le maniement des affaires.

A la femme, l'intérieur ; à elle, tout ce qui relève de la sensibilité, tout ce qui touche à la vie morale, tout ce qui tient au ciel.

Ainsi donc, dans la famille chrétienne, la femme a dû occuper une place bien importante ; le christianisme est une religion d'amour ; la femme était particulièrement propre à refléter ce divin caractère.

En parlant de la famille, nous serons donc naturellement amenés à traiter de la femme qui en est la personne morale.

De plus, les tendances supérieures de la femme ne se développent cependant pas spontanément et sans efforts. Pour se mettre à la hauteur de ses destinées, elle a besoin de chercher dans les sentiments religieux un appui à son courage. En conséquence, nous aurons à rechercher quelle est à son égard l'influence des institutions religieuses.

APERÇU GÉNÉRAL DE LA NATURE HUMAINE.

Au commencement des siècles, Dieu créa l'homme à son image ; et, après avoir fait son corps du limon de la terre, il fit descendre, pour former son ame, comme une émanation de sa triple personne ; et d'abord il envoya à l'homme un rayon de sa puissance, en lui donnant à la fois l'activité, la force et le courage ; puis il fit briller sur son front un des éclairs de cette intelligence suprême dont les plus grands génies n'offrent qu'un pâle reflet ; enfin il fit jaillir dans son cœur une étincelle de cet amour sans bornes dont il est le brûlant foyer.

Cette puissance, cette intelligence, cet amour restent bien toujours associés et réunis dans chacun de nous pour former la nature humaine. Toutefois, par suite d'une admirable prévoyance, ces trois nobles facultés n'ont point été réparties également dans les deux sexes, car l'homme et la femme diffèrent par l'esprit, plus encore peut-être que par le corps. Nous devons en conséquence consacrer une partie de notre travail à faire apprécier leurs rapports, les oppositions et les différences qu'on rencontre dans leur nature.

De quelque côté que nous étudiions la nature, nous n'y rencontrons que concert et harmonie ; que l'inspiration qui, chez les hommes de génie, a présidé aux plus grands travaux, aux plus sublimes découvertes, n'est que le pressentiment des divins accords que la Providence a établis dans ses œuvres.

Newton a découvert la gravitation universelle parce que son esprit éminemment religieux croyait à l'harmonie des mondes.

Digitized by Google

A la lueur de cette idée révélatrice et féconde, Cuvier a pu, au moyen de quelques fragments d'os fossiles dépareillés, reconstruire en entier le squelette de ces animaux monstrueux qui ont vécu avant l'homme et que des cataclysmes dévastateurs ont fait pour jamais disparaître de notre univers.

La foi en la sagesse de la Providence jusque dans le moindre détail de ses œuvres, voilà la boussole qui a dirigé ces grands esprits, le flambeau qui les a éclairés, le foyer qui, échauffant et fécondant leur génie, a entouré leur nom d'une glorieuse immortalité.

Le concert qui règne dans le moindre fragment de cet univers doit à plus forte raison se rencontrer dans l'homme, dans la femme, les plus nobles de toutes les créatures ; aussi, pour les deviner, pour les comprendre, pour étudier leur nature, nous aurons soin de nous éclairer à cette idée providentielle que, dans chacun d'eux, tout existe, tout s'agite dans un harmonieux accord.

En effet, la vigueur du corps, le front ouvert, l'œil sublime de l'homme, ses traits caractérisés, ses gestes impératifs annoncent la puissance; en même temps que son courage indomptable, la profondeur de son intelligence légitime et ses droits à l'empire ; il porte à la fois le glaive de la puissance, le flambeau de la science et le sceptre des arts.

Chez la femme aussi, mais dans un ordre différent, tout concorde et s'harmonise : la beauté brille sur son visage, la grâce est dans sa démarche, le ciel est dans ses yeux, son cœur si sensible est tout à la fois amour, dévoûment et pitié.

DE L'HOMME.

L'homme semble au premier aperçu avoir été spécialement favorisé de la nature, car, comparé à la femme, il est roi sur la terre; il porte avec fierté le triple sceptre de la force, du courage et de l'intelligence.

De sa main puissante il élève, il étreint, il renverse; sans peur en présence du danger, il se plait aux jeux sanglants de la force, la chasse et la guerre; le péril ne fait qu'augmenter son courage; enfin, de son intelligence qui semble ne point avoir de limite, il calcule la marche, mesure l'étendue et la distance des cieux.

Cette triple grandeur forme sa nature spéciale; elle lui a été départie par Dieu pour façonner la matière et donner la dernière main à l'œuvre inachevée de la création; aussi, depuis six mille ans, il n'a pas cessé un seul jour d'accomplir d'une manière magnifique l'œuvre que la Providence lui a assignée.

En coordonnant ses efforts avec ceux de ses semblables, il a transformé le monde. Les ronces et les épines ont fait place aux moissons, les animaux féroces ont fui dans les forêts et les déserts, les fleuves se sont renfermés dans leur lit, la mer a respecté ses limites. Il a créé les merveilles des arts, les prodiges de l'industrie; il a élevé les cités et les palais, il a rapproché les distances, mis en communication les deux hémisphères.

Voilà l'homme tel qu'il s'offre à nos regards, grand par la force, grand par le génie.

Mais s'il a la royauté de la force, souvent aussi il en exerce la tyrannie; s'il brille par sa robuste organisation,

Digitized by Google

il est malheureusement trop disposé à se laisser dominer par les voluptés qui relèvent des sens; et au lieu de leur commander en maître, il en devient l'esclave soumis et complaisant.

DE LA FEMME.

Remontez dans l'antiquité, regardez autour de vous dans les temps modernes: si on excepte les peuples que le christianisme a éclairés de sa divine lumière, partout et toujours la femme a été considérée comme bien inférieure à l'homme.

Les Grecs eux-mêmes, ces souverains appréciateurs, ne surent distinguer en elle que la grâce et la beauté.

Et cependant la femme a été magnifiquement dotée par la Providence. Seulement, comme les qualités morales qui la distinguent ne tombent pas immédiatement sous les sens et qu'elles sont facilement étouffées dans leur germe par des institutions mauvaises, elles restèrent voilées pour des peuples matériels, incapables d'apprécier la haute valeur de sa délicate nature. La femme, il est vrai, ne ressemble point à l'homme; mais, sans avoir les mêmes couleurs, elle brille comme lui d'un éclat incomparable: là où finit le rôle de l'homme, celui de la femme commence.

C'est ainsi que, faible de corps, elle répugne aux travaux qui exigent de la force, et qu'elle est impropre aux fatigues de la guerre.

C'est ainsi que les travaux purement intellectuels conviennent mal avec la grande impressionabilité qui fait le fond de sa propre nature.

Mais si l'homme jouit de la supériorité du corps, de celle de l'intelligence peut-être, il ne saurait être comparé à la femme pour tout ce qui regarde la sensibilité, pour ce qui tient au cœur. La femme lui est infiniment supérieure sous le point de vue moral de l'existence.

C'est que la femme était spécialement destinée à être mère.

Mère : ce mot renferme toute la nature de la femme; elle la définit, elle la caractérise.

Mère, la femme devait être faible de corps.

Mère, elle devait mépriser les plaisirs des sens.

Mère, elle devait être exclusivement amour, dévoûment et pitié.

. . . .

Ainsi donc, entre l'homme et la femme il existe des rapports nombreux, mais on rencontre encore plus de différences :

A l'un, la force et le courage.

A l'autre, la douceur et la bonté.

A l'un, les voluptés sensuelles.

A l'autre, les émotions du cœur.

A l'un, les qualités intellectuelles, l'énergie et la profondeur des idées.

A l'autre, les mouvements affectifs, l'amour, le dévoûment et la pitié.

A l'un, le souci des biens matériels.

A l'autre, les tendances morales et les préoccupations des choses du ciel.

Digitized by Google

INFLUENCE DES INSTITUTIONS

politiques, civiles et religieuses, sur le développement de la nature de l'homme et de la femme.

L'homme se distingue de la femme par ses qualités et même par ses défauts ; car, à côté du courage, de la force et de l'intelligence dont la réunion forme son brillant apanage, nous rencontrons également des misères qui lui sont particulières : la tyrannie qui dérive de la force ; la férocité à la place du courage ; et, comme conséquence de l'exagération dans les appétits sensuels, d'ignominieuses débauches.

Or, les deux faces, bonne et mauvaise, de sa nature, ne sauraient se développer de front. Suivant le milieu civilisateur dans lequel l'homme vit et s'agite, l'une d'elles prime l'autre et prend des proportions prédominantes ; c'est-à-dire, que les institutions politiques, civiles et religieuses jouent un grand rôle dans le plus ou moins de développement des facultés qui composent sa nature.

L'histoire des différents peuples qui ont occupé la terre constituerait une longue série de preuves ; mais, pour ne pas trop nous étendre, nous nous bornerons à étudier l'homme au milieu de la civilisation païenne, nous réservant de nous en occuper un peu plus loin au sein de la civilisation chrétienne, alors que nous étudierons en détail, par rapport à lui et à la femme, l'action des institutions religieuses.

Toutefois nous ferons remarquer ici, par anticipation, que le tableau dont nous allons esquisser les traits n'est pas seulement une circonstance fortuite, un acci-

dent historique, imprévu ; c'est une des formes régulières que l'homme a dû revêtir, et si, dans la société romaine, je devrais dire dans toute l'antiquité, il s'est montré dans l'exagération de sa nature matérielle, cet ordre de choses était inévitable ; car l'ensemble de l'humanité, comme l'homme individuel lui-même, suit dans son développement des lois identiques assignées par la providence.

Or, le corps se développe avant l'esprit, la nature physique avant la nature morale ; et ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est que cette nature morale ne saurait arriver à sa perfection par les seules forces de l'homme. C'est pour ce motif que pendant quatre mille ans l'humanité est restée exclusivement attachée à la matière, comme cette larve de papillon qui rampe en attendant des ailes; et jamais l'homme n'aurait pu prendre son essor et arriver aux idées de confraternité humaine, si, il y a bientôt deux siècles, Dieu prenant l'homme en amour ne lui avait envoyé son Verbe.

Rome, considérée comme peuple, mérite surtout de fixer notre attention ; elle a formulé, elle a exagéré toutes les tendances qui appartiennent spécialement à l'homme et le caractérisent, ses qualités comme ses défauts. Elle a poussé jusqu'à l'extravagance et au délire la tyrannie de la force, l'amour de la domination et l'ardeur pour les voluptés sensuelles. Pour nous convaincre, il suffit de jeter un coup-d'œil rapide sur son histoire.

Tout chez elle était empreint de grandeur et de puissance. Ses redoutables phalanges conquirent le monde, ses lois donnèrent une royauté respectée au moindre citoyen romain ; sa politique profonde, sa discipline

savante maintinrent les peuples dans l'asservissement ; et les nations jadis les plus puissantes se courbèrent en tremblant devant le peuple-roi.

Mais pour arriver à ces gigantesques destinées, la force avait dû étouffer l'humanité et la justice, elle avait dû régner sans partage ; c'est assez dire que la femme y était restée sans influence.

Romulus avait, dit-on, été allaité par une louve.

Les premiers Romains étaient des aventuriers sans famille. Le rapt et non l'amour avait présidé à leurs premiers embrassements.

Rome tout entière se ressentit de ses premiers ans ; la femme, c'est-à-dire la pitié et l'amour, n'avait pas approché son berceau, elle n'eut point de part à sa puissance.

Mais la grande époque romaine ne fut pas seulement caractérisée par l'empire de la force, ce fut encore le règne des sens.

Dès que Rome fut devenue maîtresse du monde sans conteste et sans partage, ne trouvant plus d'objets extérieurs pour exercer sa puissance, elle se replia sur elle-même, et, après les sanglantes proscriptions de Marius, de Sylla et des triumvirs qui conservèrent encore quelque chose de la grandeur romaine, nous voyons arriver les dégoûtantes saturnales de l'empire.

Toutes les dégradations auxquelles le culte des sens peut conduire, les Romains les subirent. Les repas devinrent des orgies ignobles, où l'estomac se vida plusieurs fois pour se remplir encore. L'homme cessa de se marier et le célibat voluptueux fut mis en honneur parce qu'il permettait toutes les débauches. Que dis-

je? la femme, ce besoin de l'homme dont les instincts ne sont pas corrompus, la femme devint inutile même pour les voluptés sensuelles, la *Vénus Génitrix* fut remplacée par Priape ou les Salgres.

La femme, quoique corrompue et abrutie par la main de fer qui pesait sur elle, fut encore trouvée trop pudique et trop rebelle pour des débauches infernales. On lui substitua de jeunes esclaves et plus dociles et plus infâmes.

Nous venons de peindre l'homme abandonné à lui-même, livré aux exagérations de sa propre nature, alors que les tendances contraires de la femme ne viennent pas lui servir de contre-poids, *alors qu'elle est sans force et sans puissance dans la famille.*

C'est que, selon ces belles paroles de l'Écriture, il n'est pas bon que l'homme soit seul sur la terre. Dans les desseins de la Providence la femme ne doit pas être seulement la nourrice de ses enfants ; elle a par rapport à lui des fonctions plus élevées à remplir: elle doit être la douceur qui tempère la force, la sensibilité qui la dirige; elle infuse dans le cœur de l'homme les sentiments élevés dont son âme est pénétrée, et l'amour, et le dévouement, et la pitié, et le mépris des plaisirs sensuels, et ses tendances célestes, et son souci de l'éternité.

. . . .

Ainsi donc, lorsque l'homme suit les voies que la providence lui a assignées, il arrive infailliblement à de grandes destinées et son front s'entoure de la triple auréole de la puissance, du courage et de l'intelligence.

Mais lorsqu'en dehors de tout autre poids, il s'abandonne à la pente mauvaise de sa nature, il arrive irré-

sistiblement aux excès et aux brutalités de la force, au délire et aux débauches des sens.

La femme, de son côté, ne réalise pas non plus sans peine les qualités du cœur qui lui appartiennent en propre, elle a besoin pour les faire resplendir de vivre dans un milieu qui leur soit favorable. Il y a plus : en dehors du christianisme, ces qualités n'existent guère qu'en germe; alors la femme, plus encore que l'homme, penche vers la terre son front découronné ; et, elle tombe infailliblement dans les travers de futilité, et de minutie, qui constituent le côté faible de sa nature.

Le cadre rétréci dans lequel nous voulons nous renfermer ne nous permet pas de traiter de la femme avec tous les développements qu'elle comporte ; nous nous bornerons en conséquence à montrer ce que peut devenir la femme en dehors du christianisme, et pour cela nous la suivrons au sein de la société romaine.

La constitution primitive de Rome fut spécialement établie dans un but de domination et de puissance : on trouve dans les faisceaux et les licteurs qui précédaient ses consuls un emblême sensible du génie qui lui assura la conquête du monde.

Pour atteindre à ces brillantes destinées, l'état et la famille, établis sur le même plan, furent concentrés dans une unité imposante et redoutable.

De même que Rome, par ses citoyens privilégiés, absorbait tout l'empire, de même, dans la famille, l'homme, cet élément qui représente la force, se montrait comme chef unique, comme principe exclusif annihilant tous les autres.

L'influence de la femme y est complètement effacée ; sa

Digitized by Google

personnalité disparaît, étouffée qu'elle est par mille entraves. La femme n'y joue qu'un rôle purement matériel, celui de la maternité; et encore maternité incomplète, seulement suivant la chair ; car celle de l'esprit, celle de l'ame lui sont enlevées. La femme n'est dans la famille que l'égale de ses propres enfants, et la loi la considère, non comme la compagne, mais comme la fille de son époux.

Aussi elle ne possède rien en propre, et les clefs de la maison ne lui sont confiées qu'à titre de dépôt. Veuve, elle n'arrive point à la liberté, car dès-lors elle devient soumise à la puissance oppressive d'un tuteur choisi dans sa famille.

Cette servitude avait pour but de tenir la femme à l'écart des affaires tant publiques que privées, et de donner à l'homme dans l'état et dans la famille une souveraineté sans partage.

Sous l'influence d'un pareil asservissement, le noble cœur de la femme fut étouffé ; il ne battit plus qu'à de rares et courts intervalles, comme pour protester contre l'état d'avilissement auquel elle était réduite.

C'est ainsi que nous le voyons dans Lucrèce se révolter à l'infamie dont Sextus-Tarquin avait souillé sa couche; c'est ainsi que nous voyons l'amour maternel briller d'un doux et pur éclat dans la mère des Gracques.

Malheureusement, ces nobles et imposantes figures étaient de rares exceptions parmi les femmes romaines. Le vide de l'existence à laquelle elles étaient condamnées les forçait en général à chercher un aliment à leur activité dans le luxe, les vaines parures, les festins et les plaisirs ; elles aimaient à se montrer dans des chars, à

apparaître devant leurs esclaves avec de riches habits et des bijoux précieux, à faire une cour de femmes d'atour, de suivantes et d'eunuques, cour enviée à la mollesse, où figuraient comme ministres et confidents le coiffeur, le parfumeur, le confiseur ; où l'on délibérait sur les cadeaux à faire à la diseuse de bonne aventure, à l'interprête des songes, à l'aruspice, à l'expiateur ; où l'on s'occupait de mille riens frivoles qui l'emportaient sur les soins du ménage. Lorsque des lois somptuaires venaient mettre un frein à ce luxe, les femmes faisaient des espèces de coalitions ou d'émeutes pour reconquérir la vaine liberté du luxe, la seule à laquelle elles pussent prétendre.

Les femmes, abruties par la sujétion qui pesait sur elles, ne purent donner essor aux facultés éminentes qui leur sont particulières, et se livrèrent à des débordements qui paraissent à peine compatibles avec leur nature.

Les historiens et les satiriques ont fait connaître les divorces et les adultères audacieux, la conjuration du bacchanal, les complots contre la pudeur et la paix publique.

Les choses furent portées si loin qu'Auguste fut obligé d'aller chercher dans des lois politiques un remède qui fut impuissant à arrêter le mal parce qu'il ne le prenait pas à sa source (1).

Il était réservé au christianisme, je ne dis pas seulement de ramener la femme aux bonnes mœurs, mais de mettre en évidence le noble rôle auquel la nature l'a destinée.

(1) Voyez Trollong.

Digitized by Google

En la rendant l'égale, ou du moins la compagne de l'homme dans le mariage, il l'a relevée de son abrutissement antique et l'a fait resplendir d'un doux et bienfaisant éclat dans la famille. De plus, il lui a montré la voie où elle devait marcher pour développer sa personnalité particulière, personnalité de pitié, de dévoûment et d'amour, qui lui a mérité d'être l'instrument naturel et docile de la moralité et de la charité que Jésus est venu léguer au monde et qui fait l'essence de la civilisation chrétienne.

DESTINÉES SOCIALES DE LA FEMME.

Les destinées de l'homme, celles de la femme varient et s'agrandissent avec le cercle de civilisation qui les embrasse et leur donne naissance.

Chez les peuples sauvages et barbares, là où règnent exclusivement la force brutale et le souci de l'existence physique, la femme vit dans un état d'abaissement profond. Occupée aux travaux les plus pénibles, elle est, non la compagne, mais l'esclave et la servante de l'homme, qui se réserve les occupations les plus nobles, la chasse et la guerre. On trouve encore des exemples de cet ordre de choses chez les hordes et les tribus de quelques peuples barbares dans l'un et l'autre monde. Dans un état social plus avancé, dans la civilisation païenne, par exemple, le sort de la femme s'améliore ; mais pour se rendre un compte convenable du rôle qui y était attribué à la femme, il faut y distinguer deux époques successives, mais distinctes. Dans la première et la plus noble, dans celle qui rattache toute la vie du citoyen au triom-

Digitized by Google

phe et à l'empire de la cité, la société politique et civile sont créées sur des bases fécondes; et, tandis que l'homme s'occupe de gouvernement, de guerre, de domination et de puissance, l'existence de la femme s'ennoblit parce que son rôle est de donner, non plus seulement des enfants, mais de dignes citoyens à l'empire. C'est alors qu'on voit apparaître les graves matrones romaines.

Dans la seconde période de la civilisation païenne, Rome, devenue maîtresse du monde, oublie les nobles préoccupations du citoyen de la république et se plonge dans toutes les débauches. Alors la femme se dépouille de toutes fonctions morales au sein de la famille qui se dissout; elle se jette aussi dans toutes sortes de désordres, et elle n'est plus qu'une courtisane libre ou mariée qui déshérite son ame, oublie son cœur et prostitue ses charmes.

Si nous arrivons au moyen âge, nous verrons la femme sollicitée en deux sens différents et contraires par les mœurs rudes et sauvages qui caractérisent cette époque, et par l'influence des doctrines chrétiennes qui luttent avec l'esprit barbare. Toutefois, même aux temps les plus désastreux, on comprend qu'un génie nouveau, qu'un souffle régénérateur existe au cœur de ces populations innombrables descendues du nord de l'Asie et de l'Europe pour ravager l'empire.

Peu à peu se renouvelle la face du monde: le droit prend la place de la force, la liberté se substitue à l'esclavage. Pendant ce temps, la femme voit son existence s'ennoblir, car elle est à la tête du mouvement chrétien, elle le féconde au milieu de la famille dont elle est devenue le chef moral ; elle le propage au sein de la société

par ses vertus, par les actes de dévoûment et d'amour dont elle donne l'exemple au monde.

Dans le temps où nous vivons, la femme a également de grandes destinées à remplir. Le démon de la force est terrassé et l'esprit de douceur et de confraternité s'est substitué à la brutalité sauvage des temps antiques. Toutefois, l'humanité est encore loin du but élevé qu'elle doit se proposer et atteindre, car si Jésus-Christ a dit : *bienheureux ceux qui sont doux parce qu'ils posséderont la terre*, nous devons ajouter que, pour accomplir complètement la loi, il faut ouvrir nos cœurs à la charité.

Que la femme donc, tout en entretenant dans l'homme l'esprit de douceur et de mansuétude auquel la civilisation chrétienne l'a amené, que la femme, disons-nous, souffle en lui le feu d'amour qui constitue la charité ; la charité qui non-seulement soulage, mais console ; qui non-seulement partage, mais se dépouille ; la charité qui pleure avec ceux qui souffrent et qui a des ailes pour se porter vers les malheureux.

Pour atteindre à ces nobles fins, qu'elle n'oublie pas que rien ne refroidit le cœur comme la satisfaction des appétits matériels. Le plaisir rend égoïste ; il porte une atteinte mortelle au bonheur que nous trouvons à aimer : c'est donc à la femme à retenir l'homme des temps modernes sur la pente glissante et fâcheuse où la satisfaction des sens, les plaisirs et les joies corporelles tendent à l'entraîner; et qu'elle n'oublie jamais que les semences jetées par la religion dans le cœur ont besoin d'être fécondées. Qu'elle soit le canal par où descend sur le fils et l'époux la céleste rosée.

. . . .

Digitized by Google

Amour sacré que le christianisme est venu apporter à la terre, c'est toi qui as transformé l'Europe en échauffant le cœur des nations germaniques qui vinrent peupler la Gaule il y a bientôt 15 siècles.

De barbares, tu en as fait des Français: sur notre belle patrie, tu as fait briller comme un diadême au front d'un roi toutes les vertus qui découlent du cœur : l'enthousiasme, le dévouement, le génie.

C'est par toi que le royaume très chrétien a été grand.

De génie ? son front en est couvert....

De gloire ? il en fut enivré.

Sa littérature n'eut d'égale que celle de Rome et d'Athènes.

Sa langue est parlée dans toutes les cours.

La France a été grande jusque dans ses fautes et ses revers.

Partout et toujours chez elle, le feu divin d'amour réchauffe ses pensées, anime son bras, et dans le 19.e siècle, ce siècle d'airain, de marbre et d'intérêts matériels, elle est encore la patrie de l'honneur et des grandes pensées.... de celles qui partent du cœur.

. . . .

LE CASTOIEMENT D'AMOUR.

M. Ch. Laumier, invité par M. le président à le faire, prend la parole et dit ;

Messieurs,

La pièce dont je vais avoir l'honneur de vous donner lecture a besoin, pour être bien comprise, d'être précédée de quelques lignes de préface, et je viens demander la permission de le faire.

Le mot *Castoiement*, *Chastiement*, d'où l'on a formé celui de *Châtiment*, signifiait autrefois *avertissement*, *conseil*, *remontrance*. Voilà pour le titre.

Voici maintenant pour le sujet : Dans les XIIIe, XIVe et XVe siècles, il était d'usage parmi la noblesse que chaque seigneur de second ordre envoyât ses fils à la cour de son suzerain, pour en augmenter l'éclat, et y recevoir une éducation, que, souvent, il ne pouvait pas leur donner lui-même. C'est ainsi que Guillaume de Lalain, seigneur en Hainaut, envoya, vers l'an 1430, son fils Jacques à la cour de notre duc, Philippe-le-Bon, dont il devint un des meilleurs chevaliers. Ces jeunes gens, confiés à des mains étrangères et revêtus du titre de pages, étaient instruits par des maîtres capables, dans l'art de l'équitation, dans le maniement des armes, et formés à tous les exercices propres à leur donner l'habileté et la vigueur nécessaires pour mener la rude vie de soldat, à laquelle ils étaient appelés par leur naissance.

Quant aux préceptes de la religion, aux usages du monde, aux lois de la galanterie, si sévères dans le cours du moyen-âge, c'était des dames qu'ils en recevaient leçon, et c'est de cette seconde partie de l'éducation d'un jeune gentilhomme de ces temps reculés, que l'auteur de la pièce qui suit a voulu donner une idée. En effet, rien n'est plus pittoresque que ce mélange de recommandations pieuses et de préceptes amoureux, qui constituaient toujours et partout le fond des *Castoiements* des nobles dames. L'aimable institutrice recommandait à son élève d'observer religieusement les commandements de Dieu, de fuir les sept péchés capitaux, de hanter les églises, de jeûner en carême, de faire ses pâques, d'être preux, loyal, fidèle, et ne manquait jamais de lui promettre, pour prix de sa valeur et de sa piété, les faveurs de sa maîtresse et une place en Paradis. Tel est l'usage ancien que l'auteur a voulu rappeler, en s'efforçant de conserver, autant que le permet la langue moderne, quelque chose de la naïveté du langage d'autrefois.

Ceci dit, que l'on se figure une dame châtelaine, gravement assise dans un vaste fauteuil de bois de châtaignier, garni d'un

Digitized by Google

cuir souple et luisant, parlant ainsi à un jeune et beau jouvenceau, modestement debout devant elle, les yeux baissés et la toque à la main :

Alain, mon joli petit page
Au doux parler, au frais visage,
Tu n'auras pas toujours quinze ans.
Voici le moment qui s'avance
Où, pour toi, les jeux de l'enfance
Ne seront plus si séduisants.

Bientôt, en la saison nouvelle,
En entendant la tourterelle
Gémir au bois, tu rêveras ;
Et quand, sur les vertes fougères,
Tu verras danser les bergères,
Sans chagrin, tu soupireras.

De mystérieuses alarmes
Te feront répandre des larmes,
Un mot te fera tressaillir :
Tu chercheras la solitude,
Pour y cacher l'inquiétude
Qui viendra souvent t'assaillir.

Alors, nos jeunes bachelettes
Si duisantes et si folettes,
A l'envi se feront un jeu
De tourmenter ton cœur novice,
Par des regards pleins de malice,
Et de le mettre tout en feu.

Mais toi, ne crains rien de ce trouble
Qui d'un jour à l'autre redouble
Et que nul soin ne peut calmer ;
Ce n'est point un mal dont on meure :
S'il vient, c'est pour annoncer l'heure
Où Dieu nous ordonne d'aimer.

Mon page, de moi viens apprendre,
Comment pour plaire doit s'y prendre
Un jeune et beau servant d'amour,
Quand cette grande heure sonnée
Fait luire à son ame étonnée
Les feux brillants d'un nouveau jour.

D'abord, fais choix de noble dame
Qui joigne à la beauté de l'ame
Celle de l'esprit et du corps ;
Sois son vassal, son homme-lige,
Ne fais rien qui la désoblige
Et jette entre vous des discords.

Aime-la bien, sois-lui fidèle.
Ne sollicite jamais d'elle
Des plaisirs impurs et grossiers.
Et, pour la rendre méprisable,
Ne recours point à l'art damnable
Des mécréants et des sorciers.

Veux-tu, quand tu viens à paraître,
Te voir, des valets et du maître,
Bien accueilli dans les châteaux ?
Prends un ton simple, un air modeste,
Et, plus que la lèpre et la peste,
Fuis les sept péchés capitaux.

Crains même de justes louanges,
Car l'orgueil a perdu des anges
Jadis éclatants de beauté,
Qui, maintenant chargés de chaînes,
Sont dans les prisons souterraines
Enfermés pour l'éternité.

On méprise l'ame asservie
Au joug flétrissant de l'envie.
Ainsi, ne sois point envieux,
Suis vivement dans la carrière

Même sans que besoin te presse,
Sois actif et fuis la paresse,
Péché destructeur de tout bien.
Pour travailler l'homme est sur terre,
Et près de nous, comme à la guerre,
Le paresseux n'arrive à rien.

Fuis le péché de gourmandise
Qui, quoique plus d'un clerc en dise,
Dégrade même un animal,
Péché qu'Adam, le premier homme,
Commit, quand il mangea la pomme,
Cause pour nous d'un si grand mal.

Tout gentil varlet qui veut plaire
En aucun moment n'est colère,
Et n'a de fol emportement.
La colère est une manie
Qui des sens trouble l'harmonie
Et pervertit le jugement.

Encor que largesse soit rare,
Jamais digne amant n'est avare
S'il aime avec sincérité.
Vis avec grandeur et noblesse,
Dans ta faveur et ta richesse,
Fais part à qui l'a mérité.

De tous ces péchés il m'en reste
Un bien coupable et bien funeste
Que, verge en main, le remords suit :
Evite-le, mon joli page,
L'amour chaste et vrai qu'il outrage
Rien qu'à son nom pleure et s'enfuit.

Sois dévot à monsieur saint Pierre,
Soir et matin, fais ta prière,
Et chaque dimanche au moustier

Va, les mains pleines, à l'offrande,
Puis, donne au pauvre qui demande
A genoux près du bénitier.

Quand une baronne ou marquise
S'apprête à sortir de l'église,
Passe devant modestement.
Reste à la porte et là, bien vite,
Présente-lui de l'eau bénite,
En la saluant humblement.

Pendant le saint temps de carême,
Pieusement rentre en toi-même,
Jeûne et visite le saint lieu.
Quand le jour de Pâques arrive,
Reçois avec une foi vive
Le corps sacré du fils de Dieu.

A nul serment ne sois parjure,
Ne fais ni ne souffre d'injure,
A chacun parle avec égard.
Agis avec délicatesse,
Traite avec même politesse
L'enfant, le prêtre et le vieillard.

Veille sur l'honneur des familles,
Défends les femmes et les filles
Des traits acérés des méchants.
Punis l'avarice et l'audace
Dont le baron de noble race
Rend victime l'homme des champs.

Sans calomnier ni médire,
Aie aux dames toujours à dire
Le soir quelque conte amusant.
Aux plaids, sois le plus équitable,
A midi, le plus sobre à table,
Dans les tournois le mieux faisant.

A ces conseils si tu veux croire,
Tu conquerras autant de gloire
Que n'en eut jamais Amadis ;
Ta toute bonne et toute belle
Se lassera d'être cruelle,
Et tu gagneras Paradis.

PIÈCES LUES EN SÉANCES PARTICULIÈRES,

DONT LA SOCIÉTÉ

a ordonné l'impression dans son compte-rendu.

RECHERCHES SUR L'ORIGINE DE MOIRANS,

ET

SUR CELLE DE SES PREMIERS HABITANTS,

Par M. CHAMPAY.

> Celui-ci trouve que l'amour de la science l'a entraîné trop loin et que l'étude des antiquités de son pays est mille fois préférable aux recherches lointaines. (ADOLPHE. Bibliothèque catholique de Lille, p. 45.)

MESSIEURS,

Ainsi que la Société l'a fait consigner dans son dernier compte-rendu, j'ai eu l'honneur de lui faire part de mes recherches et découvertes sur la ville qui fut dans la haute vallée d'Antre, antérieurement à la formation du lac, sous le nom d'*Iléria*, auquel fut substitué celui de *Mauriana*.

Je viens de nouveau la prier de me permettre de

l'entretenir d'une autre ville, dont on n'a aucune connaissance et qui succéda à *Mauriana*, de *Moirencum* dont Moirans était le bourg et qui, à sontour, a succédé à la vil'e de *Moirencum*.

On voit dans le dernier compte-rendu que je me suis occupé de *Mauriana* jusqu'à sa ruine totale ; et comme la ville et le bourg de *Moirencum* en sont en quelque sorte la suite naturelle, pour établir d'une manière certaine l'origine de *Moirencum*, effacée du sol, de Moirans existant, des habitants de ces deux villes, ainsi que pour faire connaître la situation déplorable où furent réduits les malheureux qui échappèrent en petit nombre à la catastrophe de *Mauriana*, il me paraît nécessaire de donner ici une idée approximative de la manière dont cette cité fut surprise, et de celle dont les choses se passèrent ensuite.

Destruction de Mauriana *et construction de* Moirencum.

Pour arriver à *Mauriana*, suivant la tradition du pays, les Sarrasins passèrent par un chemin encore reconnaissable, qui se trouve au-dessus de la montée de la route allant de Moirans au Villars-d'Héria, à 45 pas nord-est de la maison Dallod, construite sur le bord de la route depuis quelques années, dite *sur la Cueille*.

Cet ancien chemin qui, en longeant de l'ouest à l'est le dessus du Grand-Villars, passe vers le four des Sarrasins, désigné dans l'*Annuaire du Jura* de 1842, a conservé la dénomination de chemin des Sarrasins. En y passant, après avoir traversé la rivière d'Ain à

l'ouest, les barbares purent arriver par cette voie jusqu'à Mauriana sans être découverts, l'investir et surprendre ses habitants ; l'inspection des lieux porte à le croire et la tradition le confirme.

Mauriana était encore considérable dans le 8.e siècle, puisque, dans les actes cités par le professeur Dunod, on l'appelle URBEM, et non pas *pagum* ou *vicum* (Dunod neveu, tome 1, 5.e dissert., p. 145, 147). Elle existait en 731; l'on fixe maintenant sa ruine en 732, précisément au temps où les Sarrasins, sous la conduite du trop fameux Abd-el-Rame, vinrent dans le dessein de la brûler : *Venerunt ad urbem ut illam concremarent.* Ils la brûlèrent en effet, ils la détruisirent de fond en comble ; et c'est à cette occasion que le saint solitaire Marin quitta sa retraite pour aller leur prêcher la foi et qu'ils lui firent souffrir le martyre !....

Ainsi, il est bien certain qu'en 732, une nuée de Sarrasins, portant constamment à la main le fer et la flamme, détruisant tout sur leur passage, fondirent sur Mauriana avec la plus grande rapidité et l'entourèrent ; que ses malheureux habitants furent surpris sous l'impression soudaine d'une terreur puissante, et que la population tout entière fit de vains efforts pour échapper au péril.

Tout ce qui porte un cœur humain peut aisément se figurer les cris déchirants de ces nombreuses victimes que la barbarie perce de coups mortels et repousse dans les flammes dévorantes ; le fracas de la ville embrasée qui croule de toute part.... Tout cela ne fait qu'augmenter la joie féroce de ces monstres vomis par l'enfer !....

Quelques-uns des malheureux habitants de cette cité parviennent à s'échapper et fuient dans les montagnes voisines (de Lavans, selon la tradition du pays); ils y demeurent jusqu'après le passage des barbares, dont le séjour dans le canton de Moirans paraît avoir été de quelque durée, suivant un grand nombre de dénominations et de ruines mauresques mentionnées dans l'*Annuaire* cité.

Ils reviennent enfin après ce passage si tristement marqué. Hélas! leur ville est entièrement détruite!.... Son emplacement, qui naguère n'offrait qu'une fumée épaisse portant au loin une odeur nauséabonde empoisonnant l'atmosphère, se montre couvert de ruines énormes entassées.... Des cadavres mutilés, rabougris, sont gisants çà et là, épars, entassés, recouverts en partie ou totalement ensevelis sous ces ruines.... La confusion est partout, et la vue d'un tel spectacle leur fait horreur... Leurs parents, leurs amis, tout ce qu'ils possédaient est là sous leurs yeux, et ils n'ont plus rien au monde!...

Un sentiment de répulsion saisit leur ame anéantie; ils s'étonnent d'avoir échappé à cette destruction, de survivre à tant de malheurs, et pour s'élever là un abri, leurs efforts seraient impuissants!...

Au milieu de ces ruines, du profond silence de la mort qui vient de succéder au tumulte, ils demeurent anéantis sous le poids de leurs réflexions et de leur douleur: tel le vainqueur de Jugurtha sur les ruines de Carthage!!... Puis ils détournent leurs yeux humides; ils se relèvent lentement et s'éloignent péniblement....

Tout à coup, cédant au sentiment irrésistible de vé-

nération qu'ils éprouvent pour les lieux qui les ont vus naître et pour tout ce qui s'y trouve, ils s'arrêtent à deux kilomètres (demi-lieue), dans une plaine plus commode et plus agréable que le lieu où ils reportent toutes leurs pensées et qui doit leur procurer des matériaux et des trésors.

Là, ces pitoyables restes d'une ville populeuse, échappés aux ravages du fer et du feu, et *qui ne sont certainement pas des Maures*, construisent d'abord quelques maisons dont le nombre augmente successivement, et substituent ainsi une autre ville à celle qui ne peut plus être relevée : ils la nomment *Moirencum*!!!...

Les ruines de Mauriana se trouvant dans un lieu resserré, écarté et très peu fréquenté, tout fut abandonné, oublié depuis la construction de Moirencum. C'est sur la fin du 16.e siècle, plus de 960 ans après sa disparition, qu'une partie de ces mêmes ruines furent découvertes sous des bois et des broussailles engraissés de la cendre des morts!!!...

On s'étonne de ne voir figurer Moirans dans aucun traité, ou du moins de n'y trouver que son nom dégagé de tout détail historique, si ce n'est son origine fabuleuse et celle de ses habitants. Il est vrai que peu de faits sont connus, ce qui pourrait être attribué à la négligence, à l'insouciance ou à quelque événement inconnu, si l'on ignorait cet adage : *Moirans cache tout*, et s'il ne se trouvait pas justifié par une réserve mal entendue que je dois signaler dans son propre intérêt. Moirans tient en réserve, soigneusement cachés dans ses archives, et soustrait à toute investigation les char-

tes et documents qu'elles renferment, dans des sacs de cuir que j'ai vus, et cela par la crainte de quelques nouvelles plaisanteries ! Cependant cette crainte et cette réserve sont évidemment mal fondées, parce que l'historien fidèle, grave dans ses pensées, s'occupe des faits qui intéressent l'histoire sans quitter la gravité qui lui sied si bien, et parce que Moirans ne peut que gagner à être bien connu.

Ce n'est pas au sujet des Moirantins, des habitants de cette juridiction qui, toujours, surent si bien se gouverner, maintenir leurs privilèges, leurs franchises, et dont les officiers avaient la même autorité que ceux du bailliage de Saint-Claude qu'il convient d'inventer de ces fables bouffonnes et absurdes pour amuser les enfants : leurs archives ne peuvent rien produire de semblable.

Un jour viendra que l'historien pourra examiner les anciens parchemins renfermés dans ces sacs de cuir, les publier dans un traité historique qui aura aussi le mérite de la nouveauté, et donner de Moirans et de ses habitants une plus juste et plus haute idée. En attendant, je vais essayer d'apporter un trait de lumière sur le peu qu'on a publié, sans oser soulever le voile à travers lequel j'entrevois des vérités qui ne permettront plus à tous les Francs-Comtois, à tous les auteurs, d'attester, armoiries et tête noire à l'appui, que Moirans et ses habitants sont d'origine mauresque.

Commençons par examiner les auteurs pour établir tout d'abord que ce qu'on a écrit sur l'origine de Moirans et de ses premiers habitants ne porte aucun caractère de vérité.

Digitized by Google

Nous lisons dans la *Statistique du département du Jura* (de 1838), par M. Pyot, à la page 40 :

« Depuis deux mille ans, des débris du grand empire sommeillaient dans le sein du Jura, sur le sol et aux environs de l'antique Mauriana que l'on est définitivement convenu d'appeler Moirans. »

A la page 226 :

« Moirans, *Morarentium qui à hunc morarentur sancti viri* (Gilb. Cousin), est un bourg à château, une ancienne bourgade gallo-romaine, qui porte pour preuve de son ancienne antiquité une tête de Maure dans ses armes, ce qui veut dire qu'elle fut bâtie par une légion d'Africains au service des Romains. »

Avec un peu d'attention, on sent que rien n'est plus confus, plus inintelligible que ce que nous disent ici MM. Gilbert Cousin et Pyot. En effet, avec raison on a contesté que la ville d'Antre fut l'*Aventicum* de Ptolomée, imaginée par le jésuite Dunod, et l'on est convenu d'appeler cette ville *Mauriana*, d'après une légende de saint Marin, religieux au VIII.e siècle, lequel, cherchant à éviter les honneurs et la prélature, se retira dans les montagnes de Condat (V. Dunod neveu, hist. des Séquan., t. 1, 5.e dissert, p. 146), mais on n'est pas convenu d'appeler *Mauriana* Moirans : ces deux villes, très distinctes, n'existèrent pas au même temps, elles ne furent point gallo-romaines, et la tête de Maure placée dans les armes de *Moirencum*, dont Moirans était le bourg, ne prouve pas l'origine de ce bourg ; on pourra s'en convaincre en examinant l'article inséré dans le dernier compte-rendu de cette Société d'Émulation, *sur les antiquités celtiques et romai-*

Digitized by Google

nes du lac d'Antre, et celui-ci qui en est naturellement la suite.

M. Edouard Clerc, conseiller à la cour royale et membre de l'académie de Besançon, auteur distingué et notre honorable confrère, est peut-être le seul qui refuse le nom de Mauriana à la ville qui fut vers le lac d'Antre et le Pont-des-Arches, ainsi qu'on peut le voir dans son ouvrage imprimé à Dijon sous ce titre : *Deux Bourgognes, études provinciales*, à l'article *Considérations historiques sur les œuvres de Dunod* (livraison de mars 1838, pages 216, 226, 249, 250). M. D. Monnier, aussi notre honorable et savant confrère, s'appuyant de preuves solides, a émis une opinion contraire. (V. le recueil des travaux de cette Société, de l'année 1834, p. 109.)

Cet ouvrage de M. Clerc, en tout digne d'intérêt, renferme néanmoins une erreur qui mérite d'être signalée.

A l'article que je viens de désigner, p. 50, M. Clerc fait remonter les ruines de la ville d'Antre au-delà du règne de Constantin, et dans un autre article intitulé : *Époque bourguignonne ou premier royaume de Bourgogne* (livraison de septembre 1837, p. 49), il dit que le 1.er septembre 451, Attila fut vaincu dans les champs catalaniques ; qu'il s'enfuit vers la frontière des Gaules ; que nos contrées étaient sa route naturelle ; que rien ne défendait la province, toutes les forces romaines étant à la suite d'Aëtius, qui ne poursuivait Attila que de loin ; que notre pays fut dévasté, et que Besançon, Mandeure, Luxeuil, le dernier débris de la ville d'Antre, restèrent sous la cendre !... On sent tout d'abord

Digitized by Google

que cette ville n'a pu être détruite avant le règne de Constantin (306), et par Attila plus de 145 ans après. Voilà donc un anachronisme qui ne pouvait passer inaperçu, et que M. Clerc a dû reconnaître plus tard.

Nous lisons dans l'Annuaire de ce département, pour l'année 1842, un article sur Moirans où je vois l'auteur, faute de renseignements, dévier de son but, sans s'en douter, jusqu'à prendre Mauriana pour Moirans.

J'en extrais le passage suivant :

« Pour le moment, il suffit d'avoir démontré que, de toutes parts, Moirans se trouve investi de dénominations mauresques et de vestiges de retranchements épars, qui attestent que des armées musulmanes ont occupé cette partie de nos montagnes où était la colonie romaine du Pont-des-Arches.

« Il demeure donc établi par la légende et par les monuments, que cette colonie périt alors (732). » On y lit encore que les Sarrasins de la Mauritanie *sont venus pour détruire Mauriana.*

Tout cela n'est évidemment qu'une inadvertance de la part de l'auteur, dont l'érudition et la prudence sont bien connues; car il sait très bien que Clovis anéantit le nom romain dans les Gaules l'an 486; qu'il n'y avait plus de Romains à la 38.ᵉ année du règne de Gondebaud, environ l'an 489, et par conséquent plus de colonie mauresque ou romaine! Lors de la ruine de Mauriana, on comptait donc au moins 246 ans depuis leur évacuation, et Moirans ne fut bâti que longtemps après.

Si cette colonie eût été au lac d'Antre et au Pont-des-Arches lorsque les Sarrasins de la Mauritanie y

Digitized by Google

vinrent détruire Mauriana, et si cette colonie y eût péri alors, des soldats de la Mauritanie ayant restauré la ville d'Héria, lui ayant imposé un nom commémoratif de leur patrie, des soldats de la Mauritanie l'auraient non-seulement réduite au néant, ils auraient encore immolé sans pitié leurs frères d'armes et leurs compatriotes qu'ils auraient dû protéger, ce qui répugne à croire.

Nous lisons dans le même Annuaire :

« S'il a plu à nos moines de St.-Claude, aux expéditionnaires de nos anciens diplômes, à nos clercs du moyen-âge de traduire barbarement Mauriana par Moirencum, cela n'a pas empêché le nom de Mauriana de se conserver assez bien dans Moirans par la tradition orale, et d'arriver jusqu'à nous d'une manière plus intacte que ceux de certaines villes. »

On voit bien que l'auteur confond Mauriana avec Moirencum qui lui succéda dans la plaine dite de Saint-Laurent, de même que M. Pyot confond Mauriana avec Moirans; c'est un écueil qu'il n'a guère pu éviter, car je pense que le nom de Moirencum n'était point connu de lui, qu'il était même généralement ignoré, lorsque je lui fis voir les armoiries de cette ville portant le nom de Moirencum, lesquelles je venais de découvrir dans les archives de la mairie de Moirans, dans une recherche que M. Mathieu, maire, voulut bien me permettre et qu'il ne crut pas devoir me laisser poursuivre, par les raisons que j'ai fait connaître à la page 56.

Les habitants de Moirencum, les mêmes qui échappèrent à la destruction de leur première ville appelée Mauriana, durent sentir la nécessité et l'à-propos d'établir une

distinction entre ces deux villes, et cette citation fait voir combien cette distinction était importante. En effet, Mauriana n'ayant pu être traduit par Moirencum qui lui succéda, il résulte du léger changement opéré entre Mauriana et Moirencum, que les diplômes qui concerneraient Moirencum n'auraient aucun rapport avec Mauriana, qu'ils seraient relatifs à la ville qui fut dans la plaine de St.-Laurent ou à Moirans, son bourg, puisque l'un et l'autre formaient un tout dont le nom est bien réellement Moirencum; les armoiries, le bourg de Moirans, et des ruines de la ville, qu'il est impossible de désavouer, sont là pour l'attester!!!...

Enfin, je transcris de l'histoire abrégée du comté de Bourgogne, imprimée à Avignon en 1773, p. 53, le passage suivant, comme renfermant une erreur que la position de Moirans et la connaissance que nous avons des lieux où fut Mauriana feront facilement reconnaître:

« L'église de Besançon fut encore désolée, en 731, par l'invasion des Sarrasins d'Afrique, peuple cruel qui massacra l'abbé et la plus grande partie des religieux de Luxeuil, après avoir brûlé cette abbaye. Ils incendièrent aussi la ville basse de Besançon, et ruinèrent l'ancien Mauriana *sur les débris duquel on a bâti dans la suite la petite ville de Moirans.* »

Il est bien certain que Moirans n'est pas bâti sur les ruines de Mauriana.

On pourrait signaler dans tous les auteurs qui se sont hasardés à dire un mot sur Moirans, qu'ils n'ont pas distingué d'avec Mauriana, une infinité d'erreurs de cette nature et des faits qui portent à faux; ceux que je viens de faire connaître doivent être suffisants pour faire éviter bien des méprises en tout genre.

En quel temps, à quelle distance, à quelle occasion Moirencum fut substitué à Mauriana.

Voyons maintenant en quel temps, à quelle distance, à quelle occasion Moirencum fut substitué à Mauriana.

Le professeur Dunod, en son histoire des Séquanais, t. 1.^{er}, 5.^{e} dissert., p. 147, s'exprime ainsi :

« Ceux qui restèrent de la ville (de Mauriana), et qui s'étaient retirés dans le fond des montagnes pour échapper à la fureur des Sarrasins, revinrent, et, trouvant leur ville ruinée, ils la rétablirent, non plus au même endroit, mais à une demi-lieue de l'autre côté de la montagne, dans une meilleure situation. C'est où l'on trouve aujourd'hui Moirans, dont le nom me paraît être tiré de celui de Mauriana. »

Il semble que cet auteur, dont l'ouvrage a été imprimé à Dijon en 1735, étant originaire de St.-Claude et connaissant les lieux, ne devait pas ignorer qu'anciennement la plus grande partie de la ville de Moirans existait dans la plaine qui l'avoisine; dans ce cas, il aurait eu raison de dire que cette partie de la ville était dans une situation meilleure, mais il n'en parle nulle part, et il dit positivement : « c'est où l'on trouve aujourd'hui Moirans! » La situation où se trouvait et où se trouve encore Moirans, n'est certainement ni meilleure, ni moins bornée que celle où se trouvait Mauriana.

Quoi qu'il en soit de cette opinion, les habitants de Mauriana qui survécurent à sa ruine, pour se bâtir des habitations, une ville nouvelle, choisirent un emplace-

Digitized by Google

ment dans la plaine de Saint-Laurent, à 2 kilomètres (demi-lieue) de l'endroit où était Mauriana, à 8 ou 10 minutes de Moirans actuellement existant, précisément où se trouve une ancienne chapelle, reste précieux de l'église paroissiale et de la ville, et le cimetière qui sert encore à inhumer les morts dudit Moirans.

La tradition orale du pays veut que Moirans ait primitivement existé dans cette plaine. Les ridicules plaisanteries auxquelles cela a donné lieu en ont détourné la sérieuse attention; mais je la crois bien fondée, quant à la ville de ce bourg, ne le fût-elle que sur les ruines qui existent encore dans cette plaine.

C'est là que ceux qui, en 732, échappèrent à la destruction de Mauriana, parvinrent à construire une ville qui était plus agréablement située, plus ouverte et infiniment plus commode, à laquelle ils donnèrent le nom de Moirencum, dérivé de celui de Mauriana. En accommodant ce nouveau nom à celui de leur ville détruite, ils imitèrent en quelque sorte les Maures qui avaient accommodé le nom de Mauriana à celui de leur patrie dont ils le firent dériver. De même, ce léger changement leur rappelait la perte de leur ville natale, de leurs concitoyens, parents et amis, et il perpétuait le souvenir de leurs malheurs. Ce changement était nécessaire, parce qu'en distinguant ainsi ces deux villes, comme j'en ai fait la remarque ci-devant, cela devait prévenir toute confusion, toute méprise dans les actes et dans les traités historiques; ce n'est qu'à l'ignorance de ces faits que nous devons qu'il n'en ait pas été ainsi jusqu'à présent.

Quelques indices d'une ville détruite dans la plaine de Moirans.

Il y a environ douze ans que l'on découvrit, à 60 mètres au nord du cimetière de Moirans, situé dans la plaine, des squelettes humains qui semblent indiquer un autre cimetière, parce que ces squelettes, au nombre de trois, un grand et deux petits, étaient entiers et alignés comme dans les cimetières. On ne fit rien pour en découvrir un plus grand nombre; on continua la culture du champ, bien persuadé qu'il y en avait d'autres, et cette découverte, due au hasard, fut vue d'un œil indifférent! Il n'est pas douteux que des individus furent enterrés là dans des cercueils, et tout porte à croire que ce cimetière était destiné aux pestiférés de Moirencum. On sait même, par la tradition, que le finage appelé Gargilla, situé derrière le Mont-Robert, était spécialement destiné aux personnes atteintes de la peste; il fallait donc aussi, selon l'usage, un cimetière pour celles qui en mouraient.

A la même époque on a trouvé, près de ce dernier cimetière, les fondations d'un angle de bâtiment, où était, probablement depuis la pose de ces fondations, un plomb de maçon que je conserve; on trouva aussi dans cette plaine un éperon d'une forme singulière, que j'envoyai au musée départemental, un conduit de fontaine; de temps en temps on y découvre d'autres ruines qui ne fixent point l'attention; et ce qui n'est pas moins significatif, c'est qu'il s'y trouve un pré que l'on appelle PRÉ DE LA VILLE!!!...

On y ferait de plus importantes découvertes si, de-

puis un temps immémorial, cette plaine n'était pas presque toute en nature de pré, et si les personnes étaient moins indifférentes pour ces sortes d'antiquités. En attendant, ces renseignements devront servir à démontrer qu'il y avait une ville dans la plaine de St.-Laurent, dont aucun auteur n'a encore parlé.

Armoiries de Mauriana adoptées pour Moirencum.

Suivant l'usage de tous les temps, il fallait des armoiries à la nouvelle ville de Moirencum. Dès-lors il fut aisé à ses fondateurs de conserver celles de leur première ville, avec laquelle ils établissaient autant que possible une certaine analogie, comme on le voit, puisqu'ils ne substituèrent dans les armoiries de Mauriana que le nom de Moirencum.

Il m'a été objecté à cette occasion que l'invention des armoiries n'eut lieu qu'au temps de Philippe I.er, qui régna de 1060 à 1106, et de la première croisade!

Mais ne sait-on pas qu'avant l'usage qui s'introduisit alors, les villes s'en choisissaient à volonté? Ainsi, Rome forma son blason de ces quatre lettres: S. P. Q. R. *Senatus populus que Romanus*; Nîmes porta dans le sien un palmier auquel était enchaîné un crocodile avec la légende Col. Nem., *Colonia Nemensis*; Besançon, les quatre colonnes de son Panthéon, avec la légende *Sigillum secretum civitatis Bisuntinæ.* Tous les auteurs conviennent que ces images symboliques ont été de tous les temps; qu'elles ont servi à se distinguer dans les armées; qu'on en faisait les ornements des boucliers, des cottes d'armes, et qu'on les figurait

sur les enseignes et sur les étendards. Au surplus, à quoi servirait-il de contester un fait, une chose qui existe? Les armoiries de Moirencum, que je mets au jour, déposent qu'elles sont bien antérieures à l'an 1060.

Tradition et sentiment d'une ville dans la plaine de Moirans.

La tradition orale du pays semble désigner la plaine de St.-Laurent comme le lieu où se trouvait primitivement la ville de Moirans, et un proverbe bien connu, qui la fait tirer de là par ses habitants et fixer où elle est pour obtenir les bonnes grâces du baron et leurs franchises, révèle le sentiment d'une ville jadis dans cette plaine appelée Moirans, dont Moirans de nos jours était le bourg.

Pour justifier les anciens Moirantins du ridicule qu'on leur prêta à ce sujet, il faut 1.° se rappeler que ce fut après la ruine de Mauriana (732) que les habitants qui lui survécurent entreprirent de bâtir Moirencum; 2.° savoir que le château de Moirans n'existait pas alors. Or, fixons d'abord l'époque de la construction du château, et nous verrons qu'elle doit être postérieure de 132 ans à celle de la destruction de Mauriana et de la construction de la ville de Moirencum.

Château de Moirans, construit dans le 9.° siècle, après la ville de Moirencum.

J'ai eu en communication de M. Désiré Monnet, notaire à Moirans, un ouvrage inédit de plus de 1,100

pages, format grand in-folio, précieux par le grand nombre de faits historiques qu'il contient, et que l'auteur, son parent, originaire de Moirans, par une position toute spéciale, fut très à même de puiser à de bonnes sources. Cet ouvrage sur le comté de Bourgogne, approuvé par M. Philippe de Prétot, censeur royal, le 22 février 1771, est intitulé : *Abrégé chronologique de l'histoire de Besançon, capitale du comté de Bourgogne*, par Egenod, seigneur de Marvelise et Courbevoie, ancien vicomte-majeur, lieutenant-général de police et premier échevin de la ville de Besançon. Voici un passage que j'en ai extrait, qui fait connaître l'époque de la construction du château de Moirans :

« Charles-le-Chauve (qui régna de 840 à 877), par une charte de la 22.e année de son règne, confirma un diplôme de Charlemagne, son aïeul, de l'an 792, et il borna les terres de l'abbaye de Saint-Claude, au levant, par un chemin passant à la Ferrière, petite rivière ; ainsi ses possessions se trouvèrent contiguës, formèrent un domaine d'environ 15 lieues communes en longueur, sur 6 ou 7 en largeur, et bientôt elle eut des châteaux à Moirans, à Châtel-des-Prels, à la Tour-du-Meix, à Châtel-Blanc. L'empereur Lothaire et Louis d'Outre-Mer confirmèrent aussi les possessions de ces religieux; et pour assurer davantage les actes qui en furent rédigés, on y fit un détail des biens qui en dépendaient. »

L'histoire et les chartes nous confirment ainsi l'époque de la construction du château de Moirans, auquel le jésuite Dunod semble assigner une époque plus reculée, en disant, dans sa découverte de la ville d'Antre,

p.12, que ce château était de la même structure que le petit temple du lac d'Antre et de la fonderie qui était au-dessous du Pont-des-Arches, et de petites pierres toutes unies, tandis que cette construction, qui était de même chez les Gaulois, était du 9.e siècle, et postérieure à celles que l'on doit assigner à la ville et au bourg de Moirencum.

Franchises de Mauriana antérieures à celles de St.-Claude, et conservées à Moirencum.

Tout est muet sur l'époque à laquelle la ville et le bourg de Moirencum commencèrent à jouir de leurs franchises, et je pense que l'on en trouvera la cause dans ce qui suit, ainsi que la preuve qu'Egenod et Pyot ont dit avec raison que Moirans en jouit toujours, sans cependant en dire le motif.

On sait qu'en 1244, Humbert III de Buenc, abbé de St.-Claude, fit l'acquisition de la baronie de Moirans, « alors que les officiers de cette juridiction avaient la même autorité et qu'ils jouissaient des mêmes droits que ceux du bailliage de St.-Claude, et qu'il la réunit à son abbaye sous la condition qu'ils continueraient à jouir de leurs anciennes franchises et de leurs anciens usages, condition sans laquelle les officiers de la juridiction de Moirans ne traitaient jamais. » (Egenod.)

On sait également que Renaud II, dit le Franc-Comte, mort en 1144, refusa l'hommage de sa couronne à Lothaire II, dont il défit entièrement l'armée, et le força à prendre la fuite; que dès ce moment, Renaud II méconnut toute indépendance, affranchit de la main-morte

toutes les terres monacales de ses domaines, et que sa province prit le nom de Franche-Comté. (Quelques auteurs ont prétendu qu'elle fut ainsi appelée parce qu'elle fut libre et exempte de toutes tailles et impositions envers ses souverains; Egenod dit qu'il a appris de M. Droz, secrétaire de l'Académie, qu'il avait trouvé dans la chambre des comptes ce titre d'affranchissement.)

Au rapport de M. Pyot (Statistique générale du Jura, p. 226), « Moirans posséda de tout temps des franchises municipales que ses magistrats surent conserver. »

Enfin la ville de St.-Claude a commencé sous saint Olympe, 6.ᵉ abbé de son monastère, au milieu du 6.ᵉ siècle, et Dunod neveu (Hist. de l'abbaye de Saint-Claude, au tome 1, p. 103), pense que c'est de là que date la tenue en main-morte dans la terre de cette abbaye; mais que la terre de St.-Claude et le bourg de Moirans n'y étaient pas tenus, suivant cette ancienne chronique que je rapporte après lui :

« Sanctus Olympius successit beato Antidiolo.
Hic admisit sæculares, in Condatiscenci loco,
Ipsisque loca concessit, sub annuali tributo.
Ut construerent hic domos, reservato dominio.

« Cette chronique est un titre très fort pour la franchise originaire de la ville, dont la condition et celle du bourg de Moirans, qui est ancien chef-lieu d'une seigneurie composée de quinze villages, est différente du reste de la terre de St.-Claude. »

Il est facile de voir que cet auteur, n'ayant aucune idée de la ville qui fut dans la plaine de St.-Laurent et

ne parlant que de son bourg, ce qu'il dit concernant Moirans se rapporte principalement à Mauriana, dans ce sens que la ville et le bourg de Moirencum avaient déjà su conserver les mêmes droits dont jouissait Mauriana, puisque cette ville et ce bourg n'existèrent qu'après 732. Ainsi Mauriana, ville considérable jusqu'à cette époque (731 suivant Dunod neveu, hist. des Séq., tom. 1, 5.e dissert., p. 147), libre, exempte de toutes servitudes dès son origine, bien long-temps avant l'existence de St.-Claude, les premiers habitants de Moirencum, sortis de leur ville détruite, durent conserver leurs mêmes prérogatives, les habitants du bourg de Moirans aussi par la même raison.

Villes et bourgs du moyen-âge, pour servir de comparaison à la ville et au bourg de Moirencum.

Voyons maintenant si, dans la ville et le bourg de Moirencum, nous trouverons les conditions de ville et de bourg des anciens temps.

Aujourd'hui, une ville est un assemblage de beaucoup de maisons disposées en rues, avec ou sans enceinte; un bourg signifie un gros village ouvert. Mais il n'en était pas ainsi dans le moyen-âge, d'après les remarques faites par M. D. Monnier (les mœurs et coutumes des Français sous les Valois-d'Orléans en donnent aussi quelque idée). La ville n'était jamais close lorsqu'elle avait son bourg.

Le bourg était toujours clos de murs. La ville était la partie du même lieu qui était hors de l'enceinte, et qui conséquemment restait ouverte: dans ce sens, elle était comme un simple village.

Le bourg n'était pas toujours la partie la plus considérable sous le rapport de l'étendue et de la population: comme la ville n'avait pas de limites, elle pouvait prendre une extension plus ou moins importante.

Le bourg était habité par la noblesse, chargée de la défense de la place; par la bourgeoisie qui concourait à cette défense et qui jouissait du privilége des franchises et d'une constitution municipale.

Dans la ville étaient les laboureurs, dans le bourg les artisans.

L'église paroissiale était toujours en dehors du bourg, parce que, en cas de guerre, les portes étant fermées, les paroissiens répandus dans la banlieue et dans la ville auraient été privés des offices divins; mais les bourgeois fermés avaient ordinairement une église succursale ou une annexe dans leur enceinte, église ou chapelle qui dépendait de la mère-église qui était hors des murs.

Voici comment la ville de Moirencum dans la plaine et le bourg entre la Roche-Rive et le Mont-Robert réunissaient toutes ces conditions :

Toutes les conditions de ville et de bourg du moyen-âge se trouvent dans la ville et le bourg de Moirencum.

La ville de Moirencum, comme celle de Mauriana, a été brûlée, ruinée, effacée du sol. Alors le bourg et le château durent éprouver le même sort ou souffrir beaucoup. Il est certain que le bourg fut relevé de ses ruines, il put en être de même du château; ce serait donc à cette occasion que le baron aurait pu faire quelques concessions ou avantages aux habitants qui échappèrent

à cette dernière catastrophe, pour les engager à reconstruire plus près de lui le bourg de préférence à la ville qu'il ne pouvait voir depuis son château, et dont la situation et les aisances étaient infiniment préférables. Les anciens murs de l'église de Moirans, que l'on réparait en 1841 ou 1842, présentaient encore, dans l'intérieur, les traces profondes d'un ancien incendie, et l'on en reconnaît également dans les plus anciennes maisons quand elles sont en réparation. De plus, et ceci ne doit laisser aucun doute sur la ruine et le rétablissement du bourg de Moirans, sa première rue, en y entrant du côté de la ville disparue, s'appelle actuellement rue de St.-Laurent, et, malgré cette nouvelle dénomination, on la désigne encore sous le nom de rue du Bourg-Neuf!!!...

Le bourg de Moirans était clos de murs, et deux portes nous sont indiquées par le jésuite Dunod dans sa découverte de la ville d'Antre, p. 6 et 7, où on lit :

« . . . . . Et de la porte de Moirans qui est au septentrion, jusqu'au-dessous du Grand-Villars, au midi, où il y a près d'un quart de lieue. »

« . . . . . On voit de ce côté-là (l'orient), en quelques endroits, les murs de la ville (ville basse de Mauriana) qu'on a trouvés presque sur le haut de la Roche-Rive, au couchant. Il en est de même au septentrion, dès la porte de Moirans, où l'on voit les restes d'une levée (la place où se tient le jeu de quilles est appelée sur les levées), de deux tours et d'un corps-de-garde, jusqu'à la porte, au midi, au-dessous du Grand-Villars, où il y a un amas de gros quartiers de pierre qu'on appelle encore aujourd'hui le Fort de la porte. »

Moirans avait donc au moins les deux portes à l'orient et au midi, indiquées par le père Dunod, et la situation de ce bourg assure qu'il en avait indispensablement une troisième au nord. Il avait aussi une église, annexe ou succursale, dédiée à saint Nicolas, dont l'église de la ville était la mère, et dédiée à saint Laurent.

Selon Egenod, « les habitations et les habitants se multiplièrent dans la nouvelle ville, plus grande autrefois qu'elle n'est aujourd'hui (c'est du bourg qu'il entend parler). Deux églises paroissiales au-dedans et au-dehors, l'une à l'honneur de saint Laurent et l'autre à celui de saint Nicolas, nous en fournissent la preuve. (Le bourg de Moirans n'eut jamais deux églises ; il parle de celle qui était au-dehors, dont il reste une chapelle, sans savoir qu'il y eut une ville dans la plaine.- Les secousses qu'elle a essuyées dans les guerres, comme presque toutes les autres villes de la Franche-Comté, en ont diminué le nombre, et la paroisse de St.-Laurent a été unie à celle de St.-Nicolas. »

On voit par cette citation qu'Egenod n'a point qualifié de bourg Moirans, son lieu natal; qu'il a senti qu'il fut d'une plus grande étendue sans avoir aucune idée que la ville eût existé dans la plaine. Il est bien étonnant qu'aucun auteur n'ait pu se rendre raison ni de l'importance de Moirans, ni de son origine, ni de la véritable cause de la réunion de ces deux églises en une seule, ayant deux patrons; de ces deux églises qu'Egenod lui-même prend pour deux paroisses, dans la persuasion que le bourg était la ville !

La ville de Moirencum, le bourg et le château ayant été rebâtis, une chapelle de l'église paroissiale ayant

Digitized by Google

seule resté debout, il faut croire qu'une partie des ruines de la ville furent transportées tant dans le bourg, pour le rétablir, que dans d'autres lieux voisins, et que le surplus fut nivelé et recouvert de terre pour la culture, d'autant plus que les habitants en avaient le plus grand besoin, car ils en avaient si peu qu'elle ne suffit pas même pour les nourrir aujourd'hui, qu'ils ne sont qu'au nombre de 1,481; et, suivant la Statistique générale du département, p. 226, la prairie de St.-Laurent donne, outre le produit des terres labourables qui s'y trouvent, plus de 150 milliers de foin de la première qualité, en sus de ce qu'il en faut pour la consommation du bétail. Cette considération seule a pu déterminer à reconstruire le bourg de préférence à la ville.

Ce fut donc alors que l'union de saint Laurent, patron de l'église de la ville, eut lieu avec saint Nicolas, patron du bourg et de son église. De telle sorte qu'aujourd'hui Moirans se trouve avoir deux patrons, et le jour de saint Laurent pour fête patronale.

Ce jour-là, on offrait deux cierges à l'église de Moirans (j'ai vu faire cette cérémonie) , l'un par les habitants du quartier de St.-Laurent, qui est au nord de la place publique, l'autre par les habitants du quartier de St.-Nicolas, qui en est au midi, lequel comprenait les habitants des Villars. Mais des jalousies sur la préséance s'étant élevées entre les offrants il y a quelques années, on n'offre plus qu'un cierge à saint Laurent. Ainsi l'usage primordial de l'offrir à saint Nicolas se trouve supprimé.

Des personnes, les plus âgées de Moirans, m'ont assuré avoir vu la fête de St.-Laurent joyeusement célé-

brée sur le cimetière parmi des ruines de la mère-église, où des marchands venaient étaler, vendre des fruits, etc., et que cet usage existait depuis très long-temps.

Aperçu sur Moirans en 1789 *et antérieurement.*

Jusqu'à la révolution de 1789, le bourg de Moirans eut un bailliage dont le ressort s'étendait sur 14 villages et plusieurs métairies des environs. Maintenant ce canton se compose de 17 communes.

Les officiers de cette juridiction avaient la même autorité et jouissaient des mêmes droits que ceux du bailliage de St.-Claude dont ils ressortissaient, depuis qu'un abbé de Saint-Oyen (Humbert III de Buenc) fit l'acquisition et l'union de cette baronie à son abbaye, *sous la condition expresse que la juridiction de Moirans conserverait ses anciennes franchises et ses anciens usages.*

Ce bourg fut toujours gouverné par un corps de magistrats composé de quatre échevins et de huit notables. Son député aux états de la province avait le même rang que celui de la ville de St.-Claude.

L'église de Moirans, primitivement dédiée à saint Nicolas, et devenue paroisse de Saint-Laurent, était desservie par un collége de treize prêtres, nés et baptisés dans le lieu même, lesquels avaient le titre de familiers et un curé pour chef.

On comptait à Moirans quatre chapelles particulières, la chapelle de Ste.-Anne, qui était au nord sur le bord au levant de la route d'Orgelet, un peu avant l'entrée de la rue du Bourg-Neuf, actuellement rue Saint-Laurent ; la chapelle Saint-Maurice, qui était sur les levées

où se tient le jeu de quilles ; la chapelle Notre-Dame, où est le châlet, et où se trouvaient alors des arbres alignés servant de promenade; et la chapelle Ste.-Magdeleine, qui était au midi, presque en face des premières maisons de la rue de Chavanne, au bord de l'ancien chemin allant à Saint-Claude.

A chacune de ces chapelles se trouvait une petite place : une cinquième et principale place est au centre de Moirans. Là se trouve une belle fontaine au-devant de laquelle était le carcan; tout cela se trouve figuré au plan que Moirans conserve dans ses archives. Ce carcan était composé de deux grosses pierres qui en formaient le pied, rondes comme une meule et partagées par le milieu, et qui, jointes ensemble, formaient un trou carré au centre, pratiqué pour y planter l'arbre du carcan ou potence. Ces pierres sont encore intactes à dix ou douze pas de l'endroit qu'elles occupaient pour l'exécution des sentences, devant la maison des héritiers de Joseph-Séverin Muyard, où elles servent de bancs : très peu de personnes savent qu'elles ont servi à des exécutions à mort, notamment à Jeanne V......, du village de C......, qui y fut pendue, pour infanticide, le 18 janvier 1721, en exécution d'un arrêt du 10 du même mois, dont j'ai pris copie.

Moirans était distribué comme à présent ; son clocher, plus élevé en pointe quadrangulaire, est maintenant terminé en dôme. Ce bourg comptait quatre rues et six ruelles, rue de Bourg-Neuf, rue du Grandvaux, rue du Parement, rue de Chavanne, et de belles eaux, par des sources intarissables, alimentent ses fontaines, actuellement au nombre de quatre.

Il y avait aussi un hôpital et un bureau d'aumônes générales soumis à la direction du curé, du premier juge, du procureur fiscal, de deux familiers, de deux échevins et de deux bourgeois.

Tous les dimanches on faisait une distribution de pain aux pauvres bourgeois et aux étrangers.

Il y avait un autre bureau de charité confié à des dames qui avaient un directeur et un trésorier.

La principale industrie consistait en draps très communs, en cuirs et en souliers.

On y comptait quinze tanneries, beaucoup de cordonniers, qui, se trouvant à portée de la Suisse, lui fournissaient une quantité prodigieuse de souliers : ces derniers avaient dans l'église un autel dédié à leur patron saint Crepin.

Il y avait aussi un grand nombre de cardeurs de laine et de drapiers. Leurs draps servaient à l'habillement des habitants de l'endroit, dont le nombre, dit-on, s'élevait à 1,600, et à ceux des montagnes voisines. Les cardeurs et les drapiers avaient aussi un autel dans l'église, à droite de la nef principale, où l'on voit encore incrustée au-dessous de la couverture une carde : cet autel était dédié à saint Séverin.

On ne voit plus de trace du château, dont néanmoins les fondations doivent se trouver à fleur de terre; ses débris ont été employés à des constructions, notamment celle de la maison la plus rapprochée de l'église du côté du midi, que l'on appelle le collége.

Époque de la ruine de la ville et du bourg de Moirencum et de la reconstruction de ce bourg.

Rien ne constate l'époque de la ruine de la ville et du bourg de Moirencum, ni du rétablissement de ce bourg. Cependant nous allons voir qu'en consultant l'histoire et le millésime d'une maison évidemment construite dans le même temps que l'église actuelle, on peut fixer ce temps à l'année 1473.

Les connaisseurs s'accordent à dire que la maison la plus rapprochée de l'église, du côté du nord, est de même construction et du même temps que cet édifice, et leur sentiment se trouve justifié par les raisons et les rapprochements suivants que trois têtes de Maure viendront appuyer.

Cette maison a deux façades et deux portes d'entrée. La façade et la porte principales figuren sur la rue du Parement qui se trouve à l'ouest comme l'église; au midi se trouvent l'autre façade et l'autre porte pour un autre corps de logis qui servait encore de maison-de-ville en 1838; l'angle au bas joint les escaliers de l'église qui lui sont communs.

Jusqu'en 1787 on a vu dans la façade, à droite et à gauche de l'église, une tête de Maure en relief. De ces deux têtes il reste celle que l'on voit mutilée au midi de la porte; la perte de celle qui était du côté du nord fut occasionnée par des réparations faites à l'église, qui occasionnèrent probablement aussi la disparition du millésime que portait cet édifice. Ainsi le pensent les personnes qui ont vu faire ces réparations, d'après un

devis portant la date de 1787, fait par Hyacinthe Fluchon, architecte de Moirans, devis que j'ai tenu dans les archives de la mairie.

Au-dessus de la porte d'entrée de ladite maison, côté du midi, était une troisième tête de Maure en relief. Beaucoup de personnes encore vivantes les ont vues et conservent le triste souvenir de la destruction de l'une et de la dégradation de l'autre.

Après la disparition de celle qui était au nord de la porte de l'église, celle qui était au-dessus de la porte de la maison-de-ville fut brisée et celle qui reste dans la façade au midi de l'église fut mutilée comme on la voit, en 1790, par les fédérés de l'arrondissement de St.-Claude à leur retour de Paris; ils firent aussi beaucoup de dégât dans l'église, etc. Ils détruisirent en outre le carcan, qui était sur la place, et, chemin faisant, les fourches patibulaires qui se trouvaient à un quart d'heure de distance au midi de Moirans, à l'ouest de la route, où l'on voit encore les pierres taillées et placées ras du sol qui désignent l'emplacement. J'ai recueilli ces faits de plusieurs personnes, notamment des deux qui ont le plus participé à ces destructions et dégradations.

Les deux têtes de Maure qui étaient dans la façade de l'église et celle qui était dans une façade de la maison voisine, démontrent bien que ces deux constructions sont très anciennes et du même temps; mais comme Moirencum n'exista qu'après la destruction de Mauriana, on ne peut pas conclure qu'il fut bâti par des Maures: d'où provenaient donc ces trois têtes? Ici naît une difficulté que j'espère lever.

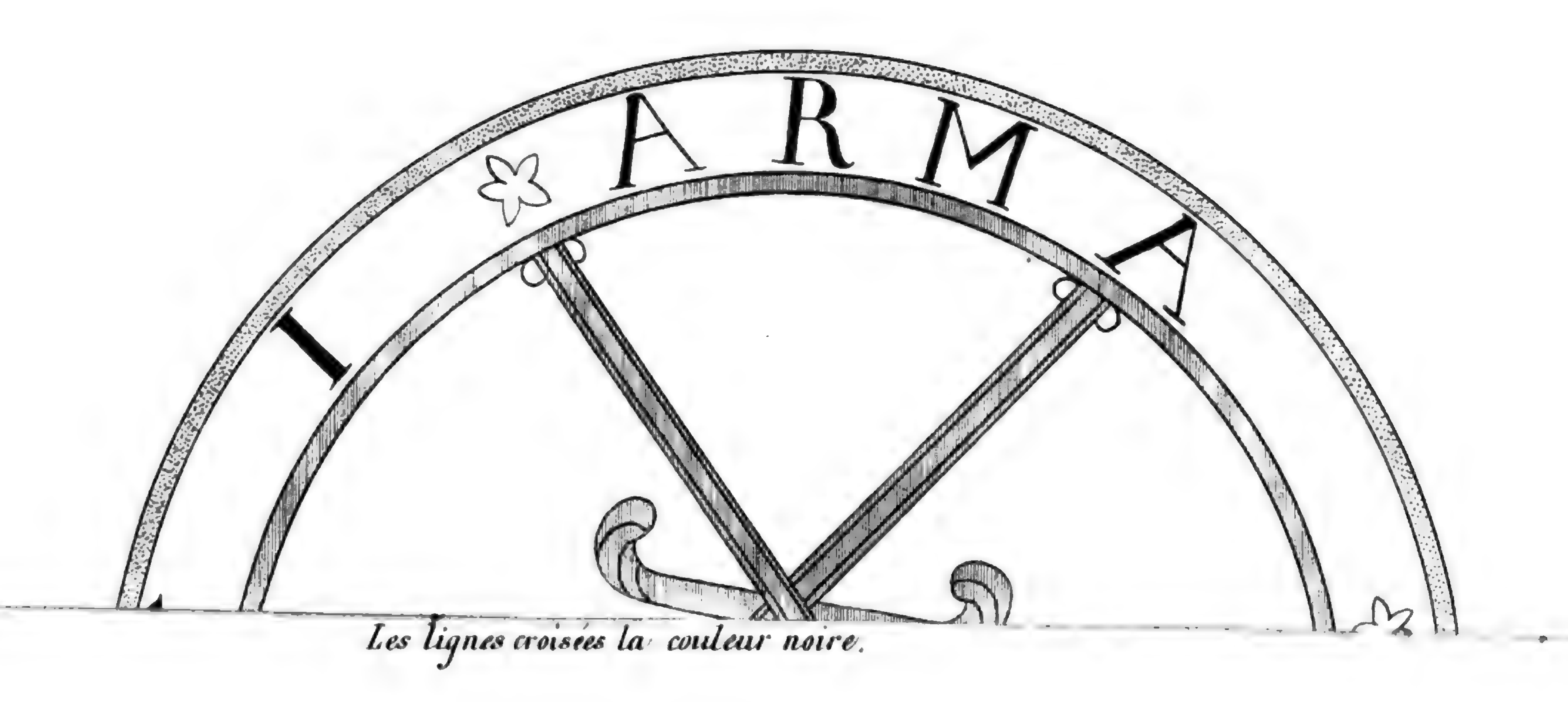

Les lignes croisées la couleur noire.

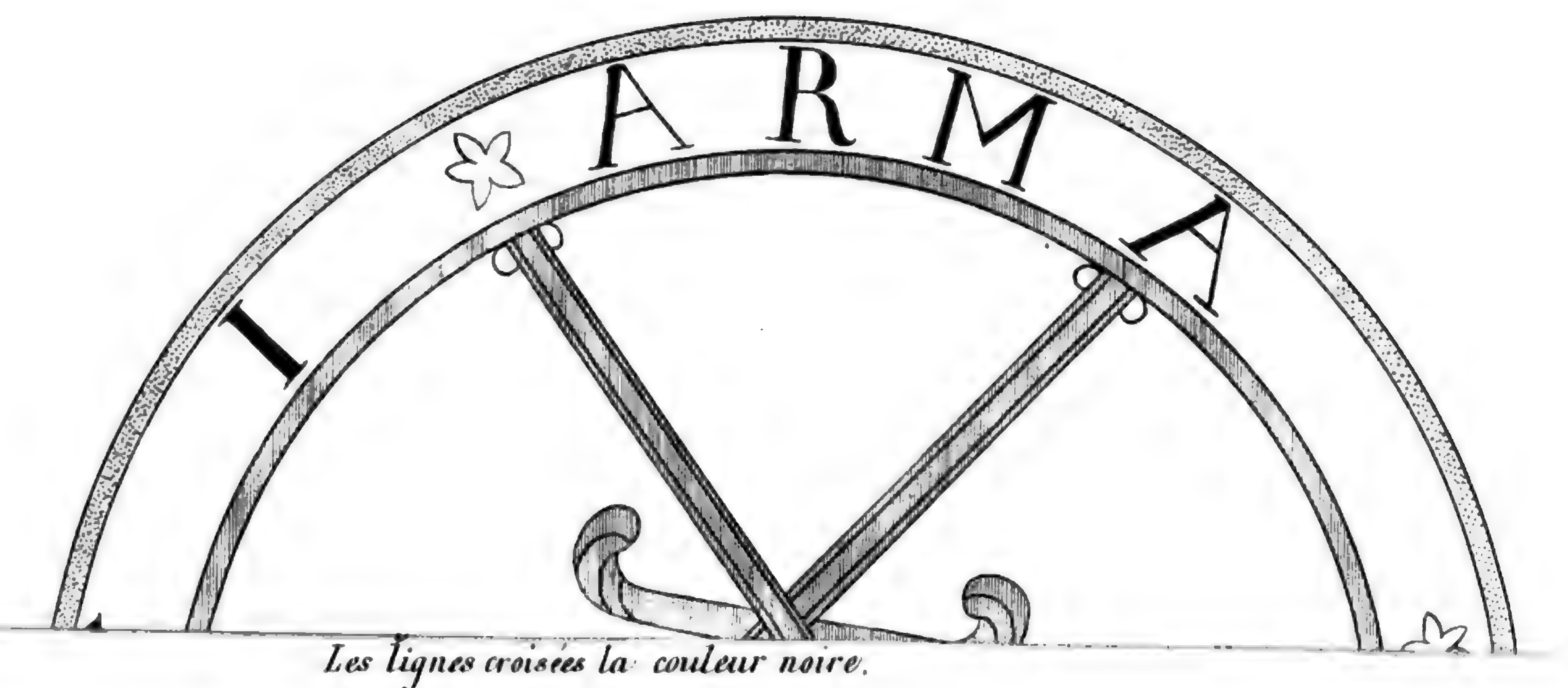

Les lignes croisées la couleur noire.

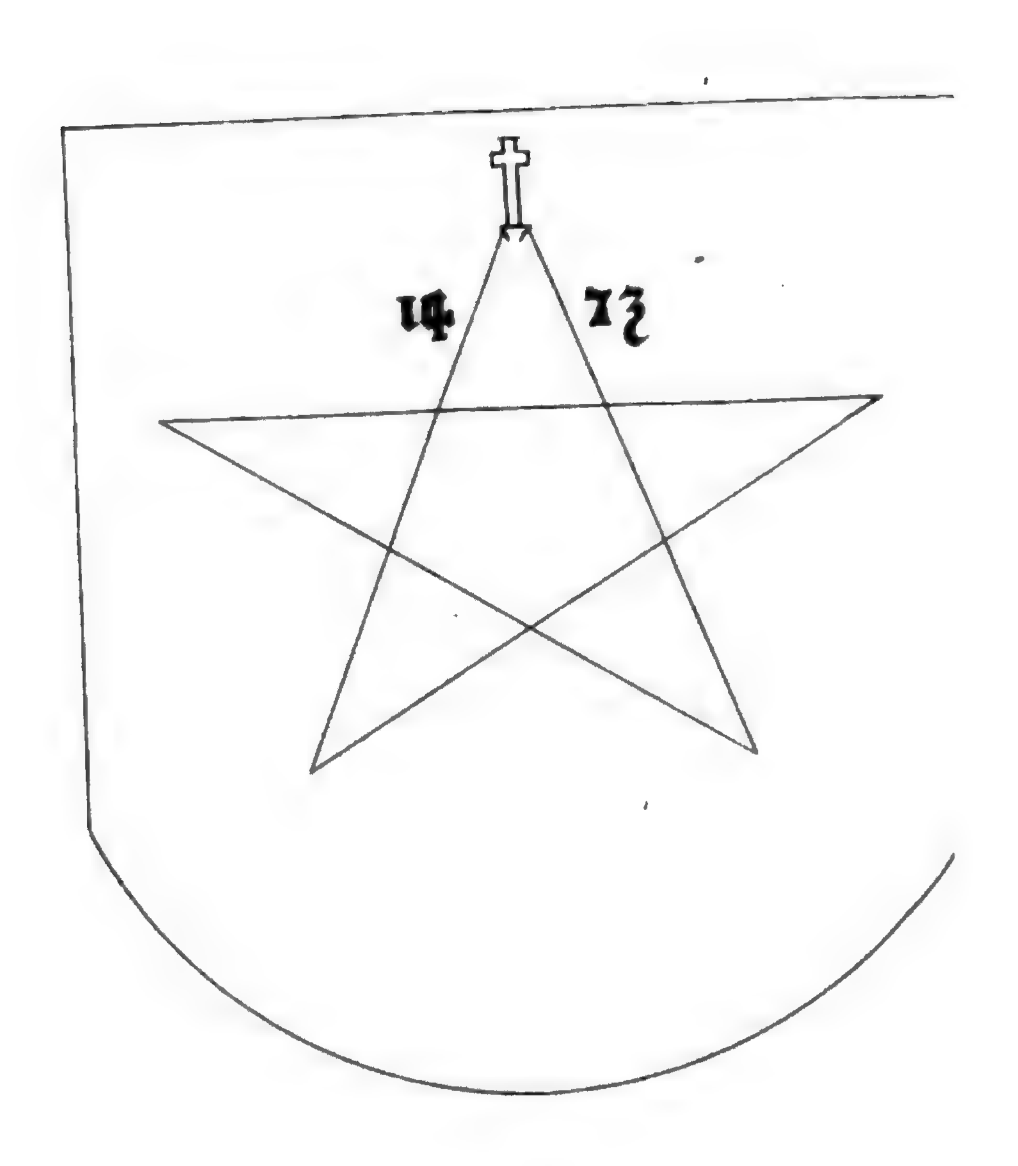
14
73

On voit l'angle de la maison sus-désignée, effacé à deux endroits par deux anciennes niches ; immédiatement au-dessous de la plus élevée se trouve un écusson, très bien conservé, dans lequel est une étoile comme celle que l'on voit dans les armoiries de Moirencum au devant du buste de Maure, et qu'il ne faut pas confondre avec une molette. Elle est surmontée d'une croix, au-dessous de laquelle est le millésime de 1473, parfaitement en rapport avec les chiffres gothiques de cette époque, lesquels n'ont subi aucune altération, ainsi que l'on peut en juger par la représentation ci-contre.

Or, suivant l'usage de tous les temps, le millésime d'une maison indique l'époque de sa construction. Cela étant, la maison dont il est ici question aurait donc été construite en 1473, de même que l'église, puisqu'à leur structure on peut reconnaître qu'elles sont du même temps. Mais, ne donner à Moirans que 371 ans d'existence est impossible, parce que nous avons reconnu que son origine est plus ancienne. Il faut donc tenir pour certain qu'il fut entièrement brûlé, détruit, puis relevé de ses ruines en 1473, et que c'est de là que date l'existence du BOURG NEUF, du bourg neuf, qui, ainsi que nous l'avons déjà reconnu, prouve bien sa substitution à un bourg plus ancien !

Il faut également tenir pour certain que les têtes de Maure placées à la maison et à l'édifice existaient ailleurs avant la construction de la ville de Moirencum ; que l'on put les y transporter des ruines de Mauriana, où elles occupaient une place plus convenable ; puis, de la ville dans le bourg neuf de Moirencum ; ou bien, qu'elles existaient dans l'ancien bourg depuis sa fondation, et

que, lors de sa reconstruction, on les avait replacées dans les endroits qu'elles occupaient auparavant ou de la même manière, pour quelque souvenir.

Quoiqu'il en soit, jusqu'à ce qu'il soit prouvé que l'église de Moirans fut une mosquée, il demeurera bien démontré que des Musulmans n'ont pas construit et placé ces deux têtes en évidence dans la façade de l'église de Moirans, et que les chrétiens qui la fondèrent y attachaient un sens qui se rapportait, non à leur origine, mais à leurs armoiries transmises et conservées; d'autant plus qu'ils n'aimaient pas passer pour être d'origine mauresque, et qu'ils faisaient un fréquent usage de ces têtes emblématiques !

J'ai vu, chez M. Muyart de Vouglans, des anciens tableaux de famille et un cachet ou petit sceau, où était une tête de Maure, et tout porte à croire que c'était une marque de distinction, tirée des armoiries du lieu, que voulurent se donner les principaux habitants : voyant ainsi de toutes parts des têtes de Maure, sur les édifices, sur les maisons, sur les tableaux, sur les sceaux, les Moirantins aussi purent croire que leur bourg était d'origine mauresque.

D'après ces indications, on doit reconnaître que l'église de Moirans et la maison qui en est la plus rapprochée du côté du nord ont été construites primitivement, au temps de Charles-le-Chauve, vers l'an 864, époque de la construction du château ; que la ville et le bourg furent ruinés au temps de Charles, duc de Bourgogne, dernier comte de la branche de Valois, et de Louis XI, et que le bourg seul fut rebâti dès-lors.

En effet, à moins de fixer l'existence du bourg à cette

Digitized by Google

dernière époque, sa reconstruction date certainement de 1473; car je ne trouve, dans l'histoire des guerres qui désolèrent si souvent la province, aucun temps qui coïncide mieux avec celui de sa ruine et de sa reconstruction que celui de ces deux princes, sous lesquels les Suisses, en guerre avec la Franche-Comté, la parcoururent en 1475, 1473, et *antérieurement.* Suivant Gollut, « ces guerres furent encore plus cruelles que les autres ; étant repoussés, ils brûlaient les villes circonvoisines. »

En 1479, Louis XI envahit la Franche-Comté d'une manière perfide ; il ordonna le siége de Dole qui fut commandé par Charles d'Amboise, et cette malheureuse ville fut prise, saccagée et réduite à la plus terrible extrémité, pendant que des troupes auxiliaires de Normands et d'Anglais s'emparaient des autres places de la province. Lons-le-Saunier fut aussi réduit à l'état le plus fâcheux dont gémissait également la province entière. Mais ce temps ne se rapporte point à notre millésime de 1473, il faut rétrograder au moins de six ans.

Ce fut en 1476 que le duc de Bourgogne, si connu sous les noms de Charles-le-Hardi, Charles-le-Guerrier, Charles-le-Téméraire, conduisit à Morat, par les montagnes du Jura, une armée de 30,000 hommes, suivant quelques auteurs, de 50,000 selon d'autres, presque toute de cavalerie peu convenable dans ces montagnes. « Estant fort hazardeux, dit Gollut, d'entrer sur eux (les Suisses) entre tant de pierres, montagnes et vallées dedans lesquelles le cheualier ne peut s'eslargir, voltiger, courir et enfoncer comme son dehuoir et adventaige requierent. »

Charles voulait se venger des incursions et des ravages que les Suisses faisaient dans sa province depuis quelques années ; mais ceux-ci qui étaient, sur ce point, au nombre de 8 ou 9 mille fantassins, ayant reçu des renforts considérables dont 30,000 hommes de l'empereur Sigismond, le sort de l'armée du duc Charles fut si déplorable qu'il n'en resta que 4,000 hommes.

Au rapport de Gollut (p. 871), » le duc, ayant marché contre les Suisses avec son armée, leva le camp trop tôt. Le second jour d'*apuril* 1476, il fit marcher contre l'ennemi campé assez près de Granson où il perdit la bataille. » M. Pyot dit le 16 avril (Statistique, p. 67), et, suivant le dictionnaire géographique de Béranger (de 1806), les Suisses gagnèrent cette bataille en 1475.

Or, les faits de cette époque, 1475 ou 1476, peu importe, coïncident parfaitement, parce que ce ne fut qu'après les ravages causés dans la Franche-Comté par les Suisses et leurs alliés durant quelques années, et antérieurement à cette bataille, que Moirans dut être brûlé et reconstruit par les habitants qui échappèrent à sa destruction.

Dira-t-on que j'arrange tout cela à ma manière, que je fais cadrer ? J'en conviens ; je cherche un résultat, je calcule, et je m'arrête où cessent les difficultés : on ne peut pas dire que deux et deux font trois ! Moirans a été brûlé, ruiné, les faits qui le concernent sont obscurs, ignorés. J'ouvre la barrière fortifiée par des siècles, et je me livre aux recherches....

Enfin, on ne peut pas conclure que ce bourg fut

construit dès 732 comme la ville, parce que celle-ci ayant été bâtie par un très petit nombre d'habitants échappés à la catastrophe de Mauriana, il leur fallait moins d'habitations et d'espace pour se loger ; mais il est rationnel de fixer l'existence du bourg à l'époque de la construction de son château, parce que leur situation et leurs rapports démontrent qu'ils furent combinés et arrêtés en même temps. Or, je ne crois pas trop hasarder en fixant cette époque à l'année 864, deux ans après la Charte de Charles-le-Chauve, laquelle fut datée à Reims en 862 ; 132 ans après la destruction de Mauriana, 132 ans après le commencement de la fondation de Moirencum dans la plaine de Moirans dite de St.-Laurent.

Puisse cet essai, en attendant de plus amples renseignements, donner une idée juste de l'origine de Moirans et de ses premiers habitants ; substituer ainsi la vérité à l'erreur, fournir matière à de nouvelles méditations et à de nouveaux labeurs couronnés de succès, aux savants qui s'occupent de l'histoire des villes de ce département, qui, faute de renseignements, négligent celle dont je me suis occupé, et pour laquelle je viens leur offrir les premiers matériaux.

A LA MÉMOIRE DE CHARLES NODIER,

Par M. Gindre de Mancy.

Transii, et non erat.
J'ai passé, et il n'était plus.
Ecriture sainte.

L'aube à peine naissait, froide, décolorée;
Un lourd brouillard pesait sur la terre éplorée.
Dans les arbres flétris le vent sifflait la mort;
Et du beffroi voisin la cloche frémissante
Mêlait le glas plaintif de sa voix gémissante
A ce lugubre accord.

J'arrive alors, je touche au seuil de sa demeure...
Jeunes hommes, vieillards, femmes, enfants, tout pleure !
Et parmi ces regrets, hélas ! trop superflus
Et ces sanglots amers, un cri soudain résonne,
Cri dont mon cœur encore et se trouble et frissonne :
Il n'est plus ! il n'est plus !

Moins terrible la foudre eût tonné sur ma tête.
Chancelant, éperdu, quelque temps je m'arrête...
Puis, portant au hasard mes pas irrésolus,
Sombre, les yeux hagards, comme si l'anathème
M'eût frappé, sourdement je murmure en moi-même :
Il n'est plus ! il n'est plus !

Il n'est plus ! ce fécond, cet aimable génie,
Dont partout la parole honorée et bénie
Coulait en flots si purs d'ambroisie et de miel,
Et qui sur nos douleurs versait avec son ame
Les parfums du moli, le baume du dictame
Que l'on recueille au ciel !

Lui, qui n'avait pour tous que bienveillance affable !
Lui, l'émule éloquent de ce dieu de la fable,
Qui d'une chaîne d'or tire à soi tous les cœurs ,

Digitized by Google

Et dans un même amour les joint et les accorde,
Et loin, bien loin voit fuir la haine et la discorde
A ses accents vainqueurs !

Hélas ! ce noble cœur, il a cessé de battre !
Comme un fragile épi la mort vient de l'abattre,
Ce chêne altier, la joie et l'orgueil des hameaux ;
Et ceux qu'il abritait, dispersés par l'orage,
N'iront plus, comme au port, se grouper sous l'ombrage
De ses vastes rameaux !

Il a passé, semblable à la rapide étoile
Qui des vapeurs du soir perce un moment le voile,
Et lance, éblouissante, un jet de feu divin ;
Puis l'astre tout d'un coup sous un nuage sombre
Disparaît, et la nuit partout étend son ombre,
Et l'œil le cherche en vain !

O Comté, beau pays dont il était la gloire !
Toi, dont le nom, toujours si cher à sa mémoire,
Sur sa lèvre incolore expira le dernier,
Et dont ses yeux cherchaient les collines absentes,
Et les vallons connus, et les fleurs renaissantes
Au souffle printanier !

Oh ! pour toi quel long deuil et quelle angoisse amère !
Quel coup affreux s'en va briser ton cœur de mère,
Quand, d'échos en échos, sur tes monts chevelus,
En tes cités, au sein de tes plaines fécondes,
Retentira ce cri de nos douleurs profondes :
Il n'est plus ! il n'est plus !

Il n'est plus ! et son corps sur la terre étrangère
Va reposer !... Du moins lui soit-elle légère !
Puisqu'aux lieux qu'il rêvait, au bord de tes ruisseaux,

Sous le thym, la pervenche et la brune ancolie,
En ces réduits si chers à sa mélancolie,
Tu n'auras pas ses os !

Quoi ! de lui sur ton sol pas même un seul vestige ;
Une tombe, où son ombre entre les fleurs voltige,
Et de tant de vertus, de glorieux renom,
D'esprit naïf et vrai, d'intelligence exquise,
A peine un rayon.pâle en l'avenir qui luise,
Dernier reflet d'un nom !

Ainsi de notre orgueil un Dieu cruel se joue,
Et les ames d'élite et les ames de boue
Pour lui dans le plateau pèsent d'un poids égal ;
Et la mort sans pitié du même coup les frappe,
Et de tout ce qui vit ici-bas, rien n'échappe
A ce néant fatal !....

En ces sombres regrets tel j'exhalais ma plainte,
Doutant, comme Brutus, et de la vertu sainte,
Et du prix qui l'attend dans un monde meilleur ;
Et j'errais sur les bords de la Seine attristée,
Qui semblait du sourd bruit de son onde agitée
S'unir à ma douleur.

Mais tout d'un coup, mon front abaissé vers la grève
Se lève au ciel... Et là, comme sortant d'un rêve,
Quel tableau vient s'offrir à mon œil enchanté,
Et, m'arrachant au doute, à l'horreur qui m'oppresse,
Change mon lai funèbre en hymne d'allégresse
Et d'immortalité !

A l'orient déjà brillait la belle aurore ;
Le jeune et frais matin, que son doux éclat dore,
Près d'elle souriait sur le coteau vermeil ;

Digitized by Google

Et la terre, à sa voix, d'harmonie arrosée,
Comme aux chants de l'époux la nouvelle épousée,
Sortait de son sommeil.

Puis, par la main de Dieu lancé dans la carrière,
L'astre du jour franchit sa brûlante barrière,
Et dans le vaste azur lentement s'éleva ;
Et, comme au saint des saints du temple de Solime,
Ses feux épars formaient un triangle sublime,
Et j'y lus : Jéhova.

Et devant ce grand nom, les Séraphins, les anges,
Et des vertus des cieux les nombreuses phalanges
S'inclinaient, adorant le Très-Haut, le Très-Fort ;
Et, dans leurs chœurs sacrés s'ouvrant à sa venue,
Je vis s'épanouir la belle ame ingénue
Dont je pleurais le sort.

C'était lui !.. Sur son front la même bonté peinte
En tempérait l'éclat et la majesté sainte ;
Et, triste encor, du haut de son Eden joyeux,
Sur tous ceux qu'après lui le ciel condamne à vivre,
Et qu'à tant de douleurs sa mort à jamais livre,
Il abaissait les yeux.

Puis, j'entendis soudain mille voix éclatantes
Chanter, comme Israël au-devant de ses tentes,
Quand David entonnait ses hymnes de salut,
Et que du tympanon, du théorbe et des lyres,
Le prêtre, le lévite, emplis de ses délires,
Accompagnaient son luth.

« Gloire au Dieu créateur de tout ce qui respire !
« A l'esprit qu'il éclaire ! au mortel qu'il inspire !
« Au chantre harmonieux que son souffle anima !

« Gloire au Dieu qui confond l'impie en ses manœuvres,
« Et par qui refleurit d'âge en âge en ses œuvres
Le juste qu'il aima !

« Au Dieu qui sème au ciel, comme aux déserts le sable,
« De ses brillants soleils la flamme intarissable,
« Et partout lance au loin la lumière aux flots d'or !
« Lui, par qui la nuit sombre au plus beau jour fait place,
« Et qui des verts printemps sous la neige et la glace
« Couve le doux trésor !

« Gloire, gloire à celui qui suscite à la terre
« Ces élus qui, marqués du sceau de son mystère,
« Font bénir sa bonté, sa puissance en tout lieu !
« Et qui, de leurs travaux, assis près de son trône,
« Reçoivent de sa main l'immortelle couronne !
« Gloire à Dieu ! Gloire à Dieu ! »

16 février 1844.

NÉCROLOGIE.

Quoique le présent volume ne doive contenir que le compte-rendu des travaux de la Société pendant l'année 1845, et que ce soit en 1846 qu'elle a perdu son honorable secrétaire perpétuel, elle a décidé qu'il y serait inséré la notice nécrologique suivante, pour ne pas retarder d'un an l'hommage qu'elle doit à la mémoire d'un homme qui avait acquis, autant par l'excellence de son caractère que par la profondeur et la variété de ses talents, les droits les mieux fondés à son estime ainsi qu'à son affection, qu'il possédait au degré le plus éminent.

La mort funeste de M. Houry, à une époque de sa vie où il pouvait ajouter encore beaucoup de bien à celui qu'il avait déjà fait, a été un malheur public dont le département du Jura et la ville de Lons-le-Saunier souffriront long-temps, et qu'ils ne répareront peut-être jamais : car jamais il ne leur a été enlevé un citoyen plus honorable, plus dévoué à leurs intérêts matériels et moraux, et plus digne des regrets universels qui l'ont accompagné à son dernier asile.

Aujourd'hui que la terre recouvre ce qu'il y avait de périssable et de mortel en lui, recherchons ce qu'il a été, et nous trouverons, dans chacune des actions de sa vie, un titre à la haute estime dont il fut environné, un droit aux hommages rendus à sa mémoire, et une raison de ne prononcer son nom qu'avec reconnaissance et respect.

M. Houry naquit à Laferté Saint-Aubin (Loiret), le

31 juillet 1774, et fit ses études au collége d'Orléans et à celui de Sainte-Barbe, à Paris. Elève ingénieur des mines avant la création de l'école polytechnique en 1794, il fut un des trente-huit qui participèrent, en 1795 et 1796, à l'enseignement de cette école ; il travailla dans les laboratoires avec Fourcroy et Vauquelin, et donna en même temps des leçons de mathématiques dans ce même collége de Ste.-Barbe, l'un des deux où il avait reçu l'instruction classique. Il semble que ses doubles devoirs d'élève et de maître auraient dû suffire pour occuper toutes ses facultés et remplir tous ses instants. Il n'en fut rien pourtant. Telles étaient la puissance de son organisation et l'ardeur de son désir d'apprendre, que, ne voulant point rester étranger, même aux sciences qu'il ne devait jamais appliquer, il suivait les cours d'anatomie et de médecine et s'occupait, dans les hôpitaux, de la pratique de ces deux branches des connaissances humaines.

Ingénieur des mines avant 1804, M. Houry contracta, en 1806, un mariage qui lui fournit l'occasion de mettre en évidence des vertus domestiques dont nous parlerons plus tard.

En 1810, nommé ingénieur-vérificateur du cadastre dans le département de la Haute-Saône (il n'y eut de géomètres en chef qu'en 1821), M. Houry, entraîné par son amour du bien public, publia, à l'usage de tous les ingénieurs du cadastre, une notice scientifique qui, outre des instructions fort développées, renfermait des vues nouvelles d'une haute utilité dans leur application. Cette notice subit des critiques de la part de l'inspection générale ; Houry persista à défendre des idées préjudi-

ciables à son intérêt particulier, puisqu'elles exigeaient, par l'emploi d'une grande échelle, des dépenses en travaux et fournitures beaucoup plus considérables que l'administration ne le demandait. Enfin, sa persévérance fut récompensée, et son plan de travail fut adopté plusieurs années après par l'administration centrale.

Nommé plus tard adjoint de la ville de Vesoul, il se vit forcé de suspendre ses fonctions dans le cadastre pendant les invasions de 1814, 1815, et fut destitué en 1816, par suite de la réaction politique qui eut lieu à cette époque.

En 1818, le gouvernement, revenant sur cette mesure injuste, le renvoya dans notre département, revêtu du même titre et investi des mêmes fonctions que dans celui de la Haute-Saône. L'année suivante, la Société d'Emulation du Jura s'empressa de l'admettre, à l'unanimité des voix, au nombre de ses membres.

Dans le cours des années 1820, 21, 22 et 23, M. Houry, tout en remplissant ses devoirs comme géomètre en chef du cadastre, et en participant aux travaux de la Société d'Emulation dont il enrichit les archives de savants mémoires, s'occupa particulièrement et avec amour de l'éducation de ses enfants. Désireux d'ouvrir à ses deux fils la carrière des hautes études et l'entrée de l'école polytechnique, il leur donna des soins qui furent justifiés par le résultat, puisqu'en 1827, l'aîné fut admis de la manière la plus honorable dans cette école, sans avoir eu d'autre maître que son père. Ce premier succès en présageait beaucoup d'autres qui se seraient assurément réalisés, si le ciel n'en eût autrement décidé.

En 1828, le jeune Houry, après avoir obtenu un rang distingué dans l'école, vint passer les vacances dans sa famille. Il y rapporta une santé fortement altérée, par suite du travail excessif et incessant auquel il s'était livré pendant l'année scolaire. Son temps de repos écoulé, il retourna à l'école en novembre de la même année ; mais la satisfaction dont il avait joui au milieu des siens, et le plaisir dont il s'était enivré en respirant l'air natal, n'avaient point détruit le germe du mal qui couvait en lui. Il tomba malade peu de jours après son retour à Paris, et bientôt sa famille eut à pleurer sa perte.

M. Houry, découragé et blessé douloureusement par ce malheur dans une de ses plus chères affections, changea la destination de son second fils, et préféra pour lui une carrière moins périlleuse et dont la mort ne gardât point l'entrée.

Persuadé avec raison que, distribuer l'instruction au peuple est le moyen le plus puissant de le rendre plus heureux et meilleur; pendant l'hiver de 1829 à 1830, M. Houry voulut bien, sur l'invitation du préfet et du maire, donner aux ouvriers de Lons-le-Saunier des leçons de géométrie-pratique applicable aux arts et métiers. En 1836 et 1837, il donna, de son propre mouvement, tous les jeudis, des leçons aux instituteurs qui venaient les recevoir des campagnes environnantes, et publia, pour eux, son cours, en un volume, intitulé *l'Arithmotechnie* ou *l'art d'enseigner l'arithmétique, à l'usage des personnes qui se livrent à l'enseignement.* Cet ouvrage devint bientôt populaire en France, et, en 1838, nous l'avons trouvé à Blois.

En 1834, M. Houry fut élu pour faire partie du conseil municipal de Lons-le-Saunier. L'année suivante, une caisse d'épargne ayant été instituée en cette ville, il eut, le premier, l'idée heureuse d'en faire le dépôt de toutes les économies du département, c'est-à-dire, de centraliser au chef-lieu toutes les opérations des succursales. Ce système, mis en pratique, eut pour résultat le double avantage de donner de plus grandes facilités aux déposants, et de diminuer les frais d'administration.

Nommé maire en 1837, il provoqua plusieurs mesures de haute utilité qui toutes, à l'exception d'une, ont reçu leur exécution, au grand avantage de la ville de Lons-le-Saunier et même du département du Jura. Voici les principales: Il eut le désir de doter la ville chef-lieu d'un collége royal, et sa proposition, bien accueillie d'abord, fut abandonnée pour une autre, celle de l'érection d'une caserne. Plus heureux en de nouvelles occasions, il proposa et fit adopter l'idée de l'extinction de la mendicité à Lons-le-Saunier, des salles d'asile, de l'école normale pour les institutrices, à laquelle il porta intérêt jusqu'à sa dernière heure, etc. Il proposa aussi pour notre ville l'éclairage au gaz, et cette proposition, qui excita d'abord l'hilarité, fut plus tard reprise et adoptée avec le plus grand succès.

Rentré en 1840 dans la vie privée, M. Houry ne se crut point dispensé d'être utile et de faire le bien. Il continua la sainte mission qu'il s'était donnée, et, partout où il y eut des services à rendre, on fut sûr de le rencontrer. C'est ainsi qu'il fut tout à la fois président de la commission de surveillance, et directeur de l'école normale des institutrices ; vice-président du comité

supérieur de l'instruction primaire; secrétaire du comice agricole des cantons de Lons-le-Saunier, Conliége et Bletterans réunis; secrétaire de la Société d'Emulation du Jura; membre des commissions d'examen des aspirants et des aspirantes au brevet supérieur; membre de la commission administrative de l'hospice de Lons-le-Saunier, et du conseil départemental des bâtiments civils. Dans toutes ces fonctions, il montra autant de capacité que de dévouement, et, malgré leur nombre, remplit toujours avec zèle et conscience les devoirs dont il avait accepté le fardeau.

Outre les ouvrages que nous avons mentionnés dans le cours de la présente notice, M. Houry en a composé et publié un grand nombre d'autres, qui tous ont pour but la propagation des hautes sciences dans les classes en position d'y atteindre, et de l'instruction primaire dans les classes moins favorisées, particulièrement celles qui habitent les campagnes. Tous ses écrits, remplis d'enseignements précieux, de vues saines et d'une application facile, d'une morale épurée, ne pourront que porter un très grand profit à ceux qui en feront le sujet d'une lecture attentive et de méditations sérieuses.

Mais la vie de M. Houry ne fut pas uniquement remplie par les travaux de l'esprit, il en consacra une très grande partie à la pratique des vertus sociales et domestiques. Dans le monde, il manifesta toujours la plus grande bienveillance et la plus douce aménité à tous ceux qui l'abordaient. Jamais il ne se prévalut, dans l'intérêt d'une satisfaction intime et personnelle, de la supériorité que chacun reconnaissait en lui, et

Digitized by Google

dont personne n'était jaloux, car on savait sur quels titres elle était fondée, et tout ce qu'il lui en avait coûté, pour l'acquérir, d'insomnies et de travaux. Tenant toujours ouverts les trésors dont l'étude et la réflexion avaient enrichi sa vaste intelligence, il se regardait, non comme le propriétaire, mais comme le dispensateur de la science qu'il possédait, et, à ce titre, était toujours disposé à en faire largesse. Dans son intérieur, nul ne fut meilleur mari et meilleur père. Aussi, dans ses derniers moments, eut-il la consolation de se voir entouré de tous les soins affectueux d'une famille qui lui payait en amour, l'amour qu'il lui portait.

Tel fut l'homme éminent que le département du Jura a perdu le 12 avril dernier, et que la mort a surpris debout, la plume à la main, et la pensée occupée du bien qu'il pouvait encore faire. Quinze jours de vie de plus, il recevait la noble récompense à laquelle lui donnaient droit des travaux incessants et de la plus haute utilité. Mais si la mort, trop hâtive à frapper, n'a pas laissé au gouvernement le temps de la lui décerner, l'opinion publique l'en a solennellement proclamé digne, et en cette circonstance plus qu'en aucune autre, la voix du peuple a été la voix de Dieu.

Aprés avoir vécu en homme d'honneur, M. Houry est mort en chrétien, assisté de tous les secours qu'offre la religion au fidèle qui touche au moment suprême. Son décès a jeté la consternation d'abord dans notre ville, ensuite dans notre département tout entier. Il a été conduit à sa dernière demeure par l'élite de notre population; enfin, sa mémoire toujours ho-

norée grandira d'âge en âge parmi nous. De quel homme en peut-on dire autant ? Puisse ce témoignage de l'estime générale, dont nous nous constituons en ce moment l'interprête, joint au courage qu'inspirent la piété et la soumission aux décrets de la Providence, apporter quelque allégement à la douleur de la famille qu'il a laissée ici-bas, et qui y perpétuera les vertus dont pendant toute sa vie il donna le précepte et l'exemple.

Voici les ouvrages par lesquels M. Houry, malgré les travaux nombreux que lui imposaient ses fonctions diverses, a signalé sa vie honorable et laborieuse.

Antérieurement à 1804, étant ingénieur, il publia, dans le *Journal des Mines*, plusieurs *Mémoires statistiques* et des *traductions* de l'anglais du journal de Nicholson. Cette année-là (1804), il adressa au conseil des mines un *projet de reprise des travaux des mines des départements du Haut-Rhin et de la Haute-Saône, avec l'historique de ces mines.* — En 1805, il fit paraître avec M. Héricart de Thury, une *Minéralogie synoptique*, ou *Tableaux des substances minérales spécifiées et caractérisées au moyen de signes conventionnels.* Cet ouvrage fut dédié par reconnaissance à M. Haüy, membre de l'Institut national. L'Introduction et la Méthode sont l'ouvrage de M. Houry seul, et l'application a été faite par lui avec le concours de M. Héricart de Thury. — En 1807, il rédigea un *Mémoire sur les moyens d'augmenter la production des bois et d'en diminuer leur consommation, sans nuire à l'agriculture ni aux arts.* Cet ouvrage remporta le prix à la Société d'agriculture, sciences et arts, qui avait mis la question au concours. — En 1824, il publia un *Abrégé de l'Histoire sainte*, en grec et en latin, formant 2 vol. in-12, et dont il fit hommage à la Société d'Émulation du Jura. Cet abrégé, formé des textes les plus saillants de la Bible des Septante, est mis à la portée de la jeunesse des écoles ; il donne d'une manière concise et sans altération

Digitized by Google

les faits les plus importants. — En 1832, il publia, sur le collége communal de Lons-le-Saunier, un *opuscule* composé de sept lettres adressées à un inspecteur de l'Université, et qui furent imprimées dans la *Sentinelle du Jura.* — En 1834, il composa un *Mémoire* sur les moyens de conserver le cadastre, après son entier achèvement, et en 1837, il fit paraître *un Nouveau procédé de calcul des intérêts rétrogrades et progressifs à l'usage des caisses d'épargne et de prévoyance.* — En 1838, quoique chargé de l'administration de la ville de Lons-le-Saunier, en qualité de maire, il ne laissa point reposer sa plume savante et féconde, et publia deux ouvrages. Le premier, dont il fut le principal auteur, et qui a pour titre : *Une École de plus, une prison de moins*, ou *les avantages de l'instruction primaire*, fut imprimé par la Société d'Émulation du Jura, sous les auspices de son honorable président, M. Chevillard, et obtint la médaille d'or, mise au concours par le conseil général du département ; le second de ces ouvrages, intitulé : *Le Collége au 19.e siècle*, ou *l'Instruction secondaire suivant le vœu des pères de famille*, rempli de vues utiles et morales, reçut l'accueil le plus distingué à son apparition. — En 1843, il fit paraître trois *Mémoires* contenant des expériences sur les nombres. Ces ouvrages, envoyés à l'académie des sciences, valurent en 1844, à leur auteur, les remercîments de ce corps savant, par suite d'un rapport de MM. Cauchy et Liouville, qui jugèrent qu'ils renfermaient des vues nouvelles sur les théories des nombres, et une méthode générale pour la solution des problèmes d'analyse indéterminée. — Enfin, en 1844 et 1845, M. Houry composa une œuvre encore inédite, intitulée : *l'Orphelin du Grand-Vaux*, ou *l'École des instituteurs*, dont la préface indique le but et la disposition.

Nous avons dit que M. Houry enrichit de précieux Mémoires les archives de la Société d'Émulation du Jura; nous allons en faire la récapitulation sommaire.

Soit comme membre, soit en qualité de secrétaire perpétuel de cette Société, titre dont il fut investi après que M. Guyétant l'eut quitté ; en 1829, il lut un *Mémoire sur la comparaison*

des langues grecque, latine et sanscrite. Il trouva des analogies frappantes entre ces trois langues mortes, et conclut qu'elles dérivaient d'une langue primitive et universelle. — En 1830, il fit un *Rapport* sur les avantages et les inconvénients que lui parut présenter la méthode Jacotot. — En 1831, il lut un *Mémoire sur l'utilité qu'il y aurait à revenir sur une meilleure prononciation du grec, mal à propos réformée par Erasme, au 16.e siècle.* — En 1832, il présenta un *Mémoire détaillé sur l'instruction primaire dans le Jura et les améliorations dont elle lui paraissait susceptible.* En 1834, il fit un *Rapport* sur l'érection proposée d'une fontaine monumentale en l'honneur de Xavier Bichat, à Thoirette, lieu de naissance de ce grand physiologiste. En cet ouvrage, M. Houry fit ressortir la prééminence de cet homme de génie sur tous ses devanciers, qui attribuaient les causes de la vie et de la mort, soit à des lois physiques, soit à la combinaison purement chimique des éléments, tandis que Bichat, en découvrant le vitalisme, en pénétra tous les mystères, sans quitter le fil de l'observation. — En 1835, on découvrit, dans les grottes de Loisia, un crâne humain que l'on croyait généralement à l'état fossile. M. Houry fit, sur ce sujet, une *Notice* dans laquelle il décrivit toutes les parties de ce crâne ainsi que les causes et la nature des stalactites, ou concrétons calcaires qui l'enveloppaient. Enfin, en 1836, il lut un *Exposé des motifs* précédant un projet de loi sur l'instruction secondaire.

Ch. Laumier, secrétaire adjoint.

LISTE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU DÉPARTEMENT DU JURA,

AU 31 DÉCEMBRE 1845.

BUREAU.

Président honoraire, M. THOMAS, préfet du Jura.
Président ordinaire, M. CHEVILLARD, membre du conseil général.
Vice-président, M. DELARUE, ingénieur.
Secrétaire, M. HOURY, ancien maire.
Secrétaire-adjoint, M. Ch. LAUMIER, homme de lettres.
Trésorier, M. CUENNE, avocat.
Conservateur du Musée, M. Désiré MONNIER.
Conservateur-adjoint, M. PIARD.
Bibliothécaire, M. Adrien RENAUD, avocat.

COMMISSION D'AGRICULTURE.

MM. OUDARD, Thimothée CLERC, LANDRY, DEVAUX, PAPILLON, DE SAPPEL, NICOLIN, CUENNE et MANGIN.

MEMBRES RÉSIDANT AU CHEF-LIEU.

Section d'agriculture.

MM.

1 ALIX, lieutenant de gendarmerie.
2 CATTAND, juge de paix.

MM.

3 Chevillard, ancien sous-intendant.
4 Cuenne, avocat.
5 Danet, ancien receveur général.
6 Harpin, directeur des domaines.
7 Marmorat, docteur en médecine.
8 Nicolin, artiste vétérinaire.
9 Papillon, président du tribunal civil.
10 De Sappel, propriétaire.

Section du commerce et de l'industrie.

11 Delarue, ingénieur en chef des ponts et chaussées.
12 Ferrand, ingénieur des ponts et chaussées.
13 Foblant, Victor, propriétaire.
14 Furia, ingénieur civil.
15 Gorin, père.
16 Houry, propriétaire.
17 Mangin, ancien pharmacien.
18 Mignerot, négociant.

Section des sciences et beaux-arts.

19 Camuset, curé.
20 Champay, ancien greffier.
21 Clairin, ancien inspecteur de l'académie.
22 Deleschaux, Désiré, avocat.
23 Dornier, inspecteur des écoles primaires.
24 Ducret, propriétaire.
25 Finot, principal du collége.
26 Jobin, greffier du tribunal.
27 Laumier, Ch., homme de lettres.
28 Perrin, avocat.
29 Piard, receveur de la ville.

Digitized by Google

MM.

30 Renaud, Adrien, bibliothécaire.
31 Rubin de Méribel, sous-intendant militaire.

MEMBRES RÉSIDANT DANS LE DÉPARTEMENT.

Section d'agriculture.

32 Albert, colonel, à Cornod.
33 Le prince d'Arenberg, à Arlay.
34 Boichoz, père, propriétaire, à Brans.
35 Brune, propriétaire, à Souvans.
36 Clerc, Thimothée, propriétaire, à Cousance.
37 Derriez, secrét. de la Société d'agriculture, à Dole.
38 Devaux, Philibert, à Poitte.
39 Dumont, docteur en médecine, à Arbois.
40 Gacon, ancien sous-préfet, à Orgelet.
41 Gacon, Henri, à Larnaud.
42 Gagneur, Wladimir, à Poligny.
43 Gélion, Sigismond, à Sellières.
44 Landry, propriétaire, percepteur, à Poligny.
45 Langue, propriétaire, à Passenans.
46 Maigrot, propriétaire, à Arlay.
47 Mérona (de), Albert, à Mérona.
48 Oudard, propriétaire, à Courlaoux.
49 Poillevey, président du comice agricole, à Poligny.
50 Reverchon, propriétaire, à Château-Chalon.
51 Ryard, capitaine, à la Loye.
52 Sauria, Charles, à Poligny.
53 Thoisy (vicomte de), à Gisia.
54 Tissot, vétérinaire, à Poligny.
55 Vaulchier (le marquis de), au Deschaux.

Section du commerce et de l'industrie.

MM.

56 Babey, Ferréol, à Revigny.
57 Berger, fondeur, à Poligny.
58 Bert, meunier, à Saint-Germain.
59 Boisdenemets, propriétaire, à Azans.
60 Capitan, percepteur, à Cramans.
61 De Chamberet, fils, au Pont-de-Poitte.
62 Domet-de-Mont, propriétare, à Dole.
63 Hugonnet, mécanicien, à Blye.
64 Le Mire, aîné, membre du conseil gén., à Clairvaux.
65 Mayet, mécanicien, à Dole.
66 Monnier-Jobez, membre du conseil gén., à Poligny
67 Poirier, manufacturier, à Saint-Claude.
68 Port, mécanicien, à Dole.
69 Rebour, géomètre, à Orgelet.
70 Thévenot, négociant, à Moirans.

Section des sciences, lettres et beaux-arts.

71 Amoudru, peintre, à Poligny.
72 Babey, naturaliste, à Salins.
73 Barbier, ancien capitaine de marine, à Orgelet.
74 Besson, sculpteur et peintre, à Dole.
75 Bollut-Grillet, docteur en médecine, à Dole.
76 Bourgeois, principal du collége de l'Arc, à Dole.
77 Bourges, peintre, à Dole.
78 Bousson de Mairet, homme de lettres, à Arbois.
79 Brun, peintre, à Dole.
80 Buchon, Maximin, peintre, à Salins.
81 Capellani, médecin, à Thoirette.
82 Delort (baron), pair de France, à Arbois.

MM.

83 DUSILLET (Léon), homme de lettres, à Dole.
84 FOURQUET, professeur de mathématiques, à Dole.
85 GERMAIN, docteur en médecine, à Salins.
86 GUICHARD, père, propriétaire, à Cousance.
87 JAVEL, imprimeur, à Arbois.
88 JEANNEZ, membre du conseil général, à Dole.
89 LAVY, professeur de mathématiques, à Dole.
90 MACHARD, docteur en médecine, à Dole.
91 MALLARD, notaire, à Pagney.
92 MAZUYER, ancien professeur, à l'Étoile.
93 MONNET, ingénieur, à Saint-Claude.
94 MONNIER, Désiré, homme de lettres, à Domblans.
95 MOREL, fils, membre du conseil gén., à Arinthod.
96 MUNIER, médecin, à Foncine-le-Haut.
97 PALLU, bibliothécaire, à Dole.
98 POINTURIER, professeur de dessin, à Arbois.
99 ROBIN, l'abbé, à Digna.
100 ROBERT, avoué, à Dole.
101 ROBERT, fils, de la société phrénologique, à Dole.
102 DE RONCHAUX, propriétaire, à l'Étoile.
103 VANDEL, peintre, à Saint-Claude.
104 DE VANNOZ, propriétaire, à Châtillon.

MEMBRES CORRESPONDANTS

DOMICILIÉS HORS DU DÉPARTEMENT.

MM.

1 L'AUBEPIN (le comte de), à Paris.
2 BALME, docteur en médecine, à Lyon.
3 BARD, Joseph, à Chorey (Côte-d'Or).

MM.

4 Barthélemy, Anatole, numismate.
5 Baudot, président de la Société des antiquités de la [Côte-d'Or.
6 Baudot, juge, à Dijon.
7 Bavoux, avocat, à Paris.
8 Béchet, conseiller, à Besançon.
9 Bernard, membre de la Soc. d'agricult., à Bourg.
10 Berthaud, major du 2.e de ligne, à Chalon-sur-Saône.
11 Boichoz, directeur des contributions directes, à Dijon.
12 Bonafoux, directeur du Jardin des Plantes, à Turin.
13 Bonnaire, homme de lettres, à Lyon.
14 Bonnet, docteur en médecine, à Besançon.
15 Bonvalot, professeur, à Paris.
16 Boret, médecin, à Jussey (Haute-Saône).
17 Bourdeloy, directeur des contributions ind., à Vannes.
18 Bowy, Antoine, graveur en médailles, à Paris.
19 Chalandre, géologue, à Lyon.
20 Chambard, sculpteur, à Paris.
21 Choupot, avocat-général, à Besançon.
22 Clerc, Édouard, conseil. à la cour roy., à Besançon.
23 Codèle de Liancour, à Paris.
24 Colin, conseiller à la cour de cassation, à Paris.
25 Considérant, officier du génie, à Paris.
26 Cordier, député du Jura, à Paris.
27 Corne, ingénieur des ponts et chaussées, à Besançon.
28 Cotheret, conservateur des forêts, à Bar-le-Duc.
29 Damemme, receveur général, à Melun.
30 Dalloz, député du Jura, à Paris.
31 Delezenne, professeur, à Lille.
32 Debray, ancien receveur général, à Paris.
33 Delacroix, Auguste, homme de lettres, à Paris.
34 Delacroix, membre du conseil général, à Valence.
35 Delafond, profess. à l'école vétérinaire d'Alfort.

MM.

36 Delporte, officier au 7.e cuirassiers.
37 Deluc, J.-A., à Genève.
38 De Rotalier, Charles, homme de lettres, à Besançon.
39 Deschamps, Emile, homme de lettres, à Paris.
40 Devaux, major, à Dole.
41 D'Houdetot, directeur des Contrib. ind., à Toulouse.
42 Droz, de l'Académie française, à Paris.
43 Dubouchet, à Chezal-Benoit, département du Cher.
44 Duvernois, doyen de la faculté de Strasbourg.
45 Févret-de-St.-Mémin, conservat. du Musée, à Dijon.
46 Gaspard, doct. en méd., à St.-Etienne [S.-et-Loire].
47 Gaulard, professeur, à Verdun.
48 Gauthier, docteur en médecine, à Lyon.
49 Gerbet, ancien professeur à Saint-Sulpice, à Paris.
50 Gindre de Mancy, homme de lettres, à Paris.
51 Gouniot, professeur de philosophie, à Blois.
52 Goudot, Etienne, négociant, à Paris.
53 Goudot, Justin, naturaliste, à Paris.
54 Goudot, Jules, naturaliste, à Madagascar.
55 Gouillaud, professeur de physique, à Grenoble.
56 Grum, Alphonse, avocat, à Paris.
57 Guénard, Alexandre, bibliothécaire, à Besançon.
58 Guillon, pharmacien, à Lyon.
59 Guyénot, principal du collége, à Chalon-sur-Saône.
60 Guyétant, docteur en médecine, à Paris.
61 Guyornaud, Clovis, homme de lettres, à Besançon.
62 Huart, recteur, à Ajaccio [Corse].
63 Huguenin, sculpteur, à Paris.
64 Hugo, Victor, homme de lettres, à Paris.
65 Jeangerard, officier de marine, à Toulon.
66 Jolibois, curé, à Trévoux [Ain].
67 Jousserandot, Louis, homme de lettres, à Paris.
68 De Lamartine, de l'Académie française, à Paris.

MM

69 Langrenon, peintre d'histoire, à Besançon.
70 Lavirotte, receveur particulier, à Arnay-le-Duc.
71 Leboeuf de Valdahon, à Moneteau [Yonne].
72 Lemarchand de la Faverie, à Rouen.
73 Letellier, inspect. des ponts et chaussées, à Paris.
74 Levrat-Perroton, à Lyon.
75 Lezay de Marnézia, préfet de Loir-et-Cher.
76 Magnin, conservateur de la bibliothèque du roi.
77 Malle, secrét. de la Soc. des Scienc., à Strasbourg.
78 Marjolin, prof. de la faculté de médecine, à Paris.
79 Marquiset, ancien sous-préfet, à Paris.
80 Michelot, chef d'institution, à Paris.
81 Molard, membre de l'Institut, à Paris.
82 Monnier, Léon, maître des requêtes, à Paris.
83 Niel, chef de bureau au minist. de l'intér., à Paris.
84 Ordinaire, jeune, direc. de l'éc. des sourds-muets.
85 Oudet, président à la cour royale de Dijon.
86 Pacoud, docteur en médecine, à Bourg.
87 Parandier, ingénieur en chef, à Dijon.
88 Péclet, profess. à l'éc. des manufactures, à Paris.
89 Peignot, inspecteur de l'Académie, à Dijon.
90 Perceaux, professeur de chimie, à Strasbourg.
91 Perdrix, docteur en médecine, à Paris.
92 Pouillet, professeur de physique, député, à Paris.
93 Poujoulat, Baptiste, insp. des éc. primaires, à Digne.
94 Puvis, président de la Soc. d'Emulation, à Bourg.
95 Pons de l'Hérault, ancien préfet, à Paris.
96 Quilhet, père, ingénieur en retraite, à Paris.
97 Quilhet, fils, ingénieur civil, à Paris.
98 Réveillé-Parise, docteur en médecine, à Paris.
99 Rigal, manufact., à Clairfontaine [Haute-Saône].
100 Rivière, administrateur, à Alger.
101 Rossand, notaire, à Bourg.

MM.

102 Roux, professeur de l'école de médecine, à Paris.
103 Roux de Rochelle, de la Soc. de Géogr., à Paris.
104 Santarem (de), anc. ministre de Portugal, à Paris.
105 Seringe, professeur de botanique, à Lyon.
106 Sorlin, docteur en médecine, à Paris.
107 Thiessé, Léon, ancien préfet, à Paris.
108 Thiria, ingénieur des mines, à Paris.
109 Tissot, homme de lettres, à Paris.
110 Tissot, professeur de philosophie, à Dijon.
111 Tremeaux, ex-inspecteur des domaines, à Cuiseau.
112 Troyes (A. de), à Besançon.
113 Valdenuit (de), ancien préfet, à Paris.
114 Vallette, négociant, à Bordeaux.
115 Vallot, secrétaire de l'Académie, à Dijon.
116 Viancin, membre de l'Académie, à Besançon.
117 Weiss, conservat. de la Bibliothèque, à Besançon.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

1 L'Institut de France, à Paris.
2 La Bibliothèque du roi, à Paris.
3 L'Académie royale de médecine, à Paris.
4 L'Académie royale de Besançon.
5 L'Académie de Dijon.
6 —— de Rouen.
7 —— de Reims.
8 La Société centrale d'agriculture, à Paris.
9 —— de la Côte-d'Or, à Dijon.
10 —— à Nancy.
11 La Société agronomique, à Paris.
12 La Société de géographie, à Paris.
13 —— industrielle, à Angers.

14 La Société de la morale chrétienne, à Paris.
15 —— linnéenne, à Paris.
16 La Société d'émulation d'Abbeville.
17 —— de l'Ain.
18 La Société d'agriculture d'Angers.
19 —— de l'Arriége.
20 —— de l'Aube.
21 —— de Besançon.
22 —— du Calvados.
23 —— du Cantal.
24 —— de Chalon-sur-Marne.
25 —— de la Charente-Inférieure.
26 —— des Côtes-du-Nord.
27 —— de la Drôme.
28 —— de Saint-Étienne.
29 —— de la Haute-Garonne.
30 —— de l'Indre.
31 —— de la Gironde.
32 —— d'Indre-et-Loire.
33 —— de Loir-et-Cher.
34 —— du Loiret.
35 —— de la Loire-Inférieure.
36 —— de la Manche.
37 —— du Mans.
38 —— de Metz.
39 —— de Nîmes.
40 —— du Nord.
41 —— de l'Oise.
42 —— du Pas-de-Calais.
43 —— des Pyrénées-Orientales.
44 —— du Bas-Rhin.
45 —— du Haut-Rhin.
46 —— de Saône-et-Loire.
47 —— de la Haute-Saône.

48 La Société d'Agriculture de Seine-et-Oise.
49 —— de la Seine-Inférieure.
50 —— de Tarn-et-Garonne.
51 —— de la Vienne.
52 —— des Vosges.
53 Le Comice agricole d'Arbois.
54 —— de Dole.
55 —— de Lons-le-Saunier.
56 —— de Poligny.
57 La Ferme-modèle de Louhans.

1.° Membres résidant dans le département. . .	104
2.° Membres correspondants	117
3.° Sociétés correspondantes	57
TOTAL.	278

TABLE

DES MATIÈRES.

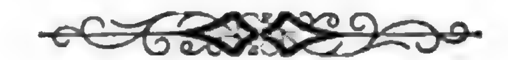

Séance publique du 28 décembre 1846.

	PAGES.
Discours du président.	5
Rapport de M. Ch. Laumier, sur les poèmes et mélanges littéraires de M. Roux de Rochelle.	15
De la Famille, par M. Marmorat.	27
Le Castoiement d'amour, par M. Ch. Laumier. . .	45
Pièces lues en séances particulières, dont la Société a ordonné l'impression dans son Compte-rendu. — Recherches sur l'origine de Moirans et sur celle de ses premiers habitants, par M. Champay. . . .	52
A la mémoire de Ch. Nodier, par M. Gindre de Mancy.	86
Nécrologie.	91
Liste des membres de la Société d'Émulation . . .	101

TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU JURA.

TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU DÉPARTEMENT DU JURA,

Pendant l'Année 1846. –

LONS-LE-SAUNIER,

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DE FRÉDÉRIC GAUTHIER.

1847.

Séance publique

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU JURA,

DU 30 JANVIER 1847.

La Société est réunie à deux heures et demie à l'hôtel-de-ville de Lons-le-Saunier, salle du tribunal de commerce. M. Chevillard, président annuel, ouvre la séance par le discours suivant :

MESSIEURS,

Arrivé au terme de sa course, le voyageur s'arrête, oublie les fatigues du voyage et rappelle rapidement dans sa pensée les contrées qu'il a parcourues.

Il va, dans un instant, confier à la famille les secrets intimes, dire à l'amitié les remarques importantes, présenter peut-être au public des observations utiles et judicieuses.

Le voyageur, c'est moi, c'est moi qui touche au terme de ma course; la famille, l'amitié, le public, c'est le Jura, c'est vous, mes collègues si indulgents; c'est vous, Messieurs, qui voulez bien venir nous écouter et nous juger ; c'est vous surtout, Monsieur le Préfet, qui êtes notre appui et qui seriez si facilement notre modèle et notre exemple, si vous pouviez dérober quelques instants aux travaux d'une administration sage et laborieuse.

Dans les longues pérégrinations d'une vie traversée par tant d'événements, j'ai assisté souvent aux séances des divers corps savants qui couvrent le sol de la France et de l'étranger. On s'y occupait, comme dans celles du Jura, de sciences, d'arts, d'industrie, de commerce et d'agriculture.

Partout dominait l'amour du pays; partout on compulsait de vieilles chroniques pour y découvrir et rendre à la lumière les vertus, les succès, les malheurs des ancêtres. Là, on fouillait dans le sein de la terre pour en arracher les restes des villes ravagées par la guerre, ou anéanties par ces grandes catastrophes qui épouvantent et laissent de si longs souvenirs dans la mémoire des hommes. Plus loin, on reconstruisait par la pensée ces retraites de la prière et de l'étude, ces couvents détruits par le temps ou par la tourmente révolutionnaire; on arrachait souvent à l'oubli quelques pages précieuses qu'avaient épargnées par miracle l'eau, le fer, le feu et le temps ; le temps, le plus puissant des destructeurs.

Le Jura, Messieurs, tient un rang honorable parmi les départements qui se sont livrés à ces recherches laborieuses, et vous connaissez trop bien, pour avoir besoin de vous les rappeler, les ouvrages érudits et curieux mis au jour par des membres de la Société d'émulation.

Dans d'autres contrées, dans celles surtout où la fécondité du sol efface rapidement les traces de l'intempérie des saisons, on demandait à la terre, déjà si fertile, de produire encore davantage. Bientôt la culture vicieuse fait place à des méthodes mieux raisonnées. Ici, on disait à cette racine commune que les bestiaux consommaient

dans l'étable : tu recèles dans ton sein cette matière précieuse qui se mêle aux mets les plus délicats de nos tables et fournit à la médecine des ressources si importantes; et la betterave produisit le sucre.

L'esprit observateur ne s'arrête point: le premier pas est fait, c'est le plus difficile. La racine qui a produit le sucre va produire le pain.... Transportez-vous un instant par la pensée à 72 ans en arrière, vous plaçant pour un moment au milieu des pompes de Versailles, et représentez-vous le ministre Turgot recevant des mains rustiques d'un paysan de la Beauce, un pain dans lequel il n'était entré que deux tiers de farine ordinaire de froment et un tiers de betteraves râpées.

Ce ministre, à qui Malesherbes donne à si juste titre le cœur de L'Hôpital et la tête de Bacon, court au cabinet de son maître, et, présentant avec orgueil le pain et le producteur au plus malheureux des rois comme au meilleur des hommes, il lui dit avec transport :

— Vous voyez, Sire, aux pieds de Votre Majesté le plus utile de ses sujets, celui qui vient, presque sans frais et sans sueurs, d'augmenter d'un tiers les récoltes de votre royaume. Voilà ce qu'il a produit, voyez et goûtez.

— C'est bien, mon cher Turgot, répondit Louis XVI, je reconnais là la sagesse de mon ministre, toujours occupé du bonheur du peuple. Allez, je vous remercie, voilà une bonne journée. Que ce brave homme soit honoré, heureux et récompensé....

Voilà le bon roi, voilà le bon ministre; n'avez-vous pas cru entendre Guizot, entendre Louis-Philippe ?...

Eh bien ! Messieurs, ce rêve philanthropique qui nous occupe vivement dans le jour et nous poursuit dans le

silence des nuits, ce rêve, dis-je, vient de se réaliser au milieu de nous; la betterave râpée a produit une espèce de pâte qui, mêlée avec la farine de froment dans une proportion d'un tiers, de moitié et même de deux tiers de racine, a donné un pain flatteur pour l'œil, agréable à l'odorat et au goût, un pain nourrissant, d'une digestion facile et peu différent de celui composé avec la farine pure de froment de qualité inférieure.

La Société d'émulation a secondé de tous ses efforts ce premier succès: encouragements, conseils, premières récompenses pécuniaires bien faibles, sans doute, mais proportionnées à ses ressources, rien n'a été négligé par elle, pour porter à la connaissance du public tous les avantages de cette précieuse découverte.

En vain des esprits timides ou trompés voudraient atténuer le prix de ce bienfait : on les laisse dire et les calculs imparfaits de la chimie viennent se briser contre la réalité des faits.

On niait le mouvement, on marcha; on nie le pain de betterave, on le mange, il nourrit ; il sera bientôt sur la table du riche comme sur celle du pauvre. Il se distribuera à la caserne, il sera servi sur la table du maréchal, sur celles de Windsor et de Neuilly...

Si l'emploi de la betterave eût été connu il y a deux ans, l'Irlande ne verrait pas ses enfants expirer par milliers sur le seuil de leurs demeures qu'ils essaient de franchir pour aller demander du travail et du pain à des contrées lointaines...

La France moins inquiète attendrait avec sécurité la récolte prochaine et trouverait, dans les mélanges dont nous venons de parler, de quoi suppléer à l'insuffisance de la récolte dernière.

Déjà, pour remplacer la betterave malheureusement trop rare, on essaie des mélanges de farine de maïs, de pommes de terre et même de fèves, et on s'applaudit de ces tentatives.

Pourquoi la nature nous a-t-elle caché si long-temps ce secret précieux? Pourquoi ne nous a-t-elle pas encore révélé de remède assuré contre la maladie contagieuse des pommes de terre?.. Pourquoi ne connaissons-nous encore qu'imparfaitement le moyen de préserver le grain du froment de l'insecte qui le dévore dans nos greniers? Ah! il est, sans doute, bien d'autres secrets que l'homme est appelé à découvrir; qu'il marche avec confiance, aidé du flambeau de l'expérience, et bientôt l'ordre et l'harmonie appelés par tant de vœux, se réaliseront. Le riche jouira de sa fortune avec plus de sécurité, et l'homme laborieux trouvera la récompense méritée de ses travaux. Il aura une part bien légitime dans les avantages de la civilisation.

Les progrès de l'agriculture, Messieurs, ne sont pas l'unique occupation des membres de notre société: elle sait que la littérature, les sciences et les arts, dans leurs branches si variées, concourent puissamment au bonheur comme à la moralisation de l'homme, et plus d'un ouvrage atteste que ses efforts ont été couronnés de quelque succès.

A la vérité, nos paisibles réunions n'ont point eu jusqu'ici à vous offrir de ces génies supérieurs qui frappent d'étonnement et commandent l'admiration.

Il n'est pas né dans les montagnes du Jura, il n'appartient pas à notre société celui qui, par la force du calcul et la puissance de l'observation, vient de décou-

vrir un nouveau monde, un monde que n'avait pas soupçonné Newton et qui se dérobait au génie comme à l'infatigable télescope d'Arago ; c'est là ville de Coutance qui a produit Leverrier.... Il y a des cités heureuses : Coutance avait déjà produit Laplace.

Mais, Messieurs, ne comptons-nous pas parmi nous plus d'un littérateur distingué ? Leurs titres vous sont connus, leurs ouvrages sont entre vos mains. Pourquoi rappeler ici leurs noms ? N'est-ce pas s'exposer à un oubli involontaire, à une appréciation erronée ? Il est moins dangereux d'applaudir que de juger...

Mais qu'il nous soit permis du moins de rappeler que, parmi les sociétaires correspondants, nous trouvons les noms illustres des Lamartine et des Victor Hugo ; je ne cite que ceux qui appartiennent plus particulièrement au Jura.

Je m'arrête, Messieurs, craignant d'abuser de vos moments et de dérober à votre impatiente curiosité les écrits que plusieurs de nos collègues vont soumettre à votre jugement.

Sur l'invitation de M. le Président, M. le docteur Verpillat prend la parole et donne lecture de ce qui suit :

QUELQUES MOTS

SUR LA MONOMANIE HOMICIDE,

Considérée sous le rapport médico-légal.

J'ose espérer, Messieurs, qu'auditeurs éclairés et bienveillants, vous voudrez bien accorder un instant d'attention à quelques-unes des idées que je vais énoncer. Vous serez libres de ne point les partager; elles sont basées sur une étude psychologique consciencieuse, elles ont ma conviction ; aussi ma bonne foi me serait un garant de toute intention subversive, et le but seul vers lequel je tends moraliserait mon audacieuse entreprise. La société entière est vivement intéressée à ce que la question que je vais aborder, et qui est si délicate et si épineuse à dérouler , soit approfondie. Je me regarderai comme heureux si je puis venir à bout de dévoiler à vos yeux un des coins du tableau repoussant de notre misérable humanité, et si je parviens à obtenir vos suffrages, en vous démontrant, à force de faits, qu'il existe dans la nature des êtres infortunés qui, malgré eux, se trouvent, dans quelques circonstances, entraînés à des actes atroces que leur volonté combat et que leur conscience repousse. Qui, mieux que le médecin, peut descendre profondément dans le cœur humain, en apprécier les vertus et les défaillances ? Qui plus que lui est en contact avec les misères les plus désespérantes?

Je n'ai point la prétention de vous retracer toute cette série d'affections mentales qui nous assiégent : je m'arrête à la *monomanie* homicide ; et j'entends par cette première expression de *monomanie*, une affection ou plutôt une altération mentale, ne roulant que sur quelques objets, hors la sphère desquels les individus raisonnent bien et conservent tout leur bon sens. Ce n'est qu'une idée déraisonnable, une affection morale maladive exclusive ou dominante, c'est un délire partiel qui prend sa source dans le désordre des affections morales et qui réagit sur l'entendement. Le bouleversement de ce dernier est parfois si bien limité et l'intelligence si libre sous tout autre rapport, que le malade pense et agit raisonnablement, toutes les fois qu'il ne dirige pas son attention vers l'objet de son délire. Dans d'autres cas cependant, il déraisonne plus ou moins sur toute chose indistinctement. Elle diffère de la manie ou folie en ce que cette dernière est un délire général chronique sans fièvre le plus souvent, avec excitation des forces vitales; tandis que dans la démence il y a inertie, affaissement de ces mêmes propriétés, faiblesse et impuissance générale; dans la monomanie il y a dégradation acquise et successive des facultés morales et physiques, avec délire aigu ou chronique provenant de modifications plus ou moins importantes dans l'organisme nerveux ou dans ses fonctions. Sans prétendre tout expliquer, ne pouvant assister au prélude et à l'évolution de toutes nos affections, nous ne pouvons marcher qu'en tremblant sur le terrain si mouvementé de notre organisation nerveuse, dont je vais pourtant tenter le plus succinctement possible l'analyse de textures, de fonctions et d'aberration.

Digitized by Google

Le système nerveux, qui est composé d'élément blanc et d'élément gris, serait en lui-même incapable de production d'aucun acte, si une puissance suprême ne les unissait intimement et ne les faisait réagir l'un sur l'autre, soit par le calorique, la lumière et l'électricité. Ses diverses ramifications ou filets nerveux, que j'ai vu injecter à l'Hôtel-Dieu de Paris, en 1825, par l'habile M. Bogros, en présence de notre célèbre Astley Cowper, nous démontreraient l'existence de canaux par où pourrait circuler un fluide quelconque que je nommerais cérébro-spinal, différent de celui que Dumas nomme électrique et dont, selon moi, il est un des générateurs. La chimie semble justifier la proposition de polarité nerveuse. Vauquelin, en 1809, avait découvert une assez grande quantité de phosphore dans le cerveau. Il a été assez récemment constaté qu'il se rencontre dans la substance blanche et qu'il est électro-positif par rapport au soufre, qui lui est électro-négatif relativement au phosphore et se trouve exister dans la substance grise. Il suffit donc que l'un de ces principes ne soit pas en équilibre pour qu'il y ait perturbation, sans qu'il ait encore aucune altération d'organe, mais seulement altération de fonctions. De l'action réciproque de ces divers éléments mis en jeu par une cause première impénétrable, surgissent les facultés primordiales de l'entendement, du sentiment et de la détermination ou volonté; ce qui résumerait toutes les facultés de la vie intellectuelle et animale. Nous ne dirons qu'un mot sur le siége de ces fonctions et de leur altération.

La monomanie a son siége primitif dans le désordre des affections morales; elle existe pour ainsi dire dans

le cœur (pardonnez-moi cette expression) : c'est une passion dominante, triste, excitante, expansive ou gaie qui a réagi sur l'intellect et a soumis à son influence toutes les sensations, toutes les idées de ces êtres qui n'ont plus un libre exercice de leur faculté pensante. Tout en eux présente le caractère d'une passion forte et impérieuse. La manie au contraire est un désordre primitif de l'intelligence et de la pensée: des sensations rapides, multipliées, fugaces, incohérentes, des hallucinations, le défaut d'attention égarent le jugement du maniaque, corrompent ses goûts, ses désirs, exaltent ses passions et le portent à des actes plus ou moins bizarres, plus ou moins violents et dangereux. C'est un véritable chaos dont les éléments se heurtent, se contrarient pour augmenter la confusion et le désordre ; les sensations, les idées les plus disparates sont associées par le maniaque; il se crée les images les plus bizarres, il croit présents et réels les objets que lui rappelle son imagination exaltée : il y a dans son délire quelques traits analogues avec l'exaltation de l'homme de génie. Mais que sous d'autres rapports est grande la différence entre ces deux états !

De ce fort court exposé, nous en conclurons que c'est avec raison que Cabanis a distingué l'influence réciproque des passions sur l'intelligence et de l'intelligence sur les passions. Ne voit-on pas en effet dans le premier cas la perversion des facultés affectives entraîner le trouble et le désordre de l'intelligence, tandis que dans le second, c'est le désordre des facultés intellectuelles qui produit le délire des passions et des déterminations du maniaque.

Digitized by Google

Tout ce qui peut exalter les passions peut être considéré comme cause prédisposante ; l'âge où elles maîtrisent l'homme avec le plus d'empire, où les prestiges, l'imagination, l'amour et l'ambition se font place successivement, doit sans nul doute favoriser le désordre des facultés morales qui ne peuvent résister à des assauts si impétueux et si souvent répétés. Aussi, rarement après soixante ans remarque-t-on la monomanie, elle dégénère plutôt en démence ou paralysie. Si l'on en juge d'après les divers relevés de plusieurs maisons de santé, ce serait de 20 à 35 qu'on l'aurait observée plus fréquemment, et c'était surtout au printemps et en été qu'elle se développait, ce qui sans doute avait fait naître l'adage populaire que c'est parce que les féves sont en fleurs que les individus sont pris de leurs accès. Ici on avait regardé comme cause ce qui n'est qu'une corélation, mais en réalité le fait n'en existe pas moins.

L'homme, par son caractère plus actif, plus pétulant, audacieux, furieux et emporté, a le sentiment d'une force surnaturelle et devient par cela plus dangereux et plus difficile à conduire. La femme, plus dissimulée, est plus bruyante et moins souvent monomaniaque.

Un caractère irritable, une imagination ardente et fougueuse prédispose à cette affection, si un genre de vie convenable et une bonne éducation n'empêchent pas les sujets de se livrer à leurs idées extravagantes.

L'hérédité pour toutes ces affections ne peut être mise en doute. J'ai par devers moi nombre d'observations pour les différentes espèces de manie qu'il serait par trop long d'aborder en ce moment et qui mettent cette assertion dans tout son jour.

De crainte d'abuser de votre attention, j'arrive de suite à ces individus qui paraissent jouir de toute leur raison: ils sentent, comparent, et jugent bien, mais leurs fonctions affectives lésées les entraînent, pour la moindre cause ou même sans sujet, à des actes d'emportement, de violence et de fureur; ils se déchirent, se détruisent ou même tuent leurs semblables.

Un des bienfaiteurs de l'humanité, notre illustre Pinel, est le premier qui ait appelé l'attention sur la folie raisonnante ou folie sans délire (comme il l'appelle). M. Fodéré la nomme fureur maniaque.

Troublés par des hallucinations, entraînés par des passions violentes et féroces, nos délirants peuvent se livrer aux plus atroces forfaits par une fureur réfléchie et même raisonnée; seulement, au moment où ils commettent les actions les plus condamnables, ils sont loin de se trouver dans l'intégrité de leur raison; les uns sont déterminés par des feux, par désordres, les autres par une impulsion irrésistible à faire du mal, même aux personnes qu'ils aiment tendrement.

Aussi, n'est-ce que de l'ensemble de l'appréciation des circonstances qui précèdent ou accompagnent l'acte commis, que naît la conviction de la culpabilité de celui qui en est l'auteur. S'il n'y a eu ni provocation, ni sentiment de haine, de colère ou de vengeance; si aucun intérêt n'est en jeu, si l'individu a présenté des bizarreries antérieures, il existe les plus fortes probabilités pour une manie, bien qu'au moment actuel il paraisse y avoir un état complet de raison et que le plus grand ordre règne dans les idées. Un médecin appelé à donner son avis ne peut et ne doit pas considérer la

Digitized by Google

moralité du fait en lui-même, il doit se reporter à l'état antérieur de l'individu, parce que l'isolement, un nouveau genre de vie, le souvenir de sa conduite, l'apprêt d'un jugement, produisent une diversion qui souvent concentre toutes les idées sur ce point et fait par conséquent cesser l'influence de l'idée dominante existant précédemment. Ce serait à tort qu'on voudrait exiger d'un médecin qu'il déterminât l'état moral actuel de l'accusé, sans se prononcer sur le caractère moral des actes imputés, parce que, prétendraient les magistrats, les médecins rempliraient les fonctions de juges et jurés tout à la fois. Ces distinctions ne seraient point exactes puisque les médecins ne feraient qu'éclairer la conscience de ceux qui doivent prononcer le jugement et qui souvent sont étrangers à la sublimité de leur art. Ces personnes n'ont fort souvent pas vu d'aliénés ou n'en ont pas observé. Ils se trouveraient donc alors sans guide dans des cas difficiles, même pour des gens de l'art éclairés. C'est en vain que quelques esprits superficiels prétendront que les personnes étrangères à la médecine seront aussi à même d'apprécier les désordres de l'intelligence que les médecins eux-mêmes, comme si celui qui n'a jamais vu d'objets précieux était aussi capable de les distinguer et de les apprécier que celui qui en a fait une étude spéciale et qui les connaît parfaitement.

Seraient-ce les gens du monde qui admettraient de pareilles idées ? ceux qui ne peuvent concevoir une folie raisonnante et qui ne veulent croire à une manie sans délire, quoique les faits paraissent évidents à toute personne qui a observé ou qui connaît toutes les bizar-

reries humaines! Quelques personnes s'appuyant sur ce raisonnement prétendent que la conscience de la folie exclut la folie; or, un intérêt compris, des moyens combinés, un plan de conduite arrêté supposent la raison. Mais tous les jours ne voit-on pas des fous dissimuler leur état pour tromper la surveillance des gardes et pour exécuter leurs projets ou mieux atteindre leur but? Et d'ailleurs est-il besoin que la folie soit prouvée par des actes antérieurs au crime? La loi ne dit-elle pas qu'il n'y a ni crime ni délit si l'individu est en démence au moment de l'action?

Un malade se persuade que sa femme est morte, il prétend que ce qu'on lui présente sous ce nom et sous ces traits n'est qu'une transformation pareille. On tente en vain de détruire la fausseté de cette idée. On est forcé de recourir à la séquestration et à un traitement médical. Le malade prend alors le parti de ne plus parler de cette chimère, sans l'avoir pourtant abandonnée; dès qu'on l'y ramène, il élude la question en disant: ne parlons pas de cela. Il tâche de dissimuler son état, puisque, selon lui, c'est l'unique moyen de faire cesser les persécutions auxquelles il se croit en butte.

Voici un nouveau fait qui viendra encore confirmer cette opinion. Un jurisconsulte devenu maniaque est renfermé dans une maison de santé. Il conçoit le projet d'obtenir sa sortie en frappant le maître de l'établissement; il demande à lui parler, cache une bûche de bois sous sa redingotte, entre dans le cabinet, ferme la porte, réclame sa sortie d'un ton impérieux, et se dispose à frapper; mais heureusement il est le plus faible; on s'empare de lui, et, le reconduisant à sa chambre, on

Digitized by Google

lui adresse des reproches; il se contente de répondre tranquillement: « Eh bien! quand je l'aurais tué, il n'en aurait été que cela, puisqu'on dit que je suis fou. Voilà bien certes de la ruse, de l'adresse, une prévision des suites légales de sa conduite ; prétendra-t-on pour cela que ce n'est pas un acte de folie ? et d'ailleurs ne peut-il pas y avoir des rémissions, des intervalles lucides et même des intermissions de plusieurs jours?

Mais, objectera-t-on, tout le monde pourra simuler la folie : comme si c'était chose si facile qu'on le pense, surtout pour des personnes qui n'en ont pas observé, ou qui n'en ont pas fait une étude spéciale. Dans ces manies en général il y a oubli des convenances, illusion de l'esprit et des sens ; comme les malades se croient en parfaite santé, ils attribuent à un complot, à des persécutions les mesures que l'on prend à leur égard. Mais quand on veut agir contre eux, c'est alors qu'on les voit recourir à tout ce qu'ils ont de génie pour en imposer par des raisonnements plausibles, pour convaincre les personnes auxquelles ils s'adressent.

Un instinct sanguinaire peut se développer chez l'homme le plus honnête et le porter quelquefois irrésistiblement aux plus terribles excès ; sans motifs, il pourra commettre des vols et même des homicides ; et il y aura alors évidemment lésion exclusive des penchants et des sentiments ou de la volonté qui provoque à des actes insensés, atroces, que la raison réprouve et dont elle empêche la perpétration tant qu'elle est la plus forte. Cet état n'est pour ainsi dire jamais pris en considération par les tribunaux, il est constamment repoussé par les magistrats comme erreur funeste, ils en

sont même épouvantés, et placent sur la même ligne les actes répréhensibles fort rares commis sans intérêt, souvent même avec une horreur profonde, et les crimes consommés par d'infâmes scélérats. Ils s'imaginent qu'en excusant les uns, ils absolvent les autres; il faut pour eux que l'intelligence offre de profonds désordres. Si les individus raisonnent bien au moment où on les interroge, il n'y a selon eux aucune lésion dans l'esprit, ils n'ont pas d'aliénation mentale, surtout encore si, comme nous l'avons dit, ils motivent leurs desseins, leurs actions, s'ils ont usé de ruse, de calcul, de combinaison, de sang-froid, toutes précautions prises par un homme jouissant de la plénitude de sa raison. C'est pourtant ce que l'on rencontre quelquefois dans la manie raisonnante, et ce que ne peuvent concevoir les gens du monde qui regardent la déraison complète, les emportements, les actes de violence, comme caractérisant cette affection. On ne peut se résoudre à admettre que, par une lésion exclusive du sentiment et de la volonté, sans désordre de l'intelligence, l'homme puisse être porté avec violence à répandre le sang de ses semblables. M. Esquirol lui-même, dont l'opinion est bien quelque chose en cette matière, attribuait ce penchant ou à la monomanie ou à la mélancolie, et les actes que ces individus commettaient étaient toujours, selon lui, le résultat du délire, quelque passager qu'on le suppose; mais depuis il a eu l'occasion d'en observer sans délire, et il admet que cette maladie existe réellement.

1.° Le meurtre peut être provoqué par une conviction intime, mais délirante: tel est le cas de ce vieillard qui croit, à l'exemple d'Abraham, avoir entendu la voix d'un

Digitized by Google

ange qui lui ordonne d'immoler son fils, et consomme le sacrifice.

2.° Dans quelques circonstances, l'exaltation de l'imagination, un faux raisonnement, une grande passion portée jusqu'au délire font agir le monomaniaque par un motif déraisonnable ou par un délire partiel de l'intelligence et de l'affection. Une femme tue son enfant en raisonnant de la sorte : tu dois tuer cet enfant, car il devient un ange et échappe aux séductions du monde.

Tel est encore le cas de cette mère qui se persuade qu'elle est ruinée; sa position est affreuse, rien ne peut la changer; elle est convaincue que ses enfants sont destinés à tendre la main dans les rues, le désespoir s'empare d'elle, elle forme la résolution de les tuer, elle s'apprête; mais au moment de l'exécution, la tendresse maternelle parlant plus haut que ce désespoir chimérique, elle s'écrie : retirez mes enfants ! retirez mes enfants !

Dans certaines circonstances, sans altération de ces deux fonctions, l'*intelligence* et l'*affection*, il peut être entraîné par un instinct aveugle, par une idée, par quelque chose d'indéfinissable qui le porte à tuer, même alors que sa conscience l'avertit de l'horreur de l'acte auquel il va se livrer. Il y a pour ainsi dire entraînement et privation de la liberté morale. Il y a délire partiel, monomanie ou folie comme on le voudra; il peut n'y avoir désordre que dans les actions, sans altération de l'intelligence: c'est ce qu'on nomme folie raisonnante.

3.° Dans certains cas, l'homicide peut être provoqué par le délire, par l'agitation; on croit entendre l'ordre

Digitized by Google

de tuer; d'autres tuent pour se faire mourir, n'ayant pas le courage de se donner la mort. Il peut y avoir erreur de jugement ou égarement religieux. Telle était la circonstance de cet individu qui, se croyant appelé à faire un baptême de sang, immola toutes les personnes qu'il put rencontrer, jusqu'à ce qu'on eût mis des bornes à ses excès.

4.° Dans d'autres circonstances, il n'y a pas désordre intellectuel, il y a *entraînement irrésistible* par une impulsion aveugle et une détermination irréfléchie, sans intérêt, sans motif. C'est une supposition qui paraît d'abord impossible, et quelques personnes disent que c'est une ressource commode pour sauver les coupables. Tout homme qui a conscience de son être peut résister à ses penchants, surtout s'ils sont révoltants, et il est homme libre dès qu'il n'y a pas égarement de sa raison. Mais si nous remarquons quelquefois la perversion et même l'abolition de l'intelligence et de la sensibilité, pourquoi, je le demande, la volonté ne pourrait-elle pas être troublée, pervertie ? N'est-elle pas différente suivant l'âge, le sexe et même l'individu ? A-t-elle la même énergie dans l'enfant, le vieillard et l'adulte ; dans la femme et dans l'homme; chez celui qui est bien portant et chez celui qui est malade ? Non sans doute ! La volonté n'est-elle pas modifiée par l'éducation, l'exercice, et mille autres circonstances? Et pourquoi ne serait-elle pas soumise à des troubles, à des perturbations, quelque incompréhensibles qu'ils soient pour nous ? Saisissons-nous mieux l'ensemble des troubles de l'intelligence et de la sensibilité morale? Non sans doute encore. Et pourquoi donc nous refuser

à l'évidence des faits? On trouve quelques malheureux qui sont poussés par une fureur forcenée et sont portés par un penchant irrésistible à s'armer du premier instrument qu'ils rencontrent, pour assommer les personnes auxquelles ils sont le plus attachés.

Tel est l'exemple d'un homme de Paris, d'un caractère doux, d'un rang très distingué, qui avait donné tous ses soins à l'éducation d'un fils unique qu'il chérit et dont il n'a qu'à se louer. Ce père est tout à coup saisi d'un violent désir de l'égorger. Il résiste quelques jours; mais voyant que ses envies redoublent, il s'enfuit dans les environs de Paris. Il y reste trois ou quatre jours, rôdant à travers champs, se procurant sa nourriture comme il le peut, et couchant dans le premier fossé venu. Son agitation se calme bientôt; il se hâte d'aller trouver son médecin au Val-de-Grâce et lui raconte ses horribles intentions. Celui-ci lui conseille de se tenir quelque temps éloigné de sa famille et l'accompagne dans une maison de santé à Chaillot. Dans les premiers temps de ce séjour, tristesse profonde, grande morosité; peu à peu il s'habitue à sa situation, on lui parle souvent de son fils, il finit par abandonner entièrement ses sinistres idées, il se remet à la tête de ses affaires et rentre dans sa famille.

Voici encore un autre fait qui confirme toutes les propositions que j'ai avancées. Une femme, reçue à l'hospice de la Charité pour un léger catarrhe, se plaint de plus à M. Rhuiller d'un malaise général ; elle prie ce médecin de vouloir bien l'écouter quelques instants en particulier et lui fait cette confidence: « Je suis tourmentée du plus vif désir d'empoisonner ma maîtresse

qui est excellente pour moi; je me suis décidée à quitter sa maison et son service pour me soustraire à ce penchant auquel je suis persuadée que je finirais par succomber.» Elle raisonne du reste et répond parfaitement à toutes les questions qui lui sont adressées. Ne voit-on pas ici un combat intérieur entre l'impulsion féroce d'un instinct destructeur et l'horreur du forfait? Le penchant est forcé et involontaire. Le monomane, excité à faire périr l'objet qu'il chérit davantage, est entraîné par une impulsion qu'un reste de raison modère; mais bientôt cette influence n'a plus assez d'empire pour permettre au malade de résister à la fureur qui le domine et l'entraîne.

L'homme dans cette position n'a plus la faculté de diriger ses actions, parce qu'il a perdu l'unité du moi. C'est l'*homo duplex* de St.-Paul et de Buffon : poussé au mal par un motif et retenu par l'autre, tous ses actes ne sont que le résultat d'un délire, quelque passager qu'on puisse le supposer.

Dans quelques cas, la monomanie peut se montrer par accès annoncée par une chaleur brûlante de l'abdomen, de la poitrine et de la face ; le regard devient étincelant. Telle est l'observation de ce vieillard qui, sous l'empire d'une fureur forcenée, irrésistible, se saisit de la première arme qu'il rencontre pour assommer toute personne qui s'offre à lui. Il prétend éprouver un combat intérieur entre un féroce instinct de destruction et l'horreur profonde que lui inspire un forfait. Il assure que son penchant est involontaire et que, malgré toute sa tendresse pour sa femme, plusieurs fois elle eût été sa victime s'il ne se fût hâté de la prévenir.

Digitized by Google

Une dame habitant notre ville en ce moment (M.me de Si) m'assurait, ces jours-ci, connaître particulièrement, dans la ville de Vesoul, une jeune demoiselle de 25 ans environ, parfaitement placée dans la société et qui éprouvait la plus vive tendresse pour une de ses petites nièces, âgée de 7 à 8 ans, ce qui ne l'empêchait pas, chaque fois qu'en sa présence elle tenait des ciseaux, de se sentir le plus vif désir de les lui plonger dans le sein. Effrayée de cette sinistre propension, elle s'est décidée à en prévenir sa famille pour qu'on lui enlève toute possibilité de commettre ce meurtre qui lui fait horreur, mais auquel elle redoute de se laisser entraîner.

L'imitation dans tous les cas a encore une puissante influence: ainsi, après les procès de Papavoine et de la fille Cornier, n'a-t-on pas vu successivement un grand nombre d'individus pris d'envie de commettre des homicides?

Un homme de 45 ans ayant lu attentivement la relation du procès de l'horrible drame où figure Charlotte Cornier, fut, pendant la nuit, éveillé en sursaut par la pensée de tuer sa femme couchée à ses côtés ; il s'échappe du lit, et depuis, trois fois il eut la même envie, quoiqu'il y eût parfaite intelligence dans son ménage.

Nous voyons certains monomaniaques, poussés par des motifs plus ou moins chimériques, avoir envie de tuer: ils sont fous; d'autres n'ont pas de motifs, c'est une simple impulsion à laquelle ils résistent; si l'impulsion est trop forte ils succombent : c'est un degré de plus. Doit-on pour cela les confondre avec les criminels homicides ? L'acte seul ne constitue pas l'action criminelle, car souvent ces individus peuvent être bons, hon-

nêtes et même religieux. Mais il y avait exaltation de sensibilité ou imitation, car, ainsi que l'a fort bien dit M. de Laplace : « Quelques individus tiennent de leur « organisation ou de pernicieux exemples, des pen- « chants funestes qu'excite vivement le récit d'une « action criminelle devenue l'objet de l'attention pu- « blique. Sous ce rapport, la publicité du crime n'est « pas sans danger. »

Ces malheureux, dans l'intermittence, rendent compte des plus petits détails; ils étaient, disent-ils, entraînés, emportés, poussés par quelque chose. Ce n'est ni la raison, ni le sentiment, ni la volonté qui déterminent ces actions, il y a lésion des facultés présidant à la volonté.

De tous ces faits nous pouvons inférer, ce semble, que tantôt il y a, chez le monomaniaque, aberration de l'entendement, tantôt abolition des facultés affectives, et par conséquent privation de liberté morale. Ces malheureux peuvent être distingués des criminels dans le plus grand nombre des cas. Mais loin de nous toute idée de matérialisme et de fatalisme; nous ne prétendons pas constituer tous les grands attentats en actes de folie; sans chercher à protéger le crime, nous nous en tenons seulement à l'expression des faits observés de tout temps par nombre de médecins. On pourrait prétendre que cette monomanie est une innovation, et que s'il existe quelque penchant au meurtre, il ne dépend que de quelques vices horribles ou d'un instinct de férocité native, de cruauté bizarre, de misanthropie, de rage de sang, et qu'on doit appliquer à l'auteur toute la sévérité des lois, ou que sans cela on renverserait la morale ; et ces mots *ne sois pas homicide*, se réduiraient à *ne sois*

Digitized by Google

pas malade. D'ailleurs on ne verrait que des aliénations partout. Pour renverser cet échafaudage d'objections et pour toute réponse, contentons-nous d'observer les faits incontestables, et on respectera ensuite davantage la vérité. Ce serait trop rabaisser l'espèce humaine que de croire l'homme capable de ces horribles forfaits par l'unique plaisir de baigner ses mains dans le sang de ses semblables. Ces idées paraissent encore étrangères; mais le temps fera raison de tous ces préjugés comme il l'a fait pour la magie et la sorcellerie. Qui de nous, à l'exemple de Pierre de Lancre, insensé conseiller du roi au parlement de Bologne, oserait en ce moment condamner au dernier supplice ces êtres malheureux accusés de magie et de sorcellerie qui semblaient, par leurs réponses précises et raisonnées, être d'accord avec lui pour jurer leur perte. Ce temps d'ignorance et de barbarie est passé; il faut espérer que maintenant, plus éclairés sur les phénomènes cachés de l'intelligence, nous apprendrons davantage à distinguer les crimes des misères attachées à notre pauvre humanité, et de même que, dans les derniers temps où l'on jugea la sorcellerie, on finit par dire : *Nihil à demone ; multa ficta, à morbo pauca*, nous pourrons dire bientôt peut-être au sujet du meurtre monomaniaque: *Nihil à crimine: nulla ficta, à morbo tota.*

A l'occasion des sorciers, je ne résiste point à l'idée de vous donner connaissance d'un mandement de 1657 de M. Dorival, de Besançon, dont la pièce officielle est entre mes mains et que je vous fais passer.

« Nous haut doyen, chanoines, et chapitre de l'in-
« signe église métropolitaine de Besançon, adminis-

« trateurs de l'archevêché, le siège vacquant ; ayant « appris avec un regret extrême les impiétés et horri- « bles profanations arrivées depuis peu en ce diocèse « par les furieux attentats des sorciers contre le plus « auguste des mystères de notre foi, et désirant de nous « opposer de tout notre pouvoir aux pernicieux desseins « de l'ennemy des hommes et d'appaiser la colère de « Dieu justement irrité par tant de crimes. Nous avons « jugé nécessaire de recourir à son infinie miséricorde, « et pour ce nous invitons tous les fidèles de notre dio- « cèse, de se mettre en état de recevoir ces grâces tant « désirées, par le jeusne, l'aumosne, et les prières, que « nous commencerons en cette cité, jeusnant le dernier « jour de cette année trente-neuvième du présent mois « de décembre pour le premier jour de janvier de l'an « suivant, confessiez et communiez, assister aux divins « services et sermon qui se feront devant le très Saint « Sacrement exposé en notre église métropolitaine de « Saint Jean, ou après les vespres dudit jour, l'on don- « nera la bénédiction accoutumée ; afin que l'année « suivante commencée par ces saintes actions, soit toute « consacrée à sa divine majesté, pour réparation des « sacrilèges commis par ses ennemis contre son hon- « neur. Ordonnant de plus à chaque prestre, de ou « plustôt qu'il pourra célébrer à cette intention l'office « en l'honneur de l'auguste Sacrement de l'autel, et à « chaque doyen rural, aussitost après que les pré- « sentes seront arrivées à leur connaissance, de pro- « curer qu'à l'imitation de la métropolitaine, le mesme « soit exécuté en chaque paroisse de son décanat, « ponctuellement et avec dévotion ; et à tous curés

« d'y complir sérieusement et inviter leurs paroissiens
« à la pratique des bonnes œuvres cy dessus spécifiées.
« Donné en notre sale capitulaire le 22 décembre mil
« six cent cinquante-sept 1. DORIVAL.»

L'on voit par ce mandement imprimé l'idée que l'on avait alors des sorciers. Combien les temps sont changés !

Ne serait-ce pas une grande cruauté que d'envoyer à l'échafaud ces êtres infortunés ? Qu'on les séquestre de la société, rien de plus naturel; leur faire du mal serait aussi barbare que de punir un fiévreux des actes qu'il commet pendant ses accès, afin d'empêcher les autres d'en faire autant. Malheureusement, beaucoup de jurés étrangers à l'étude de la métaphysique ne font pas assez d'attention à la différence qui existe entre la volonté libre et la volonté de l'homme aliéné. J'en donnerai pour preuve les réponses suivantes: Oui, l'accusé est coupable d'homicide. Cet homicide a été commis volontairement et avec préméditation. Mais oui, l'accusé était en démence lorsqu'il a commis ce crime. (Fait rapporté par M. Orfila qui montre la dernière question comme illégale, et qui n'en a pas moins sauvé l'individu.)

Au lieu d'agir avec toute la sévérité des lois contre ces infortunés et de les condamner au dernier supplice, ou aux travaux forcés à perpétuité, et à la flétrissure comme acte volontaire, mais sans préméditation ou avec les circonstances atténuantes, nous étant efforcé de démontrer qu'il n'y avait pas liberté entière , contentons-nous de les tenir éloignés de la société, crainte de nouveaux accidents, et, à l'imitation de nos voisins d'ou-

tre-mer, établissons des maisons de santé d'aliénés uniquement réservées pour les fous criminels.

M. Perrin est invité à prendre la parole et prononce l'éloge suivant de M. le conseiller d'État baron Janet, né et mort dans le Jura, après une longue vie consacrée à des travaux judiciaires et administratifs.

Messieurs,

La Société d'émulation, établie pour encourager les sciences et les arts, l'est encore pour glorifier les vertus et les talents, et les recommander à la reconnaissance publique. En même temps qu'elle signale les découvertes, qu'elle stimule les perfectionnements et discute avec soin les questions litigieuses qui intéressent la prospérité du pays, elle se pose comme une des voix de la Renommée chargée d'offrir un juste tribut d'éloges aux Jurassiens qui le méritent. Elle puise dans ce mode d'action un moyen de récompense pour de dignes compatriotes, et elle l'emploie aussi à leur procurer des émules. Sous ce rapport, je veux dire quant à l'appréciation des hommes et du jugement public à porter sur leur vie, n'avons-nous point laissé de lacune, Messieurs ? Je me trompe peut-être, mais je crois qu'aucun de nous ne s'est encore occupé de faire entendre dans le sein de la Société d'émulation quelques paroles sur la mémoire d'un de nos plus illustres concitoyens, le baron Janet, conseiller d'État. J'ai entre-

Digitized by Google

pris cette tâche sans me dissimuler combien elle est au-dessus de mes forces. Je n'ai, Messieurs, qu'une notice bien incomplète à vous offrir, mais vous me tiendrez compte de ma bonne volonté.

Laurent-Marie Janet devait le jour à un honnête cultivateur de St.-Julien. Sa rare précocité, qui fesait l'orgueil et la joie de ses parents, témoignait que la nature ne l'avait pas destiné à diriger le soc d'une charrue. Pour cultiver de si heureuses dispositions, on l'envoya au collége d'Orgelet, puis à celui de Lons-le-Saunier. Quand il eut fini ses classes, où les premiers prix avaient été le prélude et le présage de ses triomphes futurs, il alla à Besançon suivre les cours de droit. Naturellement laborieux, et stimulé par la légitime ambition de se distinguer, il travaillait quinze heures par jour (je le tiens de lui-même). Cette passion pour l'étude, à une époque où les étudiants fréquentaient plus la salle d'armes que l'université, attira sur lui l'attention du célèbre professeur Seguin, qui lui accorda, avec son estime, un vif attachement. Mais ses forces ne répondant point à son avidité d'instruction et à son courage, il tomba malade, se guérit mal et resta dans un état de langueur, tel, qu'on craignit pour sa vie. Il se roidissait contre le danger et continuait de s'épuiser par l'excès de ses travaux. Le bon M. Seguin, qui l'affectionnait comme son fils, et qui l'engageait, d'après l'avis des gens de l'art, à aller respirer l'air natal, eut bien de la peine à le faire partir pour St.-Julien. Janet fut à peine rétabli qu'il retourna à Besançon. Il y fut gradué et reçu avocat au parlement.

Le nouvel avocat fit ses premiers essais au bailliage

d'Orgelet et continua de plaider devant le tribunal de district que la révolution de 1789 avait substitué à l'ancienne juridiction. Les clients faisaient foule chez lui.

La révolution compta le jeune et brillant légiste parmi ses partisans de bonne foi. Janet fut patriote enthousiaste, mais sans frénésie; il fuyait tous les excès, hors celui du travail. Il entra ensuite dans le système du fédéralisme, regardant la Convention nationale comme privée de la liberté des votes depuis la fameuse journée du 31 mai 1793, et comme n'étant plus que l'instrument d'une faction désorganisatrice. Nommé capitaine dans la garde nationale d'Orgelet et député de ses concitoyens auprès du conseil départemental, connu alors sous le nom de comité de salut public, il assista à une assemblée qui se tint dans l'église des Cordeliers. La grandeur des questions qui s'y débattirent ne l'intimida pas, ne le trouva point en défaut. Le juriste, l'avocat exclusivement nourri des préceptes du droit civil, se lança dans la haute sphère de la politique, comme dans son domaine. Janet, plein du sentiment de sa force, monta à la tribune. Il improvisa, avec ces expressions pittoresques qui lui arrivaient d'inspiration, un discours plein de feu, de verve, d'une éloquence démosthénique. Cette philippique vigoureuse, souvent interrompue par des hourras d'applaudissements, acheva l'entraînement des auditeurs. Elle fit pressentir aussi, dans le député d'Orgelet, l'orateur d'élite, l'homme supérieur qui devait acquérir un jour tant de réputation.

La cause du fédéralisme perdue, Janet, l'un de ses

plus énergiques défenseurs, ne dut pas abandonner sa tête à l'ennemi. Il chercha un asile sous nos drapeaux victorieux et les suivit en Espagne, où il resta jusqu'en 1795.

Un disciple de Thémis, un jurisconsulte ne pouvait se plaire dans les camps. Les proscriptions ayant cessé d'ensanglanter le sol de la France, Janet revint à la carrière qu'il avait commencée et la seule où il pût asseoir les premiers fondements de sa fortune. Il figura en tête des hommes de loi, soit de Lons-le-Saunier, soit des villes voisines, qui étaient venus exercer leur profession près du tribunal institué pour tout le département par la Constitution de l'an 3. Ce fut pour lui une série de victoires. Un jour, il se montrait désolé, et pourquoi ? parce que, sur vingt-huit causes plaidées de suite, il en avait perdu..... une. Offenserai-je la mémoire de ses confrères en disant qu'il les laissait fort loin derrière lui ? C'est cependant la vérité ; ce qui ne signifie nullement que ses concurrents fussent sans mérite. Ceux-ci ne manquaient point de savoir et d'habileté, mais ils subissaient l'ascendant du génie. En un mot, et pour parler sans détour, Janet nous écrasait. Je dis *nous*, parce que j'ai eu l'honneur, jeune encore et ayant à peine secoué la poussière de l'école, de me mesurer quelquefois avec lui. Dans ma lutte téméraire, je ressemblais à un pygmée se jetant dans les jambes d'Hercule : je n'ai pas besoin d'indiquer le résultat. Et comment aurait-il pu en être autrement ? Janet joignait à une immense mémoire et à une riche instruction, un jugement aussi prompt que sûr. Avec son goût immodéré pour le travail, il approfondissait tous les

moyens d'une cause et n'en laissait échapper aucun. Jamais client n'a pu lui reprocher d'avoir traité avec légèreté et insouciance une affaire quelconque. Aussi, il ne fallait parler à Janet d'aucun des plaisirs qui charment, qui captivent les autres hommes. Travailler, puis travailler, et toujours travailler, voilà sa devise, son unique occupation, sa seule jouissance, sa vie. Tout le reste ne lui paraissait digne que d'indifférence. « L'homme, répétait-il souvent, est né pour le travail. » Réunissez à ces premiers avantages une voix forte, dont trois heures de plaidoirie, pendant plusieurs jours de suite, ne pouvaient amoindrir le volume, une vive sensibilité qui donnait à notre avocat l'onction et la chaleur du débit, et vous me direz si les fastes du barreau français ont eu souvent à rappeler d'aussi féconds éléments de réussite. Aussi, Janet a été le plus grand orateur du département du Jura. Je dois dire toutefois, pour respecter, en tout, la vérité, qu'il a moins brillé dans ses mémoires. Il perdait beaucoup en perdant le prestige de sa voix tonnante, de la déclamation, du geste, en un mot, des grands mouvements oratoires. Tout plein de choses, absorbé par le fond de ses pensées, il en négligeait quelquefois l'expression. Son style n'était pas toujours pur, pas toujours rigoureusement châtié. Mais on ne saurait tout réunir, et le lot de Janet était déjà assez beau.

Notre éloquent compatriote fut appelé à soutenir plusieurs causes devant le tribunal départemental du Doubs. Il y conquit l'admiration des magistrats et de l'auditoire. On profita de son séjour à Besançon pour le mettre en conférence avec les deux aigles de la ma-

Digitized by Google

gistrature et du barreau bisontin, le président Lescot et l'ancien professeur Courvoisier (celui-ci récemment revenu de l'émigration. On sait que M. Courvoisier père avait été chancelier de Louis XVIII). Ces deux hommes n'étaient pas prodigues d'hommages. Ils écoutèrent Janet qui s'était chargé du rapport. Le procès pullulait de questions ardues. Ils furent émerveillés de la facilité prodigieuse de leur rapporteur, de la lucidité de ses raisonnements, et de son profond savoir. Lorsqu'il eut terminé, le professeur Courvoisier lui dit : « Monsieur, je croyais que la renommée, qui vous élevait si haut, avait exagéré. Je suis obligé de reconnaître que votre réputation est encore au-dessous de vos talents. » M. Lescot, qu'une force peu commune dans la science du droit rendait difficile et avare de compliments, lui en adressa de très flatteurs.

Peu après, Janet joûta avec succès contre M. Courvoisier fils, alors avocat. Le futur garde des sceaux, déjà brillant au premier barreau de la province, et accoutumé à triompher, vit pâlir son étoile devant le grand jurisconsulte du Jura.

La profession d'avocat n'étant point incompatible avec les fonctions administratives, Janet fut nommé membre de l'administration centrale du département. Après la création des conseils de préfecture, il entra dans celui du Jura où il eut pour collègue l'abbé Champion. Ses discussions avec cet homme habile, mais peut-être trop absolu dans ses opinions politiques, amenèrent entre eux une déplorable rupture. Je ne dois pas négliger de dire que la plupart des hommes éclairés se rangèrent du côté de Janet.

Les tribunaux de département ayant été supprimés, l'arrondissement de Lons-le-Saunier devenait un théâtre trop resserré pour une capacité si vaste. La voix publique appelait le *Gerbier* jurassien aux places éminentes du Gouvernement. Le grand collége électoral le comprit, en 1804, parmi les candidats pour le corps législatif, et Janet obtint les suffrages du sénat.

Mais ce n'était pas dans le sein d'une assemblée condamnée au mutisme par un simulacre de constitution (celle de l'an 8), que pouvaient rayonner des talents oratoires. Le muet législateur, admis dans d'importantes réunions où la parole était permise, ne tarda point à être apprécié. Il sut plaire à des hommes supérieurs qui le désignèrent au chef de l'État pour les fonctions de maître des requêtes. L'empereur, qui se connaissait en hommes, le goûta beaucoup et lui confia de hautes missions. Il l'envoya à Florence pour faire partie de la junte de Toscane. Extrêmement satisfait de cette première épreuve, il le fit passer à Rome. Là, Janet, dont on avait reconnu la capacité en finances, non-seulement fut membre de la Consulte et président du comité de liquidation, mais devint intendant-général du Trésor. Il reçut le titre de baron de l'Empire. Le voilà enfin dans les honneurs, juste récompense de ses services. Napoléon, généreux par système, c'est-à-dire, ayant l'habitude d'enrichir les grands fonctionnaires qui le servaient bien, fit au baron Janet des cadeaux considérables, que ce dernier put honorablement accepter.

Malgré les travaux accumulés qui absorbaient presque tous ses moments et quoiqu'il conservât son goût pour

la vie privée et les mœurs simples, fruit indestructible de son caractère et de sa première éducation, l'intendant-général du Trésor ne recula point devant ce qu'on est convenu d'appeler les devoirs de la représentation. Il donna des fêtes splendides qui charmèrent la haute société de Rome. Le baron Janet réussit d'ailleurs à se concilier, dans cette ancienne capitale du monde civilisé, l'estime des hommes raisonnables. Ceux-ci ne le rendaient point responsable des mesures, tantôt trop militaires, tantôt trop financières, ordonnées par un gouvernement qui se servait largement de sa toute-puissance. Les Romains savaient gré à l'intendant-général de ses efforts personnels pour garder avec eux tous les ménagements compatibles avec ses devoirs.

Ramené en France par la révolution de 1814, le baron Janet trouva dans les malheurs de la capitale envahie un nouvel aliment à son activité et une occasion de servir le pays. Il concourut généreusement, et par pur patriotisme, à la gestion intérimaire exercée au nom des puissances alliées. Avec ce zèle infatigable et cette sagacité qui le secondaient partout et dans tous les genres d'occupations, il substitua l'ordre au désordre et l'équité des répartitions à l'insupportable fléau de l'arbitraire. Un concert général d'applaudissements et de satisfaction fut la première récompense de ce signalé service. Le général russe Sacken, gouverneur provisoire de Paris, obtint pour son bienfesant et habile collaborateur la décoration de l'ordre de Saint-Wladimir. La ville de Paris, de son côté, offrit au baron Janet une tabatière enrichie de brillants.

La noble conduite de notre compatriote ne lui fit

pas trouver grâce devant la Restauration, ou plutôt devant les hommes qui la dirigeaient alors. Sous prétexte qu'il tournait des regards de regret vers la dynastie déchue, on le laissa sans emploi, avec le titre stérile de maître des requêtes honoraire. Dans ce repos forcé, il n'oublia ni ses anciennes affections, ni les intérêts de son département. Il concourut de tous ses moyens, conjointement avec le comte Vernier, le marquis de Champagne et le général Lecourbe, à repousser la demande de la ville de Dole, qui renouvelait alors ses tentatives pour arracher à la ville de Lons-le-Saunier le siége de la préfecture.

Le gouvernement des Cent-Jours n'avait garde de dédaigner l'intendant-général de Rome. Il le nomma administrateur du trésor et inspecteur des caisses publiques du Midi. Le Jura n'avait point oublié non plus son grand orateur, son savant jurisconsulte, l'un de ses plus utiles et de ses plus glorieux enfants. Le baron Janet fut élu membre de la chambre des représentants. Mais, doué d'un tact fin et d'une longue prévision, le député jurassien voyait l'abîme s'ouvrir sous les pas mal assurés de la dynastie impériale. Il évita de monter à la tribune, ou n'y parut que rarement. Il fit taire l'ambition et l'amour-propre pour sacrifier à la prudence.

Au retour des Bourbons, le baron Janet retomba dans la vie privée. Il s'y déplaisait. Cet esprit inquiet et ardent ne supportait pas l'inaction. L'un de ses amis, habile joueur, lui conseilla de se donner quelquefois la récréation du jeu, et le força, en quelque sorte, d'apprendre à jouer. Janet, semblable à Montaigne et

Digitized by

à tant d'autres hommes de génie, ne put jamais atteindre à une force médiocre dans les cartes. Il recouvra avec une joie indicible ses anciennes fonctions de maître des requêtes, fonctions pénibles et qui ne rapportaient qu'un faible traitement; fonctions infimes pour un homme tel que lui, mais qui le sortaient de sa torpeur morale.

Depuis les événements de 1830, le baron Janet fut nommé conseiller d'état, mais après plusieurs années. On ne conçoit guères le retard d'un si légitime avancement, quand on sait de quelle considération Janet jouissait auprès de ses collègues et des différents ministres. Il n'avait pas cessé d'être l'homme des affaires contentieuses, des affaires difficiles, des grandes affaires. C'était toujours à lui qu'on confiait l'examen des questions les plus épineuses. Il sortait glorieusement de ces épreuves incessantes, et l'âge n'avait affaibli ni son amour du travail, ni sa perspicacité. Député de l'arrondissement de Dole en 1837, il se distingua dans les comités de la chambre. C'est lui qu'on avait choisi pour rapporteur sur le projet de loi relatif aux pensions de retraite des administrations financières : projet dont les difficultés effrayèrent le ministère et qui fut abandonné. Il perdit, par cette défection, une occasion précieuse de mettre ses talents en lumière et de se faire apprécier par l'arrondissement de Dole qui, faute de le connaître assez, ne le réélut pas.

Le baron Janet termina sa carrière à Lons-le-Saunier le 29 septembre 1841, âgé de 73 ans. Frappé d'apoplexie, accident que sa corpulence, l'ardeur de son teint et le volume de son cou auraient dû lui faire redouter, il n'eut que la force de se jeter sur son lit et

Digitized by Google

resta seul, sans secours, pendant plusieurs heures. Quand on arriva dans sa chambre, et ce fut par hasard, il fesait déjà entendre le râle des moribonds. La saignée et tous les autres procédés de la science furent inutiles: c'était trop tard.

Notre compatriote eut des envieux : qui n'en a pas ? Des concurrents, qui se croyaient ses rivaux, ne lui pardonnaient pas sa supériorité. Plus tard, d'autres yeux furent offusqués de son essor, furent blessés de son ascension. Plus tard encore, on s'efforça de le rendre étranger aux grandes luttes électorales, de l'écarter de l'arène. Il n'y eut pas jusqu'à sa fortune matérielle que quelques hommes ne vissent d'un œil chagrin. Qu'y avait-il donc d'étonnant à ce qu'un homme plein de talents, actif, et placé dans de grandes et heureuses circonstances, fût sorti d'une médiocrité bourgeoise ?

L'opulence de Janet, commencée par ses brillants succès au barreau, accrue par ses hauts traitements dans les emplois publics et par les largesses d'un conquérant qui disposait des trésors de l'Europe continentale, fut achevée par le solide et infaillible moyen d'une économie qui, pendant plus d'un demi-siècle, ne s'est jamais démentie.

On l'a reprochée à Janet, cette économie, vertu réelle, vertu si rare et dont, tous les jours, des créanciers dépouillés pleurent l'absence. Quelques personnes ont prétendu qu'il ne la contenait pas toujours dans de justes bornes. Quand je réveille de pareils souvenirs, Messieurs, vous me tenez sûrement compte de la peine qu'ils me font éprouver ; vous concevez toute l'étendue du sacrifice que je fais pour conserver l'indépendance

de l'historien. Je désirerais n'avoir à retracer que les gracieux témoignages d'estime et de reconnaissance qui furent justement prodigués à Janet, et pouvoir taire les détractions sourdes dont le triste murmure est venu nous affliger. Mais, j'en demande pardon aux mânes de cet illustre concitoyen dont, plus que personne, j'honore la mémoire, je veux être sincère et je n'ai pas promis un panégyrique.

Eh bien, Messieurs, le tort que je viens si péniblement de rappeler, ce tort, s'il était réel et qu'il fallût absolument en accueillir l'imputation, resterait-il sans excuse ? Janet, né sous le chaume, dans une maison où les privations se fesaient quelquefois sentir, accoutumé dès l'enfance à se défier de l'avenir et à se contenter de peu, devait avoir naturellement contracté des habitudes d'épargne que son goût pour la retraite et les jouissances de l'étude, loin des superfluités, ne pouvait qu'invétérer. Il ne connaissait, dans les usages de la vie, que le nécessaire, et ne comprenait pas les faux besoins. Ces mœurs domestiques une fois enracinées, Messieurs, forment une seconde nature que les changements de position sont, pour l'ordinaire, impuissants à briser, du moins dans les esprits d'une forte trempe, qui voient toujours de même, sentent toujours de même, restent ce qu'ils étaient et veulent vivre comme ils ont vécu. Je pourrais renvoyer les hommes superficiels qui méconnaissent l'invincible empire des premières idées, des premières impressions de la jeunesse, au modeste cabriolet du millionnaire Portalès. Mais que dis-je ? J'ai des exemples bien plus frappants à proposer! Je renverrais ces critiques, à la fois légers et sévères, à l'empereur Ves-

pasien. Vous le savez, ce souverain du monde connu était sorti de l'obscurité. Il ne put, arrivé au trône et tenant le sceptre de l'univers, abjurer la rigide économie dont les habitudes de son enfance lui avaient fait une loi. Il n'en fut pas moins un des meilleurs empereurs romains. Vous savez aussi, Messieurs, que la parcimonie est une des aberrations qui ont obscurci le caractère de Henri IV, prince qui passa ses premières années dans les montagnes arides et pauvres du Béarn. Si donc il était vrai qu'on eût été fondé à reprocher à notre célèbre compatriote d'avoir, parfois, franchi la limite qui sépare une louable économie d'une épargne inutile et par conséquent regrettable, je vous dirais encore : Tirons le rideau sur une faiblesse ; soyons indulgents, nous qui, tous, avons besoin d'indulgence ; n'appelons pas sur l'horizon, par nos cris indiscrets, un soleil absolument sans nuages. Quand cet astre nous prodigue d'ailleurs une vive, une brillante, une chaleureuse lumière, contentons-nous-en et sachons en jouir.

Je serais coupable, Messieurs, si, en payant à la vérité le tribut qu'elle exige et en ne refusant point d'aborder une critique qui, supposée juste, serait propre à déparer un si beau naturel, j'omettais de signaler les précieuses qualités morales qui le relevaient. Janet, aussi digne époux que tendre père, ne cessa de faire le bonheur de son aimable famille, dont il était adoré. Les noms des Seguin, des Claudet, des Janod, des Gacon, des Roux-de-Rochelle et de plusieurs autres, d'un incontestable mérite, témoignent qu'il avait des droits à l'amitié et qu'il était lui-même fidèle à cet honorable sen-

Digitized by Google

timent. On conviendra à l'unanimité qu'il a été un ami constant et un zélé protecteur. Que de personnes, même de celles qu'il connaissait à peine, ont eu à se louer de ses recommandations et de son obligeance ! J'ajouterai, et ceci n'est pas un éloge vulgaire, que Janet, offensé quelquefois ouvertement, et plus souvent encore, lâchement desservi par des calomnies souterraines, a toujours pardonné, franchement, loyalement et du fond de l'âme, prêt à solliciter pour ses détracteurs les plus acharnés. Cet homme était sans fiel et portait un noble cœur. Laissons donc, Messieurs, laissons l'envie ou la malveillance, si elles ne sont pas encore éteintes, s'agiter vainement sur la tombe de ce grand citoyen, et reconnaissons que le baron Janet est un des hommes qui ont légué le plus de gloire au Jura.

M. le docteur Marmorat, sur l'invitation de M. le président, prend la parole et lit ce fragment d'études physiologiques (*suite*).

Jusqu'à présent nous n'avons examiné la double nature de l'homme et de la femme que d'une manière vague, générale, en la prenant, pour ainsi dire, dans son essence ; et déjà nous nous sommes convaincu que les différences qui existent entre eux sont plus essentielles encore que les rapports et les ressemblances. Pour compléter nos convictions à ce sujet, il nous reste à étudier la nature de l'homme et celle de la femme dans leurs manifestations apparentes, dans leurs symptômes si je puis ainsi parler, dans leurs phénomènes révélateurs au milieu de la société et de la famille.

Il nous suffira de la moindre attention pour nous assurer que l'homme et la femme portent partout avec eux les caractères distinctifs de leur nature : caractères que les mœurs et les institutions peuvent bien affaiblir et compromettre, mais sans jamais les effacer d'une manière complète.

Soit qu'on examine l'homme et la femme dans l'antiquité ou dans les temps modernes, on arrive toujours à des appréciations de même nature.

Au sein du paganisme, dans la Rome républicaine, si l'homme s'éprend du triomphe de la cité, c'est surtout parce qu'il participe à sa puissance, tandis que la matrone romaine, renfermée dans le Gynécée et sans aucune participation aux affaires, s'enthousiasme sans égoïsme et par un dévouement sublime. Sous l'influence de cette exaltation patriotique et désintéressée, Lucrèce outragée s'immole pour que son sang suscite la délivrance de la patrie. Véturie désarme son fils Coriolan, Cornélie devient la mère des Gracques.

L'homme et la femme se différencient d'une manière plus remarquable encore au sein de la civilisation moderne. Grâce au christianisme, les idées de fraternité sont bien arrivées dans la raison rebelle de l'homme, mais elles sont gravées au plus profond du cœur de la femme. Restant à l'état d'idées pures, elles sont chez l'un de la philanthropie seulement, tandis que chez l'autre elles deviennent vertu, prennent des ailes et sont passionnées; elles se transforment en une ineffable charité.

On voit l'homme et la femme différer jusque dans l'amour des sexes : l'un recherche le plaisir des sens,

Digitized by Google

il aime surtout pour posséder; la femme recherche surtout les plaisirs du cœur ; dans tous les cas, elle aime pour se dévouer tout entière, pour se donner sans réserve.

Les caractères de l'homme et de la femme se nuancent aussi dans la piété, et jusque dans la ferveur religieuse ils apparaissent sous un jour spécial.

L'homme choisit les vertus de la foi, qui vont à sa nature hautaine et impérieuse; pour elle, il prend et agite le glaive.

La femme se pare des vertus plus douces de la charité, elle se fait bénir des malheureux, des incrédules et des infidèles, en les aimant et en se dévouant pour eux.

La femme pieuse est un ange envoyé sur la terre pour consoler; aussi ne la touche-t-elle que des pieds : redressant son front vers la source de tout amour, elle aspire à remonter aux cieux.

Si maintenant nous étudions la femme au sein de la famille, nous verrons également se dessiner sa nature particulière : enfant encore, elle aime ses jouets, alors que son frère les brise.

Le soir, quand son père revient fatigué au logis, elle est là joyeuse et caressante pour lui faire oublier ses fatigues.

Et plus tard, quand un sentiment plus vif fait sortir son cœur du cercle de la famille, quel trésor de dévouement et d'amour ne prépare-t-elle pas à l'homme auquel elle doit unir son existence ?

Mais, pour apprécier la femme, il faut l'étudier alors qu'elle est devenue mère. Chez elle alors tout est amour ;

à l'aspect de son enfant, son cœur est enivré, ses yeux ne sauraient voir que lui, tous ses sens en sont occupés ; il remplit son imagination et ne laisse plus de place pour des pensées étrangères. C'est une tendresse sans bornes qui double son courage, exalte ses forces; sous cette influence elle s'oublie elle-même. C'est peu pour elle d'avoir nourri son enfant de son sang, de lui avoir donné le lait de ses mamelles : elle veut encore, par un amour sans limites, ne vivre que pour son enfant, et, moralement du moins, continuer les deux existences.

Voyez encore la femme auprès du lit de son époux ou de son enfant malade : quelle délicatesse de soins, quelle tendresse, quel dévouement, quel oubli de soi-même! Fatigues, privations, veilles, elle a tout subi avec joie sans avoir un instant l'idée de se faire remplacer par des mains mercenaires; c'est que le cœur est le mobile désintéressé d'une aussi noble conduite: la femme pressent que son dévouement est pour le malade, objet de son affection, un baume salutaire, un dictame divin, propre à cicatriser ses blessures.

La femme est le génie bienfaisant de la famille : tel l'ange que Dieu a préposé à la garde des ames, elle étend ses ailes d'amour sur chacun de ses membres pour réchauffer leurs cœurs, protéger leur vie, exalter leurs joies, adoucir leurs souffrances.

Si maintenant nous suivons la femme au sein de la société, nous la voyons se présenter encore avec le cortége des qualités aimables et sublimes dont son cœur est pénétré.

La simple présence de femmes bien élevées com-

Digitized by

mande aux hommes le respect des convenances, la décence des paroles, la gravité des actions ; elles moralisent l'homme jusqu'au sein des plaisirs mondains.

En dehors de leur concours, les repas deviennent des orgies où s'associent brutalement la gloutonnerie et l'ivresse; les spectacles deviennent des écoles d'ignominie indignes de la populace.

La femme chrétienne entraîne partout avec elle une atmosphère de décence et de morale qui porte au loin son action civilisatrice; mais ce n'est point dans les plaisirs et dans les joies étourdissantes que la femme chrétienne trouve sa véritable place: vivant par le cœur et non par les sens, on ne la voit que rarement là où se montrent réunis les ris bruyants, les joies mondaines et les plaisirs, tandis qu'on est presque sûr de la rencontrer là où il y a des chagrins à consoler, de la pauvreté à soulager et des pleurs à essuyer.

Ah ! sans doute, la beauté de la femme est un effet, une émanation de la beauté divine, et il entrait dans les desseins de la Providence que ce fût pour elle un moyen de fixer les regards de l'homme ; mais le Christ est venu donner un but encore plus élevé à l'existence de la femme.

Chez les Grecs on rencontre Vénus, chez les Romains Lucine, chez les Musulmans les Houris ; mais chez les chrétiens la femme se présente parfaitement distincte. Ornée de perfections infinies, elle nous apparaît comme un modèle inimitable dans Marie, pleine de grâces, *chaste*, *vierge*, *mère*, refuge des pécheurs, consolatrice des affligés.

Digitized by Google

ÉMANCIPATION DE LA FEMME

PAR LA VIRGINITÉ.

Nous venons de voir que la femme était autrefois esclave dans la famille, et qu'avec le christianisme elle s'est subitement émancipée. Il nous reste à indiquer, d'une manière plus précise, comment elle a acquis, par le seul fait d'une nouvelle doctrine, cette force singulière au moyen de laquelle, en laissant à l'homme le sceptre visible, elle a, ceignant son front d'une couronne de vertus, fait agenouiller les plus fiers, et sentir son influence pieuse et civilisatrice dans toutes les classes de la société, et jusque sur le gouvernement du monde.

Parmi les voies dont Jésus s'est servi pour changer l'état social de la femme, la rendre à la liberté et lui créer la personnalité qui convient à sa nature, il faut placer au premier rang l'exaltation de la virginité.

L'antiquité n'avait aperçu dans la femme que les qualités, je devrais dire les propriétés matérielles qui la distinguent; aussi fut-elle exclusivement destinée à la propagation de l'espèce.

Chez les Juifs, la fille de Jephté, que doit immoler son père ; Iphigénie chez les Grecs, avant de s'apprêter au sacrifice sanglant qui doit apaiser les Dieux, versent toutes deux des pleurs sur leur virginité; et les quelques vestales qui gardaient à Rome le feu sacré ne sont là que comme une bizarre exception, dont l'explication serait d'ailleurs en dehors de notre entreprise.

Chez les peuples anciens, la femme était donc forcément destinée au mariage; dès-lors, fille ou épouse, la loi comme la nature leur refusait l'indépendance.

Elles ne pouvaient y arriver qu'en sacrifiant la pudeur, car les courtisannes seules jouissaient de la liberté.

On conçoit maintenant cet abaissement de la femme au milieu des sociétés antiques, car l'homme ne pouvait s'accoutumer à traiter d'égal à égal avec celle qu'il rencontrait, ou constamment soumise au sein de la famille, ou libre seulement par la prostitution et le vice.

Le législateur des chrétiens naquit d'une vierge et mourut vierge. A l'imitation de ses divins exemples, on vit aussitôt et de tous côtés la pudeur et la vertu fermer le sein des femmes. La vierge, honnie autrefois, fut exaltée, sanctifiée dans le ciel, elle devint libre et respectée sur la terre : la femme était émancipée.

On conçoit en outre que, dès l'instant où la vierge put trouver dans la société une position honorable et indépendante, elle ne dut pas tarder, en dehors des ennuis et des embarras du ménage, à développer toute sa personnalité, se montrer avec toutes ses vertus, épancher les trésors de son cœur, resplendir par son dévouement, se faire bénir par sa charité.

L'homme qui aspirait à la main d'une jeune fille eut toujours en face de lui un puissant rival, Dieu auquel la vierge pouvait se consacrer, Il était dès-lors forcé de se rendre de plus en plus digne s'il voulait être préféré. Sous l'influence de cette rivalité divine, l'homme fut obligé de plier les genoux devant celle qui auparavant se prosternait à ses pieds; dès-lors, dans toute l'Europe chrétienne, la femme, libre par la virginité et dont la pudeur exaltait la beauté, la femme, parée de toutes les vertus, ornée de toutes les grâces, acquit la prépondérance singulière qui se manifesta au

monde par les mœurs chevaleresques de la chrétienté.

Aujourd'hui, dans ce temps de relâchement et de tendances matérielles qui distinguent notre époque, nous voyons renaître le mépris de la virginité, et nous rétrogradons à cet égard vers les temps antiques.

Et déjà la femme n'est plus que de nom la reine de ses salons abandonnés ; fille ou épouse, la défiance, qui ne devrait jamais approcher de la femme chrétienne, la poursuit en tous lieux ; aussi sa maison s'est-elle transformée en un méfiant Gynécée.

Le jeune homme, toujours sûr de trouver une épouse de la main de ces mères qui vont partout offrir leurs filles, comme d'un fardeau dont l'hymen doit les débarrasser, oublie déjà les lois de la galanterie, je devrais dire, de la simple honnêteté.

L'union des cœurs qui, dans le mariage chrétien, doit précéder ou du moins accompagner celle du corps, ne se montre plus que comme une exception ou un caprice, et ce n'est plus que pour la forme que la femme reçoit encore l'anneau nuptial et la couronne de l'hyménée.

La femme doit donc en partie son émancipation à l'exaltation de la virginité; mais cependant cette grande et belle institution, après dix-huit siècles d'enseignement et d'exemples, trouve encore des détracteurs. Comme du temps de Rome et d'Athènes, ils voudraient encore réduire les femmes à l'hymen et à la volupté ; mais, quoiqu'ils fassent, Dieu ne permettra pas à la société de rétrograder, et les vierges chrétiennes, enflammées de l'amour de Dieu, visiteront encore les prisonniers, distribueront des aumônes, consoleront les malheureux, panseront les blessés.

Digitized by Google

AMÉLIORATION SOCIALE DE LA FEMME

PAR L'INDISSOLUBILITÉ DU MARIAGE.

La femme, avons-nous dit, n'avait autrefois l'indépendance que dans la prostitution ; le christianisme la lui a donnée dans la virginité.

Or, la prostitution des temps antiques a été pour le genre humain un cancer rongeant ; elle a souillé la femme, dégradé l'homme, flétri la famille et blessé jusqu'au cœur l'arbre de la fécondité.

Sur la fin de la république romaine, la corruption des mœurs, la soumission des femmes esclaves dégoûtèrent les hommes du mariage, et la cité, dépeuplée par les guerres et les proscriptions, fut menacée de se dépeupler encore davantage, par ce mépris de l'institution qui donne des citoyens à l'État. Aussi les empereurs romains furent-ils obligés de porter des lois pour favoriser le mariage.

Au premier abord, la virginité semble, bien plus encore que la prostitution, être l'ennemie et le destructeur du mariage ; mais ce n'est là qu'une apparence trompeuse.

En effet, par la nature même des choses, la virginité ne sera jamais recherchée et atteinte que du petit nombre, car dans le christianisme ce n'est pas un devoir, ce n'est pas même un conseil. Comme le mariage lui-même, ce n'est qu'une vocation sublime, qui ne peut convenir qu'à quelques cœurs d'élite. Malheur à ceux qui s'abusent sur elle, malheur à ceux qui la forcent, plus encore qu'à ceux qui la méconnaissent.

Digitized by Google

Du reste, le mérite que le christianisme attribue à la virginité n'est lui-même qu'une conséquence. C'est la chasteté qui est le principe primordial, c'est la chasteté qui, dans ses divers développements, engendre et la virginité, et l'unité, et l'indissolubilité du mariage.

Or, le mariage n'a pas de plus ferme soutien que la chasteté : en condamnant la prostitution et le vice, en détruisant le célibat voluptueux, cette plaie de la Rome impériale, elle a créé plus d'époux qu'elle n'a consacré de vierges. Actuellement, revenons aux effets de la virginité.

L'indépendance des vierges a produit l'émancipation des épouses. On comprend, en effet, que la virginité chrétienne, placée en face du mariage dans la société et souvent au sein d'une même famille, ne pouvait manquer de donner à l'épouse une partie de la liberté que la vierge s'était conservée.

Or, le christianisme n'émancipa pas seulement l'épouse par son contact avec la vierge indépendante ; ce fut surtout en détruisant le concubinat, en stigmatisant le divorce, cette lèpre intérieure, auquel aujourd'hui les esprits rétrogrades voudraient nous ramener. Mais, pour bien faire saisir notre pensée, nous devons prendre notre sujet de plus haut.

L'indépendance absolue de la femme ne peut avoir lieu, comme nous l'avons déjà dit, que dans la prostitution ou la virginité : la vierge est libre parce qu'elle se conserve à elle-même ; la courtisanne, parce que, se donnant à tout le monde, elle n'appartient réellement à personne. Or, de ces deux extrêmes, la femme abdique infailliblement une partie de son indépendance. Cette fatalité est liée à la nature des choses : épouse ou amante,

Digitized by Google

la loi, la nature la soumet à celui qui partage sa couche; mais ce qu'il nous importe de constater, c'est qu'elle devient par le fait d'autant plus soumise, que la loi protége moins son union. Il y a plus, c'est dans les liaisons illégitimes que la femme est vraiment surtout sous la dépendance de l'homme. La passion, quand elle aime, l'intérêt de ses enfants dans tous les cas la met alors à sa merci : elle est bien plus soumise que l'épouse la plus dévouée. Amante, elle se courbe humblement; mère, elle devient suppliante, tandis qu'elle eût dignement relevé son front couronné par l'hymen, pour supporter le joug qu'allége la sécurité.

Pour nous confirmer dans cette opinion, que le mariage indissoluble est en faveur de la femme qui abdique la virginité, jetons les yeux autour de nous. Dans les unions illégitimes où le cœur a été pour quelque chose, dites-moi qui rompt le premier ? l'homme et toujours l'homme ; dites-moi celui qui recherche et sollicite l'indissolubilité du lien ? la femme et toujours la femme. Ah ! c'est qu'elle sent bien que le cœur de l'homme, dans son inconstance, est semblable à la mer agitée et qu'il sortira infailliblement du lit que l'amour lui a creusé, si une puissante digue ne vient l'en empêcher. En vain, objecterait-on le bonheur dont jouissent les amants: hélas ! ce bonheur est bien fugitif, car le chagrin est tout près, sur le seuil du logis ; et ce chagrin dépasse tout ce qu'on peut exprimer. La femme, encore pleine de cet amour qu'elle a prodigué et dont elle possède des trésors sans fin, voit fuir loin d'elle celui dont elle avait espéré pour toujours. Amante délaissée, la langue n'a point

d'expressions pour exprimer sa douleur et son désespoir; elle aime sans espoir et elle maudit : c'est le supplice des damnés.

Les unions illégitimes ont toujours été et sont encore pour la femme, non point un choix, mais une faiblesse ou une misère que dans son intérêt propre on ne saurait trop déplorer; c'est en outre, en général, un tribut que prélève la richesse sur la pauvreté. Dans ce système, ce sont les filles des classes laborieuses qui viennent se mettre à la merci des classes privilégiées. C'est là le plus infâme des tributs, celui qu'à la richesse vient payer la beauté.

Le christianisme a également émancipé la femme au sein du mariage par la destruction du concubinat et du divorce.

Le concubinat régulier, celui que protégeait la loi, est si loin de nos mœurs actuelles que l'on aurait peine à se figurer combien il était commun avant le christianisme et même pendant les premiers siècles qui suivirent son avénement, si l'histoire n'était là pour nous instruire.

Le concubinat, c'est le mariage du maître avec l'esclave, du puissant avec le faible, du riche avec le pauvre, mais c'est une union qui abaisse encore la femme, au lieu de l'élever jusqu'à l'homme dont elle partage la couche, car elle n'obtenait ni le rang, ni le titre d'épouse ; conservant son état civil, sa position sociale inférieure, elle restait, elle et ses enfants, comme avant l'hymen, esclave, faible, humble et pauvre. Les enfants mêmes, dans cette union liberticide, ne participaient point au rang de leur père.

Digitized by Google

Le concubinat mettait légalement au pouvoir des privilégiés par la fortune l'élite des femmes de toutes les classes de la société, et cela sans réciprocité.

Le christianisme a voulu que, dans le mariage, l'homme se donnât tout entier à la femme, comme la femme se donnait à l'homme, et que partout, devant la loi, dans la société, dans la famille, la femme et l'homme fussent placés sur un pied d'égalité.

Le christianisme, en détruisant le concubinat légal, porta donc secours à la faiblesse des femmes ; il apprit aux grands et aux riches de la terre que la fille du peuple, quand elle partage leur couche, doit devenir leur égale ; il apprit aux plus humbles des prolétaires que le fils du riche et la fille du pauvre, deviennent égaux par leur union, comme ils le sont à leur naissance, et comme ils le redeviendront devant Dieu, quand s'ouvriront pour tous les portes de l'éternité.

L'abolition, ou du moins la répression du divorce opérée par le christianisme, est aussi toute en faveur de la femme, qui, bien rarement, désire en réclamer les bénéfices. La séparation de corps et de biens, que permet la loi dans les pays catholiques, est bien suffisante pour la mettre à l'abri des mauvais traitements de l'époux. Quand elle est mère, et qu'elle n'est point une marâtre, qu'a-t-elle à faire du divorce? Peut-elle, et surtout doit-elle songer à convoler à de nouvelles noces pendant la vie de son époux, qui, d'un jour à l'autre, peut revenir à elle, changé et repentant, pour protéger leurs communs enfants.

C'est l'homme seul qui recherche et réclame ardemment le divorce par passion, par séduction du cœur

ou des sens : l'histoire de Rome est à cet égard trop connue et trop féconde en enseignements irréfragables.

Qu'on ne nous cite point l'exemple des pays protestants, encore tout imprégnés des mœurs que le catholicisme y a implantées avant la réformation. D'ailleurs, en général, et surtout en Angleterre, la faculté de divorcer y a été entourée de tant d'obstacles qu'elle n'est guère accessible qu'aux personnes riches, et encore n'est-elle possible que dans des cas très limités.

La femme ne saurait donc rendre trop d'actions de grâces au christianisme pour l'avoir élevée à la liberté, et pour lui avoir donné, en présence de l'homme, une sorte d'égalité.

Il est arrivé à ses fins :

1.° Par l'exaltation de la virginité ;

2.° Par la destruction du concubinat ;

3.° Par l'abolition du divorce.

Il nous reste à montrer comment le christianisme a développé les qualités personnelles de la femme et lui a fait atteindre sa personnalité.

M. Ch. Laumier, au nom de M. Désiré Monnier, à qui des devoirs particuliers et pressants n'ont pas permis d'assister à la séance, fait la lecture suivante :

Digitized by Google

Lettre à M. l'abbé Gatti, conservateur de la bibliothèque ambrosienne.

LES FRANCS-COMTOIS A MILAN.

Lons-le-Saunier, 30 janvier 1847.

Monsieur l'Abbé,

Vous souvient-il de m'avoir vu venir à vous, le 16 août 1845, d'un air de contentement qui ne pouvait pas vous échapper ? « Vous avez fait aujourd'hui une « découverte, » me dîtes-vous, avec cette bienveillance qui vous est si naturelle pour tout le monde, mais que les étrangers surtout doivent trouver charmante.

« —Je sors de faire un voyage en Bourgogne, vous « répondis-je.

« — Un voyage en Bourgogne ! je ne vous com- « prends pas.

« — Oui, un voyage en Bourgogne.

« — En pensée ?

« — A pied.

« — Expliquez-moi cela.

« — Voici comment. Ce matin, j'errais à l'aventure « dans le quartier de la Biche (1) : je lis à l'angle « d'une rue, *Contrada di Santo Stefano in Bor-* « *gogna*. Émerveillé de me sentir si près de mes « compatriotes, je me suis empressé de leur faire une « visite ; et j'ai suivi cette rue, en cherchant à savoir

(1) La *Cerva* ou *Cervetta*, du côté de la porte orientale.

« par quel heureux prestige je me trouvais ainsi « transporté *en Bourgogne !*

« La réponse à la question que je m'étais adressée « ne s'est pas fait attendre, tant les souvenirs historiques sont vite venus à mon secours ! La conviction n'a pas tardé non plus à prendre la place de la « conjecture, lorsque, arrivé en présence de l'église « de Saint-Etienne, j'ai reconnu à sa façade le même « caractère d'architecture que j'avais vu, en 1843, à « la façade de Saint-Claude des Bourguignons de « Rome. J'y remarquai, dans une des niches supérieures à ma droite, une statue de saint Claude ; et « dans une niche inférieure du même côté, celle de « saint Jean-Baptiste, deux cultes de dulie particulièrement chers aux Francs-Comtois, l'un à cause de « l'illustre abbaye du Haut-Jura, l'autre à cause de la « métropole de Besançon. Le titre de Saint-Etienne, « sous lequel cette petite église était placée, n'était « pas moins digne de remarque : le protomartyr « Etienne n'a-t-il pas été en effet le premier vocable « des néophytes chrétiens de la Séquanie ?

« Pour le moment, ajoutai-je, je ne sais rien de plus. « Depuis environ trente-cinq ans, m'a-t-on dit, ce « vaisseau religieux a cessé de servir au culte ; il appartient au marquis Palavicini, et sert aujourd'hui « de magasin de charbon. Je l'ai examiné à l'intérieur « comme au dehors, sans y surprendre un seul secret « de son existence passée (1).

(1) Le vénérable cardinal Frédéric Boromée, neveu de saint Charles, cardinal si justement glorifié dans *les Fiancés* de Manzoni, avait fait reconstruire cette église par l'architecte Michel-Angelo

« Dans la persuasion où je suis, monsieur, que cette « même église, ainsi que l'ensemble des maisons qui « l'entourent jusqu'à une certaine distance, ont été, « plus que toute autre, fréquentées par des réfugiés de « notre nation, depuis le XVII.e siècle, je me suis in- « formé des plus anciennes familles d'alentour ; et, « parmi les noms à terminaisons italiennes qui m'ont « été fournis, je crois presque avoir rencontré ceux de « quelques races encore existantes en Franche-Comté (1).

« Après cela, monsieur l'abbé, vous dis-je encore, « j'ose compter sur votre obligeance pour me rectifier, « si je me suis laissé aller à des illusions. »

Vous vous êtes aussitôt intéressé, monsieur, à mes investigations ; et, tout en m'avouant combien il serait difficile à présent de recueillir sur un pareil sujet des témoignages authentiques, vous m'avez du moins mis sous les yeux les auteurs qui se sont enquis avant moi de l'origine de *Santo Stefano in Bergogna*.

Greco, qui adopta l'ordre ionique. Elle n'avait qu'une seule nef et trois autels. Celui qui était dédié à la Sainte-Vierge était décoré d'un tableau de la main de Pamphile Nuvaloni. La maison *Ferreri* en avait le patronage ; et l'un de ses membres, un certain Gérolamo, avait laissé à l'école du Très-Saint-Sacrement plus de soixante mille livres, destinées à secourir les indigents et à doter d'honnêtes filles sans fortune.— Je suis porté à croire que cette famille *Ferreri* est celle de *Ferrière* qui était franc-comtoise. C'est ainsi qu'à Rome, un Bourguignon de la Franche-Comté, François Henri (nommé *Francesco Arrigo* dans les auteurs italiens), avait aussi fondé l'hospice de Saint-Claude des Bourguignons, pour soulager les pauvres réfugiés de sa nation et pour doter leurs filles. Cette conformité de destination doit paraître concluante.

(1) Par exemple, les noms de *Berinetti*, de *Marchetti* et de comte *Grivelli*, paraissent répondre à ceux de *Berignol*, de *Marguet* et de *Grivel*.

Nicolo Sormani (1) rejette le motif qui rattache à des Burgondes du VI.e siècle le nom de Bourgogne, imposé aux environs de Saint-Babila ; il n'a pas tort, car les Burgondes ne se sont pas avancés jusqu'à Milan; mais il s'abuse quand il fait dériver ce nom de la famille *Bregonzi* qui eut, en face de l'église de Saint-Babila, une demeure dont on ne conteste pas d'ailleurs l'existence.

Aussi Nicolo Sormani est-il réfuté par Serviliano Latuada (2), qui cite un acte de l'an 1300, où la dénomination de *Santo Stefano in Borgogna* se trouve déjà consignée ; et il en conclut avec raison qu'il est arrivé aux Milanais ce qui est d'usage en d'autres villes, de donner à une partie de leur enceinte le nom d'une peuplade différente qui l'aurait occupée à une certaine époque.

Or, puisque ce quartier de Milan était déjà, en 1300, désigné par sa situation *in Borgogna*, nous devons croire que notre comtesse de Bourgogne Béatrix, épouse de l'empereur Frédéric I, aura jugé nécessaire, de 1167 à 1171, d'établir sur les ruines de la cité rebelle, où elle avait été ridiculement accueillie (3), une

(1) *Giornata terza de passeggi storico-topografico-critici nella città di Milano*, p. 254.

(2) *Descrizione di Milano*, n.o 14 *di* S. *Stefano in Borgogna, parrochia*, t. 1, p. 172.

(3) L'impératrice était gibeline, et Milan guelfe. Béatrix étant venue de Pavie à Milan se promener avec une suite peu nombreuse, d'insolents citadins s'emparèrent de la princesse, la placèrent à reculons sur un âne, et la trottèrent par toute la ville avec une odieuse dérision. On sait les suites épouvantables que la vengeance

Digitized by

garnison militaire, peut-être même des colons, tirés de ses états de la haute Bourgogne, afin de la contenir désormais dans l'obéissance et le respect.

Plus tard, monsieur, lorsque trois fléaux à la fois, la guerre, la famine et la peste, poussèrent par delà leurs frontières les malheureuses populations de nos contrées; à partir de 1638, Milan, place d'armes de l'Espagne en Italie, ouvrit volontairement ses portes à nos réfugiés, et leur affecta sans doute le même quartier que peuplait encore la postérité des Bourguignons du XII.e siècle, autour de Saint-Etienne, le plus ancien de leurs patrons spirituels.

Girardot de Nozeroy, seigneur de Beauchemin, auteur contemporain de l'*Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgogne* (1), a dit : « Ce fut « une sortie générale ; et ne pouvant la Suisse et la « Savoie soustenir tant de gens, la plus grande partie, « qui cherchoit les terres de son roy, passa en Italie, « et s'arresta à Milan ; grand nombre néanmoins « passèrent jusques à Rome, patrie commune de tous « les chrestiens. »

J'ajouterai, monsieur l'abbé, au témoignage de l'auteur, qu'à la reprise des hostilités de la France contre notre province espagnole, les émigrations militaires recommencèrent. Par suite de capitulations honorables,

de Frédéric donna à cette insulte. La ville fut rasée; on n'y ménagea que les églises et quelques monuments. Les habitants expulsés ne rentrèrent, en 1171, qu'à des conditions humiliantes.

(1) On a obligation à M. Jules Crestin d'avoir édité, en 1843, ce précieux manuscrit, auquel il a eu l'heureuse idée d'attacher fréquemment des dates qui en doublent la valeur.

quelques garnisons comtoises qui avaient versé leur sang pour la cause de la fidélité, ne pouvant consentir à courber la tête sous le joug des lys, allèrent se mettre à l'abri de leur influence derrière le rempart des Alpes.

C'est à Milan que se recrutait en effet ce régiment de la reine d'Espagne, qui portait fièrement le nom de *Bourgogne*, comme l'atteste (à l'ancienne abbaye de Baume) l'épitaphe de Jean de Watteville, *italus et burgundus in armis* ; et c'est aussi là que, vers 1684, celui de nos héros qui jouit aujourd'hui du renom le plus populaire, Lacuzon, a fermé les yeux, ces yeux trop long-temps offusqués de l'éclat du drapeau français qu'il avait vu, en 1674, arborer pour toujours sur nos montagnes.

Je vous devais, monsieur l'abbé, l'hommage du résultat de mon travail, puisque c'est de vous que j'en tenais les éléments essentiels. Veuillez agréer en même temps celui de ma reconnaissance pour votre concours et de mon profond respect pour votre caractère sacré.

DÉSIRÉ MONNIER.

M. Rousset prend la parole et lit ce qui suit :

HISTOIRE ET DESCRIPTION DE L'ÉGLISE DE BLETTERANS.

PREMIÈRE PARTIE.

Histoire de l'église.

Un procès considérable, intenté en 1745 par le maire de Bletterans au curé de Villevieux, fit mettre au jour les titres les plus précieux des archives de l'église et de celles de l'Hôtel-de-Ville ; c'est dans les copies de ces titres que j'ai puisé la plupart des faits consignés dans cette histoire.

Le débat s'était engagé sur la question de savoir si les églises de Villevieux et de Bletterans étaient toutes deux paroissiales et indépendantes l'une de l'autre, ou si la dernière n'était qu'une annexe, ou plutôt une fille de la première. A cette difficulté, s'en rattachaient d'autres, secondaires en apparence, et dont les suites cependant pouvaient être fort graves.

Les habitants de Villevieux prirent parti pour le curé ; aussi accueillirent-ils avec un vif enthousiasme la sentence rendue par le bailliage de Lons-le-Saunier, le 20 septembre 1748, qui favorisait leurs prétentions ; ils sonnèrent les cloches, illuminèrent leurs maisons, tandis que les nobles bourgeois de Bletterans, consternés, pleuraient la perte de leurs plus beaux privilèges.

Un malentendu causa seul ce ruineux procès.

Bletterans, comme presque toutes les villes du moyen âge, se composait autrefois de trois quartiers principaux : 1.° le *château*, l'ancien *castrum* ou la ville ac-

tuelle ; 2.° à l'est, le *donjon*, citadelle féodale du neuvième ou dixième siècle, dont il ne reste plus de vestiges ; 3.° à quelques minutes de distance, la *ville*, *villa* (le Villevieux d'aujourd'hui), dont l'église occupait à peu près le centre, et qui s'était bâtie peu à peu sous la protection du château.

Le premier document qui nous révèle l'existence de cette église est de l'an 1110. C'est l'acte par lequel elle fut donnée à Albéric, abbé de Baume, par Guillaume d'Arguel, archevêque de Besançon.

En 1133, Anseric, l'un des successeurs de ce prélat, en donna le droit de patronage à la même abbaye.

Ces donations furent confirmées par deux diplômes, l'un de 1153 et l'autre de 1157, de l'empereur Frédéric; par une bulle de 1155 d'Adrien IV, et par un autre diplôme de l'empereur Henri IV, du 27 mars 1186.

En 1190, le pape Clément III, par une bulle adressée à Ponce, abbé de Baume, et à ses successeurs, déclara mettre sous la protection du Saint-Siége le don fait par Anseric. Cet ambitieux pontife commettait ainsi une flagrante spoliation. Il mettait par cet acte l'église de Bletterans, et le clergé qui la desservait, sous sa dépendance immédiate, en les exemptant de la juridiction de l'archevêque et de ses officiers.

La charte libérale accordée, en 1285, par Jean de Chalon-Arlay I.er aux habitants du bourg de Bletterans, eut pour résultat d'augmenter rapidement l'importance et la richesse de ce lieu. Ce puissant baron, trouvant l'église paroissiale hors des murs, trop petite pour une population toujours croissante, incommode par son éloignement et exposée aux profanations des gens de

guerre, se détermina à en construire une nouvelle dans l'enceinte même du bourg.

Jean de Lorraine, chanoine de Bruges, médecin du fondateur, curé de Bletterans depuis l'an 1270, bénit l'emplacement et posa la première pierre de cet édifice en 1290. Il était assisté d'Étienne, abbé de Fay-en-Bresse, et de plusieurs religieux de l'ordre de Grammont.

Cette église *châtelaine*, placée comme la première sous l'invocation de Saint-Paul et dédiée à saint Erasme, jouit dès le principe, malgré sa qualité d'annexe, de toutes les distinctions et prérogatives de la paroissialité.

Les seigneurs, les nobles et les bourgeois de Bletterans rivalisèrent de zèle pour doter richement ce nouveau temple et le clergé qui le desservait.

En 1363, Hugues de Chalon-Arlay donna à M. de Baume, curé de Bletterans, une place de terre sur laquelle avait existé la maison-forte de ses prédécesseurs, avec le droit féodal d'y construire un colombier et de pêcher dans les fossés qui environnaient ce terrain. Ce titre prouve qu'à cette époque la cure était dans le bourg.

C'était sans doute encore par suite d'une concession seigneuriale, que les habitants de la grande communauté de Bletterans et Villevieux avaient le droit de nommer chaque année deux prud'hommes chargés de prononcer des amendes contre ceux qui commettaient des délits dans les bois et parcours communs. La tenue des assises de cette justice avait lieu, tantôt à la porte de l'église de Bletterans, et tantôt à celle de Villevieux. Le produit des amendes était employé à la réparation et à l'embellis-

sement de ces édifices, et à faire, suivant un usage fort ancien, deux aumônes générales à tous les pauvres se présentant à la porte de l'église les jours de fêtes d'Annonciation Notre-Dame et de Pentecôte.

Un incendie terrible, survenu en 1452, réduisit Bletterans en cendres. Le chœur de l'église, le clocher et quelques pans de murailles du château des princes d'Orange, restèrent seuls debout. Les habitants, sans asile, se réfugièrent à Villevieux. Ce village vendit cher son hospitalité.

Ce malheureux bourg ne tarda pas à sortir de ses décombres, grâce aux larges concessions que Louis de Chalon offrit aux nouveaux habitants ; mais l'église ne fut réparée que vers la fin du XV.ᵉ siècle.

En 1490, on vit se former à Bletterans, en l'honneur de la vierge, une confrérie du rosaire dont tous les personnages les plus distingués du lieu et des environs tenaient à faire partie.

Le 8 octobre 1500, Jean Courtot, curé de Vitreux, et Claude Courtot son neveu, fondèrent une chapelle dans cette église en l'honneur de Dieu, de Notre-Dame et de saint Claude, avec nomination d'un ecclésiastique pour la desservir.

Depuis cette époque jusqu'au siége de 1637, qui changea de nouveau Bletterans en une vaste solitude, l'église prit une telle importance qu'elle devint l'une des plus distinguées de la province.

Voici quel était son état au commencement du XVII.ᵉ siècle.

Le chœur était séparé de la nef par de hauts balustres artistement travaillés, au-dessus desquels pendait

Digitized by Google

un christ d'une grandeur remarquable. Une vaste sacristie, servant de salle capitulaire, avait son entrée au-dessous de la verrière gothique que l'on remarque encore aujourd'hui. Un siége pour les célébrants, des stalles à double rang de chaque côté, un lutrin au milieu, deux coffres renfermant le trésor de l'église, le tout d'une admirable menuiserie, imprimaient un air de solennelle gravité à toutes les cérémonies religieuses.

La chapelle de la vierge, du côté gauche du chœur, et trois autres en descendant semblaient former une seconde nef. Treize autels étaient distribués dans différentes parties de l'édifice.

Le clocher se composait d'une tour carrée ayant quatre mètres et demi de largeur et dix-huit mètres de hauteur, que surmontait une aiguille de forme pyramidale à six arêtes, d'une hauteur de seize mètres, et ornée de quatre clochetons à ses angles.

Il renfermait trois grosses cloches à sonnerie harmonique et une belle horloge à cadran aux aiguilles dorées.

Les offices se célébraient avec une grande pompe.

La messe se disait chaque dimanche à diacre et sous-diacre ; elle était chantée en musique avec accompagnement d'orgues et d'un instrument appelé *corne à bouquin*, qui n'est plus en usage que chez les pâtres de quelques localités. Un maître de musique dirigeait le plain-chant.

Les célébrants avaient leur siége à droite du chœur ; les chapelains et familiers, au nombre de dix à quatorze, se plaçaient dans les hautes formes ; les autres ecclésiastiques d'un ordre inférieur occupaient les basses stalles.

Pendant l'office, deux vénérables, revêtus de chappes, se promenaient des deux côtés du chœur.

Les confréries du Rosaire, de saint Sébastien, de saint Paul, de saint Crespin, de saint Nicolas, de saint Antoine, avaient des chapelles ou des autels décorés avec le plus grand luxe et où se célébraient de solennels offices.

Un prédicateur, capucin ou jésuite, venait chaque année prêcher pendant le carême, aux frais des habitants.

Il y avait exposition perpétuelle du St.-Sacrement.

Les inventaires du riche mobilier qui appartenait à l'église font vivement regretter la perte de ces ornements.

On remarquait, entr'autres choses, quatre beaux calices, deux soleils, une grande croix, une statue de saint Paul de quarante-cinq centimètres de hauteur, le tout d'argent massif.

Les pertes causées à l'église par les désastres du siége de 1637 furent irréparables. Le clergé et les habitants qui survécurent au massacre se fixèrent de nouveau à Villevieux.

La ville de Bletterans étant encore une fois sortie de ses ruines, les habitants relevèrent leur église dont la nef avait été détruite par les boulets ennemis.

En 1700, on répara le clocher et la chapelle Notre-Dame.

En 1717, on fit faire au-dessous du maître-autel le retable en stuc que l'on voit encore aujourd'hui, au centre duquel on plaça en 1734 le tableau de la conversion de saint Paul, peint par Guillot de Besançon.

En 1721, on fit les escaliers de la tribune, la voûte et les portes de la nef dont on releva les murs.

En 1735, le sieur Chambard, originaire de Blette-

Digitized by Google

tans, sculpteur à Besançon, exécuta le tabernacle du maître-autel, et, en 1747, la chaire à prêcher.

En 1750, la place de l'église, décorée d'une grande croix en pierre, était encombrée de dépôts et couverte d'eaux croupissantes qui exhalaient une odeur pestilentielle jusque dans l'intérieur du temple. Des règlements sévères firent assainir à cette époque cette partie de la ville.

En 1775, la sacristie qui était à droite du chœur fut démolie et remplacée par une nouvelle, que l'on créa en coupant en deux par un mur la chapelle du rosaire.

L'église fut dévastée pendant la révolution. Elle fut fermée le 10 janvier 1794. Ses ornements furent envoyés au district le 10 mai suivant; tous les objets qui pouvaient rappeler le culte catholique furent détruits le 25 novembre de la même année; les écussons qui décoraient les tombes furent effacés par le marteau révolutionnaire.

Elle servit pendant quelque temps aux exercices des théophilanthropes, et fut enfin rendue au culte lors de sa réorganisation, le 8 avril 1805.

On a cru faire depuis ce moment de notables réparations à cet édifice, en détruisant l'aiguille élancée du clocher pour la remplacer par une sorte de coupole écrasée du plus mauvais effet; en faisant disparaître le lutrin, chef-d'œuvre de sculpture, et en mutilant les stalles.

DEUXIÈME PARTIE.

Description.

L'église de Bletterans, telle qu'on la voit aujourd'hui, ne donne qu'une idée imparfaite de ce qu'elle devait être d'après son plan primitif.

Orientée suivant l'usage chrétien, et entièrement construite en briques, elle n'offre rien de remarquable à l'extérieur.

La longueur du chœur est de 13 mètres, sa largeur de 11 mètres, et sa hauteur sous voûte de 10 mètres.

La nef a la même largeur que le chœur, mais sa hauteur est moindre ; elle a une longueur de 19 mètres et demi.

La façade, sans aucun ornement, est percée d'une porte à arc ogival surbaissé que surmonte un écusson en pierre aux armes de la maison de Chalon ; le clocher occupe l'angle droit de cette façade. Une porte latérale est décorée de sculptures de mauvais goût.

Le chœur est éclairé par une fenêtre ogivale, divisée par des meneaux en deux ogives trilobées, couronnées de délicates nervures en pierres. Quatre fenêtres de forme plein cintre éclairent la nef.

Le fond du chœur est occupé par un retable en stuc qu'il serait fort difficile de décrire ; c'est un entassement de colonnettes, d'ornements de toute espèce. Deux niches, renfermant les statues de saint Pierre et de saint Paul de grandeur naturelle, sont placées aux deux côtés d'un tableau dont le sujet est la conversion de saint Paul.

Le faîte est occupé par Dieu, apparaissant au milieu des nuages, environné de figures de chérubins ailés.

De toutes les riches boiseries qui décoraient le chœur, il ne reste que les stalles. Leur forme rappelle l'art du XIV.e siècle commençant. Elles sont ornées de dossiers sculptés que couronne un entablement d'un travail admirable. Les siéges ainsi que les accoudoirs offrent une

foulé de figures d'hommes et d'animaux. Ce sont des moines ricaneurs, à l'air burlesque et drolatique ; des animaux-moines, ou des moines-animaux ; des oiseaux fabuleux ; des dragons, des chimères. Pas une de ces têtes ne se ressemble et leur expression est des plus vives. Le renard symbolique prêchant des poules se fait remarquer comme dans plusieurs autres églises. Les à-côtés sont remarquables par le luxe le plus compliqué de leurs détails sculptés. Ces stalles sont un des monuments les plus curieux que nous ayons en Franche-Comté, de la parodie et de la caricature du XIV.e siècle qui se traduisaient alors par les architectes.

La chapelle du rosaire occupe le côté gauche du chœur. Elle renferme depuis 1637 la statue de la vierge, dont les miracles attirèrent pendant long-temps un immense concours de peuple à Bletterans. Sa construction remonte à l'an 1490.

Les trois chapelles qui longeaient la nef servent maintenant de magasin pour les pompes à incendie ; on reconnaît encore les arceaux à plein cintre qui avaient servi de communication avec l'église et que l'on a murés en 1721.

La chapelle supérieure avait été construite par les membres de la confrérie de saint Crepin, à une époque que l'on ne connaît pas.

Celle du milieu fut placée sous l'invocation de Saint-Jean-Baptiste ; celle au bas fut fondée, de 1630 à 1637, en l'honneur des martyrs saint Roch et saint Sébastien. La ville et les bourgeois s'étant voués à ces saints lors de la peste qui ravageait toute la province, se virent délivrés de ce fléau dès que cette chapelle fut bénite.

En 1714, les habitants, renouvelant la dévotion de leurs pères, firent le vœu solennel de célébrer à perpétuité la fête de ces grands saints s'ils n'étaient point désolés par la mortalité du bétail qui était répandue dans toutes les parties du royaume ; on remarqua que le vœu fut exaucé.

La nef contient deux autels surmontés de petits retables, une chaire à prêcher assez bien sculptée, représentant en relief les quatre évangélistes avec leurs attributs, et un orgue de petite dimension, donné à l'église il y a peu d'années. L'ancien orgue avait été transporté à Dole au moment des guerres de Louis XIII.

On remarque encore au milieu des dalles de l'église, quelques tombes, mais le temps et les révolutions ont fait disparaître les écussons et les inscriptions gothiques qui les entouraient. On trouve dans le mur à droite de la nef, à hauteur d'homme, une inscription funèbre ; c'est celle d'un noble habitant de Bletterans, Jean de la Michaudière, dont l'orgueil se révoltait sans doute à l'idée que sa tombe serait foulée aux pieds par des gens d'une extraction inférieure à la sienne.

M. Ducret, sur l'invitation de M. le président, donne lecture des extraits suivants d'un ouvrage destiné à former le complément ou la suite de l'opuscule, *legs d'un homme de bien.*

Conscience.— Le calme de la conscience est un premier *à-compte* au bonheur de la vertu.

Crime. — S'arrêter à la pensée d'un crime ou d'un délit, c'est en préparer ou en commencer l'exécution.

La crainte des suites d'une mauvaise action est l'éclair qui précède la foudre et peut offrir le moyen d'échapper au danger.

Usage de la parole. — Le Créateur, en doublant les organes de l'ouïe et de la vue et en réduisant à un seul celui de la parole, semble nous obliger à en régler l'usage avec sagesse.

Vice. — L'un des meilleurs moyens de nous préserver du vice serait d'observer attentivement la vieillesse de l'homme vicieux, entouré de ses victimes et d'une famille plongée par lui dans le désespoir.

Maxime.—Le but le plus cher à la vertu et au génie est celui qui est au-delà du tombeau.

Bonheur. -- Le véritable bonheur doit presque toujours être concentré en nous-mêmes ou dans l'intérieur domestique. C'est un parfum qui s'exhale et perd sa douceur dès qu'il se répand hors du vase où il est renfermé.

On peut en dire de même de l'amour dans toute sa candeur.

L'idée qu'on se forme du bonheur de deux époux est toujours en rapport avec le degré d'estime dont ils jouissent. On ne croit pas au bonheur de gens que l'on méprise ou qui se méprisent entre eux.

Vanité. — Il est un genre de bonheur interdit aux gens sensés qui en connaissent la source et que les sots ont l'habitude de se réserver pour en jouir à facilité. Ce bonheur est celui que procure la vanité.

Les plaisirs de la vanité ressemblent à ces rêves agréables ou enchanteurs que le réveil fait disparaître pour ne laisser à leur place que d'affligeantes réalités.

Si la brillante auréole dont le vulgaire se plaît à décorer certaines célébrités politiques ou littéraires venait à tomber dans la boue, où se trouve l'homme qui, tout en se respectant, voudrait l'en tirer pour en orner sa tête?

Railleurs. — Les railleurs et les mauvais plaisants devraient bien, par prudence et même par amour-propre, se défier des moyens dont ils font usage pour provoquer la gaîté et s'emparer des conversations. Ils devraient penser qu'en faisant rire de pitié à leurs dépens et qu'en excitant le sourire du dédain ou de l'indignation, le sacrificateur prend la place de la victime.

Égoïstes.—Le plus grand châtiment à craindre pour l'égoïste, est qu'on en agisse à son égard comme il le fait envers les autres, en lui appliquant la peine du talion.

Avis à un jeune homme. — Arrêtez-vous à temps, jeune homme, qui vous obstinez à vouloir gravir jusqu'à la pointe de ce rocher. Songez que plus d'un imprudent voyageur, arrivé à une certaine hauteur, fut saisi de vertige et précipité dans le fond de l'abîme. Agissez-en de même toutes les fois que vous vous sentirez entraîné hors de la ligne de vos devoirs, afin qu'on ne soit pas dans le cas de dire peut-être bientôt de vous : *Il a vécu pour s'être trop pressé de jouir de la vie!*

Ambition. — L'ambition produit sur la plupart des hommes le même effet que l'opium sur les Orientaux qui en font usage. Pris à une petite dose, il anime la gaîté, surexcite le courage ; mais, à une forte dose, il ôte la raison et peut occasionner la frénésie ou donner la mort.

Digitized by Google

Flatteurs. — Les flatteurs sont comme les plantes grimpantes, qui s'attachent aux arbres et aux murailles et vivent à leurs dépens. Les *parasites*, quelle que soit leur espèce, finissent par causer la ruine de tout ce qui les nourrit ou les abrite.

C'est à tort qu'il se vanterait d'appartenir à la classe des êtres doués de raison, celui qui ne sait ni faire le bien, ni s'abstenir du mal, puisqu'il ne jouit même pas de l'instinct accordé à la brute de pourvoir à sa conservation.

Esprit de parti.—Les jugements sur les personnes et les choses, lorsqu'ils sont portés par l'esprit de parti, sont comme ces figures fantastiques formées par les nuages, après une tempête, et que les vents changent ou font disparaître à leur gré.

Combien de gens sont assez peu clairvoyants pour croire qu'ils prennent conseil de leur conscience, lorsqu'ils ne cèdent qu'à l'esprit de parti dont ils sont dupes ou victimes.

La détestable manie qui, à toutes les époques de notre histoire, a été pour notre patrie une cause incessante de divisions, de haines, de crimes et d'innombrables calamités, a pris sa force dans la différence des opinions, des préjugés et des intérêts. Cette manie ne peut conserver la qualification d'esprit de parti sans blesser tout à la fois les règles de la grammaire et les principes du bon sens : on devrait l'appeler la bêtise, la folie, et plus souvent encore la frénésie ou la rage de parti.

Vengeance. — Se livrer à la vengeance, c'est envenimer une blessure que le temps allait guérir.

Maximes. — Que de gens devraient ajouter à leur

prière du matin : Mon Dieu, faites qu'aujourd'hui nous sachions nous passer du superflu, afin de pouvoir demain jouir du nécessaire.

S'il en coûte pour rester honnête homme, il en coûte bien davantage pour ne l'être pas.

La plupart des physionomies font comme les préfaces de certains livres qui promettent plus qu'elles ne tiennent.

La flatterie est une trahison quand elle n'est pas une bassesse.

Mendier les éloges, aimer la flatterie, c'est vouloir être trompé.

Faire consister le bonheur dans les seules jouissances matérielles, c'est agir comme ces insensés qui bâtissent une maison avec de la boue au lieu d'employer les matériaux solides qu'ils ont sous la main.

Manquer de volonté et de courage quand il s'agit de faire le bien ou d'éviter le mal, est une preuve de faiblesse et de lâcheté, et quelquefois même d'imbécillité ou de folie.

L'homme qui refuse de faire usage de sa raison, dans les occasions où il en a le plus besoin, est un insensé qui, au moment de parcourir un sombre et dangereux souterrain, refuse d'allumer le flambeau placé entre ses mains.

L'obligation du travail est une compensation aux inconvénients de la pauvreté et de nature à les faire disparaître, tandis que le désœuvrement, l'ennui et les exigences de l'étiquette et des usages de la société, sont les inconvénients de la grandeur et de la richesse.

Une certaine gravité dans les paroles et le maintien

Digitized by Google

expose ceux qui l'affectent à dire gravement les plus grosses inepties. Ce sont des acteurs maladroits que les sifflets du parterre sont toujours prêts à humilier ou à punir.

Celui qui refuse de faire le bien ou de rendre celui qu'il a reçu, reste toute sa vie sous le fardeau d'une dette sacrée envers ses semblables indigents ou malheureux, tandis que l'homme qui s'empresse de voler à leur secours devient le créancier de l'humanité et de Dieu lui-même.

M. Champay donne, en ces termes, lecture de la continuation de ses recherches sur la ville d'Héria :

Monsieur le Président et Messieurs,

C'est surtout à la fin de cette séance solennelle que, après les savants confrères qui viennent de me précéder, je dois le plus craindre de fatiguer votre attention ; néanmoins, je vous prie de m'accorder quinze minutes pour vous entretenir d'un paragraphe qui se rattache à celui que l'on trouve dans le compte-rendu de 1844. Il m'en reste beaucoup d'autres à produire ; mais, pour ne pas revenir trop souvent sur le même sujet, plus tard je présenterai l'ouvrage en entier, selon le désir de la Société.

LES PORTES DE LA VILLE HAUTE D'HÉRIA,

ET LES MURS DE SON ENCEINTE.

On ne voit pas sur quoi on pourrait se fonder pour se persuader encore que tout ce que le jésuite Dunod a

Digitized by Google

dit de la ville haute d'Héria n'est que fiction ; pour suspecter, dénier les récits très précis d'un historien qui a vu, examiné avec soin ; qui nous a apporté le flambeau sans lequel nous ne saurions absolument rien de relatif aux lieux, aux objets les plus intéressants pour l'histoire de ce département et les plus instructifs ; qui, nonobstant tout ce que l'on a dit, n'avait aucun intérêt à nous tromper, et qui ne pouvait pas tromper ceux qui voyaient avec lui, comme lui, dans le temps où tous les objets qu'il a décrits étaient en évidence et palpables ! Ici la conviction peut être intime, comme l'aveu peut être retenu par une prévention : je combattrai cette prévention dans toutes les occasions, avec espoir de la détruire, parce que, si le jésuite Dunod a commis des erreurs, je les ai étudiées, et parce qu'il est juste que ses compatriotes (il n'était pas le mien) lui rendent aussi la justice qui lui est due.

« Une porte de la ville haute, dit-il, page 6 de sa *Découverte entière de la ville d'Antre*, paraît encore du côté du couchant ; on entrevoit dans son débris qu'elle tenait de l'arc-de-triomphe, et que l'enceinte de la muraille montait contre le rocher. On trouva les vestiges de cette enceinte sur le petit rocher le plus proche du grand temple du côté de l'orient ; ainsi le gros de la ville haute était dans le fond de la vallée des deux côtés de la haute montagne du grand rocher qui est au septentrion du lac. Tout est dans cette vallée de masures **qu'on a aplanies et couvertes de terre pour y faire passer la charrue et y semer du blé.** »

« La porte de la ville haute qui est au couchant, dit-il encore, page 12, semble tenir de l'arc-de-triomphe;

les gros quartiers de pierre qui en restent, qui sont tombés du côté du lac les uns sur les autres, en donnent quelque idée. »

A 96 mètres à mesurer du mur où se trouve la porte de la grange de la ferme du lac d'Antre, tirant en droite ligne vers l'ouest, il y avait un portail en travers du chemin actuel où l'on voit d'énormes quartiers de pierre, et l'on s'imagine que ce portail aurait été la porte de la ville, s'il y avait eu réellement une ville en cet endroit, ce que l'on ne veut pas admettre, ou du moins ce que l'on n'admettait pas avant l'article inséré dans le compte-rendu des travaux de la Société d'émulation pour 1844 (voyez page 162). On dit que ce portail appartenait *à la clôture du lieu fréquenté par les druides* ; c'est très bien ; mais on dit aussi qu'il tenait de l'arc-de-triomphe, et cela parce que le père Dunod a dit que la *porte de la ville* tenait de l'arc-de-triomphe ! ce qui est inexact, et le résultat inévitable de la dénégation d'un fait certain : on ne peut pas reconnaître une porte de ville à une ville quand on veut qu'elle n'ait jamais existé. Mais ici tout le monde se trompe, excepté le père Dunod, parce que ce n'est pas cette porte qu'il signale ; la simple inspection des lieux devrait suffire pour le démontrer jusqu'à la dernière évidence, pour convaincre que ce portail n'était pas et qu'il n'a pu être une porte de la ville !

En effet, au-dessus du chemin, en suivant la haie qui le borde au sud, se trouvent cachés sous terre les restes d'un mur d'une grande étendue, construit en petites pierres carrées, allant de l'est à l'ouest, dont j'ai fait découvrir une certaine étendue assez profondément sur

plusieurs points, en 1838, aux frais de la Société d'émulation, et, très certainement, ce mur n'a pu être que celui qui servait de clôture, du côté du sud, à l'édifice le plus rapproché du grand temple. Il changeait de direction et tirait au nord jusqu'au mur d'enceinte de la ville qui longeait le dessous de la roche d'Antre et qui devait aussi servir de clôture au même édifice : c'est dans l'angle formé au sud et à l'ouest que devait être placé le portail en question, et la clôture enfermer ainsi les habitations des prêtres, le collége et le théâtre. Cela est d'autant plus positif que ces murs d'enceinte renfermaient aussi le théâtre, lequel se trouvait le plus rapproché du mur dont la face extérieure était au sud, le même que j'ai fait découvrir sur plusieurs points ; que ce sont les ruines de ce théâtre que, selon le même auteur, *le fermier a fait recouvrir de terre, aussi bien que la soubase du grand temple qui est au couchant, pour faire entrer le charriot en sa métairie* (ibid.), et que les murs d'enceinte de la ville, désignés dans le compte-rendu de 1844, et que l'on trouve encore, commencent au sud-est précisément sur le petit rocher indiqué par le père Dunod, c'est-à-dire sur la première élévation qui est à l'orient du lac ; qu'ils se prolongent au nord jusqu'au-dessous de la roche d'Antre, et que, sauf quelques parties entièrement détruites ou cachées, ils se prolongent encore à l'ouest, et viennent ou venaient indispensablement terminer vers le rocher où se dégorgent les eaux du lac : le surplus de ce cercle se trouvait continué et naturellement fermé par la montagne qui est du côté du sud.

C'est dans la partie de cette enceinte, dont la face

extérieure était à l'ouest, que se trouvait la porte de la ville dont parle l'auteur de la découverte, précisément vers le bois qui existe à l'extrémité de la montagne et les abords du lac d'Antre, du côté du Petit-Villars, et qui s'appellent Chanantrey : *Chan* paraît être mis ici par corruption de San, mot de même origine. Les Saints étaient le titre générique sous lequel on désignait les prêtres gaulois. » (*Essai sur l'origine de la Séquanie*, page 146.)

L'analogie qui se trouve dans la position et les confins du portail dont je viens de parler, et dont le professeur Dunod a fait mention, avec la porte de la ville désignée plus à l'ouest par le jésuite Dunod, son oncle, ainsi qu'un défaut d'attention, font prendre l'un pour l'autre, et dire que le portail tenait de l'arc-de-triomphe ; qu'il était la porte de..., *la clôture des habitations des prêtres païens* !... On le sent, il y a confusion ici, et néanmoins, ce point, facile à éclaircir, est laissé dans l'obscurité, parce que le jésuite Dunod assure qu'il y avait une ville haute dans la vallée du lac d'Antre que l'on ne veut pas reconnaître, parce qu'elle a eu le malheur de disparaître, ne laissant plus que quelques ruines éparses utilisées au loin et recouvertes d'un peu de terre que l'on ne dédaigne pas même vérifier et consulter !!!...

J'ai dit que ce point est facile à éclaircir, et voici mes preuves :

A partir des restes incontestables de mur de clôture que l'on trouve à l'est, jusqu'à la place qu'occupait la porte de la ville qui était à l'ouest, j'ai mesuré 665 mètres.

A partir des restes du mur de la même clôture, que l'on trouve au nord, immédiatement sous la roche d'Antre, à peu près dans le milieu de la pente rapide de cette montagne jusqu'au bas de la montagne qui est en face et qui servait de clôture du côté du sud, il m'a paru y avoir un peu moins d'étendue. Je n'ai pu la mesurer en même temps, à raison de ce que les champs emblayés n'étaient pas moissonnés, et de ce que je n'ai pu retourner sur les lieux, quoique j'en eusse besoin pour d'autres vérifications. Mais les personnes qui connaissent la vallée du lac d'Antre peuvent savoir que la différence entre cette distance et celle que j'ai mesurée ne doit pas être grande.

Or, je suppose que l'étendue du nord au sud soit de 645 mètres. Je les additionne avec le nombre 655 ; cela me donne 1,310, dont la moyenne est 665. Je multiplie cette moyenne par 3, et je trouve une circonférence très approximative de 1,965 mètres ! Serait-il possible de soutenir encore que cette enceinte fût tout simplement la clôture d'un collége druidique, quand on trouve partout presque en dedans des ruines de maisons sous terre ?

On pensera, on dira peut-être que cette ville n'était pas grande ! On n'a jamais prétendu qu'elle le fût ; mais elle l'était assez comme ville haute, et la situation des lieux avec ses imposantes limites s'opposaient à ce qu'elle fût jamais plus étendue ; d'où l'on peut conclure que cela obligea sa population, devenue trop nombreuse, à construire insensiblement la grande ville basse !... Je dirai à mon tour que si la ville haute était petite, un collége, tant druidique fût-il, aurait été beaucoup trop grand !!!...

Digitized by Google

La ville haute avait trois portes, savoir : celle que je viens de désigner, pour communiquer avec la ville basse, et les autres situées à l'ouest, telles que Condes, où l'on découvre des ruines semblables à celles du lac d'Antre ; une au nord-est, pour communiquer avec le Pertuis-Louveret et au-delà, et une au sud-est, pour communiquer avec les Amorandettes, les Amorandes, et arriver sur la route de Saint-Claude. Ces trois portes et ces trois voies de communication sont les seules possibles dans la vallée du lac d'Antre.

Il semble que, devant de telles preuves, il faut convenir, bon gré malgré, qu'une telle enceinte devait enfermer un assez grand nombre d'habitants et d'habitations pour une ville haute ; que le mur de clôture des habitations des prêtres païens, du collége et du théâtre, devait avoir une porte du côté de l'ouest ; que cette porte était réellement celle que j'ai désignée à 96 mètres de la ferme, et probablement celle que le père Dunod attribue au théâtre découvert sur 110 *pieds de longueur* (ibid.) ; qu'une porte de ville placée là aurait été bien en dedans des véritables murs de son enceinte, et laissé en dehors la majeure partie de la ville !!!...

En effet, les maisons agglomérées de cette ville s'étendaient jusqu'au revers de la montagne où était la partie orientale de la ville basse, ainsi que l'attestent des ruines de maisons que l'on découvre à fleur de terre, et que l'indiquent les murs d'enceinte de la ville haute, sans lesquels on pourrait croire qu'elle s'étendait à deux ou trois portées de fusil au-delà, parce qu'il y a également des ruines sous terre dans lesquelles on a trouvé des objets très curieux, dont je ferai mention dans un

Digitized by Google

autre article de mon ouvrage. Or, ces maisons, élégantes à en juger aussi par leurs ruines et leur position ravissante, étaient donc *extrà-muros*, de même que celles que l'on trouve en dehors des murs d'enceinte aux côtés sud-est et nord-est.

Non, il n'est plus possible de contester de bonne foi, ni qu'il y ait eu une ville dans la vallée du lac d'Antre, ni l'existence des ruines de son enceinte de murs, ni d'objecter que ces murs de 50 centimètres d'épaisseur, en petites pierres carrées, n'offraient pas assez de solidité pour être opposés au bélier (voyez le compte-rendu des années 1838 et 1839, page 29) ; car toutes les objections de cette nature doivent trouver une solution sans réplique dans le seul examen de ces murs et la situation de la ville.

En effet, on voit que cette ville se trouvait au-dessus d'une haute montagne, dans un vallon étroit entouré de remparts imposants formés par la nature ; qu'on avait construit des murailles dans les flancs de ces montagnes servant déjà de remparts, et que, conséquemment, la ville ne pouvait être attaquée que de très près ; je dis plus, l'ennemi arrivé jusque-là, dominant tout autour, la ville devait être prise sans aucune possibilité de défense ; or, l'usage du bélier était tout-à-fait inutile ; mais, pour la détruire entièrement, il fallait un génie destructeur.

Quant à la solidité des murs d'enceinte, il est certain que leurs fondations reposant partout sur des points très élevés, une hauteur demesurée ne leur aurait pas convenu, outre qu'elle eût été inutile ; et ce sentiment se trouve fortifié par le fermier Lançon, lorsqu'il as-

Digitized by Google

sure que ces murs n'avaient pas plus de deux mètres de hauteur (voyez le compte-rendu de 1844, page 166). S'ils eussent été plus élevés, on ne pourrait pas pour cela conclure qu'ils manquaient de solidité, à moins d'ignorer avec quelle habileté les anciens construisaient ces sortes de murs. Ceux-ci ne pouvant offrir qu'une faible sécurité, les partisans des Romains, qui ne voient de solide, de grand et de beau que leurs ouvrages, conviendront au moins, s'ils veulent être conséquents, que ces murs ne furent pas le leur ; qu'il ne faut pas leur attribuer trop légèrement des constructions qui peuvent leur être étrangères; leur donner une autre origine, de même qu'aux premiers habitants de ces lieux célèbres dès avant l'arrivée des Romains, et que ces murs furent élevés avec autant d'art et de solidité, par *nos aïeux, habitants de la ville haute d'Héria*, pour l'embellir, lui donner une certaine importance, et surtout pour servir de barrière aux pierres, aux quartiers de rochers qui, se détachant de la montagne, auraient fréquemment causé des dégâts et des malheurs dans la ville.

Enfin, « Les uns ont imaginé que tous les monuments ne présentaient que les ruines d'un temple et le logement des sacrificateurs, avec un hôpital pour les soldats malades; mais ici il y avait deux temples sur la hauteur, un troisième dans le bas, et les ruines dont nous parlons se portaient jusqu'aux deux villages encore existants (le grand et le petit Villars, ou Villars-d'Héria). On ne fit jamais de monuments si beaux, si étendus, pour un séminaire et pour un hôpital : ce sentiment ne peut pas trouver de partisans. » (Egenod,

Digitized by Google

ouvrage inédit et approuvé par Philippe de Prétot, censeur royal, le 22 février 1771.)

Néanmoins, ce sentiment a trouvé bien des partisans; mais enfin tout porte à croire qu'il n'en sera plus ainsi, et que l'on s'étonnera moins de la disparition des ruines des deux villes improprement appelées d'*Antre*, en voyant, dans le compte-rendu des travaux de la Société d'émulation, pour 1845, qu'il y avait une ville dans la plaine de Moirans, laquelle succéda à Mauriana, effacée du sol; que cette ville subit le même sort 740 ans plus tard, et qu'il ne reste absolument plus en évidence que les ruines restaurées d'une chapelle dans un cimetière!

D'après tout cela, il y a erreur dans l'*Essai sur l'origine de la Séquanie*, où on lit, page 146 :

« Ce que le père Dunod a pris pour l'enceinte de la ville haute, est certainement la clôture du lieu fréquenté par les druides. Je n'ai vu dans cette partie qu'un local exclusivement consacré aux exercices du culte. »

Jusqu'à ce moment, on a donc pu avoir cette croyance; mais, pour la conserver, il faudrait effacer entièrement les traces de ces murs d'enceinte de 1,965 mètres de circonférence, et en perdre totalement le souvenir; encore il resterait toujours assez de ruines à mettre au jour pour témoigner qu'il y avait une ville celtique dans la vallée du lac d'Antre!!!...

Digitized by Google

M. Ch. Laumier, ayant obtenu la parole de M. le président, donne lecture de la pièce suivante :

LA SARTHE ET LE JURA.

Oui, les bords fortunés que la Sarthe féconde
Reçoivent du soleil les regards caressants,
Et la voix des oiseaux, jointe aux soupirs de l'onde,
Y fait entendre au loin des concerts ravissants.

Oui, les vents ont ici de suaves haleines,
Les ruisseaux, des cailloux et des flots argentés,
Et des vapeurs d'amour, en parfumant les plaines,
Y pénètrent les sens de molles voluptés.

Sous un ciel vaste et pur, s'étendent des prairies
Qu'au matin la rosée abreuve de ses pleurs ;
S'élèvent des bosquets tout pleins de rêveries,
Des bois silencieux et des coteaux en fleurs.

Ici, vivent encor ces croyances natives
Qu'au berceau l'on reçut et qu'on nourrit en soi,
Ces superstitions aimables ou craintives
Qui tenaient lieu jadis et de culte et de foi.

Au village, à voix basse, et pendant les veillées,
On parle au coin du feu de lutins, de follets,
Qui viennent, grelottants et les ailes mouillées,
Soupirer à la porte ou frapper aux volets.

Aux récits des vieillards ici l'on se confie :
L'erreur du bon vieux temps passe pour vérité.
On croit sans examen, et la philosophie,
Qui gâta tout ailleurs, ici n'a rien gâté.

O vous ! qui sur ces bords avez pris la naissance,
Et, vieux, en savourez le calme et la fraîcheur,
Qu'ils doivent exciter votre reconnaissance !
Être doux à vos yeux et chers à votre cœur.

Qu'ils doivent vous offrir de beautés et de charmes !
C'est là que vous avez risqué vos premiers pas,
Que des baisers de mère ont essuyé vos larmes,
Que la beauté le soir vous a parlé tout bas.

Mais moi, pauvre étranger, en qui de la patrie
La vivante pensée éveille un long émoi,
Si ces lieux, doux objets pour vous d'idolâtrie,
Sont muets à mon cœur, le vôtre sent pourquoi.

C'est qu'ils ne m'offrent point le toit qui m'a vu naître,
Les monts que j'ai gravis, haletant et joyeux,
Les prés où l'on conduit nos blanches brebis paître,
Et la tombe modeste où dorment mes aïeux ;

C'est que j'y cherche en vain ces bois où mon audace
Sous les chênes touffus aimait à s'engager,
Ces jardins pleins de fruits et qu'au sortir de classe,
Mes compagnons et moi, nous allions fourrager.

Ici, rien ne sourit, rien ne parle à mon âme,
N'y rappelle un passé cher à mon souvenir ;
Ce n'est point en ces lieux qu'un doux regard de femme
Ouvrit à mes vingt ans un nouvel avenir.

C'est loin, bien loin d'ici que j'ai vu mon vieux père
Doucement sommeiller dans son large fauteuil ;
Ma fille et ses enfants, mes seuls biens sur la terre,
Naître et grandir pour être aujourd'hui mon orgueil.

Qui peut donc s'étonner si la douleur trop vive
En précoces sillons sur mon front s'imprima ?
N'ai-je pas dans le deuil et sur une autre rive
Laissé tout ce que j'aime et tout ce qui m'aima ?

Digitized by Google

Oh ! si vous aviez vu nos superbes montagnes,
Nos châlets suspendus sur le flanc des coteaux,
Notre Doubs s'égarant à travers nos campagnes,
Et nos rochers aigus couronnés de châteaux ;

Si vous aviez passé sous nos voûtes ombreuses,
Foulé nos prés fleuris et nos gazons épais,
Parcouru lentement nos grottes ténébreuses
Et respiré notre air et si pur et si frais ;

Si vous aviez le soir écouté du vieux pâtre
Le chant, quand à l'étable il rentre ses troupeaux,
Les contes qu'en hiver on fait au coin de l'âtre,
Les mêmes que chez vous, et pourtant bien plus beaux ;

Vous me pardonneriez de rester insensible
A ces mille beautés dont vous êtes jaloux,
Et diriez avec moi qu'il ne m'est pas possible
De trouver à les voir même bonheur que vous.

Vous-mêmes, emportés par les flots de l'orage,
Et sur un sol lointain jetés seuls, sans appui,
Vous sentiriez bientôt fléchir votre courage,
Et souffririez des maux dont je souffre aujourd'hui.

C'est qu'au cœur comme aux yeux rien n'est dans la nature
Plus riche que les champs où l'on reçut le jour ;
Plus brillant que les fleurs, plus frais que la verdure
Des lieux que l'on aima de son premier amour.

Le Mans, mai 1838. CH. LAUMIER.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance publique est déclarée close et le public se retire. M. le président déclare qu'une séance particulière est ouverte pour procéder à l'élection des officiers qui administreront la société

pendant l'année 1847. Le scrutin circule et sont nommés à l'unanimité des voix :

Président, M. Chevillard père.
Vice-président, M. Delarue.
Secrétaire perpétuel, M. Ch. Laumier.
Secrétaire-adjoint, M. Deleschaux.
Trésorier, M. Cuenne.
Conservateur du Musée, M. D. Monnier.
Conservateur-adjoint, M. Piard.
Bibliothécaire, M. Ad. Renaud.

La séance particulière est levée, et l'assemblée se sépare.

Digitized by Google

PIÈCES

Dont la publication est de droit, ou dont la Société a ordonné l'impression dans le compte-rendu de ses travaux.

INVESTIGATIONS D'UN CURIEUX.

Lettre aux Membres de la Société d'Émulation du Jura.

LA GAULE CISALPINE D'AUJOURD'HUI.

Messieurs,

Impatient de rendre une fois ma visite à nos compatriotes de l'Italie septentrionale, je n'ai pu que cette année seulement accomplir ce pieux désir de toute ma vie, et je voudrais pouvoir aujourd'hui vous communiquer un peu du plaisir pur, du bonheur même que m'a procuré mon pèlerinage.

Je reviens de cette exploration, fort de la certitude acquise que les peuples de la Gaule cisalpine antique conservent encore dans leur caractère, dans leur physionomie, dans leurs usages, une ressemblance évidente avec ceux qui sont restés à leur berceau. C'est à la même observation que se rend l'esprit des voyageurs, lorsque, à la suite d'une comparaison impartiale des principales divisions de la Péninsule, ils font une distinction, si honorable pour nous, de l'Italie du Nord, peuplée de nos frères, d'avec l'Italie du Sud, peuplée de Grecs.

Sans parler ici de Milan, le Paris de la Lombardie ;

sans parler d'autres villes de fondation celtique, j'ai partout retrouvé dans les masses cisalpines ces visages ronds, cette carnation colorée, ces bossettes saillantes, ces nez de forme irrégulière, ces yeux gris, ces cheveux châtains que vous devez observer en général dans la famille gauloise, et qui les distinguent nettement de la tige hellénique. Si quelques figures basanées, au visage ovale, au sourcil brun, au nez aquilin, à l'œil fendu et cerné, viennent se mêler à la foule, vous les proclamez aussitôt romaines ou gréco-romaines, et vous vous dites : voilà les fils des vainqueurs, voilà la postérité des guerriers qu'avait envoyés le sénat de Rome pour coloniser la conquête. Des regards scrutateurs ne s'y trompent guères, lorsqu'ils sont éclairés du jour de la critique, et qu'ils sont d'ailleurs exercés à la confrontation des types. Car je suppose, Messieurs, que vous admettez, ainsi que moi, le système d'Edouard sur la persistance des types dans les différentes branches de la généalogie des nations.

La victoire n'a pas autant modifié qu'on pourrait le supposer, l'existence des vaincus de la Cisalpine ; en présence de la civilisation gréco-romaine qui avait conseillé aux autres habitants de la presqu'île de se renfermer dans des forts, la vie presque sauvage de nos frères, ou que l'on trouvait telle alors, y a continué. Avant la soumission du peuple, on avait vu là des cités sans enceinte, comme sont nos simples villages, et des maisons ouvertes à tous venants, comme elles le sont encore dans nos campagnes : indices de deux vertus qu'il n'est pas donné à toute société de conserver intactes, savoir, la confiance mutuelle et la probité ; et,

Digitized by Google

depuis la conquête, en dépit de la méfiante stratégie romaine, qui s'est évertuée à bâtir des remparts çà et là, les groupes d'habitations rurales ne se sont point clos. Les pays gaulois d'Italie sont les seuls de cette partie de l'Europe où vous rencontriez des villages proprement dits, et c'est là seulement que, s'il existe une liberté champêtre, vous la respirez largement.

Cette manière d'être de nos aïeux, conservée par leurs descendants de par-delà les Alpes, y soutient mieux qu'ailleurs la dignité de l'homme : en Lombardie, vous n'êtes pas contraint, pour avancer, de fendre des flots de mendiants comme dans les faméliques bourgades des Etats de l'Eglise et du royaume de Naples; vous n'y avez pas à subir le fléau des sangsues importunes qui s'attachent aux passants; les grandes routes vous y garantissent la sécurité du voyage, et quand vous y payez des services, le contentement vous remercie.

Si le langage écrit du Cisalpin s'est latinisé sous le règne d'un maître, la langue parlée ne s'est pas complètement assouplie à la volonté souveraine.

Quant au costume, il n'a pas oublié non plus toutes ses traditions. Martial avait dit dans un vers que je traduis littéralement :

« Le rouge plait aux Galls, et le brun aux Romains ; »

et son vers n'a pas encore cessé de leur être applicable. Il est vrai que les hommes de la Cisalpine ont adopté les couleurs brunes ; mais les femmes, plus fidèles aux habitudes des aïeules, se parent encore de vêtements où domine le rouge. Elles maintiennent

aussi cette mode des étoffes rayées qui distinguait les compagnons de Brennus à la prise du Capitole; mais ce sont elles seules maintenant qui suspendent à leur cou les chaînettes d'or dont se décoraient alors ces héros. Ajoutez que l'incommodité de certaine espèce de chaussure (qui était particulière aux Galls, puisqu'elle en a retenu le nom), n'empêche pas les femmes de se servir encore des *galloches*, avec lesquelles ces petites filles de Bellovèse font toujours du bruit dans le monde.

On s'étonnerait de ne plus trouver en Lombardie de traces de l'antiquité celtique dans le mode de construction de la demeure; mais vous ne sortez pas de ce pays, sans vous être assuré qu'il existe, en diverses contrées, des maisons semblables à celles de nos Galls, d'après les descriptions que nous en ont laissées les auteurs latins. Avec quel plaisir, Messieurs, ne me suis-je pas arrêté devant ces humbles chaumes, entre Bologne et Ferrare, le long d'une route qui traverse le *Ponte del Gallo*, et qui coupe de ces terrains marécageux où nos ancêtres, dit César, ne craignaient pas d'élire leur domicile! Ces cases étaient faites de terre, et couvertes de chaume ou de roseaux en pavillon. La porte, qui s'ouvrait jusqu'au toit, éclairait l'intérieur. Une ménagère assise sur le seuil, la tête coiffée d'un *fazzoletto* noué sous le menton, y filait au fuseau; tandis que ses enfants, délicats et fiévreux, gardaient ses pourceaux noirs ou ses génisses blanches au bord de la chaussée; et que ses oies pataugeaient dans une mare insalubre où rouissait du chanvre. Ce seul tableau me rappelait tant de choses de la patrie, que je n'aurais

pu me figurer autrement un paysage de la Bresse jurassienne ; j'en étais touché jusqu'au cœur.

Un des usages qui s'est perpétué dans toute sa simplicité naïve, surtout chez les Sénones, les Lingones et les Cénomanes de la Gaule cisalpine, c'est celui des puits à bascule, dont aucun de vous, Messieurs, n'ignore la forme et l'appareil. La première fois qu'ils m'apparurent en Italie, c'était aux portes de Sinigaglia, l'ancienne capitale des Sénones, et je vous avoue que leur aspect inattendu me fit sensation. Ils étaient à l'usage des jardiniers de la ville, dont la physionomie gauloise ne me réjouit pas moins. Je m'entretins avec ces braves gens et leur exprimai sincèrement tout le bonheur que je ressentais de me croire ainsi transporté dans mon pays, comme par enchantement. « Oui, leur disais-je, vous avez encore de vos aïeux transalpins l'air franc, la face épanouie, le teint clair, les yeux gris, les cheveux d'un châtain qui va quelquefois jusqu'au blond. Vous portez, comme les habitants de nos campagnes en portaient naguères, une ceinture de couleur ; et vous vous coiffez d'un bonnet de laine dont ils se coiffent encore. Vos petits chars à deux roues ressemblent à nos *bérots* ; et vous vous servez, depuis plus de deux mille ans, de la même machine qu'eux pour tirer de l'eau. Vous êtes bien les fils de nos Sénones qui sont venus soumettre ces climats à leur domination. Je me retrouve ici chez des parents. »

Ces paroles passaient de bouche en bouche, on les répétait avec un air de satisfaction, on se rassemblait autour de moi pour les entendre encore, on était flatté de ressembler aux Français, et de tenir à ce peuple par le lien du sang.

Digitized by Google

Au reste, je ne sais en vérité si c'est la voix du sang qui crie encore dans toute la Gaule cisalpine, ou si c'est un penchant naturel d'un peuple amoureux de la liberté vers un peuple libre, qui nous y fait trouver tant de franches sympathies. Malgré leurs revers et leurs fautes, les Français y comptent toujours des amis. On ne s'y rappelle que leurs jours de gloire, et les larmes viennent aux yeux des braves qui en ont pris une part plus ou moins grande, toutes les fois que l'on évoque devant eux les noms prestigieux de France et de Napoléon.

Messieurs, je n'oublierai jamais ce que de pareilles manifestations vraiment cordiales m'ont causé d'embarras quelquefois, et ce que de flatteuses erreurs m'ont valu de jouissance toujours. Je vois encore ces sujets de l'Empire venir à moi les bras ouverts; me serrer convulsivement les mains; me demander la permission de m'embrasser; et réclamer, par mes hôtes, comme une faveur véritable, l'honneur de s'entretenir de la France avec moi! Jamais, non jamais je ne perdrai la mémoire de cet homme grave et sensible de Plaisance, qui, sans me connaître, mais non sans m'avoir deviné, s'écriait avec toutes les marques d'une exaltation croissante, au milieu de la place dei *Cavalli* (où je m'étais arrêté en curieux à contempler des statues équestres): « Vous « êtes Français, Monsieur, et vous retournerez en « France: que vous êtes heureux! Moi, j'y ai passé « les huit plus belles années de ma vie. Bon voyage! « Faites mes amitiés à tous les Français! Oh! saluez « pour moi toute la France! » En me voyant m'éloigner de plus en plus, cet homme digne de nous ap-

Google

partenir, oubliant qu'il était sur une place publique, brandissait en l'air son chapeau, et s'écriait d'un accent profond : « Vive la France! vive la France! »

Agréez, Messieurs, etc.

Désiré Monnier.

Cette pièce, dont la lecture a été faite en la séance publique de 1845, n'a pu être insérée dans le compte-rendu des travaux de cette année, parce qu'elle n'avait point été remise au secrétaire perpétuel, et était égarée. Ayant été retrouvée depuis, elle entre de droit dans la composition du présent volume.

MÉMOIRE HISTORIQUE ET STATISTIQUE
SUR LES PAPETERIES DANS LE JURA.

En 1825, la fabrication du papier dans le Jura s'opérait, à peu de chose près, suivant les premières traditions qui avaient été apportées en France au 13.me siècle.

Excepté l'emploi du cylindre à la Hollandaise, qui commençait à se propager, aucun fabricant n'avait encore aidé sa pratique des nombreux secours que les sciences physiques et chimiques pouvaient lui prêter.

Cependant, nous avons vu dans la première partie de ce mémoire que la fabrication du papier avait déjà subi de nombreuses innovations : Robert avait inventé la machine à papier continu ; le pourrissage du chiffon était remplacé avec succès par le lessivage ; le blanchiment de la pâte de papier s'opérait au moyen du chlore ; la colle végétale était connue, et l'on pouvait encoller le papier avant sa fabrication, ce qui abrégeait singulièrement la main-d'œuvre ; le séchage du papier de cuve pouvait s'opérer dans des étendoirs dont la température était graduée ; et le papier mécanique se séchait sur la machine même, pendant sa fabrication ; la presse hydraulique avait remplacé la presse à vis, les cylindres apprêteurs étaient connus, et ces deux machines pouvaient suppléer à l'opération fort longue du matriçage.

Quoique toutes ces découvertes fussent bien antérieures à 1825 et qu'aucune d'elles n'était en pratique dans le Jura, il ne faudrait pas conclure que les papeteries de ce département se trouvassent dans des con-

ditions d'infériorité comparativement aux autres fabriques françaises. Ce qui viendrait démentir cette assertion, c'est qu'en 1823 les papiers de M. Chappuis, de St.-Claude, avaient été cités avec éloge à l'exposition de l'industrie nationale, et qu'ils le furent également en 1827. Néanmoins, M. Chappuis n'avait introduit dans sa fabrication aucun procédé nouveau, il suivait uniquement la méthode des Hollandais, qui alors étaient nos maîtres et chez lesquels il avait travaillé long-temps. Ce fabricant se tint constamment en tête de son industrie dans le Jura, et sa fabrique fut classée par la corporation ouvrière comme fabrique de mode; c'est-à-dire que, d'après les statuts de la corporation, les fils de maîtres-papetiers ne pouvaient travailler que dans les fabriques seules qui étaient dites de mode.

Les découvertes que nous venons de mentionner n'étaient point admises généralement dans la pratique, parce que plusieurs raisons s'y opposaient : d'abord, et cette raison était très puissante, il fallait lutter contre le mauvais vouloir de la corporation ouvrière qui se montrait hostile à tout ce qui pouvait changer les habitudes et contrarier l'influence des ouvriers papetiers. En second lieu, le fabricant qui exerce sa profession d'une manière routinière, guidé presque toujours par un sentiment de raison que lui dicte son intérêt, se tient en garde contre toute innovation et ne l'admet dans sa pratique que lorsqu'elle a été sanctionnée par l'expérience, ou bien lorsqu'il y est forcé par son intérêt. Et, dans ce cas, l'opinion publique servait merveilleusement celui qui ne voulait admettre aucune innovation.

C'est qu'aussi les premiers essais présentent souvent

des difficultés qu'il n'est pas donné à l'homme, même le plus habile et le plus érudit, de prévoir et de surmonter de prime-abord ; et en effet, si l'on remonte à l'origine des découvertes, nous voyons que les papiers blanchis par le chlore étaient altérés par cet agent et retenaient en eux un germe de destruction qui en compromettait la durée.

Les papiers faits à la mécanique n'offraient aucune solidité, parce qu'avec les machines on avait adopté l'usage du cylindre anglais, beaucoup plus expéditif que le cylindre hollandais. Ce cylindre demande une direction très habile, autrement il fournit une matière trop courte qui ne se prête plus à la cohésion des molécules du papier.

La colle végétale ne convenait pas à la nature de toutes les eaux : son emploi a été fort long-temps incertain, et il l'est encore aujourd'hui pour beaucoup de fabricants, malgré qu'il soit généralement adopté et que ses avantages en soient constatés par vingt années d'expérience.

En présence de ces considérations, il semblerait qu'au lieu de rendre un service à l'industrie, ces découvertes lui faisaient faire un pas rétrograde, puisqu'elles n'avaient pour résultat que de produire un papier d'une qualité bien inférieure à celui qui se fabriquait par l'ancien procédé. Mais si l'on se reporte à ce qui a été dit dans la première partie de ce mémoire, l'on verra que l'asservissement des maîtres par les ouvriers était tellement oppressif qu'à tout prix ils devaient s'en affranchir.

Le travail des machines pouvait seul atteindre ce but, et, quelle que fût la mauvaise qualité de leurs produits,

Digitized by Google

c'était un pas immense que cette industrie venait de faire, puisqu'elle affranchissait les maîtres et augmentait la production du papier.

Il ne s'agissait plus que de perfectionner les découvertes qui étaient faites : et ce n'est pas chose facile que de corriger les imperfections d'une industrie où tous les essais sont fort coûteux, soit qu'ils portent sur les machines ou bien sur les matières premières, parce que dans le premier cas on éprouve des fériations, et que, dans le second, on s'expose non-seulement à la perte de la matière première, mais encore à la perte de la main-d'œuvre d'un personnel fort nombreux.

Ces perfectionnements ne devaient arriver que d'une manière lente et progressive ; c'est en effet ce qui est résulté pour la science de la fabrication mécanique.

Il ne pouvait en être de même pour la position commerciale des manufacturiers : tout le temps que les machines furent peu nombreuses, travaillèrent peu et travaillèrent mal, elles ne firent aucun tort au commerce des papiers de cuve, parce que la consommation et la production allaient croissant dans la même proportion; mais l'équilibre se rompant entre ces deux termes, il en devait survenir une réaction que différentes causes provoquèrent.

Les événements politiques de 1830 et 1831 ralentirent le commerce et diminuèrent la consommation. Les manufactures furent bientôt encombrées de leurs produits, le prix de la marchandise s'avilit, et c'est alors que les fabricants de papier à la cuve commencèrent à sentir la concurrence du papier mécanique. Plus tard, au lieu de se relever, la position des fabricants à

Digitized by Google

la main s'aggrava davantage encore par suite de l'esprit d'association qui se développa en 1833, et se jeta tête baissée sur l'industrie.

L'agiotage rendit immorale cette spéculation et la lança dans les opérations les plus hasardeuses, qui furent suivies de beaucoup de mécomptes. Néanmoins, il n'en est pas moins vrai que beaucoup de capitaux perdus en apparence servirent à l'enseignement de l'industriel consciencieux, et ne furent point perdus pour la science.

La grande industrie attira bien davantage les regards que celle d'une faible importance, parce qu'elle se prêtait beaucoup plus à la spéculation.

La fabrication du papier mécanique fut de ce nombre, et c'est dans ce genre de fabrication que les progrès ont été le plus remarquables.

L'impulsion qui était donnée à la grande industrie devait réagir également sur les fabriques du second et du troisième ordre.

Obligées de renoncer à la fabrication des papiers à lettres pour se borner à celle des papiers communs, un grand nombre de petites fabriques succomba sous le poids de la concurrence, et dans cette circonstance, comme toujours, le génie de l'homme vint à leur secours : l'Anglais Samuel Dernison inventa la machine à papier continu à système rotatif, dont les produits sont moins parfaits, il est vrai, que ceux de la machine Robert, mais elle a sur celle-ci l'avantage d'exiger moins de frais d'établissement et d'entretien et de pouvoir être alimentée par un cours d'eau beaucoup plus faible; par conséquent, elle est appropriée à

Digitized by

la fabrication des papiers communs. Elle ne peut faire concurrence aux grandes machines, parce que son système de construction s'oppose à des perfectionnements tels qu'elle puisse produire des papiers fins.

Ces deux machines sont destinées à vivre à côté l'une de l'autre sans rivalité, et à s'entr'aider mutuellement.

Pour résumer la marche de l'industrie papetière et donner la limite à laquelle elle est arrivée aujourd'hui, nous citerons textuellement l'opinion des savants rapporteurs de l'exposition de 1844, MM. Dumas et Firmin Didot : « D'après les produits exposés cette année, les « progrès de la papeterie ont été tels, depuis cinq ans, « qu'on a tout lieu de croire que cette belle industrie « approche, après tant d'efforts et tant de catastrophes, « du but auquel toute industrie doit enfin s'arrêter. »

Tel est l'exposé succinct des faits principaux qui ont marqué la progression de la papeterie.

Nous allons établir actuellement, par des citations chronologiques, quelle est la part que les papeteries du Jura ont prise à ce grand mouvement.

En 1825, M. Chappuis donne de l'extension à sa fabrique ; il porte à trois le nombre des cuves qu'il a en exploitation. Deux ne sont occupées qu'à la fabrication du papier blanc, la troisième fabrique du papier de pliage et un papier de couleur ardoise fort recherché par le commerce de Lyon.

Cette même année, le gouvernement de Genève confie à ce fabricant la confection du papier timbré de ce canton. Cet acte soulève les réclamations des fabricants suisses.

En 1827, MM. Chappuis à St.-Claude, Lespermon

à Fonteny, Mervant à Mesnay, et Bouillier à Messia, commencent à faire usage du chlorure de chaux pour le blanchiment de la pâte de papier.

— MM. Mervant père et fils établissent à Macornay une papeterie d'une cuve sur la rivière de Vernantois.

—M. Capitan en établit une également à Vaux-sous-Bornay, près de la source du ruisseau de Vaux. Ce jeune fabricant, qui a été employé long-temps dans les belles papeteries du Marais, construit cette fabrique sur des principes simples et excellents. Son système d'étendage pouvait servir de modèle en ce genre, et si l'exiguïté du cours d'eau n'eût pas rendu cette entreprise insuffisante pour une haute intelligence, M. Capitan eût été certainement un de nos industriels les plus remarquables.

— En 1829, M. Lespermont, à Fonteny, établit, l'un des premiers en France et le premier dans le Jura, une machine à papier continu du système Dernison.

— Ce même fabricant monte un appareil pour décolorer le chiffon par le chlore gazeux.

— Il emploie la colle végétale suivant la formule de M. Causon ; il perfectionne ce procédé et le communique à plusieurs fabricants.

— En 1833, le même fabricant prend un brevet d'invention, le 13 mars, pour une machine à fabriquer le papier, qu'il appelle presse-coucheur mécanique.

Cette machine s'adapte au travail de la cuve dont elle supprime la presse et remplace l'un des trois ouvriers, le coucheur.

Par ce moyen, on économise la main-d'œuvre et l'on gagne le temps employé au pressage du papier en porces.

La presse coucheuse est fort simple, peu volumineuse, et d'un prix très modique. Elle aurait pu rendre de très grands services aux petites fabriques si elle n'eût été condamnée à l'inaction par les ouvriers papetiers, en raison de ce qu'elle supprimait un ouvrier par chaque cuve, et parce que la tâche pour le travail de la journée était augmentée proportionnellement au temps gagné sur le pressage.

A Plaisance, département du Tarn, près de Bédarieux, il existe encore une fabrique ayant quatre presses coucheuses en activité.

En 1833, MM. Sette frères, à Ardon, près Champagnole, essaient l'usage de la presse coucheuse de M. Lespermont; ils sont obligés d'y renoncer par les motifs exposés plus haut. Ces fabricants adoptent le collage en cuve pour de certaines qualités de papier, et le collage mixte à la colle végétale et à la colle animale, en deux opérations, pour les sortes de papier qui exigent un collage plus fort.

En 1835, MM. Sette frères, à Mesnay, et Poirier-Chappuis et C.ie, à Saint-Claude, reconstruisent leurs papeteries sur le système le plus moderne pour la fabrication par grande machine.

En 1837, M. Lançon, à Clairvaux, remplace ses deux cuves par une machine du système Dernison, sans sécheurs.

En 1838, M. Bourgade, à Grusse, construit lui-même une petite machine en bois sur le système des grandes machines. Quoique très imparfaite, cette machine fabrique des papiers qui sont fort estimés pour les cartons Jacquard.

Digitized by Google

En 1839, M. Lespermont, à Fonteny, complète sa machine en y adjoignant un appareil de séchage de son invention.

Les cylindres sécheurs Lespermont sont chauffés à feu direct, par un système fort simple et supérieur à tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour dans le même genre.

En 1840, MM. Lançon père et fils, à Clairvaux, reconstruisent leur fabrique qui a été détruite par un incendie en 1839. Ils donnent plus de largeur à leur machine, y adaptent des épurateurs et des cylindres sécheurs chauffés à la vapeur.

En 1844, M. Cassanne, à Messia, établit une machine du système Dernison avec cylindres sécheurs à feu direct.

—M. Pique, d'Uzès, établit à Nancuise près Orgelet une fabrique de carton lustré pour apprêt d'étoffes.

Telles sont les phases principales que l'industrie papetière de notre département a subies pendant l'espace de vingt années.

Le département du Jura possède 14 papeteries, dont 6 dans l'arrondissement de Lons-le-Saunier, 6 dans l'arrondissement de Poligny et 2 dans l'arrondissement de St.-Claude; il n'en existe pas dans celui de Dole.

ARRONDISSEMENT DE LONS-LE-SAUNIER.

Papeterie de Macornay.—Une cuve.

M. Mervant père est propriétaire de cette papeterie qu'il a construite en 1827.

Elle est bien disposée pour le travail d'une cuve ;

elle est assortie de tous les ustensiles nécessaires à la fabrication du papier de pliage et du carton. Ses étendoirs sont suffisamment grands, bien aérés et disposés convenablement.

Les machines à broyer se composent de deux cylindres de 60 centimètres, qui sont mûs par une seule roue.

Le cours d'eau est faible en temps de sécheresse ; il peut équivaloir, en moyenne, à une force de 6 chevaux, vapeur.

Le travail de la cuve est réglé à 30 porces par jour ; cela correspond à environ 80 k. de papier pour pliage et à 150 k. de carton. Cette fabrique consomme 35,000 k. de chiffons et de rognures de papier, achetés à Lons-le-Saunier et aux environs ; le produit annuel est de 30,000 k., dont un tiers en carton, un tiers en papier pour pliage, et un tiers en papier de couvertures pour cartons Jacquard.

La valeur de ses produits est de 15,000 fr.

M. Mervant se distingue par la régularité et la bonne qualité de ses papiers ; il excelle dans la fabrication du carton pour la reliure.

Papeterie de Messia. — Une machine à système rotatif.

Cette fabrique existe depuis environ soixante ans; elle appartient à M. de Chassey, qui n'a rien négligé pour lui donner toute l'importance que comportait son cours d'eau dont la force moyenne est de 8 chevaux.

M. Cassanne est l'amodiateur de cette fabrique, et il

l'exploite avec beaucoup d'intelligence. C'est lui qui a dirigé tous les travaux de réparation.

Elle renferme deux cylindres broyeurs de 60 centimètres mûs par la même roue, et une machine à forme rotative du système de Samuel Dernison, avec sécheurs à feu direct chauffés à la houille.

Cette machine fonctionne bien : elle serait susceptible de fournir un travail beaucoup plus abondant si elle pouvait être alimentée de pâte de papier. Elle occupe 10 personnes, 4 hommes et 6 femmes.

La fabrication journalière est de 130 k. de papier pour pliage.

La production annuelle est de 40,000 k.

La consommation en chiffons de couleur, de 48,000 k.

M. Cassanne fabrique des papiers de différentes couleurs qui sont recherchés à cause de leur nuance et de leur bonne fabrication.

La valeur de sa fabrication s'élève à 26,000 fr.

Papeteries de Clairvaux.

Dans la commune de Clairvaux il existe trois papeteries; toutes trois sont mues par la rivière de Drouvenant.

Papeterie Janier.

La plus ancienne appartient à M. Janier-Dubry : elle est dans un état de vétusté fort avancé : M. Lançon en est l'amodiateur ; il utilise les deux cylindres qu'elle renferme pour aider à l'alimentation de sa fabrique.

La force du cours d'eau de cette usine est en moyenne de 12 chevaux.

Papeterie Lançon.

La deuxième appartient à M. Lançon; cette papeterie est la plus considérable du département, pour la fabrication du papier de pliage. Elle renferme une machine à forme rotative du système Dernison, à laquelle il a ajouté différentes améliorations, telles que: élargissement de la machine, épurateurs pour retenir les boutons de la pâte, trois cylindres sécheurs chauffés à la vapeur, etc.

Cette machine est alimentée de pâte par trois cylindres de 60 centimètres, mûs par la même roue, et un moulin de 16 maillets.

A la quantité de matière fournie par ces quatre machines, il faut ajouter celle qui provient de l'usine Janier.

Le produit journalier de cette fabrique peut s'élever à 500 k. ; mais la variation du cours d'eau par les gelées et les sécheresses de l'été le réduisent à 400 k.

Le produit annuel en papier serait de 120,000 k.

La consommation en chiffons, de 143,000 k.

La valeur du produit serait de 72,000 f. à 60 f. 0/0 k.

La fabrication de M. Lançon est très bonne ; elle consiste en papier de pliage de différentes couleurs pour sacs de droguerie, en papier de cordes pour pliage des étoffes, et en papier bleu et gris pour pliage du coton.

La ville de Lyon absorbe presque tout le produit de cette fabrique.

M. Lançon fait confectionner dans ses ateliers des sacs doubles et simples de toutes grandeurs à l'usage

Digitized by Google

du commerce de la droguerie et de l'épicerie. Il occupe à ce travail six jeunes filles qui trouvent ainsi un moyen facile de gagner leur vie.

Cette fabrique occupe 22 ouvriers : 10 hommes et 12 femmes ; la force d'eau moyenne est de 24 chevaux.

Papeterie Ardin.—Une cuve.

Cette papeterie est contiguë à celle de M. Lançon, avec laquelle elle partage les eaux du même barrage ; néanmoins, la force utilisée par M. Ardin n'est pas moitié de celle de M. Lançon, parce que, se trouvant en amont, la chute d'eau est moins considérable, et que ses moteurs hydrauliques sont établis dans de moins bonnes conditions de rendement.

Elle ne possède qu'un cylindre et un moulin de 5 piles ou 20 maillets, qui alimentent une cuve où l'on fabrique du papier pour pliage ordinaire et pour les cartons Jacquard.

Le travail est réglé à 30 porces par jour, soit à 80 ou 100 k. de papier.

Elle occupe 8 ouvriers : 4 hommes et 4 femmes.

La consommation est de 36,000 k. de chiffons gris et sa production de 28,000 k. de papier, dont la valeur est de 12,600 fr. à 45 f. 0/0 k.

(Nota.) M. Ardin vient de vendre sa fabrique à M. Lançon, qui en va faire une annexe de la sienne.

Papeterie de Nancuise près Orgelet.
—Une cuve.

Cette papeterie appartient à M. ***

Digitized by Google

M. Pique, d'Uzès, vient d'y monter une cuve pour la fabrication du carton de corde lustré pour l'apprêt des étoffes.

L'établissement de M. Pique est très récent ; ce fabricant s'entoure de trop de mystère pour que nous puissions donner quelques détails sur son genre de travail et son importance.

Tout ce que nous pouvons en dire, c'est que M. Pique a introduit dans le pays une nouvelle industrie, qui est venue occuper la place d'une cuve à papier de pliage qui n'était pas en voie de prospérité.

ARRONDISSEMENT DE POLIGNY.

Papeterie de Mesnay.—Grande machine.

La papeterie mécanique de Mesnay, sur la Cuisance, fut fondée en 1835 par MM. Sette frères, sur l'emplacement de deux papeteries anciennes. Ces messieurs l'ont construite avec beaucoup de soin et ont mis tous les artifices à triturer le chiffon en harmonie avec la belle machine à papier qui a été construite à Besançon dans les ateliers de nos compatriotes, MM. Gauthier frères.

Cette machine n'avait pas de sécheurs ; elle n'avait pour son alimentation que 4 cylindres à l'anglaise de 65 centimètres, mûs par un cours d'eau assez variable dont la force moyenne était de 24 chevaux.

L'alimentation était insuffisante, même pour un travail quotidien de 12 heures.

Et bien que MM. Sette frères adjoignirent des sécheurs à leur machine, ce qui améliorait les conditions de la

fabrication, ils ne purent tenir contre d'autres désavantages.

M. Cuenin, propriétaire actuel de cette fabrique, a considérablement amélioré les conditions de cet établissement, en augmentant la puissance du cours d'eau par une seconde chute de 2 mètres de hauteur qu'il a trouvée en aval de la première, qui a 2 m. 40 ; la puissance de cette seconde chute ne serait pas moindre de 12 chevaux en eaux moyennes.

L'exécution de ces travaux, les contestations qui en résultèrent avec des propriétaires d'usines, leurs voisins, ont suspendu la marche de cette fabrique, et ce n'est que depuis le mois de mai 1846 qu'elle est remise en activité.

Il y a tout lieu d'espérer que cet établissement se trouve actuellement dans de bonnes conditions et pourra lutter avec avantage contre les fabriques du même genre.

Elle est convenablement disposée pour la fabrication du papier blanc de toute nature. La bonne qualité des papiers qui en sont sortis est une preuve certaine de sa bonne construction.

50 personnes sont employées dans cette fabrique : 20 hommes et 30 femmes.

Le personnel peut varier selon le genre de fabrication auquel se donnera le fabricant.

Il peut rester le même s'il se livre à la fabrication du papier d'impression et d'écoliers ; mais s'il se livre à la confection des papiers à lettre et pour dessin, il devra nécessairement l'augmenter.

Le chiffre de la fabrication pourra s'élever à 400 k.

Digitized by Google

en faisant fonctionner la machine pendant 16 heures sur 24.

L'on peut donc prévoir que cette fabrique produira de 120 à 130,000 k. de papier par an et qu'elle absorbera 155 à 165,000 k. de chiffons blancs.

Elle consommera en outre 1,200 hectolitres de houille qu'elle tire de Dole au prix de un franc l'hectolitre pour le transport.

Et l'on peut supposer, sans crainte d'exagération, que le mouvement d'entrée et de sortie des marchandises de toute nature qui circuleront dans cette fabrique, s'élèvera à un poids de 400,000 k. par an, et que les marchandises fabriquées auront une valeur minimum de 170,000 fr., et, au maximum, de 220,000 fr.

Papeterie des Planches. — Deux cuves.

En remontant la rivière de la Cuisance, au-dessus de Mesnay, se trouve la papeterie du Vernois, appartenant au sieur Charles Mervant, fils.

Ce fabricant, qui a travaillé long-temps avec son père à Macornay, vient de disposer cette papeterie de manière à ne point démentir la réputation qu'il s'est acquise parmi les fabricants à la main.

Il a, comme machine broyante, un moulin de 16 maillets et deux cylindres parfaitement établis avec lesquels il alimente deux cuves dont le travail est réglé à 30 porces chacune en papier pour couverture de cartons Jacquard. Cela porte sa production à près de 200 k. par jour, soit à 60,000 k. par an, et la valeur de son papier à 25,000 fr.; il occupe 14 ouvriers : 8 hommes et 6 femmes.

Digitized by Google

Papeterie des Planches.—Une cuve et demie.

Près d'une des sources de la Cuisance se trouve la papeterie exploitée par M. F. Dubont, qui est pourvue d'un cylindre à broyer le chiffon et d'un excellent moulin de 20 maillets qui n'éprouvent jamais de fériation par manque d'eau. Avec ces machines, il peut faire le travail d'une cuve et demie en papier pour cartons Jacquard et de pliage.

Cela porte la fabrication journalière à 125 k., soit à 37,000 k. par an, pour lesquels il consomme 47,000 k. de chiffons de couleur.

La valeur de son papier est de 15,000 fr. ; il occupe 7 ouvriers et 5 femmes.

La force d'eau utilisée serait en moyenne de dix chevaux.

Papeterie de Moutaine, commune d'Aresches.—Une cuve.

Cette fabrique est construite depuis 9 ans et appartient au sieur Fumey ; elle est sur la rivière de la Furieuse. Les machines à broyer consistent en un moulin de 12 maillets et un cylindre de 50 centimètres, qui fournissent la matière à une cuve travaillant à 25 porces par jour, en papier de pliage commun. Cette fabrique est située au fond d'une gorge profonde et resserrée, ouverte seulement au nord-ouest. Ces conditions sont peu favorables pour obtenir un prompt séchage, et les étendoirs sont insuffisants.

Le travail de cette petite fabrique ne s'élève qu'à 30

Digitized by Google

ou 35 k. par jour, soit annuellement à 10,000 k. de papier, dont la valeur est de 3,000 fr.

La consommation de chiffons est de 12,000 k. ; la force motrice utilisée est de 6 chevaux ; cette fabrique occupe trois ouvriers.

Papeterie de Fonteny, commune d'Aresches.—Une machine Dernison.

La papeterie de Fonteny appartient à MM. Lespermont frère et sœur ; elle est située sur la Furieuse, non loin de la source principale de cette rivière. Elle est divisée en deux bâtiments qui ont été espacés de manière à reprendre l'eau de la chute supérieure pour en former une seconde qui a 4 m. 70 c. de hauteur, la première ayant 5 mètres.

Le cours d'eau est irrégulier ; il fait mouvoir 4 cylindres, la machine à papier, les cylindres sécheurs qui sont séparés de la machine, et des bluteries à plâtre. Dans les basses eaux, il ne peut faire marcher que deux cylindres et la machine; la force moyenne utilisée est de 15 chevaux.

Cette fabrique est convenablement disposée pour l'économie de la main-d'œuvre ; mais les moteurs demandent des réparations qui en amélioreront la puissance.

La machine est à forme rotative, c'est la première qui a été établie dans le Jura ; elle a un mètre de largeur. M. Lespermont l'a simplifiée considérablement sans nuire à sa fonction, et par ce moyen il a diminué ses frais d'entretien et de main-d'œuvre ; une seule per-

sonne suffit pour conduire la machine, sécher et couper le papier.

La fabrication de MM. Lespermont frère et sœur consiste en papier pour impression commune; en bleus teints, d'une beauté remarquable, pour la ciergerie; en bleus pâles, jaune rouille et gris, pour sacs et pour pliage.

Le travail journalier et moyen de cette fabrique s'élève à 200 k.

Celui de l'année à 60,000 k.; la valeur de ses produits est de 40,000 fr., la consommation de chiffons est de 77,000 k.

Cette fabrique occupe 12 ouvriers : 7 hommes et 5 femmes.

Il est peu de fabriques dans lesquelles le travail se fasse avec plus d'économie et soit moins surchargé de frais.

La fabrication s'écoule avec facilité; une grande partie se vend façonnée en sacs dont la bonne confection les fait rechercher par le commerce de Besançon.

M. Louis Lespermont, ingénieur, sortant de l'école centrale des arts et manufactures, a imaginé et construit lui-même une machine à fabriquer les sacs à laquelle on fournit le papier en rouleau et qui le rend en sacs tout confectionnés et collés. Cette machine est extrêmement ingénieuse; une seule personne la dirige et la fait mouvoir sans fatigue; elle peut produire le travail de 6 à 8 ouvriers. Elle présente seulement un grave inconvénient, c'est celui de ne confectionner qu'une seule grandeur de sacs.

Papeterie de Sirod.—Une cuve.

Cette fabrique appartient à M. Rozier, de Champagnole ; elle est sur la rivière d'Ain, au bas du bourg de Sirod.

La prise d'eau de cette usine ne se trouve pas dans des conditions très favorables, malgré la régularité du cours d'eau.

Une seule roue fait mouvoir deux cylindres dont la force utilisée est de 6 chevaux, en moyenne.

Cette fabrique est occupée par la veuve Filliat qui ne se livre qu'à la fabrication du pliage commun ; le travail de la cuve n'est pas réglé. La famille Filliat aidée d'un seul ouvrier suffit au travail de cette fabrique.

On peut évaluer, en moyenne, la fabrication journalière à 70 k., soit à 21,000 k. par an, la consommation de chiffons à 27,000 k., et la valeur du produit à 7,000 fr.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-CLAUDE.

Papeterie de Saint-Claude. — Grande machine.

La papeterie de St.-Claude appartient à MM. Baille et Poirier-Chappuis ; elle est dirigée par ce dernier sous la raison sociale Poirier-Chappuis et C.ie

Cette fabrique était déjà la plus importante du département lorsqu'elle appartenait à M. Chappuis ; elle se composait alors de trois cuves alimentées par deux cylindres et 45 maillets.

MM. Poirier-Chappuis et C.ie ont changé totalement la distribution de cette fabrique ; ils ont supprimé toutes les anciennes machines à broyer le chiffon ; ils ont doublé la puissance du cours d'eau, qui est aujourd'hui de 55 chevaux en moyenne et ne subit que de faibles variations.

Avec cette force, ils font mouvoir huit cylindres de 70 centimètres, une grande machine à papier continu, deux presses à satiner et différentes machines accessoires à la fabrication. L'établissement possède un atelier de construction où ils établissent en ce moment deux nouveaux cylindres broyeurs, ce qui en portera le nombre à dix et augmentera d'un cinquième le chiffre de leur fabrication.

Leur machine à papier est de M. Chapelle, à Paris, qui est le constructeur le plus renommé en ce genre. Montée en 1835, elle a subi depuis ce moment tous les perfectionnements qui ont marqué le progrès dans ce genre de fabrication. Ils viennent de lui faire une addition de nouveaux cylindres sécheurs, afin que la dessiccation soit mieux graduée, plus lente, plus convenable à un bon collage, et puisse permettre des essais de collage à la colle animale. Elle a été pourvue d'épurateurs et de sabliers ou épurateurs du sable, tels que ceux qui ont paru à la dernière exposition des produits de l'industrie.

MM. Poirier-Chappuis et C.ie ont envoyé pour la première fois quelques échantillons de leurs produits à l'exposition de 1844. Le jury central s'est exprimé en ces termes : « Les produits exposés montrent que MM. « Poirier-Chappuis et C.ie connaissent bien la fabrication

« du papier ; cependant plusieurs papiers laissent quel-
« que chose à désirer, quant à la blancheur ; ils ont
« exposé un rouleau de pelure et d'autres papiers bien
« collés, qui leur méritent la mention honorable que
« leur décerne le jury. »

Quel que soit le respect que nous professions pour les savants rapporteurs du jury, nous ne pouvons nous empêcher de faire une réflexion que nous a suggérée leur opinion.

La qualité d'un papier dépend moins de sa blancheur que de sa tenacité, du carteux, de la pureté et du beau transparent de la pâte, et de son collage. La blancheur, qui est toujours désirable pour le consommateur, ne devrait arriver qu'en sous-ordre dans l'opinion du jury à l'égard d'un fabricant, parce que la blancheur du papier dépend moins, bien souvent, des procédés de blanchiment dont on fait usage que des matières premières que l'on a à sa disposition, et surtout des eaux qui servent au lavage des pâtes.

Les eaux qui coulent dans des terrains calcaires, contenant du fer oxydulé ; celles qui descendent des montagnes et traversent des terrains superficiels et tourbeux, laissent déposer facilement les sels qu'elles tiennent en dissolution, et le plus souvent ces sels sont de couleur ocrée ; ou bien, l'action de l'air sur les eaux chargées de sucs végétaux donne naissance à des végétations microscopiques qui sont retenues par la pâte du papier lorsqu'elles sont employées à leur lavage. Telles sont la plupart des eaux dans le Jura ; ces eaux sont bien moins convenables pour la blancheur et la pureté du papier que les eaux qui sortent des grandes profon-

Digitized by Google

deurs de la terre. Celles-ci sont en général plus douces et moins chargées de sels et de sucs végétaux; telles sont les eaux du département de la Charente : aussi les papiers d'Angoulême sont éminemment remarquables par leur blancheur, tandis que les papiers de Rives, d'Annonay et du Jura le sont à un degré inférieur.

Les eaux dites séléniteuses, qui sont chargées de calcaires sulfatés, sont peu convenables pour un bon collage. Par tous ces motifs, il nous semble qu'il devrait être tenu compte, dans la distribution des récompenses, de toutes les difficultés qui ont été surmontées par un fabricant pour arriver à un résultat satisfaisant. Ce qui pourrait venir à l'appui de ces réflexions, c'est que les papiers de MM. Poirier-Chappuis et C.ie sont très estimés dans le commerce et qu'ils les vendent aux mêmes prix, et souvent à des prix supérieurs à ceux d'Angoulême et des premières fabriques de France.

MM. Poirier-Chappuis et C.ie fabriquent spécialement les papiers à lettres, pour registres et pour dessin; ils fabriquent également les papiers de couleur pour lettres et pour affiches, ainsi que quelques beaux papiers pour l'impression et la taille douce.

La production de cette fabrique en 1845 s'est élevée à 195,000 k., ce qui donne une moyenne, pour 300 jours de travail, de 650 k. par 24 heures.

La consommation en chiffons blancs a été de 244,000 k., et la valeur produite de 293,000 fr.

Cette fabrique occupe 120 personnes, dont 35 hommes, 60 femmes et filles adultes, 25 filles de 12 à 16 ans.

Depuis le 1.er novembre 1841 jusqu'au 31 août 1845,

Digitized

MM. Poirier-Chappuis et C.[ie] ont ouvert dans leur établissement une école gratuite, dont la fréquentation était obligatoire pour les jeunes filles qui n'avaient pas l'instruction exigée par la loi sur le travail des enfants dans les manufactures ; les leçons duraient une heure et demie chaque soir, et jusqu'au jour de sa fermeture, qui est survenue par la mort de l'institutrice, l'école a été fréquentée régulièrement par 40 à 48 jeunes ouvrières.

Depuis la fermeture de l'école, il n'est reçu dans l'établissement aucune nouvelle ouvrière qui n'ait fait sa première communion et n'ait reçu l'instruction primaire.

Les ateliers des femmes sont séparés et sont surveillés chacun par un contre-maître dont la moralité est éprouvée.

Les ouvriers sont soumis à un règlement dont chaque infraction entraîne une peine pécuniaire qui est employée au soulagement des ouvriers malades.

Le mouvement d'entrée des marchandises donne lieu à un voiturage de 430,000 kil. dont le trajet moyen est de 20 lieues.

Le poids des expéditions est d'environ 220,000 kil. dont la moyenne du trajet est de 80 lieues.

Papeterie de Lessard.—Une cuve et demie.

La papeterie de Lessard, qui est située très près de la source du ruisseau de Ladoye, au-dessous de Septmoncel, est une des plus anciennes papeteries de la Franche-Comté.

M. Benoit, qui en est le propriétaire actuel, vient de faire quelques augmentations dans ses machines à broyer et à lisser le carton, ce qui va permettre d'accroître la fabrication et de l'améliorer. M. Andrieux, qui en est l'amodiateur, fait valoir cette fabrique avec beaucoup d'intelligence et d'activité; il vient de régler le travail journalier à 45 porces, ce qui représente la valeur d'une cuve et demie et portera le poids de la fabrication de 60 à 100 kil. par jour, suivant la nature du papier qu'il fera.

Fabriquant presqu'exclusivement pour le pliage des articles de Saint-Claude et de Morez, son travail est très varié. La clouterie emploie des papiers très forts; les pignons d'horlogerie, les lunettes et autres articles, emploient au contraire des papiers très minces; il est concevable dès-lors que le poids de la fabrication puisse varier selon la nature des placements.

Cette papeterie possède actuellement un moulin de 16 maillets et 2 cylindres qui utilisent une force d'eau équivalente à 10 chevaux.

M. Andrieux estime que son travail actuel s'élèvera annuellement à 25 ou 30,000 kil. et aura la valeur de 15,000 fr.; pour ce travail il consomme 39,000 kil. de chiffons de couleur.

Cette fabrique occupe 11 personnes : 7 hommes et 4 femmes.

Suivant la statistique faite par M. Guyétant en 1825, le département du Jura possédait à cette époque 16 papeteries ; elles avaient en activité 17 cuves alimen-

Digitized by Google

tées par 10 cylindres à la hollandaise et 272 maillets.

Elles occupaient 150 ouvriers, hommes et femmes; consommaient 317,000 kil. chiffons blancs et gris; produisaient 243,000 kil. papier de diverses qualités, dont la valeur peut être appréciée à 230,000 fr.

En 1846, le département du Jura possède 14 papeteries; 8 travaillent à la main et donnent de l'activité à 10 cuves; 3 fabriquent par machine à système rotatif; deux seules fabriquent des papiers blancs par grande machine à système prolongé. Toutes ces usines sont alimentées par 39 cylindres de grandeurs et de forces différentes, et par 120 maillets.

Elles occupent 281 ouvriers, hommes, femmes et enfants, consomment 571,000 k. chiffons de couleurs.

et	404,000 k. chiffons blancs.
Total.	975,000 k.
Elles produisent	436,000 k. papier pour pliage.
et	320,000 k. papier blanc.
Soit	756,000 k. pap. de toutes qual.

La valeur de ces produits est de 245,600 fr. pour les papiers de pliage . . . . et 488,000 fr. pour les papiers blancs.

Total . . 733,600 pour papier de toutes qualités.

En 1788, Desmarêt, dans son Traité sur l'art du papetier, porte à 900 le nombre de cuves existant alors; il évalue à 20,000 kilog. les chiffons consommés par chaque cuve, soit en totalité à 18,000,000 de k., et le

Digitized by Google

papier produit à 12,000,000 kilog. En 1829, M. Lenormand, l'un des rédacteurs du Dictionnaire technologique, évalue à 1,600 le nombre des cuves, les chiffons consommés à 41,000,000 kilog., le papier produit à 28,000,000 kilog. En 1846, il existe 200 grandes machines à papier continu, consommant en chiffons 48,000,000 kilogram. produisant en papier 35,000,000 kilog.; 500 cuves et petites machines consommant en chiffons 15,000,000 kilog. produisant en papier 11,000,000 kilog.

La consommation totale pour cuves et machines serait, en 1846, de 63,000,000 kilog. de chiffons blancs et gris, et la production, 46,000,000 kilog. de papier de toutes qualités.

La fabrication par machine représente, à peu dechose près, le papier blanc qui se produit; de même que les cuves peuvent représenter les papiers communs.

Evaluant les papiers blancs à 120 f. pour cent, et 45 fr. 50 pour cent kil. les papiers communs, la valeur serait pour

35,000,000 k. de papier blanc,	42,000,000 f.
11,000,000 k. de pap. pour pliage.	5,000,000 f.
46,000,000 k. de pap. blanc et de pliage,	47,000,000 f.

Le département du Jura fournit la 61e partie du poids de ce produit et la 64e partie de la valeur.

L'industrie papetière du Jura a donc suivi la progression générale et s'est maintenue avec distinction à la hauteur de ses perfectionnements. La place qu'elle occupe par son importance, parmi les industries spéciales de notre département, la rend digne de la protection de nos administrateurs. Après la meunerie, c'est

elle qui contribue le plus à maintenir la valeur de nos cours d'eau. L'emploi de ses machines, bien loin de réduire le nombre des ouvriers, n'a fait que multiplier la main-d'œuvre. C'est ainsi qu'elle se trouve une de ces rares industries de nos contrées qui procurent un travail lucratif et peu pénible aux femmes et aux enfants.

Le prix moyen des salaires est de 50 à 60 fr. par mois pour les hommes, de 25 à 30 fr. pour les femmes, et de 10 à 12 fr. pour les enfants.

Les bienfaits que cette industrie répand sur une classe malheureuse la rendent intéressante à plus d'un titre.

La récolte du chiffon dans les campagnes est faite par des gens pauvres, peu valides, et souvent incapables de pourvoir à leur existence par tout autre travail, et celui-ci les soustrait à la mendicité. Il en est de même à l'égard des femmes qui sont employées dans les fabriques pour choisir et couper le chiffon.

Le chiffon est une matière première qui se produit d'elle-même, dont le prix est à peu près uniforme partout, et qui n'a qu'une valeur relative à son emploi et à la distance à laquelle on la transporte. Lorsqu'elle est consommée sur les lieux de production, c'est le producteur qui profite de la valeur qu'elle acquiert, et si l'on considère que l'exportation de cette matière, hors du département, est au moins équivalente à celle qui y est importée, le Jura pourrait fournir à la consommation de ses fabriques tout le chiffon qui leur est nécessaire, c'est-à-dire pour une valeur d'environ 300,000 francs par an.

Le moraliste pourrait apercevoir encore un autre bienfait de cette industrie : c'est que rien n'est plus moralisant que le travail lorsque l'ouvrier n'a pas la faculté de se déranger, et il n'est peut-être aucun établissement industriel où il règne une discipline plus sévère, une division de travail plus conforme à la conservation des bonnes mœurs et de la santé, que dans les papeteries mécaniques. Dans ces établissements, le même travail doit s'opérer tous les jours; pour cela, le même nombre de bras est strictement nécessaire, aucun ouvrier ne peut s'absenter sans faire tort à la besogne.

Les travaux pénibles, tels que le blanchiment des pâtes, leur transport d'un atelier à un autre et la surveillance des machines, sont faits par des hommes.

Les travaux moins pénibles, tels que le triage du chiffon, le choix, le façonnage et l'apprêt des papiers, sont faits par des femmes et des enfants dans des ateliers séparés.

Ces travaux fixent constamment l'attention des ouvriers et ne leur permettent ni de sortir de leur place, ni de se livrer à des conversations inutiles et proscrites par le règlement que toute fabrique bien administrée doit établir et faire respecter. Aucun genre de travail n'est donc plus conforme à la moralité.

L'importance de l'industrie papetière peut être envisagée sous un point de vue d'un autre ordre : la pénurie des papiers a provoqué dans un temps la sollicitude du gouvernement pour amener la production en harmonie avec les besoins. Cette pénurie a été l'une des causes de l'invention des machines et de la perfection des pro-

Digitized by Google

cédés de fabrication. Ces changements ne se sont opérés qu'en jetant le trouble dans cette industrie et en plaçant les plus heureux fabricants dans des conditions souvent très précaires : ce qui a été malheur pour les fabricants a été bonheur pour le public ; les papiers sont devenus plus abondants et à plus bas prix.

Cette circonstance a été favorable aux progrès de l'enseignement, à celui des sciences et des lettres ; et, malgré que le goût pour l'instruction se développe de plus en plus et qu'il augmente la consommation du papier, la production qui s'en fait aujourd'hui dépasse les besoins. Des débouchés extérieurs lui deviennent nécessaires. La beauté de nos papiers et leur bas prix permettent à nos fabriques de lutter contre les papiers anglais et contre ceux de toutes les nations, partout où des traités de commerce nous placeront dans des conditions d'égalité.

L'exportation de nos papiers, dont le chiffre avait dépassé la valeur de 12 millions en 1844, s'est réduite en 1845 et tend à se réduire encore.

Cette industrie appelle donc de tous ses vœux la sollicitude du gouvernement en faveur de ses produits, puisqu'ils peuvent contribuer à l'alimentation de notre commerce maritime et à la richesse du pays.

Saint-Claude, le 11 juillet 1846.

Poirier-Chappuis.

CHAMPAGNOLE.

SOUVENIR DE 1818,

PAR M. GINDRE DE MANCY.

O mon Jura lointain! ô ma chère patrie!
Qu'avec joie et bonheur la molle rêverie
Parmi tes frais vallons me ramène toujours!
Et que j'aime à renaître au soleil de ces jours
Où, libre comme l'air qui souffle des montagnes,
Au flanc de tes rochers, au sein de tes campagnes,
J'allais, tantôt errant du matin jusqu'au soir,
Tantôt, près des ruisseaux, sur le gazon m'asseoir;
Et là, l'onde et les airs joignant leurs symphonies,
Bercer mon jeune cœur de vagues harmonies,
Et l'emplir tout entier de sainte émotion,
Et de gloire, et d'amour, et d'inspiration.

Ainsi, de ce beau jour j'ai surtout souvenance;
Vers ma chère Lédon, après six mois d'absence,
Et par monts et par vaux je revenais joyeux.
Tout riait à mon cœur, tout riait à mes yeux.
Voyageur matinal, sur nos vertes collines,
J'avais déjà quitté la ville des Salines,
Et de son double fort, et de l'altier Poupet,
Je voyais fuir au loin le sourcilleux sommet.
Puis, d'un bois de sapins projetant leur grande ombre,
J'avais percé la voûte impénétrable et sombre,
Et, des plaines de l'air sur l'abîme des eaux,
Suivi leurs fûts altiers, mâts futurs des vaisseaux.
Au pied de la montagne où commence sa course,
L'Ain m'avait révélé les secrets de sa source,
Et mon œil curieux dans le bassin d'azur
Plongeant avidement sous le flot calme et pur,
En leur palais de nacre, à l'entour de leur reine,
Avait cru voir l'Ondine et la blonde Sirène,

De l'humide séjour mystérieux sérail,
Se jouer parmi l'ambre, et l'or et le corail;
Et les esprits de l'air, pour mieux leur rendre hommage,
Murmuraient leur plus doux, leur plus tendre ramage,
Et, sur le frais miroir, d'un vol léger glissant,
De leur souffle embaumé l'effleuraient en passant.
Mais bientôt d'autres soins viennent remplir mon ame,
Et Nozeroy déjà tout entier me réclame,
Noble cité qui vit en son humble vallon
Naitre et croître un héros, Philibert de Chalon!
L'œil fixé sur les monts, devant moi, sur leur cîme,
Du guerrier tout d'un coup surgit l'ombre sublime.
Il était là debout, superbe, d'une main
Agitant l'étendard conquis au champ romain,
De l'autre s'appuyant sur son glaive invincible,
Et d'une voix puissante, et d'un geste terrible,
A la vengeance amère, aux combats triomphants,
Appelant de nos monts les belliqueux enfants;
Et tous lui répondaient, et le cri de la guerre
Résonnait en ces lieux si paisibles naguère,
Et du pic des rochers, et du creux des sillons,
S'élançaient tout armés de nombreux bataillons.
Car on était aux jours de cruelle mémoire
Où la France, expiant fatalement sa gloire,
Du joug de l'étranger avait connu l'affront,
Et sous le voile encor cachait son noble front;
Et les bras, les esprits, les cœurs, d'intelligence,
Impatients du frein, n'aspiraient que vengeance,
Ne demandaient qu'un chef qui, plein de leur fierté,
Les guide encore aux noms de France et liberté!
Et moi, du même élan: Aux armes! m'écriai-je,
Malheur à l'étranger! malheur au sacrilége,
Qui de ses pas impurs souille le sol sacré!
Aux armes! que partout il tombe massacré!
Ainsi, j'allais, épris d'une fureur guerrière,
Aux plus hardis projets donnant libre carrière,

Digitized by Google

Et du pâle étranger, fuyant de toutes parts,
Balayant devant moi les bataillons épars ;
Et des jours d'Iéna, d'Austerlitz et d'Arcole,
La France ravivait la splendide auréole ;
Et, plus terrible encor, sur l'univers entier
D'un vol dominateur planait son aigle altier !
Mais voilà qu'en tournant la route sinueuse,
S'arrête avec mes pas ma fougue impétueuse,
Et que mon cœur ému soudain se sent calmer
Au tableau le plus doux qui le puisse charmer.
Au flanc d'un vert côteau, sur les ondes se penche
Une jeune cité fraiche, coquette et blanche.
L'hospitalité sainte habite chaque seuil,
Et d'un sourire à tous offre un affable accueil.
Deux ponts au large arceau sont jetés sur le fleuve,
Et de leurs parapets, dans les champs qu'il abreuve,
A travers les rochers, les forêts, les coteaux,
L'œil suit avec amour le circuit de ses eaux,
Et la plage où l'enfant parmi les fleurs se joue,
Et le moulin bruyant dont la rapide roue
Disperse autour de soi l'onde en flots écumeux,
Et la fait au soleil briller de mille feux.
Là, ramenant partout l'allégresse et l'aisance,
L'industrie et la paix, mères de l'abondance,
Reviennent se fixer, et déjà sur ces bords,
D'une main libérale épandant leurs trésors,
Là, des noirs arsenaux de l'usine allumée,
Jour et nuit monte au ciel une épaisse fumée,
Cet encens du travail plus agréable à Dieu
Que celui dont le prêtre embaume le saint lieu ;
Tandis qu'aux champs voisins, le bœuf, à pas tranquille,
Au sein d'un sol pierreux trace un sillon fertile,
Et que, de fier soldat devenu laboureur,
Ce guerrier, de l'Europe autrefois la terreur,
Non loin du calme abri du chaume héréditaire,
De sa noble sueur féconde cette terre

Digitized by Google

Qu'il défendrait encore au prix de tout son sang.
Sa mère lève au ciel un œil reconnaissant,
Et son vieux père ému le contemple avec joie,
Et ses sœurs, en filant et la laine et la soie,
En plus d'un chant naïf par le cœur inspiré,
Célèbrent le retour d'un frère désiré.
Là, travaux et loisirs, union des familles,
Femmes aux beaux enfants et douces jeunes filles,
Tout rit au voyageur, tout lui fait envier
Une place auprès d'eux au rustique foyer.
Pour moi, sur la colline assis au pied d'un chêne,
Sur les divers tableaux de cette auguste scène,
Avec ravissement je laisse errer mes yeux,
Et ma voix tout d'un coup s'élevant vers les cieux :
Vivez, vivez heureux, enfants de nos montagnes!
Paissez vos gras troupeaux, cultivez vos campagnes,
Que la terre vous rende au centuple le grain
Qu'à son sein nourricier confia votre main!
Vivez et renaissez à la belle espérance.
Qu'à votre exemple, ainsi partout puisse la France
Oublier ses douleurs, réparer ses revers,
Et de l'or des moissons voir ses guérêts couverts!
L'empire universel fut trop long-temps son rêve :
Assez elle a régné par le courroux du glaive,
Et prodigué son sang dans de lointains combats,
Et fait sentir à tous la force de son bras.
Qu'elle aspire à plus noble, à plus sainte conquête :
Reine des nations, que toujours à leur tête
Elle brille, et partout qu'elle fonde ses droits
Sur les arts, les vertus, la liberté, les lois!
Que bientôt, ranimant ses couleurs immortelles,
Son drapeau flotte encore avec orgueil sur elles ;
Qu'il soit béni de tous par acclamation,
Comme signe d'amour et de rédemption,
Comme, sur les confins de la terre promise,
Le signe aux yeux du peuple élevé par Moïse,

Et qui rendait la vie aux Hébreux éperdus,
Sur le sable déjà demi-morts étendus !
Qu'ainsi le genre humain, sous sa puissante égide,
Vers de meilleurs destins marche où sa voix le guide,
Et de frères unis dès l'âge du berceau
Offre aux regards charmés le spectacle nouveau !
Qu'ils foulent à leurs pieds la discorde et la guerre,
Et, changeant par leurs soins la face de la terre
Où les plaça le Dieu de paix et de bonté,
Qu'ils en fassent encore un Eden enchanté!
Et vous, fils du Jura, vous, Franc-Comtois, mes frères!
Vous, si long-temps battus des aquilons contraires,
Sur nos humbles châlets, en vos calmes séjours,
Les premiers puissiez-vous voir luire ces beaux jours,
Vous, de la France armée intrépide avant-garde,
Et qu'avec tant d'amour son œil toujours regarde !
Et sur les champs de mort, dans les sanglants combats,
Comme elle compte en vous ses plus vaillants soldats,
Tels soyez désormais l'honneur de la patrie,
Par les arts, par les mœurs, par l'active industrie,
Par les fiers sentiments, les pensers généreux,
Et les douces vertus qui rendent l'homme heureux.

Digitized by Google

DES CAUSES

DE L'AFFAIBLISSEMENT DE L'AUTORITÉ PATERNELLE

ET DES MOYENS DE LA RELEVER,

Par M. GUYÉNOT, *principal du collége de Chalon-sur-Saône, membre correspondant.*

De tout temps, l'autorité paternelle fut regardée comme l'une des bases fondamentales de l'ordre social. Dans le principe même, le gouvernement des peuples n'eut pas d'autre origine ni d'autre forme. C'est là en effet le pouvoir le plus naturel et le moins contestable. Il réunit tous les titres qui peuvent rendre un pouvoir respectable et sacré. Lui seul n'a jamais paru que pour les cas d'exception, toujours très rares, devoir être limité par des conditions préventives et servant de garantie à ceux qu'il régit. C'est que leurs intérêts et les siens sont inséparables, et, quand il n'est pas assez éclairé, la Providence a gravé dans le cœur de ceux qui l'exercent le besoin de le rendre tutélaire et la crainte d'en abuser. Le bonheur de ceux qui obéissent est à celui qui commande plus cher que le sien propre. Ici, les gouvernés sont représentés par la nature elle-même, dont la voix sera toujours plus éloquente que celle de nos orateurs, et dont la sagesse surpassera éternellement la sagesse de tous nos législateurs passés, présents et futurs.

Si ceux qui sont appelés à présider aux destinées des nations pouvaient éprouver et avaient toujours eu pour leurs sujets des sentiments vraiment paternels, la confiance qu'ils inspireraient aujourd'hui et la soumission

à leurs ordres ne seraient pas plus rares ni plus étonnantes que la confiance et la soumission des enfants pour leurs parents. Les exceptions, pour lesquelles seulement il faudrait stipuler quelques sûretés, seraient aussi regardées comme des monstruosités. Mais, comme d'ordinaire et de très bonne heure les peuples n'ont pas été traités avec toute la justice et la bonté auxquelles ils avaient droit, gouvernants et gouvernés ont été en lutte perpétuelle et plus ou moins ouverte. Quelques trêves, dues à la noble équité de princes dont l'humanité conserve les noms pour les transmettre à la postérité, ont permis de croire à la possibilité d'un régime équitable qui concilierait tous les droits avec tous les devoirs, et qui, procurant à tous la plus grande somme de bien-être, favoriserait sous tous les rapports le développement de notre espèce.—Malheureusement, l'histoire a bientôt compté le petit nombre de souverains qui ont acquis ou seulement ambitionné cette gloire immortelle. La plupart des autres se sont attachés à usurper par la ruse ou par la violence les droits que nous tenons de la nature. Mais comme par essence ils sont imprescriptibles, chaque fois que la mesure a été trop pleine, la Providence, qui ne cesse par ses lois générales de veiller sur la conservation de son œuvre, a suscité des réactions quelquefois convulsives, trop souvent sanglantes, toujours terribles, dans lesquelles sont ressaisis en un jour ces biens que des siècles de fraude avaient surpris ou arrachés. Mais ces crises redoutables et nécessaires, dans lesquelles une nation se régénère et reconquiert plus ou moins ses titres de liberté et de dignité, ne s'accomplissent jamais sans troubler toutes les parties de l'ordre

Digitized by Google

établi, sans briser ou relâcher les liens de toute autorité, et c'est pour avoir trop obéi que l'on ne veut plus obéir. Tout est remis en question, tout est discuté, jusqu'au pouvoir le plus salutaire et le plus révéré, celui des parents. On craint de montrer trop de souplesse, et l'on aime mieux pencher vers l'insubordination que vers la servilité (1).

Est-il donc étonnant qu'au sortir d'une révolution que plusieurs regardent comme n'étant point encore consommée, et qui a détruit le prestige d'une monarchie à laquelle son antiquité et son éclat semblaient promettre une durée indéfinie, l'autorité paternelle, qui, par des liens plus ou moins sensibles, mais nombreux, se rattache à l'autorité souveraine, ait été un peu ébranlée ? Quand le sceptre royal volait en éclats, le sceptre patriarchal pouvait-il ne ressentir aucune atteinte ? Pour le croire, il faudrait méconnaître l'influence qu'exercent à notre insu l'association des idées et l'analogie des sentiments. Toujours il y aura réciprocité de cause et d'effet entre ces deux pouvoirs. Lorsqu'à l'obéissance aveugle pour le monarque absolu, les sujets auront substitué les formes représentatives, vous verrez indubitablement les enfants chercher des limites à la puissance de leurs auteurs, vouloir en apprécier les titres. C'est

(1) On trouvera peut-être que, dans un pareil sujet, les considérations politiques ne devaient avoir que très peu ou point de place. Attribuant, comme nous le faisons, l'affaiblissement de l'autorité paternelle en grande partie aux circonstances sociales, nous ne pouvions nous abstenir tout-à-fait. Nous avons tâché de respecter tous les partis, et nous nous sommes attachés au seul principe dont le triomphe plus ou moins éloigné nous paraisse certain, celui de la raison.

Digitized by Google

ici l'application du même principe d'examen, et à tout prendre, il n'y a là rien que de logique, de parfaitement juste.

Rien de ce qui est constitué ne saurait échapper à cette loi, ne saurait, sans montrer la crainte d'être trouvé en flagrant délit d'usurpation, décliner la compétence du tribunal sévère et impartial de la raison.

Le règne du père serait donc passé s'il n'avait pour lui le bon sens et l'intérêt même de l'enfant. Tant qu'il pourra les invoquer, il ne cessera d'être la source la plus efficace du bonheur particulier et du bonheur général. Mais, de même que le gouvernement politique s'est transformé, le gouvernement de la famille doit se modifier. Plus rien d'absolu, d'arbitraire, ne doit rester dans les rapports de celui qui ordonne avec celui qui exécute. Tout doit être rationnel d'une part, tout doit être, autant que possible, volontaire de l'autre.

C'est précisément l'exagération de ce principe, qui, au sein de la société comme au foyer domestique, tend aujourd'hui à intervertir les rôles et donne lieu à tant d'indécentes contestations. Autrefois, l'homme parvenu à l'âge viril n'était encore compté pour rien, le citoyen n'existait pas même de nom. Maintenant, c'est l'enfant qui dicte des lois et impose ses caprices, c'est l'administré qui traduit l'administrateur à sa barre. Ce renversement prouve que les oscillations qui ont succédé à la tempête révolutionnaire, jusque dans les parties les plus intimes du corps social, ne sont pas encore totalement apaisées. Le trouble diminue chaque jour ; chaque jour on revient à des idées plus saines et on comprend davantage la nécessité de cette domination bienveillante

sous laquelle tout déplaire et s'altère. Mais, qu'on ne s'y trompe pas, cette déférence passive et muette de nos ancêtres pour leurs parents a disparu pour toujours. Elle nous semble mériter peu de regret. S'il n'y a de confiance flatteuse et solide que celle qui est motivée, il n'y a de respect sincère et durable que celui qui est fondé. D'où nous concluons :

Qu'en France le retour des anciennes mœurs est impossible, à moins qu'on ne fasse rebrousser et nos institutions, et l'esprit humain ;

Que désormais la loi paternelle sera respectée selon qu'elle sera respectable. C'est le propre des lumières de rappeler chaque fait à sa valeur réelle. Nous devons les en bénir. Elles assurent le triomphe du vrai et par là sont une infaillible garantie de progrès indéfini ;

Que l'autorité paternelle, quand elle a les titres qui peuvent la rendre chère et imposante, doit être inflexible et peser comme la loi de la nécessité, même sur ceux qui hésiteraient à lui rendre hommage. C'est à cette condition qu'elle est tutélaire et devient une cause de prospérité et de bonheur pour les familles et l'État.

Pour lui rendre ce qu'elle a perdu de force, ne cherchons pas à ressusciter ce prestige désormais impossible, qu'elle tenait du principe même du gouvernement despotique, et de toutes les institutions qui en étaient les conséquences. L'avènement dans nos sociétés modernes du droit de libre examen, n'a pu la compromettre que par contre-coup et momentanément. Qu'elle se mette en état de pouvoir en appeler à la raison elle-même, du dommage accidentel qu'elle peut

avoir à lui reprocher ; justice lui sera infailliblement rendue. Prétendre la rétablir sur une autre base serait une chimère. On ne saurait tout au plus que la restaurer tant bien que mal sur des étais insuffisants et vermoulus, ressortissant en définitive de l'appréciation rationnelle.

Est-ce à dire pour cela que cette puissance ne doive s'exercer qu'avec l'agrément de ceux qu'elle est destinée à protéger et à régir ? Assurément non. Ce que nous voulons, ce que nous conseillons du moins, c'est qu'elle devienne telle, que la raison et le bon sens n'aient rien à lui contester ; qu'elle ne néglige rien pour se faire adopter ; mais qu'elle sache au besoin s'imposer, exiger rigoureusement ce qui lui est dû. C'est là son droit, son devoir : droit qu'elle tient de son essence, devoir très difficile à remplir et devant lequel nous reculerions bien souvent, si nous l'avions mesuré dans toute sa gravité et son étendue.

En effet, n'est-ce pas une chose étrange et bien douloureuse à voir que la légèreté et l'insouciance avec lesquelles nous contractons en général des obligations aussi grandes, disons-le, aussi effrayantes que celles de la paternité ! On se prépare, des années durant et à grands frais, aux devoirs spéciaux d'une profession, et quand il s'agit d'intérêts non moins précieux et importants, puisqu'ils touchent à l'avenir autant et souvent plus qu'au présent, on se croit dispensé de toute préparation particulière ! Les inspirations du sens commun, si souvent contrariées et obscurcies par celles d'une tendresse ou d'une sévérité mal entendue, peuvent-elles suffire ? Si nous n'avons pas, sur nos devoirs envers nos

enfants, des idées bien exactes et bien arrêtées, des principes sûrs, sera-t-il temps de nous en faire au milieu de la perplexité et du trouble auxquels nous pouvons être en proie? Et l'indifférence, moins rare qu'on ne pense sur ce grave sujet, quel mobile pourra la faire cesser si notre bien-être actuel n'est pas intéressé? Et les influences croisées de la famille et des circonstances, qu'est-ce qui viendra, au moment décisif et souvent très rapide, nous y soustraire, nous laisser, nous faire voir ce qui est le plus convenable? Autant, quand la tempête gronde, demander au matelot ignorant de prendre la place du pilote.

Quoi de plus saint, de plus beau et de plus épineux que la mission des parents? Quelle réunion de qualités, quelle supériorité sous tous les rapports n'exige-t-elle pas? Et cette mission presque divine d'où dépend le sort de ceux qui vont nous devoir l'être, nous nous la donnons sans nous en être rendu compte, sans nous être seulement demandé en quoi elle consiste! Nous suivrons les errements vulgaires, nous agirons comme nos auteurs agirent envers nous, comme on agit autour de nous. Cette science de l'éducation n'est pas indispensable; peut-être même n'est-ce qu'un mot vide de sens, une théorie d'ostentation. Pourquoi nous en préoccuper? C'est l'œuvre de nos femmes pour la première enfance, et des professeurs ensuite. Notre rôle à nous, c'est la direction des affaires extérieures; nous saurons bien toujours, quand il le faudra, faire prévaloir notre volonté. Plus ou moins explicitement, n'est-ce pas là le langage que nous nous tenons pour éloigner d'importunes réflexions? Et cependant, si nos

enfants viennent à se montrer peu aimants, peu respectueux, indociles, s'ils méconnaissent notre voix, se rient de nos conseils ou méprisent nos ordres, quel chagrin, quelle indignation ! Comme nous crions à l'ingratitude et quelles plaintes amères nous faisons entendre ! Nous n'avons pas compris, nous n'avons pas rempli nos devoirs envers eux, et nous leur faisons un crime de ne pas comprendre, de ne pas remplir les leurs envers nous ! Cela est-il logique, équitable ? Nous osons le dire tout haut, et notre opinion est le résultat de nombreuses observations faites dans la position la plus favorable pour bien juger : nous n'avons pas vu qu'à de très rares exceptions près, ou à moins d'une aliénation mentale plus ou moins caractérisée, des enfants, quel que fût leur âge ou leur sexe, manquer à ce qu'ils devaient à leurs parents, sans qu'on ne pût, en y regardant de près, en imputer la faute à ceux-ci. — Sans doute rien n'excuse un mauvais fils, une fille dénaturée; mais heureusement de pareils excès sont peu communs, et ce dont on se plaint, c'est du peu de soumission habituelle presque général, du sans-façon avec lesquels les enfants traitent ceux dont la volonté, dont le désir devrait être sacré. C'est qu'ils savent parfaitement ce qu'ils peuvent espérer d'impunité, ce que les défauts de leurs auteurs leur permettent d'oser. Nul ne se plaît à des tentatives dont l'insuccès est certain, n'oppose une résistance qu'il sait d'avance inutile et devoir amener infailliblement une répression. S'il est vrai qu'il n'y ait pas de grand homme pour son valet de chambre, il l'est bien plus que nous ne saurions avoir de témoins plus clairvoyants,

Digitized by Google

de juges plus sévères que nos propres enfants. Il faudrait être parfait pour jouir sur eux d'un empire absolu. Comme cela n'est pas possible, souvenons-nous que notre volonté rencontrera d'autant moins d'obstacles, que nous serons plus dignes sous tous les rapports d'être obéis. Ainsi, c'est dans la valeur réelle des parents qu'il faut chercher la soumission des enfants, et réciproquement. Au lieu donc de faire impitoyablement le procès des uns, réformons d'abord les autres ; au lieu de déclamer contre l'esprit de notre temps, mettons-nous à même de la modifier en ce qui nous concerne, et l'on verra bientôt une piété filiale aussi tendre qu'éclairée remplacer cette vénération aveugle et servile que nous regrettons. Il est vrai que, pour obtenir cette espèce de culte et en rendre la pratique durable, il faut en être digne et la mériter sans cesse. Mais encore une fois, où en est le mal ? Comment ne pas reconnaître dans cette obligation mutuelle, chez les pères et chez les enfants, de s'élever de plus en plus aux yeux les uns des autres, une de ces lois providentielles auxquelles sont attachés le progrès et le bonheur de l'humanité ?

Si les considérations que nous venons de présenter sont vraies, il ne nous reste qu'à exposer les conditions indispensables à la puissance paternelle pour s'exercer dans toute sa plénitude et toute son efficacité.

Le gouvernement domestique offre des difficultés de toute espèce et plus qu'on ne croit vulgairement. Pour les vaincre, il faut de l'habileté et de la supériorité sur les autres membres de la famille. Il faut posséder leur confiance, être assuré de leur affection et de leur dé-

Digitized by Google

vernement. Là plus qu'ailleurs l'opposition est incessante, et prend toutes les formes ; c'est particulièrement en lui ôtant tout motif, en ne la laissant ni se manifester, ni s'organiser, que le pouvoir dirigeant conserve et sa force et sa liberté. Que chaque intérêt, que chaque besoin trouve son expression et sa garantie dans notre volonté, et bientôt toutes ces forces, trop souvent livrées à un antagonisme subversif, convergeront et s'absorberont en une seule qui en sera la résultante.

Le premier soin d'un homme qui veut être maître chez lui, c'est d'obtenir la coopération sincère de celle qui, en devenant sa compagne, la mère de ses enfants, devient un autre lui-même, tout au moins un auxiliaire, ou bien le centre et le chef d'une opposition de tous les jours, tout au moins une entrave, un embarras. La moindre contradiction, le moindre défaut de concours de la part de cette associée, dont le rôle, bien que légèrement secondaire, n'en est pas moins important, devient une cause d'affaiblissement et quelquefois d'empêchement. Il faut donc avant tout s'approprier, ou se l'assimiler, cette force dont l'action incessante, bien que peu saisissable, doit accroître ou diminuer de beaucoup la nôtre. Y réussir n'est pas aisé, et c'est là un problème de morale pratique dont l'heureuse solution se rapporte plutôt à la question si grave et si négligée du mariage, et suppose la science de la vie déjà portée à un assez haut degré, pour qu'elle ne soit pas encore le partage de tout le monde.

Ce premier point gagné, toute la maison doit se constituer par rapport à une seule volonté ; être cons-

Digitized by Google

tamment animée de la même pensée ; ne reconnaître qu'un chef en deux personnes ; suivre et exécuter ponctuellement, dans toutes ses phases et tous ses développements, cette pensée ordonnatrice, de manière à ce que les enfants, dans cette atmosphère morale toujours identique, ne rencontrent jamais la moindre contradiction, la moindre incertitude, et y trouvent tout préparé pour les conduire, à leur insu et de la façon la plus simple et la plus naturelle, vers ce qui est bien et les y ramener quand ils s'en écartent. On l'a dit: « Toute maison offre l'image de l'ame du maître. » — Quand ceux qui la dirigent font bien et agissent de concert, tout se modèle et se règle sur eux.

Cet empire honorable suppose chez ceux qui le possèdent les lumières de l'esprit, les qualités du cœur et la fermeté de caractère.

Tous les chefs de famille ne peuvent avoir une instruction étendue ; mais pour que l'ordre règne chez eux, tous doivent avoir le degré d'intelligence relatif à leur état et à leur position particulière, et dominer leur entourage au moins par une fermeté prudente et par leur sagacité. Autrement, par la force même des choses, les rôles ne tarderaient pas à se fausser ou à s'intervertir. Un mécanisme ne fonctionne bien qu'autant que chaque rouage est à sa place et remplit la tâche qui lui est dévolue. Comment les éléments de la famille, qui sont autant de forces vives, ne se déplaceraient-ils pas, si celui qui doit leur donner l'impulsion et mettre de l'ensemble et de l'unité dans leur jeu est au-dessous de ce qu'il doit être? De là, pour les parents de toutes les conditions, l'obligation d'acquérir le

développement intellectuel d'où dépend l'ascendant dont ils ont besoin. Et, par développement intellectuel, nous n'entendons pas seulement les connaissances techniques, mais la rectitude du jugement, la faculté de raisonner juste, et surtout l'habitude d'observer, de réfléchir et de se rendre compte de tout. Aucune de ces conditions n'est impossible, même dans les classes les moins cultivées ; leur réunion suffit la plupart du temps, et elle est toujours et partout indispensable, ainsi que la force de volonté.

Il est à désirer que, relativement à leur rang, les chefs d'une maison aient, par leurs lumières et leurs talents, des droits marqués à l'estime et à la considération de leurs pairs. Rien ne vient tant en aide au pouvoir domestique, rien n'est plus doux à recueillir pour des enfants bien nés, que l'éloge dû au mérite de ceux dont ils éprouvent le besoin d'être fiers. Il n'est pas d'héritage plus flatteur, plus précieux que la réputation de vertu et de distinction de ceux à qui nous devons tout. Il semble en effet que nous ne saurions ne point participer à leurs qualités, et cette idée assez juste est pour nous un bien réel dont nous jouissons avec un légitime orgueil, et que, presque toujours, nous nous efforçons de confirmer.

D'ailleurs, les bonnes intentions ne suffisent pas, et l'homme qui ne sait pas se constituer en puissance, et manque de tactique dans la lutte continuelle à laquelle il est condamné avec les forces de toute espèce qui l'entourent, perd chaque jour quelqu'un de ses avantages, ne tarde pas à être débordé, et, de moteur qu'il devait être, devient instrument. Pour échapper à cette

humiliante dérogation, il ne faut pas moins de vigilance que de courage et de pénétration. Dans le monde, l'homme de quelque valeur sait employer à ses vues tous les éléments qui se présentent. Semblable au marin qui, par une manœuvre savante, fait servir le vent à s'avancer contre le vent même, il sait utiliser ceux même de ces éléments qui semblaient devoir lui faire obstacle. Plus son coup-d'œil est sûr, plus son esprit a de portée, et plus il exerce d'action et obtient de succès. Les moyens se multiplient sous sa main, et, sans recourir aux voies illicites, ressource ordinaire au faible, il arrive, plus ou moins promptement, à un degré de liberté et de pouvoir relatif qui le met en état de rendre des services réels à la société, et de se procurer, ainsi qu'à sa famille, le bonheur, qui ne saurait être, du moins pour long-temps, l'œuvre du hasard. Plus il grandit en force, plus les difficultés s'aplanissent, et, parvenu dans sa sphère à l'état de puissance, il amène chacun, dans une juste proportion, à compter avec lui, ce qui est, avec l'estime que commande toujours un caractère honorable, une cause certaine de considération. Ses enfants, qui participent aux bénéfices de cette heureuse position et sentent la lui devoir, ne sauraient concevoir la pensée de ne pas se trouver bien sous sa tutelle. Ce résultat, les autres conditions supposées, est possible, nous le répétons, dans tous les rangs de la hiérarchie sociale. Il n'est pas besoin pour y parvenir d'une instruction hors de mise avec l'état du chef de famille ; il ne faut qu'une raison droite et forte exercée sur les données relatives, et il n'est pas de profession qui ne compte de pareils hommes.

Le zèle assidu que nous apportons, la peine que nous prenons pour assurer à nos enfants le meilleur sort possible, les privations que nous nous imposons dans ce but, sont une cause trop négligée encore d'attachement et de tendre reconnaissance. Si nous prenons nos aises, si nous satisfaisons nos goûts et nous livrons à nos plaisirs, sans nous inquiéter de ce que deviendront ceux dont l'avenir dépend de nous, est-il surprenant que, plus tard, ils montrent peu de sollicitude pour notre bien-être, et ne s'empressent point à nous prouver des sentiments que nous n'avons pas daigné mériter? Il nous semble peu probable qu'un jeune homme, à moins qu'il ne soit d'une nature ingrate et perverse, ne soit point touché profondément des soins que nous ne cessons de prendre de son bonheur, des sacrifices de tout genre que nous faisons pour lui. Nous payer d'indifférence ou nous abreuver de chagrin lui paraîtrait, et serait en effet un crime ignoble. Lorsqu'il sait tout ce qu'il nous a fallu de travaux, de veilles et d'efforts de toute espèce pour subvenir aux frais de son éducation, ou pour lui procurer les avantages personnels ou externes dont il jouit, il l'oublierait ou en abuserait! Non! l'idée, le souvenir de tout ce qu'il nous doit seront toujours pour lui, contre les passions et l'entraînement de la jeunesse, le frein le plus puissant. Il faudrait qu'il manquât tout-à-fait de cœur; et, avouons-le, il est rare que nos enfants manquent de cœur sans qu'il y ait de notre faute. Cependant, cela n'est pas impossible. Alors notre devoir étant rempli au-delà, nous en avons un autre, celui de la sévérité. Il est affligeant d'avoir à sévir contre ceux

que l'on aime encore malgré leur indignité; mais quand nous n'aurions plus aucun espoir de les amender par là, il le faudrait encore dans l'intérêt de l'ordre et de la morale publique.

En ambitionnant les douceurs et les joies ineffables que peuvent nous procurer nos enfants par leurs bons sentiments, leurs qualités et leurs talents, nous avons accepté par contre la chance d'avoir à déplorer notre paternité, et l'obligation de tenir nos enfants de telle sorte que, s'ils se refusent au bien, ils ne puissent du moins se livrer ouvertement et impunément au mal. Mais de quel poids seront les recommandations, les défenses des parents à qui l'on peut opposer leur manière d'être ? Vous vivez dans l'insouciance, le travail est pour vous le plus grand des maux, vous ne songez pas à l'avenir de vos enfants, vous dépensez sans mesure, vous abandonnez leur éducation à des étrangers, et vous évitez jusqu'à l'ennui de les reprendre ; ils passent la plus grande partie de leur temps au milieu de vos domestiques; en un mot, vous êtes incapables à leur égard de ce dévouement de tous les instants, qui, fût-il mal entendu, ou restât-il sans résultat, vous créerait un titre irrécusable à leur amour. Au moins les fautes et les écarts qu'ils n'éviteraient point, par raison et sentiment du devoir, ils les éviteraient par la crainte de vous affliger, de vous déplaire. Vous les avez privés du bonheur que trouve toujours un enfant à réprimer ses mauvais penchants, à renoncer à sa propre volonté pour montrer aux auteurs de ses jours combien il redoute de troubler une existence qui lui est consacrée. Quel est celui de nous qui n'a pas été retenu plus d'une

fois par la crainte de faire verser des larmes à sa mère? Ne nous y méprenons pas. Ce n'est point par des caresses multipliées, par de vaines paroles, ni par une lâche condescendance que se prouve une tendresse véritable. Nos enfants ne s'y trompent jamais et savent nous tenir compte, même de la violence que nous avons à nous faire pour les contraindre.

Rien n'est plus propre à inspirer aux enfants du respect pour leurs parents que les vertus de ceux-ci. Quand tout ce qui se voit en eux est marqué au coin de la délicatesse et de la noblesse de sentiments; quand, dans leurs actions, l'amour du devoir prévaut sur tous les autres motifs et qu'ils conservent dans toutes les situations cette dignité qui impose, il est peu probable qu'ils n'en soient pas récompensés par la déférence qui leur est due.

De quel ascendant peuvent être en effet les avis de quelqu'un qui oublie continuellement ce qu'il se doit? Nos conseils seront d'autant plus écoutés que tout dans notre conduite en sera la confirmation. C'est une idée vulgaire, mais vraie comme toutes celles que le bon sens a érigées en maximes: que l'exemple est la meilleure de toutes les leçons. Nous pouvons ajouter que c'est aussi la plus difficile de toutes les obligations. Il faudrait que nos actes ne fussent jamais en contradiction avec nos principes, et la fragilité humaine est si grande!... Du moins, que l'on ne puisse que rarement opposer les uns aux autres. C'est une rude épreuve à soutenir devant des témoins intéressés et dont le suffrage nous importe. Elle est de tous les instants. Cette idée est de nature à réveiller et affermir

Digitized by Google

notre courage. Nous sommes certains qu'aucun de nos efforts ne sera perdu. La sagesse divine, en établissant une dépendance mutuelle invincible entre les devoirs et les jouissances des parents, en a fait pour l'humanité l'un des moyens les plus efficaces de perfectionnement et de bonheur.

Il est un point sur lequel beaucoup d'hommes, très estimables du reste et des plus éclairés, croient pouvoir se dispenser de donner l'exemple (1). C'est sur la religion et notamment sur le culte extérieur, qui en est plus inséparable qu'on ne pense. Est-ce indifférence ou mépris ? Nullement ; du moins cela doit être rare. Chez beaucoup, c'est respect humain ; chez un plus grand nombre, c'est crainte d'accroître une influence qu'ils regardent comme essentiellement ennemie de tout progrès, de toute liberté, comme incompatible, par ses prétentions outrées, avec les droits de la saine raison. Que cette influence soit ou non ce qu'on lui

(1) Peut-être trouvera-t-on nos idées contraires au principe de tolérance universelle en matière de religion et à la liberté de conscience. Personne plus que nous ne rend hommage à ce droit naturel; mais, sans acception de croyances, nous sommes convaincu que le sentiment religieux, comme tout autre sentiment, entraîne fatalement une manifestation. Cela tient à notre nature même. Par conséquent, il ne saurait y avoir de culte intérieur bien senti, qu'il ne soit aussitôt suivi d'une démonstration dite du culte extérieur. Il existe entre ces deux faits une liaison réciproque telle que, comprimer l'un, c'est entraver l'autre. Le Déisme lui-même ne saurait, sans dépérir, se passer de manifestation sensible. En général, le culte extérieur n'est pas seulement utile pour l'édification de nos semblables, il est encore nécessaire pour entretenir et développer le culte intérieur. Celui-ci ne peut pas plus se passer de l'autre, que la pensée ne peut se passer du langage. C'est absolument la même corrélation.

reproche, nous pouvons dire que cette manière de la combattre est un grand mal. C'est substituer un inconvénient à un autre.—Loin de nous la pensée de vouloir faire le procès à qui que ce soit. Mais, en principe comme en fait, ne serait-il pas équitable et possible de distinguer toujours la religion de ses ministres? De lui rendre les hommages qui lui sont dûs, et d'en user, soit en particulier, soit en général, selon leur mérite, envers les hommes voués aux fonctions si belles et si difficiles du sacerdoce? Sans doute, la religion doit toujours profiter ou souffrir un peu de la faveur ou de la déconsidération du clergé ; mais le moyen de ne pas faire peser sur elle une trop grande solidarité, serait de conserver en pareille matière autant d'indépendance que de modération. Répudier systématiquement toute démonstration religieuse, parce qu'elle pourrait venir en aide à ceux que l'on croit abuser des choses saintes, nous semble un moyen extrême qui manque le but en le dépassant ; qui nous fait renoncer, sans compensation suffisante, aux bienfaits de la plus indispensable des institutions, et affaiblit le plus précieux des sentiments. Combien la voix calme et ferme de l'homme sincère et éclairé, qui professe ses croyances sans ostentation ni faiblesse, n'a-t-elle pas plus de portée ? ... Son jugement, quand il blâme, ne saurait être récusé. On ne peut l'attribuer à la passion, on le redoute, et la crainte de s'y exposer est un frein puissant.

Si nous ne rendons pas à notre père commun, à celui qui réunit tous les titres à notre amour ainsi qu'à nos respects, le culte qui lui est dû, comment nous, si imparfaits à tous égards, qui tenons de lui nos droits,

oserons-nous nous plaindre d'être négligés ou peu obéis de nos enfants? Quand nous rougissons de reconnaître hautement notre dépendance de l'être infini qui embrasse l'immensité du temps et de l'espace, de la pensée de qui l'Univers n'est qu'un reflet, comment oserions-nous trouver mauvais que ceux qui, en comparaison, nous doivent si peu, ne s'empressent pas à nous montrer leur gratitude, à prendre notre volonté pour loi suprême. Sans doute ce mauvais effet n'est pas toujours raisonné, mais il est toujours senti, et le pouvoir que nous tenons de la nature n'est jamais plus imposant que lorsque nous le faisons humblement remonter à la source divine. C'est alors que pour nos enfants la révolte devient un véritable sacrilége, et que la seule idée d'y recourir épouvante les plus dépravés. C'est à ce point de vue surtout que le culte domestique est chose bonne et recommandable.

S'il y a pour les enfants quelque chose de solennel dans le tribut d'adoration d'un homme dont la fermeté d'esprit et l'indépendance de caractère sont reconnues, combien est touchante à leurs yeux la tendre piété d'une mère qui leur apprend à invoquer et à remercier le souverain dispensateur! Qui de nous, au milieu des passions les plus fougueuses de la jeunesse, ou déjà sous les glaces de l'âge, ne se sent ému au souvenir de ces scènes de famille où l'innocence de notre cœur et la pureté de notre ame contemplaient, avec un doux étonnement, la confiance attendrissante de celle qui nous présentait, avec nos jeunes frères et sœurs, à la bienveillante protection de l'Éternel?

Nous avons un moyen aussi sûr que doux à employer

pour montrer à nos enfants ce qu'ils doivent être envers nous. C'est notre propre manière d'agir envers nos parents et nos ascendants à tous les degrés. Si nous les entourons de cette reconnaissance pleine d'affection qui donne tout à la fois leur mesure et la nôtre ; et dans le cas, heureusement très rare, où il n'y aurait pas lieu, si nous leur prodiguons ces soins et ces égards dont rien ne saurait nous dispenser, l'accomplissement religieux de ce devoir, auquel nous sommes d'ordinaire portés d'inclination, ne saurait manquer de faire une heureuse et durable impression sur l'esprit de ceux qui ne demandent qu'à avoir à nous imiter. Malheureusement, beaucoup de familles offrent un spectacle bien différent. Les dissensions causées par l'intérêt, l'absence de ménagements envers des vieillards que leur âge et leurs infirmités, quand même ils n'auraient pas d'autres titres, devraient mettre à l'abri de tous mauvais procédés, viennent jeter dans le cœur des enfants un germe de révolte et de mépris que rien plus tard ne saurait empêcher d'éclore. On rougit de l'avouer, mais cela n'est que trop vrai, il est encore bien des maisons où le vieillard est regardé comme un fardeau s'il n'a pas de fortune, comme un obstacle s'il en a, et où cette honteuse et criminelle pensée perce, comme fait toujours la vérité, soit dans les paroles, soit dans les actes. Hâtons-nous de le dire, jamais la bénédiction du ciel ni l'esprit de paix ne reposèrent sur de tels asiles. La Providence, au contraire, qui mit dans chacun des faits de l'ordre moral sa logique et inévitable conséquence, semble y charger les générations successives d'une vengeance exemplaire.

Digitized by Google

Le peu de respect que nous montrons presque généralement aujourd'hui pour toute autorité sociale, est aussi un grand inconvénient. Si nous l'avilissons dans nos discours, si dans nos actions nous cherchons à l'éluder, n'est-ce pas implicitement inviter nos enfants à en user de la même façon ? Tout se lie dans l'esprit de l'homme et surtout de l'homme en bas âge. Souvent cette impatience du frein que nous remarquons chez ceux qui nous doivent tout, et ne peuvent encore se passer de nous, vient de la liberté imprudente avec laquelle nous censurons, à tort ou à raison, ceux qui exercent le pouvoir public. Nous oublions que l'initiation à la vie civile suppose des connaissances et une maturité sans lesquelles on ne peut faire que des bévues. Et puis, que signifient toutes ces récriminations, toutes ces plaintes en l'absence de ceux à qui elles s'adressent ? Si nous les croyons si fondées, nous avons des moyens légaux de les produire, il faut le faire avec prudence ; mais c'est un devoir. Quiconque n'a pas le courage de ses opinions devrait toujours se taire. Ce n'est pas en transformant le foyer domestique en conciliabule, d'où toute discussion sérieuse et contradictoire est exclue, que l'on peut servir nos libertés ; et rien ne s'accorde si aisément que l'esprit aveugle d'opposition. Cet esprit n'est qu'une puérile et vaine satisfaction que la faiblesse veut prendre en dénigrant ce qui est audessus d'elle. Il n'a rien de commun avec cet esprit de fermeté et de sage indépendance, d'autant plus inflexible et moins incommode qu'il est plus raisonné et plus modéré. C'est sous la sauvegarde vigilante de ce dernier que s'affermiront et se perfectionneront les ins-

titutions qui nous régissent. L'autorité paternelle n'a rien à perdre à son contact, attendu qu'il ne se produit qu'à propos et avec la mesure et l'énergie qui assurent son succès.

La délégation que nous faisons de notre pouvoir à ceux qui, par état, se consacrent à la noble et modeste mission d'élever la jeunesse, devient, pour ce pouvoir, et par notre faute, une nouvelle cause d'affaiblissement. La règle imposée, pour ne parler que de l'éducation publique, à tous ceux qui fréquentent les établissements ; la manière dont on en surveille l'exécution, les moyens particuliers de coërcition, de répression, dont usent les professeurs, le caractère de ceux-ci, leurs défauts vrais ou supposés, leurs moindres imperfections sont, de la part de nos enfants, un thème continuel de plaintes, de réflexions amères, d'observations malignes. Nous les écoutons avec complaisance, nous en rions et même nous allons quelquefois jusqu'à prendre fait et cause. Est-il étonnant qu'après avoir fomenté l'insubordination contre des maîtres que l'on devrait seconder, pour qui il faudrait, ne fût-ce que par bienséance, professer de la gratitude et de la considération, nous recueillions le fruit de notre sotte faiblesse, et qu'après s'être essayés contre leurs régents ou leurs surveillants, nos fils viennent un beau matin nous faire voir combien ils sont devenus habiles et obstinés dans l'art de la désobéissance. Dans l'atmosphère où nous vivons, les pères qui sont dans toutes les conditions pour paraître ce qu'ils désirent aux yeux de leurs enfants, ont déjà bien de la peine à y parvenir. Comment ceux qui font tout ce qu'il faut pour perdre le prestige qui les entoure naturellement,

Digitized by Google

le conserveraient-ils ? En admettant qu'une réaction semblable n'ait pas lieu, le moindre mal serait toujours d'ôter à l'enseignement public la possibilité d'administrer l'éducation en même temps que l'instruction, car, du moment où le maître n'occupe pas comme homme une très belle place dans l'esprit de son élève, il n'a plus de prise que sur les facultés intellectuelles, encore est-elle amoindrie. Il disait donc bien vrai, l'orateur parlementaire qui justifiait l'éducation publique en accusant les parents. Il serait trop commode et trop peu équitable que tout pût s'obtenir avec de l'argent. Il est des choses, le respect et l'amour de nos enfants sont de ce nombre, qui doivent s'acheter à un plus noble prix. Tant que les maîtres chargés de l'enseignement public ne trouveront pas plus de concours de la part des familles, ils ne pourront accomplir qu'une partie de leur tâche. Il faudrait aussi, dans notre siècle métallique où la considération se refuse souvent au mérite pauvre, que l'État plaçât des fonctionnaires si utiles dans une aisance convenable. Tant qu'on ne l'aura pas fait, le corps enseignant ne se recrutera que péniblement, ne tiendra pas dans la hiérarchie sociale la place à laquelle lui donnent droit les services qu'il rend, et n'aura pas toute la force dont il a besoin pour assurer les destinées de la France et de l'avenir.

L'organisation de l'instruction publique, d'après le double principe de la liberté et des droits imprescriptibles de l'État, doit avoir sur les familles et la société une incontestable influence. Le moyen de concilier ces deux intérêts n'est pas si aisé à trouver qu'on avait cru d'abord. La polémique souvent trop passionnée des

Digitized by Google

partis, et les discussions plus dignes qui ont eu lieu, à ce sujet, dans les deux chambres législatives, ont déjà fourni quelque lumière; espérons qu'une solution raisonnable viendra mettre un terme à cette lutte et donner, autant que possible, satisfaction aux prétentions sages et sincères. Pour nous, il nous semblerait funeste pour l'avenir de la pensée, de sacrifier totalement la liberté d'enseigner, et non moins pernicieux de permettre que cette liberté dégénérât en licence et en cause de subversion. Il n'est pas de service public intéressant plus immédiatement et plus profondément tout le monde, que la direction des esprits par l'éducation. Abandonner cette direction aux ennemis de l'ordre ou du progrès, serait, de la part du pouvoir chargé de nos destinées, tout à la fois un crime et un suicide. Force et devoir lui sont d'intervenir dans une sage mesure. Il est même bien temps de donner à l'idée de l'éducation plus d'extension qu'elle n'en a eu jusqu'à présent, et de comprendre que, dans toutes ses parties et pour tous les âges, il doit y avoir, de la part du gouvernement, surveillance, sinon toujours initiative, depuis la salle d'asile jusqu'au collége de France, depuis l'humble chapelle de village jusqu'à nos superbes cathédrales, depuis toutes les publications les plus vulgaires jusqu'aux plus relevées: almanachs, revues, théâtres, journaux, beaux-arts, etc., etc. En un mot, tout ce qui s'adresse à l'esprit et au cœur nous semble devoir être réglé, ou tout au moins surveillé, en laissant à chaque rôle la portion de liberté compatible avec l'ordre et le progrès, et sans laquelle il ne saurait y avoir de responsabilité. Les mesures à proposer sur

l'enseignement public doivent embrasser dans un même système tous les moyens par lesquels se développent l'intelligence et la volonté de l'homme. L'université, non telle que l'avait conçue le génie organisateur et despotique du XIX.ᵉ siècle, mais telle que doit la faire et la désirer de nos jours la raison, peut être la pierre essentielle et fondamentale de ce grand édifice. Elle pourrait s'agrandir de manière à devenir l'universelle expression et le principal ressort de cette nouvelle et grandiose constitution morale de notre France, qui ne saurait sans péril subir plus long-temps le décousu et le vague qui règnent dans un ordre de choses dont l'ordre matériel n'est jamais que le reflet. L'anarchie des idées ne tarderait pas à nous plonger dans le chaos social. La famille comme le pays, la religion comme la philosophie, le pouvoir et la liberté, tout serait bientôt menacé d'une immense catastrophe. Jamais les forces vives d'une nation ne firent plus d'efforts pour s'assurer le succès. Cet état de lutte violente deviendrait promptement la cause d'une terrible explosion. Il y a donc urgence de constituer l'éducation publique, prise dans la plus vaste acception du mot, sur des bases larges et solides. Il y a urgence de ramener la famille sous la tutélaire autorité qu'elle semble méconnaître. Ces deux faits sont intimément liés. Revenons au dernier.

L'un des chemins les plus sûrs et les plus courts pour relever l'empire domestique, c'est l'éducation ; c'est-à-dire, non-seulement la culture rationnelle des facultés de l'entendement, mais surtout cet ensemble d'habitudes qui, peu à peu, composent une ma-

Digitized by Google

nière d'être permanente, propre à donner à celui qui les contracte plus de valeur. L'éducation commence dès le bas âge, au sein de la famille, et s'y continue en agrandissant tous les jours le cercle de son action. Si tout, dans la maison paternelle, offre le spectacle de l'ordre et de la subordination ; si, de bonne heure, l'enfant y rencontre une hiérarchie où il peut prendre place; si, à loisir et peu à peu, on ouvre son esprit avide de connaître; si on lui fait comprendre, par des conversations à sa portée, la raison des choses; si on lui inspire le besoin d'obtenir et d'accorder confiance et amour, il est peu probable qu'en arrivant à l'âge où il pourra mieux apprécier les bienfaits dont il est l'objet, il ne sente pas pour ses parents, dont le cœur est si bien à l'unisson du sien, un respect que leur fermeté, dans les occasions où elle est nécessaire, ne saurait altérer. Pour élever des enfants, il faut en quelque sorte se faire enfant, sans quoi on ne peut ni les comprendre, ni les traiter convenablement. Il faut beaucoup d'exactitude et d'esprit de suite, il faut un dévouement particulier. Mais aussi, combien la récompense n'est-elle pas digne d'envie! Former une ame, n'est-ce pas, si l'on peut ainsi parler, transmettre la sienne, et parvenir à vivre dans un autre, prolonger notre existence jusque bien après le moment où nous aurons disparu? Est-il quelques avantages extérieurs plus dignes de nos soins, un bien plus digne d'ambition, que le respect plein de tendresse de nos enfants? Et combien entendent mal les choses ceux qui, pour suivre avec plus de succès leurs affaires matérielles, négligent leurs enfants, et s'imaginent les servir mieux en se

Digitized by Google

préoccupant exclusivement du soin de leur acquérir plus de fortune, ou bien une position sociale plus élevée ! Il n'est rien au monde qui puisse dédommager d'une bonne éducation, et, disons-le, il est difficile à d'autres qu'aux parents de la donner. Du moins, sans leur concours, reste-t-elle bien imparfaite. Il est tant de choses qu'eux seuls peuvent savoir et pressentir, tant de points de contact et de similitude impossibles avec des étrangers, que ceux-ci, avec tout le mérite et le zèle imaginables, sont forcés de se borner à des vues générales. Nous croyons donc que rien ne peut suppléer une bonne éducation de famille, sagement combinée avec l'éducation publique, aujourd'hui plus que jamais nécessaire.

Il est des principes qui, pour s'implanter, ont besoin d'être dispensés à petites doses et dans l'occasion. Cela se passe à l'insu de l'enfant, et résulte quelquefois d'un fait éclos dans le sein même de la famille, ou dans le cercle de nos relations habituelles. C'est en louant ou blâmant, sans intention apparente d'instruire, que l'on instruit le mieux. Tout cela suppose une vie commune et rapprochée, exige une sorte d'intimité et de fusion continuelles.

L'une des causes les plus fréquentes du peu d'union des familles, c'est l'absence de ménagements et d'égards réciproques; comme l'une des causes les plus ordinaires du défaut de respect des enfants pour leurs auteurs, c'est qu'insensiblement on a laissé tomber les formes en désuétude, et l'on ne s'aperçoit de cette faute que lorsqu'elle a donné lieu à un ton et à des procédés déplacés. La tendresse mutuelle des pères et de leurs

Digitized by Google

enfants s'enfuit nullement pour eux la nécessité d'être, vis-à-vis les uns des autres, ce que les bienséances conseillent. Une trop grande familiarité a toujours des inconvénients.

Ne négligeons rien pour entretenir et fortifier l'esprit de famille. Les usages établis à cet effet ne sont point à dédaigner. Plus tard, nos enfants ne trouveront rien de si pur, de si bon que les joies du foyer paternel. Ils y reviendront avec bonheur. Les réunions, les fêtes auxquelles ils auront pris part dans leur jeunesse, seront autant de liens précieux, de souvenirs enchanteurs. Mais, dans toutes ces occasions, il importe que les distances soient toujours gardées. Le déplacement inconsidéré de ceux qui y sont en rapport en altère les charmes.

Le mépris du cérémonial dans les fêtes publiques, l'affectation d'égalité sociale, l'oubli enfin des convenances dans nos relations civiles et administratives, l'absence de cet appareil qui impose toujours, ont affaibli plus qu'il n'aurait fallu les idées de hiérarchie. Nous en sommes venus pour cela au même excès, à peu près, que la religion protestante qui, en supprimant toute pompe dans son culte, et ne voulant point parler à l'âme par les sens, s'est privée de l'un des plus puissants et des plus légitimes leviers. Les distinctions sociales, l'éclat de la considération attachée aux fonctions supérieures, en un mot, tout ce qui peut impressionner sans charlatanisme, contribue, en agissant à chaque instant sur les esprits, à les ramener par degrés aux idées de subordination et de respect en général, et de soumission filiale en particulier. Il est vrai que ce

Digitized by Google

artifices manqueraient le but sur un peuple aussi éclairé et aussi spirituel que les Français, et dégénèreraient en une ridicule parade, si les personnages ne pouvaient supporter l'examen de ceux devant qui on les mettrait en scène. Le prestige ne peut avoir lieu ou se soutenir qu'avec un mérite personnel incontestable. Tout ce qu'il y a de fonctionnaires ou agents du pouvoir public, de hauts dignitaires, de ministres enfin de l'autorité ou de la pensée, ne sauraient trop se convaincre qu'ils ont à subir une analyse d'où résultera le mépris ou l'estime de la nation. C'est pourquoi, moins que jamais, la faveur doit avoir de part dans les choix. La manière dont ils représentent le gouvernement n'est point du tout indifférente, et influe sur les dispositions générales envers tous les pouvoirs. Naturellement nous éprouvons le besoin de ne pouvoir douter de la supériorité de ceux qui sont placés au-dessus de nous.

La religion, quand elle est présentée dans toute sa pureté et sa sainteté, quand on n'en veut faire ni un moyen de compression et d'asservissement, ni un marche-pied à l'ambition, sera toujours et sans contredit ce qui disposera le mieux à l'obéissance. Les idées qu'elle offre à notre esprit, les sentiments dont elle nourrit notre ame, sont d'un ordre si supérieur, que les petitesses de la vanité et les révoltes de l'orgueil ne sauraient avoir de plus puissant contrepoids. D'ailleurs, le recueillement qu'elle exige, les craintes et les espérances qu'elle fait naître, nous rappellent sans cesse à une plus juste et plus impartiale évaluation des choses de la vie. Avec elle, notre cœur, toujours con-

Digitized by Google

lent ou résigné, se montre peu accessible à l'aigreur et aux velléités d'insubordination. La soumission volontaire est une vertu. C'est donc servir puissamment la cause dont nous nous occupons, que de veiller à ce que la religion conserve ou reprenne son empire. Elle peut, quand elle est sincère et éclairée, devenir la règle tout à la fois de celui qui commande et de celui qui obéit. Pour qu'elle obtienne de si beaux résultats, il faut qu'elle soit enseignée au peuple, comme dans le sein de la famille, avec un zèle raisonné et désintéressé. Rien ne la compromet plus que de l'employer comme moyen de politique et de domination. Bien comprise, elle donne aux ames de l'élévation et du ressort. Il n'y a pas de véritable dignité sans elle. Faussée dans son principe ou dans ses applications, elle peut les exalter à contre-sens ou les avilir. L'usage de ce précieux mobile, quand même il n'a pas d'autre but que le bonheur des hommes, exige donc encore beaucoup de prudence. « *Optimi pessima corruptio.* »

De toutes les causes qui peuvent relever l'autorité paternelle, il ne saurait, selon nous, y en avoir de plus efficace que la crainte. Malgré les belles utopies enfantées contre ce mobile, nous persistons, d'après l'expérience, à penser qu'il n'est pas de pouvoir solide sans elle. En voulant lui substituer l'amour et la familiarité extrême (1), on est tombé dans un dangereux

(1) Quelques personnes, à cet égard, ont pensé que le tutoiement pouvait être une des causes d'affaiblissement du pouvoir paternel. Nous ne le croyons pas. Il ne saurait du moins être que d'un effet

paradoxe qu'une connaissance plus approfondie du cœur humain eût fait éviter. Les enfants, pas plus que les hommes, ne se gouvernent à l'eau sucrée. Soyons craints d'abord, nous nous ferons aimer ensuite si nous pouvons. Dieu lui-même, s'il n'était armé de sa justice, nous verrait bientôt méconnaître sa bonté infinie. Que l'enfant sache bien que la volonté de ses parents est aussi inflexible que raisonnable, et chez lui toute indocilité disparaîtra. Que l'adolescent, que le jeune homme, sachent que s'ils peuvent contrister et affliger leurs père et mères ils se briseront contre leur décision; et nous ne verrons plus de ces luttes dégoûtantes ou ridicules entre ceux pour qui c'est un droit et un devoir de tenir ferme, et ceux pour qui c'est une obligation sacrée de ne pas s'opposer, de ne pas résister. Notre cœur peut souffrir cruellement d'avoir à retenir nos enfants, à réprimer leurs écarts et leurs désordres, à réduire l'insolente arrogance d'un fils. Quoiqu'il nous en coûte, nous ne pouvons, sans devenir coupables envers lui comme envers la société, sans nous dégrader nous-mêmes, reculer devant l'affligeante nécessité de faire justice, et, s'il le faut, justice exemplaire. Qu'il soit

peu appréciable ; car l'on voit beaucoup de parents envers qui le *vous* n'est rien moins que respectueux, et d'autres pour qui le *tu* est tout à la fois une expression d'amour et de profonde vénération. Le mal ne saurait tenir, même partiellement, à une cause si puérile. Tout est relatif, et les mots ont en général et surtout ici la valeur qu'on a su leur donner. Que ceux à qui il resterait quelques scrupules à ce sujet, fassent attention que, dans la plupart des langues, on n'emploie jamais la deuxième personne du pluriel pour la deuxième du singulier ; que Dieu lui-même y est tutoyé.

convaincu dès son bas âge qu'il n'aura pas de meilleur ami ni de juge plus implacable que son père, et nous lui épargnerons bien des tentatives déshonorantes pour lui et honteuses pour nous. Quelque rigueur que nous ayons à déployer, pourvu que la prudence y préside, elle est d'obligation. Mais, nous le répétons, une sévérité équitable, continue, voilée de bonté, éloigne toujours de telles extrémités, surtout quand notre vie peut être, autant que le permet la fragilité humaine, un modèle, et prouve que nous avons été ce que nous exigeons que soient nos enfants.

— Il n'est pas nécessaire, pour se faire craindre, d'user de réprimandes fréquentes, de faire du bruit, de recourir aux châtiments et d'étaler un luxe d'autorité qui décèle presque toujours la peur d'être débordé. Il suffit, ce n'est pas peu dire, il est vrai, d'avoir de la tenue, de la dignité, et cette fermeté noble, prudente et douce qui ne se laisse vaincre ni par les importunités, ni par la ruse, ni de toute autre manière; qui soumet sans blesser ni désobliger, parce qu'elle a toute la force de la raison unie à la bonté. Cela suppose un discernement, un esprit de suite, une richesse de sentiments et une énergie de volonté que l'on rencontre peu souvent dans une juste proportion, et dont l'heureuse alliance fait les hommes de tête et de cœur, les seuls qui puissent régner véritablement sur leur famille et lui donner tout le bonheur qu'elle peut attendre d'eux; les seuls qui puissent prendre dans le monde la place la plus avantageuse à laquelle il leur ait été donné d'aspirer; les seuls qui soient à même de rendre à la société tous les services qu'elle est en droit d'espérer. La crainte

qu'ils inspirent n'a rien que d'honorable, et pour eux, et pour ceux qui l'éprouvent. Elle est la mesure de la valeur réelle d'un homme.

Dirons-nous qu'il y a quelquefois imprudence de la part des parents à se dépouiller de la faculté de disposer de leurs biens. C'est une fort triste chose que le recours à un pareil frein, et nous devons penser pour l'honneur de notre espèce qu'il est rarement de quelque utilité, et que la plupart du temps la reconnaissance est plus puissante. Cependant, ne suffit-il pas que de loin à loin il se trouve de ces âmes viles que l'intérêt seul peut retenir, pour que nous ne renoncions jamais complètement à exercer une juste action sur ceux qui ne peuvent, sans bassesse et sans crime, se séparer tout-à-fait de nous. Tout au moins faut-il ne jamais nous mettre à leur merci. La mécompte est trop amer, et le délaissement est un malheur trop grand, un fait trop ignominieux pour que ce ne soit pas un devoir d'en garantir la famille par des précautions suffisantes. En présence d'une telle éventualité, on comprend même l'exagération des réserves. D'ailleurs, il n'est pas dans l'ordre que la dépendance vienne de bas en haut. Il n'est pas décent que des parents semblent obligés quand cela peut-être autrement. Il peut arriver aussi que l'enfant, sur les bons sentiments de qui vous aviez lieu de compter, vous soit enlevé et vous laisse en rapports forcés, pour ne pas dire aux prises, avec des personnes qui n'ont pas les mêmes motifs de respect et de dévouement, et qui peut-être n'en sont pas capables ; avec un tuteur dont les obligations exclusivement financières n'admettent pas ces procédés pleins de ménagements et

Digitized by Google

de délicatesse qui vous sont dûs. Faisons pour nos enfants tout ce qui dépend de nous, ne cessons de nous occuper de leur bonheur; mais ne nous exposons pas inconsidérément à regretter une abnégation aveugle et mal entendue.

Si l'ingratitude, la désobéissance et les mauvais procédés révoltent de la part des enfants, l'absence d'équité chez les parents n'est pas moins blamable. Jamais la justice distributive ne fut plus de rigueur que dans le gouvernement de la famille. Et cependant, combien souvent n'y manque-t-on pas! Combien d'hommes d'une probité austère dans les relations sociales, se croient en droit, par une erreur funeste, de favoriser tel de leurs enfants au détriment des autres! Les sophismes ne manquent pas à un esprit faible et circonvenu, à un cœur peu noble et capable d'injustes préférences, pour colorer un abus que l'on pourrait qualifier plus sévèrement.

La loi, dans tous les temps, en règlant le mode de transmission de notre fortune, a laissé à la libre disposition des parents une quotité plus ou moins grande, il est vrai; mais ce n'est pas pour en user selon leurs caprices et leurs prédilections particulières. On ne saurait le penser. C'est au contraire afin de leur fournir la possibilité de réparer des inégalités que des circonstances imprévues peuvent faire naître parmi leurs héritiers; peut-être aussi afin de faire sentir à ceux-ci une dépendance qu'ils respecteront d'autant plus, que leur ame sera moins accessible à des sentiments d'un ordre plus élevé.

En saine morale, l'exhérédation, même partielle, ne

Digitized by Google

saurait être permise que dans le cas où un enfant se montre tout-à-fait indigne ou incapable de conserver. Alors elle n'est pas seulement un droit, mais un devoir, et il faut le remplir, soit à titre de châtiment, soit à titre de prévoyance. Il ne peut, il ne doit être rempli que sous la double garantie de la loi et de la raison la plus impartiale, la plus exempte de toute passion.

Ainsi, le droit d'aînesse, la légitime, à laquelle, naguère encore, les femmes se voyaient réduites en France, pouvaient entrer dans les vues d'une politique dont le but était de concentrer en un petit nombre de mains la propriété territoriale; mais, de la part de parents qui ne sauraient être tenus de seconder par l'arbitraire un système de gouvernement qui fait violence à l'équité, ils ne peuvent être qu'une capitulation de conscience. Il y a plus: pour être complètement justes, à moins que nous ne soyons fort riches, la différence des frais d'éducation chez nos enfants doit être mise en ligne de compte.

Ce n'est pas sous le rapport pécuniaire seulement que nous pouvons frustrer nos enfants. Quand ils ont du cœur, rien ne saurait leur être plus sensible que le refus, la perte ou même l'affaiblissement de notre amitié, et nous ne saurions trop nous tenir en garde contre le penchant qui nous porte vers tel d'entre eux plutôt que vers les autres. Ce n'est pas seulement une cause de profond chagrin pour ceux qui sont moins bien traités ou moins bien accueillis; mais presque toujours c'en est une de jalousie et de discorde. De grands inconvénients et même de grands malheurs peuvent en être la suite. Sans doute il ne dépend pas toujours de

Digitized by Google

nous d'éprouver la même affection pour tous nos enfants ; il en est réellement de plus aimables et de plus dignes de notre tendresse que les autres. Nous sommes aussi flattés de rencontrer en eux de la supériorité. Nous ne saurions combattre avec trop d'attention et cacher avec trop de vigilance nos faiblesses à cet égard, qu'elles soient ou non motivées. Plus d'un enfant, découragé par la froideur ou l'éloignement de ses parents, n'a point, par cette cause, atteint son maximum de valeur, ou bien a contracté des défauts, s'est jeté dans des écarts funestes. Évidemment nous ne devons pas traiter avec la même bonté celui qui nous donne volontairement de l'ennui, mais jamais nous ne pouvons cesser d'être équitables ; c'est-à-dire, d'en user envers chacun d'eux selon ses efforts pour le bien. Le plus ou le moins de succès ne saurait servir de mesure à cette dispensation d'amour auquel des enfants bien nés attachent toujours le plus grand prix. Au contraire, nous devons être pour eux une seconde providence, et ceux qui sont disgraciés ou moins richement dotés de la nature, doivent trouver une sorte de compensation dans une tendresse plus vive, des soins et une protection plus empressés de notre part. La laideur morale même, si souvent imputable, au moins en partie, à des causes inévitables, loin de nous éloigner de ceux qui en sont atteints, nous fait un devoir de nous consacrer à eux davantage et de travailler sans relâche à les amender, à les mettre et à les tenir dans le bon chemin. N'avons-nous pas le droit de tout dire, le pouvoir de tout entreprendre et l'espoir de tout obtenir ? Jamais plus grand intérêt put-il nous préoccuper, motif plus noble soutenir

notre courage? Est-il possible que celui qui s'est ainsi vu entouré de soins intelligents, infatigables, n'y soit pas enfin sensible et ne récompense pas nos efforts par une réforme généreuse et une vie honorable? Dans tous les cas, nous aurons du moins la conscience de n'avoir rien négligé pour que cela soit, et ce témoignage, auquel viendra se joindre celui des personnes sensées, sera toujours pour nous la plus grande des consolations.

Si le régime paternel, pour être tutélaire, a besoin d'être fort, il faut aussi qu'il sache se rendre aimable, et se relâcher à propos de sa sévérité. Une gaîté douce et franche, une liberté sage et tempérée, doivent régner au foyer domestique, afin qu'on y soit à l'aise et qu'on se plaise à y revenir.

La culture des arts d'agrément, tels que le dessin, la peinture et surtout la musique, des lectures à haute voix, l'étude de quelque partie amusante des sciences naturelles, des jeux assortis au goût et à l'âge des divers membres de la famille, où chacun se prête avec empressement au désir des autres, rendent ces réunions infiniment chères, et font que nulle autre part on ne se trouve aussi bien.

C'est là en effet que, déposant toute contrainte, nous venons nous délasser de nos travaux, nous concerter, mettre en commun nos joies, nos peines et nos espérances. Si notre amour-propre a reçu quelque blessure au dehors, dans cette vie publique si pleine d'incidents et à laquelle tout homme de quelque valeur est aujourd'hui fatalement appelé ; si notre cœur a été froissé, déçu, c'est là que des soins affectueux, une confiance mutuelle à toute épreuve, nous offrent un dédomma-

Digitized by Google

gement. Notre ame attristée s'épanouit et se retrempe au contact de ceux qui de tout temps partagèrent tous nos sentiments. Leur dévouement nous préserve de l'abattement ou de l'exaltation qui parfois s'empare des cœurs isolés, de ce scepticisme désolant, de cette mysanthropie qui gagnent les caractères les plus généreux, quand l'expérience des hommes et de la vie leur apporte des révélations inattendues. Les traits du sort, le brisement de nos affections les plus chères, ne sauraient nous livrer au désespoir tant que nous avons l'asile divin de la famille. Elle est même un refuge contre les passions les plus orageuses : nous sentons le besoin de nous respecter pour elle. Plaisir, adoucissement de nos peines, force contre nous-mêmes et contre les événements, courage et consolation, tels sont les avantages d'une famille dignement présidée ; tels ils doivent être aussi pour que le chef en soit aimé et respecté.

Ce chef adoucira par degrés le joug de son autorité. Il saura préparer l'émancipation de ses enfants, et les amener à pouvoir commander à leur tour. Il n'ignore pas que, vouloir étendre son empire au-delà du temps et des limites que la nature et la raison lui assignent, serait le compromettre.

Notons une observation que chaque jour vérifie : presque toujours l'on peut présumer ce que sera un homme dans les fonctions publiques, toute proportion gardée, par ce qu'il est dans sa famille. C'est là un thermomètre dont les indications sont rarement fautives.

Si nous voulons considérer la question d'un point de vue plus élevé, il nous semble que, pour raffermir

Digitized by Google

la loi paternelle, il ne suffit pas que l'atmosphère domestique soit changée, que parents et enfants connaissent et suivent les conseils de la raison. Il faut aussi qu'il se fasse un changement analogue dans le milieu social, et que souverains et sujets ne reconnaissent et ne suivent pas non plus d'autre guide. Cela ne saurait être complètement encore, ni chez les uns, ni chez les autres. L'homme ne dépouille pas si vite ses habitudes, ne renonce pas si aisément à ses traditions. De fait, en France nos institutions sont plus avancées que nous. Nous n'en voulons d'autres preuves que les déviations reprochées avec plus ou moins de fondement à notre gouvernement. S'il est vrai qu'il n'y a pas de tyrans là où il n'y a pas d'esclaves, il ne l'est pas moins qu'il ne saurait y avoir de corrupteurs là où la corruption serait repoussée. Ce n'est donc pas seulement à de vaines réformes dans le texte ou le mécanisme de nos lois qu'il faut recourir. Réformons-nous nous-mêmes et le reste suivra nécessairement. Que la liberté n'ait pas à rougir de l'hypocrisie ou de la vénalité de nos hommages, et ceux qui sont à notre tête seront bien obligés de la respecter. Mais, faute de la comprendre et de l'aimer sincèrement, nous allons de l'absolutisme à l'anarchie ; nous favorisons, nous provoquons même les entreprises de nos gouvernements, sauf à les accuser bientôt d'usurpation, à récriminer avec passion, à leur faire une opposition qui prend tous les caractères et se montre à tous les degrés. A leur tour, eux nous taxent de versatilité, d'insubordination, de mauvais vouloir continuel, et en usent en conséquence à notre égard. Dans ces imputations réciproques, la

Digitized by Google

bonne foi n'est pas toujours observée, et le mal n'en est que plus grand, plus difficile à guérir.

Que le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel, au lieu de se faire la guerre, ou de s'allier, comme cela s'est trop souvent pratiqué, dans le but sacrilége d'opprimer, s'unissent enfin pour élever l'homme vers le ciel sur les bras entrelacés de la raison et de la religion• et nous verrons, plus promptement qu'on ne pense, une ère jusqu'alors inconnue succéder à notre époque de dissensions, de cupidité et de misères.

En matière de religion, au lieu de déclamer contre les prêtres et contre les croyances qui nous paraissent absurdes ou dangereuses, nous ferions bien mieux de nous éclairer et d'éclairer les peuples. A quoi nous sert d'inscrire la liberté des cultes dans nos institutions, si, faute de lumières, la liberté de conscience devient impossible? Que l'ignorance disparaisse, avec elle s'en iront forcément les abus de la superstition et du fanatisme. Il ne faut pas nous y méprendre, les droits les plus beaux, les plus naturels et les plus simples ne prévaudront qu'autant que nous serons, sous tous les rapports, dignes de les exercer; que nous comprendrons et que nous remplirons les devoirs qui y correspondent. Qu'une instruction réelle et suffisante soit le partage de tous; qu'une éducation sage l'accompagne toujours; en un mot, que, sur toutes choses, des idées saines et vérifiées remplacent les préjugés; que nos sentiments s'élèvent, que nos mœurs s'épurent, que l'amour du vrai l'emporte sur toutes nos autres tendances, et bientôt tous les genres de despotisme deviendront impossibles.

Digitized by Google

Oui, la raison seule peut, selon nous, restituer aux pouvoirs paternel, religieux et politique, leur force et leur utilité. Mais il faut que tout le monde l'accepte, la recherche et s'y conforme ; qu'elle devienne un élément universel, comme il est indispensable, si l'on veut réaliser en ce monde le règne de Dieu, c'est-à-dire, tout le bonheur auquel nous sommes appelés, que, dans toutes les relations humaines, la raison soit consultée, obéie, et bientôt la souffrance fera place au bien-être, l'homme s'avancera, sans autres peines que celles qui sont inévitablement attachées à sa nature, vers l'accomplissement de ses destinées. Le père de famille sera sur la terre l'interprète, le substitut de la Divinité, et le culte de l'un se confondra toujours avec celui de l'autre.

Il a toujours existé et il existera toujours, entre les trois pouvoirs dont nous venons de parler, une invincible solidarité. Pour les fonder sur la seule base solide qu'il nous paraisse possible de leur donner, la raison, nous ne pouvons nous passer du concours de la femme ; non de la femme telle que nous l'avons faite, ignorante, capricieuse, asservie ou dominant avec indécence et prenant, avec l'ostentation de la faiblesse et de la vanité, les rênes d'une direction qui ne lui appartient qu'à défaut de celui à qui la nature et les lois l'ont réservée ; mais de la femme pleine d'un dévouement éclairé et capable de remplir, dans le cercle de la vie domestique, la tâche providentielle que lui assigne sa destinée.

Loin de nous la pensée de vouloir, comme quelques novateurs inconsidérés dont elle a su dédaigner les ri-

dicules incitations et les éloges fades et déclamatoires, l'appeler à prendre une part active aux débats et aux luttes de la vie publique, aux spéculations abstraites de la science, aux controverses de la métaphysique, de la théologie ou de la politique. Un docteur et un législateur en jupons seront toujours quelque chose de souverainement puérile. La femme est faite pour compléter l'homme et non pour usurper sa place. A elle le soin de notre bonheur, d'embellir et de consoler notre existence, de faire régner l'ordre et l'aisance autour de nous, de calmer par sa douceur et sa bonté l'irritation causée par les blessures que nous recevons dans les fonctions si diverses de la vie civile ; de nous rappeler, quand il le faut, par ses conseils, à la virilité et à la dignité de notre rôle ; de nous faire ambitionner les succès légitimes dont elle est toujours si fière et si heureuse; de nous apprendre, par son exemple et par son ingénieuse tendresse, à nous résigner aux coups inévitables du sort. A elle la noble et difficile mission de nous aider et de nous suppléer au besoin dans l'éducation de nos enfants, et dans l'impulsion à leur donner ultérieurement. Qu'elle n'oublie pas, au milieu des épreuves de toute sorte, que de sa prudence, de sa sollicitude plus ou moins éclairée, de sa force d'ame, dépend souvent l'avenir de sa jeune famille. On l'a remarqué, la plupart des hommes distingués eurent pour mères des femmes supérieures. Dans tous les cas, l'influence d'une mère sur le bien-être des siens se borne rarement à une seule génération.

Comme fille, comme sœur, comme épouse et comme mère, la femme exerce sur les destinées domestiques

une incalculable action. La plus funeste erreur que nous ayons pu commettre à son égard, a été de la regarder comme un meuble de ménage, un instrument de plaisir, comme un jouet plus ou moins aimable que nous pouvions traiter sans conséquence , ou bien comme une associée dont l'apport devait avant tout nous préoccuper. On ne fait point assez attention à la part bonne ou mauvaise qu'elle aura fatalement sur la direction morale et matérielle de la famille, et c'est à cette cause qu'il faut attribuer le plus ordinairement l'éducation frivole, insuffisante ou fausse, que de nos jours encore reçoivent la plupart des femmes. Comment veut-on qu'elles viennent en aide à l'autorité paternelle et qu'elles puissent l'exercer convenablement, puisque, par incurie ou par un calcul aussi misérable, aussi faux que répréhensible, on les tient en général dans un état permanent d'enfance et d'incapacité ? Cependant, par suite de l'excessive rareté des hommes véritablement hommes, beaucoup d'entre elles sont obligées de prendre, sans qu'il y paraisse et avec tous les ménagements qui peuvent déguiser cette triste nécessité, le gouvernement réel de la maison. Toutes peuvent tomber dans le veuvage et avoir à faire face à une foule de difficultés imprévues; se trouver ainsi à la tête d'une gestion matérielle et dans l'obligation d'imposer à tous, et notamment à leurs propres enfants; de les mener à bien tant par la confiance et la persuasion que par la fermeté, la prudence et les lumières d'une instruction solide et variée, exempte de tout pédantisme, et sachant apprécier les principes et les bienfaits de la religion, sans laquelle il n'y a pas d'homme complet ni

de femme à la hauteur de son rôle, c'est-à-dire, vraiment capable de comprendre et d'aimer ses devoirs, de goûter et de donner le bonheur.

Ainsi, ce n'est point par une éducation superficielle ou d'apparat que la femme sera désormais mise à même de rendre à la famille et à l'ordre social les services que l'on est en droit d'attendre d'elle, et de prendre vis-à-vis de tous la place qui lui est due ; c'est par une éducation tout à la fois approfondie et soignée, qui développe dans une juste proportion toutes les facultés et donne à chacune un degré de culture relatif à sa position sociale et à sa fortune, qui la prépare sous tous les rapports à bien remplir toutes les parties de sa tâche, qui la rende digne des égards, du respect et des sentiments auxquels elle peut raisonnablement aspirer, et en fasse le centre de toutes les affections, la providence de sa famille actuelle et à venir.

Une telle éducation, dont le cadre saura s'étendre ou se rétrécir selon les besoins et la condition des personnes, ne peut être conçue et administrée que par la raison, sans laquelle, dorénavant comme toujours, rien de bien ne pourra se réaliser.

Nota. Tout ce qui est dit dans ce petit travail, sur la réserve avec laquelle les parents doivent disposer de leurs biens, sur l'équité qu'ils doivent montrer envers leurs enfants et sur le rôle de la femme, ne faisait point partie du mémoire soumis à l'Académie de Besançon, qui lui a décerné le prix mis par elle au concours.

Digitized by Google

LISTE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU DÉPARTEMENT DU JURA,

AU 31 DÉCEMBRE 1846.

BUREAU.

Président honoraire, M. Thomas, préfet du Jura.

Président annuel, M. Chevillard, ancien sous-intendant militaire, officier de la légion-d'honneur et membre de plusieurs ordres étrangers.

Vice-président, M. Delarue, ingénieur en chef du Jura.

Secrétaire perpétuel, M. Ch. Laumier, homme de lettres.

Secrétaire adjoint, M. Deleschaux, avocat, adjoint au maire de Lons-le-Saunier, membre du conseil général du Jura.

Trésorier, M. Cuenne, avocat.

Conservateur du Musée, M. Désiré Monnier, homme de lettres.

Conservateur-adjoint, M. Piard, archiviste du département.

Bibliothécaire, M. Adrien Renaud, avocat.

COMMISSION D'AGRICULTURE.

MM. Oudard, Thimothée Clerc, Landry, Devaux, Papillon, De Sappel, Cuenne et Mangin.

MEMBRES RÉSIDANT AU CHEF-LIEU.

Section d'agriculture.

MM.

1 Alix, lieutenant de gendarmerie.

2 Cattand, juge de paix.

MM.

3 **Chevillard**, ancien sous-intendant.
4 **Cuenne**, avocat.
5 **Danet**, ancien receveur général.
6 **Harpin**, directeur des domaines.
7 **Marmorat**, docteur en médecine.
8 **Papillon**, président du tribunal civil.
9 **De Sappel**, propriétaire.

Section du commerce et de l'industrie.

10 **Delarue**, ingénieur en chef des ponts et chaussées.
11 **Ferrand**, ingénieur des ponts et chaussées.
12 **Foblant**, Victor, propriétaire.
13 **Furia**, ingénieur civil.
14 **Gorin**, père.
15 **Mangin**, ancien pharmacien.
16 **Mignerot**, négociant.

Section des sciences, lettres et beaux-arts.

17 **Camuset**, curé.
18 **Champay**, ancien greffier.
19 **Clairin**, ancien inspecteur de l'académie.
20 **Deleschaux**, Désiré, avocat.
21 **Desvernois**, baron, maréchal-de-camp en retraite.
22 **Dornier**, inspecteur des écoles primaires.
23 **Ducret**, propriétaire.
24 **Finot**, principal du collége.
25 **Jobin**, greffier du tribunal.
26 **Laumier**, Ch., homme de lettres.
27 **Mathey**, professeur au collége.
28 **Odille**, juge au tribunal de 1.re instance.
29 **Perrin**, avocat.
30 **Piard**, receveur de la ville.
31 **Ravignat**, professeur au collége.

MM.

32 Renaud, Adrien, bibliothécaire.
33 Rubin de Méribel, sous-intendant militaire.
34 Verpillat, docteur en médecine.

MEMBRES RÉSIDANT DANS LE DÉPARTEMENT.

Section d'agriculture.

35 Albert, colonel, à Cornod.
36 Le prince d'Aremberg, à Arlay.
37 Boichoz, père, propriétaire, à Brans.
38 Brune, propriétaire, à Souvans.
39 Clerc, Thimothée, propriétaire, à Cousance.
40 Derriez, secrétaire de la Société d'agriculture, à Dole.
41 Dumont, docteur en médecine, à Arbois.
42 Gacon, ancien sous-préfet, à Orgelet.
43 Gacon, Henri, à Larnaud.
44 Gagneur, Wladimir, à Poligny.
45 Gélion, Sigismond, à Sellières.
46 Karkzenski, à l'Etoile.
47 Landry, propriétaire, percepteur, à Poligny.
48 Langue, propriétaire, à Passenans.
49 Maigrot, propriétaire, à Arlay.
50 Mérona (de), Albert, à Mérona.
51 Oudard, propriétaire, à Courlaoux.
52 Poillevey, président du comice agricole, à Poligny.
53 Ryard, capitaine, à la Loye.
54 Sauria, Charles, à Poligny.
55 Thoisy (vicomte de), à Gizia.
56 Vaulchier (le marquis de), au Deschaux.

Section du commerce et de l'industrie.

57 Babey, Ferréol, à Revigny.
58 Berger, fondeur, à Poligny.

MM.

59 **Bert**, meunier, à Saint-Germain.
60 **Boisdenemets**, propriétaire, à Azans.
61 **Cadot**, agent-voyer, à Saint-Julien.
62 **Capitan**, percepteur, à Cramans.
63 **De Chamberet**, fils, au Pont-de-Poitte.
64 **Charlier**, maître de forges, à Fraisans.
65 **Domet-de-Mont**, propriétaire, à Dole.
66 **Hugonnet**, mécanicien, à Blye.
67 **Le Mire**, aîné, membre du conseil général, à Clairvaux.
68 **Mayet**, mécanicien, à Dole.
69 **Monnier-Jobez**, membre du conseil général, à Poligny.
70 **Poirier**, manufacturier, à Saint-Claude.
71 **Port**, mécanicien, à Dole.
72 **Rebour**, géomètre, à Orgelet.
73 **Thévenot**, négociant, à Moirans.

Section des sciences, lettres et beaux-arts.

74 **Amoudru**, peintre, à Poligny.
75 **Babey**, naturaliste, à Salins.
76 **Barbier**, ancien capitaine de marine, à Orgelet.
77 **Besson**, sculpteur et peintre, à Dole.
78 **Bollut-Grillet**, docteur en médecine, à Dole.
79 **Bourgeois**, principal du collége de l'Arc, à Dole.
80 **Bourges**, peintre, à Dole.
81 **Bousson de Mairet**, homme de lettres, à Arbois.
82 **Brun**, peintre, à Dole.
83 **Buchon**, Maximin, peintre, à Salins.
84 **Capellani**, médecin, à Thoirette.
85 **Dusillet**, Léon, homme de lettres, à Dole.
86 **Fourquet**, professeur de mathématiques, à Dole.
87 **Germain**, docteur en médecine, à Salins.
88 **Guichard**, père, propriétaire, à Cousance.
89 **Javel**, imprimeur, à Arbois.
90 **Jeannez**, membre du conseil général, à Dole.

MM.

91 Lavy, professeur de mathématiques, à Dole.
92 Machard, docteur en médecine, à Dole.
93 Mallard, notaire, à Pagney.
94 Mazuyer, ancien professeur, à l'Etoile.
95 Monnet, ingénieur, à Saint-Claude.
96 Monnier, Désiré, homme de lettres, à Domblans.
97 Morel, fils, membre du conseil général, à Arinthod.
98 Munier, médecin, à Foncine-le-Haut.
99 Pallu, bibliothécaire, à Dole.
100 Pointurier, professeur de dessin, à Arbois.
101 Robin, l'abbé, à Digna.
102 Robert, avoué, à Dole.
103 Robert, fils, de la société phrénologique, à Dole.
104 De Ronchaux, propriétaire, à l'Etoile.
105 Rousset, notaire, à Bletterans.
106 Vandel, peintre, à Saint-Claude.
107 De Vannoz, propriétaire, à Châtillon.

MEMBRES CORRESPONDANTS

DOMICILIÉS HORS DU DÉPARTEMENT.

MM.

1 L'Aubepin (le comte de), à Paris.
2 Balme, docteur en médecine, à Lyon.
3 Bard, Joseph, à Chorey (Côte-d'Or).
4 Barthélemy, Anatole, numismate.
5 Baudot, présid. de la Société des antiquités de la Côte-d'Or.
6 Baudot, juge, à Dijon.
7 Bavoux, avocat, à Paris.
8 Béchet, conseiller de la cour royale, à Besançon.
9 Bernard, membre de la Société d'agriculture, à Bourg.
10 Berthaud, major du 2.e de ligne, à Chalon-sur-Saône.

MM.

11 Boichoz, directeur des contributions directes, à Dijon.
12 Bonafoux, directeur du Jardin des Plantes, à Turin.
13 Bonnaire, homme de lettres, à Lyon.
14 Bonnet, docteur en médecine, à Besançon.
15 Bonvalot, professeur, à Paris.
16 Boret, médecin, à Jussey (Haute-Saône).
17 Bourdelot, directeur des contributions ind., à Vannes.
18 Bowy, Antoine, graveur en médailles, à Paris.
19 Chalandre, géologue, à Lyon.
20 Chambard, sculpteur, à Paris.
21 Choupot, avocat-général, à Besançon.
22 Clerc, Édouard, conseil. à la cour royale, à Besançon.
23 Codèle de Liancour, à Paris.
24 Colin, conseiller à la cour de cassation, à Paris.
25 Considérant, capitaine du génie, à Paris.
26 Cordier, député du Jura, à Paris.
27 Corne, ingénieur des ponts et chaussées, à Besançon.
28 Cotheret, conservateur des forêts, à Bar-le-Duc.
29 Damemme, receveur général, à Melun.
30 Dalloz, député du Jura, à Paris.
31 Delezenne, professeur, à Lille.
32 Debray, ancien receveur général, à Paris.
33 Delacroix, Auguste, homme de lettres, à Paris.
34 Delacroix, membre du conseil général, à Valence.
35 Delafond, professeur à l'école vétérinaire d'Alfort.
36 Delporte, officier au 7.e cuirassiers.
37 De Rotalier, Charles, homme de lettres, à Besançon.
38 Deschamps, Emile, homme de lettres, à Paris.
39 Devaux, major, à Dole.
40 D'Houdetot, directeur des contributions ind., à Toulouse.
41 Droz, de l'Académie française, à Paris.
42 Dubouchet, à Chezal-Benoit, département du Cher.
43 Durand, secrét. de la Société d'agriculture, à Louhans.
44 Duvernois, doyen de la faculté de Strasbourg.
45 Févret-de-St.-Mémin, conservateur du Musée, à Dijon.

Digitized by Google

MM.

46 Gaspard, doct. en méd., à Saint-Etienne (Saône-et-Loire).
47 Gaulard, professeur, à Verdun.
48 Gauthier, docteur en médecine, à Lyon.
49 Gerbet, ancien professeur à Saint-Sulpice, à Paris.
50 Gindre de Mancy, homme de lettres, à Paris.
51 Gouniot, professeur de philosophie, à Blois.
52 Goudot, Etienne, négociant, à Paris.
53 Goudot, Justin, naturaliste, à Paris.
54 Gouillaud, professeur de physique, à Grenoble.
55 Grum, Alphonse, avocat, à Paris.
56 Guénard, Alexandre, bibliothécaire, à Besançon.
57 Guillon, pharmacien, à Lyon.
58 Guyénot, principal du collége, à Chalon-sur-Saône.
59 Guyétant, docteur en médecine, à Paris.
60 Guyornaud, Clovis, homme de lettres, à Besançon.
61 Huart, recteur, à Ajaccio (Corse).
62 Huguenin, sculpteur, à Paris.
63 Hugo, Victor, homme de lettres, à Paris.
64 Jeangerard, officier de marine, à Toulon.
65 Jolibois, curé, à Trévoux (Ain).
66 Jousserandot, Louis, homme de lettres, à Paris.
67 De Lamartine, de l'Académie française, à Paris.
68 Langrenon, peintre d'histoire, à Besançon.
69 Laurent, sous-préfet, à Louhans.
70 Lavirotte, receveur particulier, à Arnay-le-Duc.
71 Leboeuf de Valdahon, à Moneteau (Yonne).
72 Lemarchand de la Faverie, à Rouen.
73 Letellier, inspecteur des ponts et chaussées, à Paris.
74 Levrat-Perroton, à Lyon.
75 Lezay de Marnézia (le comte de), préfet de Loir-et-Cher.
76 Magaud, de Beaufort (M.lle), naturaliste, à Paris.
77 Magnin, conservateur de la bibliothèque du Roi.
78 Malle, secrétaire de la Société des sciences, à Strasbourg.
79 Marjolin, professeur de la faculté de médecine, à Paris.
80 Marmorat, curé de Château-Renaud (Saône-et-Loire).

Digitized by Google

MM.

81 MARQUISET, ancien sous-préfet, à Paris.
82 MICHELOT, chef d'institution, à Paris.
83 MILLARD, Eugène, à Chalon-sur-Saône.
84 MOLARD, membre de l'Institut, à Paris.
85 MONNIER, Léon, maître des requêtes, à Paris.
86 NIEPCE, présid. de la Société archéologique de Chalon-s.-S.
87 NIEL, chef de bureau au ministère de l'Intérieur, à Paris.
88 ORDINAIRE, jeune, directeur de l'école des sourds-muets.
89 OUDET, président à la cour royale de Dijon.
90 PACOUD, docteur en médecine, à Bourg.
91 PARANDIER, ingénieur en chef, à Dijon.
92 PÉCLET, professeur à l'école des manufactures, à Paris.
93 PEIGNOT, inspecteur de l'Académie, à Dijon.
94 PERCEAUX, professeur de chimie, à Strasbourg.
95 PERDRIX, docteur en médecine, à Paris.
96 POCHON, présid. du tribunal de 1.re instance, à Louhans.
97 POUILLET, professeur de physique, député, à Paris.
98 POUJOULAT, Baptiste, insp. des éc. primaires, à Beauvais.
99 PUVIS, présid. de la Société d'Emulation, à Bourg.
100 PONS DE L'HÉRAULT, ancien préfet, à Paris.
101 QUILHET, père, ingénieur en retraite, à Paris.
102 QUILHET, fils, ingénieur civil, à Paris.
103 REURE (de), curé de Louhans.
104 RÉVEILLÉ-PARISE, docteur en médecine, à Paris.
105 RIGAL, manufacturier, à Clairfontaine (Haute-Saône).
106 RIVIÈRE, administrateur, à Alger.
107 ROSSAND, notaire, à Bourg.
108 ROUX, professeur de l'école de médecine, à Paris.
109 ROUX-DE-ROCHELLE, de la Société de Géogr., à Paris.
110 SANTAREM (de), ancien ministre de Portugal, à Paris.
111 SERINGE, professeur de botanique, à Lyon.
112 SIRAND, juge au tribunal de 1.re instance, à Bourg.
113 SORLIN, docteur en médecine, à Paris.
114 THIESSÉ, Léon, ancien préfet, à Paris.
115 THIRIA, ingénieur des mines, à Paris.

Digitized by Google

MM.

116 Tissot, homme de lettres, à Paris.
117 Tissot, professeur de philosophie, à Dijon.
118 Tremeaux, ex-inspecteur des domaines, à Cuiseau.
119 Troyes (A. de), à Besançon.
120 Vallette, négociant, à Bordeaux.
121 Vallot, secrétaire de l'Académie, à Dijon.
122 Viancin, membre de l'Académie, à Besançon.
123 Weiss, conservateur de la bibliothèque, à Besançon.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

1 L'Institut de France, à Paris.
2 La Bibliothèque du Roi, à Paris.
3 L'Académie royale de médecine, à Paris.
4 L'Académie royale de Besançon.
5 L'Académie de Dijon.
6 —— de Rouen.
7 —— de Reims.
8 La Société centrale d'agriculture, à Paris.
9 —— de la Côte-d'Or, à Dijon.
10 —— à Nancy.
11 La Société agnonomique, à Paris.
12 La Société de géographie, à Paris.
13 —— industrielle, à Angers.
14 La Société de la morale chrétienne, à Paris.
15 —— linnéenne, à Paris.
16 La Société d'émulation d'Abbeville.
17 —— de l'Ain.
18 La Société d'agriculture d'Angers.
19 —— de l'Arriége.
20 —— de l'Aube.
21 —— de Besancon.
22 —— du Calvados.
23 —— du Cantal.

24 La Société d'agriculture de Chalon-sur-Marne.
25 —— de la Charente-Inférieure.
26 —— des Côtes-du-Nord.
27 —— de la Drôme.
28 —— de Saint-Etienne.
29 —— de la Haute-Garonne.
30 —— de l'Indre.
31 —— de la Gironde.
32 —— d'Indre-et-Loire.
33 —— de Loir-et-Cher.
34 —— du Loiret.
35 —— de la Loire-Inférieure.
36 —— de la Manche.
37 —— du Mans.
38 —— de Metz.
39 —— de Nîmes.
40 —— du Nord.
41 —— de l'Oise.
42 —— du Pas-de-Calais.
43 —— des Pyrénées-Orientales.
44 —— du Bas-Rhin.
45 —— du Haut-Rhin.
46 —— de Saône-et-Loire.
47 —— de la Haute-Saône.
48 —— de Seine-et-Oise.
49 —— de la Seine-Inférieure.
50 —— de Tarn-et-Garonne.
51 —— de la Vienne.
52 —— des Vosges.
53 Le Comice agricole d'Arbois.
54 —— de Dole.
55 —— de Lons-le-Saunier.
56 —— de Poligny.
57 La Ferme-modèle de Louhans.

1.° Membres résidant dans le département. . . .	107
2.° Membres correspondants.	123
3.° Sociétés correspondantes	57
TOTAL	287

Digitized by Google

TABLE

DES MATIÈRES.

	Pages.
Séance publique. Discours de M. le Président.	5
Quelques mots sur la monomanie homicide.	11
Eloge de M. le Conseiller d'Etat, baron Janet.	30
Fragments d'études physiologiques	43
Lettre à M. l'abbé Gatti.	57
Histoire et description de l'église de Bletterans.	63
Extraits d'un ouvrage destiné à former le complément ou la suite d'un opuscule intitulé *le Legs d'un homme de bien*	72
Continuation des recherches sur la ville d'Héria	77
La Sarthe et le Jura, poésie	87
Lettre aux membres de la Société d'Émulation du Jura	91
Mémoire historique et statistique sur les papeteries dans le Jura	98
Champagnole, souvenir de 1818	128
Des causes de l'affaiblissement de l'autorité paternelle, ... relever	133
... et des membres de la Société d'Emulation	177

FIN.

Digitized by Google

TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU JURA.

Digitized by Google

TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU DÉPARTEMENT DU JURA,

Pendant les Années 1848, 1849 et 1850.

LONS-LE-SAUNIER,

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DE FRÉDÉRIC GAUTHIER.

1851.

Digitized by Google

TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU JURA,

Pendant les années 1848, 1849 et 1850.

PREMIÈRE PARTIE.

Séance publique et solennelle

du 30 *décembre* 1850.

La séance est ouverte, à une heure et demie, dans la salle ordinaire des réunions, à l'Hôtel-de-Ville, en présence d'un concours nombreux de membres résidents, de membres correspondants et de citoyens.

M. le Préfet, président-né de la Société, occupe le fauteuil; il est assisté de M. De Larue, vice-président, et de M. Chevillard père, ancien président annuel, actuellement président honoraire.

M. De Larue ouvre la séance par le discours suivant :

Digitized by Google

« Messieurs,

« C'est en présence du premier magistrat du département que la Société d'émulation vient rouvrir le cours de ses séances publiques et solennelles, que depuis trois ans elle avait suspendues. En nous consacrant quelques moments dérobés à ses occupations administratives, M. le Préfet a voulu donner à la Société un témoignage de l'intérêt qu'il porte à ses travaux, et lui fournir la preuve d'une bienveillance non moins grande que celle à laquelle l'avaient accoutumée ses prédécesseurs. Qu'il me soit permis d'être ici l'interprête des sentiments de reconnaissance de la Société tout entière pour cette bienveillance, dont elle saura se montrer digne.

« Depuis trois ans, Messieurs, que nos séances publiques ont été suspendues, nos travaux ont été en même temps, sinon interrompus tout-à-fait, du moins considérablement ralentis. C'est qu'au milieu des préoccupations politiques qui pesaient sur les esprits, il y avait peu de place pour les luttes de l'intelligence. Mais aujourd'hui que, grâce au règne de l'ordre, un avenir plus certain s'ouvre devant nous, et qu'un horizon plus calme apparaît à nos yeux, espérons que vos travaux prendront un nouvel essor, et que votre ardeur sera d'autant plus grande que vous sentirez plus vivement

Digitized by Google

la nécessité de combler une lacune, et de réparer la perte d'un temps précieux. La carrière vous est ouverte, aussi large que jamais, dans le champ de l'industrie, de l'agriculture, de la science théorique et pratique, de la morale et des belles-lettres.

« Ce n'est pas d'ailleurs que la Société soit restée oisive ; vous pourrez, dans quelques instants, vous convaincre qu'il n'en a point été ainsi, en entendant les mémoires dont lecture va être donnée; et je dois m'empresser de dire que là ne se bornent pas tous les travaux de la Société; mais un choix a dû être fait parmi les documents les plus propres à intéresser les auditeurs, soit par le charme du style, soit par la nature du sujet qu'ils traitent. Plusieurs autres qui, à raison de ces circonstances et de leur étendue, n'obtiendront pas l'honneur de la lecture dont ils sont d'ailleurs parfaitement dignes par le mérite des études qu'ils renferment, seront insérés dans le recueil des publications de la Société.

« Il va également vous être donné connaissance des principaux changements survenus dans notre sein : si d'excellentes acquisitions ont été faites, nous avons aussi éprouvé des pertes trop regrettables.

« Ici, Messieurs, appelé par le titre de vice-président, que je dois à vos suffrages, à remplacer l'honorable confrère qui a si long-temps

été à la tête de la Société, et que le poids des années force de renoncer à une charge qu'il a si bien remplie, je suis certain d'avoir toute votre sympathie en lui payant un digne tribut de reconnaissance. Nous avons tous pu apprécier, comme ils le méritaient, les soins de chaque jour qu'il apportait à notre œuvre, qu'il a en quelque sorte fondée. L'appui de sa longue expérience ne nous fera que trop souvent défaut, et vous sentirez dès aujourd'hui, Messieurs, que son concours actif nous manque, puisque vous n'entendrez pas cette voix qui vous tenait captifs, chaque année, sous le charme de sa parole, dans ces comptes-rendus de nos travaux, si pleins de fines appréciations et de grâce spirituelle.

« La Société a déjà, comme preuve de sa gratitude, décerné à Monsieur Chevillard la dignité de président honoraire. Là cependant ne sauraient s'arrêter les témoignages de nos sentiments ; mais le soin de ce public hommage, trop au-dessus de mes forces, appartiendra à celui que vos suffrages appelleront à sa place. »

M. le Préfet répond à ce discours dans une improvisation que nous regrettons de ne pouvoir reproduire. Après quelques mots de remerciment et d'encouragement à la Société, il dit que tous les efforts de son administration

Digitized by Google

tendront au bien général du département; que, dans ce but, il ne croira jamais assez faire pour le maintien de l'ordre et de la tranquillité, sans lesquels il n'est rien de possible, rien de stable, sans lesquels surtout l'industrie et l'agriculture ne peuvent prospérer. Cette allocution est vivement applaudie.

Il est ensuite donné connaissance de la situation de la Société à la fin de l'année 1850, par M. Piard, conservateur-adjoint du Musée.

« Pendant les trois années qui se sont écoulées depuis la dernière réunion solennelle de la Société, le 30 janvier 1847, plusieurs de ses membres ont changé de résidence et nous ont ainsi privés de leur concours. En première ligne nous nommerons M. Charles Laumier, notre ancien secrétaire, que nous avons eu le regret de voir s'éloigner pour aller résider à Vesoul, où il est rédacteur du *Journal de la Haute-Saône*.

« Nous avons perdu en M. Laumier un estimable collaborateur, qui, dans ses utiles fonctions, avait dignement succédé à M. Houry, qu'il sera si difficile de remplacer; car il fut en tout temps la personnification de la science et du travail, et l'exemple du dévouement pour l'honneur de la Société d'émulation.

« M. Dornier, inspecteur des écoles primaires et l'un des membres résidents, a été appelé à

Vesoul pour y exercer les mêmes fonctions. M. Mathey, professeur de mathématiques spéciales, nous a quittés pour aller à Schélestadt professer le même cours au collége de cette ville.

« Nous avons à déplorer la perte que nous avons faite de M. Danet, ancien receveur-général, et l'un des premiers fondateurs de la Société d'émulation en 1818. M. Danet a été enlevé à sa famille et à ses amis dans le cours de l'année 1849.

« Malgré le ralentissement de nos travaux et la suspension de nos séances, depuis les trois dernières années, la Société n'a pas discontinué ses rapports avec la plupart des académies et autres sociétés littéraires et agricoles de France; ces compagnies savantes ont adressé leurs mémoires et publications mensuelles en échange des comptes-rendus que nous leur avons envoyés par l'entremise et sous le couvert de M. le ministre de l'instruction publique. Ces nombreux mémoires, ainsi que les documents statistiques donnés par le ministère de l'intérieur, ont beaucoup contribué à augmenter et enrichir la bibliothèque. Il en sera donné une liste détaillée dans le recueil imprimé pour l'année 1850; et lorsqu'on aura pu transférer cette précieuse collection dans le nouveau local qui lui est destiné, M. le bibliothécaire se propose de former un catalogue méthodique de tous les

ouvrages qui la composent, en le divisant en deux parties distinctes.

La première comprendra les ouvrages manuscrits ou imprimés des auteurs nés dans le département ou qui l'ont habité, ainsi que ceux qui ont un rapport avec l'histoire du pays ou de la province de Franche-Comté.

« La seconde partie se composera des ouvrages donnés ou acquis, de quelque part qu'ils puissent provenir.

« On n'a pu jusqu'à présent entreprendre ce travail, à raison du manque d'espace dans le local actuel, où la bibliothèque appartenant à la ville se trouve réunie avec celle de la Société, mais sans qu'il y ait pour cela confusion entre l'une et l'autre.

« Le musée a été organisé, en 1818, avec les objets que l'on avait déjà recueillis, en 1813 et 1814, dans un but d'illustration départementale. Il s'est augmenté successivement chaque année par le moyen des dons qui ont été faits et par des acquisitions, mais surtout par le concours des jeunes élèves du Jura, qui ont suivi les écoles des beaux-arts dans les académies de Dijon et de Paris, et qui reçoivent des encouragements de la part du conseil général.

« Les collections diverses en objets d'histoire naturelle et de géologie ne sont pas moins remarquables et dignes de fixer l'attention, puis-

qu'elles sont composées en partie des dons envoyés par nos compatriotes résidant dans les contrées de l'Amérique et de l'Asie, et qui se sont fait un devoir d'offrir les fruits de leurs recherches scientifiques pour enrichir le musée de leur département.

« Lorsque le nouvel emplacement destiné à recevoir le musée sera disponible, on en fera le transport le plus tôt qu'il sera possible, le conseil municipal ayant consenti à consacrer à la Société d'émulation les deux salles nécessaires pour recevoir ce dépôt, qui renferme non-seulement les œuvres des artistes, mais encore les objets d'antiquité et de numismatique trouvés dans le Jura.

« Pendant le cours de l'année 1850, la Société a reçu au nombre de ses correspondants:

« 1.° La société archéologique de Chalon-sur-Saône, représentée par son président, qui lui a fait l'envoi des premiers volumes de ses mémoires littéraires, accompagnés d'un album de belles planches lithographiées, représentant les dessins de monuments d'antiquités romaines et du moyen âge, qui ont été découverts dans l'arrondissement de Chalon.

« 2.° M. Thurmann, professeur de statistique et de géologie à Porentruy, qui a envoyé une collection de ses ouvrages avec ceux de plusieurs auteurs de cette même ville.

« 3.° M. Hugon, de Nozeroy, élève en méde-

cine à Paris, qui a fait hommage de deux tableaux du Parocel et d'un autre de l'école flamande, ainsi que de deux gravures de Wandermeulen, représentant les sites de St.-Laurent-la-Roche et du fort Ste.-Anne près Salins, avec d'autres ouvrages littéraires d'auteurs francs-comtois.

« 4.° M. Marcou, de Salins, membre de la société géologique de France, déjà envoyé par le Gouvernement dans les États-Unis pour des travaux scientifiques, et qui a fait don à la bibliothèque de son ouvrage sur la géologie du Jura Salinois.

« La Société s'était fait un religieux devoir d'admettre au nombre de ses membres résidents M. Gustave Houry; c'était un hommage qu'elle avait à rendre à la mémoire si honorable de son père, qui a été l'un de nos plus zélés collaborateurs.

« M. Houry avait à peine accepté cette proposition, et témoigné toute sa reconnaissance à la Société, que, par une destinée tout-à-fait inattendue, il a été enlevé à sa famille, à ses amis, aux arts de l'harmonie qu'il avait cultivés avec un si heureux succès, et à notre Société qui se serait fait honneur de le compter parmi ses membres.

« Un jour il se trouvera dans cette enceinte une voix plus capable et plus éloquente pour payer un juste tribut à sa mémoire. »

Sur l'invitation de M. le Président, et conformément à une délibération précédente de la Société, il est donné, dans l'ordre suivant, lecture, par leurs auteurs, des mémoires et notices ci-après :

NOTICE

SUR PIERRE - GABRIEL ÉBRARD,

PROCUREUR-GÉNÉRAL-SYNDIC

du département du Jura, en 1793,

Lue à la Société d'émulation de ce département, en séance solennelle, le 30 *décembre* 1850,

PAR M. PERRIN, AVOCAT, MEMBRE DE CETTE SOCIÉTÉ.

MESSIEURS,

Il y a près de quatre ans que j'appelais votre attention sur une des célébrités jurassiennes, et que je vous retraçais les différentes phases qui signalèrent la brillante ascension du baron Janet dans l'administration publique. J'ai aujourd'hui à vous entretenir d'un autre compatriote, qui n'a pas moins de droits à votre souvenir. Je veux parler d'Ébrard, l'un des hommes les plus distingués que la ville de Lons-le-Saunier ait comptés parmi ses enfants et dont elle ait fait présent au département du Jura. Jurisconsulte et orateur comme Janet, attaché au même drapeau politique, victime

Digitized b

des mêmes catastrophes, obligé aussi de s'exiler, et partageant enfin le triomphe du retour dans la commune patrie, si Ébrard, dont une santé délabrée par le travail vint arrêter la carrière, sembla dès-lors jeter moins d'éclat et ne jouir que d'une illustration locale plus restreinte que celle de son jeune émule, on peut dire, (par une sorte de compensation et pour soutenir le parallèle), qu'Ébrard eut plus d'importance dans le Jura, plus d'influence sur ses concitoyens, plus d'aptitude, par son expérience des hommes, à vaincre les obstacles sans cesse surgissant des premiers troubles révolutionnaires. L'existence sociale de Janet s'appuya spécialement des gloires de l'Empire ; celle d'Ébrard, bien plus difficile, fut, tout entière, liée aux terribles vicissitudes de la révolution.

Pierre-Gabriel Ébrard naquit à Lons-le-Saunier en 1748 et fit ses études au collége de cette ville. Doué d'une précocité frappante, il effaçait sans peine tous ses condisciples. Mais, il faut le reconnaître, (quoiqu'on en dise à présent dans un funeste esprit de parti), l'instruction publique, alors mal organisée, et livrée à des régents routiniers, n'était pas propre à seconder les dispositions naturelles de la jeunesse. Écoutons Ébrard lui-même, arrivé à l'âge de quarante-cinq ans, et développant (dans un écrit dont je

parlerai tout à l'heure) ses idées sur les colléges de son temps : « Ma propre expérience, dit-il, m'a appris combien l'éducation des écoles ordinaires est peu satisfaisante. J'étais dans mes classes un phénix, et, lorsque je me suis senti un homme fait, j'ai éprouvé, à ma honte, le vide des connaissances, même les plus essentielles. Ma mémoire, très heureuse, a fait tout mon mérite scolastique. » Mais, dans un sujet tel qu'Ébrard, le vice des études superficielles est bientôt réparé. Et de quoi ne vient-on pas à bout avec de la mémoire, cette base fondamentale de notre intelligence ! Le jeune étudiant eut à peine secoué la poussière des écoles inférieures, qu'il sentit sa vocation pour l'étude des lois et pour les combats de l'arène judiciaire. Il se rendit à Besançon, et y fut ce qu'il avait été à Lons-le-Saunier, ce qu'il devait être partout.

Revenu dans sa ville natale, Ébrard, dès ses premiers débuts au barreau, eut l'art de se faire pardonner sa supériorité. Il sut ménager des rivalités injustes, les jalousies des jeunes gens, les susceptibilités et les prétentions des vieillards. Il surmonta toutes les résistances par sa modestie, par ses manières prévenantes, par des concessions souscrites à propos et par l'agrément général de son commerce. Les plus envieux et les plus difficiles finirent par

admirer ses connaissances étendues, son intarissable abondance, la douceur de sa parole et jusqu'au son enchanteur de sa voix, qui fesait oublier que la nature lui avait refusé de beaux traits. Vous devinez, Messieurs, que son éloquence, toujours mielleuse et sans emportement, le rapprochait plus de Cicéron que de Démosthènes, plus de Vergniaud que de Mirabeau. Disons, cependant, pour éviter une complaisance que l'impartialité de l'histoire ne saurait admettre, qu'il parlait mieux qu'il n'écrivait. Ce que j'ai vu de ses mémoires d'avocat, auxquels vraisemblablement il attachait peu de prix, n'était point irréprochable sous le rapport de la correction du style.

Notre grande révolution trouva Ebrard en possession d'une considération et d'une estime générales. Elle l'appela à son aide, et il entendit cette voix formidable qui devait bientôt soulever la France et l'Europe. Plein de bonne foi et d'enthousiasme, il salua avec joie la nouvelle aurore politique, ne se doutant pas qu'un horizon, en apparence si lumineux, pût s'obscurcir, puis disparaître dans des tempêtes furieuses. Ses concitoyens le comprirent parmi les députés de Lons-le-Saunier à l'assemblée bailliagère qui se tint dans cette ville au mois d'avril 1789. Peu après, la France ayant été divisée en départements, il fut nommé

procureur-général-syndic de celui du Jura.

C'est dans ces délicates et importantes fonctions qu'on vit se développer rapidement la vaste capacité dont les luttes judiciaires n'avaient révélé qu'une partie minime. Le défenseur des intérêts privés devint le protecteur des intérêts publics. Le modeste jurisconsulte, jetant sa toge, nous découvrit l'habile administrateur, l'homme d'Etat de son pays, je dirais presque le gouverneur du Jura. Serai-je démenti, quand je rappellerai qu'Ebrard, étant à la fois l'homme de conseil et d'action, dirigeait tout, fesait tout? Neuf dans la carrière, il semblait y avoir vieilli. Survenait-il une loi nouvelle? aussitôt partait une circulaire où les procureurs-syndics des districts trouvaient une boussole sûre. Aussi, ces fonctionnaires n'exécutaient jamais les décrets législatifs avant d'avoir reçu les lumineuses instructions auxquelles le procureur-général les avait habitués. Ebrard consumait ses jours au travail, bravant la fatigue, et sacrifiant sans regret une santé frêle, déjà fortement compromise. Aussi, quelle confiance, quelle affection, quels respects, il obtenait de ses collègues et de tous les vrais patriotes capables d'apprécier ses services! Mais, en même temps, hélas! que de persécutions suscitées par la démagogie naissante! Que de contradictions insensées, de haines furibondes, d'injures grossières,

de la part des ambitieux qui, sans atteindre aux mêmes talents, prétendaient au même pouvoir, à la même influence, à la même vénération! Les brouillons subalternes, dont les frères Dumas s'étaient déclarés les chefs, ne cessaient de harceler l'aigle de l'administration départementale, méconnaissant tous ses travaux, calomniant toutes ses vues, empoisonnant toutes ses paroles, non moins que ses démarches, et ne lui tenant compte d'aucun sacrifice. Le club de Lons-le-Saunier, affilié aux Jacobins, retentissait de déclamations contre lui.

J'ai nommé les frères Dumas. La plupart de vous, MESSIEURS, n'ont pas pu les voir, et ne les ont connus que de réputation. Moi, qui souvent les ai entendus porter la parole, je peux, quoique je ne fusse alors qu'un écolier, vous donner une certaine idée de ces deux hommes. Je crois devoir le faire, puisque je vous entretiens d'Ebrard et qu'ils le tourmentèrent.

L'un et l'autre étaient avocats. Etrangers à la ville de Lons-le-Saunier, ils vinrent, quelque temps avant 1789, s'y domicilier en même temps que leur père, qui y avait été appelé comme officier de maréchaussée. On leur reconnaissait à tous deux un talent plus qu'ordinaire; mais, d'ailleurs, ils ne se ressemblaient en rien.

L'aîné, doué de formes herculéennes, d'une

Digitized by Google

noble figure, d'une voix mâle et sonore, était plus propre à électriser les masses qu'à persuader d'impassibles magistrats. Son caractère bouillant, aisément irritable, le laissait en proie à des emportements qu'il ne pouvait réprimer. Souvent, il perdait par sa violence ce qu'il aurait obtenu avec un peu de modération. Ce fut cette violence qui, indisposant le public et surtout les hommes de palais, mit toujours des entraves aux succès de Dumas aîné, comme avocat. Au lieu de s'avouer une cause si simple et si naturelle, il attribua son insuccès à l'inimitié de la bourgeoisie; et, devenu lui-même l'ennemi de cette classe de citoyens contre laquelle il récrimina sans mesure, il se posa, au premier signal de la révolution, comme orateur du peuple. De concert avec son frère, il prononça, dans diverses circonstances, les plus virulents discours. On comprend qu'il entendait d'ailleurs être élevé par la faveur populaire aux emplois publics. Cependant cet homme, dans ses rancunes, n'était point indomptable, et l'ambition ne l'avait pas perverti. On lui reconnaissait une âme sensible, un cœur humain et généreux, le désir d'être juste. Elu deux fois juge de paix, il ne se montra point indigne de ces paisibles et conciliantes fonctions. Mais il restait prévenu contre Ebrard, et ne voyait toujours en lui que le chef des bourgeois, ses prétendus ennemis. Enfin, nommé membre du di-

Digitized by Google

1.

LÉGE

	Teintes indicatives.
Terrain détritique.	
Terrain alluvien.	
rrain Jurassique. — uge des calcaires infér	

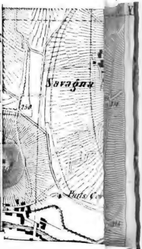

Google

rectoire du département, il se trouva à côté du procureur-général. Ce rapprochement eut un effet magique. Dumas fut aussitôt l'ami, non moins que l'admirateur de son nouveau collègue dont il avait jusque-là méconnu le patriotisme sincère et le rare talent. Le tribun fougueux de la société populaire, subissant l'ascendant irrésistible du procureur-général, rougit d'avoir marché si long-temps sous l'étendard de l'anarchie, rompit avec son frère, dont il condamna publiquement le démagogisme, et ne quitta plus la ligne droite. Ce fut un des triomphes d'Ebrard, et un des plus utiles à la bonne cause.

Dumas cadet (René-François) ne ressemblait ni à son aîné, ni à ses autres parents. D'une taille au-dessous de la moyenne, il n'avait pas à remercier la nature de ses qualités physiques. La pâleur de son visage fesait contraste avec la couleur ardente de ses cheveux. Ses traits irréguliers, enlaidis par une excessive maigreur, inspiraient contre lui une prévention qu'une voix grêle et sifflante ne venait pas dissiper. Mais il maniait aisément la parole; et, s'il n'avait pas les mouvements oratoires de son frère, il passait pour être plus logicien et d'une plus grande finesse. C'est lui qui fonda le premier club à Lons-le-Saunier. Elu maire en 1791, à une faible majorité, et par suite, soit de la pusillanimité, soit de l'incorrigible apathie de la

classe bourgeoise, il ne s'occupa que d'exaspérer le prolétariat. Ceux qui ont vécu à cette triste époque et que le temps n'a pas encore moissonnés, doivent se souvenir, ainsi que moi, de la crise que nous éprouvâmes, cette même année, dans le mois d'avril, le jour de la fête de saint Vernier. Les vignerons, exaltés par les déclamations de ce pervers magistrat, que secondaient les fumées du vin, avaient formé un rassemblement tumultueux. La foule poussait des cris de destruction, et allait se précipiter dans les maisons des personnes désignées sous le nom d'*aristocrates*. Qui parvint à conjurer cet orage ? Ebrard. Ranimant ses collègues consternés, puis employant tour à tour, auprès d'une multitude égarée, la douceur et l'énergie, il sut, par son éloquence entraînante, apaiser les esprits les plus échauffés. Légitime et glorieuse victoire ! Mais, en déjouant les projets et blessant l'orgueil de Dumas, elle acheva d'ulcérer le cœur de cet énergumène. Après avoir quitté la ville, trop petit théâtre pour des passions telles que les siennes, et mérité par ses fureurs la place de vice-président du tribunal révolutionnaire, Dumas jouit d'un commencement de vengeance en voyant monter à l'échafaud Vaillant, Viviand, Mantry, Sorlin, Guyon et d'autres infortunés Jurassiens. C'était peu ; il lui fallait le sang d'Ebrard. Peu avant de porter lui-même sa tête sur la place

de la Révolution, il ne parlait encore du digne procureur-général que pour regretter de n'avoir pu lui arracher la vie.

Mais revenons, Messieurs, pour ne pas trop anticiper sur les époques. J'ai rappelé le premier club de Lons-le-Saunier. Cette réunion, à peine organisée, se montrait menaçante. Les propriétaires, effrayés, sentirent la nécessité de se défendre. Ils établirent à leur tour une société sous le titre de *Société des amis de la Constitution*. Habitués à prendre Ebrard pour leur chef, ils s'assemblèrent sous sa présidence. Le club n'eut pas assez d'anathèmes, pas assez de malédictions et de vociférations contre l'élu de la bourgeoisie.

On peut me demander ici comment il arriva que le procureur-général, avec tant de mérite, tant d'estime, tant d'influence, ne fut porté à aucune des assemblées législatives? Cela s'explique. Ebrard, lors de la députation aux Etats-généraux, paya tribut à la vieillesse de Vernier qui l'avait présenté au barreau, et lui avait transmis sa clientèle. Généreux et sans ambition, dès qu'il sut qu'une forte partie des électeurs désignait Perrin aîné, son ami intime, pour la législature, loin de le contrarier, il l'appuya de toutes ses forces. Enfin, il crut devoir céder encore à Vernier, qui déclara sa candidature pour la Convention. Ajoutons, cependant, que sa santé déclinante, et l'âge

tendre de ses enfants, ne furent pas étrangers à cette dernière abnégation. Mais tout le monde a pensé qu'il n'avait tenu qu'à lui d'aller représenter le Jura à la tribune nationale.

Ebrard subit la pression des événements majeurs qui se succédèrent si rapidement vers la fin de 1792 et au commencement de 1793. Mais il ne se sépara point de son pays qu'il ne pouvait cesser d'aimer, et adopta franchement le régime républicain. Le club des Jacobins ne lui rendit jamais justice. En avril de cette dernière année, il nomma une commission pour scruter la conduite politique des divers fonctionnaires. Cette commission ne manqua pas de placer le procureur-général parmi les suspects. On adjoignit à celui-ci, dans cette inique proscription, son père, plusieurs de ses parents, ses meilleurs amis, nombre de propriétaires, et la société tout entière des Bons-Cousins.

Ces vexations odieuses n'empêchèrent pas Ebrard d'exercer des actes de bienfesance envers d'autres proscrits qu'illustraient leurs talents et leurs malheurs. Il donna asyle au général Mathieu Dumas, à Théodore Lameth, et à plusieurs hommes éminents. Ce sont peut-être ces traits d'une généreuse hospitalité qui ont pu faire naître, plus tard, le soupçon que le chef de l'administration du Jura était orléaniste. Mais, d'abord, rien ne prouve qu'à cette époque,

Digitized by

Théodore Lameth, Mathieu Dumas, et les autres personnages de marque, qu'Ebrard reçut chez lui, conspirassent en faveur de la maison d'Orléans. Et, eussent-ils intrigué en ce sens, je me refuserai toujours à croire que notre sage et incorruptible concitoyen eût abjuré ses antécédents pour devenir un conspirateur. Son caractère loyal et ses principes connus me répondent du contraire. On a allégué qu'il présidait les Francs-Maçons de Lons-le-Saunier. Cela se peut; Ebrard présidait partout. Mais de cette circonstance et de celle que le duc d'Orléans (Philippe-Egalité) était, en France, grand-maître de la Franc-Maçonnerie, résulte-t-il qu'Ebrard voulait faire asseoir ce prince sur le trône? Une si vague conjecture ne vaut pas la peine d'une discussion. On a tiré aussi quelques inductions d'une prétendue correspondance à laquelle on attribue la date de 1793, et qui évidemment, si elle était réelle, serait de 1795; mais, qu'elle soit de 1795 ou de 1793, il n'importe pas, parce qu'on ne la trouve que dans des chiffons sans valeur. Ebrard, je ne crains pas de l'affirmer, n'aurait jamais cherché à détrôner Louis XVI, ni à dépouiller la famille de cet infortuné monarque.

Je reprends le fil des événements. Les représentants du peuple Prost et Léonard Bourdon étaient venus en mission dans le Jura et n'y avaient pris que des arrêtés violents ou inop-

portuns, propres à indisposer les esprits. La Convention fléchissait alors sous le joug de ses tribunes vocifératrices et de la municipalité de Paris. L'administration du Jura envoya des commissaires à plusieurs départements, dans le but de se concerter pour rendre la liberté au gouvernement. Telle fut, en 1793, l'origine de ce qu'on a appelé *fédéralisme*. Ce projet d'association n'avait nullement pour objet, comme quelques-uns l'ont cru, même assez récemment, d'organiser une constitution fédérale à l'instar de la Suisse. Nos administrateurs, trop patriotes et trop judicieux pour ressusciter le faux système et la trahison de l'abbé de Baume, don Jean de Watteville, protestèrent avec sincérité de leur attachement à la République une et indivisible. Ils prirent, soit avant, soit après la fatale journée du 31 mai, différentes mesures, dont une des plus importantes fut l'établissement d'un *conseil de salut public*, chargé, dans des conjonctures aussi critiques, de diriger les intérêts du pays et la marche des affaires. Nous lisons dans l'arrêté émis par ce conseil le 8 juin, que l'envoi de commissaires dans divers départements a pour unique objet « d'y connaître l'esprit public sur les effets des insurrections qui ont eu lieu à Paris depuis le 31 mai jusqu'au 4 juin : *qu'ils ne sont nullement destinés à concerter aucun fédéralisme, aucune mesure*

Digitized by Google

contraire à l'unité de la République et à la forme de gouvernement qui sera constituée par l'assemblée libre des représentants du peuple. » Bien plus, le conseil exige que chacun de ses membres prête solennellement, en présence du peuple, « le serment de maintenir la liberté, l'égalité, la souveraineté du peuple, une, indivisible en république unique, *non fédérative*, sans aucune coalition contraire à ces principes entre les administrations ou autorités constituées. » La conduite du conseil de salut public parut si franche, si pure, si patriotique aux représentants Garnier et Bassal qui arrivèrent dans nos murs, qu'ils l'approuvèrent publiquement par une lettre officielle du 10 juillet.

Ces deux hauts missionnaires ayant manifesté le désir d'entretenir le procureur-général en particulier, Ebrard se rendit à leur hôtel. Il leur déroula le tableau fidèle des opinions politiques qui régnaient dans le Jura, et leur mit sous les yeux le registre des délibérations du conseil. Les deux représentants étaient sans doute, alors, dégagés de toute obsession malveillante. Ils furent frappés de la confiance, du ton de bonne foi, de l'accent de vérité qui accompagnaient toutes les paroles du célèbre administrateur jurassien. Garnier lui serra la main. « Oui, lui dit-il, je vous crois patriote ; tout ce que vous nous montrez, tout ce que

vous nous dites me l'atteste. Le gouvernement a été trompé; mon collègue et moi, nous le désabuserons. » Garnier et Bassal partirent avec toutes les apparences d'une satisfaction complète. Ebrard, le trop confiant Ebrard crut en avoir fait ses amis.... Mais il oubliait que le vindicatif, le sanguinaire Dumas cadet était à Paris.

Un décret du 29 juillet appelle à la barre de la Convention le procureur-général et Dumas aîné, vice-président du directoire du département. Un nouveau décret, lancé le 27, étend cette mesure à plusieurs autres fonctionnaires; et enfin, le 9 août, un troisième décret met tout le conseil hors la loi. Ils auraient pu résister; tous obéirent en se séparant, et ne durent plus penser qu'à sauver leurs têtes. Ils s'exilèrent, en attendant la délivrance de la patrie.

Vous concevez, Messieurs, le désespoir d'Ebrard quand il lui fallut briser une vie domestique jusqu'alors si pleine de charmes pour lui, et quitter sa digne épouse ainsi que ses jeunes enfants dont il était adoré. Je renonce à vous retracer cette séparation déchirante; les couleurs que j'emploierais seraient toujours trop pâles; mais j'ai un autre moyen de vous faire connaître cet homme aimant et sensible. Je possède la copie d'une lettre qu'il écrivit de Moudon en Suisse à sa famille, le 18 décembre

Digitized by Google

1793. Il va se peindre lui-même dans quelques passages que je vous lirai. Ebrard s'adresse d'abord à son épouse et débute en ces termes :

« Si la mort nous sépare et que tu me survives, ma chère et digne amie, je te conjure de ne pas céder à ta douleur ; il fallait que, tôt ou tard, cette séparation s'effectuât d'une manière ou d'autre. Ecoute la voix de ta raison, vois tes enfants dans lesquels je revis encore, prends confiance dans la Providence, livre-toi aux sentiments de ta religion et tu seras consolée. Il faut que tu te conserves pour notre famille naissante, à laquelle tu dois désormais tenir lieu de tout. Consacre-toi à son bonheur, tu y trouveras le tien propre. Je meurs content, par la confiance que j'ai dans ta tendresse maternelle. »

Cet époux si tendre s'occupe ensuite de l'éducation de ses enfants. Il en fixe les bases, et vous allez voir comment cet homme, que ses adversaires, égarés par l'esprit de faction, représentaient comme un ennemi de l'égalité, pensait sur les diverses professions qui se partagent entre les habitants de chaque pays ;

« Que mes enfants, dit-il, n'oublient jamais que tous les états sont honorables, lorsqu'on sait en remplir les obligations. Il n'en est de vils qu'aux yeux de l'homme vil, qui méprise tout dans les autres, pour se dissimuler à lui-même le mépris dont il est digne. »

Certes, on ne peut flétrir les préjugés avec plus d'énergie. Plus loin, Ebrard exprime l'opinion: qu'il est sage de joindre aux études d'une éducation ordinaire l'adoption d'un art mécanique. C'est là que, déplorant le sort des Français infortunés qui vivent éloignés de leur patrie, il dit:

« Tous les émigrés que j'ai vus ont éprouvé et éprouvent le besoin d'un état, d'un talent ou d'un métier quelconque. Il en est plus d'un qui se sont vus forcés d'apprendre en Suisse des professions dures et pénibles, ou de se mettre au service pour pouvoir soutenir une vie languissante. Je conseille donc de faire entrer dans le plan d'éducation de nos fils l'apprentissage d'un art mécanique ou libéral, tel qu'il puisse devenir une ressource dans le besoin.... C'est une petite dépense qu'il ne faut pas négliger, et à laquelle j'attache d'autant plus de prix, que l'étude d'un métier, au moral, est propre à familiariser les enfants *avec les idées d'égalité*, qui les portent à apprécier les hommes dans toutes les classes, et à détruire ce germe d'orgueil qui, souvent, efface toutes les belles qualités, fruit d'une bonne éducation. »

Est-ce là, je le demande, est-ce là, Messieurs, le langage d'un ambitieux, vain, exclusif, dédaigneux envers les classes ouvrières? Où trouver une philosophie plus douce, un plus grand respect pour ses semblables? Qui a mieux

parlé de l'égalité? Et remarquez-le, Messieurs, quand Ebrard s'exprimait ainsi, il venait d'être proscrit au nom de l'égalité, la plaie était saignante. N'admirez-vous pas avec moi un si constant, un si impartial, un si sincère hommage!

Ebrard, continuant ses leçons paternelles, invite ses enfants à ne jamais abandonner le culte de leurs pères et en développe les motifs:

« Mais, ajoute-t-il tout en recommandant de les élever dans leur religion native, je recommande plus soigneusement encore de ne pas les fanatiser par une exaltation de principes. La véritable dévotion est ennemie de tout excès, elle est tolérante: ce doit être son principal caractère; et si ce principe est fortement inculqué dans l'esprit de nos enfants, il suffira pour les garantir des dangers de la superstition et du fanatisme. »

Des idées religieuses, l'instruction lucide du père de famille passe aux opinions politiques. Ici, on reconnaît aisément le proscrit, victime de l'injustice, l'exilé dont la catastrophe est encore toute récente, et qui, dans l'amertume de son chagrin, forme des vœux qu'il ne saurait tenir, ou embrasse des doctrines qui disparaîtront au premier sourire de la fortune:

« Le tableau de la révolution de France,

(lisons-nous dans le même écrit), et celui de mes propres malheurs, offrent à mes enfants une grande leçon, qui doit les éloigner, pour la vie, de toute influence, de toute part active dans le gouvernement, quelle qu'en soit la forme. Qu'ils fuient également, et la faveur populaire, et la faveur du souverain ! Ce n'est pas dans les grands emplois que se trouve le bonheur; ils sont au contraire le germe des maux qui empoisonnent la vie..... Le calme d'une vie ignorée est préférable à tout. Hélas! je n'aspirais qu'à ce bonheur; et il m'échappe, quoique je sois sans ambition. Qu'en tout temps, mes fils soient soumis aux lois de leur pays; mais surtout que, sous prétexte de novations utiles, ils ne soient jamais auteurs ou complices de révolutions. Elles ne peuvent s'opérer qu'à force de malheurs; et l'expérience terrible que j'en fais ne doit jamais sortir de la pensée de mes enfants. »

Oui, certes, Ebrard n'avait point écouté la voix de l'ambition ; mais c'est précisément par cette raison que je critique son découragement et ses regrets d'avoir participé à l'administration. Je le blâme d'inviter ses fils à ne point offrir au pays leurs services publics. Les persécutions non méritées, au lieu de dégoûter un vrai citoyen de son dévouement, doivent au contraire stimuler son zèle patriotique et le porter à de nouveaux efforts. Au reste, Mes-

sieurs, nous devons pardonner à Ebrard ce moment de faiblesse. Il n'avait pas encore eu le temps de se roidir contre sa vive sensibilité. Malade et souffrant, il croyait prononcer des adieux éternels. Voici comment il termine sa lettre :

« Infortunés enfants, par qui je chérissais l'existence, lorsque cet écrit vous parviendra, la mort vous aura enlevé votre père, votre ami, l'un de vos meilleurs appuis. Consolez-vous, votre mère vous reste.... Lisez, méditez mes conseils.... Rappelez-vous sans cesse que je plaçais tout mon bonheur dans l'espoir de concourir au vôtre ; que vos efforts pour répondre à mes soins, vos progrès dans les connaissances et les succès de votre éducation, eussent été ma plus douce récompense.... que votre mère est au milieu de vous mon ombre vivante ; qu'elle doit être votre amie, votre conseil, l'objet de vos égards les plus tendres, et que, si jamais vous y manquez, vous offensez ma mémoire et devenez indignes de mon amour. Ah ! vous ne sauriez concevoir jusqu'où s'étend cet amour ; il est à la fois, dans mon exil, mon tourment et ma consolation. Réunis à votre mère, vous êtes l'âme de ma vie, le seul bien qui m'y attache.... La mort peut le rompre.... Il est rompu en ce moment où vous me lisez.... Pleurez.... Je verse des larmes en y pensant.... mais qu'à votre sensibilité que je chéris succède la

promesse, consolante pour moi, de faire tous vos efforts pour acquérir une bonne éducation.... Soyez entre vous toujours unis; remplissez vos devoirs de citoyen, de chrétien et d'homme.... Et puisque le destin nous sépare en ce monde, puissions-nous nous revoir et nous serrer étroitement dans une autre vie.... Adieu, je vous embrasse du fond de mon cœur. Adieu encore.... Adieu. »

Et ce père de famille si bon, si moral, si sensible, a pu trouver des détracteurs assez forcenés pour insulter à la droiture de ses vues politiques, et en faire un traître, un chef de rebelles!.... Ah! que ceux qui le persécutèrent il y a plus d'un demi-siècle, et ceux qui, plus récemment, ont calomnié sa mémoire, étaient loin de le connaître! Qu'auraient-ils dit s'ils avaient vu, dans la Suisse, ce prétendu conspirateur être en butte à la haine, à la dérision, aux sarcasmes, enfin aux improcédés de ceux-là même qui projetaient l'envahissement de la France? C'était là vraiment un singulier complice! Ebrard, fort d'une conscience tranquille, dédaigna ces honteuses rancunes.

Mais le jour de la vérité ne pouvait tarder de luire. La révolution du 9 thermidor an II vint relever les espérances des Français fugitifs, victimes de la terreur, et une loi du 28 ventôse an III permit à Ebrard de revoir ses foyers. Que de félicitations et d'étreintes amicales! Que

Digitized by Google

d'hommages et de cris de joie!.... Le 5 germinal suivant vit tous les habitants de Lons-le-Saunier rassemblés dans une fête splendide.

Là fut jugée la cause du prétendu fédéralisme. « Braves et bons habitants du Jura, s'écria le représentant du peuple Bailly, votre résistance à l'oppression fut présentée aux yeux de la France comme une rebellion, comme un attentat contre l'autorité de la Convention nationale que vous vouliez défendre, contre la souveraineté du peuple que vous vouliez préserver du régime affreux de Robespierre.... Vingt-quatre mille hommes rassemblés en un instant à Lons-le-Saunier, et l'exemple d'une insurrection nécessaire, donné à tous les départements opprimés, avaient fait concevoir aux factieux une trop haute opinion de votre courage, pour qu'ils pussent vous pardonner votre dévouement à la cause de la liberté; vous fûtes trop vertueux pour n'être pas persécutés. Ah! il n'en eût point été ainsi, braves citoyens du Jura, et le 31 mai aurait été le 9 thermidor de la France, si le courage qui vous animait fût devenu celui de toute la République. » Ebrard obtint la parole, et, secondé de cette onction, de ce ton affectueux qui pénétrait tous les cœurs honnêtes, il exprima sa reconnaissance à ses concitoyens, surtout à la ville de Lons-le-Saunier, qui avait pris l'initiative pour solliciter le rapport des décrets de

Google

mise hors la loi. Je crois encore l'entendre prononcer, d'une voix attendrie, ce passage de son discours : « Patrie ! ô mère chérie qui fus toujours l'objet de notre amour et de nos vœux, lors même que tu nous rejetais de ton sein, tu nous rouvres ce sein dont une main barbare nous avait arrachés !.... tu nous reconnais pour tes enfants !.... Ah ! c'est là le prix le plus flatteur que tu pouvais nous réserver ; il nous est doux de l'obtenir, mais il nous est glorieux de l'avoir mérité. Oui, nous en sommes dignes ; le feu pur dont nous brûlâmes pour toi n'a rien perdu de son ardeur ; nos malheurs, loin de l'éteindre, lui ont donné une force nouvelle.... Animés tous d'un même esprit, nous te consacrons de nouveau notre existence tout entière. Rien ne nous est plus cher que ta gloire, plus précieux que ta liberté, pour laquelle nous avons tout souffert, pour laquelle nous sommes prêts à tout souffrir. » Vous n'avez pas besoin, Messieurs, que j'ajoute que des acclamations universelles suivirent ce discours éloquent.

J'ai dit que la cause du fédéralisme avait été jugée le 5 germinal. Voici une nouvelle fête, celle du 12 floréal même année. Ecoutons le représentant du peuple Saladin, rapporteur de la loi du 28 ventôse. Après avoir rappelé les nobles efforts des Jurassiens pour délivrer la Convention opprimée : « Les voilà, dit-il, ces courageux administrateurs que la mort n'effraya

point, pour qui leur serment, leur devoir, furent plus puissants que tous les liens qui attachent l'homme à la vie! Les voilà, ces hommes, que dis-je? ces héros que, par un choix libre et solennel, le Jura s'était donnés pour ses défenseurs, et que la tyrannie arracha au Jura, parce qu'ils avaient justifié sa confiance! » Cette mémorable séance, où les représentants Saladin, Bailly et Ferroux, les administrateurs réhabilités, et leurs nombreux amis, versant des larmes de joie, se jetèrent dans les bras les uns des autres, se termina par une allocution du procureur-général, qui fut couverte d'applaudissements.

Ebrard reprit la direction de l'administration départementale. Me sera-t-il permis de dire qu'alors, sur la recommandation de mon père et de mon oncle, ses anciens amis, il me prit pour son secrétaire particulier? Je me hâte de reconnaître que j'étais incapable de remplir les devoirs de cette place, beaucoup trop difficile pour un adolescent à peine sorti des classes. Mais le procureur-général voulut bien fermer les yeux sur ma grande jeunesse et sur mon ignorance, et vit en moi un élève à former. C'est dans ces fonctions momentanées que j'appris plus spécialement à apprécier l'homme de bien que, dès mon enfance, mes parents et la voix publique avaient signalé à mon estime et à mon respect. Ecrivant sous sa dictée, je ne

pouvais me lasser d'admirer sa prodigieuse facilité au travail, et l'inépuisable fécondité de ses aperçus, comme je ne cessais d'avoir le cœur plein de sa politesse, de sa bonté et de son indulgence pour moi. Mais enfin, le moment arriva où je dus me séparer de cet excellent guide. Ebrard, qui continuait d'être le chef de l'administration centrale depuis la suppression de la place de procureur-général par la Constitution de l'an III, ne pouvait plus résister aux fatigues qu'il s'imposait. Une maladie chronique le dévorait; on voyait ses forces s'affaiblir, sa vie s'éteindre. Sa famille et ses amis le conjurèrent de renoncer à ses trop pénibles fonctions. Il céda à leurs instances et se retira à Voiteur pour y respirer l'air plus pur de la campagne.

Dans sa retraite, il ne jouissait point encore du repos dont il avait tant besoin. Les Jurassiens n'oubliaient pas que leur célèbre administrateur avait été long-temps la lumière du barreau. On arrivait de toutes parts pour le consulter sur des affaires civiles. En vain, il demandait grâce. Victime de son obligeance, toujours désintéressé, et, le plus souvent, refusant des honoraires, il achevait de s'épuiser pour ne pas renvoyer mécontents d'impitoyables plaideurs. Il s'affaissait à vue d'œil. Sa famille, effrayée des signes avant-coureurs d'une fin prochaine, le ramena à Lons-le-Saunier, dans

Digitized by Google

l'été de 1799, pour l'entourer des secours de la médecine. Mais tous les efforts de l'art restèrent impuissants devant l'ordre de la nature. Ebrard rendit le dernier soupir dans les bras de son épouse et de ses enfants au désespoir, et au milieu de ses amis consternés. Cette mort produisit un funeste retentissement dans le pays. Elle fut l'objet d'un deuil universel et que porta dans le cœur tout ce que n'aveuglait pas un déplorable esprit de faction.

Serait-il juste qu'une vie si pleine et si belle, que tant de services distingués fussent abandonnés à l'oubli? Les collaborateurs d'Ebrard et ses principaux amis, (je parle de ceux qui lui ont survécu), sont descendus dans la tombe sans consacrer une seule ligne à la mémoire de cet homme illustre (1). Je vous adresse ce reproche, Béchet, Janod, Febvre, Germain, Perrin aîné, Janet, Roux de Rochelle, Bonnot, qui vécûtes si étroitement avec lui. N'était-ce pas à vous, plus qu'à tous autres, qu'il appartenait de placer Ebrard sur le piédestal que lui doit son département? Tous, vous avez gardé le silence et laissé à son faible et obscur secrétaire cette honorable tâche. J'ai donc cru devoir l'accepter. Mais je le fais trop tard, je l'avoue, et j'en demande pardon aux mânes

(1) M. Bourdon, conseiller de préfecture, dans l'*Annuaire* de 1803, et M. Monnier, dans *les Jurassiens recommandables*, n'en ont dit que quelques mots.

de mon indulgent protecteur. Je ne pouvais me dissimuler, MESSIEURS, la puissance qu'exerce parfois un demi-siècle pour effacer les plus précieux souvenirs. J'ai pensé à l'effet inévitable du renouvellement des populations, à ce grand nombre d'étrangers qui, devenus nos concitoyens pendant ce laps de temps, n'ont pu connaître l'homme d'élite qui fut tant regretté. J'ai réfléchi que cette gloire si pure n'était soutenue aujourd'hui, ni par des mémoires sur procès, que cachent des dossiers égarés depuis long-temps, ni par des instructions administratives ou des discours politiques, qui sont épars dans des archives devenues, de jour en jour, plus difficiles à compulser. Enfin, je savais que ceux des honorables descendants d'Ebrard, qui existent en ce moment dans le pays, n'ont jamais pu le voir. Toutes ces considérations m'ont déterminé, MESSIEURS, à rappeler au public, dans l'une de vos séances solennelles, le nom et les bienfaits d'un grand citoyen, dont l'image est encore présente à mon esprit et n'en sortira jamais. En désignant Ebrard à votre reconnaissance, à celle du département auquel il fit le sacrifice de sa santé et de sa vie, surtout à la gratitude de la ville de Lons-le-Saunier qui lui avait donné le jour, et dont il fut ensuite le père, j'ai rempli un devoir. Je ne sens que trop avec quelle insuffisance je m'en suis acquitté. Mais vous êtes

habitués, MESSIEURS, à la faiblesse de mon pinceau. En l'excusant, vous vous joindrez à moi, je n'en doute pas, pour proclamer, conformément au but de votre institution, que l'intéressant Lédonien, sur lequel je viens de tracer cette esquisse, a constamment offert, au barreau, un savant jurisconsulte, aux hommes publics, un parfait administrateur et un orateur distingué; enfin, à tous ses concitoyens, un modèle de patriotisme, avec l'exemple des plus douces vertus.

NOTE
SUR LES AFFAISSEMENTS DU SOL
AU QUARTIER DU PUITS-SALÉ, A LONS-LE-SAUNIER,

PAR M. FÉRAND,

Ingénieur du service hydraulique du département
et secrétaire de la Société.

Il existe à Lons-le-Saunier un quartier de la ville qui, depuis une époque reculée, est le théâtre d'éboulements du sol se reproduisant à certains intervalles de temps et dans des circonstances particulières. Les annales anciennes de la ville en font mention: — il n'y a guère plus d'un demi-siècle que ces phénomènes se sont manifestés sous une forme effrayante et dont plusieurs de nos concitoyens gardent la mémoire; — enfin, dans des temps

plus rapprochés, nous avons tous été témoins de semblables accidents, dont le plus récent re monte à un an à peine. Le retour, en quelque sorte périodique, de ces effondrements, a jeté l'effroi dans la population qui les voit se produire ; l'autorité locale s'en est vivement émue, et l'administration supérieure, préoccupée des alarmes des habitants, a donné l'ordre d'en rechercher les causes.

Mis en rapport de service avec l'ingénieur des mines envoyé à cet effet, et, d'autre part, ayant eu l'occasion, dans l'exercice d'une expertise judiciaire, de faire, sur les phénomènes dont il s'agit, diverses observations spéciales, nous avons pensé qu'il ne serait pas sans intérêt de donner, dès à présent, l'exposé d'une partie des conséquences auxquelles ces études et ces observations conduisent.

Au nord-est de la ville et au centre d'un entonnoir de 9 mètres de profondeur, s'élève le bâtiment du Puits-Salé. C'est dans son enceinte, entre les parois boisées d'un fonçage de 11 mètres au-dessous du sol, que sort la source muriatifère qui a long-temps servi à la fabrication du sel et qui maintenant n'alimente plus qu'un établissement de bains. A l'ouest de ce bâtiment, existe un groupe rectangulaire de maisons et de jardins circonscrit au nord et à l'est par la rue du Point-du-Jour, en retour d'équerre, d'une part, sur la rue de

Besançon, de l'autre, sur celle du Puits-Salé, qui forment respectivement, à l'ouest et au sud, les deux autres côtés du quadrilatère. Les dimensions de ce rectangle sont d'environ 95 mètres de l'est à l'ouest, et de 55 mètres du nord au sud.

Pour achever en peu de mots cette description nécessaire des lieux, il suffit de dire que la rue du Puits-Salé et celle de Besançon sont bordées, sur une profondeur moyenne de 15 mètres, par des maisons et bâtiments appartenant à différents propriétaires. Derrière ces maisons, sont des cours et jardins, parmi lesquels il importe de distinguer celui du sieur Pétret où se sont opérés, à diverses reprises, des éboulements de terrain. Si, par le centre du Puits-Salé et par le point de ce jardin où les excavations ont eu lieu, on tire une ligne droite et qu'on la prolonge à cinquante mètres au-delà, jusqu'à la rive occidentale de la rue de Besançon, cette droite rencontrera un autre centre d'éboulements périodiques, à l'emplacement d'une maison appartenant autrefois à M. Deleschaux et aujourd'hui à la dame Colin.

C'est là que, le 26 juillet 1849, à 4 heures du matin, se manifesta tout-à-coup un effondrement du sol avec un bruit qui fut entendu, comme une détonation, à près de 300 mètres. La cave de la maison Colin s'abima en partie,

ainsi que l'accottement de la rue sous le trottoir, dont les dalles, d'abord restées en place et suspendues au-dessus du vide, finirent par s'affaisser. Le bâtiment, construit, depuis une douzaine d'années, en pans de bois et en tuf, fut en partie séparé de la maison voisine au nord et s'inclina à l'opposé, en raison du porte-à-faux; on fut contraint de le démolir, et, après que les mouvements du terrain eurent cessé, il resta un enfoncement ou entonnoir à base oblongue et irrégulière, de 2 mètres de profondeur, 11 mètres de longueur et 6 mètres de largeur réduite, anticipant de 3 mètres environ sur la voie publique.

Deux mois après, le 6 octobre, un affaissement semblable avait lieu dans le jardin Pétret, dont nous avons fait mention. Cet affaissement présentait la forme d'un tronc de cône un peu oblique, de 7 mètres de profondeur, dont la base supérieure, presque circulaire, avait 7 mètres de diamètre, et dont celle inférieure avait 3 mètres de largeur moyenne. Le 9, à la suite d'un nouveau mouvement, pendant lequel une échelle de 8 mètres de longueur, servant aux observations, avait disparu, engloutie, en quelques secondes, par le fond du gouffre ouvert et refermé tout-à-coup, les diamètres de l'excavation étaient portés à 12 mètres pour la base supérieure, à 10 mètres pour celle inférieure. Le bord de cette exca-

vation était alors distant de moins de 3 mètres des bâtiments les plus rapprochés au sud et à l'ouest.

En cet état, afin de prévenir de nouveaux éboulements, et pour rassurer les habitants, dont plusieurs avaient fui dans le premier moment de terreur, emportant ce qu'ils avaient de plus précieux, on eut recours à un système d'étaiement provisoire, grâce auquel les parois du gouffre semblent n'avoir éprouvé depuis lors que de légers éboulements, dus à l'influence des vicissitudes météorologiques.

Mais, on ne le sent que trop bien, là n'est point le véritable remède du mal, et ce palliatif laisse debout et tout entières à résoudre ces pressantes questions que fait entendre la population alarmée :

Quelle est donc la cause inconnue de ce travail souterrain et mystérieux de la nature ? Et comment en combattre les terribles effets ?

Ces effets, dont nos pères et nous, avons été les témoins et aussi les victimes, sommes-nous destinés à les voir indéfiniment se reproduire ?

Et nous, dont les maisons et les propriétés ont été épargnées jusqu'ici, ne devons-nous pas nous attendre à voir un jour l'abime s'ouvrir sous nos pas, et engloutir, avec nos biens, nos enfants, nos femmes et nous-mêmes ?

En essayant de répondre à ces voix juste-

ment effrayées, notre premier devoir est de déclarer que les solutions offertes, basées à la vérité sur les données positives de la science, sur l'observation des faits, sur l'expérience et l'étude du passé, reposent en même temps sur une explication des causes du phénomène, que nous avons tout lieu de croire exacte et juste, mais à laquelle chacun demeure libre de n'ajouter que le degré de confiance qu'il voudra. Ainsi empreintes d'un certain caractère hypothétique, ces solutions peuvent donc être envisagées comme excessivement probables, mais ne doivent pas être considérées comme l'expression de la certitude. Ce défaut de certitude est d'ailleurs dans l'essence même du problème, puisque, pour y arriver, il serait comme nécessaire de pénétrer dans le sein de la terre pour y saisir sur le fait le secret de la nature.

Felix qui potuit rerum cognoscere causas!

Nous avons dit, en commençant, que les affaissements de la rue de Besançon et du Puits-Salé s'y manifestent dans des circonstances déterminées et depuis un temps déjà reculé. En effet, les délibérations de l'Hôtel-de-ville y signalent des enfoncements du sol survenus en 1715, 1738, 1760, 1768. D'autres dates que nous trouvons dans les Notes historiques de Lons-le-Saunier (*Annuaire du Jura de* 1844), et dont certaines concordent assez bien et

font probablement double emploi avec quelques-unes des précédentes, sont 1703, 1712, 1734, 1737. Enfin, un ancien mémoire sur les salines fait mention d'un affaissement arrivé en 1709. Nous n'insisterons pas sur ces divers éboulements dont les circonstances, non plus que les dates, ne sont pas suffisamment connues, puisque tout se réduit à savoir qu'en 1703 un petit bâtiment, élevé sur le lieu où fut plus tard la maison Deleschaux, s'enfonça et s'écroula, et qu'il en fut de même en 1737 pour un mur de clôture reconstruit au même emplacement. Et nous nous bornerons à considérer les phénomènes plus récents qui ont pu être observés et décrits; tels sont ceux survenus en 1792, 1814, 1836, 1841, 1848, 1849.

Dans la nuit du 20 au 21 septembre 1792, des craquements furent entendus dans la maison Deleschaux; le 21, à midi un quart, des lézardes s'ouvrirent dans la façade de cette maison construite en pierre de taille; à une heure et demie, cette façade s'écroula, et le reste du bâtiment s'enfonça insensiblement jusqu'à ce que, vers 4 heures, un gouffre de 10 mètres de diamètre s'étant entr'ouvert, tout fût abîmé en un instant. Dans la nuit suivante, des éboulements des parois portèrent à 13 mètres la largeur du gouffre, et, quelques heures après, une petite maison au

sud de la maison Deleschaux y était engloutie. Bientôt la plus grande dimension du précipice s'éleva à 21 mètres, la plus petite à 16, et la profondeur, qui en avait été trouvée de 15 mètres, fut réduite à 10 par suite d'éboulements des berges.

Presqu'en même temps que cet affaissement avait lieu dans la rue de Besançon, il s'en produisait un autre dans le jardin Pétret. Là, le 23 septembre, le sol s'ouvrit à 6 mètres 50 centimètres de profondeur, et sur un diamètre de 7 mètres 80 centimètres; le centre de l'excavation, d'après les indications du rapport et du profil de l'ingénieur en chef Aubert, était situé sur la ligne droite joignant le centre du premier avec celui du Puits-Salé, et était distant d'environ 7 mètres du mur de l'écurie à l'ouest du jardin.

Du 9 mars au 13 avril 1813, des mouvements furent remarqués dans la maison Guyennet, rebâtie à l'emplacement de la maison Deleschaux.

Le 21 juin 1814, survint dans le jardin Pétret (alors au sieur Jeannin) un nouvel effondrement, toujours sur la ligne joignant la maison Deleschaux avec le Puits-Salé; les plans et profils, levés à cette époque, constatent que le centre en était à environ 8 mètres du mur de l'écurie précitée, et que la profondeur en était de 6 mètres 80 centimètres, et le dia-

Digitized by Google

mètre supérieur de 6 mètres 50 centimètres, réduit plus bas à 0,80 centimètres, puis à 1 mètre 40 cent. au fond.

En 1836, un nouveau mouvement a lieu dans la maison reconstruite à l'emplacement de la maison Deleschaux, laquelle s'écroule en partie et est ensuite rebâtie en bois et en tuf.

En 1841, des tassements partiels se font remarquer dans cette nouvelle construction; elle se sépare du pignon de la maison voisine au nord, et le pavé s'affaisse sensiblement dans l'accottement de la rue. — A la même époque, un petit effondrement se produit dans le jardin Pétret.

Le 10 décembre 1848, un nouvel affaissement est constaté dans le même jardin.

Le 26 juillet 1849, éboulement, déjà décrit au commencement de cette notice, dans la rue de Besançon, à l'emplacement de la maison Deleschaux.

Enfin, les 6 et 9 octobre, effondrement, également décrit, dans le jardin Pétret.

En rapportant, sur un plan à grande échelle, les limites des divers effondrements survenus dans ce jardin, d'après les observations décrites et les plans et profils levés à l'époque où ces accidents sont survenus, nous avons été frappé de leur coïncidence remarquable. Et la première conséquence que nous en avons tirée, c'est d'abord le quasi-synchronisme des

phénomènes dans la rue de Besançon et dans le jardin Pétret, ainsi que la concordance de position qu'ils ont avec le Puits-Salé. Une autre conséquence, non moins importante, c'est la persistance de ces éboulements à se produire toujours aux mêmes points, sans que la tradition ou l'observation rapportent que des accidents de ce genre aient eu lieu sur d'autres emplacements du voisinage, soit à droite, soit à gauche de la ligne joignant la maison Deleschaux au Puits-Salé, et même (chose plus extraordinaire encore) sur d'autres points de cette ligne, tels, par exemple, que la maison Métroz, située entre les deux gouffres connus.

Si donc il est permis ici d'employer le mode de raisonnement de probabilité qu'on nomme analogie, et de conclure, pour l'avenir, d'après les faits observés ou rapportés depuis une époque déjà ancienne, n'est-il pas présumable que, quelle que soit la cause des éboulements, si de nouveaux accidents se manifestent, ils auront lieu aux mêmes points que précédemment, et non ailleurs, et qu'ainsi il y a peu de chances qu'un gouffre vienne à s'ouvrir sous les maisons et propriétés voisines, jusqu'à ce jour épargnées ?

Cette première présomption sera confirmée par l'étude des causes qui produisent les phénomènes. Mais, d'abord, il importe de rapporter succinctement les diverses hypothèses

Digitized by Google

qui ont déjà été mises en avant pour les expliquer.

Les ingénieurs, en 1792, ont pensé que, de même qu'il existe à la surface du sol des réservoirs et des courants d'eau, il en existe aussi souterrainement, lesquels, corrodant et entraînant les terres légères, y forment des cavités, et que, les points d'appui du toit de ces cavités venant à céder sous le poids qui les presse, la partie supérieure subit un affaissement qui, de proche en proche, se communique au sol ; — que tel serait le cas de la source du Puits-Salé, dépendance d'un courant passant sous la maison Deleschaux et sous le jardin Pétret, où l'affaissement du sol aurait été déterminé, soit par le refoulement de l'eau, soit par la compression de l'air dans le canal souterrain.

Ces mêmes ingénieurs ont admis encore une deuxième hypothèse, d'après laquelle il aurait existé dans la localité, et dès les temps les plus reculés, un gouffre profond, comme il arrive dans la plupart des marais considérables. Sur l'orifice de ce gouffre, couvert de plantes aquatiques, il se serait formé à la longue une croûte solide, assez résistante pour supporter un grand poids, et alors les affaissements auraient pour cause la rupture de cette croûte, soit parce que, le canal de décharge des eaux étant obstrué, le courant réagirait

contre elle, soit parce qu'au contraire cette croûte cèderait, à raison d'un vide intérieur occasionné par des sécheresses.

Une autre explication plus récente admet la préexistence de gouffres et d'un courant à un niveau supérieur qui s'y jette. Ce courant, rencontrant un terrain affouillable, ruine peu à peu l'appui du toit qui recouvre le précipice, et en détermine ainsi la chute qui se propage jusqu'au sol, lorsque les positions successives d'équilibre des terres arc-boutées sont troublées par l'enlèvement continu des particules terreuses entraînées par les eaux.

Mais que deviennent ces particules terreuses entraînées par le courant? Ou bien, par leur dépôt, elles devraient combler, à la longue, les vides souterrains; ou bien, tenues en suspension, elles devraient apparaître d'une manière sensible au débouché présumé du courant, c'est-à-dire au Puits-Salé; ce qui n'a pas lieu, les eaux de cette source étant fort limpides. Il faut donc abandonner cette hypothèse pour arriver à l'idée de dissolution chimique des matières souterraines.

Déjà en 1842, dans un écrit sur les salines, nous avions émis l'opinion que les eaux du Puits-Salé pourraient provenir d'une source siphonnante qui, dissolvant le sel sur place, produirait des vides dans la couche muriatifère, au-dessus de laquelle la résistance des

Digitized by Google

assises des terrains pourrait être accidentellement et localement diminuée ; et que c'est dans ces points de moindre résistance que se manifesteraient les éboulements destinés à combler les vides en question.

Depuis lors, une étude plus approfondie de la constitution géologique du sol, aux environs de Lons-le-Saunier, a fait reconnaître que cette hypothèse n'est pas exacte. Ainsi, il était difficile d'admettre le siphonnement d'une source jusqu'à 130 mètres au-dessous du sol, pour y aller dissoudre le sel, et que des vides existant à cette profondeur considérable, pussent produire des affaissements jusqu'à la surface. Cette explication a donc été rectifiée de la manière suivante par M. l'ingénieur des mines Boyé; et, pour l'intelligence de sa théorie, que nous allons exposer en peu de mots, quelques détails sont ici nécessaires. Nous nous efforcerons de les rendre aussi clairs et aussi courts que possible.

La couche de sel gemme, dont la présence a été constatée à Montmorot sur plus de 35 mèt. d'épaisseur, de même que toutes les assises de formation neptunienne, s'est déposée horizontalement à une certaine époque des révolutions du globe ; elle est recouverte par des dépôts successifs formant une série de couches qui sont, à partir du sol :

Les marnes irisées, sur environ 130 mètres

Digitized by Google

d'épaisseur, dans lesquelles se trouvent disséminés des groupes de gypse ou sulfate de chaux;

Puis, sur des épaisseurs variables qu'il est sans intérêt de rapporter ici :

Le calcaire liasique, ou à gryphites;

Les marnes inférieures du lias;

Les marnes supérieures du lias;

Le calcaire oolithique inférieur.

Nous bornerons ici la nomenclature de la série géologique, dont les autres termes supérieurs manquent dans la localité.

Ces couches, horizontalement déposées, ont été soulevées obliquement par une révolution postérieure, correspondant, suivant toute probabilité, au soulèvement général des chaînes du Jura. Dans ce mouvement, par suite de retraits, ou de tassements, ou d'impulsions d'intensités inégales, les masses solides, d'abord entières et continues, ont été brisées et séparées par des fissures ou *failles,* dont le caractère distinctif est que les masses, ayant glissé transversalement l'une sur l'autre le long de la fissure et sur leur tranche, les deux parties de la même couche ne se correspondent plus de part et d'autre.

Dans le système de failles qu'on remarque aux environs de Lons-le-Saunier, deux existent à l'est de la tour de Pymont; l'une suit à peu près la direction du chemin de la tour, l'autre celle du chemin de Villeneuve, et toutes deux

se prolongent au sud de la ville, en passant à l'ouest de Montaigu. La présence en est dissimulée, dans la traversée du vallon, par un dépôt alluvien formé d'alternances de sables et d'argiles, d'épaisseur variable. Mais la direction comparée et rectifiée, eu égard aux glissements postérieurs, des couches superposées, des deux branches visibles de la faille la plus orientale indique assez clairement qu'elle passe sous la rue de Besançon, tout près du point où les affaissements ont lieu.

La bande de terrain, comprise entre ces deux failles, se compose généralement, sauf une petite partie de calcaire à gryphites et un lambeau des marnes inférieures liasiques, de la tranche latérale des couches des marnes irisées qui, en raison du renversement de cette bande, viennent affleurer au jour; les termes supérieurs de la série ont disparu par dénudation. Or, c'est dans cette zône, aux abords de Pymont, que se trouve le banc de sel au niveau le plus élevé par rapport à Lons-le-Saunier et au Puits-Salé, vers lequel ce banc plonge, par suite d'un mouvement transversal dans le soulèvement des couches. Et comme les failles sont les réservoirs et conduits naturels des eaux qui viennent s'y décharger, soit à la surface du sol, soit par l'extrémité des couches aquifères qui y aboutissent, la plus grande probabilité est que la source salée provient du voisinage de

Pymont. Cette prévision reçoit un caractère de quasi-certitude des calculs faits par M. l'ingénieur Boyé, qui a comparé le débit de la source précitée avec la quantité d'eau tombée sur le bassin de cette source, dans l'hypothèse dont il s'agit. Ces calculs, dont il serait trop long de fournir le détail, attestent, entre ces deux quantités, une concordance aussi parfaite qu'on peut l'espérer dans les limites d'approximation dont de semblables mesurages sont susceptibles.

Cela posé, les eaux tombées sur la butte de Pymont, et recueillies par la faille contiguë à la tour, descendent jusqu'à la couche de sel qui existe à un niveau assez élevé, s'en imprègnent en coulant suivant l'inclinaison de la couche, et arrivent à la deuxième faille où elles rencontrent les eaux qui se meuvent dans cette faille, et qui sont dues aux pluies tombées sur la zône à l'est de la butte. D'après ce qu'on observe presque constamment pour les sources provenant d'une faille, l'eau ne sortirait pas directement de la faille elle-même; mais elle serait amenée de cette dernière par une cassure transversale dont la présence est indiquée par le relèvement des terrains au nord et au sud de la ville, et qui existerait entre la maison Deleschaux et le Puits-Salé. L'eau, déjà chargée de sel, comme nous l'avons vu, y coulerait pour venir sourdre à ce puits, et tel est le premier point par lequel la nouvelle théorie diffère

Digitized by Google

de la précédente; car le sel en place se trouve à une profondeur de 130 mètres, puissance des marnes irisées, augmentée de 20 à 25 mèt., épaisseur du terrain d'alluvion, tandis que la source sort à environ 20 mètres au-dessous de la surface du terrain naturel.

Le second point par lequel elle en diffère, c'est que, le gypse existant au-dessus du sel et dans les marnes irisées, cette substance, *soluble dans l'eau,* serait attaquée et dissoute par le courant; de là des vides progressivement croissants, cause incessante des éboulements. Cette explication paraît d'autant plus plausible, 1.° que l'eau du Puits-Salé contient une proportion de sulfate de chaux infiniment plus grande que celle des autres eaux salées, extraites des trous de sonde de Montmorot; 2.° que, d'après un procès-verbal du 15 juin 1744, la source salée sort d'un bloc de gypse à 20 mètres au-dessous du niveau naturel de la rue du Puits-Salé; 3.° que les gypses affectent, dans les marnes irisées, non pas la forme de bancs, mais celle de groupes isolés, de rognons ou amas lenticulaires discontinus. Une telle particularité rendrait compte de ce fait, que les effondrements se produisent toujours aux mêmes points singuliers, lesquels correspondraient précisément aux gisements de ces rognons solubles, et épargnent ainsi les emplacements intermédiaires, où ces rognons

n'existeraient pas. Ce qui n'aurait pas lieu, si le vide provenait de la dissolution d'une substance stratifiée ou de l'entraînement de couches terreuses.

On peut se faire, par un calcul approximatif, une idée de la quantité de gypse dissous par les eaux, et par suite des vides qui peuvent exister sous la surface du sol. La température à peu près constante des eaux du Puits-Salé est de 19° 5 du thermomètre centigrade, et nous pouvons admettre que telle est également celle du courant souterrain. A cette température, 10,000 parties en poids d'eau en dissolvent 24 de sulfate de chaux, et, en prenant 2.30 pour la densité de ce corps, il s'en suit que 1,000 mètres d'eau dissolvent 1 m. 043 de gypse.

D'un autre côté, on sait que le débit naturel de la source est de 125 mètres par 24 heures, et que ce produit était quadruplé par l'extraction au moyen des pompes. L'exploitation mécanique, commencée en 1733, ayant cessé en 1837, si on admet, comme terme moyen, que cette exploitation n'ait eu lieu que pendant les trois quarts des 104 années écoulées dans cet intervalle, on aura :

Extraction mécanique pendant 28,470 jours,	14,235,000 m. d'eau.
Ecoulement naturel pendant 9,490 jours,	1,183,750
Total,	15,418,750

correspondant à la dissolution de 16,082 mèt. cubes de gypse.

Il faut y ajouter : 1.° le volume dissous par l'écoulement naturel, de 1837 à 1850, évalué à 610 mètres ; 2.° celui correspondant à ce même écoulement, antérieurement à 1733. Or, en faisant remonter au douzième siècle l'appropriation du Puits-Salé (et les documents historiques semblent démontrer que cette appropriation remonte au-delà), on voit qu'il n'a pas été dissous dans cet intervalle, et seulement par l'écoulement naturel, moins de 28,000 mèt. c., en tout 45,000 mèt. Cette seule mesure des vides produits expliquerait déjà les effondrements successifs rapportés par la tradition ; mais, quoi qu'il en soit de ce vide *minimum*, fourni par les calculs qui précèdent, il paraît néanmoins prouvé qu'il existe des cavités souterraines considérables à une profondeur probable de 20 à 30 mètres. On conçoit donc qu'à la suite des temps, lorsque les points d'appui du plafond de ces cavités viennent à céder par une cause quelconque, et le plus souvent par l'action des eaux supérieures s'infiltrant dans les couches perméables , les affaissements se propagent jusqu'à la surface, surtout si l'on considère la nature meuble du terrain où ils se manifestent ; terrain composé de sables, vases et autres matériaux de transport, que les sondages ont constatés, comme

on le verra plus loin, dans l'étendue de la cassure transversale où se meut le courant; et si l'on ajoute que des observations hydrostatiques semblent indiquer un centre naturel d'absorption des eaux des couches alluviennes, aux abords mêmes de cette cassure. Ainsi s'expliquerait également, par la réaction, contre les parois des canaux souterrains, qu'exercent les eaux interceptées et accumulées par l'éboulement intérieur des terres en l'un des points d'affaissement décrits plus haut, le quasi-synchronisme ou la succession, à peu d'intervalle de temps, de l'effondrement en l'autre point.

De ce qui précède, il faudrait d'abord conclure, comme nous l'avons déjà fait par d'autres raisons, que, si on ne s'oppose pas au principe du mal, il se reproduira indéfiniment aux mêmes endroits, et que, pour couper ce mal à la racine, il s'agirait de détourner de la faille, où se manifestent ses désastreux effets, le courant qui de Pymont se dirige vers le Puits-Salé. M. l'ingénieur Boyé pense que, pour réunir le plus de chances de réussite, cette interception devrait être faite au nord-ouest de la ville, près du chemin de Villeneuve et de Pymont. Nous n'entrerions ici dans le détail des moyens proposés pour donner à ce courant un écoulement à la surface, qu'en excédant les bornes que nous avons assignées à cette notice.

Ce qu'il importe beaucoup plus, pour résoudre la question de savoir si des gouffres peuvent s'ouvrir subitement sous les propriétés épargnées jusqu'à ce jour, c'est de connaître non-seulement la direction longitudinale, mais encore les limites transversales de la faille passant sous la maison Deleschaux, sous le jardin Pétret, et aboutissant au Puits-Salé; ou, en d'autres termes, de rechercher s'il existe sous ces propriétés des vides souterrains, semblables à ceux dont nous venons de parler. La première pensée qui se présente à l'esprit, c'est de sonder le sol, et c'est en effet ce que nous avons fait, en 1850, sous l'une de ces propriétés; on verra plus loin que la même investigation n'est pas indispensable pour toutes.

Le point que des circonstances particulières ont fait choisir pour le sondage de recherche, est la cave de la dernière maison, rive nord, de la rue du Puits-Salé; le résultat de ce sondage est consigné dans le tableau suivant :

DÉSIGNATION des TERRAINS.	N.° des bancs.	Cotes du nivellement.	Epaisseurs partielles.	Profondeur cumulée.	Formation géologique.	OBSERVATIONS.
Du plancher de tête au sol de la cave.	»	17 00	2 65	2 65	Rapport.	Corr. au terrain ci-dessous.
Terre noire, détritus végétaux	1	23 00	6 00	8 65		Débris de rapport. Odeur sulfhydrique.
Marne verte	2	26 21	3 21	11 86	Terr ain alluvien.	Argileuse.
Gravier jaune, avec gangue argileuse	3	26 96	0 75	12 61		Analogue au gravier de Pannessières.
Marne bleue mêlée de gravier	4	29 05	2 09	14 70		
Sable jaune	5	30 42	1 37	16 07		Marne dure.
Marne gris-foncé	6	31 02	0 60	16 67		
Sable jaune et gravier. . .	7	32 72	1 70	18 37		
Marne gris-cendré	8	33 72	1 00	19 37		Argileuse.
Sable mélangé d'argile . .	9	34 12	0 40	19 77		
Marne grise	10	34 59	0 47	20 24		Argileuse.
Sable jaune roulé	11	36 50	1 91	22 15	Marnes irisées.	Sans adhérence, facile à forer.
Marne de diverses couleurs, avec mélange de sable . .	12	38 65	2 15	24 30		Commencement des marnes irisées.
Marne rouge	13	40 67	2 02	26 32		Marnes irisées.

Digitized by Google

Il résulte de cette investigation que la sonde n'a point rencontré de cavités jusqu'à 26 mèt. 32 cent. de profondeur, où elle s'est arrêtée sur les premières couches des marnes irisées. Devons-nous en conclure qu'au-dessous de cette profondeur explorée aucun vide n'existe ? Nous ne pourrions le faire qu'autant que nous aurions la certitude que les gypses, que renferment les marnes irisées inférieures, ne sont pas eux-mêmes en communication avec un courant d'eaux dissolvantes. Mais, en fût-il ainsi, nous croyons pouvoir avancer, à vue de la succession des couches supérieures marneuses, compactes et épaisses, dont le sondage a constaté la présence, qu'elles paraissent former un toit assez solide pour que l'affaissement n'en soit pas à redouter.

D'un autre côté, comparons aux résultats du sondage précité ceux d'une exploration semblable, faite en août et septembre 1849 dans le jardin Pétret, et dans le périmètre occupé, depuis, par l'effondrement du 9 octobre, mais cependant en dehors de ceux antérieurs connus de 1792, 1814, 1841 et 1848. Ces deux sondages n'étant distants l'un de l'autre que de 27 mèt., et celui de 1850 n'étant qu'à 10 m. de la direction présumée de la faille transversale, il est à peu près évident que si les deux forages se trouvent entre les lèvres de cette faille, on aura dû rencontrer, dans l'un et dans

l'autre, une succession identique et des épaisseurs égales de couches, à des profondeurs correspondantes, en tenant compte de la différence de hauteur due à l'inclinaison de ces couches. Or, il suffit de jeter les yeux sur le tableau ci-après des résultats du sondage de 1849, pour reconnaître une énorme différence.

Digitized by Google

TABLEAU

du forage exécuté en 1849 dans le jardin Pétret.

DÉSIGNATION des TERRAINS.	N.° des bancs.	Cotes du nivellement.	Epaisseurs partielles	Profondeur cumulée.	Formation géologique.	OBSERVATIONS.
Terrain de rapport, détritus.	1	17 30	4 92	4 92	Terrain de transport.	Terre et pierres.
Bloc de pierre	2	22 22	0 46	5 38		Mur traversé.
Terre noire, et détritus . .	3	22 68	2 05	7 43		Pierrailles et briques.
Gravier jaune	4	24 73	2 07	9 50		
Sable mouvant	5	26 80	6 80	16 30		Gris bleu.
Vase marécageuse, avec détritus végétaux	6	33 60	6 70	23 00		Débris de mousse, feuilles et fruits de hêtre.
Gravier jaune	7	40 30	0 15	23 15		
Terre glaise très molle, vaseuse	8	40 45	5 35	28 50		
Terre glaise molle, mais un peu plus dure que la précédente.	9	45 80	» »	» »		Vase.

Un commencement de forage fait à la même époque dans la cave de la maison Colin, à l'emplacement de la maison Deleschaux, mais à une trop faible profondeur, donne des résultats analogues.

Digitized by Google

Ainsi, d'une part, on a la série régulière de sables et d'argiles constituant, sur 22 m. environ d'épaisseur, le terrain alluvien, et y compris la couche de matériaux de rapport, sur environ 8 m. 00 c.; puis vient le groupe des marnes irisées, tel qu'on le voit apparaître au jour, au nord et au sud de la vallée vers Pymont et vers Montaigu. D'autre part, on trouve, après le terrain de rapport, des masses de gravier et sable sans consistance; puis une vase molle et marécageuse avec végétaux et détritus, puis du gravier, puis une argile molle et vaseuse; et, tandis que, dans l'ordre naturel, on devrait rencontrer les marnes rouges du groupe irisé à 15 m. 65 c. au-dessous du terrain de rapport, c'est-à-dire, vers la cote 30 m. 28 c., on ne pénètre à cette profondeur que dans des glaises délayées, dont la nature est complètement différente des marnes keupériennes. Si donc le forage de 1849, dans le jardin Pétret, se trouve, comme semblent l'indiquer ses caractères, entre les lèvres de la faille, celui de 1850 est en dehors, suivant toute probabilité. Bien que, pour convertir cette probabilité en certitude, il eût fallu pratiquer une série de sondages rapprochés, suivant une ligne perpendiculaire à la direction présumée de la faille, dont on eût pu, de cette manière, déterminer avec précision la coupe et les limites, les indications précédentes nous semblent suf-

fisantes pour permettre de penser que la maison dont le sol a été exploré, et, par suite, celles au sud, qui se trouvent dans la même position, parallèlement à la direction de la faille, sont en dehors des lèvres de cette faille. Ainsi, il n'est pas à croire que des gouffres, semblables à ceux qui se manifestent sur cette direction, viennent à s'ouvrir brusquement sous les propriétés à droite de ladite direction; de même pour celles à gauche, la largeur de ces fissures étant généralement fort restreinte. Enfin, quant aux points de cette direction jusqu'ici respectés, on doit croire qu'ils continueront à l'être, si on explique ce phénomène en disant qu'ils se trouvent au-dessus d'emplacements où les rognons de gypse auraient complètement fait défaut, et où, par conséquent, il ne peut s'opérer de dissolution et, par suite, de vide.

Ce n'est pas que nous prétendions qu'il faille être à l'abri de toute crainte. L'examen du sol, dans cette partie de la ville, montre en effet que la couche supérieure, sur environ 8 mèt. d'épaisseur, est composée de détritus végétaux d'apparence marécageuse, de pierrailles, débris de poteries et matériaux de rapport. On y rencontre les restes d'anciennes constructions romaines et les preuves de l'incendie qui les a probablement détruites. Ce sol, très compressible, facilement affouillable, n'a guère plus de consistance que des cendres, et cependant,

c'est sur lui que reposent les fondations des maisons de tout le quartier, fondations qui, en général, sont bien loin d'avoir été faites avec le soin et les précautions prescrites par les principes de l'art des constructions. Il est donc possible que, de nouveaux effondrements venant à se produire aux deux points habituels, la profondeur et le diamètre en soient tels que, les berges prenant, sous le poids des terres supérieures, leur talus d'équilibre, les éboulements de ces berges se propagent jusque sous les fondations des bâtiments voisins. Remarquons, en effet, que plusieurs ne sont distants des bords que de 2 à 3 mètres dans le jardin Pétret; que d'autres, dans la rue de Besançon, joignent immédiatement l'emplacement du gouffre; qu'ici, en 1792 et en 1836, une maison au sud s'est déjà écroulée par cette cause indirecte de ruine; que là on a été obligé de démolir, pour en prévenir la chute ainsi provoquée, un petit bâtiment situé à l'angle sud-ouest du jardin, et que le mur de clôture nord de ce jardin s'est déjà écroulé en partie avec la berge adjacente.

Or, ce n'est point une chose irréalisable que la supposition que l'affaissement pourrait prendre des dimensions comparables à celles du gouffre de 1792 dans la rue de Besançon. Ceux qui ont été témoins des phénomènes survenus en octobre 1849, lorsque l'abîme entr'ou-

Digitized by Google

vert s'agrandissait d'heure en heure, que les éboulements des parois se succédaient sans interruption, sous l'influence d'une pluie détrempant un sol sans consistance, lorsque rien ne permettait de prévoir quand et à quelle limite ces éboulements s'arrêteraient; lorsque cette échelle dont nous avons parlé, disparaissant tout entière avec la vitesse de l'éclair, laissait soupçonner l'effrayante profondeur du précipice qui l'absorbait, ceux-là, en ce moment, ont pu craindre un désastre bien plus terrible encore. Et, à l'heure où nous écrivons, qui pourrait affirmer que le mouvement soit complètement arrêté, surtout si l'on ne consolide pas les étaiements qu'on lui a provisoirement opposés; si l'on ne comble pas le précipice; si, en un mot, on n'apporte pas au mal un prompt et efficace remède?

Nous n'avons pas l'intention d'examiner les moyens qu'on a proposés dans ce but, et nous bornerons là cette notice, sans doute déjà trop longue. Heureux si elle peut jeter quelque jour sur cette question si pleine d'intérêt, et rassurer tant soit peu une population effrayée!

LETTRE

A M. Aug. Roch, de St.-Claude, à Paris,

SUR DEUX MONUMENTS DE LA BRETAGNE.

En l'absence de M. Monnier, cette lettre a été lue par M. Ferrand, secrétaire.

Domblans, 19 décembre 1850.

MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

Il y a dans la vieille Armorique deux monuments de superstition, qu'un amateur de l'archéologie et des traditions populaires ne saurait passer sous silence dans ses impressions de voyage. C'est à vous que j'adresserai le souvenir que j'en ai conservé, et les réflexions dont je dois l'accompagner pour vous le rendre plus utile.

Le plus antique est le menhir de Kerveacton, planté dans la lande de Kerloas, aux environs de Plouarzel et de Saint-Renan.

Vous savez ce que c'est qu'un menhir ou pierre longue; son nom l'exprime en langage breton. Cette pierre, longue en effet, puisqu'elle a onze mètres de hauteur, est la plus belle aiguille druidique de la Bretagne. Elle est de granit du pays, et sa forme brute est en partie prismatique, en partie quadrangulaire.

Si vous désirez savoir le motif de l'érection

de cette espèce d'obélisque sur l'éminence de
erloas ou Kerglas, traduisez cette dernière
nomination locale du breton en français, et
s apprendrez que *Kerglas* est le lieu du
l ou de la douleur, ce qui vous donnera
e conclure qu'il s'agit ici d'un monument
funéraire. Cependant, il se rattache à ce
menhir un usage qui contraste singulièrement, par sa gaité, avec la tristesse d'une telle destination.

Les nouveaux mariés du pays, qui, de père en fils, servent fidèlement cette coutume, se rendent au pied du monolithe; et, se dépouillant de quelques-uns de leurs vêtements, se frottent à deux aspérités de la pierre, qui se trouvent, de part et d'autre, à la hauteur d'un mètre. Ils se soumettent ainsi à l'influence d'une certaine vertu que l'on dit inhérente à l'objet de ce culte. L'un prétend obtenir des enfants mâles; l'autre, la certitude de la fécondité ou la maitrise absolue dans la maison.

Je serais presque tenté de voir, dans cette aiguille consacrée par la superstition des temps antiques, la figure du honteux lingam de l'Inde; mais, comme vous me demanderiez aussitôt quel rapport il peut y avoir entre les Indous et les Bretons, et que je n'ai pas le temps aujourd'hui de m'arrêter à cette question, je prends la liberté de vous renvoyer aux lettres que j'écrirai un autre jour sur Vannes et sur Venise.

Je passe donc du menhir des jeunes époux du Finistère à un autre monument matrimonial du Morbihan, que l'on a, bien improprement, désigné par la Vénus de Quinipily.

Cette prétendue Vénus, qu'on a prise aussi mal à propos pour une Isis, serait Illithye suivant moi; et je m'étonne qu'on ne l'ait pas deviné à ses attributions. La détermination de cette antiquité était d'autant plus facile, qu'on trouve encore une partie du nom d'Illithye écrit sur la bandelette qui lui ceint le front : LIT.

La statue a 2 mètres 15 centimètres de haut. Ses bras collés à son corps et pliés devant elle, ses doigts indiqués par des raies droites, accusent un ciseau barbare sous la période gallo-romaine. Un voile lui tombe de la tête sur les épaules et sur le dos.

Au pied de cette idole, est une grande cuve, creusée dans le granit, longue de deux mètres 40 c., large d'un mètre 50 c., profonde d'un mètre 45 cent., et qui servait aux immersions sacrées. C'est là que venait se plonger la nouvelle accouchée qui avait des grâces à rendre à la divinité, ou la jeune fille qui désirait obtenir d'elle un bon mari : cérémonies fort étranges pour un pays si catholique, où elles se sont perpétuées jusqu'à ce jour, en dépit de toutes les mesures prises par l'autorité ecclésiastique pour mettre un terme à ces derniers vestiges de paganisme.

L'historique de ces poursuites est assez curieux pour vous intéresser.

En 1671, ce monument existait sur la montagne de Castanet, paroisse de Bieuzy, à 32 kil. de Vannes. Il était dans un temple en ruines, dont il est encore aisé de distinguer l'emplacement. Des missionnaires, qui prêchaient à Baud, firent à cette époque précipiter la statue dans la rivière voisine ; mais, à quelques mois de là, les habitants de la contrée, attribuant à cet acte d'impiété,—car c'en était un dans leur opinion,—les pluies désastreuses qui étaient survenues, et voulant laver leur pauvre divinité d'un pareil outrage, se rassemblèrent bravement, retirèrent son image du fond de l'eau, et la réinstallèrent sur son piédestal au haut de la colline de Castanet. Plus tard,—c'était encore au XVII.e siècle,—un évêque de Vannes, Charles de Rosmadec, s'inquiétant de la persistance de quelques-unes de ses ouailles dans la voie de l'idolâtrie, obtint du comte de Lannion l'enlèvement de la statue malencontreuse; et le seigneur la fit transporter, avec sa balonge de granit, dans la cour de son château de Quinipily. Mais, certes, ce ne fut pas sans peine et sans insurrection: il fallut se faire appuyer par la force armée, et en venir aux mains avec des paysans furieux.

Vous venez de voir, mon cher collègue, aux lettres qui restent sur le bandeau de la déesse,

aux ablutions, aux bains des fidèles croyants, aux actions de grâces des mères après leurs couches, aux vœux des jeunes filles pour être bien mariées, que la prétendue Vénus de Quinipily n'est autre chose qu'*Illithye*, la déesse des accouchements chez les Romains, que l'on appelait quelquefois *Parta*, quelquefois *Anetis*, quelquefois la chaste Lucine. Sur la montagne de *Castanet*, on donnait probablement le nom de *Casta Anetis*, chaste Anette, à celle que Horace nomme *lenis Illithya*, la douce Illithye, dans son poème séculaire :

Rite maturos aperire partus,
Lenis Illithya, tuere matres,
Sive tu, Lucina, probas vocari,
Seu genitalis.
Diva, producas sobolem, Patrumque
Prosperes decreta, super jugandis
Fœminis, prolisque novæ feraci
Lege maritâ.

La dévotion superstitieuse des Bretons à la déesse des accouchements vous rappellera sans doute, mon cher confrère, ce que nous savons de l'oracle de Parta près de Parthey et de Saint-Ylie dans le Jura ; et la pierre druidique de Kerloas, à laquelle vont se frôler les nouveaux mariés, doit aussi vous rappeler *la pierre d'appétit* de Verdun sur le Doubs, limite de notre Séquanie.

Si pourtant vous n'avez pas lu ce que j'en

ai écrit dans le temps, contentez-vous de savoir qu'à l'angle de la rue du Château, à Verdun, il existe, en guise de boute-roue, une pierre assez fameuse, sur laquelle tous les mariés de la ville, immédiatement à l'issue de la cérémonie qui vient de les donner l'un à l'autre, sont tenus de s'asseoir, avant de rentrer au logis. Là, on leur présente un verre de vin et un morceau de pain qu'ils se partagent.

Ce petit déjeûner symbolique pourrait se faire ailleurs; mais il paraît que la pierre d'appétit de Verdun aura joui, dans l'origine, d'une vertu comparable à la vertu du menhir de Kerloas. Je l'abandonne du reste à vos propres réflexions.

Recevez, mon cher confrère, etc.

D. Monnier.

Discours prononcé par M. Ducrel, de Passenans :

DU TUTOIEMENT.

A l'époque de la révolution de 1789, la manie de vouloir réduire les Français au niveau d'une égalité chimérique contraire aux lois de la nature, de la raison, et inadmissible partout ailleurs que devant la justice divine et humaine, avait fait disparaître les signes extérieurs du respect de l'autorité et de l'obéis-

Digitized by Google

sance par la suppression du monosyllabe *vous*, en parlant à une seule personne. D'imprudents, de maladroits réformateurs prétendaient que c'était un non-sens et une faute contre la grammaire de parler à une seule personne comme si l'on s'adressait à plusieurs. Ils invoquaient, à l'appui de leur raisonnement, l'exemple donné par la langue latine et par quelques idiômes étrangers. C'est ainsi qu'ils oubliaient que l'usage est la règle la plus essentielle d'une langue et devient une autorité grammaticale; que les mots étant les signes et les éléments de la pensée, exercent sur les impressions de l'âme une influence capable de modifier la nature de nos sentiments et de nos actions. On pourrait aussi leur reprocher d'avoir ignoré qu'il existe dans toutes les langues des combinaisons de mots, des expressions particulières qui en forment le génie et contribuent à leur perfectionnement.

Pourquoi ces réformateurs, qui ont conservé dans notre patrie et ailleurs un si grand nombre de partisans, n'ont-ils pas songé que le monosyllabe *vous*, l'un des mots les plus usuels de notre langue, par les idées qu'il éveille dans les esprits, semble disposer et même contraindre à la politesse et aux égards, tandis que l'expression *toi* est un signe d'infériorité ou de mépris, qui d'un côté humilie et de l'autre semble flatter la vanité de celui qui ne craint

pas de jeter ce monosyllabe à la face de son interlocuteur. D'après cette observation, ne serait-on pas tenté de croire que les peuples, rigides observateurs de la règle du singulier, ont dû la rudesse de leurs mœurs à l'usage du tutoiement qui leur est commun avec les sauvages?

A l'époque dont nous venons de parler, cette belle langue française, si polie, si bienveillante, si anciennement civilisée, cette langue, devenue universelle dans le monde entier parmi les classes distinguées, prit tout à coup un air d'étrangeté qui la rendait méconnaissable. Le fils parut dès-lors traiter d'égal à égal avec les auteurs de ses jours, le subordonné avec ses supérieurs, le serviteur avec ses maîtres. Avec la confusion du langage naquit la confusion des rangs et des positions, si favorable au développement des mauvaises passions. Abordé avec une indécente familiarité par un individu malencontreux ont eu souvent l'occasion de riposter la mortifiante réponse: *comment te nommes-tu,* à l'ignoble et grossière demande : *comment te portes-tu* ?

Les monosyllabes *tu* et *toi,* dans leur acception ordinaire, sont antipathiques aux sentiments de respect dus aux auteurs de nos jours et aux personnes entourées de l'auréole du mérite, du pouvoir et de la vertu, et leur usage ne devrait être permis que dans le langage de

la poésie ou celui des passions. Un grand nombre de parents, qui, par entraînement ou par faiblesse, avaient toléré ou tolèrent encore cet usage, n'ont pas tardé à s'apercevoir de l'affaiblissement progressif du sentiment de respect qui doit former une partie essentielle de la tendresse filiale. Aujourd'hui comme à l'époque de la révolution, la plupart des familles déplorent l'affaiblissement de l'autorité paternelle, et se plaignent avec amertume de la réaction que ce funeste changement a opérée sur le bonheur domestique et la prospérité sociale. Que l'on se dispense de parler d'amélioration morale avant d'être parvenu à rétablir sur ses véritables bases l'autorité paternelle, source et garant de tout pouvoir légitime parmi les hommes!

On ne peut apporter assez de soin pour développer dans le cœur des enfants cet instinct de bienveillance et de docilité, ce sentiment des convenances, du respect et des égards, qui prêtent un si grand charme aux rapports des hommes entr'eux.

Il nous paraît aussi absurde qu'inconvenant de vouloir substituer le mot *citoyen* à celui consacré par l'usage comme étant une simple formule de politesse, de bienveillance ou de respect. A Rome et à Athènes, où l'esclavage était reconnu par les lois et les usages, le mot citoyen était un titre ou une dignité; mais, en

France, il n'a d'analogie qu'avec celui d'habitant.

C'est surtout parmi les classes laborieuses qu'il est nécessaire de réprimer et de prévenir ce penchant à la grossièreté que leur genre de vie et que l'habitude des plus rudes travaux du corps paraît surexciter, en communiquant à l'ame la raideur et l'énergie des organes extérieurs. On devrait bien se garder d'oublier que la familiarité introduite entre les deux sexes, par l'usage du tutoiement, effraie la pudeur, encourage la licence des paroles et des actions, et qu'elle peut conduire au mépris et à la grossièreté qui dégénère si souvent en brutalité. C'est parmi les classes les plus nombreuses de la société que l'on entend se plaindre davantage des inconvénients d'un langage trop familier. A peine les jeunes gens ont-ils secoué la poussière de nos écoles, qu'ils se lancent, avec plus ou moins de succès, dans les diverses carrières ouvertes à leur ambition. Ceux qui ont eu le bonheur de laisser en arrière des camarades dépourvus de moyens de succès, se trouvent offensés de s'entendre tutoyer par des ci-devant amis d'enfance, dont ils auraient voulu pouvoir éviter les embrassements ou les salutations empressées.

L'usage du tutoiement étant contraire aux règles de la politesse, ainsi qu'au génie de notre langue dans certaines circonstances,

doit être proscrit dans nos écoles de la part des maîtres et des élèves, quelle que soit la différence de leur âge et de la position de leurs parents. Un avantage que l'on peut se promettre de la cessation de cet abus, c'est qu'elle amènera naturellement nos jeunes Français à parler leur langue, et à renoncer au patois qui a introduit autant de vicieuses prononciations, d'incorrigibles accents et de différents idiômes qu'il y a de contrées ou de villages en France.

Un peuple, placé au premier rang parmi les nations civilisées, ne doit pas borner l'éducation à cultiver l'esprit et la mémoire: son *but* essentiel étant de former le cœur et de développer le germe des vertus sociales dont les premières sont l'amour de nos semblables, le respect dû à l'innocence, à la vieillesse, à l'infortune, à la vertu. Pour supprimer l'abus anti-social, anti-français, que nous venons de signaler, on n'aurait pas dû attendre le *temps où* l'on ne fut jamais aussi prodigue des mots: progrès, civilisation, dignité humaine.

Ce qui prouve l'impossibilité de populariser l'usage du monosyllabe *toi* en parlant aux objets dignes de notre respect, c'est que, dans les prières et dans les livres traduits des langues mortes ou vivantes, il n'a pu parvenir dans la nôtre au droit d'asile, malgré les tendances de nos diverses révolutions. Toutes les

personnes pieuses tutoient Dieu en latin, en allemand, etc., mais aucune d'elles ne s'est avisée de le faire en français, si ce n'est dans le langage de la poésie.

Les personnes habituées à réfléchir, et qui cherchent à exploiter le passé au profit du présent et de l'avenir, en jetant un coup-d'œil sur les temps antérieurs à nos bouleversements politiques, regrettent qu'on ait poussé la manie des changements au point d'abolir un usage qui tient aux mœurs patriarcales, et s'était conservé sans altération dans nos familles. Non-seulement, il y a soixante ans, on eût regardé comme une inconvenance ou une grossièreté de tutoyer un père, une mère; mais encore, par l'effet d'une habitude qui tenait à l'instinct de l'obéissance et de la subordination, un enfant ne se serait point permis d'employer les formes d'un langage familier en parlant à l'aîné de ses frères, regardé à cette époque comme le conservateur ou l'héritier du pouvoir paternel. Nous dirons plus: ce même enfant ne se serait point permis de tutoyer une bonne ou un menin investi d'une sorte d'autorité.

C'est une erreur de croire que le langage de la familiarité, dont l'excès des passions s'est attribué l'usage, puisse être utile dans les circonstances ordinaires de la vie, en ajoutant une nouvelle force au sentiment de l'affection. Il

Digitized by Google

est plus naturel de penser que, d'après le génie de notre langue, cet usage est nuisible à nos rapports sociaux, puisqu'il enlève à la confraternité chrétienne qui doit unir tous les hommes, les signes extérieurs du respect, des égards dus à la vertu, à l'âge et à l'autorité.

Abandonnons le ton d'une outrageante familiarité, tout en les plaignant, aux nations barbares, où les vainqueurs exploitent les vaincus à l'égal des animaux domestiques. Aujourd'hui qu'il n'y a plus en France ni tyrans, ni esclaves, et qu'on n'y trouve plus que des compatriotes, que des chrétiens soumis aux mêmes lois, il doit exister dans leurs rapports entr'eux la même uniformité de langage que dans les liens de leur affection.

L'obéissance obtenue par l'affection et la douceur est plus absolue et plus facile que celle commandée avec le ton de la supériorité et de l'orgueil qui blesse ou avilit. Rappelons au sentiment de la dignité de l'homme, celui que les lois divines et humaines nous obligent de regarder comme notre frère et notre égal, bien que jeté par le sort sur les dernières marches de l'échelle sociale. Que, consolé et rassuré, au sein de l'infortune et de la dépendance, par les témoignages d'une généreuse sympathie, il puisse espérer en l'avenir et se dire à lui-même : Et moi aussi, à force de mérite et de vertu, je suis assuré d'obtenir des droits à l'estime et au respect de mes semblables.

En dernière analyse, nous dirons : Puisque l'objet de nos vœux est de parvenir à la réforme des mœurs, commençons par réformer les usages et les lois dont l'expérience et la raison ont démontré les inconvénients et les dangers.

M. Verpillat lit divers extraits d'un mémoire de M. le docteur Germain, sur l'assainissement de la vallée de l'Angillon. Ils ne sont pas reproduits ici, le mémoire étant imprimé en entier dans la 2.e partie du compte-rendu.

M. Charles Sauria présente à la société le modèle réduit d'une machine, dite la *moissonneuse*, dont le nom indique la fonction, et donne l'explication du mécanisme, ainsi que de la marche et des résultats de cette machine, inventée par M. de Constant-Rebecque, de Poligny.

M. Ryard met sous les yeux de M. le Préfet et du Bureau des échantillons de la soie qu'il obtient dans sa magnanerie de la Vieille-Loye. Ces échantillons, aurore et rouge, sont reconnus de très belle qualité et d'une grande finesse.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, et M. le Préfet s'étant retiré, la société se constitue immédiatement en séance particulière, pour procéder, conformément à ses règlements, au renouvellement du Bureau.

DEUXIÈME PARTIE.

MÉMOIRES ET NOTICES

Qui n'ont point été lus à la séance publique, mais dont l'impression a été ordonnée par la société.

DES CAUSES

D'INSALUBRITÉ ET DE STÉRILITÉ DES TERRES

DANS LE VAL DE L'ANGILLON, CANTON DE CHAMPAGNOLE (JURA).

Topographie médicale. — Projets d'assainissement. — Moyens proposés pour s'opposer à la contagion de la fièvre typhoïde et à la transmission de la péripneumonie épizootique de l'espèce bovine.

Val de l'Angillon.—Géographie physique. —Géologie.—Le mont Jura, qui occupe les deux tiers du département de ce nom, appartient à la formation secondaire; il se compose de roches calcaires stratifiées avec interposition de bancs marneux, de couches de grès déposées par voie de sédiment ; le terrain gypseux keupérien en forme la base, tandis que le néocomien a été déposé dans les hautes vallées que couronne le calcaire compacte supérieur. Ce vaste amphithéâtre de nos monts,

Digitized by

limite orientale de la France avec la Suisse, se dirige du nord-est au sud-ouest, s'incline du sud à l'occident vers les plaines d'alluvion de la Bresse. Ce mont est traversé par cinq chaînes principales qui séparent trois vallées longitudinales. Je [illegible] à m'occuper que du val oxfordien de Vers qui fait partie de la première de ces grandes dépressions du Jura: il est situé dans l'arrondissement de Poligny, entre la deuxième et la troisième chaîne du Jura. Les couches calcaires de ces deux monts, formées par le dernier étage de l'oolithe inférieure, s'inclinent et descendent du côté de la vallée, élevée à 600 mètres au-dessus de la Méditerranée; dans le fond s'étendent, en se ramifiant, les marnes argileuses d'oxford; elles sont interceptées par un embranchement transversal des montagnes. Cette intersection divise le vallon en deux bassins et devient la ligne de partage des eaux qui se déversent par le val oxfordien de Lemuy dans la Saône, tandis que la rivière d'Angillon court, en sens contraire, se jeter au sud-ouest dans l'Ain, affluent du Rhône, après avoir parcouru dans toute sa longueur la vallée de Vers; sa pente est de 2 millimètres; elle fait mouvoir plusieurs roues de scierie et des moulins au moyen de forts barrages; en raison de son défaut d'encaissement et de ses sinuosités dans un lit presque dépourvu de déclivité, elle est sujette à de fréquentes inon-

dations, qui submergent la combe de Vers dans une longueur de 7 à 8 kilomètres sur 1,000 à 1,500 mètres de largeur. Non-seulement les débordements de cette rivière sablent la prairie qu'ils couvrent de dépôts limoneux; mais encore ils délaient l'humus, le charrient ainsi qu'une masse de graviers qui s'entassent dans le lit de la rivière. Semblable à un long fossé fangeux, il s'exhausse en proportion des atterrissements, en sorte qu'on ne sait réellement pas à quel point cet état de choses doit parvenir, si l'on ne s'oppose pas aux envahissements de son cours irrégulier.

Topographie du val de Vers. — La combe de Vers, peuplée de 3,730 habitants répartis dans dix communes, fait partie du canton de Champagnole, arrondissement de Poligny. Ce pays est agricole-forestier; tous les villages qui bordent les deux côtés de la vallée sont construits en amphithéâtre sur la pente de la 2.e et de la 3.e chaîne du Jura; celle-ci *forme* la limite de la région des sapins; elle manque de fontaines jaillissantes auxquelles les habitants suppléent au moyen de citernes. Les autres localités de la rive droite ont des sources d'une eau vive, dissolvante, légèrement calcaire et d'une grande limpidité; les fontaines et les puits placés dans la zône argileuse donnent une eau qui se trouble après une pluie de courte durée: sa saveur est fade

et terreuse à cause des éléments alumineux qu'elle tient en dissolution; elle ne convient ni à la santé, ni à la végétation; sur son passage, les plantes se dessèchent, la verdure se fane et jaunit.

Météorologie.—Les vents suivent la direction de la vallée ouverte du sud-ouest au nord-est; d'après leur degré de fréquence, ce sont le sud-ouest, le nord, le nord-est, le sud, etc. Depuis l'équinoxe du printemps jusqu'à celui d'automne, un brouillard local s'étend au bas des sapins, couvre le fond du vallon, dure autant que le soleil est absent de l'horizon et se dissipe aussitôt que la chaleur solaire a réchauffé les couches inférieures de l'atmosphère; le règne des pluies est long; la configuration de la vallée ouvre un accès facile au sud-ouest: ce vent arrive imprégné des vapeurs de la Méditerranée et se charge des humidités dégagées de la combe oxfordienne. Celles-ci se condensent au contact des sommets et des vastes forêts au milieu desquelles ce pays est placé. D'abondantes rosées, qui alternent souvent avec des gelées blanches, se font observer au printemps jusqu'à la fin d'octobre, époque où la neige commence à tomber. Il est rare qu'elle ne disparaisse pas en avril. A toutes ces conditions d'humidité qui proviennent du cours ralenti des eaux et de la météorologie, il faut joindre la nature argileuse du

sol de la vallée. Par son hydroscopie, elle se change en un vaste bassin d'évaporation. D'après cela, on ne sera pas surpris du grand degré d'hygrométricité qui règne constamment au milieu de ce pays brumeux et malsain. En général, le maximum du froid dépasse rarement 14 à 16 ° R., et celui de la chaleur ne s'élève guère qu'à 22 ° R.; le terme moyen de la température annuelle est de 7 ° 80 R.: il est égal à celui des sources qui s'échappent, à Vers, au-dessous de l'oolithe inférieure.

Habitations. — Le plus communément, les habitations basses et étroites sont couvertes en bardeaux de sapin; plus des deux tiers n'ont qu'un rez-de-chaussée composé de la cuisine et de la chambre à coucher: partout on a sacrifié l'espace à l'établissement des greniers et à la grange. Les écuries, basses et humides, mal éclairées, sont encore rendues plus insalubres par le fumier qu'on y laisse séjourner; il s'élève en tas aux abords de la maison, où l'on cultive un petit coin de jardin planté de choux et de racines, et ombragé d'un ou deux pommiers, le seul arbre qui donne des fruits dans cette partie du Jura.

Alimentation. — La récolte du froment ne suffit pas à la nourriture des habitants ; elle se compose de pain de froment avec mélange d'un tiers d'orge; de soupes aux légumes, de bouillies de maïs, et d'un second fromage fa-

briqué après celui de gruyère, et qu'on appelle dans le pays *cérai*. La viande de porc salé ainsi que le vin sont réservés pour les grands travaux des champs et les jours fériés. Comme tous les autres montagnards du Jura, les habitants portent une blouse en toile bleue, un habillement complet de droguet, espèce d'étoffe fabriquée dans le pays, dont la couverture est en fil et la trame en laine.

Agriculture.—Quant à ce qui regarde l'agriculture, j'avoue qu'il reste beaucoup à faire pour l'améliorer: les jachères, la vaine pâture, une vicieuse rotation des terres, et par-dessus tout la routine, seront long-temps un obstacle pour la faire entrer dans la voie du progrès; mais les éléments les plus funestes à l'agriculture sont la submersion du pays dans les crues de l'Angillon, le règne permanent des brouillards, et les gelées blanches, tous les deux funestes aux céréales, surtout à l'époque de la floraison, au point qu'ils causent une diminution de près de moitié dans les moissons. Souvent elles ne représentent que la semence. En général, les plantes cultivées en grand sont: le blé, l'orge, l'avoine, les pois, les lentilles, le lin, le chanvre, la pomme de terre. Pour suppléer à ce précieux tubercule qui ne donne plus que des produits avariés depuis quelques années, on a introduit dans la culture de ces montagnes le maïs et la betterave. Les plantes

fourragères artificielles sont le trèfle et le sainfoin; la flore des prairies marécageuses du fond de la vallée se compose de plantes acres, telles que les renonculacées, les phellandres; là croissent et se multiplient les equisetum, les carex, les joncs, les laîches, etc. Ces prés, sujets à la rouille et aux submersions, forment avec les champs, que les brouillards frappent de stérilité, la moitié du territoire livré à la culture.

Constitution physique des habitants. — Maladies régnantes.—Le tempérament des habitants offre un mélange des éléments sanguin et lymphatique avec prédominance de ce dernier et du système biliaire : ils ont les cheveux châtains, le front bas, les pommettes larges et saillantes, la mâchoire inférieure évasée ; leurs membres sont velus ainsi que la poitrine; leurs articulations très grosses aux extrémités inférieures; la taille est assez élevée, la démarche lente et pesante; une méfiance naturelle les rend difficiles et réservés dans les transactions.

Les maladies régnantes sont, au printemps, les rhumatismes, la pleuro-pneumonie, qui revêt rarement un caractère franchement inflammatoire; le plus souvent elle se complique, de même que toutes les affections aiguës, d'un état muqueux et catarrhal qui oblige le médecin à être très réservé dans l'emploi des

émissions sanguines, auxquelles il doit faire succéder promptement les antimoniaux lorsqu'il s'agit de pneumonie aiguë. Au nombre des affections endémiques, les fièvres muqueuses prennent ordinairement le caractère diphtérique et typhoïde; alors elles deviennent d'autant plus funestes que les malades se trouvent réunis dans des chambres étroites, toujours très malpropres et sans aération. Ce manque complet de soins hygiéniques contribue à répandre la contagion du mal et laisse des traces de deuil au milieu des populations ; la leucorrhée et la chlorose, les engorgements glandulaires, la phthisie tuberculeuse, etc., n'ont pas d'autre origine que celle de l'endémie lymphatique que favorise dans son développement un air froid, saturé d'humidité, de concert avec l'hérédité, les logements malsains et une nourriture féculente presqu'exclusive. Les miasmes marécageux exhalés des rives de l'Angillon font naître, pendant l'été et l'automne, les fièvres à types rémittent ou intermittent. Ces exacerbations fébriles périodiques se font observer dans le cours des fièvres typhoïdes et fournissent une indication pour l'emploi du sulfate de quinine, qui devient dans ce cas un agent curatif principal.

Epizooties. — La péripneumonie gangréneuse étend ses ravages sur l'espèce bovine. Cette épizootie règne presque sans interruption

Digitized by Google

dans les communes de cette vallée et porte chaque année un très grand préjudice à l'agriculture ; les engorgements du foie compliqués de suppuration et de calculs biliaires; les concrétions tophacées dans les poumons; le météorisme, la lienterie chez les élèves de l'espèce bovine, sont des maladies qu'on observe très souvent; et, pour compléter ce tableau nosologique, j'ajouterai les affections charbonneuses qui se montrent durant les chaleurs estivales et pendant l'automne ; le mal aphtheux de la langue et l'inflammation des talons avec suppuration et chute de la corne des pieds.

Etiologie. — Maintenant que nous connaissons la nature du sol, le climat, la culture et ses produits, les affections pathologiques qui sévissent sur les hommes et les animaux de ce pays, on est conduit à se demander quels en sont les éléments générateurs, d'où viennent la dépréciation des terres et l'espèce de stérilité qui pèse sur les récoltes de cette région du Jura. Un fait principal domine la question ; il est tout entier dans l'humidité permanente de la vallée. Cet excès d'hygrométricité se rattache d'une part, comme je l'ai déjà fait remarquer, à la nature géologique des terrains argileux qui retiennent les eaux, et de l'autre au défaut de déclivité du sol, submergé par les débordements de l'Angillon. En face de ces influences fâcheuses, comment les habitants, appauvris

Digitized by

par de mauvaises récoltes, pourraient-ils lutter contre les fléaux épidémiques nés des circonstances que je viens d'énumérer, lorsque, placés dans toutes les conditions les plus propres à développer les fièvres graves et l'endémie lymphatique, ils se trouvent privés de moyens hygiéniques capables de neutraliser l'activité malfaisante d'un air humide et infect au milieu duquel ils sont destinés à vivre en se livrant aux plus rudes travaux? L'endémicité de la fièvre typhoïde sur les plateaux de la Picardie a été attribuée à l'imperméabilité des terrains argileux de cette province. Dans un rapport fait à l'Institut en 1846, M. Ancellon, médecin à Dieuze, a observé que les éruptions charbonneuses dans l'espèce bovine et les fièvres typhoïdes se font remarquer tous les trois ans parmi les habitants des bords du vaste étang de l'Indre-basse (département de la Meurthe), qu'on rend à la culture après avoir été empoissonné pendant deux années. Ces faits pathologiques ont reçu la sanction de l'expérience depuis notre conquête de l'Algérie, où les médecins militaires observèrent des endémies typhoïdiennes, des fièvres intermittentes rebelles et des charbons dans les troupeaux de bêtes à grosses cornes. Sur le littoral de ces contrées palustres échauffées par un soleil brûlant, tant que les matières putréfiées restent cachées sous l'eau, elles sont inoffen-

sives ; mais dès qu'elles éprouvent le contact de la chaleur atmosphérique, elles exhalent des miasmes septiques funestes aux hommes et aux animaux : le typhus à forme muqueuse règne ordinairement dans la première vallée longitudinale du Jura durant l'automne, parce que les terrains marécageux ont été submergés auparavant et que les labours pratiqués à cette époque ouvrent une issue aux effluves humatiles. Cette explication rentre parfaitement dans celle donnée par M. le docteur Ancellon et vient définitivement mettre en évidence la cause avec l'effet : cet état hydroscopique du sol donne lieu dans nos climats tempérés à l'état muqueux, et, sous un autre point de vue pathogénique, à la prépondérance lymphatique et aux autres affections consécutives qui se rattachent à cette constitution morbide. Les maladies de l'espèce bovine sont dues également à la nature géologique des terrains, aux inondations et aux différents météores.

A ces influences il faut relier en second ordre : la mauvaise nature des herbes fourragères vasées ou sablées; l'insalubrité des étables; les travaux excessifs auxquels les bœufs sont soumis; le parcours à la rosée et dans les grandes herbes mouillées, et, par-dessus tout, la coupable incurie des autorités locales qui négligent de vérifier les certificats d'origine du bétail étranger introduit dans

Digitized by Google

leur commune et ne réclament que tardivement la visite du médecin vétérinaire d'arrondissement, dans la crainte du séquestre ; enfin les cultivateurs cachent l'état morbide de leur écurie, et, dans leur égoïsme intéressé, ils se hâtent de vendre à bas prix, sur les marchés voisins, leur bétail qui porte le germe de l'infection épizootique. Ainsi l'origine de cette maladie peut être spontanée, mais le plus généralement elle se transmet, par voie de contagion, d'une bête malade à d'autres qui sont saines ; ces maladies, souvent renouvelées, placent le cultivateur dans la nécessité de remplacer à grands frais les animaux mis hors d'état de service et ceux qui ont succombé à l'épizootie.

Effets divers de l'insalubrité du pays. — Parallèle avec l'état sanitaire et la prospérité agricole des cantons voisins. — Les décès, la diminution dans le nombre des habitants, leur émigration temporaire, l'abaissement de la valeur vénale des terres et du prix des baux, la fréquence des maladies épidémiques et des épizooties, restent comme des preuves incontestables de l'insalubrité de la contrée et de sa stérilité depuis une certaine période de temps. Dans cette vallée, la diminution de la population a été dans un rapport invariable avec celle de la valeur vénale des héritages. Cet état de choses ne doit pas surprendre celui qui réfléchit à l'état déplorable de ces pauvres fermiers

lorsque leur famille a été victime du typhus ou que l'épizootie porte la destruction dans leurs étables. Depuis dix ans, la péripneumonie gangréneuse du bétail rouge a régné quatre fois plus souvent au vallon de Vers que dans les communes assises sur les plateaux voisins.

Avec les connaissances que nous possédons sur l'origine des foyers morbides et celle de la dépréciation des terres dans cette partie de nos montagnes, ne serait-il pas possible d'améliorer son état sanitaire et agricole? Cette question se trouve presqu'entièrement résolue: il s'agirait de procurer au lit de l'Angillon son maximum de pente, par le curage profond, l'élargissement, le redressement de ce cours d'eau et l'exhaussement des berges. L'exécution de ce travail aurait le double avantage que nous cherchons à obtenir; il rendrait à une bonne culture une grande quantité de terrains envahis habituellement par les submersions et qui sont susceptibles de fournir d'excellents produits tant sous le rapport fourrager que sous celui des autres récoltes; la preuve en est acquise par des opérations partielles de rectification qui ont déjà été faites sur cette rivière. D'un autre côté, on parviendrait en très peu de temps à prévenir le retour de certaines maladies qui perdraient leur caractère endémique, comme il est facile de le vérifier dans les maremmes de la Toscane et dans nos

Digitized by Google

essions d'Afrique où des travaux de ce genre
é exécutés. Il est bien entendu que, dans
ıtreprise à laquelle le comité d'hygiène
ne a donné son approbation, il faut
nécessité modifier les vannes des
les ralentissent le cours des eaux
retiennent en amont; autrement cette
rectification, très dispendieuse, perdrait une grande partie des avantages qu'il est permis d'en espérer. A cet effet, il conviendrait de créer des barrages à portières : ces déversoirs, placés sur les côtés des vannes, s'opposeront aux inondations du vallon, et donneront la facilité d'épuiser entièrement le cours augmenté des eaux. Les Anglais ont adopté avec le plus grand succès un mode d'épuration des terrains humides : il consiste à établir des tuyaux en terre cuite dans des rigoles souterraines pratiquées selon la déclivité du sol au-dessous de la couche arable; et, dans le cas où les frais paraîtraient trop considérables, on se bornerait à tracer ces mêmes rigoles; elles seraient recouvertes en pierres plates, sur lesquelles le terrain du creusage serait ramené. Ces rigoles aboutiraient autant que possible au thalweg. Ce système de dessèchement pour l'amélioration du climat et de la culture est appelé *drainage;* il est parfaitement approprié à la combe marneuse de Vers; il mérite d'être encouragé et mis en pratique.

Digitized by Google

Améliorations à introduire dans la culture.— Je crois devoir éclairer les cultivateurs sur la fausse route dans laquelle ils se sont engagés en continuant la succession ruineuse des céréales, le système des jachères, la vaine pâture, et en consacrant une trop petite quantité de terrains aux plantes fourragères artificielles. C'est ici l'occasion de leur faire connaître les profits immenses qu'ils seraient à même de retirer par l'exploitation de tout le sol susceptible de recevoir une culture productive. L'assolement le plus convenable aux terrains légers et calcaires qui composent le versant des deux monts doit avoir pour base la culture de l'esparcette; car, en fournissant une grande quantité de foin, cette récolte permet de nourrir un plus grand nombre de bêtes à l'étable, ce qui donnerait assez d'engrais pour amender une vaste étendue de terrains abandonnés jusqu'à présent à la vaine pâture. Les produits des champs seraient doublés, ainsi que ceux des fromageries, principale industrie de nos montagnes, comme elle en exprime la prospérité ; en même temps, les jachères stériles disparaîtraient pour faire place à des moissons et à des foins abondants. Mais c'est surtout à l'assolement, très mal adopté dans les terres argileuses, que la critique doit s'adresser: par cette méthode, le cultivateur fait succéder deux céréales du printemps et une d'automne avec en-

Digitized by

grais et semence de trèfle; les récoltes successives d'avoine, orge et blé, nuisent à la fertilité des terres neuves qu'elles enherbent et épuisent. A Vers, la propriété rurale devrait être divisée en deux soles égales, l'une consacrée aux céréales, l'autre aux racines, tubercules, fourrages; ils excluraient les jachères enherbées. La vaine pâture serait restreinte au sol aride, impropre à recevoir une culture profitable, et l'on obligerait les communes à amodier les terrains vagues à long bail, avec condition de les défricher. On pourrait utiliser les eaux fertilisantes qui sourdent au bas des deux versants oolithiques: ces irrigations contribueraient beaucoup à augmenter le produit des prés placés dans cette région agricole. Une culture plus intelligente, rendue productive, mettrait le cultivateur dans la position de se procurer toutes les choses nécessaires aux besoins de la vie: le vin, la viande fraîche et salée, des aliments substantiels, remplaceraient de temps en temps sur leur table le régime féculent, base de leur alimentation; étant mieux nourris et vêtus, on verrait bientôt chez eux le tempérament sanguin et le développement du système musculaire effacer insensiblement la prédominance lymphatique et tarir la source humorale des affections qui naissent de cette mauvaise constitution.

Foyer contagieux, typhoïdien. — Comme

toutes les réformes utiles en agriculture, celles qui se rapportent à l'hygiène de l'homme en santé et aux épidémies typhoïdes ont besoin d'un long temps et de l'expérience péniblement acquise pour entrer dans le domaine des habitudes de la vie et de la pratique journalière. Il faudrait démontrer avec évidence aux habitants de la campagne qu'il est possible de détruire les principes contagieux des fièvres graves continues, par la propreté, l'aération autour des malades et les précautions hygiéniques indispensables aux fiévreux et à ceux qui les soignent. Aussitôt que cette affection grave atteint plusieurs personnes dans une famille, il est expressément recommandé d'éviter l'encombrement et de ne placer qu'un seul fiévreux dans une chambre ; on insisterait sur la nécessité de n'appeler, autant que possible, pour donner des soins, que les personnes qui ont déjà été atteintes de cette maladie, puisqu'à ce titre elles jouissent du bénéfice de l'immunité. Comme l'âge de puberté dans les deux sexes, et surtout chez les filles, dispose à contracter cette infection miasmatique, les jeunes personnes placées dans ces conditions d'existence seraient éloignées du lit des malades. Il est reconnu que les purgations salines ou la sudation, employées au début du mal, avant l'invasion fébrile, expulsent et neutralisent les principes infectieux ; dans cette période d'incubation du

mal, qu'un ensemble de symptômes caractérise parfaitement, ces agents préservatifs seraient mis en usage dès qu'on en saisirait l'indication chez les personnes qui se trouvent sous l'influence de l'épidémie. Ainsi, la prophylaxie viendrait en aide à l'hygiène pour éteindre le mal dans son propre foyer et l'empêcherait de se propager au dehors.

Hygiène des animaux. — Prophylaxie. — La coutume d'enfermer les bestiaux dans des écuries basses et étroites leur est très nuisible : l'étable sera grande, propre, suffisamment aérée; les tas de fumier déposés près des animaux seront enlevés; les gaz qui en émanent donnent aux maladies développées dans de telles circonstances un caractère de putridité. Un préjugé funeste dans ses résultats porte les fermiers à croire que les écuries ne peuvent être jamais assez chaudes; ils ne s'aperçoivent pas qu'en sortant le bétail de ces espèces d'étuves pour le conduire en hiver à l'abreuvoir, ou bien au parcours dans les fraîches matinées du printemps, il est exposé à ces rapides transitions de chaud et de froid, causes de péripneumonie. Combien n'est-il pas imprudent de faire pâturer au milieu des herbes couvertes de rosée et de gelée blanche? Ce parcours est une occasion de phlogose aiguë de la poitrine, de celle des voies digestives et du météorisme, surtout quand les animaux

Digitized by Google

sont conduits dans les trèfles. Il y a déjà bien assez des rapides transitions de la température pour déterminer des inflammations de poitrine dans le bétail à grosses cornes, sans les autres influences morbigènes contre lesquelles il est facile de prémunir les troupeaux !

Ainsi que je l'ai donné à connaître, les péripneumonies épizootiques se développent dans nos montagnes, soit spontanément, soit par voie de transmission contagieuse : les moyens prophylactiques, qui s'adressent au premier cas, sont : 1.° diminuer la différence entre la température du dehors et celle des étables, qui seront agrandies et plus élevées.

2.° Enlever les fumiers qu'on laisse entassés pendant plusieurs jours au milieu des écuries; donner un écoulement au purin.

3.° S'abstenir de mener paître le bétail dans les endroits marécageux, le garder à l'étable le plus long-temps possible, l'en faire sortir tard et rentrer de bonne heure : avec ces précautions qui sont consignées dans l'excellent mémoire de M. Delafond sur les causes, les symptômes, etc., de la péripneumonie du gros bétail du département du Jura, on évite le parcours dans la rosée, les effluves des brouillards et l'humidité du sol sur lequel les bêtes se couchent, cause imminente de refroidissement et de péripneumonie. Le fourrage a-t-il été avarié par les submersions et la pluie, on

aura l'attention de répandre sur ses différentes couches, à mesure qu'on le dépose au fenil, quelques poignées de sel : le foin devient alors une nourriture plus saine, facile à digérer, et que les animaux mangent avec avidité. Dans tous les cas, le cultivateur, soigneux de ses intérêts et de la santé de son bétail, rejettera du ratelier les fourrages moisis, sablés, ceux où les prêles dominent, à moins de se résigner, d'une manière stupide, à subir toutes les conséquences d'une position mauvaise qu'on ne cherche point à améliorer. Il conviendrait également de ne point surmener ni surcharger les bœufs dans l'extraction des bois de sapins de la forêt et leur transport jusqu'à Salins. Ces travaux excessifs sont une des causes principales de la péripneumonie épizootique spontanée, dans nos montagnes.

Comme les faits les plus authentiques ne laissent pas le moindre doute sur la transmission de l'épizootie péripneumonique par la voie de la contagion et de l'infection, et que cette origine du mal dont nous parlons est la plus générale, il est de la plus haute importance que des mesures puissantes soient prises pour s'opposer à cette funeste propagation du mal. Celles qui ont été prescrites jusqu'à présent sont excellentes et atteindraient leur but, si l'appât d'un faible gain et l'espoir trompeur de guérir en secret le bétail à l'étable, ne les rendaient pas

souvent illusoires. Je pense que les moyens suivants que je propose réuniraient toutes les conditions prophylactiques les plus certaines :

1.° Une surveillance plus attentive devra être exercée par l'autorité locale, quand il s'agit de vérifier les certificats d'origine du bétail.

2.° Les bestiaux ne seront achetés que dans les localités où la maladie n'existe pas, ou n'a point l'habitude de sévir.

3.° Il y aurait, dans chaque canton de nos montagnes, un artiste vétérinaire, chargé de visiter gratuitement, tous les mois, les étables de cette circonscription territoriale ; ensuite il rendrait compte de leur état sanitaire au médecin vétérinaire d'arrondissement et à M. le sous-préfet.

4.° Dès que le vétérinaire cantonnal aurait reconnu l'existence de symptômes précurseurs de la péripneumonie, l'animal serait immédiatement séquestré, et abattu dans le cas où la maladie viendrait à se déclarer.

5.° Enfouissement dans la terre de la fiente et du corps coupé par quartiers; — purification de l'étable; emploi de toutes les autres précautions hygiéniques qui sont indiquées en pareil cas, parmi lesquelles il faut mettre en première ligne le séquestre de toute la commune où se trouve l'étable infectée.

Digitized by

6.° Et, afin d'enlever un prétexte à la cupidité et à l'incurie des cultivateurs, tous seraient intéressés à la conservation de la santé du troupeau communal au moyen de la solidarité: chaque fromagerie deviendrait une association mutuelle contre l'extinction et les chances des épizooties; chaque sociétaire serait taxé au prorata du nombre des bêtes à cornes qu'il nourrit à l'étable, et le prix de cette cotisation, augmenté par les subventions du département, servirait à payer la valeur approximative des bêtes abattues pour cause de maladie, les médicaments employés, les visites mensuelles du médecin vétérinaire et celles faites à l'occasion de maladie.

7.° Il est à désirer que ces précautions, converties en règlement de police sanitaire, soient adoptées par l'administration départementale; elles suffiront pour faire disparaître ces affections graves qui résistent, grand nombre de fois, au traitement le plus méthodique. On se bornerait à appliquer ce règlement aux plateaux du Jura, et à ceux de l'arrondissement de Poligny en particulier, où l'épizootie règne le plus habituellement. Il appartient également à une administration paternelle et éclairée, de prévenir les inondations dans la petite vallée de l'Angillon, sous le rapport de la salubrité et de la prospérité agricole: les avantages attachés au dessèchement de ce bassin oxfordien

sont immenses, et feraient tourner au profit de la fortune publique et de la santé les éléments qui leur étaient contraires.

Salins, 15 décembre 1850.

GERMAIN, D.-M.-P.

MÉMOIRE

SUR LA NATURE DES FRUITS DE TABLE PROVENANT DE SEMIS,

ADRESSÉ A LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU JURA

Par B. GASPARD, Docteur-Médecin,

CORRESP. DE LA MÊME SOCIÉTÉ, ETC.

C'est une vieille croyance que celle d'après laquelle les arbres fruitiers, provenus du semis des pepins ou des noyaux, ne produisent que des fruits sauvages ou dégénérés. *Théophraste* l'affirme positivement à l'égard de la vigne, du poirier, du coignassier, du pommier, de l'olivier, du figuier, du grenadier et de l'amandier (1). *Virgile* ensuite, dans ses

(1) *Quæ è fructibus...., sata sunt, ea omnia deteriora redduntur. Quædam etiam omnino degenerant, ut vitis, malus, ficus, punica, pyrus. Quippe cum grano ficario nullum penitus genus procreetur, sed caprificus tantum aut ficus silvestris*

beaux vers (1), et *Pline*, dans son ouvrage sur l'histoire naturelle (2), ont signalé les mêmes résultats.

Quelques siècles après, *Pallade* dit que les poiriers obtenus par la voie des semis viennent trop lentement, rapportent des fruits dégénérés, et que, pour en obtenir, il vaut mieux greffer des sauvageons transplantés auparavant (3). Cependant, dans une autre partie de

erumpit. Colore etiam sæpe numero discrepans ; ex nigra enim candida, et ex candida nigra gignitur. Ex vite quoque nobili ignobilis et sæpe diversa genere exit. Nonnunquam nihil penitus urbanum, sed plane silvestre provenit, et adeo quandoque, ut fructum perficere minime queat. Quædam fructum ne complere quidem valent, sed ad florem usque tantummodo veniunt. Nascitur ex nucleo oleæ, silvestris olea ; ex acinis mali punici dulcibus, vilis ; et ex enucleatis dura et plerumque acida. Eodem modo ex pyro, vitiatum pyrastrum ; ex malo tum deterius genere, tum acida ex dulci ; et cotonea ex struthea. Amygdala quoque degenerat, tum quod dura ex molli redditur. Hist. plantar. II, cap. 3.

(1) *Jam, quæ seminibus jactis se sustulit arbos,*
Tarda venit, seris factura nepotibus umbram ;
Pomaque degenerant succos oblita priores,
Et turpes avibus prædam fert uva racemos. Georg. II, v. 57—60.

(2) *Mutantur arbores.... maximè quæ ex semine nascuntur.* Lib. XVII, cap. 25.

(3) *Si quis pyrorum semen aspergat, nasci quidem necesse est...., sed homini hoc expectare longinquum est, cum et sero veniant, et de generis nobilitate decedant. Melius ergo mense novembri fiet ut pyrorum plantas radicatas seramus agrestium, subactis benè scrobibus, ut cum prehenderint inserantur.* Lib. III, tit. 25.

son ouvrage sur l'agriculture, cet auteur assure avoir expérimenté lui-même que beaucoup d'arbres fruitiers, nés de semis, réussissent très bien et rapportent de bons fruits (1).

Plus tard encore, *Pamphile*, l'un des auteurs géoponiques grecs, dit que toute semence d'arbres produit des individus d'espèces semblables, à l'exception de celle de l'olivier qui ne donne naissance qu'à des oliviers sauvages (2).

Dans les temps modernes, *Ol. de Serres* (3)

(1) *Ego expertus sum multas arbores ex pomis sponte progenitas et in crescendo et in ferendo extitisse felices*. Lib. II, tit. 15.

(2) *Omne semen simile genus perficit, præter oleam ; oleastrum enim generat, hoc est, silvestrem oleam et non oleam veram*. X, cap. 86.

(3) « *En général, ni les pepins ni les noyaux ne rapportent* « *immédiatement arbres du tout francs pour produire fruits* « *du tout semblables à leur origine..... Les seuls pepins de* « *meurier et de cormier à la longue fructifient sans change-* « *ment ; de même, les noyaux des menus abricots, des auber-* « *gers et des pesches.... Des noyaux des gros abricots, des* « *prunes, des cerises, ni des olives, n'esperez, par le seul* « *semer, que fruit sauvage comment qu'on les gouverne. Tou-* « *chant les noyers, amendriers et pins, par leur fruit seule-* « *ment semé, viennent-ils grands et francs arbres, pourvu* « *qu'ils soyent en terrain leur agréant et à propos cultivés.* « *Par la semence des chastaignes, en aurez vous des bons* « *arbres, mais sans comparaison meilleurs se rendront-ils par* « *enter, que les laissant en leur naturel.* » Théâtr. d'agric., liv. VI, chap. 17.

Digitized by Google

et la plupart des auteurs d'agriculture, de jardinage et d'économie rurale, ont répété à peu près, sauf quelques modifications, les assertions de *Théophraste*. Aussi bien, celles-ci ont été confirmées par les expériences positives de *J. Mortimer* avant 1716, par celles du célèbre *Duhamel* en 1760 environ, comme encore à la fin du 18.e siècle et au commencement du siècle actuel, par celles de *Vilmorin* et des trois pépiniéristes *Alfroy*, qui se sont succédé de père en fils à Lieursaint, près Paris.

Cependant, d'un autre côté, on lit dans un ouvrage publié en 1724 que, déjà à cette époque et sans doute bien auparavant, on obtenait chaque année, dans presque tous les cantons d'Angleterre, de nouvelles espèces de pommes par le semis des pepins. L'auteur ajoute que, quand ces fruits se trouvaient de bonne qualité, soit pour la confection du cidre, soit pour l'usage de la table, on les conservait, et on leur donnait différents noms, suivant la fantaisie de ceux qui les avaient multipliés (1). Plus tard, en 1750 environ, *Hardempont*, chanoine à Mons en Belgique, obtint de bonnes et nouvelles poires d'un semis de pepins. Peu après, en 1753 et années suivantes, *J.-B. Cabanis*, auteur grave en pareille matière, se livra à de

(1) *A. Bradeley*. Nouv. observ. sur le jardinage. II, pag. 37 (de la Trad. franç.)

nombreux essais de ce genre et obtint des résultats à peu près inconnus en France. Ainsi, il constata par ses propres observations que les semis de pepins, de noyaux, de baies ou autres semences, soit d'arbres sauvageons, soit d'arbres greffés, ne reproduisent pas constamment leurs espèces; que les premières les reproduisent mieux que les dernières...... Que toutes donnent naissance en général à beaucoup de variétés; que néanmoins les sujets greffés en fournissent un bien plus grand nombre que les sujets francs ou sauvageons; que même quelquefois ceux-là en donnent autant que de germes développés.... Que souvent ces fruits nouveaux et inconnus sont supérieurs, par leurs bonnes qualités, aux espèces originaires.....; qu'indubitablement, d'un semis bien choisi, il naît toujours beaucoup d'arbres de bonne nature, qui n'ont aucun besoin d'être greffés; etc.... (1). Sous ces divers rapports, l'auteur cite en particulier la *poire de hazard* et la *pomme de lestre*, fruits excellents et nouveaux du Limousin provenant de semis de sauvageons; il parle de poiriers très épineux, à petites fleurs et à très petits fruits, issus de pepins d'un poirier greffé sur épine blanche; il mentionne un fruit métis participant de la prune et de l'abricot, obtenu

(1) *Essai sur les principes de la greffe*. Pages 74, 99, 100. (Edit. de 1804).

Digitized by Google

par semis d'un abricotier greffé sur prunier; il signale six arbres venus des noyaux de gros pavi jaune greffé sur prunier ou sur pêcher, dont aucun ne donna de fruits approchant de l'original, mais de petites pêches, la plupart velues, d'un vert pâle ou d'un jaune nuancé de rouge-brun, toutes de mauvais goût (1).

Dès les premières années du 19.e siècle courant, ce genre de recherches a pris un grand développement, et l'on a vu, presque en même temps, beaucoup d'agronomes et d'observateurs s'y livrer avec une persévérance qui se soutient encore. Parmi eux, on doit citer principalement MM. *Knight* en Angleterre, *Van-Mons* en Belgique, *Sageret* à Paris, *Godelle* à Soissons, *Martres* à Toulouse, *Perrin* à Golbey près d'Épinal, *Laugier* à Ongles près Forcalquier, et, pour ne pas oublier notre voisinage, M. *Puvis*, digne président de la société d'agriculture à Bourg-en-Bresse, et M. *Gréa*, de Rotalier, l'un des meilleurs représentants du peuple pour le département du Jura.

Je ne me compare aucunement aux hommes célèbres ou de mérite dont il vient d'être parlé dans le cours de ce mémoire, mais j'ai fait aussi quelques essais analogues aux leurs, et il sera peut-être agréable à plusieurs lecteurs de les connaître.

(1) *Essai sur les principes de la greffe*. Pages 74, 92, 100, 101, 102.

Digitized by Google

§ I.

Au mois de mars 1826, je commençai une expérience, dont j'attendais une grande lumière, sur la question qui fait l'objet de ce mémoire.

1.° Je greffai en fente une épine blanche sur un coignassier venu de bouture, laquelle reprit bien et végéta, tant dans l'année de la greffe que dans la suivante, sans présenter d'autre particularité qu'une pâleur ou blancheur des feuilles plus grande que de coutume.

2.° En mars 1828, je greffai sur cette épine blanche un néflier sauvage qui reprit aussi et poussa assez bien, soit dans l'année, soit par la suite. Il fleurit et rapporta des nèfles communes en 1832, 1833 et 1834; mais ces fruits tombèrent toujours avant leur maturité.

3.° En avril 1835, un poirier de l'espèce du martin-sec fut greffé à son tour sur ce néflier et reprit également, puis poussa des jets assez vigoureux. Mais j'attendis inutilement en 1837, 1838 et 1839, qu'il rapportât des poires, et je le vis seulement fleurir deux fois sans fructification ultérieure. Au contraire, ce petit arbre dépérit dès-lors, commença à sécher en 1840 dans la partie du poirier, puis en 1841 dans celle du néflier, et enfin totalement en 1842 dans celles de l'épine blanche et du coignassier.

Digitized by Google

Si ce poirier était parvenu à me donner quelques fruits, je me proposais d'en semer les pepins en grand nombre, et je suis porté à croire que j'aurais obtenu des espèces nouvelles, plus variées que de toute autre manière. Au moins, je pense que les nouveaux arbres qui en seraient issus auraient mieux fait connaître l'influence de la greffe dans la question agitée.

§ II.

Dans le même mois de mars 1826, j'ai semé un assez bon nombre de graines ou pepins d'acacia-robinier à fleurs blanches, de gainier ou arbre de Judée, de coignassier, et de poirier-beurré. Or, le résultat de ces semis a été que :

1.° Les graines d'acacia et de gainier, ainsi que les pepins de coing, ont produit des arbres absolument semblables aux auteurs non greffés qui les avaient fournis, sans aucune modification observable dans les fleurs, ni les feuilles, ni le port, ni le fruit.

2.° Il n'en a pas été de même des pepins du poirier-beurré greffé sur coignassier, lesquels ont donné naissance à deux variétés de brins très distincts. Les uns, en plus grand nombre, ont été vigoureux, d'un accroissement rapide, à peau lisse, à feuilles petites et pointues, et tout hérissés d'épines très aiguës, comme les

vrais poiriers sauvageons. Les autres, au contraire, en petit nombre, étaient moins vivaces, d'un accroissement plus lent, d'une tige plus molle et moins élancée, sans aucune épine et d'un avenir moins sauvage. Quelques-uns enfin tenaient le milieu, offrant peu d'épines ou *seulement* des épines-mousses. J'ai conservé tous ces arbres pendant bien des années, mais il en est péri un grand nombre, et, voyant que les autres ne se mettaient point à fruits, ou qu'ils n'en paraissaient devoir donner par la suite que de mauvais, je les ai presque tous greffés. Deux seulement très épineux subsistent encore, dont l'un n'a ni fleuri, ni produit après 24 ans d'existence, et l'autre a rapporté trois fois des poires de nouvelle espèce, belles à la vue, à longue queue, de la forme du gros-rousselet ou du bon-chrétien d'été, colorées en rose-rouillé d'un côté et en vert-pâle d'un autre. Mais, d'ailleurs, ces fruits, quoique d'une espèce fondante, ne sont aucunement des beurrés gris comme ceux qui leur ont cependant donné naissance. Ils ont une saveur astringente et constrictive du gosier, telle qu'on ne peut les manger ni crus ni cuits.

§ III.

Au mois de mars 1835, j'ai semé un grand nombre de noyaux de prunes, de l'espèce dite *reine-claude* ordinaire, provenant d'un

Digitized by Google

arbre greffé sur le prunier *saint-julien*. De ce semis, j'ai obtenu 34 jeunes brins que j'ai ensuite sortis de la pépinière et transplantés çà et là dans mon jardin. Or, ils n'ont pas tardé à se partager en deux catégories très distinctes, et à se montrer sous deux aspects de végétation très différents. En effet, huit d'entre eux végétèrent de suite sans épines, avec des feuilles larges, arrondies, d'un vert-pâle ou blanchâtre, et ils offrirent le port ordinaire et assez élevé des pruniers communs. Les vingt-six autres, au contraire, eurent, dès les premières années, des feuilles petites, étroites, pointues et d'un vert-foncé, avec un port généralement buissonnier ou rabougri, et de nombreuses branches ou brindilles, tout entrelacées et hérissées d'épines, à peu près comme le prunellier, ou mieux comme le prunier sauvageon qui a reçu du prince des botanistes la dénomination de *prunus insititia* L.

Ces 34 jeunes arbres ont fleuri et fructifié successivement, savoir : 5 en 1839, 7 en 1840, 6 en 1841, 11 en 1842, 2 en 1843, et 3 en 1850.

Or, les 26 individus de la catégorie épineuse et buissonnière n'ont produit que de petits pruneaux, semblables à ceux du prunier sauvageon de *Linnée*, tout ronds, d'un bleu noir, à noyau adhérent à la pulpe et d'une saveur

acide , acerbe , âpre ou astringente. Deux d'entre eux n'ont même rapporté que des fruits plus ressemblants à de grosses prunelles qu'à des pruneaux âpres...... Un autre a aussi offert, comme phénomène remarquable, la réunion des pédoncules de deux fleurs en *un* seul, par une sorte de greffe ou d'accollement, de manière qu'un seul pédoncule large et aplati portait ordinairement deux fleurs et quelquefois deux fruits. Plusieurs de ceux-ci étaient même plus ou moins unis et *greffés* en un seul, mais toujours avec deux noyaux. Un quatrième de ces mauvais pruniers s'est encore distingué spécialement par le *port. Il* a bien offert également des fruits noirs et acerbes, des feuilles étroites et lancéolées, ainsi que de nombreuses épines ; mais, au lieu d'être buissonnier et rabougri comme les autres, il a poussé une tige élancée et tout-à-fait verticale. Ses branches, d'une végétation vigoureuse, loin de s'étendre au large, se joignaient presque parallèles au tronc, à la manière de celles du peuplier d'Italie. Il est à regretter que la mauvaise qualité de ses fruits m'ait déterminé à l'arracher, car il eût formé un bel arbre pyramidal très élevé, et aurait constitué une variété très remarquable.

Quant aux huit pruniers non épineux, un seul aurait rapporté de vraies prunes reines-

claudes, comme celles qui avaient fourni les noyaux du semis, si elles n'eussent pas été plus petites d'un tiers que celles-ci..... Un second a produit de véritables mirabelles jaunes... Un troisième, des prunes rose-rouge, excellentes, de la forme et de la saveur de la reine-claude, mais un peu moins grosses. Un quatrième, de grosses prunes ovales, jaune-doré, ponctuées ou tachetées de rouge et très bonnes à manger.... Un cinquième, des prunes roses assez grosses, mais âpres et peu comestibles.... Un sixième, des pruneaux noirs, passables, à noyau se détachant de la pulpe.... Enfin, les deux autres, de bons fruits, participant de la prune reine-claude et de la prune sainte-catherine, par la forme, la couleur et la saveur.

§ IV.

J'ai aussi semé, au même mois de mars 1835, des pepins de l'espèce de pommes dite *reinette-à-côtes*, dont l'arbre avait été greffé sur franc. En conséquence, j'ai obtenu 35 jeunes pommiers qui, après avoir été sortis de la pépinière et transplantés, n'ont pas offert, dans les premières années, des catégories distinctes et tranchées, comme les brins de pruniers. Sur presque tous, les feuilles ont été à peu près de même couleur et de mêmes dimensions; les épines ont été peu nombreu-

ses, et j'ai seulement constaté que les uns avaient un port plus buissonnier et plus branchu, et d'autres une tige plus élancée, avec des jets plus robustes et plus vigoureux. Moins rustiques peut-être que les pruniers, ils sont venus à bien en moins grand nombre ; et, sur 35, il en est péri 14 par suite de mauvaise constitution et de chancres. Des 21 restants, 6 n'ont pas encore produit de fruits, et 15 en ont rapporté, savoir : 1 en 1842, 2 en 1843, 2 en 1845, 5 en 1847, 1 en 1848, et 4 en 1850.

Or, aucun de ces quinze pommiers n'a donné de véritables *reinettes-à-côtes*. Les fruits de deux arbres seulement s'en sont un peu rapprochés, plus par la conformation extérieure que par la saveur ; encore, leur forme était plutôt arrondie qu'allongée, leurs côtes trop peu saillantes, et leur pédoncule trop long... Un 3.e arbre produisit de petites pommes blanches, à long pédoncule aussi, dont le goût se rapprochait beaucoup de celui des *sauvageons*. Le 4.e a fourni des fruits d'une peau fine et luisante, d'une jolie carnation, moitié rouges et moitié blancs, à pédoncule court, aplatis sur leur diamètre antéro-postérieur, semblables en un mot à de grosses pommes d'*api*, mais d'un goût sucré et acidule bien supérieur à la saveur purement aqueuse et acide de celles-ci.... Les 5.e et 6.e, qui sont des arbres

vigoureux, d'assez beau port, ont donné de gros fruits, mûrs en août, presque semblables aux *rambours d'été*, marbrés de sang sur un fond blanchâtre ou vert-pâle, d'un parfum très agréable sur l'arbre même, ayant beaucoup d'eau en août, puis sucrés et très bons à l'état crû ou cuit, en septembre et en octobre.... Le 7.e a rapporté des pommes assez grosses, à pédoncule très court, d'une couleur rouge-foncé comme de la lie de vin, mais différant de celle des *calvilles rouges* en ce que cette couleur n'occupait guère que les trois quarts et non la totalité des fruits, l'autre quart n'étant que rougeâtre sur un fond vert-pâle. Elles ont présenté des côtes peu saillantes, et leur saveur s'est plutôt rapprochée de la reinette à côtes que de la calville. Le 8.e, d'un assez beau port, a offert de petites pommes arrondies, à œil enfoncé, à pédoncule un peu long, à peau très fine, à chair aqueuse et croquante, de couleur verte d'un côté et rouge-brun de l'autre, lesquelles paraissaient tenir de l'espèce qu'on appelle *api noir*. Sur le 9.e, on a cueilli des pommes grisâtres ou de couleur de rouille, bonnes à manger, se rapprochant plus ou moins par la forme et par le goût de *la reinette dorée* ou du *gros fenouillet*.... Sur le 10.e, d'une assez belle végétation, mais à branches fourrées, tortillardes et recourbées sur elles-mêmes, se sont

Digitized by Google

développés des fruits à peu près ***semblables aux précédents***, d'un parfum exquis et d'une saveur comme vineuse, mais qui malheureusement ont presque tous pourri sur l'arbre, en août et au commencement de septembre. Quatre autres sujets ont donné naissance à des *pommes sans analogues* à ma connaissance, quoique plus ou moins bonnes à manger, crues et cuites, et ne présentant rien d'extraordinaire.... Enfin, un 15.e arbre bien vivace, d'un assez beau port, mais à branches fourrées et tortillardes comme le 10.e, a rapporté des pommes remarquables dont j'ai cru devoir communiquer quelques-unes à la Société. Ces pommes, de couleur de rouille, d'un poids moyen de 70 grammes, couvertes de verrues et de rugosités, semblent se rapprocher du *gros fenouillet*, comme les n.os 9 et 10. Mais, à mon goût, elles sont supérieures à toute autre espèce, en raison de leur parfum, de leur saveur exquise, de leur matière sucrée, et de leur précocité. Les guêpes, qui se connaissent en bons fruits, les dévoraient sur l'arbre aux mois d'août et de septembre des années chaudes 1848 et 1849; et les souris, ainsi que les limaces, en font autant à la cave. On peut dire qu'elles sont aux fenouillets et aux draps-d'or, ce que les melons de Chypre sont aux cantaloups et aux maraîchers. Des agronomes, qui les ont dégustées en 1848,

Digitized by

ont pensé qu'on devrait donner mon nom à cette nouvelle et bonne espèce ; mais je crois qu'elle mériterait mieux celui de *pomme aux guêpes*, parce qu'elle est la seule à ma connaissance que ces insectes dévorent. On pourrait la nommer aussi *pomme d'Adam*, car ce ne serait que l'excellence d'un tel fruit qui aurait pu tenter notre premier parent et qui devrait, jusqu'à un certain point, excuser sa désobéissance; mais cette dénomination a déjà été donnée à une espèce d'orange.

§ V.

Les expériences qu'on vient de rapporter, ajoutées à celles des observateurs que j'ai cités en commençant, prouvent donc que les bons arbres fruitiers ne se reproduisent pas ordinairement de semis, quoiqu'en aient écrit de graves auteurs, même dans ces derniers temps (1). Elles prouvent aussi que ces semis ne donnent naissance communément qu'à des arbres plus ou moins sauvages ou dégénérés, comme on l'avait déjà vu dans une haute antiquité. Elles prouvent encore qu'on en obtient

(1) Voy. *Bullet. de la Soc. centr. d'Agricult. de Paris*. Ann. 1844, page 512. — *Id*. Ann. 1846, pages 289, 327, 335. — *Id*. Ann. 1847, pages 193, 194. — *Mém. de la même Société*. Ann. 1846, pages 327, 333. — *Id*. Ann. 1847, pages 193, 194.

quelquefois, et même assez souvent (surtout dans le genre du pommier), des espèces ou variétés tout-à-fait nouvelles, ou plus ou moins éloignées des espèces connues; que la plupart de ces nouveaux fruits sont d'une qualité inférieure à ceux qu'on a semés; que parfois seulement quelques-uns leur sont supérieurs.

Mais quelle est la cause de ce résultat bizarre? Pourquoi donc un prunier ou un pommier ne reproduisent-ils pas leurs propres fruits, comme un chêne, un bouleau, ou un acacia, les leurs? Je suis obligé d'avouer qu'on l'ignore encore, probablement parce qu'on n'a pas fait assez d'observations sur les semis des arbres fruitiers à l'état naturel, notamment du prunellier, du cerisier des bois, de la vigne sauvage, du poirier et du pommier sauvageons, etc.... Aussi bien, un fait général domine cette question; c'est qu'il ne naît, dit-on, de variétés que du semis des arbres greffés, et non de celui des arbres forestiers ou sauvages. Cependant, on assure que la poire *Saint-Germain* a été trouvée dans la forêt de ce nom près Paris; la *virgouleuse* à Virgoule près Saint-Léonard en Limousin; la *silvange* aux environs du village de ce nom en Lorraine; le *bézi-Chaumontel* à Chaumontel près Chantilly; le *bézi-de-Caissoy*, ou roussette d'Anjou, dans la forêt de Caissoy en Bretagne;

Digitized by Google

la pomme *rambours* dans celle de Rambures en Picardie ; la *reinette de Saint-Laurent* à Saint-Laurent en Normandie ; la *louise* ou pomme perpétuelle, près de Charleroy ; la *poire de hasard* et la *pomme de Lestre* en Limousin, etc., etc.... Ce qui est certain, c'est que j'ai rencontré dernièrement, dans un bois, un pommier sauvage, dont les pommes étaient, à la vérité, âpres et acerbes comme à l'ordinaire, mais plus grosses, plus colorées, et surtout plus allongées que de coutume, même avec des rudiments de côtes saillantes. Ainsi, ces fruits s'éloignaient certainement des sauvageons, pour se rapprocher des pommes domestiques. D'un autre côté, il est constant que les semis de vigne, de rosiers, de houblon, de maïs rouge et brun, de pommes de terre, de patates, de betteraves, de fraisiers, de choux, de dalhias, d'anémones, d'œillets, de jacinthes, de tulipes, de camélias, de pivoines, de renoncules, de pensées, et de beaucoup d'autres végétaux qu'on ne greffe pas, produisent une multitude de variétés.

On a aussi cherché à expliquer le fait en question par la fécondation accidentelle des fleurs, autrement par l'hybridation. Mais cette explication est également sujette à de sérieuses difficultés, et je répète qu'on ne peut espérer d'éclaircissement que d'expériences nouvelles, variées, multipliées et bien suivies. En atten-

dant, je pense qu'on doit se contenter d'une explication téléologique ou de cause finale. On doit voir que la Nature cherche, dans la reproduction des végétaux semés, à les ramener le plus possible au type primitif dont l'art les avait détournés, à s'opposer au trop grand ascendant de celui-ci, et à empêcher que les espèces ne s'éloignent trop de leur origine et ne finissent par se confondre et s'éteindre. C'est aussi probablement la cause de la stérilité des mulets et des hybrides, soit animaux, soit végétaux.

A St.-Etienne-en-Bresse, le 6 décembre 1850.

NOTICE HISTORIQUE

SUR

LES FROMAGERIES

PAR

M. MUNIER, Docteur-Médecin, à Foncine-le-Haut.

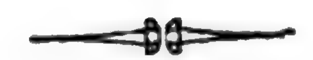

Le Jura fournit au commerce quatre espèces de fromages : les chevrets, le fromage de Septmoncel, le fromage dit de crême, de boîte, ou du Mont-d'Or, et le vachelin ou gruyère. Cette dernière espèce est une imitation si heu-

reuse des fromages de Gruyère, que beaucoup de personnes la préfèrent aux produits suisses, qui souvent sont trop salés, trop mordants, tandis que le Jura donne à ses fromages beaucoup moins de sel, ce qui les rend plus doux et moins échauffants. La Suisse produit trois espèces, le fromage de Mont-Cenis, imitation de celui de Roquefort, le fromage de Glaris, et enfin le fromage de Gruyère. Si ce dernier n'est pas le meilleur de tous les fromages connus, c'est au moins le plus universellement goûté; c'est aussi le plus anciennement et le plus généralement fabriqué tant en Suisse que dans le Jura. Cette industrie, concentrée d'abord sur les hauts plateaux de la Gruyère, à Châtel-St.-Denis, Gruyère, Romant, etc., aux environs de la petite ville de Bull, entre Fribourg et Vevey, s'est insensiblement étendue dans toute la Suisse, puis sur toute la chaîne du Jura, dans le Limbourg, l'Algaw-Bavarois, la partie montagneuse du Wurtemberg, etc.; et les progrès de cette industrie continuent, car on a proposé son établissement dans les Pyrénées. Un enfant distingué du Jura, M. l'avocat Pareau, ancien maire d'Arbois, aujourd'hui secrétaire général de la préfecture des Vosges, excitait par un savant mémoire, lu à la Société d'Emulation de ce département, ses habitants à tenter cet essai : « Nous serions heureux, disait-il « dans la séance du 8 novembre 1850, si cette

« courte notice avait pour effet d'engager les « personnes aisées de la campagne à tenter « un essai des sociétés de fromageries. Les « résultats satisfaisants qu'elles obtiendraient, « nous en sommes convaincus, encourage- « raient les cultivateurs qui les entourent à « suivre leur exemple, et nous ne tarderions « pas à voir les habitants des montagnes des « Vosges débarrassés du malaise qu'ils n'ont « que trop à subir aujourd'hui. Notre convic- « tion à cet égard découle de ce fait qui n'est « contesté par personne : à savoir que dans « le Jura, la montagne d'abord, puis la plaine « à son exemple, ont vu s'accroître leurs res- « sources et leur aisance en raison de l'aug- « mentation du nombre des fruitières. »

L'époque première où l'homme a commencé à fabriquer du fromage, et le nom du premier qui a fait cet essai, se perdent également dans la sombre nuit des siècles. Nous sommes donc dans le vaste chapitre des conjectures; aussi nous laissons à chacun le soin de former son opinion. Tout ce que nous savons de positif, c'est que les Romains, dans les siècles les plus reculés, fabriquaient du fromage. En effet, Virgile nous indique, dans ses immortels écrits, que cette industrie était pratiquée par les bergers qu'il chantait. Nous lisons ce vers dans la première Eglogue : ***Pinguis et ingratæ premeretur caseus Urbi*** : quoique je fisse d'excel-

Digitized by Google

lents fromages pour l'ingrate Mantoue, *et pressi copia lacti*, même Eglogue ; et dans les Georgiques, livre III :

Quod surgente die mulsere horisque diurnis
Nocte premunt : quod jam tenebris et sole cadente,
Sub lucem exportans calathis adit oppida pastor;
Aut parco sale contingunt, hiemique reponunt.

Les laitages nouveaux du matin ou du jour,
On les fait épaissir quand l'ombre est de retour;
Ceux du soir, dans des joncs tressés à cet usage;
La ville au point du jour les reçoit du village;
Ou le sel les sauvant des atteintes de l'air,
Dans un repas frugal on s'en nourrit l'hiver.

Les Romains n'étaient pas seuls en possession du secret de fabriquer les fromages; il est même probable qu'ils ont reçu cette connaissance des peuples qu'ils ont soumis, et que cette industrie a pris naissance dans les montagnes, aussi impropres par la nature du sol que par l'effet du climat à toute espèce de culture, mais couvertes d'excellents et vastes pâturages ne pouvant être utilement exploités qu'au moyen du parcours.

La nécessité d'utiliser le lait donné par les nombreux troupeaux de vaches suggéra la pensée de fabriquer une sorte de fromage qui fût susceptible d'une longue conservation. A nos yeux donc, le berceau du fromage gruyère se trouve dans les rudes et âpres montagnes de l'Helvétie et des Gaules; et l'histoire nous

vient en aide pour appuyer cette opinion. En effet, Strabon écrivait déjà qu'à son époque comme aujourd'hui, le lait, avec la viande fraîche ou salée, était la principale nourriture du paysan séquanais; « *Cibus plerumque cum lacte, et omnis generis carnibus, maxime suillis, cum recentibus, tum salitis.* » Cela doit être, car, dans nos hautes régions, on ne pouvait pas compter sur les produits d'une terre qui reste les deux tiers de l'année sous l'empire des frimats. *Pline*, *Columelle; Varron, de Re rusticâ; Julius Capitolinus*, nous assurent que les fromages de l'Helvétie étaient de leur temps fort estimés à Rome. Comme ces écrivains se bornent là, nous pouvons conjecturer que, déjà à cette époque, la Suisse fabriquait la même espèce de fromage qu'aujourd'hui, puisque rien ne nous indique qu'à aucune époque ancienne ou moderne ce genre de fabrication ait varié. Il est même probable que cette industrie remonte jusqu'aux *Celtes* ou anciens Gaulois, nos aïeux, qui les premiers ont connu et peuplé l'antique Helvétie, surtout dans la Gruyère, car cette partie de l'Helvétie n'a jamais reçu d'autres habitants que les Celtes; en effet, l'histoire de la Suisse par Zschokke nous dit : « Six cents ans avant Jésus-Christ, « les vallées au-dessus desquelles le Rhin prend « sa source étaient encore inhabitées. Alors, « selon la tradition, des Italiens fugitifs y cher-

« chèrent les premiers un asile. Un peuple bel-
« liqueux et puissant, les Gaulois, avait pé-
« nétré en Italie, et, victorieux des habitants,
« les avait tués ou chassés de leurs demeures
« héréditaires. Tremblant à l'approche du fer
« des ennemis, les vaincus s'étaient enfuis du
« pays maritime des *Rasennes*, où fleurissent
« de nos jours les villes de Gênes et de Florence.
« Ils se retirèrent avec leurs femmes, leurs
« enfants et leurs dieux domestiques dans les
« gorges sauvages des Hautes-Alpes. C'est là
« qu'ils fixèrent leurs demeures dans des val-
« lées séparées du reste du monde par des fo-
« rêts épaisses et par des montagnes colossales;
« on les appela Rhétiens, du nom de leur Dieu
« ou de leur héros *Rhétus*. De nos jours on
« nomme Rhétie les pays qui environnent les
« sources du Rhin et de l'Inn, la patrie des
« Grisons. »

Genève était la contrée des Allemani ; le Valais fut le refuge des premiers Burgondes; les habitants de Schwitz et des Valastettes sont sortis de la Frise et de la Suède (Hist. de Jean Muller).

De savants étymologistes (Noel Chomel et Jean Marret), assurent que le mot Gruyère et *Gruyerie* vient du mot *Drus*, que la lettre *D* a été changée en *G*.; or, le mot *Drus* signifie forêt, fruit des forêts ; en sorte qu'il faudrait dire *Druyère*, s'il n'était point arrivé d'alté-

ration, comme il n'en est point arrivé au vieux mot *Druide*, prêtre des forêts chez les anciens Gaulois. Ducange dit que ce mot vient de l'allemand *Gruen* ou de l'hollandais *Groen*, qui signifie fruit vert, ainsi, fruit des vertes forêts, des verts pâturages des forêts. Si donc on admet ces étymologies, l'industrie des fromages gruyère remonterait aux druides, qui en seraient les inventeurs, et cette invention, qu'on ne voit nulle part ailleurs, se serait conservée dans les hautes montagnes, où ces prêtres persécutés par les Romains auraient été obligés de se retirer. Or, chacun sait qu'Auguste proscrivit le culte druidique; que Tibère, renchérissant sur son prédécesseur, lança des édits plus sévères encore; qu'ainsi ce ne fut qu'au fond des cavernes ou dans quelques bois isolés des hautes montagnes que la harpe des Bardes put encore faire entendre ses derniers accords en Helvétie et en Séquanie. Pour ces proscrits, quels lieux plus propices, plus à l'abri des persécutions que les âpres et sombres montagnes de la Gruyère, jadis peuplées par leurs aïeux et où vivaient encore leurs derniers neveux; ajoutez, selon les étymologistes, où se trouvent les dernières traces de leur nom. Ce lieu fut donc pour eux le seul asile, et le refuge où s'est conservée une faible partie de leur science, et cette science était si appropriée à cette terre tellement inféconde, qu'aujourd'hui encore

nulle autre industrie inhérente au sol n'y est possible ; que la nature ne s'était pas contentée d'indiquer ce moyen d'y vivre, mais qu'elle avait placé au sein de ces hautes prairies l'animal qui pouvait les rendre productives, en y faisant naître *l'aurochs*, qui approche le plus de notre bœuf domestique, *bos taurus*, qu'on regarde comme son descendant, et qui même aurait laissé son nom au canton d'Uri, sa première patrie et son berceau.

Nous avons maintenant à examiner comment et à quelles époques, partant des hauts plateaux des montagnes de Gruyère, l'industrie des fromages de ce nom s'est étendue dans le Jura : l'histoire nous le dit. En effet, depuis les Romains jusqu'à la conquête de la Franche-Comté par Louis XIV, ces deux peuples ont été non-seulement soumis aux mêmes lois, mais encore constamment mélangés, et souvent n'ont fait qu'un même peuple soumis au même souverain; de plus, ils n'ont cessé d'avoir des rapports de tous les jours. Il n'est donc pas étonnant que les découvertes, les sciences et les arts de l'un ait été communs à l'autre, et qu'ainsi la fabrication du fromage gruyère dans nos montagnes remonte, à quelques exceptions près, à la naissance de nos villages.

Presque à l'aurore de l'Empire romain, la Séquanie et l'Helvétie constituèrent la province connue sous le nom de *Maxima Sequanorum;*

ensuite les barbares les confondirent dans le même royaume. Sous l'époque féodale, les grands Barons francs-comtois et suisses avaient tout à la fois et en même temps des seigneuries de l'un et de l'autre côté du Jura : nous citerons les puissants Sires de Montfaucon, de Chalon, de Neuchâtel, de Joux, et autres; même en 1801, Jougne, Métabief, Longeville, dépendaient encore de l'évêché de Lausanne. Les comtes de Savoie, seigneurs du Valais, du pays de Vaux, mêlèrent leur sang à celui de nos comtes; Alix de Bourgogne épousa Philippe de Savoie; les Chalon s'unirent aux comtes de Genève par leurs mariages avec Marie et Blanche de Genève, *la bonne Dame Blanche de nos montagnes*, selon monsieur Ed. Clerc; Jean de Vienne s'assit sur le trône épiscopal de Bâle; Aymon du Quart, de cette maison du Quart qui possédait Château-Villain, fut évêque de Genève; le même siége, à l'époque de la naissance du protestantisme, était occupé par un de la Baume, de cette famille qui avait relevé les armes de la maison de Poupet, qui possédait dans nos montagnes le château de la Chaux-des-Crotenay. Obligé de fuir la persécution, il se réfugia dans ses terres du Jura avec celles de ses ouailles qui, comme lui, n'avaient point prêté l'oreille aux nouvelles doctrines (Gandy-le-Fort, page 198). Les Sires de Joux, qui jouissaient, avec leur antique manoir

de Joux, d'une partie du château et des terres de Château-Villain, s'étaient éteints dans la famille de Blonay, dont le château patrimonial dominait Vevey. Les Watteville sortaient de la Suisse ; les Conflans s'intitulaient barons de Valangin ; les Granson, les comtes de Gruyère, n'étaient pas étrangers à nos seigneurs comtois ; ils fréquentaient, avec les ducs de Savoie, la cour de nos comtes palatins et des ducs de Bourgogne ; ils brillaient dans les tournois de notre noblesse.

Les serfs du Valais et de la Gruyère s'étaient depuis long-temps rencontrés au haut des Alpes ; leurs troupeaux s'étaient confondus, et la Savoie et le Valais avaient appris à fabriquer le fromage de Gruyère. Cette conquête n'avait point été perdue pour la puissante abbaye d'Agaune (Saint-Maurice en Valais) ; elle s'était rappelé que, depuis Sigismond, elle possédait Salins, Bracon, le Val de Miéges, les terres de Château-Villain ; par conséquent, la grande partie du canton des Planches, la Chaux-d'Arlier, Frasne, Cicon, Aresches, Usiers, le Val de Chambly, etc., et, en jetant ces colons dans ces terres, leur avait appris à les utiliser par la fabrication du gruyère.

Chacun sait que ce sont les monastères qui ont défriché les montagnes du Jura et de la Suisse ; la croix y fut toujours plantée avant le pennon féodal. Moines et prêtres s'étaient faits

les pionniers de la civilisation ; l'autel de bois improvisé où se disait la première messe, avec la voix de la forêt pour orgue, l'eau bondissante du torrent pour lustrale, le calice de sapin sculpté par la main du célébrant, constatait la première prise de concession. C'est donc un devoir pour les religieux enfants des hautes cimes du Jura, de payer un juste tribut de reconnaissance aux monastères de Condat et de Saint-Maurice d'Agaune qui ont ouvert à leurs aïeux les chemins des sombres forêts du Jura, et leur ont donné une patrie où, grâce au fromage de gruyère, ils peuvent connaître l'aisance et même le luxe.

C'est à l'abbaye d'Agaune que le canton des Planches doit ses premiers colons ; à Foncine entre autres, deux hameaux, comme pour attester ce fait, retiennent le nom du Valais : *les Volles et les Valais*. Rien donc de moins étonnant que ces nouveaux colons aient apporté leur industrie dans leur nouvelle patrie, si semblable à l'ancienne par le climat, les pâturages et les montagnes.

Une chose digne de remarque et qui prouve d'où sont sortis nos premiers colons, c'est que le patois d'une partie de nos montagnes est presque mot pour mot le patois du Valais et de Gruyère. Nous donnerons l'échantillon suivant tiré d'une de ces chansons connues sous le nom de *Coraoulis*, qu'on chante encore en Suisse

dans les soirées d'été. Cette chanson déplore le sort d'un couple pauvre : le mari n'a trouvé chez sa femme que misère ; l'épouse n'a pas rencontré plus d'aisance dans la famille de son mari ; elle leur dit : quand les autres mangeront, nous regarderons ; quand les autres riront, nous pleurerons.

Quan lé-s-aoutrou mézeron nos voiterin,
Quan lé-s-aoutrou riretron nos plorerin.

Dans les villages voisins de la Suisse, on faisait venir les fromagers de Gruyère, comme aujourd'hui les communes de la plaine qui établissent des fromageries les prennent dans nos parages; on leur donnait le nom de gruyrins, au lieu de les appeler fromagers ou fruitiers. Nous avons encore vu, dans notre enfance, les fromagers fribourgeois exclusivement en possession de fabriquer les fromages de nos communes, et il n'y a que quelques années que le père Moron, fribourgeois, est mort à Foncine dans un âge fort avancé, après avoir fabriqué toute sa vie du gruyère, sans jamais avoir fait une fausse fabrication. La raison de la préférence accordée par nos communes aux fromagers nés dans la Gruyère, est saillante ; c'est, d'une part, parce qu'ils étaient les pères de cet art, et, de l'autre, qu'ils avaient une expérience plus étendue ; car en Suisse on exige un long apprentissage avant d'être admis à fabriquer ; on est valet ou aide pendant longues

années (et l'on désigne vulgairement ce valet ou aide sous le nom de *gigne*, en patois *gougnion*), tandis que dans nos montagnes on est moins exigeant, on admet même les femmes à cette importante fonction, et l'on semble perdre de vue que le fromager, bien qu'il ne possède pas les premières notions de la chimie, fait cependant une opération de cette science, et qu'il ne peut la bien faire qu'en suppléant, par l'expérience et une longue pratique, à des connaissances qu'il n'a pu acquérir.

En jetant dans nos montagnes des colons, en y introduisant la fabrication du gruyère, en nous fournissant les premiers fromagers, le *Valais*, la *Gruyère*, la *Suisse* en un mot a aussi infiltré parmi nous ses antiques et naïves croyances; vous retrouvez ici la mythologie des Alpes.

C'est à la veillée, en automne, lorsque le chanvre est rentré, qu'on s'assemble pour le tiller, qu'il faut aller pour apprendre quelque chose du *Sabbat*, *du Loup-Garou*, *du Lutin*, *des Fées*, *des Dames Blanches*, *de la Vouivre*, *des devins et des sorciers*. Tous les fromagers fribourgeois étaient devins et sorciers; c'est reconnu dans nos montagnes, les preuves en sont incontestables. N'allez pas le nier; car tout le village a vu que les anciens fromagers ne fermaient jamais leur châlet, et qu'âme humaine ne pouvait y pénétrer sans recevoir de

suite la punition de sa témérité. Tout le monde a vu ce voleur qui avait voulu exercer son industrie dans un châlet, et qui, après y avoir pénétré et chargé un fromage sur ses épaules, fut arrêté à la porte par une puissance invisible qui l'empêchait de pouvoir avancer ou reculer; *le gruyrin l'avait enclos*. Il resta deux jours à la porte du châlet, son fromage sur l'épaule; et il y serait encore, sans aucun doute, si le gruyrin ne lui eût commandé de reporter le fromage à sa place, et de ne plus reparaître au châlet; ce dont il n'eut pas la tentation dans la suite.

Ne souriez pas à ce récit, car le pâtre de nos montagnes, comme de celles de la Suisse, vous dirait: « On voit bien que vous n'avez « pas vu, comme nos aïeux, le grand Spec- « tre élever nos genisses à dix pieds de « haut, et ne les rendre que lorsqu'on l'en « avait bien prié les mains jointes; ni la fée « qui vient en conduisant deux chèvres blan- « ches quand l'année est abondante, et deux « chèvres noires si elle doit être mauvaise; ni « les serpents qui tètent les vaches, et qu'on « met en fuite en lâchant un coq blanc dans « les pâturages; ni les hommes noirs qui ha- « bitent les cavernes des hautes montagnes; « ni la Dame Blanche assise sur un cheval « blanc ailé, qui parcourt les rochers de la « Doye. » Au moins, si vous doutez de tous ces

faits, attestés par nos aïeux qui les ont vus, vous ne nierez pas l'existence des ***Follets* ou *Lutins*,** car il en existait encore, il n'y a que quelques années, dans les fermes de ***Chanvans*** près de Mouthe, et sur le sommet du ***Rizou***.

Ce sont des nains qui habitent des endroits retirés, des antres, des trous de roche. Ils paraissent à l'Ascension; dès que la neige est tombée, ils s'échappent et se cachent dans leurs retraites avec les provisions excellentes qu'ils ont su dérober; ils aiment les fromages, la crême et le lait. Quelquefois, quand ils ont faim, ils épient les bergers, et leur dérobent la plus belle vache du troupeau, qu'ils ramènent ensuite plus grasse, pleine d'un lait plus pur et plus blanc, car ces nains ne sont pas méchants; au contraire, ils sont très serviables, ramassent des fagots de bois, fauchent les prés, aident aux travaux de la campagne. On les voit quelquefois, le soir, danser au clair de la lune. Surtout il faut bien se garder de leur faire des niches, comme ce paysan qui échauffa le roc où ils venaient s'asseoir, et scia les branches d'arbres où ils se perchaient, et dont les vaches, dès ce moment, ne donnèrent plus de lait, ni les champs de moissons.

Si ces traditions et ces croyances ont leur côté ridicule, elles ont aussi, du moins quelques-unes, leur côté utile. En effet, cette forte croyance que les fromagers étaient devins et sor-

Digitized by Google

ciers contribuait, chez nos bons aïeux, plus puissamment à empêcher les fraudes et les altérations du lait, ainsi que les vols qui se commettent dans les fromageries, que les *éprouvettes et les aréomètres* ne le font aujourd'hui.

D'accord avec l'histoire, la statistique des fromageries du Jura nous démontre que c'est dans les seigneuries possédées par l'abbaye de St.-Maurice, les sires de Chalon, de Joux et de Montfaucon, que les habitants de nos montagnes se sont livrés les premiers à la fabrication du fromage gruyère. Ainsi, dans le Jura, ce sont les cantons des Planches, Nozeroy, le Val de Sirod, les Monts-sur-Salins, qui les premiers ont donné ce produit, qui, de proche en proche, s'est répandu dans le reste des montagnes, et n'est descendu dans la plaine que depuis 1815.

Les fromageries étaient fort rares dans l'arrondissement de St.-Claude avant 1750 ; il n'y avait presque que les villages les plus rapprochés du canton des Planches, le Grand-Vaux, où cette industrie fût connue ; car même la première fromagerie des Rousses ne date que de 1788, et celles de Sancia et Larivoire, de 1770.

Le tardif établissement des fromageries dans la terre de St.-Claude tient à plusieurs causes : la première, c'est que cette abbaye avait peu

de rapports avec la Suisse, où elle ne possédait que le lieu de *Dom-Poncet*, près du lac de Joux, et la moitié de St.-Cergues (*chartes* de 1279 et 1299); la deuxième, le sol aride des montagnes de St.-Claude paraissait peu propre à l'élève du bétail. Aussi, de longues années se sont écoulées avant qu'au milieu de ce terrain couvert de buis on ait tenté d'introduire des vaches; et encore cela n'a pu avoir lieu que lorsqu'on est parvenu à se procurer l'espèce convenable; car la taille du bétail doit être mesurée à la fertilité du sol; elle doit en suivre les progressions. Une petite vache réussira seule dans une contrée aride, ayant de maigres pâturages. Aussi a-t-il fallu que les progrès de la civilisation aient introduit dans la terre de St.-Claude la race bretonne, pour qu'on pût y voir naître des fromageries. Cette vache est véritablement la vache du pauvre, la ressource des petits ménages et des petites fortunes, coûtant peu, vivant et produisant très long-temps, se contentant de la nourriture la plus exiguë, la plus grossière, et trouvant à vivre partout, autour des maisons, le long des chemins, sur les cîmes les plus élevées.

La vache bretonne a la tête petite, cuir souple, mince, souvent jaune; poil court, fin, doux; cornes fines, effilées, plates à l'origine; queue fine. Elle vit long-temps, et reste long-temps à produit. Aussi, dans les contrées

Digitized by Google

pauvres et à sol infertile ou épuisé, on ne peut mieux faire que d'introduire la race bretonne. Et, malgré nos recherches, nous n'avons pu connaître l'homme digne d'éloges qui a eu l'heureuse idée d'introduire cette espèce dans les montagnes de St.-Claude, où elle s'est naturalisée, et où elle a apporté l'aisance. Elle est connue même aujourd'hui assez loin, et, au lieu de s'appeler vache bretonne, elle porte dans le commerce le nom de *vache san-claudienne.*

La troisième cause, c'est qu'on ne fabriquait dans la terre de St.-Claude que des fromages de chèvres, parce que, d'une part, on ne formait pour cela que de petites associations de voisinage; que la chèvre était regardée comme le seul animal qui pût vivre sur cette terre ingrate; que cette terre ne fut affranchie que très tard, et par conséquent il fallait que la division des grandes propriétés rendit le prolétaire propriétaire pour permettre un nouveau genre de culture, et l'augmentation des bêtes à cornes, particulièrement des vaches. Mais une raison qui domine toutes les autres, c'est que la chèvre, le mouton, étaient devenus un objet nécessaire pour la terre de St.-Claude, et que cette nécessité repoussait l'introduction de l'espèce bovine. Deux prélats italiens ont gouverné la terre de St.-Oyan, savoir : *Pierre Morelli,* qui mourut en 1443, et *Augustin d'Est*

de Lugana, dont le règne a cessé en 1479. Ces deux *abbés de Condat* avaient fait venir de leurs compatriotes pour apprendre aux habitants de cette terre à fabriquer la toile et le droguet ; il n'était, comme on le verra plus loin, pas encore question du drap. En 1588, il y avait plusieurs fabriques à Moirans ; même à cette époque, Hugues Sappel, de cette localité, prenait la qualité de roi ou de maître des drapiers ou tisserands dans toute l'étendue de la terre de St.-Oyan-de-Joux, et il avait été institué en cette qualité par Monseigneur le révérend abbé de St.-Oyan, *Joachim de Rye*, par acte de 1584, déposé aux archives de l'abbaye de Condat. (D. MONNIER, *Annuaire de* 1845.) C'était avec le poil de chèvre qu'on fabriquait le droguet dont s'habillaient les serfs de cette terre et lieux voisins. C'était une étoffe bien certainement moins riche que les châles du Thibet, qui alimentent aujourd'hui la contrebande de nos montagnes et vont embellir la toilette de nos grandes dames de Paris. Cette fabrication était grossière comme l'époque ; mais c'était déjà un progrès dans un pays où l'on se revêtait auparavant de la peau des bêtes sauvages, surtout de celle de loups, animaux si communs dans les sombres forêts du haut Jura ; car chacun sait que saint Lupicin se rendit à la cour de Chilpéric, vêtu de peaux de bêtes mal apprêtées et grossièrement cousues, ayant pour chaussure des sabots.

Digitized by Google

L'usage de s'habiller de peaux de bêtes dans les montagnes du Jura était si général et si nécessaire, car les draps et le droguet même étaient si rares, qu'il s'est conservé très longtemps; et cela est si vrai que les tailleurs et tailleuses y portent encore aujourd'hui le nom de *pelletiers* et de *pelletières*. Ces ouvriers, à cette époque comme aujourd'hui, se rendaient successivement de maison en maison pour la confection des vêtements; aussi, même en ce moment, on ne dit jamais : il faut aller chercher le tailleur ou la tailleuse; on dit simplement en patois : *U' fa aller tzarchi la pelletire*. Les derniers habitants qui ont conservé l'antique usage de se revêtir de peaux de loups, ont, sinon donné naissance, mais au moins lieu à la tradition des loups-garoux.

Ce n'est qu'en 1303 qu'on commença, à Berne et à Fribourg, à tisser des étoffes grossières avec la peau et la laine des troupeaux, pendant que *Venise* et l'*Angleterre* exportaient leurs laines, faute de savoir les mettre en œuvre. (Jean MULLER, tome IV, page 168.) En France, les premiers règlements sur les tisserands et drapiers sont de 1188 et 1573. En Franche-Comté, ce fut en 1318, sous le règne de Jeanne de France, comtesse palatine de Bourgogne, que des tisserands de Paris vinrent à Gray par ses ordres, et y montèrent des manufactures. Comme nous l'avons déjà dit, des fabriques

furent établies dans la terre de St.-Claude, à Moirans et à Meussia, vers 1443 et 1479. Par la suite, *Blye*, *Clairvaux*, *St.-Amour*, *Orgelet* et le hameau de la *Chèvrerie*, à Foncine-le-Haut, eurent leurs fabriques ; mais ce travail ne pouvait recevoir un grand développement dans la Franche-Comté : la matière première n'y était pas abondante ; les ouvriers ne durent s'occuper que du tissage des draps grossiers, des droguets et toiles, qu'à raison de la consommation qui se faisait de ces étoffes dans le pays, ou tout au plus dans un rayon de quelques lieues au voisinage.

Toutes ces raisons nous indiquent d'une manière précise pourquoi la fabrication du gruyère s'est si tard introduite dans la terre de St.-Claude.

Aujourd'hui, d'après la statistique dont la préfecture du Jura a eu la bonté, sur nos indications, de nous fournir les matériaux, il existe dans le Jura 474 fromageries et 45,447 vaches, qui ont produit, en 1850, cette dernière année, 4,010,519 kilogrammes de fromage.

Ce chiffre nous démontre l'importance de nos fromageries ; cependant aucune législation spéciale ne régit cette source unique de la richesse de nos montagnes ; ce n'est que par voie d'analogie qu'on peut arriver à la solution des importantes questions qui sont soulevées tous les jours. Qu'il nous soit ici permis d'invoquer

l'opinion d'un jurisconsulte et d'un magistrat distingué de Besançon, qui dit : « Il n'est ni « juste ni convenable d'appliquer à ces asso-« ciations, d'une manière stricte, les principes « que les lois ont établis pour les sociétés ci-« viles et commerciales ; en le faisant, on les « détruirait bientôt, puisqu'elles ne reposent « que sur des usages consacrés par le temps, « et qu'elles ont un caractère distinct qui leur « est propre ; elles constituent une société à « part, qui a des caractères particuliers et « entièrement distincts de ceux des sociétés « pour lesquelles les codes civil et de commerce « ont établi des règles spéciales. »

Les inconvénients du régime actuel des fromageries sont sentis par tout le monde, et démontrent invinciblement la nécessité d'obtenir une loi spéciale qui vienne bientôt y mettre un terme.

Foncine-le-Haut, 16 décembre 1850.

LA SOCIÉTÉ DE TEMPÉRANCE.

Un dimanche de l'année 1836, au sortir de la grand'messe, un groupe de propriétaires, fermiers et vignerons du village de.... s'entretenait, sous le porche de l'église paroissiale, du sermon que venait de prêcher le curé, et dont

le texte avait été les inconvénients qu'entraîne à sa suite l'abus du vin, auquel ses paroissiens étaient fort sujets.

—Oui, mes amis, disait le plus instruit et le plus raisonnable de la troupe, qui était, en même temps, le maire de la commune, Monsieur le curé a raison. Notre intempérance nous abrutit et nous perd. Franchement, nous buvons trop.

—Eh! eh! dit un petit vieux à la face rubiconde et au nez bourgeonné, c'est bien un peu vrai, Monsieur le maire, ce que vous nous reprochez là; mais il faut pourtant que nous buvions, si nous ne voulons pas devenir enragés.

—J'en conviens. Mais quelle nécessité y a-t-il pour nous de boire du vin?

— *Bonum vinum lætificat cor hominis*, voilà tout ce que j'ai retenu du latin qu'on m'enseignait dans le temps que j'étais enfant de chœur.

—Je le reconnais, le bon vin réjouit le cœur de l'homme; mais il y a boire et boire.

—Nous buvons comme tout le monde, à ce qu'il me semble.

—Comme tout le monde, dites-vous! Comme personne, devriez-vous dire. Quand nous sommes à boire, nous ne connaissons ni fin ni mesure, nous ne finissons plus.

—Oh! que si.

—Oui, nous finissons quand nous ne pou-

vons plus tenir un verre, et que nous sommes tombés sous la table.

— C'est bien assez tôt. Demandez au compère Luquet.

Le compère Luquet baissa la tête en signe d'adhésion.

— Pouvez-vous, reprit le maire, parler ainsi, vous, père Gervais, vous, le plus ancien de la commune, et qui devriez en être le plus sage!

— Si nous ne buvons pas notre vin, qu'en ferons-nous?

— Ce que nous en ferons! Nous le vendrons, et, de l'argent qu'il nous vaudra, nous achèterons des champs, des prés, nous nous enrichirons et nous marierons convenablement nos filles.

— C'est vrai! c'est vrai! s'écrièrent à la fois tous ceux des assistants qui avaient de vieilles filles à marier.

Le maire, encouragé par cette approbation, reprit avec plus de chaleur : — Songez au mauvais exemple que reçoit la jeunesse. Quel père a le droit de défendre à son fils l'entrée du cabaret, si lui-même il n'en sort pas, et s'il faut, deux ou trois fois par semaine, l'en ramener, ou plutôt l'en rapporter chez lui ivre-mort?

Tout le monde convint, le père Gervais comme les autres, que cela était fort mal, et le maire, enchanté de plus en plus de l'effet que produisait son éloquence, continua : — Il nous faut donc

profiter des remontrances de notre curé et renoncer à notre vie d'ivrognes. Pour cela, voici ce qu'il nous faut faire.

Le groupe se resserra et chacun prêta l'oreille.

— En Angleterre, pour remédier au vice qui nous travaille, on a imaginé de fonder un grand nombre de sociétés de tempérance, dont les membres font serment, sous peine d'une grosse amende, de s'abstenir de vin, bière, eau-de-vie, liqueurs, et de ne boire que de l'eau. Il faut en établir entre nous une semblable dans la commune.

Cette conclusion fit faire la moue à plus d'un assistant et sourire le vieux Gervais. Le maire, au comble de l'enthousiasme, s'écria : — Eh bien! mes amis, que dites-vous de ma proposition?

— Boire de l'eau!... répondit le compère Luquet, en hochant la tête, ça n'est pas chrétien.

— Pourquoi donc? s'écria le maire.

— C'est faire fi! du bien que Dieu nous envoie.

— Qui vous a dit que le vin nous vienne de Dieu?

— Est-ce que tout n'en vient pas?

— Oui, cela est vrai. Mais qui vous dit que Dieu veut qu'on boive le vin? Voyez les bêtes qui sont ses créatures aussi bien que nous, elles ne boivent que de l'eau.

— Aussi ce sont des bêtes.

— Monsieur le maire, interrompit le père Gervais, ce que vous nous racontez là est excellent et mérite d'être discuté; mais nous ne sommes pas, pour le faire, commodément ici sous le porche de notre église, debout comme nous voilà. Mes vieilles jambes se lassent. Mon avis serait d'aller quelque part nous asseoir pour continuer l'entretien plus à l'aise.

— Allons chez l'un de nous, chez moi si vous voulez.

— Chez vous, comme chez l'un de nous, les femmes et les enfants nous étourdiront, et nous ne pourrons pas nous entendre.

— Où donc aller?

— Je propose d'aller à l'auberge du *Sauvage*. Nous demanderons une chambre à part, où personne ne sera reçu que nous; et là, tranquilles, nous pourrons parler de notre projet d'association jusqu'à l'heure où notre curé fera sonner les vêpres.

L'idée ayant été trouvée bonne, on s'achemina vers l'auberge du *Sauvage*, qui n'était qu'à quelques pas. Une servante, sur la demande du maire, le conduisit, lui et sa compagnie, dans la plus belle chambre de la maison; le père Gervais, qui était resté en arrière, dit tout bas quelques mots à l'hôtesse et rejoignit les autres.

Les membres de la future société de tempé-

rance n'étaient pas encore tous assis, que la servante apporta du pain, du fromage, un jambon, et mit le tout sur la table. Un valet qui la suivait y joignit six grosses bouteilles de vin. Vinrent ensuite des assiettes, des fourchettes, des verres, mais point de couteaux, parce qu'on savait que chacun avait le sien dans sa poche. Après avoir dit que, si l'on avait besoin de quelque chose, on frapperait, suivant l'étiquette des cabarets, de grands coups de pied sur le plancher, ou de grands coups de bouteille sur la table, la servante se retira. Personne ne fut étonné de ces apprêts, parce qu'ils étaient conformes à la coutume, de tout temps usitée au village, de ne traiter les affaires, petites ou grandes, qu'en face d'une bouteille et le verre à la main. Chacun s'approcha de la table ; le maire prit la place d'honneur, comme premier magistrat de la commune et président de l'assemblée.

Il allait ouvrir la séance, lorsque le père Gervais s'écria : — Mes amis, je propose qu'avant de rien commencer, nous portions une santé à notre maire, dont l'excellente idée est cause que nous sommes réunis ici.

Ces paroles furent accueillies par de nombreux bravos ; on sauta sur les bouteilles, on emplit les verres jusqu'au bord, et on les vida en l'honneur du magistrat municipal, qui fit bravement raison à ses administrés.

Ce préambule accompli, le président exposa, avec une éloquence un peu rustique, mais pleine d'énergie, l'état d'abrutissement dans lequel l'ivrognerie plonge les facultés physiques et les facultés intellectuelles. Il fit une peinture attendrissante de la vie édifiante et pure de l'homme qui ne boit que de l'eau, comme aux premiers âges du monde, et finit par formuler sa proposition d'une société de tempérance. Son discours fut unanimement applaudi, et le père Gervais proposa une nouvelle santé qui fut accueillie par l'assemblée tout entière, et portée à pleins verres comme l'avait été la première.

La discussion étant ouverte, un membre du côté gauche, qui est celui de l'opposition, comme chacun le sait, demanda la parole et l'obtint. Il combattit la proposition du maire, et exposa le danger qu'il y aurait pour la santé de rompre brusquement la vieille habitude de boire du vin; il parla de l'incertitude où l'on était de vendre chaque année le produit du vignoble de la commune, du besoin que l'on avait de futailles vides, quand approchait le moment des vendanges, et conclut au rejet, ou tout au moins à l'ajournement de la proposition. Cette opinion, qui fit sourciller le maire, rencontra quelques adhésions sur plusieurs bancs, et l'on porta la santé de celui qui l'avait émise.

Un juste-milieu, il s'en trouve partout, proposa un parti mitoyen, qui devait, selon lui,

tout concilier. Ce parti consistait à continuer de boire du vin, mais en le coupant de moitié d'eau. Cette transaction ne plut à personne; cependant on porta la santé de l'orateur.

A force de porter des santés, on éprouva le besoin de manger en buvant; on attaqua le pain, le fromage, le jambon. Comme on mangeait parce qu'on avait bu, il fallut boire parce qu'on avait mangé. On satisfit si consciencieusement à cette nécessité, que les six grosses bouteilles y passèrent, et qu'il fallut en faire venir six autres.

La séance continua. Comme chaque discours était suivi d'un toast, elle s'anima, s'échauffa, les langues se délièrent, tout le monde se mit à parler, à disputer, et il n'y eut plus moyen de s'entendre. Plusieurs fois le président, à défaut de sonnette, frappa de son couteau contre son verre pour obtenir le silence; plusieurs fois il se couvrit pour ramener l'ordre; son autorité fut méconnue. Les membres de l'assemblée s'injuriaient, se menaçaient du poing. Les partisans du vin appelaient les buveurs d'eau, canards et grenouilles; ceux-ci traitaient leurs adversaires de débauchés et d'ivrognes; bref, c'était un vacarme à faire croire à une émeute, si l'on n'eût été accoutumé dans le village à de semblables scènes.

Dès ce moment, il fut impossible de discuter, mais il fut toujours possible de boire,

Digitized by Google

et on continua de le faire. Bientôt, par un de ces changements de front fort ordinaires en pareilles rencontres, l'ivresse donnant l'essor aux sentiments tendres, on se rapprocha, on se réconcilia, on s'embrassa, l'opposition mit bas les armes, et tous les sentiments se confondirent en un seul, qui fut une haine horrible, implacable, contre le vin. On jura, sur des verres pleins, de ne faire, en aucun temps, usage de cette liqueur empoisonnée, et on maudit le patriarche qui l'a, dit-on, introduite dans le monde. Pour plus de solennité, et pour se fermer tout moyen de retraite, on confirmait, par un toast, chacun des anathèmes que l'on prononçait. On but à la gelée qui fait périr le bourgeon, à la grêle qui ruine les vignobles, à la multiplication des puits et des fontaines ; enfin, on but à tant de choses et avec une si sainte ferveur, que bientôt personne ne put plus boire à rien, car tout le monde, le maire lui-même, malgré sa sobriété habituelle, était tombé sous la table.

Quand je dis tout le monde, je me trompe : un des combattants resta debout. Celui-ci fut le père Gervais, vieux pilier de cabaret, à la tête de fer, à l'estomac d'autruche, qui avait soutenu bien d'autres luttes de cette espèce sans broncher sur ses étriers. Regardant avec une méprisante pitié ses compagnons étendus et nageant dans le vin autour de lui, il posa le pied sur le

compère Luquet à qui il en voulait, parce que, pendant l'action, il était passé à l'ennemi avec armes et bagages; puis, ayant pris une bouteille, il en porta le goulot à sa bouche et la vida tout d'un trait à la santé des vaincus, en leur disant, avec une ironie pleine d'amertume: — Oh! vous aviez bien raison, vous êtes faits pour boire de l'eau!

L'aubergiste du *Sauvage*, qui était pourvu de tout ce qu'il fallait pour cela, fit porter les défunts chacun chez lui, qui sur une civière, qui dans une brouette; le sommeil de la nuit répara le désastre de la journée, et le lendemain tout le monde était sur pied. Depuis ce jour mémorable dans les fastes de la commune, il ne fut plus question de fonder à .... une société de tempérance, et le curé de la paroisse en fut pour son prône. Ch. Laumier.

MÉMOIRE

SUR L'ESPÈCE BOVINE DES FROMAGERIES DU HAUT-JURA,

Par M. MUNIER, docteur en médecine à Foncine-le-Haut.

CHAPITRE I.er

DES TAUREAUX.

Fidèle compagnon des travaux du laboureur, le bœuf trace le sillon que l'homme lui indique;

Digitized by

il partage avec lui sa noble tâche ; et, quand il ne peut plus le servir dans ses rustiques labeurs, il le nourrit de sa chair, et lui abandonne sa dépouille, dont l'homme sait si habilement tirer parti. Ainsi, de toutes les espèces d'animaux sur lesquelles l'homme exerce son empire, celle qui peut, à bon droit, être considérée comme la plus précieuse, est, sans contredit, l'espèce bovine. « Sans le bœuf, dit M. de Buffon, les pauvres et les riches auraient beaucoup de peine à vivre ; la terre demeurerait inculte.... C'est sur lui que roulent tous les travaux de la campagne ; il est le domestique le plus utile de la ferme, le soutien du ménage champêtre. » Son utilité remonte aux âges les plus reculés ; et, comme son existence est liée à la charrue, on l'a regardé comme sacré, on lui a même dressé des autels, et l'on punissait de la peine capitale celui qui méchamment le mettait à mort. Non-seulement les lois d'Athènes défendaient de tuer le bœuf qui sert à la charrue, mais encore il n'était pas même permis de l'immoler en sacrifice. Un jeune Romain, accusé et convaincu d'avoir tué un bœuf, pour satisfaire à la bizarrerie d'un ami, fut condamné au bannissement, comme s'il eût tué son propre métayer, ajoute Pline. Constantin-le-Grand défendit à tout créancier de saisir le bœuf. Valens et Valentinien, ainsi que l'empereur Pertinax, Aurélien, Théodose, ont tous

porté des lois pour faire respecter le bœuf employé à la charrue, et les ordonnances de nos rois ne se sont pas montrées moins favorables à l'agriculture que les lois romaines. Henri III, Charles IX, Henri IV, Louis XIII et Louis XIV, tous ont rivalisé de zèle pour protéger le soutien indispensable de la culture. Les lois de notre province ne sont pas restées en arrière, ainsi qu'on peut s'en convaincre par l'ordonnance du 20 avril 1684, et les arrêts du parlement des 29 octobre 1701 et 11 juin 1709. C'est que le bœuf autrefois faisait toute la richesse des hommes, et il est encore aujourd'hui la base des Etats qui ne peuvent se soutenir et fleurir que par la culture des terres. Les campagnes les plus fertiles sont bientôt frappées de stérilité; leur population devient misérable, quand le bœuf est négligé. Aussi l'Espagne, en le repoussant de la charrue, et en lui substituant le mulet, a déchu rapidement de sa gloire agricole.

Les animaux mâles de la race bovine portent le nom de *taureaux*, quand ils ne sont pas châtrés, et celui de *bœufs* quand ils le sont; on donne ceux de *taurillons* et de *bouvillons* aux jeunes taureaux d'un an, et aux jeunes bœufs qui ne sont pas encore propres à l'attelage.

D'après l'examen des crânes fossiles, rencontrés au sein des terrains d'alluvion en Eu-

Digitized by Google

rope, on peut admettre qu'il a existé, bien antérieurement aux temps historiques, et même jusqu'au commencement du XVI.ᵉ siècle, deux espèces distinctes de taureaux vivant à l'état sauvage, depuis les Alpes jusqu'aux grandes forêts de la Pologne, et sans doute plus loin, jusqu'à la limite de la végétation. Ces deux espèces sont le *tur* ou le *zubr* des peuples du nord, c'est-à-dire le bison européen ou buffle (*bos bubulus*), originaire des régions humides de l'Inde. Il est très répandu en Grèce et en Italie, où il paraît avoir été introduit, dans le courant du VII.ᵉ siècle, par Agilulfe, roi des Lombards. On dit même que, dans les environs de Naples, quelques buffles échappés se sont multipliés et existent à l'état sauvage. L'autre espèce est l'*ur* ou *aurochs*, et *wisant* (*bos urus*). Cette espèce était autrefois assez répandue dans les forêts de l'Europe; mais elle en a été repoussée à mesure que les hommes se sont multipliés, et elle est aujourd'hui confinée dans les forêts les plus sombres des monts Krapachs et du Caucase. L'aurochs est, de toutes les espèces du même genre, celle qui approche le plus de notre bœuf domestique (*bos taurus*); aussi le regarde-t-on comme son descendant. Sa patrie serait, selon quelques personnes, spécialement M. de Golbéry, l'antique Helvétie, surtout le canton d'Uri, qui en tirerait son nom, et dont l'industrie de tout temps a été l'élève du bétail.

Quelle que soit son origine, quel que soit le pays qui l'a vu naître, le bœuf est réduit à l'état de domesticité depuis les temps les plus reculés; il s'accoutume avec une facilité singulière aux inconstances climatériques les plus opposées, et se multiplie avec beaucoup de rapidité; les croisements de races ont amené des espèces très multiples, qu'il n'entre pas dans notre plan de décrire. Nous dirons seulement que, dans les départements du Jura et du Doubs, il existe une *race mixte*, améliorée par des croisements avec la race bovine suisse, et connue sous les noms de *bœufs de la Franche-Comté* et *bœufs de la Lorraine*. Ces animaux paraissent tenir le milieu entre les races du nord et du midi, et sont généralement regardés comme très propres au travail, à la reproduction et à l'engraissement.

Pour la propagation du bétail, il convient de choisir les taureaux avec le plus grand soin; car, pour avoir de belles vaches, il est nécessaire de se procurer de beaux taureaux. Chacun connaît l'étonnante influence du mâle sur les produits de la conception.

Selon Thaër, le taureau doit avoir un cou peu allongé et charnu, une tête courte, un front large et crêpé, des yeux noirs et vifs, des oreilles longues et bien placées, une poitrine large, un corps étendu, des jambes courtes et en forme de colonnes. Il doit être tel, en un mot,

Digitized by Google

que les Egyptiens représentent le *bœuf Apis*. Tout doit annoncer chez lui la force, la vigueur et la masculinité. La couleur du poil est indifférente ; cependant on donne la préférence au rouge foncé ; c'est la couleur favorite dans les montagnes du Jura.

Il existe (dit M. Boussingault), entre les formes extérieures des animaux, leurs proportions, et les organes internes essentiels aux fonctions de la vie, une connexion évidente. Une poitrine large, élevée, est un indice de l'ampleur des poumons et le signe d'une bonne constitution.

La force d'un animal paraît dépendre beaucoup plus de la grosseur de ses muscles que de celle de sa charpente osseuse ; et il arrive fréquemment que des animaux qui, dans leur jeunesse, n'ont pas reçu une alimentation suffisante, ont le tissu osseux extérieurement développé. Une grande ampleur dans les muscles est un mérite (suivant *Spencer*) qu'il faut apprécier ; et c'est, chez le taureau, par l'épaisseur de l'encolure, que l'on reconnaît le développement du système musculaire. Un cou menu est un défaut capital dans un reproducteur.

On suit généralement deux méthodes pour perfectionner les formes extérieures : l'une consiste à n'employer constamment à la reproduction que les animaux les plus parfaits d'une même race et d'un degré de parenté très rap-

proché; dans l'autre, on fait accoupler des mâles ou des femelles d'une race voisine, possédant à un plus haut degré les qualités que l'on désire transmettre à celle que l'on possède; cette dernière méthode est celle du croisement.

Quand on est déjà en possession d'une race qui approche du point de perfection, ou qu'on peut raisonnablement espérer d'atteindre, la voie la plus prudente est de suivre la première méthode.

On a cependant prétendu qu'au bout d'un certain temps, cet accouplement réitéré, entre proches parents, exerce une influence défavorable sur la descendance; qu'ainsi, après plusieurs générations, les animaux sont moins robustes et plus sujets aux maladies; que les vaches produisent moins de lait, que les mâles finissent par être moins propres à la reproduction. C'est l'opinion de plusieurs agriculteurs anglais ; ce n'est pas celle de M. Boussingault; et l'on peut dire: *adhùc sub judice lis est.* Cependant une opinion nous paraît mieux fondée qu'une autre. Et, pour cela, nous invoquerons un aphorisme de la médecine humaine, rapporté par Avenbruger, et commenté par Corvisard : *Quid hæreditaria labes valeat in producendis suo tempore morbis, id ratio non assequitur sola experientia de re.* On ne peut révoquer en doute l'existence des maladies héréditaires : les médecins de tous les

siècles l'ont reconnue; ils ont reconnu même que l'aptitude ou la prédisposition héréditaire à contracter telle ou telle maladie s'accroît de génération en génération; que c'est ainsi que les races s'éteignent; que, par conséquent, les races qui ne se croisent pas s'abâtardissent.

Un principe dont il ne faut jamais s'écarter, lorsqu'il s'agit d'améliorer les formes d'une même race, est, suivant M. Cline, de choisir des femelles, non-seulement bien conformées, mais dont la taille soit assez au-dessus de la taille moyenne pour se rapprocher autant que possible de celle des mâles. Le même observateur affirme que, lorsque le père est d'une ampleur de beaucoup supérieure à celle de la mère, la descendance peut réellement se détériorer. Il voit la raison de ce fait dans ce que le volume du fœtus dépend de celui du mâle, et que, par conséquent, une femelle trop petite de taille ne dispose pas d'assez d'espace et ne donne pas une alimentation suffisante à son fruit, s'il est l'œuvre d'un mâle beaucoup plus volumineux qu'elle.

M. Spencer admet que les qualités corporelles et constitutives sont presque toujours celles que possédaient les ascendants, et que, dans le plus grand nombre des cas, les qualités du père prédominent dans sa postérité, chez la race bovine. Un autre observateur assure que les prédispositions héréditaires se transmettent, en

général, du père à la descendance femelle, et de la mère à la descendance mâle. Dans tous les cas, il résulte que le choix d'un bon mâle est une des premières conditions de succès. Cependant, comme il ne faut pas s'attendre à rencontrer un étalon sans défauts, le meilleur est celui qui en possède le moins; et le soin constant qu'on doit prendre, c'est de ne pas appareiller les animaux qui présentent des imperfections du même ordre. Il faut, autant que possible, faire saillir une femelle tarée dans ses formes, par un mâle doué au plus haut degré des qualités qui manquent chez elle. Toutefois, comme, en thèse générale, la mère n'est pas sans influence sur la descendance, l'accouplement des animaux de même race est le moyen le plus sûr d'obtenir un accroissement de taille, lorsque toutefois il est possible d'assigner à la progéniture une abondante alimentation pendant toute la durée du jeune âge.

Au reste, le développement de la taille d'une race ne doit pas toujours être considéré comme un perfectionnement; car une haute stature n'est pas constamment l'indice d'une bonne constitution. L'amélioration vers les formes qui sont reconnues comme les plus avantageuses, les plus productives pour les circonstances de climat et d'alimentation où se trouve placé le troupeau, doit être le but essentiel de l'éleveur. Il importe, par-dessus tout, de créer

des animaux robustes, et les tentatives que l'on a faites souvent pour accroître la taille des races originelles n'ont donné quelquefois qu'une race mal conformée, moins rustique et plus sujette aux épizooties.

Le degré d'amélioration d'une race originelle est bien évidemment subordonné à l'abondance et à la qualité des fourrages dont on peut disposer. Dans les pays montagneux et peu riches en pâturages nourrissants, tels que ceux que possèdent quelques communes de l'arrondissement de St.-Claude, il faut borner considérablement les prétentions que l'on peut avoir à former une belle race; et, dans une situation semblable, on doit s'estimer heureux d'obtenir un bétail robuste dont la qualité dominante soit d'être peu exigeant sous le rapport de la nourriture, qui, pendant une grande partie de l'année, consiste en un herbage grossier.

Dans le choix du taureau, il faut aussi faire attention à la race des vaches, car il y aurait des inconvénients graves à faire couvrir une petite vache par un gros taureau; celle-ci ne pourrait point mettre bas son veau et périrait infailliblement.

Le taureau doit jouir d'une bonne santé pour être employé à la reproduction. On remarque qu'il remplit cette condition, quand son poil est luisant, épais et doux au toucher; car, s'il est rude, mal uni ou dégarni, on a raison de sup-

poser que l'animal souffre, ou du moins qu'il n'est pas d'un fort tempérament.

Nous avons vu qu'il faut *appareiller* le mâle et la femelle, si l'on veut obtenir des produits de bonne qualité; qu'il faut mettre en opposition la beauté de telle partie du mâle avec la mauvaise conformation de la même partie dans la femelle, et réciproquement; qu'on doit éviter les trop grandes disproportions de taille et de race. A une femelle molle, lâche, on donnera un mâle vigoureux, violent. A une femelle venue dans un lieu froid et humide, on donnera un mâle d'un pays plus sec et plus chaud.

Dans nos montagnes, le taureau et la vache sont, par un grand abus de leur extrême précocité générative, employés beaucoup trop jeunes à la reproduction. Cet abus peut amener l'abâtardissement de leur espèce. Les taureaux font le service d'étalons dès l'âge de dix-huit mois, dans beaucoup d'endroits; il serait plus convenable d'attendre l'âge de deux ans et même quelques mois, car il ne faut pas perdre de vue que le taureau n'est dans toute la vigueur de l'âge qu'entre trois et quatre ans, et que ce serait à ce moment qu'il pourrait donner le meilleur produit.

Le temps de la monte est en mars et avril, et peut se prolonger jusqu'aux premiers jours de juillet. Durant tout ce temps, il faut sou-

Digitized by Google

tenir l'énergie du taureau par une nourriture abondante; il faut aussi limiter le nombre de femelles qu'il doit saillir, car, si on ne le faisait pas, ce serait aux dépens du taureau et du produit que l'on attend des vaches. On peut lui en présenter cinquante; mais, au-delà, on abuserait de sa force, et cet abus pourrait amener, soit la stérilité des vaches, soit de mauvais produits. Souvent même l'avortement est dû à cette cause. Nous en avons eu la preuve cette année au Châtelet, où huit vaches ont avorté, sans que nous puissions en trouver la cause que dans ce qu'elles avaient été saillies par un taureau épuisé.

Les vaches retiennent souvent dès la première ou deuxième fois, et, aussitôt qu'elles sont fécondées, le taureau refuse de les couvrir, quoiqu'il y ait apparence de chaleur; mais ordinairement la chaleur cesse presque aussitôt qu'elles ont conçu, et elles refusent aussi elles-mêmes les approches du taureau.

Lorsque les vaches se font conduire plusieurs fois au taureau, on dit qu'elles *bouvinent*, qu'elles *taurillent*, et dès-lors on présume qu'elles ne donneront point de fruit. Il faut les livrer au boucher.

Plusieurs causes peuvent produire cet effet. Du côté du taureau, sa trop grande jeunesse ou son épuisement; car souvent, dans nos campagnes, il n'y a qu'un taureau pour une

nombreuse bergerie, même pour toute une commune. Comment pourrait-il ne pas s'épuiser? Du côté des vaches, souvent elles ont une ardeur excessive; alors, si on veut qu'elles soient fécondées, il faut leur faire suivre un régime adoucissant, et même pratiquer une légère saignée. Celles, au contraire, qui manquent d'ardeur, doivent être soumises à un régime tonique. L'embonpoint considérable a été aussi regardé comme défavorable à la fécondité.

La nature a fait le taureau indocile et fier. Quoiqu'on puisse, comme le cheval, le soumettre au travail, on est moins sûr de son obéissance, on doit se tenir en garde contre l'usage qu'il peut faire de sa force. Dans le temps du rut, il devient indomptable et souvent furieux. Le taureau entre en fureur à la vue de la couleur rouge. Il combat généreusement pour le troupeau, et marche le premier à la tête. S'il y a deux troupeaux de vaches dans un champ, les deux taureaux s'en détachent et s'avancent l'un vers l'autre en mugissant. Lorsqu'ils sont en présence, ils grattent la terre avec leurs pieds, et font voler la poussière par dessus leur dos; ils se joignent bientôt avec impétuosité, se battent avec acharnement, et ne cessent le combat que lorsqu'on les sépare, ou que le plus faible est contraint de céder au plus fort. Cet animal va hardiment

Digitized by Google

au-devant de l'ennemi. Enfin, dans les combats publics ou particuliers qu'il a à soutenir, soit contre les hommes, soit contre les animaux, auxquels il est sacrifié, il fait face aux assaillants avec courage, et ne succombe qu'à la dernière extrémité.

CHAPITRE II.

DES VACHES.

La vache vient naturellement se placer à côté de son mâle. Pouvant être employée aux mêmes travaux que lui, quoique moins forte ; servant aussi de nourriture à son maître, elle ne se contente pas de lui donner sa chair en tombant sous la massue du boucher : vivante, elle le nourrit de son lait. Aussi, chez les différents peuples de l'antiquité, elle jouissait des plus grands égards.

Depuis six mois jusqu'à dix-huit mois, elle est désignée sous le nom de *taure;* à dix-huit mois, elle reçoit le nom de *genisse,* et quand elle a porté un veau, elle prend le nom de *vache.* Le nom de *veau* est donné à toutes les bêtes bovines jusqu'à l'âge de six mois.

Ainsi, à l'âge de dix-huit mois, la genisse entre dans l'âge de puberté; à trois ans, elle a acquis toute la force de sa constitution.

L'âge auquel il est convenable de faire saillir les genisses dépend de la manière dont elles

ont été nourries, et du degré de croissance qu'elles ont acquis. De jeunes bêtes de bonne race, qui ont reçu une alimentation très abondante, et auxquelles on a donné tous les soins d'entretien qui contribuent si puissamment à leur développement, sont aptes à recevoir le taureau vers l'époque où elles accomplissent leur deuxième année. Dans nos montagnes, on fait saillir la plupart des genisses, lorsqu'elles ont atteint l'âge de dix-huit mois : alors on les appelle *boutasses*. Il convient d'ailleurs de se guider sur le tempérament, en observant fréquemment si elles entrent en chaleur. Quand ce signe se manifeste avec une certaine énergie, il ne faut pas hésiter, quel que soit leur âge, à les livrer au mâle. Autrement, ainsi que l'a observé M. Boussingault, le désir du rut ne revient plus ; la genisse prend de la graisse et refuse alors constamment le taureau. La règle à suivre, pour ne pas amoindrir les qualités de la race que l'on possède, est de faire accoupler les genisses, alors seulement qu'elles sont arrivées à leur croissance complète, ou qu'elles en sont peu éloignées. C'est d'ailleurs vers cette époque que les jeunes animaux éprouvent le besoin de l'accouplement.

Dès que l'aiguillon du désir se fait sentir chez la genisse, elle en exprime la violence par des mugissements souvent répétés, par des impatiences, des distractions, une agitation

presque permanente de la tête, des flancs, de la queue. Elle saute sur les vaches, sur les bœufs et même sur les taureaux; elle s'échappe des pâturages pour courir. La vulve est gonflée et proéminente au dehors, la matrice est gonflée, il y a par les parties écoulement d'une liqueur blanche glaireuse. Ces symptômes, qui sont communs à la vache et à la genisse, ne se manifestent pas toujours avec la même intensité : chez quelques vaches, la chaleur est sourde, concentrée, sans signes extérieurs autres que l'écoulement. Chez d'autres, la chaleur est lente, dure huit à dix jours, cesse un instant, puis reparaît pendant quatre ou cinq jours. Les premières peuvent être présentées de suite au taureau; les secondes ont besoin d'être soumises à une médication stimulante. On a proposé de leur donner à manger, soir et matin, pendant vingt-quatre heures, un picotin d'avoine bouillie dans un litre ou deux de vin rouge, sur lequel on râpe à chaque fois une demi-muscade. J'ai vu employer avec succès le remède suivant : un picotin d'avoine, avec deux poignées de sel, et 50 à 60 grammes de racine de bistorte, plante connue dans nos villages sous le nom patois de *méneta a dié*. Le sermontain jouit aussi, à cet égard, d'une réputation méritée.

S'il ne survient pas de nouveaux indices de chaleur durant les trois ou quatre semaines

qui suivent l'accouplement, c'est une présomption en faveur de la grossesse ; mais il arrive parfois que, trois semaines après la monte, de nouveaux signes semblent reparaître ; on ne doit pas s'en inquiéter, si l'écoulement ne se montre pas de nouveau. S'il reparaît, alors la vache n'a pas retenu, ou bien elle a été mal servie.

Quand elle ne retient pas après plusieurs saillies, si elle est genisse, on peut présumer qu'il y a un vice de conformation ; alors il faut l'engraisser et la vendre. Si au contraire elle a déjà été mère, cela peut tenir à la présence d'une verrue sur les bords intérieurs de la matrice, excitant un prurit continuel, et, par conséquent, une fausse chaleur. Alors, en appliquant un fer rouge sur le bouton, la nature reprend ses droits.

Une fois fécondée, la vache demande des soins particuliers. Crainte d'avortement, il ne faut pas l'employer à la charrue et aux autres travaux de la ferme, ne lui point faire subir de fatigues, cependant lui procurer de l'exercice, la bien nourrir sans lui donner trop, et augmenter de soins et de recherches dans ses aliments, à mesure qu'elle approche de son terme. S'il est reconnu que le travail est nécessaire, parce qu'il développe les forces et soutient le jeu des organes, il en résulte qu'on ne doit pas tenir les vaches inactives et les nourrir à

Digitized by Google

l'étable, l'expérience ayant d'ailleurs prononcé; mais, d'un autre côté, on ne peut les appeler à tous les travaux d'agriculture et les faire remplacer le bœuf et le cheval. Ce serait abuser de leurs forces, et il en résulterait, d'abord qu'elles donneraient moins de lait, un lait de plus mauvaise qualité; ensuite, qu'on les exposerait à avorter, ou à ne donner que de mauvais produits. De là, dégénérescence dans l'espèce.

Après l'accouplement parfait, la vache demeure tranquille; elle porte pendant quarante semaines environ: généralement, le part a lieu de 277 jours à 299 jours après la conception. Des gestations extrêmes qui ont été observées par M. Tessier, la plus courte a duré 240 jours, la plus longue 321 jours.

La parturition naturelle présente une série de phénomènes que l'on peut distinguer en quatre périodes distinctes: 1.° prodromes; 2.° préparation; 3.° expulsion du fœtus; 4.° délivrance.

Nous ne décrirons point ici les symptômes et les accidents qui peuvent se manifester, laissant cette matière pour le petit traité de médecine vétérinaire que nous donnerons pour compléter notre mémoire sur les fromageries.

Après que la vache a mis bas, elle paraît épuisée et fatiguée: on ne peut se dispenser de la mettre dans un lieu où elle soit chaude-

ment et commodément sur de la bonne litière, la bien nourrir, en lui donnant, pendant dix à douze jours, de la farine et de bons aliments ; après quoi on la remet par degrés à la vie commune et au pâturage.

On a soin que les vaches fassent un veau chaque année, et mettent bas en hiver, ou au commencement du printemps, afin qu'elles donnent un plus grand produit dans la saison des herbes.

On trait les vaches deux fois par jour, le matin et le soir ; le fromager fixe les heures. La traite du matin a toujours plus de qualité que celle du soir, parce que la liqueur a eu le temps de s'élaborer.

On a cherché à reconnaître, chez les vaches, les signes déduits de la conformation qui indiqueraient une bonne laitière. Chaque éleveur semble s'être fait une règle à cet égard. On a dernièrement vanté, comme positivement certains, les signes découverts par un cultivateur de Libourne (François Guénon), pour reconnaître les meilleures vaches laitières, et pour s'assurer, non-seulement de la quantité de lait qu'une vache donnera par jour, mais encore de la qualité que ce lait offrira, et combien de temps il la conservera durant une gestation nouvelle.

Ces signes consistent dans la présence de quatre mamelons égaux (quand il y en a six,

les deux moins longs ne fournissent pas de lait), et d'un écusson plus ou moins large et régulier. Cet écusson est formé du poil le plus fin, et s'étend, d'une part, sous le ventre, depuis le nombril jusqu'un peu au-dessus du jarret; il déborde sur les cuisses. Le poil est implanté en sens opposé jusqu'à la vulve, laissant voir une couleur jaunâtre sur la peau et tomber une espèce de son de même couleur. D'autre part, l'écusson part de la naissance de la queue, et va jusqu'à l'extrémité du panache qui la termine.

Pour mieux caractériser ces signes, l'auteur divise les vaches en huit classes, renfermant chacune huit catégories particulières.

J'ai voulu étudier ce système et l'appliquer aux vaches que je possède ; mais j'avoue que, soit qu'il y eût défaut de capacité de ma part, soit que les exceptions fussent trop nombreuses, je suis rarement tombé juste. Les uns ont vanté outre mesure la découverte Guénon; les autres l'ont dépréciée; mais, ici comme ailleurs, les caractères signalés comme les plus certains se trouvent fréquemment en défaut. Ce qui paraît le mieux établi, c'est la qualité qui procède de l'origine. En général, une vache, issue d'une mère saine et de bonne race, abondante en lait, si elle a été couverte par un taureau de bonne espèce aussi, sera elle-même une laitière productive.

Il y a des vaches dont le lait tarit absolument, un mois ou six semaines avant qu'elles mettent bas ; celles qui donnent du lait jusqu'aux derniers jours sont les meilleures mères.

Nous avons déjà dit, en parlant du taureau, que M. Spencer admet que les qualités corporelles sont presque toujours celles que possédaient les ascendants; et nous avons cependant prouvé que, dans le plus grand nombre de cas, les qualités du père prédominaient dans sa postérité femelle.

Nous ne nous sommes pas arrêté, pour le taureau, à la couleur du poil; nous ne nous y arrêterons pas davantage pour la vache; cependant nous ne laisserons pas ignorer que même les anciens ont pensé que les vaches noires sont celles qui donnent le meilleur lait, et que les blanches sont celles qui en donnent le plus.

On a lieu de tout espérer de la vache qui est douce, fort docile, exempte de vices et de caprices; dont la taille est moyenne, ramassée et même petite; chez laquelle la tête se montre en même temps petite et un peu allongée, ornée de cornes longues, fines et pointues; chez laquelle l'œil est doux, uni, vif, le cou mince et bien fait, le fanon grand, la poitrine large, ainsi que les reins, le ventre ample, le corps gros, dénonçant partout des veines bien prononcées aux deux côtés, et faciles à sentir sous les doigts. Il faut, en outre, que les tétines soien t

fines, bien faites, souples, pas trop blanches, placées fort en arrière et point chargées de chair, mais ayant les glandes mammaires proéminentes, les pis ronds, allongés, épais et couverts d'un léger duvet. La belle vache doit avoir aussi les côtes élevées et rondes, les hanches carrées et égales, les jambes déliées, proportionnées au corsage, les articulations rapprochées entre elles, la queue haute et pendante au-dessous du jarret, la peau douce et moëlleuse, la robe fine et luisante. La cavité pelvienne doit être spacieuse dans les femelles, afin qu'elles puissent mettre bas avec facilité. Dans le bétail, une petite tête indique ordinairement une bonne race, et cette condition rend d'ailleurs la naissance plus aisée ; une poitrine large, élevée, est un indice de l'ampleur des poumons et un signe d'une bonne constitution. Chez celles qui donnent du lait en abondance, les mamelles sont très développées. Celles qui ont peu de tendance à engraisser, tout en conservant un vif appétit, ont toujours paru donner du lait en plus grande abondance, et pendant un temps plus prolongé.

Il ne faut pas se hâter de juger la valeur d'une vache laitière après son premier veau : l'âge a de l'influence sur la sécrétion du lait ; et, en général, on estime que le maximum de produit d'une vache arrive quand elle a dépassé sa sixième année.

De tout ce qui précède, il résulte que les signes à l'aide desquels on prétend reconnaître si une vache est de race à donner un produit abondant en lait, sont assez trompeurs, et qu'on n'a que des conjectures fondées sur quelques données puisées dans l'expérience, sans nier cependant que l'habitude de juger ne puisse pas s'acquérir. Mais cette faculté acquise par une longue pratique reste, en quelque sorte, la propriété de celui chez lequel elle s'est développée. Les règles exposées sont vagues, et plus d'une fois on a eu occasion d'observer, chez les vaches également productives, des conformations très différentes, des caractères extérieurs en quelque sorte opposés.

Pour les chevaux et les bêtes à laine, les dents sont des indices sûrs de l'âge. La certitude tirée de ces organes n'est plus la même chez la race bovine; les signes de l'âge, déduits de l'examen attentif des cornes, présentent plus de garanties : chez le bœuf, il apparaît, vers la cinquième année, un anneau situé vers la racine des cornes; chez les vaches, ce signe se manifeste au premier vélage, et, à partir de cette époque, chaque année voit naître à la même place un nouvel anneau qui chasse le précédent. Chez les bêtes avancées en âge, les anneaux se confondent et peuvent à peine être comptés. On observe aussi que les cornes qui, dans la jeunesse, sont plus fortes vers leur

Digitized by Google

base et vont en s'amincissant vers l'extrémité supérieure, présentent, vers la neuvième ou la dixième année de l'animal, une conformation contraire ; alors elles offrent vers la racine une espèce d'étranglement. La dépression qui se forme au-dessus des yeux, des onglons plus développés, sont encore des signes d'un âge avancé.

La vache vit plus de vingt ans; mais, quand elle atteint sa neuvième année, elle diminue dans la production du lait; c'est à cet âge qu'il convient de l'engraisser pour la boucherie.

A mesure qu'on monte les gradins du Jura, on voit la grosseur des vaches augmenter, et l'on peut dire qu'elles varient, pour leur grosseur et l'abondance de leur lait, suivant la nature et l'élévation des pâturages qu'elles fréquentent. C'est particulièrement sur la Dôle et dans la Combe-de-Mijoux qu'on voit ces vaches de race suisse, remarquables par une taille très élevée, un large front armé de puissantes cornes, d'une encolure courte et massive, le fanon bien pendant, le ventre très volumineux et les mamelles d'une ampleur considérable.

Les plus belles vaches se voient ensuite aux Rousses, à Septmoncel, aux Moussières, aux Bouchoux, et dans les cantons des Planches et de Nozeroy.

Sur les pointes du bassin de la Bienne, dans

cent fois n'a entendu parler de la beauté et de la pesanteur de ces veaux? Vers la troisième semaine qui suit la naissance, les veaux doivent avoir du foin de qualité choisie: ils en consomment très peu d'abord, mais ils s'accoutument assez promptement à cette nourriture pour qu'elle leur suffise lors du sevrage. Il peut arriver toutefois qu'au moment du changement de régime, l'animal perde son poids; mais bientôt l'accroissement reprend sa marche progressive. Si d'ailleurs l'on remarque que le veau souffre trop du sevrage, ou bien si l'on juge sa constitution délicate, on continue à lui donner, chaque jour et pendant quelque temps, un ou deux litres de lait étendu d'eau, et qu'on affaiblit graduellement à mesure que l'animal accepte plus facilement le fourrage.

Durant leur allaitement, les veaux ont une croissance très rapide; cependant on conçoit facilement que, dans les localités où le lait a une certaine valeur, comme nos montagnes, lorsque les fromages se vendent à un prix élevé, l'élève des veaux peut devenir assez dispendieux pour qu'un cultivateur n'ait aucun profit à se livrer à cette spéculation, surtout si l'on prolonge l'allaitement, comme cela se pratique en Suisse, où, pendant les six premières semaines, le veau reçoit à peu près tout le lait qu'il peut consommer sans faire d'excès.

C'est à la valeur du lait, au parti que l'on

peut en tirer pour la préparation du beurre et du fromage, qu'il faut attribuer l'usage, assez général dans nos montagnes, d'envoyer les veaux à la boucherie dès leur plus jeune âge. Cet usage est vicieux pour la santé humaine : car, dans les animaux trop jeunes, la gélatine domine tellement que les chairs sont comme muqueuses ; alors elles sont insipides, peu nutritives, d'une digestion difficile, excitent le vomissement, produisent même la diarrhée; c'est une alimentation relâchante ; il faut attendre, pour les livrer à la boucherie, que leur chair se pénètre d'osmazôme, principe le plus réparateur des substances animales. Aussi, dans l'intérêt de la santé publique, les arrêts du conseil d'Etat, des 4 avril 1720 et 14 mars 1745, avaient défendu aux bouchers d'acheter des veaux au-dessous de l'âge de dix semaines, sous peine de confiscation, de trois cents francs d'amende, et d'interdiction de leur état. De plus, cette mesure forcerait à la production de la viande dans un pays où elle n'est pas suffisamment abondante ; et cela d'autant mieux qu'on sait que les veaux, pendant l'allaitement, ont une croissance rapide. Toutefois, il est bon de concilier tous les intérêts, et d'observer que, pour produire environ un kilogramme de veau en poids vivant, il faut consommer, d'après les données fournies par M. Boussingault, dix kilogrammes de lait. Ainsi, dans l'intérêt du

producteur, dans l'intérêt de la santé publique, il est utile qu'on prenne un terme moyen pour déterminer l'époque où un veau pourra être livré au boucher, et ce terme moyen est fixé par la nature. C'est le moment du sevrage, c'est-à-dire le moment où le lait ne suffit plus pour le nourrir; c'est-à-dire environ trois semaines après sa naissance; car, ainsi que nous l'avons observé, il est alors sujet à maigrir.

CHAPITRE IV.

DES ÉTABLES.

Après avoir parlé des bêtes à cornes, il est utile de s'occuper de leur habitation.

On ne peut se dissimuler que, dans nos montagnes, la plupart des étables ne soient en général mal placées, mal construites, mal disposées; elles sont en effet le plus souvent enfoncées, basses et étroites; elles ont peu de fenêtres, et encore les tient-on presque toujours fermées. La plupart du temps, elles n'offrent même d'autre ouverture que la porte; les murs en sont crevassés; les poutres, entièrement vermoulues, servent d'asile aux souris, aux insectes, aux araignées. Rarement on en extrait le fumier; une litière fort mince recouvre imparfaitement cette masse infecte, dans laquelle s'enfoncent les animaux, et c'est dans la fange qu'ils se couchent, quand il leur est

permis de se coucher. Souvent même, ce n'est pas l'incurie et la paresse, mais bien le préjugé, qui dicte le maintien d'un état si contraire à la santé du bétail ; et vous rencontrez des cultivateurs qui pensent que, pour bien se porter, les bêtes à cornes ont besoin d'être tenues, pendant l'hiver, très chaudement, et qu'elles n'ont rien à craindre du mauvais air. Aussi, on n'extrait les animaux de ces cloaques infects que pour les conduire à l'abreuvoir.

Que les cultivateurs le sachent bien : les nombreuses maladies que les animaux éprouvent, surtout celles qui sont contagieuses, et qui trop souvent dépeuplent leurs étables, proviennent ordinairement du peu de soin qu'on apporte à entretenir les étables dans un état de propreté qui convienne.

Les émanations qui s'élèvent de toutes les parties du corps de ces animaux se mêlent aux exhalaisons putrides que produit la décomposition de leurs excréments, et il en résulte une putréfaction qui vicie l'air et fournit le germe de plusieurs maladies.

Le terrain sur lequel on veut établir les habitations des animaux doit être plus élevé que les lieux environnants, afin que les urines puissent s'écouler au dehors, et que les eaux ne soient pas stagnantes aux environs. Une étable placée sur un sol constamment humide, ou dans un lieu dominé de tous côtés, est tou-

jours malsaine ; les exhalaisons qui se forment deviennent stagnantes, et l'animal est continuellement plongé dans une atmosphère humide, qui se charge et se corrompt, soit par les émanations animales, soit par celles que fournissent toutes les substances qui pourrissent dans le voisinage.

Lorsque les localités ne permettent pas de fonder les bâtiments de l'étable sur un terrain sec et bien aéré, il faut au moins corriger le vice de la position par des précautions et des dispositions qui atténuent le mal.

Quant aux dimensions des étables en largeur, longueur, hauteur, elles doivent être telles, que les animaux soient à l'aise, qu'ils puissent facilement se coucher, et que la masse d'air suffise largement à leur respiration ; car on ne peut trop avoir égard à l'influence de l'air atmosphérique sur l'économie animale. Une commission de l'académie des sciences a conclu, par l'organe de M. Chevreul, son rapporteur, qu'une capacité, qui fournit 25 à 30 mètres cubes d'air par cheval, est suffisante. Les vaches ou les bœufs, couchés, occupent moins de place que les chevaux, soit par la différence d'éloignement de leurs extrémités, soit par la position qu'ils affectent dans le repos. Ainsi, une largeur d'un mètre 50 c. est-elle suffisante pour l'espacement. La longueur, en ménageant les crèches, mangeoires et un pas-

Digitized by

sage, doit être de quatre mètres ; et la hauteur des planchers étant à quatre mètres au-dessus du sol, la capacité correspondante à chaque vache est de 24 mètres cubes. Cette capacité est suffisante, d'autant mieux que les vaches craignent beaucoup moins que les chevaux la chaleur de l'étable et une légère altération dans la composition de l'air.

Si l'on diminue la hauteur des planchers, on devra augmenter l'espacement des animaux dans l'intérêt de leur santé, et l'étable devra toujours représenter une capacité de 24 mètres cubes par tête de gros bétail.

Les faces des étables devront être au levant et au couchant, attendu que cette disposition, en donnant accès aux rayons les plus favorables du soleil, met les animaux à l'abri des vents humides du sud-ouest, des vents violents et froids du nord, comme de la trop grande chaleur du midi. Mais un des plus grands inconvénients de l'exposition au midi, est l'affluence des mouches, cousins et autres insectes, véritable fléau pour les animaux, que leurs morsures continuelles font maigrir.

Il est bon qu'il y ait une porte aux deux extrémités de l'étable, afin d'établir un courant d'air, et que ces portes soient assez hautes et assez larges pour que les animaux puissent y passer sans se blesser, les vaches pleines, par exemple, dont le ventre est très volumineux.

On pratiquera des fenêtres en nombre suffisant, mais toujours au-dessus de la tête des animaux ; il faut que l'air puisse circuler librement en tout temps, même dans le fort de l'hiver. Ce n'est pas le froid qui porte le plus de préjudice au bétail dans cette saison ; c'est l'air épais et corrompu qu'il respire, ce sont les transitions subites ou les changements brusques de température auxquels on expose les animaux en les faisant sortir pour les mener boire : voilà ce qui les prépare le plus à recevoir l'atteinte de ces maladies qui se déclarent pendant la saison d'hiver.

Pour assainir les habitations des bestiaux, il importe beaucoup d'en paver le sol, en observant de donner une légère pente à partir de la crèche vers le côté opposé. Dans nos montagnes, au lieu de paver les étables, ce qui vaut mieux, on fait le plancher en bois. Dans d'autres localités, on se contente de groiser ; mais, dans ce cas, il faut avoir soin d'enlever, plusieurs fois dans l'année, la couche de terre qui a été imbibée d'urine, pour la porter dans les champs et la remplacer par des gravois, des terres de salpêtrier, ou autres matières sèches et poreuses.

Toujours il doit exister derrière les animaux une rigole qui conduise les urines au dehors, dans un endroit destiné à les recevoir, car ces excréments forment un engrais précieux. Cette

rigole d'écoulement des urines doit être de 0 m. 30 c. au moins au-dessous du sol, recouverte exactement en planches, et présentant toute la pente dont on peut disposer pour les conduire dehors. Quand l'écurie est double, la rigole doit être placée au milieu du passage.

Il faut, autant que possible, éviter de placer le fenil au-dessus de l'étable, et, si l'on y est forcé, prendre toutes les précautions pour que les exhalaisons excrémentielles n'aillent pas imprégner les fourrages et les rendre malsains.

Il est peu d'étables qui soient garnies de rateliers, et cependant ce serait un moyen propre à ménager les fourrages. Lorsqu'on se contente de mangeoires ou auges, elles doivent être assez larges et assez profondes pour contenir les fourrages. Il faut faire attention que les graines, les racines, les débris d'herbages, n'y séjournent pas, et ne viennent pas, par leur décomposition, donner une mauvaise odeur. Aujourd'hui, on construit les étables, dans nos montagnes, de manière à ce qu'il y ait rateliers et mangeoires tout à la fois; que l'air puisse circuler sous les mangeoires, et on pratique une porte au ratelier et à la mangeoire, de manière à ce qu'on puisse veiller constamment à leur propreté. Les animaux sont exactement séparés par des cloisons, en sorte qu'ils ne puissent, soit en mangeant, soit dans toute autre circonstance, se contrarier ou se battre.

Il est des pays où l'on ne connait pas l'usage des litières de paille ; il en est d'autres où on laisse pourrir cette litière jusqu'à ce qu'elle soit presque complètement décomposée. Ces deux méthodes sont vicieuses et concourent également à l'insalubrité des étables. La litière *doit* être renouvelée tous les jours, et c'est *au moment* où les animaux en sont sortis qu'il est préférable de l'enlever, en ayant soin de conserver celle qui n'est pas encore salie. Dans le jour, il n'est besoin que d'une demi-litière; mais, le soir, il faut la faire complète et ne pas épargner la paille fraiche.

Dans les étables où l'on n'emploie pas la *litière*, il faudrait, surtout s'il n'y a ni pavé ni plancher, nettoyer le sol presque tous les jours, pour éviter la malpropreté et l'infection, car ce sol finit par se laisser pénétrer, à une grande profondeur, par les urines; alors il se pourrit, se décompose, et de là surgit une mortalité qui moissonne les animaux, et qui n'est due qu'au gaz délétère qui s'élève du *sol putréfié*. Dans les écuries à plancher ou à pavé, après avoir enlevé la litière, on les lave.

Un usage bien pernicieux, c'est celui d'amonceler les fumiers dans un coin de l'étable, au lieu de les porter au dehors, sous prétexte qu'ils développent de la chaleur; mais ils produisent aussi du gaz *ammoniaque*, qui se manifeste par des vapeurs âcres et piquantes, qui

déterminent souvent (sans parler d'autres accidents) des inflammations de la muqueuse de l'œil.

Lorsqu'on les laisse séjourner trop long-temps, ces fumiers donnent naissance à des vapeurs putrides qui, en agissant sur les poumons, déterminent aussi des maladies graves. Les animaux qui habitent de pareils lieux se font toujours remarquer par leur faiblesse, leur maigreur; leur poil est hérissé, leur peau est sèche, et ils sont sujets à des toux fréquentes.

Lorsqu'on enlève les fumiers, on ne doit pas les déposer près des étables, surtout au-dessus des vents régnant habituellement, car ce serait le moyen de ramener parmi les animaux les vapeurs contagieuses qui s'en exhalent.

La propreté des étables est une chose de rigueur pour la conservation de la santé des animaux. La crèche et le ratelier surtout doivent être lavés à l'eau chaude plusieurs fois par an; même on fera bien de les frotter de temps en temps avec une faible lessive de cendres, et de passer, chaque année, une couche de lait de chaux sur les murs, car elle absorbera l'humidité et l'acide carbonique produit par les animaux. Les planchers doivent être tenus propres aussi, afin d'éloigner autant que possible toute espèce d'insectes.

Il ne faut pas laisser languir trop long-temps dans leurs habitations les animaux habitués

à sortir : l'ennui les dévore, et l'air se corrompt par un séjour trop prolongé dans ces demeures. Il est peu de jours dans l'année qui ne permettent de les mettre au large pendant quelques heures, et, du moment qu'ils ont évacué l'étable, il faut ouvrir soigneusement les portes et les fenêtres pour en renouveler l'air.

Il arrive souvent que, faute de soins, il s'établit et se développe des maladies contagieuses dans les étables. En parlant des épizooties, nous dirons ce qu'il convient de faire, ce que prescrit la législation, et ce que conseillait l'instruction du conseil de salubrité, publiée en 1846.

En résumé, éviter de placer le fenil au-dessus de l'étable ; ménager une pente, de manière que les urines puissent, par une rigole, arriver au réservoir du dehors ; débarrasser les étables de la poussière, des insectes et des araignées ; construire des rateliers de manière à ce que le foin puisse être ménagé ; séparer convenablement les animaux entre eux ; faire aussi en sorte que la toiture ne permette pas aux eaux pluviales de s'infiltrer ; élever assez le plafond supérieur de l'étable, pour que chaque animal puisse avoir une suffisante quantité d'air respirable, et ne soit pas forcé d'aspirer continuellement un air vicié par ses propres exhalaisons ; renouveler l'air par des ouvertures suffisantes ou par des *ventilateurs*, de telle sorte

Digitized by Google

que l'équilibre soit toujours maintenu entre l'atmosphère intérieure et l'atmosphère extérieure; mettre en pratique, enfin, le précepte si indispensable de la propreté : telles sont les conditions hygiéniques que réclame la conservation des bestiaux.

Un point qu'on ne doit pas négliger, c'est de mettre celui qui est chargé de l'étable à même de veiller sur son troupeau pendant la nuit; pour cela, il faut qu'il ait un lit dans l'étable, ou une chambre qui y communique.

CHAPITRE V.

NOURRITURE DES BESTIAUX.

Parmi toutes les circonstances qui peuvent faire éprouver des modifications aux bestiaux, il n'en est pas qui exerce sur eux une influence plus marquée que la nourriture, car c'est le seul moyen que la nature ait donné à tous les êtres organisés pour opérer leur accroissement et réparer les pertes qu'ils font à chaque instant de leur existence. Le régime alimentaire des animaux varie nécessairement avec les saisons; mais il est de principe général qu'une nourriture abondante est indispensable pour que les vaches puissent donner d'abondants produits, et qu'il ne faut attendre ni lait ni graisse de l'animal qui n'a que sa stricte ration d'entretien; et ce ne serait pas une chose

indifférente que celle de connaître, avec une certaine exactitude, la dose la plus convenable de nourriture que la race bovine exige pour prospérer. Les anteurs qui ont traité cette question sont loin d'être d'accord sur la ration alimentaire exigée par le bétail; car, c'est évidemment donner un renseignement incomplet que d'assigner la ration des bêtes à cornes, sans indiquer en même temps leur âge, leur poids et la somme de travail ou de produit qu'on leur demande. Il tombe sous les yeux qu'un animal d'une taille élevée exige, toutes circonstances égales d'ailleurs, une dose de fourrage supérieure à celle qui serait reconnue suffisante pour l'entretien d'un individu plus faible. Pendant sa croissance, le bétail demande aussi plus de nourriture qu'alors qu'il est adulte.

Nous avons maintenant à considérer la nourriture sous le point de vue de son administration et des qualités qu'elle doit avoir.

On doit faire attention à la préparation la plus convenable et à la distribution la plus économique de la nourriture du bétail; approprier les nourritures diverses aux habitudes, au degré de vigueur et à l'exercice auquel les bêtes sont soumises; varier cette nourriture suivant les saisons et l'état des animaux, sous le rapport de l'âge. Dans la première jeunesse, il paraît nécessaire à leur santé que les ali-

Digitized by Google

ments aqueux et succulents soient en grande proportion dans leur nourriture; mais ensuite, lorsqu'ils deviennent plus vigoureux, comme leur accroissement exige une certaine lenteur, leur nourriture doit être moins nutritive et plus grossière. Les nourritures sèches paraissent convenir davantage aux animaux, en hiver, lorsque la transpiration est moins considérable qu'en été, saison pendant laquelle les aliments frais leur conviennent mieux. Quels que soient les aliments qu'on donne aux animaux, on ne doit jamais les changer subitement. On doit faire passer graduellement les animaux de la nourriture sèche aux aliments frais, d'une bonne nourriture à une nourriture médiocre, et réciproquement.

Le foin et les pailles de froment, d'orge et d'avoine, sont la base de la nourriture du bétail, ainsi que le son. On emploie aussi, parmi les légumineuses, les vesces, les pois, les gesses, les luzernes, les trèfles, les sainfoins, les pommes de terre, le topinambour, la carotte, le panais, la betterave, les raves, les choux, les navets.

Dans nos montagnes, dès que les vaches cessent d'avoir du lait, elles ne sont nourries en général qu'avec la paille d'orge, d'avoine ou de froment. Quand elles ont mis bas, on leur donne du foin et un mélange de sel commun et de farine d'orge, d'avoine ou de froment.

Nous ne pouvons trop nous élever contre l'usage de ne donner aux vaches qui n'ont plus de lait, et jusqu'au vélage, que de la paille, car c'est, comme l'observe Thaër, la condition de nourriture la plus fâcheuse où puissent se trouver placés les animaux : ils diminuent considérablement en chair, en lait et en force, et, une fois qu'ils ont commencé à diminuer, à maigrir, leurs organes s'affaiblissent au point qu'il leur est souvent impossible, au retour de l'abondance, de récupérer ce qu'ils ont perdu. Comment donc espérer qu'ils donneront du lait? La paille est dure, peu nourrissante, à raison de ce que cette substance est peu azotée. On ne peut réellement compter sur un succès complet dans l'économie du bétail, qu'autant qu'on est en mesure de lui assurer en toute saison une nourriture abondante et substantielle. Heureusement que, par les progrès toujours croissants de la culture, cette mesure devient de plus en plus réalisable ; et déjà, dans la plupart des étables, les racines et les tubercules suppléent, pendant l'hiver, aux herbages du printemps, ou à l'insuffisance de la réserve de foin qu'on destine à l'hivernage.

La distribution des fourrages doit être faite avec régularité. On doit éviter que le bétail ne mange avec trop d'avidité. Généralement, le fourrage est distribué en trois repas, en ayant encore l'attention de fractionner chaque dis-

tribution en deux ou trois temps. Cette précaution est surtout nécessaire quand la ration se compose de fourrage vert. C'est dans l'intervalle des repas qu'il convient de faire boire le bétail. On le conduit à l'abreuvoir matin et soir; mais, durant les très fortes chaleurs, il est prudent de le laisser boire trois fois par jour.

L'eau doit être de bonne qualité; cependant, lorsqu'elle ne tient pas en dissolution des principes évidemment nuisibles, le bétail s'accoutume à celle qui est trouble et peu agréable au goût, sans qu'il en résulte rien de fâcheux pour sa santé. Les bestiaux semblent fréquemment lui accorder la préférence sur celles qui sont claires et limpides, probablement parce qu'elles tiennent en dissolution quelques sels qui peuvent les leur rendre agréables et sapides. Cependant de telles eaux peuvent devenir quelquefois une cause très active de maladies, surtout dans les temps chauds, époques où elles sont basses, très putrides, et où les animaux ont le plus pressant besoin d'une boisson saine et abondante.

Les eaux fortement chargées de sélénite, de sulfate ou de carbonate de chaux, peuvent déterminer des maladies aiguës; ainsi, l'eau la meilleure pour abreuver les bestiaux est celle qui est claire, limpide, sans odeur comme sans goût, qui contient de l'air et cuit bien les légumes.

La température des eaux de l'abreuvoir ne doit pas différer considérablement de celle de l'atmosphère de l'étable. Dans l'hiver, on a remarqué que les animaux répugnent quelquefois a prendre de l'eau très froide; dans ce cas, ils ne boivent que le moins possible. Une eau trop chaude peut présenter aussi des inconvénients bien moindres, cependant, que ceux qui résultent de l'usage d'eau extrêmement froide. Au reste, l'habitude fait beaucoup dans cette circonstance. En hiver, l'eau qui convient le mieux, sous le rapport de la température, est celle des puits, quand d'ailleurs elle n'est *pas dure*, comme celle qui provient d'un sol gypseux.

On ne doit jamais faire boire les animaux quand ils sont échauffés par un exercice violent; il faut attendre qu'ils soient reposés, et les abreuver ensuite en les faisant boire aussi lentement que possible. On a tort de croire que le mélange d'une petite quantité de farine avec l'eau suffise pour corriger tous ses mauvais effets. Cette méthode peut contribuer à rendre l'eau moins froide et plus aérée, parce que, pour la mettre en pratique, il faut agiter l'eau en y plongeant la main; mais, si l'eau est naturellement mauvaise, ce n'est pas cette farine qui lui ôtera ses qualités pernicieuses.

Quant à ceux qui abreuvent leurs animaux dans l'écurie, ils doivent, en hiver, avoir grand

Digitized b

soin de faire boire l'eau sur-le-champ, aussitôt qu'elle est tirée, et avant qu'elle ait acquis un degré de froid considérable. Dans l'été, au contraire, il est indispensable de la tirer le soir pour le lendemain matin, et le matin pour le soir du même jour, afin de lui faire perdre le degré de froid qu'elle avait. Cependant, quand on n'a à sa disposition que de l'eau tirée sur-le-champ du puits, on peut l'employer après l'avoir agitée pendant quelque temps avec la main, ou avec une poignée de foin.

Tout le monde connaît l'avidité avec laquelle les herbivores recherchent le sel marin; aussi nous pouvons dire que la nature et l'expérience ont jugé la question du sel. Mais si cette substance est utile, je dirai même nécessaire, il faut, d'un côté, éviter une parcimonie excessive, et de l'autre la prodigalité. Ainsi, il est important de distinguer la nature des pâturages et la manière d'être des saisons, avant de donner du sel au bétail. Lorsque l'herbe est très substantielle et sèche, il ne faut pas chercher à augmenter la soif de l'animal par l'usage du sel. Si le printemps et l'été sont pluvieux, le sel donné de temps à autre sera utile; il le sera surtout dans un hiver humide. Règle générale : plus l'herbe est aqueuse, plus le sol du pacage est humide, plus le sel est nécessaire. L'usage du sel est aussi nécessaire pour diminuer l'effet de plusieurs

fourrages mal récoltés. Si l'on outrepasse la dose convenable du sel, on s'expose à faire développer chez les animaux des maladies graves.

CHAPITRE VI.

PATURAGES.

Le défaut de fourrages fait que, dans les hautes montagnes du Jura, l'on ne nourrit point les vaches à l'étable, et qu'aux premiers beaux jours du printemps, on s'empresse de les répandre sur les prés ou sur les terrains communaux. Les pâturages sont donc de deux espèces : ou communaux, et ils appartiennent à une ou plusieurs communes ; ou particuliers, et ils sont la propriété d'un seul.

Pâturages particuliers.

Les parcours particuliers sont ou *temporaires* ou perpétuels dans nos montagnes. Sont temporaires : les parcours après la *récolte*, ou les terres qu'on juge ne devoir être cultivées, mais livrées pour un temps au parcours. Nous ne pouvons nous élever trop contre l'usage où l'on est, dans certaines communes, d'envoyer, après la fonte des neiges, le bétail de chaque individu dans ses fonds ; c'est, sans contredit, amoindrir sa récolte. Cependant, cet usage est établi dans quelques communes du Grandvaux.

Nous ne critiquerons pas moins l'habitude de faire paître le bétail dans les fonds particuliers du propriétaire, après l'enlèvement des foins et des regains. Ces deux usages sont vicieux, et nuisent plus qu'on ne le pense à la reproduction des fourrages; et nous dirons qu'en règle générale, quelque avantageux que puissent être aux cultivateurs les parcours particuliers et temporaires, ils ne doivent jamais gêner ni troubler les cultures productives qui sont dans l'ordre de l'exploitation.

On consacre ordinairement aux pâturages les hautes montagnes, en grande partie couvertes de bois ou de prés-bois; ou celles dont la pente est trop rapide pour être défrichées avec succès; ou enfin celles qui n'offrent au-dessus du roc qu'une épaisseur de terre insuffisante, parce qu'en général ces localités sont d'un accès trop difficile pour permettre de les labourer. Ces sols sont divisés en plusieurs parties sur lesquelles le bétail passe successivement. L'avantage de ces divisions est que, durant le temps que l'herbe de l'une est broutée, celle des autres repousse, et que l'animal trouve toujours une pâture nouvelle et abondante. Si ce mode de division n'était pas adopté, les bestiaux consommeraient et détruiraient, dans un jour, plus d'herbage qu'ils n'en auraient mangé dans une semaine.

Dans chaque division de pâturage, on a soin, dans nos hautes montagnes, de laisser des sa-

pins larges et touffus pour servir d'abri au bétail, soit pendant les fortes chaleurs, soit pendant les pluies. C'est souvent au pied d'un de ces sapins que le pâtre fait sa distribution de sel; et rien n'est curieux comme de voir les vaches accourir à ce rendez-vous à l'heure fixée.

C'est au commencement de juin, ou quelquefois à la fin de mai, suivant les localités et les vicissitudes de la saison, que, dans le haut Jura, on conduit les vaches aux pâturages élevés. Elles y montent avec des marques non équivoques d'empressement. Elles y vivent dans un état de liberté qui paraît développer en elles un instinct supérieur à celui qu'elles montrent au village, ainsi qu'une plus grande force et une santé plus florissante. Il est aussi d'observation constante que, plus les pâturages sont élevés, plus les vaches qu'on y entretient donnent de lait, et plus aussi ce lait est riche en beurre et en fromage. La grande variété des végétaux, les qualités sapides et nutritives dont ils sont doués, expliquent déjà l'excitation des forces digestives, et la sécrétion plus abondante de lait, qui sont encore favorisées sans doute par l'air vif, frais et très oxygéné que les troupeaux respirent. Joignez à cela l'absence de toute chaleur accablante et de tout insecte importun.

Nuit et jour, en plein air, les vaches n'entrent

au châlet que pour se faire traire, à des heures réglées, et lorsqu'elles pressentent des orages. Elles veillent avec soin à leur propre défense. Un cri particulier poussé par l'une d'elles avertit du danger; à ce signal, elles se rallient, forment un cercle dont les jeunes élèves occupent le centre, et opposent à leurs ennemis leurs cornes menaçantes. Aussi, les loups, souvent victimes de leur vengeance, n'osent attaquer que celles qui s'écartent assez du troupeau pour que leurs cris ne puissent être entendus. Il est fort dangereux de traverser avec un chien les pâturages qu'elles occupent. Bien des personnes ont couru de graves dangers, et n'ont pu échapper à la fureur des vaches qu'en grimpant sur un arbre et en abandonnant ainsi le chien à leur vengeance. Inutile de chercher à les devancer à la course. Les vaches se réunissent aussi et se serrent les unes contre les autres, quand elles sont surprises par un orage.

C'est de grand matin et vers le milieu du jour qu'elles se rapprochent de leur demeure, et viennent offrir d'elles-mêmes le tribut de leur lait; elles se rangent dans l'étable en attendant leur tour pour la traite; quand il est arrivé, le berger chargé de cette opération donne à chacune, pendant qu'il y procède, une poignée de son mêlé de sel, dont il porte une provision dans sa gibecière.

Le 9 octobre, jour de la Saint-Denis, est l'é-

poque où les vaches abandonnent les hauts pâturages. Aux approches de ce jour, les vaches sont impatientes; souvent même elles cherchent à s'échapper. Le 9 octobre arrivé, on ne réprime plus leur impatience. Au signal donné, le troupeau s'ébranle, il se met en marche, précédé par les plus belles vaches. Celles-ci s'en vont, la tète chargée des derniers rameaux de l'année, auxquels s'entremêlent des flots de rubans. Elles portent à leur cou de grosses sonnettes d'airain. Des bergers, des gigues, des fruitiers, qui font retentir l'air de leurs chansons rustiques, les accompagnent pendant tout le cours de cette marche triomphale. La famille va gaîment à la rencontre du troupeau. Les vaches accourent, faisant entendre des mugissements de joie; enfin, elles franchissent avec plaisir le seuil de l'étable, qui va les abriter pendant les longs jours d'hiver.

Il est à observer que, lors du départ, les bergers et les gigues n'ont point oublié de se parer de leur gibecière en cuir, de leur bonnet de même matière, de leurs cornes rustiques et de la sellette nommée *boute-cul*, sur laquelle ils se placent pour traire les vaches. Ce grotesque costume contribue bien, pour sa part, à l'embellissement de la fête. Peu de voyageurs ont vu cette procession sans éprouver un vif plaisir. Combien ce plaisir est plus vif encore pour les cultivateurs qui sont nés dans ces montagnes!

CHAPITRE VII.

DU PATRE OU BERGER.

Les pâtres de nos montagnes sont loin de ressembler à ces Corydons alpestres, qu'on nous peint mollement couchés sur le gazon, remplissant le vallon de leurs chants harmonieux, et beaux comme les bergers de Théocrite et de Virgile. Leurs fêtes n'ont rien qui puisse être comparé à celles des bergers de l'antique Helvétie. A peine encore si, à la Saint-Jean, ils allument au sommet de nos rochers quelques-uns de ces feux de joie, qui rappellent à l'antiquaire le souvenir du culte druidique.

Dans le premier projet de l'ordonnance réglementaire pour les forêts, on exigeait que les pâtres eussent au moins 21 ans, qu'ils fussent agréés par l'agent forestier, et assermentés devant le juge de paix; mais cette proposition n'ayant point été admise, la nomination des pâtres n'est assujettie à aucune condition. L'article 13 de la loi du 18 juillet 1837 dit : « Le maire nomme les pâtres communs, sauf l'approbation du conseil municipal. Il peut prononcer leur révocation, et, pour les révoquer, il n'a pas besoin de l'avis du conseil municipal. »

Dans quelques localités, ce sont les enfants que l'on commet à la garde du bétail; dans

d'autres, ce sont quelques hommes impropres à tout autre emploi. Cependant, dans la plupart des communes du Jura, c'est la même famille qui est chargée de la garde de tous les troupeaux réunis en bergeries.

Le choix d'un berger n'est pas chose indifférente, car tous les cultivateurs sont intéressés à avoir pour pâtres des personnes intelligentes, actives, exactes, véridiques et honnêtes; car il leur importe que les bestiaux soient bien conduits, ne portent point de préjudice, et qu'ils soient le moins possible exposés aux accidents et aux maladies.

Un bon berger doit toujours avoir l'œil sur son troupeau; il en connaît le nombre, les mœurs, les habitudes; il sait les besoins de tous les individus. Il réunit ceux qui se conviennent et sépare ceux qui pourraient se nuire; il doit veiller à ce que toutes les bêtes mangent bien, et, quand il s'aperçoit que quelques-unes sont indisposées, en avertir tout de suite les propriétaires, afin que ceux-ci puissent s'y prendre à temps pour porter secours aux pièces malades et les faire soigner. Les négligences, dans ces différents cas, occasionnent souvent des pertes considérables.

Le berger ne doit jamais accorder de préférence à quelques pièces de bétail, car les vaches surtout sont très jalouses, et souvent on a vu des accès de jalousie les faire périr prompte-

ment. Il ne doit jamais non plus exercer de mauvais traitements.

Dans le temps que les vaches sont en *chaleur*, il doit avertir le propriétaire de ce qui se passe à cet égard, et, si le taureau suit le troupeau confié à sa garde, il doit le mettre en rapport avec les vaches en chaleur et favoriser la monte. Le berger doit surveiller aussi particulièrement les femelles, lorsqu'elles sont prêtes à mettre bas.

En cas de mauvais temps, d'intempérie, de gelée, etc., le berger doit prendre toutes les déterminations que la prudence lui suggèrera, pour protéger son troupeau ; lorsqu'il est au parcours ou en route, soit pour aller, soit pour revenir, il doit empêcher ses animaux de s'introduire dans les bois non encore déclarés défensables, ou dans les propriétés particulières.

Le berger, en un mot, est un homme de *confiance* qui doit prendre toutes les précautions que les circonstances pourront réclamer, pour qu'il n'arrive aucun accident ni aucun dommage.

Chaque fois que les vaches sont trouvées en contravention par le garde forestier ou le garde champêtre, non-seulement le berger, mais encore le maître ou propriétaire des vaches, peut être poursuivi comme responsable. L'art. 1384 du Code civil contient à cet égard une disposition précise.

Foncine-le-Haut, 4 mai 1850.

MUNIER.

LETTRE DE M. RYARD,

Membre correspondant,

A l'appui d'échantillons de soie envoyés par lui.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous rendre compte des résultats de mon éducation de vers à soie en 1849, et de vous envoyer en même temps une partie de ma récolte, bien qu'elle n'ait pas été prospère cette année; ce que j'attribue aux variations de la saison. Je vous prie d'avoir la bonté de mettre cet échantillon sous les yeux de la Société. Le printemps a été très pluvieux cette année, et des gelées tardives arrivées le 25 et le 26 avril, au moment de la végétation, l'ont non-seulement arrêtée, mais encore ont fait périr les premiers boutons de sève qui étaient déjà avancés.

J'ai été obligé de retarder, par ces causes, l'éclosion de la graine des vers à soie dont je possédais 75 grammes; et ce n'est que le 18 mai que je l'ai exposée à une température de 14 à 15 degrés. La graine étant plus avancée que je ne le pensais, l'éclosion a commencé le 21 mai à une chaleur de 17 degrés, bien qu'elle n'eût dû éclore que le 23 ou le 24 à une température de 20 degrés.

Malgré cette éclosion prématurée, les vers

Digitized by Google

paraissaient forts et robustes. Ils ont été espacés sur des tablettes d'après les procédés de Dandolo et de M. Bertault. L'éclosion a été terminée en quatre jours. Pendant ce temps, il a plu, et des orages fréquents nous ont donné une grande variation de température. Plusieurs fois, j'ai été obligé de faire sécher la feuille avant de la distribuer. Le premier âge s'est accompli en cinq jours, le deuxième âge en six ; mais, depuis le 25 mai, où le temps est devenu calme et serein, jusqu'au 9 juin, la chaleur a monté graduellement et a été si forte du 7 au 9, et si étouffante, que le thermomètre marquait 22 degrés, quoique tous les soupiraux et courants d'air fussent ouverts.

Les vers se trouvaient alors au passage du deuxième au troisième âge, et, la chaleur ayant été trop forte, les vers se sont dépouillés trop promptement de la pellicule qui tapisse leurs vaisseaux, et, de là, sont venues les maladies ainsi que la mortalité d'un très grand nombre d'entre eux. Le troisième et le quatrième âge se sont passés dans les périodes déterminées par les auteurs.

La saison a été très variable pendant ce laps de temps. Plusieurs fois, j'ai été obligé de faire sécher la feuille avant de la donner. Au cinquième âge, les vers jaunes se sont présentés en très grand nombre, et la mortalité a été considérable, en sorte que je peux dire

que notre récolte n'a produit que la moitié de cocons, au plus, de ce qu'elle devait produire.

Une des causes à laquelle j'attribue la non-réussite de mon éducation, c'est que la feuille était devenue trop dure, et qu'elle ne renfermait plus les principes nutritifs et soyeux qu'elle aurait dû fournir.

Mon éducation n'a été terminée entièrement que le 28 juin, et, dans les temps ordinaires, elle l'est le 20 au plus tard.

Tels sont, M. le président, les renseignements que je puis vous donner; je désire qu'ils puissent me mettre à même de concourir pour la prime que l'on m'a dit devoir être accordée à la fin de cette année pour les vers à soie.

Je me propose, l'an prochain, de faire éclore un hectogramme de graine, possédant à Bois-Banal environ deux mille cinq cents mûriers, sans compter la même quantité que je possède au Boichot, dans la propriété que j'ai achetée de M. Ledoux.

En résumé, les soixante-quinze grammes de graine que j'ai fait éclore ont produit deux kilogrammes cinq cents grammes de soie, dont je vous adresse deux échantillons, l'un de couleur jaune aurore et l'autre blanc d'argent.

Daignez agréer, etc.

RYARD.

La Loye, le 24 septembre 1849.

A M. le Président de la Société d'émulation du Jura.

Domblans, 30 août 1850.

Monsieur le président,

Il ne conviendrait pas de laisser ignorer à une Société d'émulation la récompense que vient d'obtenir un de ses membres, pour ses doctes recherches, ses vertus et son mérite: M. l'abbé Jolibois, curé de Trévoux, auteur de plusieurs dissertations intéressantes, a été, le 17 de ce mois, décoré de la croix de la légion d'honneur par M. le Président de la République, à son passage à Bourg.

Notre honorable compatriote et confrère, ayant passé toute sa vie hors du Jura, n'y est pas aussi connu que dans les départements du Rhône et de l'Ain. Permettez-moi donc, Monsieur, de le faire mieux connaitre à la Société.

M. Jean-François Jolibois est né à Voiteur le 30 mai 1794. Il a fait ses études au lycée de Lyon et au collége de l'Argentière.

Ordonné prêtre en 1816, il fut nommé professeur de rhétorique au séminaire de Verrières (Loire), puis à Meximieux, vicaire à Ampuys en 1818, curé de Sulignat en 1820, de Cerdon en 1827, et de Trévoux en 1828. Il a pu consacrer à l'étude, surtout à la géographie et à la statistique, les rares loisirs que lui permettaient les fonctions du sacré ministère.

Sa bibliothèque s'est, peu à peu, considérablement grossie; et elle se compose aujourd'hui de plus de 8,000 volumes, dont la plupart sont excessivement précieux. Vous savez, Monsieur le président, pour l'avoir vous-même entendu de sa propre bouche, que M. l'abbé Jolibois, porté d'une sincère affection pour le pays de sa naissance, veut léguer cette riche bibliothèque à la ville de Lons-le-Saunier, siége de la Société d'Emulation. Nous avons, dans le temps, accueilli cette agréable nouvelle avec un vif sentiment de reconnaissance, et la Société doit nourrir avec confiance l'espoir d'un pareil bienfait.

Les œuvres de cet homme modeste et de ce savant distingué sont:

Une dissertation sur l'Atlantide.—Un essai sur l'histoire de l'arrondissement de Trévoux, aux temps des Celtes, des Romains et des Bourguignons.—Deux appendices sur les poipes de la Bresse et des Dombes, ainsi que sur le lieu de la bataille entre Sévère et Albin, en l'an 197.—Dissertation sur la colonie grecque de Lyon.—Etymologie des noms de *Lugdunum* et de Lyon.—Dissertation sur le *Mediolanum* des Ségusiens.—Dissertation sur la tradition des Géants.—Dissertation sur les *Mediolanum* et les *Fines* des itinéraires et de la carte de Peutinger.

M. l'abbé Jolibois est de la Société d'Emula-

tion du Jura, de celle de Trévoux, des Académies de Clermont et de Dijon, de la Société littéraire de Lyon, de la Société d'agriculture de la même ville, et de la Société historique de Chalon-sur-Saône.

Je suis avec respect, etc.

D. MONNIER.

A Monsieur le Président de la Société d'émulation du Jura.

Domblans, 1.er octobre 1850.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Comme inspecteur des monuments historiques pour le ministère de l'intérieur, je crois qu'il est de mon devoir de porter à la connaissance des membres de la Société d'émulation, que vous présidez, et à la connaissance du public, par la voie du compte-rendu de ses travaux, un fait qui doit l'intéresser très vivement.

Vous savez qu'il s'est formé à Besançon, point central de l'ancienne Franche-Comté, un musée d'antiques, où vont désormais se rassembler, dans un dépôt commun, la plupart des objets curieux de tous genres qui auront été découverts en cette province; mais, ce que l'on ne sait pas encore, c'est que les débris et les inscriptions, qui faisaient naguère le lustre et l'intérêt historique des bords du lac d'Antre, y figurent déjà avec honneur.

C'est à l'estimable auteur de l'*Essai sur l'histoire de la Franche-Comté*, correspondant de la Société d'émulation, que nous avons à adresser nos compliments ou nos doléances à cet égard. M. Ed. Clerc, notre honorable confrère, est avant tout bisontin et membre de l'Académie des sciences et arts de Besançon: il a dû songer aux intérêts de sa patrie plutôt qu'aux nôtres. Affligé de l'oubli dans lequel les monuments romains de la commune des Villards-d'Héria étaient laissés par nous, m'a-t-il mandé, il a cru devoir les acquérir à ses frais, afin de les sauver de la destruction.

Ainsi, Monsieur, les amateurs, les archéologues, les voyageurs, qui aimaient à visiter nos inscriptions sur les lieux mêmes où elles avaient été tracées par la colonie campanienne et latine de Mauriana, sont prévenus qu'ils devront d'abord aller les consulter à Besançon, et venir ensuite reconnaître l'emplacement qu'elles occupaient avant ce changement; ou bien, ils se dispenseront d'exécuter un voyage pénible au lac d'Antre, où rien de ce qu'ils auraient désiré y trouver ne les dédommagerait maintenant de la peine d'une pareille ascension. Cet avis ne leur sera peut-être pas inutile.

La création des musées, en général, est évidemment à l'avantage de la science paresseuse, parce qu'il lui est plus commode de trouver réunis, sur un seul point, tous les documents qu'il

faudrait aller chercher en mille endroits divers. C'est le service qu'ont voulu rendre aux hommes d'étude les promoteurs de l'établissement d'un musée d'antiques à Besançon; mais, il faut bien en convenir, c'est une invention en quelque sorte désastreuse pour le pays, que l'on destitue de l'intérêt des souvenirs, des titres de son antiquité, de la noblesse de ses origines.

M. le conseiller Clerc, qui doit concevoir parfaitement qu'il vient d'enrichir le musée de sa ville natale d'un trésor enlevé au département du Jura, saura nous en dédommager par le fruit de ses labeurs d'historien. Notre pays lui doit déjà beaucoup; il lui devra bien davantage encore, lorsqu'il aura ajouté à son œuvre consciencieuse le dernier volume que nous attendons.

Je suis avec respect, etc.

D. Monnier.

TROISIÈME PARTIE.

NOMENCLATURE

Des principaux livres et ouvrages littéraires et scientifiques, reçus par la bibliothèque de la Société d'Emulation,

Pendant les années de 1847 à 1850.

§ 1.er Ouvrages envoyés par leurs auteurs.

1. *Courses archéologiques et historiques dans le département de l'Ain :*

1.re partie, accompagnée de 10 planches lithograph.
2.e partie, — de 5 id.
3.e partie, — de 6 id.

par M. Sirand, juge au tribunal civil de Bourg, membre correspondant de la Société.

2. Les deux premiers volumes des *Mémoires historiques* de la Société archéologique de Chalon-sur-Saône, avec un album composé de 11 planches lithographiées ; années 1844, 1845, 1846, 1847, 1848 et 1849.

3. *Mémoires de l'académie des sciences d'Angers.*
4. *Id. id. de Caen.*
5. *Id. id. de Dijon.*
6. *Id. id. de Metz.*
7. *Id. id. du Mans.*
8. *Id. id. de Lille.*

9. *La Franche-Comté à l'époque romaine, représentée par ses ruines,* 1 vol. in-8° et une carte des voies romaines ; par M. Edouard Clerc, conseiller à la cour d'appel de Besançon.

10. Les ouvrages suivants de M. Thurmann, professeur de géologie à Porentruy, membre correspondant :

1.° *Essai de Phytostatique appliquée à la chaîne du Jura*, 2 vol. in-8°, avec planches et cartes lithographiées.

2.° *Enumération des plantes vasculaires*, 1 vol. in-8°.

3.° *Le poème des Paniers*, dialogue en patois de l'ancien diocèse de Bâle, 1 vol.

4.° *Le Catalogue raisonné des éditions incunables de la bibliothèque de Porentruy*, 1 vol.

5.° *Rapport du même auteur sur la bibliothèque de la même ville.*

11. *Notice historique sur la ville de Lons-le-Saunier*, 1 vol. in-12, édition de 1850; par M. Perrin, avocat à Lons-le-Saunier.

Les *Annuaires du Jura pour* 1848, 1849 et 1850, par M. D. Monnier.

Notice sur les eaux minérales du Puits-Salé à Lons-le-Saunier, 1.re édition de 1850 ; par M. Simonin.

12. *Essai sur la géologie de l'arrondissement de Salins*, avec une carte, 1 vol. in 4° ; par M. Marcou fils, de Salins.

§ 2. Ouvrages reçus par suite de dons.

M. Hugon, de Nozeroy, élève en médecine et membre correspondant de la Société, a fait don des ouvrages suivants :

1.° *Dissertation sur les monnaies d'Othon*, par Chifflet, de Besançon.

Notice sur l'usage du cistophore chez les Grecs, par Panel, de Nozeroy.

Le tout compris en un même volume in-4°, en latin ; édition de 1734, avec planches gravées.

2.° *In consuetudines generales comitatûs Burgundiæ, auctore Henrico* Boguet ; 1 vol. in-8°, imprimé à Dole.

§ 3. Ouvrages achetés pour la bibliothèque et reçus par souscription.

1. Neuf volumes de la *Biographie universelle*, formant les n.os 74 à 82 inclusivement, faisant suite à la première souscription.

2. Le *Journal des haras;* les cahiers publiés en 1848, 1849 et 1850.

3. *La Gloire militaire de la Franche-Comté*, par G. de Mancy; 1 vol. grand format, avec gravures de trophées militaires, dessinés par M. le capitaine Goy, de l'Etoile, membre correspondant.

4. *Description générale et particulière du duché de Bourgogne*, par l'abbé Courtépée et par Beguillet, son continuateur; 4 vol. in-8.°

5. *OEuvres manuscrites de Joseph Rouget de Lisle*, né à Lons-le-Saunier, ancien officier du génie, auteur de la *Marseillaise*. Ce recueil se compose des chants nationaux français, du 15.e au 19.e siècle, mis en musique par l'auteur; ensemble 4 vol. in-4°, ornés d'un portrait gravé et de plusieurs autres pièces et lettres manuscrites.

Ces ouvrages ont été acquis pour la bibliothèque, moyennant 200 fr., par suite de la concession qu'en a faite M.me veuve Elisa Voïart, qui les avait reçus en dépôt de M. Rouget de Lisle.

La bibliothèque possède aussi le cahier manuscrit des *Etudes militaires* de Rouget de Lisle, lorsqu'il était élève à l'Ecole de Mézières, en 1781.

SUJETS DE SCULPTURE,

Peinture, gravure et objets d'art, acquis ou reçus par le Musée,

De 1847 à 1850.

---

§ 1.er Peinture et gravure.

Quelques personnes de la ville de Lons-le-Saunier, réunies lors de la vente des tableaux provenant de la succession de M. Dayet, marchand antiquaire, ont eu l'heureuse idée d'ouvrir une souscription au moyen de laquelle elles ont pu acheter plusieurs tableaux remarquables. Ces tableaux, offerts par elles au Musée au nom de la ville, seront installés aussitôt que la salle, destinée au Musée dans les bâtiments de l'Hôtel-de-Ville, sera mise à la disposition de la Société d'Emulation.

Ces tableaux sont : 1.° *L'enlèvement d'Europe,* d'après Jordaens, signé de l'auteur.—Longueur, 3 mètres; hauteur, 2 mètres.

2.° Deux grands tableaux peints sur bois, représentant *deux paysages dans la saison d'hiver, avec scènes militaires du 16.e siècle,* attribués au peintre flamand Breughel, d'Anvers.

3.° *L'arrivée en Egypte du patriarche Jacob, accompagné de ses enfants,* partie d'un plus grand tableau, portant des armoiries peintes sur l'un des côtés.

4.° *Une scène pastorale,* d'après le Bassan; encadré.

5.° *Une vue d'un port de mer,* id.

Le montant de l'acquisition de ces tableaux s'est élevé à .... 265 fr.

Celui de la souscription à 210

Le conseil municipal a voté le complément de la dépense.

M. Timoléon Lobrichon, originaire de Moirans, jeune

élève de l'Académie des beaux-arts à Paris, sous la direction de M. Picot, a envoyé au conseil général du département son premier tableau, représentant *l'Amour maternel,* copie de l'original peint par M.me Lebrun. Ce sujet a mérité au jeune artiste la médaille d'honneur, au concours du premier semestre de 1850.

M. Hugon, de Nozeroy, a donné au Musée : 1.° deux esquisses à la gouache, de Joseph Parrocel, représentant *la Sainte Famille en Egypte,* et *Jésus-Christ au désert, servi par les Anges ;*

2.° *Un tableau de fleurs,* peint par Baptiste Flammand, d'Anvers ;

3.° Trois gravures de Wandermeulen, représentant *Saint-Laurent-la-Roche, le fort de Joux* et *Sainte-Anne, lors de la conquête de la Franche-Comté par Louis XIV.*

§ 2. Sculpture.

M. Perraud, de Monay, élève de l'Académie française à Rome, qui a obtenu le grand prix au concours de 1847, a envoyé, pour le Musée, un exemplaire du bas-relief qu'il a composé d'après le programme : *Télémaque présentant à Phalante l'urne contenant les cendres de son frère Hippias, mort dans un combat contre les Dauniens.*

M. Leboeuf, de Lons-le-Saunier, élève de M. Bourgeois, sculpteur, a envoyé un sujet de sculpture en plâtre, lequel représente *l'Oracle des champs.* C'est une jeune bergère qui s'occupe d'effeuiller une fleur auprès du berger son amant.

M. Paul Mazaroz, de Lons-le-Saunier, élève-sculpteur des académies de Dijon et de Paris, a fait don des ouvrages ci-après :

1.° En 1848, *les quatre parties de la chasse,* représentant en relief sur des panneaux en plâtre : *le départ, la chasse, le récit, le repas ;*

2.° *Une console à l'ange aux ailes éployées, tenant un livre;*

3.° En 1849, *la statue symbolique de la Rivière d'Ain.* La Nymphe est représentée couchée sur le bord des eaux, ayant un bras appuyé sur le rocher d'où sort la source, et indiquant de la main gauche le courant;

4.° En 1850, *David vainqueur du géant Goliath,* groupe en plâtre.

M. Odille, juge au tribunal civil de Lons-le-Saunier, et membre de la Société, a fait hommage d'un beau buste en plâtre, représentant M. le lieutenant-général Bachelu, moulé d'après l'original en bronze du sculpteur Huguenin, de Dole.

§ 3. Objets d'antiquités.

M. Lemaire, ancien entreposeur des tabacs à Lons-le-Saunier, a donné au Musée un médaillon en terre cuite, représentant *une jeune femme voilée,* ayant une figure de lion sur la tête, comme ornement. Ce médaillon, bien conservé, provient des antiquités romaines de la ville d'Arles.

La Société a fait l'acquisition de plusieurs bracelets et d'un anneau ciselés en bronze massif; d'un autre bracelet plat, et orné aussi de ciselures, qui ont été trouvés à Baume-les-Messieurs, près de l'ancienne paroisse de St.-Jean-Baptiste. Ces objets, qui semblent remonter à une très haute antiquité, sont décrits dans l'*Annuaire du Jura* par M. D. Monnier, *pour l'année* 1850, page 203.

M. Vincent a donné, pour le Musée, plusieurs bracelets en bronze, terminés aux deux bouts par des têtes de serpent; un petit vase cinéraire en terre cuite rouge, et une fibule en verre blanc, en forme de lacrymatoire. Ces objets ont été trouvés sur un terrain limitrophe entre le Jura et le département de l'Ain.

§ 4. Objets d'histoire naturelle envoyés au Musée.

M. Pavat, François, de St.-Maur, canton de Conliége, faisant partie de la colonie militaire de Rivoli, près de Mostaganem (Algérie), a adressé, en 1849, la dépouille entière d'un porc-épic garni de tous ses dards, plusieurs écailles de tortue avec des œufs;

Plus, trois jeunes caméléons qui n'ont pu arriver vivants en France, mais dont les corps sont conservés au Musée.

M. Antony Valette, de Lons-le-Saunier, ancien consul honoraire de commerce pour la France, à Calcutta, et membre correspondant de la Société asiatique, a envoyé, en 1850, pour le Musée :

1.° Une collection de 60 coquillages de l'Inde, des plus rares et du plus beau choix, avec deux cadres contenant des insectes et des papillons provenant du Jardin des Plantes de Calcutta;

2.° Une sarbacane indienne, au moyen de laquelle les chasseurs malais font la chasse aux tigres, en se servant de petites flèches empoisonnées qu'ils lancent à une grande distance.

3.° Un cric, ou poignard malais, à lame droite, avec sa gaîne de bois recouvert en osier blanc du plus joli travail.

Digitized by Google

LISTE

DES MEMBRES COMPOSANT LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU DÉPARTEMENT DU JURA,

EN JANVIER 1851.

Les membres sont répartis en deux catégories: les résidants et les correspondants. Ces derniers ont leur domicile hors du département, les premiers dans le département. Ceux-ci sont encore distingués en deux classes, ceux habitant le chef-lieu, et ceux qui, n'y ayant pas leur domicile, sont appelés moins fréquemment à assister aux séances.

Les membres résidant, soit au chef-lieu, soit dans le département, sont formés séparément en trois commissions: la première d'agriculture, la deuxième de commerce et d'industrie, la troisième de sciences, lettres et beaux-arts.

BUREAU.

Président-né de la Société, le PRÉFET du département.

Président annuel, M. DELARUE, ingénieur en chef des ponts et chaussées en retraite.

Président honoraire, M. CHEVILLARD père, ancien sous-intendant militaire.

Vice-président, M. VERPILLAT, docteur en médecine.

Secrétaire perpétuel, M. FERAND, ingénieur des ponts et chaussées.

Secrétaire-adjoint, M. FURIA, ingénieur civil.

Trésorier, M. CUENNE, avocat.

Conservateur du Musée, M. D. MONNIER, homme de lettres.

Conservateur-adjoint, M. PIARD, archiviste du département.

NOTA.—*La bibliothèque de la Société étant momentanément installée dans le même local que celle de la ville, la surveillance en est confiée au bibliothécaire de la ville,* M. GUILLERMET.

MEMBRES RÉSIDANT AU CHEF-LIEU.

Section d'agriculture.

MM.

1 ALIX, capitaine de gendarmerie.
2 CATTAND, juge de paix.
3 CHEVILLARD, ancien sous-intendant.
4 CUENNE, avocat.
5 HARPIN, directeur des domaines.
6 MARMORAT, docteur en médecine.
7 PAPILLON, président honoraire du tribunal civil.
8 DE SAPPEL, propriétaire.

Section du commerce et de l'industrie.

9 DELARUE, ingénieur en chef des ponts et chaussées en retraite.
10 FERAND, ingénieur des ponts et chaussées.
11 FORLANT, Victor, propriétaire.
12 FURIA, ingénieur civil.
13 GORIN, père.
14 MANGIN, ancien pharmacien.

Section des sciences, lettres et beaux-arts.

15 CAMUSET, curé.
16 CHAMPAY, ancien greffier.
17 CLAIRIN, ancien inspecteur de l'Académie.
18 DELESCHAUX, Désiré, avocat.
19 DESVERNOIS, général de brigade en retraite.
20 DUCRET, propriétaire.
21 FAVIER, Emile, avocat.

MM.

22 Finot, principal du collége.
23 Forestier, sculpteur.
24 Jobin, greffier du tribunal.
25 Mazaroz, Désiré, peintre.
26 Odille, juge au tribunal de 1.re instance.
27 Perrin, avocat.
28 Piard, receveur de la ville, archiviste du département.
29 Ravignat, professeur au collége.
30 Renaud, Adrien, peintre.
31 Rousset, ancien notaire, homme de lettres.
32 Verpillat, docteur en médecine.

MEMBRES RÉSIDANT DANS LE DÉPARTEMENT.

Section d'agriculture.

33 Albert, colonel, à Cornod.
34 Le prince d'Aremberg, à Arlay.
35 Boichoz, père, propriétaire, à Brans.
36 Brune, propriétaire, à Souvans.
37 Clerc, Thimothée, propriétaire, à Cousance.
38 Derriey, secrétaire de la Société d'agriculture, à Dole.
39 Gagneur, Wladimir, à Poligny.
40 Landry, propriétaire, percepteur, à Poligny.
41 Langue, propriétaire, à Passenans.
42 Maigrot, propriétaire, à Arlay.
43 Mérona (de), Albert, à Mérona.
44 Poillevey, président du comice agricole, à Poligny.
45 Ryard, capitaine, à la Loye.
46 Sauria, Charles, à Poligny.
47 Thoisy (vicomte de), à Gizia.
48 Vaulchier (le marquis de), au Deschaux.

Section du commerce et de l'industrie.

MM.

49 Babey, Ferréol, à Revigny.
50 Berger, fondeur, à Poligny.
51 Boisdenemets, propriétaire, à Azans.
52 Cadot, agent-voyer.
53 Capitan, percepteur, à Cramans.
54 Charlier, maître de forges, à Fraisans.
55 Corne, ingénieur en chef directeur des ponts et chaussées en retraite, à Dole.
56 Domet, Charles, homme de lettres, à Dole.
57 Hugonnet, mécanicien, à Blye.
58 Le Mire aîné, membre du conseil général, à Clairvaux.
59 Mayet, mécanicien, à Dole.
60 Poirier, manufacturier, à St.-Claude.
61 Port, mécanicien, à Dole.
62 Thévenod, négociant, à Moirans.

Section des sciences, lettres et beaux-arts.

63 Amoudru, peintre, à Poligny.
64 Barbier, ancien capitaine de marine, à Orgelet.
65 Besson, sculpteur et peintre, à Dole.
66 Bonjour, naturaliste, à Sirod.
67 Bourges, peintre, à Dole.
68 Bousson de Mairet, homme de lettres, à Arbois.
69 Brun, peintre, à Dole.
70 Buchon, Maximin, homme de lettres, à Salins.
71 Capellani, médecin, à Thoirette.
72 Dusillet, Léon, homme de lettres, à Dole.
73 Germain, docteur en médecine, à Salins.
74 Goujet, curé, à Rochefort.
75 Guichard, père, propriétaire, à Cousance.
76 Javel, imprimeur, à Arbois.
77 Jeannez, membre du consiel général, à Dole.

Digitized by Google

MM.

78 Lavy, professeur de mathématiques, à Dole.
79 Machard, docteur en médecine, à Dole.
80 Molas, pharmacien, à Champagnole.
81 Monnet, ingénieur, à Saint-Claude.
82 Monnier, Désiré, homme de lettres, à Domblans.
83 Morel, fils, membre du conseil général, à Arinthod.
84 Munier, médecin, à Foncine-le-Haut.
85 Pallu, bibliothécaire, à Dole.
86 Pointurier, professeur de dessin, à Arbois.
87 Robin, l'abbé, à Digna.
88 Robert, fils, de la Société phrénologique, à Dole.
89 De Ronchaux, propriétaire, à l'Etoile.
90 Vandel, peintre, à St.-Claude.
91 Vuillard, élève de Roville, cultivateur, à Gevingey.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

1 L'Aubepin (le comte de), à Paris.
2 Bard, Joseph, à Chorey (Côte-d'Or).
3 Barthélemy, Anatole, numismate.
4 Baudot, présid. de la Société des antiquités de la Côte-d'Or.
5 Baudot, juge, à Dijon.
6 Bavoux, avocat, à Paris.
7 Béchet, conseiller de la cour d'appel, à Besançon.
8 Bernard, membre de la Société d'agriculture, à Bourg.
9 Berthaud, major du 2e de ligne, à Chalon-sur-Saône.
10 Boichoz, directeur des contributions directes, à Amiens.
11 Bonafoux, directeur du Jardin des Plantes, à Turin.
12 Bonnaire, homme de lettres, à Lyon.
13 Bonnet, docteur en médecine, à Besançon.
14 Bonvalot, professeur, à Paris.
15 Boret, médecin, à Jussey (Haute-Saône).

MM.

16 Bourdeloy, directeur des contributions ind., à Vannes.
17 Bourgeois (l'abbé), principal, à Gray.
18 Bowy, Antoine, graveur en médailles, à Paris.
19 Chalandre, géologue, à Lyon.
20 Chambard, sculpteur, à Paris.
21 Chamberet, Ernest, professeur, à Lyon.
22 Choupot, ancien avocat-général, à Besançon.
23 Clerc, Édouard, conseil. à la cour d'appel, à Besançon.
24 Codèle de Liancour, à Paris.
25 Colin, conseiller à la cour de cassation, à Paris.
26 Considérant, ancien capitaine du génie, à Paris.
27 Cotheret, conservateur des forêts, à Bar-le-Duc.
28 Damemme, receveur général, à Melun.
29 Dalloz, ex-député du Jura, à Paris.
30 Delezenne, professeur, à Lille.
31 Debray, ancien receveur général, à Paris.
32 Delacroix, à Paris.
33 Delafond, professeur à l'école vétérinaire d'Alfort.
34 Delporte, officier au 7.e cuirassiers.
35 Deschamps, Emile, homme de lettres, à Paris.
36 Devaux, major, à Dole.
37 D'Houdetot, directeur des contributions indirectes, à Toulouse.
38 Dornier, inspecteur des écoles primaires, à Vesoul.
39 Dubouchet, à Chezal-Benoît, département du Cher.
40 Durand, secrét. de la Société d'agriculture, à Louhans.
41 Duvernois, doyen de la faculté de Strasbourg.
42 Févret de St.-Mémin, conservateur du Musée, à Dijon.
43 Gacon, Henri, à Paris.
44 Gaspard, doct. en méd., à St.-Etienne (Saône-et-Loire).
45 Gaulard, professeur, à Verdun.
46 Gauthier, docteur en médecine, à Lyon.
47 Gelion, Sigismond, à Paris.
48 Gerbet, ancien professeur à Saint-Sulpice, à Paris.

Digitized by Google

MM.

49 Gindre de Mancy, homme de lettres, à Paris.
50 Gouniot, professeur de philosophie, à Blois.
51 Goudot, Etienne, négociant, à Paris.
52 Gouillaud, professeur de physique, à Grenoble.
53 Grum, Alphonse, avocat, à Paris.
54 Guénard, Alexandre, bibliothécaire, à Besançon.
55 Guillon, pharmacien, à Lyon.
56 Guyénot, principal du collége, à Chalon-sur-Saône.
57 Guyétant, docteur en médecine, à Paris.
58 Guyornaud, Clovis, homme de lettres, à Besançon.
59 Huart, recteur, à Ajaccio (Corse).
60 Huguenin, sculpteur, à Paris.
61 Hugo, Victor, homme de lettres, à Paris.
62 Hugon, élève en médecine, à Paris.
63 Jeangerard, officier de marine, à Toulon.
64 Jolibois, curé, à Trévoux (Ain).
65 Jousserandot, Louis, homme de lettres, à Paris.
66 De Lamartine, de l'Académie française, à Paris.
67 Langrenon, peintre d'histoire, à Besançon.
68 Laurent, ancien sous-préfet de Louhans.
69 Lavirotte, receveur particulier, à Arnay-le-Duc.
70 Leboeuf de Valdahon, à Monneteau (Yonne).
71 Lemarchand de la Faverie, à Rouen.
72 Levrat-Perroton, à Lyon.
73 Lezay de Marnézia (le comte de), préfet de Loir-et-Cher.
74 Magaud, de Beaufort (M.lle), naturaliste, à Paris.
75 Magnin, conservateur de la bibliothèque nationale.
76 Mallard, ancien notaire, peintre, à Genève.
77 Malle, secrétaire de la Société des sciences, à Strasbourg.
78 Marcou fils, géologue, à New-York.
79 Marjolin, professeur de la Faculté de médecine, à Paris.

MM.

80 Marmorat, curé de Château-Renaud (Saône-et-Loire).
81 Marquiset, ancien sous-préfet, à Paris.
82 Mathey, professeur, à Schélestadt.
83 Mauléon (de), à Paris.
84 Mazaroz, Paul, sculpteur, à Paris.
85 Michelot, chef d'institution, à Paris.
86 Mignerot, à Paris.
87 Millard, Eugène, à Chalon-sur-Saône.
88 Monnier, Léon, maître des requêtes, à Paris.
89 Niepce, président de la Société archéologique de Chalon-sur-Saône.
90 Niel, chef de bureau au ministère de l'intérieur, à Paris.
91 Ordinaire, jeune, direct. de l'école des sourds-muets.
92 Oudet, président à la cour d'appel de Dijon.
93 Pacoud, docteur en médecine, à Bourg.
94 Parandier, ingénieur en chef, à Besançon.
95 Péclet, professeur à l'École des manufactures, à Paris.
96 Perraud, sculpteur, à Paris.
97 Perceaux, professeur de chimie, à Strasbourg.
98 Perdrix, docteur en médecine, à Paris.
99 Pochon, président du tribunal de première instance, à Louhans.
100 Pouillet, professeur de physique, à Paris.
101 Poujoulat, Baptiste, inspecteur des écoles primaires, à Beauvais.
102 Puvis, président de la Société d'émulation, à Bourg.
103 Pons de l'Hérault, conseiller d'État, à Paris.
104 Quilhet père, ingénieur en retraite, à Mortagne.
105 Quilhet fils, ingénieur civil, à Paris.
106 Reure (de), curé de Louhans.
107 Réveillé-Parise, docteur en médecine, à Paris.
108 Rigal, manufacturier, à Clairfontaine (Haute-Saône).

Digitized by Google

MM.

109 Rivière, préfet de la Charente-Inférieure.
110 Robert, sous-intendant militaire, à Metz.
111 Rossand, notaire, à Bourg.
112 Roux, professeur de l'Ecole de médecine, à Paris.
113 Roux de Rochelle, de la Société de géographie, à Paris.
114 Rubin de Méribel, ancien sous-intendant militaire, à Sèvres.
115 Santarem (de), ancien ministre de Portugal, à Paris.
116 Seringe, professeur de botanique, à Lyon.
117 Sirand, juge au tribunal de 1.re instance, à Bourg.
118 Sorlin, docteur en médecine, à Paris.
119 Thiessé, Léon, ancien préfet, à Paris.
120 Thiria, ingénieur en chef des mines, à Paris.
121 Thurmann, professeur de géologie, à Porentruy.
122 Tissot, homme de lettres, à Paris.
123 Tissot, professeur de philosophie, à Dijon.
124 Tremeaux, ex-inspecteur des domaines, à Cuiseaux.
125 Troyes (A. de), à Besançon.
126 Vallette, négociant, à Bordeaux.
127 Vallette, Antony, ancien consul, à Calcutta.
128 Vallot, secrétaire de l'Académie, à Dijon.
129 Viancin, membre de l'Académie, à Besançon.
130 Weiss, conservateur de la bibliothèque, à Besançon.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

1 L'Institut de France, à Paris.
2 La Bibliothèque nationale, à Paris.
3 L'Académie nationale de médecine, à Paris.
4 L'Académie nationale de Besançon.
5 L'Académie de Dijon.
6 —— de Rouen.
7 —— de Reims.

8 La Société centrale d'agriculture, à Paris.
9 —— de la Côte-d'Or, à Dijon.
10 —— à Nancy.
11 La Société agronomique, à Paris.
12 La Société de géographie, à Paris.
13 —— industrielle, à Angers.
14 La Société de la morale chrétienne, à Paris.
15 —— linnéenne, à Paris.
16 La Société d'émulation d'Abbeville.
17 —— de l'Ain.
18 La Société d'agriculture d'Angers.
19 —— de l'Ariège.
20 —— de l'Aube.
21 —— de Besançon.
22 —— du Calvados.
23 —— du Cantal.
24 —— de Chalon-sur-Marne.
25 —— de la Charente-Inférieure.
26 —— des Côtes-du-Nord.
27 —— de la Drôme.
28 —— de Saint-Etienne.
29 —— de la Haute-Garonne.
30 —— de l'Indre.
31 —— de la Gironde.
32 —— d'Indre-et-Loire.
33 —— de Loir-et-Cher.
34 —— du Loiret.
35 —— de la Loire-Inférieure.
36 —— de la Manche.
37 —— du Mans.
38 —— de Metz.
39 —— de Nîmes.
40 —— du Nord.
41 —— de l'Oise.
42 —— du Pas-de-Calais.

43 La Société d'agriculture des Pyrénées-Orientales.
44 —— du Bas-Rhin.
45 —— du Haut-Rhin.
46 —— de Saône-et-Loire.
47 —— de la Haute-Saône.
48 —— de Seine-et-Oise.
49 —— de la Seine-Inférieure.
50 —— de Tarn-et-Garonne.
51 —— de la Vienne.
52 —— des Vosges.
53 La Société archéologique de Chalon-sur-Saône.
54 Le Comice agricole d'Arbois.
55 —— de Dole.
56 —— de Lons-le-Saunier.
57 —— de Poligny.
58 La Ferme-modèle de Louhans.

1.° Membres résidant dans le département . . .	91
2.° Membres correspondants.	130
3.° Sociétés correspondantes	58
TOTAL.	279

FIN.

TABLE

DES MATIÈRES.

Pages.

Séance publique. Discours du président 1
Situation de la Société à la fin de 1850 5
Notice sur Pierre-Gabriel Ebrard, procureur-général-syndic du département du Jura 10
Note sur les affaissements du sol au quartier du Puits-Salé, à Lons-le-Saunier 37
Lettre à M. Auguste Roch sur deux monuments de la Bretagne 66
Des causes d'insalubrité et de stérilité des terres dans la vallée de l'Angillon 80
Mémoire sur la nature des fruits de table provenant de semis 102
Notice historique sur les fromageries 120
La société de tempérance. 141
Mémoire sur l'espèce bovine des fromageries du Haut-Jura. 150
Lettre de M. Ryard à l'appui d'échantillons de soie . . . 202
Lettre sur M. Jolibois, curé de Trévoux 205
Lettre sur la formation d'un musée d'antiques, à Besançon. 207
Nomenclature des ouvrages reçus ou achetés par la bibliothèque de la Société d'Émulation, de 1847 à 1850 . . 210
Sujets de sculpture, peinture, gravure et objets d'art, acquis ou reçus par le Musée de 1847 à 1850 . . . 213
... la Société d'Émulation 217

39 ——

40 ——

41 ——

42 —— du

TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU JURA.

Digitized

TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU DÉPARTEMENT DU JURA,

Pendant l'Année 1852.

LONS-LE-SAUNIER,

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DE FRÉDÉRIC GAUTHIER.

1853.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU JURA.

SÉANCE PUBLIQUE

DU 29 DÉCEMBRE 1852.

M. Odille, vice-président, et remplaçant en cette qualité M. Verpillat, président, absent pour cause de maladie, a ouvert la séance par le discours suivant :

MESSIEURS,

Avant de me conformer à l'usage en vous présentant quelques réflexions sur le but de notre institution, j'exprimerai vos regrets et les miens de ce que M. le Préfet ne peut assister à cette séance. Il y jugerait du mérite et de la portée de vos efforts, soit dans les sciences, soit dans la littérature, et il s'assurerait par là si, comme M. Guizot le disait naguère pour la France en général, l'esprit, dans le département du Jura en particulier, *a besoin aussi d'être sauvé*. Les paroles que je lui adresserais seraient peut-être propres à lui faire partager, en ce qui nous concerne, les inquiétudes de cet illustre écrivain ; mais les lectures qui vont suivre, j'en ai la certitude, ne manqueraient pas de le rassurer pleinement à cet égard. Nous voudrions qu'il nous fût permis d'y joindre la reproduction du discours que le premier magistrat de notre départe-

ment prononça publiquement le 5 de ce mois. Ceux d'entre nous qui ont pu l'entendre, savent qu'il n'était pas moins remarquable par la force de la pensée que par la distinction du langage. Si les convenances m'y autorisaient, je hasarderais de vous en retracer les points principaux ; mais cela m'étant interdit par diverses considérations, je dois me borner, en regrettant que la sténographie n'ait point été appelée à remplir son office dans la circonstance solennelle que je viens de rappeler, à vous lire une lettre que M. le Préfet m'adressa hier pour me charger de vous faire savoir, en vous assurant de sa bienveillance, que des devoirs impérieux s'opposaient à ce qu'il vînt occuper en ce jour le fauteuil où vous me voyez assis, en vertu de l'honorable choix dont vous m'avez rendu l'objet.

« Lons-le-Saunier, le 28 décembre 1852.

« Monsieur le Président,

« J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur « de m'écrire aujourd'hui, et je suis extrêmement sen- « sible à la haute prévenance et aux bienveillantes in- « tentions de la Société d'Émulation à mon égard. Je « vous prie de vouloir bien le lui dire et le lui expri- « mer de ma part avec mes sentiments de remerci- « ments et de gratitude.

« La société voudra bien aussi agréer mes regrets de « l'impossibilité dans laquelle je me trouve d'avoir « l'honneur de présider demain à sa séance. J'ai en « effet, en ce moment, où se termine l'année, un si

Digitized by

« grand nombre de documents, d'états et de travaux
« à envoyer dans les différents ministères, que toutes
« mes heures se trouvent prises, et que ma bonne vo-
« lonté ne suffit point à en créér de nouvelles que je
« puisse donner et consacrer, ainsi que j'aurais aimé
« à le faire, aux séances de la Société d'Émulation.

« Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma
« considération la plus distinguée.

« *Le Préfet du Jura,*

« VICOMTE DE CHAMBRUN. »

MESSIEURS,

L'Émulation, ce principe d'activité qui a donné son nom à notre compagnie, est une jalousie noble qui porte les gens de savoir ou de vertu à s'égaler ou même à se surpasser les uns les autres. Habituellement et partout elle produit les plus heureux effets. Platon lui reproche, il est vrai, d'enfanter la malveillance et quelquefois la haine. Plus tard, un grand et singulier esprit, tellement grand ou si puissamment paradoxal, qu'il lui fut donné d'influer sur Pascal lui-même, le chevalier de Méré, n'a pas craint d'interdire l'Émulation à l'héroïsme, qui, suivant lui, ne doit prendre sa source que dans les mouvements du cœur, et non dans la pensée des actions d'autrui. Enfin, J.-J. Rousseau a signalé les dangers de l'Émulation dans des pages éloquentes ; il n'en voudrait point comme véhicule de l'éducation. Mais, si le sommeil de Thémistocle fut souvent troublé par les trophées de

Digitized by Google

Milliade, Thémistocle n'en fut pas moins un héros: et en tous lieux et dans tous les temps, les avantages de l'Émulation l'ont assez emporté sur ses inconvénients, aux yeux des hommes, pour que, loin de la proscrire, ils l'aient toujours appelée à servir de contre-poids à l'indifférence et à la paresse.

Nous ne désavouerons pas le titre que les fondateurs de notre société lui ont donné, et nous continuerons à marcher dans les estimables voies qu'ils ont suivies. Toutefois, sans perdre de vue le but qu'ils se sont particulièrement proposé, je veux dire le progrès des sciences et des arts qui ont pour objet immédiat le bien-être purement matériel, nous n'oublierons pas non plus que l'homme a encore des besoins d'un ordre supérieur. Aussi le Docteur des docteurs disait-il à ses disciples : « Lisez avec soin les écritures, parce que « vous croyez y trouver la vie éternelle, et ce sont « elles qui rendent témoignage de moi (*Scrutamini « scripturas, quia vos putatis in ipsis vitam æter- « nam habere: et ille sunt quæ testimonium përhibent « de me*). » Par ces graves paroles, ne sommes-nous pas suffisamment avertis que, sans mépriser la partie temporaire et périssable de nous-mêmes, nous devons, en étudiant les saintes lettres, pourvoir à des besoins, que dis-je à des besoins ? à des nécessités d'une nature infiniment plus importante et plus élevée.

Au reste, pour ceux-là mêmes que n'agiteraient pas encore ces nobles et précieuses inspirations, la connaissance et la méditation des choses du passé, au seul point de vue des œuvres de l'homme, ne saurait

Digitized by Google

être sans importance. En effet, quoi de plus propre à exciter en eux le légitime désir d'égaler, chacun dans son genre de talent, les chefs-d'œuvre de cette vénérable antiquité, dont, jusqu'à présent, le génie des temps modernes n'a pu que faiblement approcher? Philosophie, législation, histoire, éloquence, poésie, statuaire, architecture, mathématiques appliquées soit à la guerre, soit aux arts usuels, découverte des plus mystérieux secrets de la nature, manifestée par des effets que la science actuelle, dans son désespoir, est réduite à traiter de fables, malgré les témoignages les plus dignes de respect ; en un mot, tout ce que le temps a épargné, parmi les productions de ces siècles merveilleux, nous prouve à quel éloignement nous sommes encore du point de sagesse, de grandeur et de beauté auquel l'antiquité avait porté presque toutes choses. La sublimité, l'harmonie céleste du langage de Platon ne se retrouve chez aucun de ceux qui, de nos jours, ou même depuis quelques siècles, ont essayé leurs ailes dans les régions du pur esprit. La force irrésistible de Démosthènes, dont la parole lutta si longtemps contre l'or corrupteur et le fer de Philippe; l'abondance magnifique et non moins entraînante du vainqueur de Catilina, se sont bien rarement reproduites, même à la glorieuse tribune de notre première assemblée constituante. Le corps de droit des Romains est encore appelé la *raison écrite*, et nos codes n'ont guère de valeur que par les emprunts qu'ils lui ont faits Si je ne cite pas la législation des Hébreux, c'est que, descendue du Sinaï, elle est, par son origine, hors de comparaison avec toute autre. Bornons-nous à

rappeler que l'institution du jury et les véritables principes en matière de temoignage, y ont pris leur source. Est-il besoin de dire que le Tasse, Milton, le Camoëns et Klopstock sont des astres qui pâlissent devant le soleil d'Homère, ou qui s'éteignent au bruit des lamentations du saint Arabe de la terre de Hus, et au retentissement des formidables remontrances qu'elles lui attirent de la part de l'Eternel ?

Et, qu'est-ce donc que nos plus splendides capitales, qu'est-ce que Paris auprés de cette Rome qui a compté jusqu'à 5,000,000 d'habitants, dont 87,000 s'asseyaient à l'aise dans son grand amphithéâtre. Qu'est-ce que Londres lui-même, ce colosse des cités de l'Europe actuelle, en présence des souvenirs de Babylone, de la ville de Nébucadnetsar, qui avait 24 lieues de circuit, des murs de 350 pieds de haut sur près de 100 pieds d'épaisseur ; cent portes d'airain massif, une tour de Babel de 600 pieds, des jardins suspendus, dont la dernière terrasse était au niveau des murs d'enceinte ; un passage sous l'Euphrate comme celui que les Anglais ont construit sous la Tamise ? Et que ceci ne passe pas pour un jeu de l'imagination orientale: Bérose, Mégasthène et Abydène, cités par Josephe et par Eusèbe. Diodore de Sicile, Strabon, Quinte-Qurce, attestent l'existence de ces prodigieuses constructions.

Babylone, fondée, il y a environ 3,200 ans, subsista dans toute sa splendeur jusqu'à Balthazar, et sa ruine totale, annoncée par les prophètes, ne fut complète que vers la fin du premier siècle de notre ère. Le temps, exécuteur de la sentence du Très-Haut, devait sans

Digitized by Google

doute la détruire jusque dans ses fondements, mais on comprend qu'il fallut plus d'un coup de son aile pour la transformer en des ruines dispersées au milieu d'un désert.

Il y a moins de 20 ans, des Anglais, poussés par l'humeur aventureuse de leur nation, parcouraient à cheval le sol de Babylone ; ils y cherchaient Babylone et ils ne la trouvaient pas, *parce qu'elle n'est plus*, *parce que son lieu ne la reconnait plus !...* parce que deux prophètes avaient annoncé sa métamorphose en étangs et en repaires de bêtes sauvages.

Enfin, ils arrivèrent à un vaste espace tantôt sec, aride, sablonneux, tantôt occupé par de grands et profonds marécages. Une suite de monticules aussi nombreux qu'inégaux annonçaient par leur forme qu'ils n'étaient que des amas de décombres : C'était Babylone la grande ! s'écrie l'auteur de ce récit..... Une éminence plus considérable, mais qui n'avait pas une autre origine, devint bientôt l'objet particulier de l'attention de ces voyageurs. Ils voyaient de loin, sur cette hauteur, quatre points noirs qui semblaient s'y promener.... Ils demandèrent d'abord si ce n'étaient pas quelques-uns de ces Arabes bédouins, vagabonds et voleurs, qui traversent souvent ces déserts; mais quand ils se furent aidés d'une lunette d'approche, ils reconnurent que c'étaient quatre magnifiques lions qui se promenaient ainsi sur les restes de Babylone, comme dans leur domaine, et qui y avaient pratiqué leurs tannières.

Messieurs, à ce tableau d'une colossale cité qui, durant tant de siècles, avait rempli la terre de son nom, une inquiétante pensée s'empare de nos esprits !

On se demande si tous ces mots : civilisation, progrès, perfectibilité, émulation même, n'ont pas, avec ces autres mots : *corruption, décadence, décrépitude, chûte finale*, quelques secrètes et redoutables analogies?....

Quoi qu'il en soit, et en attendant que, pour la solution de ce grand problème moral et politique, des faits nouveaux viennent se joindre à tant d'autres faits déjà accomplis, nous reconnaîtrons, et c'est par là, Messieurs, que je termine ces réflexions qui, peut-être, ont lassé votre patience, nous reconnaîtrons, dis-je, avec le grand Bossuet, que le trouble, l'agitation et l'inconstance ont toujours été et seront certainement jusqu'à la fin des siècles le propre partage des choses humaines.

Sur l'invitation de M. le Président, et conformément à une délibération précédente de la Société, il est ensuite donné lecture des notices et pièces de poésie suivantes (1) :

DES RAPPORTS

QUI ONT EXISTÉ

SOUS LA DOMINATION ROMAINE,

ENTRE LA GRANDE GRÈCE ET LES PROVINCES MÉRIDIONALES DE LA GAULE, NOTAMMENT AVEC LA SÉQUANIE.

Par Désiré MONNIER, *de plusieurs sociétés savantes*.

La plus sérieuse de mes préoccupations, dans le cours de ma première promenade en Italie, a été de

(1) Par suite de contre-temps divers, quelques-unes de ces no-

découvrir, particulièrement sous le beau ciel de Naples, quelques-uns des anneaux de la chaîne qui avait uni jadis la Campanie aux provinces méridionales de la Gaule, et notamment à la nôtre. Plus je formais de pas dans cette voie d'exploration, plus je sentais se corroborer en mon esprit cette idée, depuis si long-temps préconçue. J'avais présents à la pensée des noms antiques, devenus chers à mes études, entre autres ceux de *Munatius-Plancus*, de *Martinus*, de *Pompée*, de *Campanus*, de *Paternus*, de *Metellus*, de *Pétrone*, de *Veranius*, etc , etc.; j'interrogeais les pierres monumentales, pour apprendre de leurs nouvelles. Je désirais savoir d'où nous était venue cette légion africaine à laquelle nos provinces ont dû l'introduction du culte d'Isis, d'Osiris, de Sérapis et d'Esculape ; et je ne puis douter maintenant d'avoir reconnu les traces du passage des soldats du Nil, aux débris qu'ont laissés sur le sol les images de leurs divinités. Je crois avoir trouvé ce point de départ, c'est *Pompeia*.

C'est en effet à Pompéi, dans cette cité archéologique, où le premier siècle de notre ère est resté, pour ainsi dire, enchâssé dans la cendre du Vésuve, que je vois établie la maison Pansa, d'où était sorti *Lucius-Munatius-Plancus*, ce fondateur de la colonie de *Lugdunum* et de celle d'*Augusta Rauracorum* ; qui nous a envoyé, dans le haut Jura, un détachement

tices et pièces n'ont pu être lues à la séance publique et ne l'ont été qu'à la séance particulière suivante. Nous croyons néanmoins devoir insérer ensemble les unes et les autres, afin de ne pas intervertir l'ordre naturel qui doit régner entre les différents genres de composition.

notable de vétérans de l'armée d'Egypte. La curiosité me fit entrer, le 1er octobre 1843, chez l'édile Pansa, dans la demeure la plus vaste et la plus régulière de la ville; mais où la fameuse inscription *hic habitat felicitas*; accompagnée d'un emblême très-indécent, ne m'a pas trop édifié. Ensuite, je vis, sur le forum civil, la base qui avait supporté la statue en bronze de Pansa, parmi celles de Salluste, de Ruffus et d'autres illustres citoyens de la colonie pompéienne. Ailleurs, sur la voie des tombeaux, à l'entrée de la ville, je m'étais déjà arrêté à contempler le monument sépulcral érigé par Nevoléia-Tiché à son infortuné mari *Caius-Munatius-Faustus* ou *Plautus*, frère de *Munatius-Plancus*. Il avait mérité les honneurs du *bisellum*, décernés par les décurions. Proscrit par les triumvirs, forcé de se cacher, il fut découvert à Salerne, ville voisine de Pompéi, à l'odeur des parfums qu'il laissait après lui. Il eût pu cependant échapper aux satellites du triumvirat, si, par générosité de cœur, il ne se fût livré lui-même, afin qu'on ne tourmentât pas plus longtemps ses fidèles esclaves, décidés à mourir pour lui. Le plus beau trait de sa vie fut sa mort. — Il a existé à Pompeia un *C.-Cuspius-C.-F. Pansa*, père, pontife augustal et duumvir de la colonie; mais je n'ai pu savoir ce qu'il était aux précédents.

Tous ces noms et surnoms de *Plotius*, de *Plancus* et de *Pansa* sont synonymes : ils nous apprennent que les sujets de cette race avaient les pieds plats comme des planches, des pieds larges, des pieds à dormir debout. Le sobriquet frise le ridicule; mais les Romains

Digitized by Google

ne tenaient pas essentiellement à se ménager entre eux sur leurs défauts personnels. La conduite politique de *Lucius-Munatius-Plancus* a même donné lieu à une locution proverbiale qui ne paraît pas avoir d'autre origine. Le public ayant fait un reproche à ce général d'avoir successivement passé de César à Pompée, et de Marc-Antoine à Octave, avec toute la souplesse d'un bas courtisan, s'est toujours souvenu de lui, quand il a voulu dès-lors caractériser un adulateur; aujourd'hui encore il traduit le nom de *Plancus* en français, et il dit: c'est un *pied plat*.

Lucius-Munatius-Piedplat, né vers l'an de Rome 680, c'est-à-dire 73 ans avant l'ère vulgaire, est mort peu après 765. Il avait fait ses premières armes sous Jules-César en Afrique, dans la guerre de César contre Scipion, beau-père de Pompée, contre Caton et contre Juba, roi de Mauritanie. De ces campagnes date probablement le transport des soldats africains en Italie et dans la Gaule méridionale, où ils ont frappé une médaille commémorative de leur patrie, dans cette pièce de bronze de la colonie de Nîmes, qui représente le crocodile sous un palmier. *Munatius* soumit les Rhétiens révoltés à l'empire du Capitole, 43 ans avant notre ère ; et vers la 22e année, il fonda la colonie de Lugdunum sur les hauteurs de Fourvières et de Saint-Just. Ce fut *Munatius-Piedplat* qui, pour se réconcilier avec Octave, inventa, au profit du vainqueur de Pompée, le surnom d'*Auguste*, dont on a fait le plus haut titre de la puissance impériale. Il ne se borna pas à faire décerner le nom d'Auguste à la personne, il l'appliqua partout où il exerçait de l'au-

Digitized by Google

torité, aux cités, aux bourgs, aux temples, aux dieux même. A cette époque, sa colonie de Bénévent fut appelée *Colonia Augusta*; le panthéon de Pompeia fut dédié à Auguste ; celui de Lyon fut placé sous l'invocation de Rome et d'Auguste ; les Alpes eurent une *Augusta Prœtoria*; les rives du Rhône, entre l'Allobrogie et le Valromey, un *Augustum ;* les bords de notre lac d'Antre, un temple *Marti Augusto*; l'amphithéâtre de Besançon fut sous les auspices de Rome et d'*Auguste* ; et la colonie des environs de Bâle se décora du titre d'*Augusta Rauracorum*.

On ne trouve pas le tombeau de *Munatius-Plancus* à côté de ceux de ses parents à Pompéi ; il se conserve admirablement à Gaëte, sous le nom de *Torre Orlando*. La gloire, toute française, du plus renommé de nos paladins est aussi chère aux imaginations italiennes qu'aux nôtres : elles aiment à lui consacrer tout ce qui est grand. A Gaëte, on n'a pas craint de déposséder *Munatius* de sa magnifique sépulture, pour en faire gratuitement la dédicaceau héros de la table ronde. En vain les mânes du colonisateur en murmurent-elles dans les touffes de verdure qui s'attachent à ce monument funèbre, notre chevalier en a pris possession, et le sépulcre romain a perdu sa destination par l'effet d'une substitution injuste, mais déjà consacrée par les siècles. Telle est, en Italie, la puissance du nom. Une gloire fabuleuse y fait oublier les services réels. Au reste, un peu partout

L'homme est de glace aux vérités,
Il est de feu pour les mensonges

En présence du mausolée guerrier de *Munatius-Plancus*, je me demandais si ce général avait voulu être inhumé au port d'où serait sorti sa colonie égyptienne et campano-latine. Gaëte occupe en effet le point intermédiaire entre la Campanie et le *Latium*, deux pays qui ont fourni leur contingent de colons à nos contrées ; c'est ce que nous démontrerons sans doute, en poursuivant le cours de nos investigations. Avant tout, nous pouvons déjà prévenir le lecteur qu'il trouvera le plus grand nombre du côté de Naples.

Revenons à Pompéi. Il est assez évident, ou que le nom du lieu vient d'un nom d'homme, ou que le nom de *Pompée* vient de *Pompeia*. On a lu sur une affiche, à Pompéi, que *Cneius-Pompeius-Diogènès* devait louer, aux calendes de juillet, l'étage supérieur de sa maison ; c'est une preuve assez palpable de la présence de la famille *Pompeia* dans une ville du même nom. Au reste, le cap de Misène n'est pas si loin ; on peut, de Pompéi, voir, par-delà le golfe de Naples, la maison de campagne et les jardins délicieux du grand Pompée, voisins de l'enfer d'Homère et des Champs-Élysées de Virgile. Après cela, le nom de Pompée, apporté dans les Gaules par cet homme illustre, par ses affranchis et par sa postérité, a littéralement couvert la carte monumentale du midi de la France, jusqu'à venir se placer sur un piédestal à notre ville de Mauriana, avec celui de *Campanus*, qui marque une origine campanienne.

Deux fois le nom de *Camp*, abrégé de *Campania*, se montre dans les inscriptions de Gaëte : nous pouvons bien nous persuader que les personnages qui ont

pris, chez nous, le nom ou le surnom de *Campanus* l'avaient apporté de la Campanie. Le nombre en est infini dans la province romaine.

C'est ainsi que *Latinius* indique l'homme originaire du *Latium*. Des *Latinis* ont vécu à Lyon et à *Latiniacum* (Lagneux en Bugey), ainsi qu'à notre Mauriana.

Paternus, dont le nom paraît deux fois sur les bords du lac d'Antre, une fois à Arinthod, une fois également à Pierre-Pertuis, et plusieurs fois dans la province romaine, a joué un rôle important en Séquanie. N'aurait-il pas laissé son nom à plusieurs lieux de la péninsule italique? D'abord à *Serra di Paterno*, qui n'est pas éloignée, au sud-est, de la ville de Pompéi; ensuite à *Paderno*, situé sur le lac Célano, enfin à la *torre Paterno* des rives du Latium, où probablement *Paternus* aura reçu les honneurs d'une sépulture distinguée, comme Munatius à la tour de Gaëte.

On remarque en effet que les sépultures des personnages notables, surtout des hommes de guerre, affectaient la forme d'une tour. Nous en avons vu un autre exemple à la porte Capena de Rome, où s'élève encore le mausolée turriforme des *Metelli*. Je ne cite ce dernier tombeau que pour avoir occasion de rappeler le *Petronius-Metellus* de l'inscription *Marti Augusto* de la rive du lac d'Antre, et pour dire un mot de la famille sabine des *Pétrone*. Elle était antique et consulaire; elle a bien pu former des établissements dans la Campanie; car, à en juger du moins par la satyre de *Pétrone*, on s'aperçoit que souvent le lieu de la scène est sous le ciel de Naples. Un *Caius Petronius* avait été gouverneur de l'Egypte pour les

Digitized by Google

Romains, 22 ans avant l'ère vulgaire, vers le temps où *Munatius-Plancus* fondait la colonie de Lyon. Deux des siens ont bien pu être mis à la tête d'une légion égyptienne ; et ce serait une raison de supposer que *Q. Petronius-Metellus* et *M. Petronius-Magnus*, avec les soldats du Nil (*cum militibus Niliacis*) avaient dû sortir avec eux des rives de la Campanie, pour venir dans les Gaules, où ces étrangers ont apporté leur culte, savoir: celui d'Isis et de Sérapis à Nîmes ; celui d'Esculape (*Egyptiacum Æsculapii simulacrum*) à Arles ; celui d'Osiris à Carpentras ; celui d'Isis à Cularo (Grenoble), et leurs idoles d'Osiris et de Jupiter Ammon dans le haut Jura. N'omettons pas de dire que Pompeia avait son temple d'Isis ; que Pouzzole en avait érigé un à Sérapis ; et que Gaëte a elle-même une place *di Serapo*, qui atteste une dévotion pareille.

Ce *Q. Petronius-Metellus* était-il le même qu'un *Q. Petronius*, préfet de la 4e cohorte des Gaules, qui figure dans une inscription découverte au nord de la Grande-Bretagne, avec *Q.-F. Fab. Urbicus* ? C'est très-probable, car son adjonction avec un *Urbicus* nous en avertit. *Urbicus* n'était pas moins connu à la Séquanie qu'à Rome. on lisait son nom sur deux monuments votifs du temple de Rome et d'Auguste à Lyon, à côté de celui de *Martinus*, prêtre de Jou et de Ségomon dans la province des Séquanes, *in civitate Sequanorum*.

Quant au *Martinus* pontife séquanien, nous ferons remarquer que son nom n'était pas étranger aux environs de Pompeia, puisqu'on lit au port de Naples

celui de *Martina* sur un cippe funéraire. Une autre *Martina* et un *Martinus* ont apporté ces noms à la colonisation de Lugdunum et du Valromey, même à la ville séquanienne qu'a remplacée notre village de Taveau.

Il me reste à indiquer aussi la provenance du nom de *Veranius*, que je découvris un jour sur un stylobate ou sur un autel, au bord du lac d'Antre, et que je reconnus dans la dénomination de *Château Verain*, donnée à des maisons peu distantes de ce lac. On trouve au royaume de Naples, sur la route de Capoue à Vénafre, un lieu nommé *Vairano*, et la *Pietra Vairano* non loin de-là. Je ne saurais douter que le *Veranus* qui s'est distingué dans les premiers temps du christianisme à Lyon, ne fût de la même famille ; comme je ne doute pas non plus que les *Jannuarii* (les Janvier) de Lyon, du Bugey, du département des Basses-Alpes et du haut Jura, ne soient de la même race que le *Januarius* de Pompéi, et le saint *Janvier* de Pouzzole, martyrisé à Naples, ou de Naples martyrisé à Pouzzole.

Peut-être y ajouterais-je, avec quelque certitude, une foule d'autres noms antiques qui sont communs aux pays que nous comparons ; mais il faut une fois se borner, lors même qu'on a encore des choses essentielles à signaler, pour corroborer des convictions. Sans cette loi qui nous retient, nous dirions que Pompeia nous a envoyé ses *Ruffus* qu'on retrouve à Lyon et dans le Bugey ; que ses *Restitutus* et ses *Marcellus* sont venus se fixer à Lyon ; que les *Modestus* de Pompeia et du cap de Misène se reproduisent dans

Digitized by Google

le bas Bugey ; que les *Félix* de Pompeia et de Cumes se retrouvent à Lugdunum ; que Naples a envoyé des *Valerius* et des *Stacius* dans la Savoie ; que Capoue a donné ses *Cornelius* à Lyon ; et que Gaëte a procuré au Bourget, de l'ancienne province romaine allobrogique, ses *Capitoni*.

Après cela, nous ne serons pas étonnés de rencontrer dans le midi de la Gaule une foule de noms grecs, puisque la Grande-Grèce, dont la Campanie faisait la partie la plus illustre, a fourni tant de sujets à nos colonies ! Tels sont : *Nicé*, *Thémis*, *Agathe*, *Symphorose*, *Protis*, *Epaphore* et *Daphné*, aux Basses-Alpes ; *Amphion*, à Genève ; *Athénagore*, *Hermès*, *Calimorphus*, *Tiché*, *Dionysios*, *Helpis*, *Télesphore*, *Méléagre*, *Pallas*, *Atrophile*, *Egnatius*, *Eutychianus*, *Nicénos*, *Callistes*, *Theagènes*, *Eucarpus*, *Polycarpe*, *Epicarpia* et *Ireneus*, si célèbre à Lyon.

NOTICE

Sur la fondation du hameau de Châtel.

L'église de Châtel portait le nom d'*église de Chevrel* dans le dixième siècle ; mais plus tard, et probablement après la construction du château fort de Chevreau, on l'appela *église de Châtel-Chevrel* aux 13e, 14e, 15e, 16e et 17e siècles; enfin, dès ce dernier siècle, on l'a simplement nommée *église de Châtel*.

On peut tenir pour certain que cette église est une des plus anciennes du pays. Pour le prouver, je ne répéterai pas tout ce que j'en ai écrit ailleurs (1). Je

(1) *Hist. de Gigny*, page 440.

ne rappellerai pas, notamment, la tradition d'après laquelle cette église aurait été détruite en 408, lors de l'irruption des Vandales dans les Gaules, et aurait été reconstruite en 810; ni celle qui porte que, dans les premiers temps du christianisme, elle était paroissiale de tout le voisinage ainsi que de la plaine inférieure de la Bresse, et qu'on y allumait un grand feu, pour avertir les populations éloignées de la célébration du saint sacrifice. Je ne reparlerai pas non plus d'une charte de l'abbaye de Gigny, qui constate son existence en 974, ni d'un chiffre de 1023 qu'on lit sur un de ses piliers. Mais je mentionnerai ici la figure d'un poisson qui se trouve aussi sculptée sur un autre des piliers. En effet, cette figure symbolique remonte au 2e ou 3e siècle, auparavant que l'empereur Constantin eût embrassé et proclamé la religion chrétienne. A cette époque, le culte du Christ était secret, et ses sectateurs, n'osant pas en nommer l'objet, le désignaient sous l'emblème d'un poisson et l'appelaient *Ichthus* (Ιχθὺς), mot grec qui signifie *poisson*, et dont chaque lettre est l'initiale des mots *Jesus-Christus Dei Filius Salvator*. La chose est devenue plus évidente que jamais, depuis qu'on a découvert à Autun, en 1839, une inscription acrostichique en vers grecs du 2e ou 3e siècle, laquelle a donné lieu aux savantes dissertations qu'ont publiées le jésuite *J.-P. Secchi* à Rome, le professeur *J. Franz* à Berlin, et notre compatriote dom *J.-P. Pitra*, bénédictin à Solesme. J'ajouterai seulement que ces écrivains si érudits n'auraient pas dû omettre que *Plutarque* rapporte déjà, au commencement du 2e siècle, que les Syriens ado-

raient le poisson comme Dieu, ce qui a sans doute rapport au culte des premiers chrétiens de l'Orient persécutés. Je dirai aussi que, dans notre voisinage, la porte de l'église de Nantua offre une Cène sculptée en relief, où le douzième apôtre de J.-C. tient un poisson à la main.

Une autre preuve de l'antiquité de l'église de Châtel, c'est son isolement au pic d'une montagne de 445 mètres de hauteur, loin de toute habitation. On observe que la plupart des anciennes églises de nos contrées se trouvent aussi construites solitairement, comme celles de Branges, Champagna, St-Christophe-en-Bresse, Coldre, Denezières, Graye, Laives, Saint-Laurent-la-Roche, Loyon, Maynal, etc., etc. L'isolement de celle de Châtel diminua un peu dès la fin du dixième siècle, parce que l'abbaye de Gigny en étant devenue propriétaire, y établit un prieuré, et y fit résider dès-lors un prieur rural, avec quelques religieux, pour la desserte de cette grande paroisse et pour la culture des terres voisines. Cependant, cette obédience ou petit monastère ayant été réunie, dès 1315 environ, à l'office de grand-chambrier de Gigny, il n'y eut plus de prieur résidant, et l'isolement recommença plus ou moins. Mais, en 1431, « Le vénérable frère, Guy « de *Lestzon*, grand-chambrier, considérant l'utilité « et profit de son prioré de Châtel-Chevrel, unit ca- « noniquement à son office, abbergea et concéda à « perpétuité à Pierre *Pyat* de Seizéria (aujourd'hui « *Aizeray*), en la paroisse de Bruailles, et à Jeannette « sa femme, tout le meix de son prioré, tant en mai- « sons ou chezeaux, qu'en terres cultivées ou incultes,

« prés, vignes, bois, eaux, décours d'eaux, ou autres « possessions quelconques, ne se réservant que la mai- « son propre de son prioré » (située probablement au village même de Gizia).

Cet abbergeage ou acensement fut consenti moyennant une cense ou rente annuelle et perpétuelle de quatre florins d'or, quatre quartaulx de froment, quatre quartaulx d'avoine à la mesure de Chevreau, deux pintes d'huile et une geline ; ladite rente déclarée indivisible et portant lods, vends, seigneurie et droit de retenue. Outre la constitution de cette redevance, l'abbergataire, ne faisant pas autant de cas de la liberté qu'on en fait de nos jours, l'aliéna à perpétuité, comme on a vu qu'ont fait les fondateurs du Bois-du-Ban. Il se *donna* donc et se constitua, lui et ses enfants nés et à naître, *hommes* (mainmortables) du grand-chambrier prieur de Châtel et de ses successeurs au prieuré, et de telle condition que les hommes de la terre de Gigny à l'égard de leur seigneur.

Telle fut l'origine du village situé à l'orient de l'église de Châtel-Chevrel, lequel prit dès-lors le nom de *Meix-Pyat*. La famille de l'abbergataire se multiplia, et deux siècles après, quelques membres portant son nom vivaient encore à Châtel, d'autres à Gizia et à Cousance, et l'un d'eux était notaire à Chevreau. Mais la plus grande partie des fonds du Meix se trouvaient entre les mains d'individus d'un autre nom, habitant à Gizia, au Chanelet et à la Biolée. Un dénombrement de ce Meix, fourni en 1621, y constata cinq maisons couvertes en lozes, quatre autres en paille, avec quatre chezeaux; plus 200 mesures de terre, 27 ouvrées de

vignes et quatre soytures de pré. Ce dernier portait le nom de *Pré-Pyat*, et une terre celui de *Champ-Pyat*.

A cette même époque, les tènementiers du Meix-Pyat, ne servant pas la cense, il y avait plus de cinq ans, furent traduits en justice, pour être condamnés à déguerpir, ou à payer les arriérés et à faire une nouvelle reconnaissance, sous la condition mainmortable. Mais il fut prononcé qu'ils paieraient seulement les arrérages de la cense, et qu'ils renouvelleraient le titre, sous condition de franchise. Cette sentence partiale du lieutenant-général d'Orgelet, *Anatoile Vuillemot*, prouve, comme tant d'autres, que les jugements des hommes sont bien incertains. En effet, il était de toute évidence que les tènementiers du Meix-Pyat devaient être déclarés mainmortables, puisque les habitants de la terre de Gigny, c'est-à-dire, de Charnay, Cropet, Graye, Louvenne, Monnetay, Montrevel, Morges, la Pérouse et le Villars l'étaient et l'ont été jusqu'à la fin du régime féodal. Ceux du bourg de Gigny seulement avaient été reconnus, en 1517, francs d'ancienneté.

Depuis l'année 1621, et quoique la révolution de 1789 ait libéré les habitants de toutes leurs charges et redevances anciennes, le village de Châtel a déchu, et ne consiste actuellement qu'en sept ménages composés d'environ 30 malheureux individus. L'antique église, *mère* de celles de la Chapelle-Naude, de Cousance, Sainte-Croix, Cuisia, Digna, Dompmartin, Fronteneau, Rosay et Varennes, est devenue une simple chapelle, depuis qu'une église nouvelle a été érigée à

Gizia, il y a quelques années, laquelle pourtant on a eu le bon esprit de placer sous le vocable de saint-Etienne, premier martyr, en souvenir de celle qu'elle a remplacée. Néanmoins, il est à croire que ce village ne tardera pas à recouvrer quelque prospérité, à cause de l'établissement, qui s'y forme depuis deux ans, d'une école normale pour les *sœurs de la Présentation*, dévouées à l'instruction des enfants, et dont la maison mère est à Chagny, gros bourg entre Beaune et Chalon. Ces saintes filles, au nombre de 30 à 40, chanteront les louanges de Dieu, pendant leur noviciat, sous les mêmes voûtes qui retentissaient jadis *à la voix* des moines de St-Benoît.

A St-Etienne-en-Bresse, le 14 décembre 1852.

GASPARD.

Le mémoire de M. l'avocat Oudet, ancien président de chambre près le tribunal de Dijon, n'a pas été lu à la séance publique, l'auteur n'ayant pu l'envoyer à la société que dans le courant du mois de janvier; nous en donnons le texte d'après son manuscrit.

NOTICE

SUR L'ÉGLISE DE MAYNAL

Et sur le saint patron sous l'invocation duquel elle est actuellement placée.

L'église de Maynal est située sur un plateau assez élevé, faisant partie de la montagne qui, du côté de l'orient, domine le village. De ce point, la vue s'étend

sur la grande plaine dans laquelle coulent la Saône et ses affluents, jusqu'aux montagnes des départements de la Côte-d'Or et de Saône-et-Loire.

A quelle époque remonte l'érection de cette église paroissiale ?

Il nous est impossible de résoudre cette question d'une manière précise; mais les documents que nous possédons nous permettent d'affirmer que cette église est fort ancienne : c'est en faisant des recherches sur son saint patron, que cette ancienneté nous est apparue.

Ce patron est nommé, dans les actes des 17^e et 18^e siècles, *Cloud*, *Cloux* ou *Clou*, et ce nom a été généralement adopté par les habitants de la contrée et des contrées voisines ; il est honoré comme ayant souffert le martyr, pour n'avoir voulu renoncer à sa foi en J.-C. Cependant, aucun martyrologe, aucune Vie des saints ne fait mention d'un St-Clou, martyr.

M. Benoît Gaspard, curé de Maynal depuis 1774 jusqu'à l'époque où il refusa le serment qu'exigeait la constitution civile du clergé de 1791, avait recueilli je ne sais où que le patron de son église était un saint Claude; il est à croire qu'il avait lu, dans quelques anciennes Vies des saints, une note placée à la suite de la vie de saint Claude, archevêque de Besançon, et qui est conçue à peu près en ces termes : « Plusieurs ont cru, sur l'autorité du pape saint Léon IX, que saint Claude n'avait point été inhumé à Condat, mais qu'il avait été transporté à Meynant, prieuré dépendant de l'abbaye de Gigny, au doyenné de Lons-le-Saunier. C'est une erreur. Il s'agit d'un autre saint Claude dont on célébrait la fête longtemps avant celle du saint évêque de Besan-

çon. » En marge se trouvait un renvoi au grand ouvrage intitulé *Acta sanctorum*.

Dans l'édition de cet ouvrage hagiologique imprimée en 1685, à Anvers, chez Henri Thieullier, et au tome 1er du mois de juin, à la suite de la vie de saint Claude, archevêque de Besançon, on trouve une longue dissertation, dans laquelle est transcrite une partie du texte d'une bulle du pape saint Léon IX, du 16e des calendes de décembre de l'an 1049, et l'an premier de son pontificat.

Par cette bulle, le pape, en confirmant au profit d'Hugues 1e, archevêque de Besançon, sa propriété des biens formant la dotation de son siége métropolitain, dénomme la terre dite *Metenaco*, avec toutes ses dépendances, vignes, champs, sujets mainmortables de l'un et de l'autre sexe, les bois et l'église du même lieu, dans laquelle repose saint Claude, avec toutes ses dîmes (*Cortem de Metenaco, cum omnibus pertinente, Vineis, campis, servis et ancillis, ecclésiam quidem loci in quâ requiescit sanctus Claudus, cum omnibus decimis.*)

Les biens considérables que possédait cette église se trouvaient alors dans les mains de deux usurpateurs, nommés, l'un Geoffroy, et l'autre Leutalde, qui étaient sans doute des hommes assez puissants pour s'emparer ainsi des biens qui appartenaient à l'archevêque Le pape les avait excommuniés au concile de Rheims, et pour les déterminer à restituer les biens qu'ils détenaient injustement, il ajoute son anathème à cette excommunication. (*Hanc cortem*, dit la bulle, *injusté tenentes quosdam Goffridum nec non Leutaldum, com-*

plices quoque eorum, in remensi synodo excommunicavimus, et ut modò cessent, anathema nostrum superponimus. (1)

La même dissertation nous apprend que la terre de Melenaco, ainsi que son église, furent données par Hugues Ier, en 1055, à l'église de St-Etienne de Besançon, qu'il avait fait réparer (*Candem Hugo archiepiscopus, anno* 1055, *ecclesiæ sancti Stephani à se redintegratæ concessit cùm priùs fuisset de dominio archiepiscopi.*) Cette église de St-Etienne possédait encore l'église de Maynal et les biens qui en dépendaient en 1148, puisqu'elle est comprise par le pape Eugène III, le 13e des calendes de juin de ladite année, dans les biens qui appartenaient à cette même église. Ce ne fut qu'après 1148, ainsi qu'on l'exprime dans la dissertation dont il s'agit, qu'elle fut donnée, du consentement de l'archevêque, par le chapitre de St-Etienne au monastère de bénédictins fondé à Gigny, et unie à l'office d'aumônier. On voit, dans l'*Histoire de l'abbaye de Gigny*, par M. Gaspard, qu'en 1336, l'aumônier de l'abbaye de Gigny se qualifiait prieur de *Mainay*, et depuis cette époque, tous les aumôniers

(1) Saint Léon IX fut très-zélé pour faire restituer les biens des églises, et ce fut principalement au concile de Rheims qu'il fit des ordonnances sur ce sujet important. On lit dans le 2e volume de l'*Abrégé des annales ecclésiastiques du cardinal Baronius*, par Henri de Sponde, évêque de Pamiers, page 665: Nous apprenons par les canons de ce même concile, ce qu'il fit touchant l'hérésie de la simonie, des charges ecclésiastiques et des autels détenus pour les laïcs, et des coutumes dépravées... des rapines et injustes captures des pauvres.... et on fulmina anathème contre tout cela, et aussi contre plusieurs évêques et comtes qui en étaient infectés.

de Gigny ont été prieurs de Maynal, jusqu'à la suppression des établissements religieux de cette nature.

Nous avons vu que les biens appartenant à l'église de Maynal étaient, en 1049, injustement possédés par deux usurpateurs excommuniés et anathématisés par le pape saint Léon IX, et que leurs complices furent frappés des mêmes excommunication et anathème. Nous l'avons déjà dit, ces deux déprédateurs des propriétés, appartenant à un siége métropolitain, devaient être des hommes très-puissants. Peut-être, par de plus amples recherches, découvririons-nous dans les familles féodales de la province ou des provinces voisines, les personnages nommés Leutalde et Geoffroy (*Goffridus, Leutaldus*) dans la bulle de saint Léon; mais cette découverte n'ajouterait rien à l'authenticité de ce monument historique, et qui se trouve d'ailleurs en parfaite harmonie avec les peines canoniques prononcées, contre les comtes spoliateurs et même des évêques coupables de simonie, par le concile de Rheims, comme aussi avec les désordres et l'anarchie qui signalent cette époque de notre histoire, où les comtes et les marquis cherchent à consolider l'hérédité de leurs titres et de leurs bénéfices par l'empire de la force matérielle.

Quoi qu'il en soit, il est plus que probable que, nonobstant l'excommunication et l'anathème, la restitution ne fut pas complète; il y eut transaction. L'église avait des armes spirituelles, mais elle fut souvent obligée de recourir à la protection de ceux qui pouvaient disposer des armes temporelles, en cédant ordinairement, sous le titre d'inféodation, une partie de ses biens, pour s'assurer la libre possession de ceux

qu'elle conservait. Ainsi, la bulle de 1049 reconnaît comme dépendance de la terre de Maynal, appartenant à l'archevêque de Besançon, la perception de toutes les dîmes (*cum omnibus decimis*), et il est constant que l'aumônier de Gigny, prieur et curé primitif de l'église, ainsi que le curé qui était chargé de l'administration de cette paroisse, ne percevaient qu'une portion de ces mêmes dîmes. D'autres concessions furent sans doute faites aux usurpateurs. Il y avait un château à Maynal, et le seigneur, quoiqu'exerçant la haute justice, et ayant fourches patibulaires et carcan, reconnaissait pour suzerain le seigneur de St-Laurent, qui anciennement était de la maison d'Antigny, branche de la puissante maison de Vienne, et qui plus tard passa aux princes de Châlon.

Lorsque les seigneurs de St-Laurent inféodèrent la seigneurie de Maynal, ils se réservèrent, pour marque de leur suzeraineté, le droit de garde à Maynal, et spécialement la garde du pré du Breuil, qui appartenait au prieuré, avec pouvoir d'y faire tenir les assises et d'y percevoir des amendes, le tout pendant trois jours seulement, savoir : la veille, le jour et le lendemain de l'Ascension.

M. Gaspard nous apprend que le prieur de Maynal avait le patronage de l'église dudit lieu, de celles de Beaufort et de Flacey, deux paroisses contiguës à la paroisse de Maynal; qu'il avait, par suite, la nomination des curés de ces trois paroisses, et qu'il percevait des dîmes sur chacune d'elles.

Les bâtiments du prieuré, vendus en 1791, existent encore à côté de l'église, tels qu'ils étaient lors de la

vente. Il y a une vaste cour fermée ; la porte d'entrée est dans une tour carrée qui, avant la révolution, était surmontée de deux girouettes, signe de la puissance féodale du prieur. Les armes de cette seigneurie particulière étaient taillées en relief dans une pierre placée au-dessus de la porte; elles ont été mutilées pendant la révolution. Le prieur avait la moyenne et basse justice sur une partie du territoire. Une portion assez considérable du village, appelée chez les Buchot, était occupée par les sujets mainmortables du prieuré. Ils furent affranchis, moyennant diverses redevances, par un traité du 26 novembre 1611, passé dans la maison prieurale, devant les notaires Buchot, Pagot et Brégaud; il fut précédé d'une délibération capitulaire et d'une autorisation de Fernand de Longwy, dit de Rye, archevêque de Besançon, et prieur commandataire du prieuré de St-Pierre de Gigny, donnée en son château de Vuillerfans, le 2 septembre. Il fut suivi d'une approbation de Claude de Guise, abbé et chef général de tout l'ordre de Cluny, donnée en son château de Lordon, le 3 mars 1612; et enfin d'une homologation par Jacques Mercier, docteur ès droits, lieutenant-général au bailliage d'aval, siége et ressort de Montmorot, le 6 avril 1612.

Les habitudes populaires subsistent souvent après que la cause de leur existence a cessé. J'ai vu les filles du quartier des Buchot revenir coucher chez leurs parents, le premier jour de leurs noces. Elles n'allaient habiter chez leur mari que le lendemain. Elles remplissaient ainsi, sans s'en douter, un devoir féodal auquel elles n'étaient plus soumises depuis l'af-

Digitized by Google

franchissement de 1610. L'art. 8 du titre de la mainmorte, qui est le 15e des coutumes générales de la Franche-Comté, dispose en ces termes : « En lieu de « mainmorte, la fille mariée, en son partage, peut « retourner pour avoir et recouvrer son partage ou « provision des biens de père ou de mère, pourvu « qu'elle retourne gésir la première nuit de ses noces, « en son meix et héritage. »

Le prieuré avait, outre les cens et autres redevances, cinq hectares de vigne, en deux clos, dont l'un existait à côté du prieuré, deux hectares de pré au pré du Breuil, et un bois sur la montagne.

Nous avons cru devoir rapporter, sans interruption, les différentes translations de l'église de Maynal et des propriétés qui en dépendaient. Nous allons revenir à la dissertation insérée dans l'ouvrage *Acta sanctorum*.

La bulle de saint Léon confirmait Huges Ier dans la propriété d'une terre ayant des serfs, des champs, des prés, des vignes, des bois; elle était appelée *Metenacum*, et dans son église reposait un saint du nom de Claude (*Claudus*). Où était cette église ? On fouilla dans les anciens catalogues des bénéfices ecclésiastiques du diocèse de Besançon, et on trouva dans l'un d'eux la mention du prieuré et de l'église de Meynau, dont le patron est un certain *saint Claude*. Cette église était dans le doyenné de Lons-le-Saunier, à la distance d'environ deux lieues du monastère de Gigny; son prieuré dépendait de ce monastère et entrait dans la dotation de l'aumônier. (*Reperio in catalogo beneficiorum bisuntinæ diocesis, sub decanatu Ledonensi, prioratum et ecclesiam de Meynau, cujus patronus*

quidam S. Claudius. Hoc tantum catalogus. Distat hic prioratus à Gigniàcensi monasterio cujus est membrum leucis horariis circiter duabus, et nunc unitus est officii elemosinarii Gigniacensis.)

On a fait des recherches, on a demandé des renseignements aux habitants. Tout ce que l'on a obtenu d'eux, c'est que depuis les temps les plus reculés, on conservait dans leur église, et dans une châsse dorée, plusieurs ossements d'un corps humain qu'on tenait pour être ceux d'un certain Claude, martyr; qu'ils ne connaissaient pas le temps ni le lieu où il avait été martyrisé, ni même l'époque où ses reliques avaient été apportées à Maynal, mais qu'ils célébraient sa fête le dimanche qui suivait la nativité de saint Jean-Baptiste. (*Re diligenter perquisità ab indigenis, comperimus in ejus ecclesia ab antiquissimis temporibus in lipsanotheca deaurata post omnem memoriam asservari ossa quamplurima corporis humani quæ Claudii cujusdam martyris affirmant. Interrogati de die festo sui patroni, deque loco vel tempore martyrii aut translationis huic si ignorari profituitur; sed Claudium suum martyrem colere quotannis, dominicâ die quæ S. Joannis-Baptistæ sequitur nativitatem.*)

Ces renseignements, recueillis dans la paroisse de Maynal, étaient en harmonie avec l'énonciation de l'ancien catalogue du diocèse, que le patron de l'église était un saint du nom de Claude ; on y trouvait en outre qu'il était honoré comme martyr, et que sa fête se célébrait le dimanche qui suivait celle de saint Jean-Baptiste, mais il n'en résultait aucune indica-

Digitized by Google

tion sur le lieu où ce saint Claude avait été martyrisé, ni sur l'époque de son martyre. Sur ces deux points importants, les auteurs de la dissertation s'égarent dans le vaste champ des conjectures, et ils adoptent, comme étant la conclusion la plus probable, à raison du peu d'éloignement des localités, que ce saint personnage pouvait être un des nombreux martyrs de la ville de Lyon. Nous devons être étonné que lorsque les habitants de la paroisse furent interrogés, ils ne parlèrent pas de la bannière qu'on porte à la tête des processions. Il est vrai que celle dont on se sert aujourd'hui n'existait pas encore, puisqu'elle ne date que de 1763 ; mais le tableau peint sur toile, encadré dans cette bannière, n'a pu être fait que sur une bannière plus ancienne. C'est là un monument traditionnel, et l'un des plus intéressants à consulter, quand on cherche quel est le patron de la paroisse de Maynal.

Le patron est peint en pied sur ce tableau, dans l'attitude d'un homme qui invoque le ciel; de l'un des angles du tableau partent des rayons de lumière, dirigés sur sa figure; il tient de la main droite un marteau, comme s'il était disposé à s'en servir immédiatement, et de la main gauche un ciseau; à côté de lui est un buste de la couleur du marbre blanc. Il est impossible, à la vue de ce tableau, de ne pas reconnaître qu'on a voulu peindre un sculpteur. Eh bien ! dans plusieurs Vies des saints, on trouve un saint Claude, sculpteur, martyrisé avec quatre autres artistes de la même profession, sous Dioclétien, pour avoir refusé de faire des statues de fausses divinités, et confessé leur foi en Jésus-Christ. On célébrait leur fête le même jour que celle des quatre couronnés, le 8 novembre.

Dans un ouvrage intitulé : *Usuardi martyrologium quo romana ecclesia ac permulæ aliae utuntur, cium additionibus ex martyrologus romanæ ecclesiæ et aliarum, potissimum Belgii, ex armatatione anctorum qui de sanctorum vitâ, confessione vel martyrio scripserunt. Opera Joannis molani lovaniensis, lovanii sacræ theologiæ professoris. Lavanii, apud Hierossimum Willacum, sub signo diamanti. Anno* 1573. On lit : 8 novembre. — *Romae. Via Lavicuna. Passio sanctorum martyrum Claudii, Nicostrati, Simphoriani, Castorii, atque Simplicii qui cum essunt insignes artifices et in lapidibus marmoriis imagines sculpere super omnes artifices nossent, et quod falsos deos adorare renuerunt, primò in carcerem missi. deinde scorpionibus gravissime sunt caesi, sed cùm a Christi fide mutari non possent, jussi sunt a Diocletiano, in medio mari precipites dari. De quinque martyribus et quatuor coronatis latius Beda et Ado ex eorum ms. gestis.*

On ne peut pas, d'après les documents ci-dessus cités, mettre en doute l'existence d'un martyr portant le nom de Claude ou en latin de *Claudus* ou *Claudius*, ce qui doit également se traduire en français par le nom de *Claude* ; il en résulte également la preuve que ce saint martyr était un sculpteur.

Comment son nom s'est-il altéré et changé en Clou, Cloud ou Cloux. Nous croyons que l'altération a commencé par le nom latin.

On lit dans un registre des actes de baptême, commencé en 1622, l'acte suivant : *Joannes filius Joannis Mical* dit filot *et Claudiæ Baidier ejus ex oris de*

Maynal baptizatus fuit die festo sancti Clodii vigesima nona junii 1636, *et fuit patrinus, etc.* Or, le 29 juin 1636 était le dimanche après la fête de saint Jean-Baptiste, jour où l'on a toujours célébré la fête de Maynal.

Une ordonnance du frère Reginaldus de Vaulx, humble provincial de l'ordre de la bienheureuse vierge Marie du Mont-Carmel, pour la province Narbonnaise, dont faisaient partie les duché et comté de Bourgogne, rendue à Lyon le 20 janvier 1649, dit : *Revalidamus, confirmamus, et si opus est de novo instituimus in ecclesia parochiali sancti Clodii* de Ménal, *diocesis bisuntinensis, in altari sanctæ Mariæ V. de Monte-Carmelo dicuto, etc.*

Une bulle du pape, donnée à Rome, le 7 avril 1748, confère à André Bachod le titre de curé de l'église *sancti Clodii* de Maynal, sur la résignation de François, Bachod.

Au bas d'un tableau qui forme le rétable de l'autel de la sainte Vierge, on lit l'inscription suivante dont nous conservons l'orthographe: « Le dix-huitième jour « du mois d'avril 1621, la confrérie de Notre-Dame du « Mont-Carmel, a été érigée en l'église porochiale de « Monsieur *St-Clod* de Mainal, en l'honneur de la- « quelle les confrères d'icelle ont faict faire à leurs « propres frais, le présent tableau, l'an 1626. »

Ainsi, dans la bulle de 1649, le saint dont les reliques reposent dans l'église de Maynal est nommé *Claudus* ; dans l'ancien catalogue des bénéfices du diocèse de Besançon, ce même saint est nommé *Claudius*; l'un et l'autre de ces mots latins doit être, en

français, traduit par celui de *Claude*, mais en 1636, on n'écrivait plus ni *Claudus*, ni *Claudius*, mais bien *Clodius*. On retrouve ce dernier nom dans la bulle de 1748.

Il est à croire qu'en 1626 le nom du patron s'écrivait déjà en latin *Clodius*, et que l'auteur de l'inscription placée en cette même année au bas du tableau de la sainte Vierge, a cru pouvoir traduire ce mot latin par celui de *Clod*. Cependant, lors des recherches faites à Maynal sur le patron de la paroisse, par ceux qui ont concouru au grand ouvrage *Acta sanctorum*, on y savait que le patron était un certain saint Claude, martyr (*quidum sanctus Claudius*), mais on ne savait ni où il avait été martyrisé, ni l'époque de son martyre, ni celle de sa translation; en un mot, on ignorait absolument ses actes. Cette ignorance a contribué pour beaucoup, nous n'en doutons pas, à l'altération de son nom. Si on l'eût connu, on le lui eût conservé intact. A cette ignorance est venue se joindre la prononciation des habitants; dans leur patois, ils prononcent ainsi le nom de Claude, *Lïaudou*, ne faisant pas sentir le *C*, qui commence le nom de Claude. Quant à leur patron, ils le nomment saint *Cliou*, en faisant à peine sentir le C. Il n'est pas étonnant que des curés et des vicaires, se succédant dans l'administration de la paroisse, et ne sachant rien de l'histoire du patron de leur église, l'entendant appeler *Clioud*, nom qui dans ce patois s'applique aux clous que fabriquent les cloutiers, aient nommé ce patron *Clou*, *Cloud* ou *Cloux*.

Les reliques de ce saint existaient, d'après la dissertation des auteurs d'*Acta sanctorum*, depuis un temps qui surpassait la mémoire des hommes vivant alors,

Digitized by Google

dans une vieille châsse dorée. Cette châsse subsiste encore. Elle était en état de ruine en 1691. A cette époque, *noble et révérend sieur Messire Eleonord de Belot, grand prieur de la royale abbaye de Gigny, et en qualité d'aumônier de ladite abbaye, prieur de Mesnal et curé primitif de l'église dudit lieu*, supplie *l'illustrissime et révérendissime archevêque de Besançon, prince du saint Empire, de lui permettre de tirer d'une vieille châsse mal ornée les reliques de saint Cloux, patron de ladite église, pour les y replacer après que ladite châsse sera dorée, et en l'état qu'il prétend la mettre*. Cette permission fut accordée le 15 avril 1691. — M. Besançon, curé actuel de Maynal, a fait dorer de nouveau cette même châsse très-vermoulue. Elle a une hauteur de 839 millimètres, ou deux pieds sept pouces ; elle a une largeur de la même dimension; sa profondeur est de 325 millimètres, ou un pied. Elle est ornée de huit niches en ogive, dont trois sur chacun des grands côtés, et deux sur chacun des petits côtés. Chacune de ces niches contient une statuette. On reconnaît aisément celles de la sainte Vierge, du saint patron, de saint Antoine, de saint André, de saint Jean l'évangéliste et de sainte Barbe ; on ne connaît pas les personnages qu'on a voulu représenter par les deux autres statuettes, dont l'une est un militaire, coiffé d'un casque et appuyé sur une longue épée. Cette châsse est solennellement portée en procession, par quatre jeunes gens, le jour de la fête patronale et le jour de l'octave de cette fête; elle est exposée, pendant toute la durée de cette octave, encore aujourd'hui, et beaucoup plus autrefois. Il n'était point de mère qui

ne fît passer son nouveau-né sous la châsse, pour le faire croître en force et en sagesse. Nous avons lu dans plusieurs actes de baptême, sur l'ancien registre dont nous avons parlé, qu'on dédiait l'enfant à saint Claude (*dicatus ou dicata sancto Claudio*). Nous ne doutons pas que ce ne fût au patron de la paroisse, qui y était bien plus anciennement connu que saint Claude, archevêque de Besançon, dont le culte n'a été établi dans le diocèse qu'au commencement du 15e siècle.

Terminons ce qui se rapporte au patron de notre église. Il n'y a point de saint Clou, martyr et sculpteur, mais il y a un saint Claude, martyr, et qui était sculpteur. Le patron de l'église est nommé *Claudus* dans la bulle de 1049, *Claudius* dans un ancien catalogue des églises du diocèse de Besançon, *Clodius* dans les anciens registres de baptême et dans une bulle de 1748; il est sculpteur. Nous croyons qu'on ne peut pas douter sérieusement de l'identité de ce patron avec saint Claude, sculpteur, martyrisé sous Dioclétien. C'est un grand pape et un grand archevêque qui ont constaté la présence de ses reliques dans l'église de Maynal; rien n'est donc plus authentique. Ces reliques sont dans notre vieille châsse. Ce n'est pas d'un saint inconnu dont ces deux pontifes n'ont fait qu'une simple mention; ils l'eussent mieux caractérisé, s'il eût été nécessaire. Mais saint Claude, martyr et sculpteur, était inscrit dans les plus anciens martyrologes. On ne pouvait pas le confondre avec saint Claude, archevêque de Besançon, dont le culte n'a été introduit dans le diocèse de Lyon qu'au quatorzième siècle, et dans celui de Besançon au quinzième.

Digitized by Google

Nous connaissons à présent quel est le patron de l'église de Maynal, revenons à l'ancienneté de cette église.

Elle existait évidemment en 1049. Elle n'avait pas été bâtie pour y déposer les reliques de saint Claude, parce que s'il en eût été ainsi, elle aurait été placée sous l'invocation de ce saint martyr. Mais nous lisons dans l'histoire de l'église de Besançon, par M. Dunod de Charnage, tome 2, page 430: « Mainal, église paroissiale, sous le titre de saint Clou, auparavant sous celui de saint Denis. » M. Dunod avait, pour la confection de son ouvrage, nécessairement consulté avec soin les archives de l'archevêché. Il faut donc tenir pour constant qu'avant d'avoir saint Claude, martyr, pour patron, l'église de Maynal était placée sous l'invocation de saint Denis.

Il nous paraît très-vraisemblable qu'on n'a pas formellement dépossédé saint Denis du patronage de l'église de Maynal, mais que les reliques d'un saint martyr y ayant été apportées, ayant été placées dans une châsse exposée à la vénération des fidèles, sa fête ayant été solennisée un jour particulier de l'année, où ses reliques étaient portées en procession avec autant de pompe qu'il était possible d'en déployer, ce nouveau patron aura ainsi été substitué dans l'esprit des fidèles, dans un temps plus ou moins long, au patron primitif qu'on aura fini par oublier. Avant la révolution, la fête patronale de Maynal amenait dans ce village un grand nombre d'étrangers, et spécialement de la Bresse châlonaise et de la Bresse savoyarde, qui venaient faire des offrandes au saint patron pour être guéris ou préservés de la fièvre et d'autres maladies.

Digitized by Google

On doit conclure de ce que cette église a eu un autre patron, avant qu'elle ne possédât les reliques de saint Cloud, que son établissement remonte à une époque antérieure à 1048.

Il est une autre circonstance qui dépose de l'ancienneté de l'église de Maynal. Elle était restée dans le domaine immédiat des archevêques de Besançon. Les paroisses s'étaient distribuées sous la direction des évêques ; celles qu'ils s'étaient réservées devaient dater d'une époque contemporaine ou voisine de la distribution ou de l'établissement des autres.

Cette église est placée sur un lieu élevé. On recherchait, dans les temps anciens, cette position pour les églises. D'après plusieurs auteurs, l'usage des cloches n'aurait pas eu lieu pour le service divin, avant 972, sous le pape Jean XIII. Une certaine tradition, dont nous ne nous portons pas garant, tendrait à faire croire que des feux avertissaient ceux qui ne pouvaient y assister, des actes les plus essentiels des offices, tels que *l'élévation*, *la bénédiction*, les chants du *Gloria in excelsis* et du *Magnificat*. Indépendamment de ce motif, l'église était la maison de Dieu, vers laquelle les fidèles devaient élever leur cœur.

Quand les archevêques possédaient cette église, ils la faisaient desservir par un ou plusieurs prêtres ; il a dû en être de même après qu'elle eût été cédée au chapitre de St-Etienne. Les moines de Gigny, en étant devenus propriétaires, l'ont sans doute fait desservir par quelques-uns d'entre eux qui habitaient le prieuré; mais étant devenus très-riches, et ne recevant plus que des personnes nobles, ils auront, en conservant le patronage et le titre de curé primitif, substi-

tué un curé ou chapelain, auquel ils auront cédé une portion des dîmes.

Le prieur de l'église de Maynal percevait, comme nous l'avons déjà dit, la dîme sur les trois paroisses contiguës de Maynal, Flacey et Beaufort, et nommait les curés de ces paroisses. On peut, avec grande probabilité, conclure de cette suprématie du prieur sur les églises de Beaufort et Flacey, qu'il n'y avait eu d'abord qu'une seule église, mais que les populations s'augmentant, on avait successivement établi les deux autres.

Nous ne prétendons pas que l'église actuelle soit celle qui existait avant 1048, mais les fondations d'une église plus ancienne ont été découvertes dans l'enceinte de l'église actuelle, lorsque M. le curé Besançon a fait abaisser le pavé de l'église, pour les additions importantes qu'il y a su établir avec une rare intelligence.

Discours prononcé dans la séance publique du 29 décembre 1852 par M. Bigueure, juge de paix du canton de Bletterans, sur l'emploi de la chaux dans les travaux agricoles.

AGRICULTURE.

L'agriculture ne doit pas être oubliée dans les travaux de notre Société. Faire connaître les instruments qui abrégent ou diminuent la peine des travailleurs; signaler les méthodes de culture peu connues ou perfectionnées qui augmentent la fertilité du sol,

tel est le but où doivent tendre en partie nos efforts. C'est pour ce motif que vous avez nommé une commission des recherches. Membre de cette commission, je viens vous entretenir un instant des avantages de la chaux, employée comme amendement dans les terres arables. Ce procédé n'est pas nouveau, il est connu et pratiqué dans beaucoup de localités, où il devient une source de richesses agricoles. Malheureusement il n'est pas en usage parmi nous. J'ai appris seulement depuis notre dernière réunion qu'un propriétaire, dans les environs de Louhans, en avait fait l'essai sur un domaine en ruine, et que l'expérience avait produit des résultats avantageux. Pourquoi n'introduirait-on pas cet amendement dans le Jura, où nous avons tant de cultivateurs à aider, et tant de terrains dont on peut augmenter la fertilité? Un de nos honorables compatriotes, M. de Vente, receveur particulier des finances à Château-Gonthier, nous écrit des merveilles sur la culture du département de la Mayenne, dont la prospérité croissante est due à l'emploi de la chaux. Ce département était, il y a trente ans, très-arriéré sous le rapport des céréales. Des terrains stériles, des landes assez vastes attestaient tout à la fois la pauvreté du sol et l'ignorance des cultivateurs. Le chaulage, introduit par M. de Mérode, a opéré une révolution complète dans la culture, et dans les mêmes terres qui ne produisaient qu'un peu de seigle et de sarrasin, le cultivateur aujourd'hui obtient par trente-cinq ares de terre, trente-six doubles-décalitres de blé, et jusqu'à cinquante doubles-décalitres dans les fonds de première qualité : produit égal, s'il n'est pas supérieur, à

Digitized by Google

celui des terres privilégiées de nos meilleures contrées. Ces faits sont constatés par une longue expérience, et d'ailleurs beaucoup d'autres départements peuvent, comme celui de la Mayenne, fournir les preuves d'aussi beaux résultats.

Quelles sont les terres où la chaux convient ?

Quel est le meilleur mode d'emploi ?

Telles sont les deux questions que nous allons parcourir rapidement. Pour décider la première question, il est important de connaître quel genre d'action la chaux exerce dans la culture. Ce n'est pas un engrais tel que le fumier ou le terreau, dont les plantes aspirent les parties propres à la nutrition ; la chaux agit plutôt comme amendement, c'est-à-dire, comme entrant dans la combinaison des principes élémentaires qui constituent un sol fertile. Elle aide à l'action de la chaleur et de la lumière solaire, qui pénètrent plus facilement la couche végétale. Elle favorise le développement et la propagation des gaz fertilisateurs, en rendant la terre plus meuble et en augmentant sa porosité. La chaux, en un mot, paraît agir en agriculture comme agissent en chimie les corps primitifs, qui, employés à décomposer des substances, forment des corps secondaires appelés ensuite à jouer un rôle important dans les sciences et les arts. La chimie au surplus a constaté en quotité remarquable la présence du carbonate de chaux dans la composition des terres fécondes; la nature indique donc elle-même le procédé, et c'est pour suppléer à ce qui manque dans le sol, que le cultivateur doit ajouter l'amendement utile à la végétation. Ainsi, dans les terrains calcaires, la chaux ne sera em-

ployée qu'à faible dose, pour suivre une augmentation progressive dans les terres sablonneuses, légères, fortes, argileuses. C'est d'ailleurs au cultivateur à faire des essais sur un espace restreint, afin d'étudier les résultats, et de rectifier par la pratique ce qu'il y aurait de trop absolu dans la théorie. Seulement, on a constaté que dans les terres humides la chaux est sans résultats; l'eau en neutralise l'effet.

Quant à la manière de l'employer, elle varie suivant les localités ou les habitudes. En Angleterre, les chaulages se font ordinairement sur une grande échelle et avec prodigalité, pour ne plus être renouvelés qu'à des intervalles très-éloignés. Mais dans les meilleures cultures, on suit les assolements, en employant la chaux tous les deux ou trois ans sur les terres qui doivent porter des céréales. C'est la méthode de la Mayenne, dont nous étudions la culture, et voici l'usage indiqué par un bon cultivateur sur des notes qui m'ont été communiquées par M. Meynier, maire de Bletterans. Prenons pour base de l'opération la surface de trente-cinq ares, mesure ordinaire de notre pays, c'est-à-dire le journal.

Pendant l'hiver on réunit en tas allongés en forme de tombe les terres des fossés, des mares, ou d'autres bonnes terres, celles en un mot qui contiennent le plus de parties d'humus ou de terreau ; on y ajoute pour neuf ou dix voitures de terre, deux ou trois voitures de fumier, suivant les ressources du cultivateur; on étend le fumier sur la terre, on mélange la matière de manière que le fumier soit bien incorporé dans le terreau; on laisse mûrir le tout jusque vers le mois de

juin ou de juillet, époque à laquelle on ajoute huit ou dix hectolitres de chaux. On ouvre, à cet effet, un sillon de 40 centimètres environ de profondeur où l'on dépose la chaux qu'on recouvre de terre. On choisit un temps non pluvieux, afin que la chaux se réduise lentement en poudre et non en pâte. Au bout de sept ou huit jours, on fait avec la pelle un premier mélange, qu'on renouvelle quinze jours après ; on répand alors le comport sur le sol avec un labour peu profond, de manière que la chaux reste toujours autant que possible dans le milieu de la couche végétale. Mais il est essentiel de la couvrir par un labour avant qu'elle n'ait reçu la pluie, qui, en la réduisant en pâte, en détruirait l'action. Au surplus que le cultivateur ne se décourage pas, s'il voit ses essais non couronnés de succès la première année; l'effet de la chaux est quelquefois tardif, mais il dure dix ou douze ans, ce qui est un ample dédommagement des avances. Une expérience d'ailleurs digne du plus grand intérêt, et faite depuis peu par un homme dont le nom est cher à l'agriculture comme aux sciences, arrive à l'appui de la méthode dont il est question. M. Boussingault vient de démontrer, dans un rapport à l'Académie des sciences, que c'est dans l'acide carbonique contenu dans le sol, et non pas dans l'acide carbonique de l'atmosphère, qu'il faut chercher la principale source du carbone assimilé par les plantes. L'emploi simultané des fumiers et de la chaux tend donc à augmenter le foyer du gaz acide carbonique, et par conséquent à donner aux plantes une plus grande puissance d'assimilation des principes utiles à la végétation. Il est

inutile d'ajouter que par ce procédé on obtient de bons succès pour les prairies artificielles. Tel est, Messieurs, le rapport, que vous m'avez demandé dans votre dernière séance, que je m'empresse de vous apporter. C'est aux propriétaires qui sont dans l'aisance à faire les premiers essais, afin que le cultivateur peu avancé marche avec plus de sécurité dans la voie qui lui sera tracée. Vous connaissez la ténacité de la routine. Voilà pourquoi l'exemple est nécessaire. Joignons donc l'exemple aux conseils et l'action d'être utile à l'agriculture, autant qu'il nous est possible. Qui mérite mieux notre intérêt que cette classe de travailleurs, que les cultivateurs, qui, au milieu de leurs peines, se sont toujours montrés les amis sincères de l'ordre; qui, dans toutes les circonstances où la patrie a été en souffrance, ont prouvé par leur bon sens et leur patriotisme qu'ils étaient les plus fermes soutiens du pays, qu'ils formaient enfin l'angle le plus solide de l'édifice social?

Digitized by Google

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

BONJOUR, J.-F.,

CHIMISTE,

Né à Onglières, près Nozeroy (Jura), le 12 décembre 1754, mort commissaire des salines de l'Est, à Dieuze, en Lorraine, le 24 février 1811,

Par son neveu BONJOUR, Jacques,

Géologue à Sirod (Jura), membre des sociétés d'Émulation du Jura et du Doubs.

> Le renom de chaque citoyen qui a rendu quelque service à la chose publique est une des propriétés les plus précieuses de son pays. Il y met en estime le genre de mérite qui l'a distingué ; il fait naître les imitateurs ; il est une semence de généreuse émulation.
>
> (Thurman, *Vie de Gagnebin*. 1851.)

Bonjour (François-Joseph) naquit le 12 décembre 1754, à la grange des Combes, près Nozeroy (Jura). Ses premières années se passèrent sous le toit de son père, très-honnête cultivateur. Deux de ses oncles, l'un recteur et l'autre familier de l'église de Miéges, paroisse la plus ancienne et la plus étendue de cette région des montagnes, remarquèrent dans leur jeune neveu une intelligence précoce et de l'aptitude aux sciences. Ils dirigèrent ses premières études dans le but de lui faire embrasser l'état ecclésiastique. Sous leur enseignement, aussi bienveillant qu'éclairé, il ter-

mina ses classes latines et se rendit au séminaire de Besançon, afin d'y étudier la théologie. Dans ces temps de simplicité chrétienne et de croyance religieuse, la seule ambition des cultivateurs du val de Miéges jouissant d'un peu d'aisance, était de placer un de leurs enfants dans le clergé.

Entraîné par une attraction irrésistible dans le mouvement des idées qui s'opérait alors, et devant agrandir le domaine des sciences, Bonjour quitta le séminaire pour suivre le cours de médecine de l'Université de Paris, où il reçut le doctorat en 1781. Il pratiqua peu l'art de guérir. Doué d'une sensibilité trop vive pour l'exercice de la médecine, il se livra à l'étude de la botanique et de la chimie, sciences dans lesquelles ses progrès furent si rapides, qu'en 1783 il était démonstrateur au jardin botanique de la reine. C'est alors qu'il acheva un traité complet de botanique, dont le manuscrit n'a pu être retrouvé : il est probable que ce traité ne fut pas livré à l'impression.

M. Berthollet, médecin du duc d'Orléans, ayant connu et apprécié Bonjour, se l'adjoignit en qualité de préparateur en son laboratoire de chimie. Cette position le mit à même de concourir à toutes les expériences et découvertes de ce grand chimiste, parmi lesquelles je dois principalement signaler le blanchiment des toiles par l'acide muriatique oxigéné (acide hydro-chlorique).

Pendant les instants de relâche que lui donnaient les soins du laboratoire, il travailla à une traduction des *Affinités chimiques, ou Attractions électives*, sur le latin de la dernière édition de Bergman, qu'il publia

en 1788, après l'avoir enrichi de notes qui ajoutent beaucoup à l'intérêt de l'ouvrage.

Envoyé par M. Berthollet à Valenciennes, pour y faire en grand l'application du procédé nouveau pour le blanchiment des toiles, il était dans cette ville, lorsqu'elle fut assiégée par les Autrichiens, en 1793. Bonjour prit une part très-active à la défense de cette ville, d'abord en qualité d'artilleur et de bombardier ; puis ayant été blessé au bras gauche d'un éclat de bombe, il fut adjoint aux officiers de santé militaire, comme pharmacien, et contribua beaucoup à détruire les effets désastreux de la contagion typhique qui régnait dans les hôpitaux de cette ville, par l'usage des appareils désinfecteurs encore peu connus: ils furent inventés par son ami Guyton-Morveau. On sait que par ce procédé de purification de l'air, le chlore gazeux se dégage de l'oxide de manganèse et du chlorure de sodium mis en contact avec de l'acide sulfurique.

En reconnaissance des services et de la belle conduite de Bonjour au siége de Valenciennes, la commission des salpêtres le nomma son commissaire dans le district de Valenciennes, place qu'il remplit honorablement jusqu'à la fin de 1794.

Rentré à Paris, il fut nommé adjoint au professeur de chimie, à l'école centrale des travaux publics.

Initié aux savantes recherches de Cavendish et de l'immortel Lavoisier, qui posaient les fondements de la chimie pneumatique, il apporta modestement sa pierre à ce monument de génie dont Fourcroy fut l'historien le plus parfait. Dans ce même temps le ministre le désigna comme élève à l'école normale pour le

département de Paris. En 1795, il est appelé, par le ministre, au conseil d'agriculture. Deux ans après, le gouvernement le nommait son commissaire près les salines de l'Est, fonctions qu'il remplit jusqu'à sa mort. Ces établissements minéralogiques conservent encore une partie des améliorations qu'il y apporta. C'est lui qui a fait établir la belle fabrique de produits chimiques que l'on admire encore à Dieuze.

Le 17 fructidor an 9, le gouvernement le chargea de faire un voyage en Allemagne, pour y examiner les divers modes d'exploitation des salines et forges de ces contrées. Il fit ce voyage avec son ami Clais. Le compte-rendu de leurs observations doit se trouver dans les bureaux du ministère.

Bonjour, dont la modestie égalait le savoir, n'avait d'autre ambition que celle de faire servir ses connaissances à la prospérité de son pays. Son désintéressement était si grand, que durant les quatorze années qu'il remplit la charge de commissaire du gouvernement près les salines, il ne songea jamais à réclamer la récompense de ses utiles travaux et des améliorations qu'il eut le talent d'introduire dans cette administration ; jamais on ne le vit tirer avantage de l'amitié et de ses rapports avec les hommes les plus distingués par leur haute position et le mérite scientifique, tels que le premier consul, son frère Lucien, Berthollet, Monge, Chaptal, François de Neufchâteau, etc. Il fut toujours lié avec ses compatriotes, MM. Molard, oncle et neveu, du Conservatoire des arts et métiers.

En 1787, il envoya à la grange des Combes, à son frère, bien capable de le seconder dans ses projets

d'amélioration de la culture, des pommes de terre venant d'Amérique (L'auteur de cette notice en a déposé le catalogue de 43 espèces ou variétés à la bibliothèque de Dole, en 1814.), afin d'en multiplier les meilleures espèces dans cette partie des montagnes du Jura. Ce pays les a propagées par la culture, et se rappelle toujours avec reconnaissance le nom de l'homme modeste qui l'enrichit de ce précieux tubercule. Il envoya aussi, avec la manière de les cultiver, les graines de diverses plantes avec lesquelles il pensait agrandir le cercle trop borné de la culture de nos montagnes, et contribuer ainsi à leur prospérité agricole. Il y avait parmi ces plantes, la grande oseille, le lin de Riga, l'apocyn, différentes espèces de maïs, le hâtif surtout, le tralips, ou betterave d'Alsace, le rutibaga, ou chou-rave, maintenant d'une si grande ressource à ces montagnards depuis la maladie des pommes de terre ; et parmi les arbres résineux, il chercha à propager les plantations de mélèzes et pins, etc. Il aida beaucoup Girod-Sombardon, de Mignovillard, à introduire l'usage des prairies artificielles, qui depuis ont été généralisées au point de tripler le revenu territorial et les produits des fromageries, dont le revenu résume la prospérité agricole de nos montagnes. Le souvenir de ces deux bienfaiteurs, dévoués au progrès de l'agriculture de leur pays natal, se perpétue sous les toits du val de Miéges.

La vie de Bonjour a été si remplie par l'exécution de grands travaux, qu'il a livré peu d'ouvrages à l'impression. Il préféra réaliser ses vues d'amélioration, plutôt que de les déposer dans des pages souvent stériles.

On n'a connu jusqu'à présent que le *Traité de botanique*, la *Traduction des Affinités chimiques*, indiqués plus haut, et peut-être des notes à la traduction de l'anglais de l'*Essai sur le Phlogistique*, de Kirwan, un vol. in-8°, Paris 1788. Cet ouvrage est déposé à la bibliothèque de la société d'Émulation du Jura avec le portrait de Bonjour et quelques autres ouvrages.

Le traité des affinités chimiques a été déposé à la bibliothèque de Dole avec quelques manuscrits.

Lorsque Bonjour se disposait à prendre un peu de repos dans son pays natal, au milieu de la famille de son frère, avec l'intention d'y perfectionner l'agriculture de ces montagnes, autant par l'exemple que par ses conseils, il fut frappé d'apoplexie, le 14 février 1811. Cette mort imprévue l'enleva à sa famille, à ses amis et à la société. Il mourut à Dieuze, lieu de sa résidence habituelle, environné de l'estime et des regrets de ceux qui l'ont connu.

Il aima toujours l'agriculture, qu'il regardait comme le travail le plus utile à l'Etat et à la famille. Si à son âge de 56 ans il eût pu réaliser son projet de retraite, sa présence au milieu de ses compatriotes, dont il était aimé et respecté, aurait amené, pour son pays d'affection, les résultats les plus avantageux sous le rapport de l'industrie agricole et du bien-être général.

Sirod, le 10 mai 1852.

VEAU A DEUX TÊTES,
né à Cressia, le 8 Mars 1852.

Digitized by Google

Digitized by Google

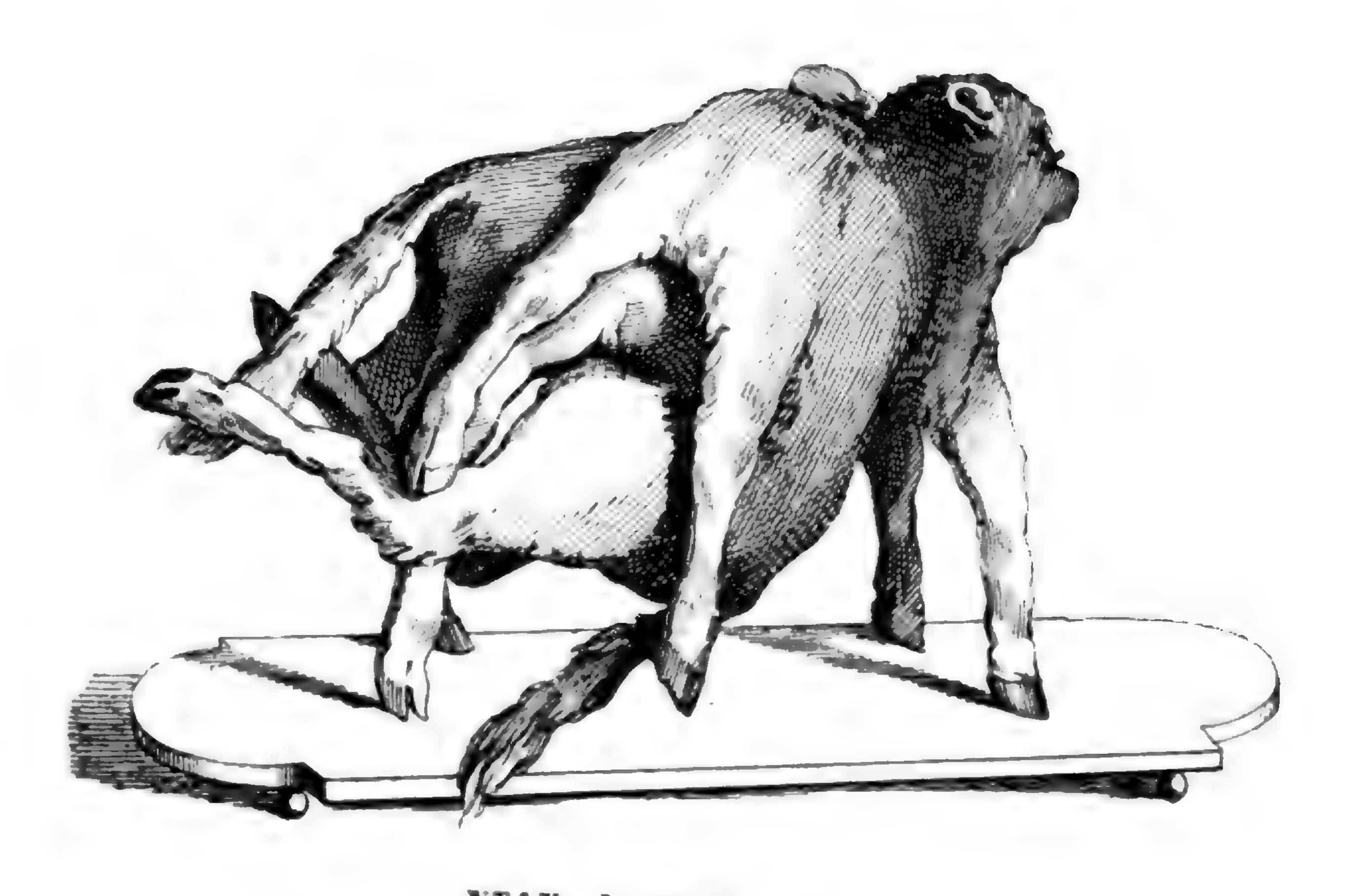

VEAU A DEUX CORPS,

né à Blye, au mois de Mars 1852.

Digitized by Google

RAPPORT DESCRIPTIF

RÉDIGÉ PAR M. ROYDOR, ARTISTE VÉTÉRINAIRE, A LONS-LE-SAUNIER,

Sur un veau à deux têtes, et un autre avec deux corps, nés au mois de mars 1852.

Veau à deux têtes, né à Cressia, le 8 mars 1852.

Une vache de huit ans, élevée dans le pays, de taille moyenne, appartenant à un cultivateur de Cressia, canton d'Orgelet (Jura), a mis bas, le 8 mars 1852, d'un veau du sexe femelle, qui présente un seul corps et deux têtes. Ce veau était à terme, il était dans un bon état d'embonpoint. La vache n'avait été couverte qu'une seule fois.

La parturition a été très-laborieuse. Les pieds de derrière se sont présentés les premiers, ils sont sortis ainsi que le corps facilement, et jusque-là, le corps était vivant; ce n'est que quand les deux têtes se sont trouvées, ainsi que les deux pieds de devant, engagés dans le bassin, qu'il y a eu une grande difficulté pour l'arracher; il a fallu les efforts de sept hommes, tirant de toutes leurs forces pendant vingt minutes, pour faire effectuer le part.

C'est pendant cet espace de temps que le veau est mort, ayant été étouffé au passage. Le cordon ombilical s'étant rompu de suite, et les cavités nasales étant dans la partie postérieure de la matrice, il n'a pu respirer.

Ce veau pesait vingt kilogrammes, il avait six dents à chaque mâchoire inférieure et était très-bien constitué. Le cou se divisait en deux dans la partie moyenne;

la quatrième vertèbre cervicale n'avait qu'une articulation à sa partie postérieure, et en avait deux dans sa partie antérieure; cette vertèbre était beaucoup plus longue que les autres et beaucoup plus grosse à la partie antérieure ; dans cette même partie, le cou se divisait en deux qui ne se touchaient pas, ni les deux têtes. Le tout est bien symétrique, seulement la tête droite est légèrement plus grosse que la gauche, surtout au front.

J'ai assisté à l'autopsie de ce veau avec plusieurs médecins. Cette opération a été faite avec beaucoup de soins par M. le docteur Verpillat, président de la Société d'Émulation. La cavité abdominale n'offrait rien de remarquable; tous les viscères étaient sains et comme dans un autre veau, si n'est que les deux œsophages se réunissaient seulement après avoir traversé le diaphragme, à deux centimètres en arrière, et à trois centimètres avant de pénétrer dans la panse. J'avais préalablement introduit deux petites branches de saule dans chaque pharinx, et toutes deux, sans efforts, sont arrivées par le même orifice dans la panse.

Cavité thorachique. — Il n'y avait qu'un seul cœur, un seul *médiastin*, mais il y avait deux poumons ; le droit était plus volumineux que le gauche, il avait trois lobes; le gauche, qui était très-petit, n'en avait qu'un. Les deux trachées-artères n'étaient point réunies, elles allaient chacune dans un poumon, à l'entrée desquels elles se bifurquaient en deux branches comme dans tous les autres poumons.

Je pense, d'après ce que j'ai observé, que si ce veau n'eût pas été étouffé à son passage, il aurait pu vivre et s'alimenter naturellement.

La vache n'a pas été malade et vit encore.

Digitized by Google

Veau à une seule tête et à deux corps, né à Blye, le 24 mars 1852

Une autre vache, également élevée dans le pays, de taille moyenne, âgée de six ans, appartenant à un cultivateur de Blye, canton de Conliége, a accouché, le 24 mars 1852, d'un veau ayant une seule tête et deux corps. Ces deux corps étaient du sexe féminin, ces veaux étaient petits et maigres; ils paraissaient à terme. Ils n'ont pu être extraits entiers ; la vache a été sacrifiée Les deux pieds de derrière, ainsi que la croupe du veau qui était sain, et du côté gauche à l'autre veau sortait à l'extérieur de la vulve. L'autre veau n'était pas apercevable au moment du travail, et ces pauvres paysans tiraient avec tant de force sur ces deux pieds, que le corps de ce veau s'est détaché au milieu du dos et a été arraché ; ils n'ont pu achever l'accouchement, et la vache a péri. Ce n'est qu'après l'ouverture qu'ils ont trouvé ce phénomène.

Ce veau n'a pu être ouvert, car il était tout en lambeaux, et le propriétaire, avant que de l'apporter, en avait extrait tous les viscères.

Ce veau a une seule tête, deux dos, deux croupes, huit jambes et deux queues. Les deux trains derniers sont divisés depuis le milieu du ventre; le poitrail d'un veau est sur le garrot de l'autre veau, etc. La tête est courte et très-grosse; il n'avait point de dents.

La vache n'avait été fécondée qu'une seule fois.

L'artiste vétérinaire déclare en outre qu'il a suivi avec attention l'empailleur dans ses préparations et son travail pour la conservation de ces deux phénomènes, et qu'il en témoigne toute sa satisfaction.

Lons-le-Saunier, le 1er avril 1852.

ROYDOR.

RAPPORT

De M. le docteur Harmorat,

Sur les deux veaux nés à Cressia et à Blye, en 1852.

Dans le mois de mars 1852, on présenta à la Société d'Émulation du Jura une monstruosité intéressante dont nous allons dire quelques mots. Nous voulons parler d'un veau à deux têtes, né quelques jours auparavant, dans la commune de Cressia.

On n'attend pas de nous une description détaillée du phénomène, et nous nous bornerons à exposer ce qu'il présente de spécialement intéressant. Nous voulons dire, la présence d'une double tête, d'un double cou, avec un double œsophage et une double trachée-artère venant se réunir chacun, comme les vertèbres cervicales voisines, en un même point et à une même hauteur. La bifurcation naissait, pour toutes les parties doubles de l'animal, à quelques centimètres au-dessus de l'estomac ; les artères et les veines distributrices du sang se montraient également doubles à cette hauteur. Tous autres détails anatomiques seraient sans intérêt et sans importance On peut d'ailleurs tout résumer dans cette phrase : le cou et la tête étaient doubles, l'animal, avec un seul corps, portait un double cou et une double tête.

Comment cet animal eût-il vécu de la vie extra-utérine, c'est-à-dire, de la vie ordinaire, après sa naissance, s'il n'eût péri pendant les difficultés de la parturition ? Eût-il, dans son jeune âge, tété de ses deux têtes, deux mamelles, et plus tard, eût-il brouté double. Tout porte à le croire, car l'animal était de tous

Digitized by Google

points parfaitement conformé. Aucun organe ne périclitait par difformité ou par insuffisance, et les deux têtes jumelles étaient toutes deux régulièrement et vigoureusement conformées. Si cette vie singulière se fût réalisée, on eût vu un fait peut-être unique dans son genre.

Si nous bornions là nos observations, nous n'aurions rempli que la moitié de notre tâche; car il ne suffit pas de provoquer l'intérêt et la surprise à l'occasion de cette prodigieuse et singulière manifestation de la vie animale. Les monstruosités étudiées au point de vue étroit de l'extraordinaire, de la rareté ou du pittoresque, ne seraient plus du domaine de la science. Elles ne relèveraient guère que d'un cabinet de singularités, et leur unique destination serait de provoquer la curiosité de foire en foire.

Mais les monstruosités révèlent toute une série de lois merveilleuses, et elles sont aussi admirables à étudier que l'organisation la plus régulière. Par les écarts mêmes dont elles sont la manifestation, elles font éclater la souveraine harmonie que la Providence a établie dans le moindre développement de tous les êtres animés.

Jusque dans ce qu'on croirait devoir appeler les erreurs et les aberrations de la force créatrice, on reconnaît le principe merveilleux de coordination et de sagesse qui dirige les croissances de la moindre fibre animale.

N'admirez-vous pas déjà, dans la monstruosité dont nous parlons, une remarquable et magnifique harmonie? Les deux têtes naissent à leur position naturelle,

et il n'y a ni déplacement ridicule, ni transposition nuisible de l'organe. Voyez donc comment ces deux œsophages, ces deux trachées se réunissent régulièrement pour se rendre à l'estomac ; voyez comment cette double trachée redevient unique pour desservir l'unique poitrine; voyez comment la veine cave et l'aorte, du fond des cavités où elles prennent naissance, se dédoublent pour porter leur part de sang dans les deux têtes. Quel ordre merveilleux dans un apparent désordre !

C'est que les monstruosités sont le produit de lois d'un ordre magnifique, troublé, détourné seulement de sa voie par les circonstances et les accidents de la vie.

Nous regrettons que les bornes de notre tâche ne nous permettent pas de montrer que les monstruosités peuvent, presque sans exception, se rapporter à l'excès du développement des organes ou à la pénétration mécanique et forcée des êtres vivants, les uns dans les autres. C'est ainsi que nous aurions vu que le bec-de-lièvre résulte de la non réunion des trois lobules distincts et séparés, qui forment les rudiments de la lèvre. Nous aurions vu ainsi que la cyclopie, c'est-à-dire l'existence d'un seul œil, résulte de l'arrêt de développement de l'os frontal, qui, dans l'état normal, tient les deux yeux séparés. Cette absence de l'os frontal laisse alors, par suite d'un rapprochement forcé, les deux yeux se réunir en un seul.

Le doublement des organes est encore une cause fréquente de monstruosité. C'est ainsi qu'on a vu des individus armés d'une double rangée de dents; c'est ainsi qu'il n'est pas rare de rencontrer des doigts surnuméraires aux mains et aux pieds.

Digitized by Google

Pour expliquer cette duplicature d'organes, il suffit de prendre pour point de départ ce qui se passe dans la production des dents. Plusieurs germes sont déposés dans chaque alvéole, et cela par une des lois magnifiques de la nature, qui veut que les germes soient partout surabondants, afin qu'ils puissent se remplacer les uns les autres à l'instant même de la destruction de quelques-uns d'entre eux.

Combien de fois ne voit-on pas plusieurs dents pousser simultanément sur un même point de la mâchoire, même à une époque de la vie où l'on n'avait plus lieu de l'espérer? Combien de fois une dent arrachée n'est-elle pas bientôt remplacée par une autre?

Cette fécondité des germes, que nous ne voyons guère se manifester chez l'homme que dans les dents qui ornent sa mâchoire, se rencontre bien plus fréquemment et avec une bien plus grande évidence chez les animaux inférieurs, témoin l'écrevisse, qui peut impunément perdre ses pattes parce qu'elles sont bientôt remplacées ; témoin surtout l'hydre des eaux, dont chaque partie redevient un être complet, recréant, au moyen de ses germes répandus partout, non-seulement ses membres, mais sa bouche et son estomac.

Le veau de Cressia doit-il le doublement de sa tête à deux germes cervicaux qui se sont développés en même temps, parce que la prépondérance de l'un n'a pu, suivant l'habitude ordinaire, anéantir l'autre? Nous n'oserions l'affirmer, bien que ce soit là la tendance de nos idées; nous n'osons l'affirmer parce que les doubles têtes et les doubles corps résultent bien plus fréquemment du rapprochement de deux fœtus qui se

sont intimement unis et qui se sont pénétrés. Les corps alors, dans cette explication, se seraient absorbés réciproquement, et se seraient confondus; les têtes seules seraient restées séparées.

Qui ne connaît, comme exemple de cette monstruosité, l'histoire des deux jumeaux siamois, qui pendant longtemps ont vécu ainsi attachés.

Nous avons rencontré du reste un exemple récent de cet ordre de faits dans une monstruosité présentée par un veau à huit jambes, né à Blye, et qui se trouve conservé dans notre Musée.

Cette monstruosité est constituée par trois veaux jumeaux dont les têtes se sont réunies en une seule, deux d'entre elles ne s'étant pas développées. On ne rencontre qu'un seul corps et seulement deux jambes à la partie antérieure pour supporter cette réunion des trois corps ; mais, sur l'arrière, l'existence des trois corps de veau reparaît nette et évidente, et là, ~~les~~ huit jambes se montrent accouplées deux à deux.

La préparation anatomique du veau à deux têtes a été faite avec soin par M. Courtet, sous la direction de M. le docteur Verpillat, président de votre société. M. Roydor, artiste vétérinaire, a conduit les travaux de dissection du veau de Cressia avec intelligence et assiduité. La description anatomique de l'animal monstrueux, pour les détails et l'exactitude, ne laisse rien à désirer.

POÉSIES.

Les deux fables qui suivent ont été lues dans la même séance par M. l'avocat Perrin.

LE FRÉLON SOCIALISTE (1).

Un Frélon se voyait dans l'arrière-saison
Sans nul moyen de subsistance,
Et redoutait avec raison
Le froid qui, chaque jour, devenait plus intense ;
Il se sentait déjà transir.
Du creux d'un arbre il vit sortir,
A pas comptés, plus d'une abeille.
Il devina que d'un nombreux essaim
Il se trouvait alors voisin.
« C'est fortune pour moi que rencontre pareille,
Pensa-t-il en lui-même ; et voici de bon miel
Dont je peux obtenir un lopin confortable.
Pourquoi non ? N'ai-je pas un droit fort soutenable
A ce profit industriel ?
On parle d'établir chez la gent animale
La république sociale.
Entre mouches, dit-on, tout deviendra commun :
Le moment est donc opportun,
Pour demander, ici, quelque partage. »
Sur ce penser, tâchant de s'armer de courage,
Et pour en imposer, sortant son aiguillon,

(1) Le frélon est une espèce de guêpe. Ces insectes, selon un naturaliste, « ne font point de provisions Ce sont des brigands qui marchent par bandes, et semblent nés pour vivre à nos dépens. Quelquefois, les guêpes se jettent sur nos abeilles, les saisissent, les partagent en deux et emportent la partie postérieure qu'elles savent contenir le miel et les intestins. »

Vers les abeilles le Frélon
D'un air guerrier, en pourfendeur s'avance.
« Je viens fraterniser, dit-il ; j'ai confiance
Que vous saurez compâtir à mes maux,
Mouches et moucherons, nous sommes tous égaux,
Mais, on doit l'avouer, cette égalité sainte
Ne deviendra réelle et ne peut être atteinte
Qu'en mettant en communauté
Toute espèce de biens, toute propriété.
Depuis longtemps une affreuse misère
Tient mille insectes aux abois,
Tandis que des richards, des Moucherons bourgeois,
Ne se privent de rien, font toujours bonne chère.
Grâce à l'égalité, ces indignes abus
Devenus par trop ridicules,
Je l'espère, du moins, ne se reverront plus.
Allons, je veux admirer vos cellules ;
Ouvrez-moi. Puis, du miel j'emporterai ma part. »
« Ta part, dis-tu? mais l'as-tu fabriquée,
Pour être justement par toi revendiquée ?
Repartit une abeille. As-tu, comme nous, l'art
De distiller ce miel que tout le monde estime?
Sot! Tu n'auras jamais si noble faculté.
Laisse-nous donc notre propriété ;
Il n'en est pas qui soit plus légitime. »
« Propriété! reprit le Frélon furieux ;
Ce n'est qu'un vol, fatal aux prolétaires.
Tremblez! je vous attends, Mouches propriétaires,
A dix-huit cent cinquante-deux. »
« Retire-toi, va, malheureux,
Lui répliqua la même abeille ;
Et cesse de prêter l'oreille
A des méchants qui veulent tout brouiller,
Pour s'enrichir et dépouiller
Quiconque a su se faire une existence.
Impute ta détresse à ton inaction,

A ton défaut d'intelligence,
Au goût de dissipation
Qui, chez toi, met obstacle à toute économie.
Quand tu partagerais notre miel aujourd'hui,
Saurais-tu, seulement, jouir du bien d'autrui?
Tu sentirais bientôt la même pénurie.
Loin d'ici, fuis, te dis-je, et passe ton chemin,
Sans oublier pourtant cet avis salutaire:
Qu'on peut toujours éviter la misère,
Lorsque l'on veut cesser d'être un vaurien!

LE PORC ET LE CABIAI (1).

Le porc, allant à la pâture,
Sur son chemin trouva le cabial.
« En vérité, dit-il, cet animal
Semble m'avoir dérobé ma figure.
C'est un de mes cousins, mais comme il passe fier!
De la cuisse de Jupiter,
Probablement il croit tirer son origine
Détrompons-le. — Bonjour, cria-t-il, notre ami;
Vous ne chercheriez pas à me fuir, j'imagine?
Ce serait sans motif. Pour moi, je suis ravi
De rencontrer un parent qui s'honore
De sortir de ma race... » « Eh! je n'ai pas encore,
Interrompt l'autre, appris de quel côté
Nous viendrait cette parenté. »
« De quel côté, morbleu? Je suis don Glandivore.

(1) Le cabiai a de grands rapports avec le porc. On le trouve en Amérique, où on l'appelle aussi *cochon d'eau* et *porc de rivière*, parce qu'il est, dit-on, presque continuellement dans l'eau. On le regarde comme demi-amphibie. « Il est un peu moins gros que le cochon, auquel il ne ressemble que par la forme du corps, ayant des habitudes bien différentes. Il se tient souvent sur ses pattes de derrière. »

Et vous, n'êtes-vous pas un porc, le cochon d'eau ?
Même tournure, même forme.
Excepté la taille et la peau,
Entre nous deux tout est conforme :
Et je suis au moins votre égal. »
« Ici, la parenté, reprit le cabial,
Est tout à fait imaginaire.
Illusion de vanité !
Puis, vous parlez d'égalité ?
Ai-je vos goûts, vos mœurs et votre caractère ?
Reconnait-on en nous le même naturel ?
Non, certes. Et pourtant, c'est là l'essentiel.
Aussi, de notre corps quelle que soit la forme,
La distance entre nous sera toujours énorme.
Adieu, vous tenteriez en vain de la franchir. »

O soif d'égalité, funeste fantaisie !
De notre temps déplorable folie,
Qui veux tout niveler, qui veux tout avilir,
Apprends-nous donc comment nous pourrions t'assouvir !

LES DEUX CHALETS.

A mon ami Frédéric Gauthier.

SOUVENIR D'HOSPITALITÉ.

Ami, j'ai visité sur nos monts ton chalet,
Air pur, vaste horizon, parfums de serpolet,
Gazons semés de fleurs que le pied léger foule,
Chaste et paisible asile, ignoré de la foule,
Là, sur le sol natal, près de toi, j'ai trouvé
Tout ce qu'en mon exil j'ai si longtemps rêvé....
Puis, chose encore plus douce et d'un charme ineffable,
Le bienveillant accueil de ta compagne affable,
Et les ris et les jeux de tes petits enfants,
Et leurs courses sur l'herbe, et leurs cris triomphants,
Et leur babil sans fin sous la verte charmille;
Tous ces plaisirs si vrais, si purs de la famille,
Qui remplissent le cœur sans jamais le lasser,
Et que rien ne saurait ici-bas remplacer.
Tout était là pour moi... souvenir, espérance,
Heureux calme qui suit une longue souffrance;
Et mon cœur attendri partageait ton bonheur,
Et pour toi j'en rendais humble grâce au Seigneur.

Bénis aussi pour moi la bonté souveraine;
Par les soins bienfaisants de ma vieille marraine,
Pour l'heure du repos et de la liberté,
Elle accorde à mes vœux un asile écarté,
Où, du rêve et des vers faisant ma seule étude,
A moi-même rendu, sans plus d'inquiétude,
J'irai couler en paix le reste de mes jours.
Ah! si c'était déjà maintenant, à toujours,
Au-dessus des prés verts, sur la même colline,
Qui vers notre Lédon par lents degrés s'incline,

Un chalet près du tien! Mais qui peut tout avoir?....
Ce don même du ciel, pouvais-je le prévoir?
Il s'en faut contenter.. Puis, du moins, c'est encore
Sur nos riants coteaux que le pampre décore,
Au pied du mont natal, sur les confins d'un bois,
Au pays de ma mère et vers sa chère Arbois....
C'est là, qu'à tous les yeux et sous l'ombre secrète,
Se cache en un hameau ma future retraite,
Vieux castel en chaumière aujourd'hui transformé,
Et qui n'en plaît que mieux à mon regard charmé.
De ta fraîche villa ce n'est ni l'élégance,
Ni le comfort anglais, ni l'heureuse ordonnance.
Je n'en suis point jaloux... Mon toit, plus campagnard,
Se ressent, il est vrai, de l'enfance de l'art,
Mais contente à la fois mon goût et ma fortune;
Le luxe m'épouvante et tout soin m'importune,
Et, d'un somme aussi bon qu'aux plus riches palais,
A moins de frais on dort au fond de nos chalets.
Le fief nouveau n'est plus qu'un manoir tout rustique,
La mousse en a verdi les murs et le portique;
Des images de saints, un vieil ameublement
De la salle d'honneur font le seul ornement;
Mais c'est du bon vieux temps la respectable teinte,
Et tout d'une main chère y conserve l'empreinte.
Des vergers qui jadis, à l'entour s'étendant,
Jusqu'aux murs de la ville allaient en descendant,
A peine un quart d'arpent, voilà tout ce qui reste.
Mais n'est-ce point assez pour un ménage agreste ?
Et pour planter ses choux faut-il tant de terrain?
Pour moi, désormais libre et maître et souverain,
Possesseur idéal de la nature entière,
Que m'importe qu'au loin s'étende ma frontière,
Si je puis, à toute heure, et selon mon plaisir,
Dans les champs, dans les bois, m'égarer à loisir,
Et, dans mon gîte obscur, quand mugit la tempête,
Trouver un oreiller pour reposer ma tête:

Digitized by Google

A cet heureux sommeil là tout semble inviter,
Et l'arbre qui se laisse à la brise agiter,
Et, sous le roc voisin, le doux bruit de la source,
Qui le long du coteau précipite sa course,
Et l'oiseau qui module ou fredonne ses chants,
Et le calme du cœur dans le calme des champs.
Je te possède enfin, ô paix tant désirée!
Et vous, dont se berçait ma jeunesse inspirée,
Chantres aux beaux accords, mes poëtes chéris,
Qui, sur le bord des eaux et dans les prés fleuris,
Ou dans les profondeurs du bois le plus sauvage,
M'entraîniez sur vos pas de rivage en rivage,
Vous reviendrez en chœur de votre doux concert,
Et ranimer ma verve et peupler mon désert.
Si je dois, cependant, d'un cœur que l'âge émousse,
De vos illusions éloigner la plus douce,
Est-ce donc sans réserve? et par le souvenir
A ses jeunes amours ne peut-on revenir?
Puis n'aurai-je point là ma fidèle compagne,
Qui, comme moi, préfère aux cités la campagne,
Et qui, de tendres soins m'entourant chaque jour,
Me va faire un Eden de cet heureux séjour?
A ta vieille amitié là je garde une place;
Là, que Dieu veuille aussi me faire cette grâce!
Là j'espère vous voir et vous entendre encor,-
Vous à qui je devrai ce champêtre trésor,
O ma bonne marraine, ange de mon enfance,
Objet toujours sacré de ma reconnaissance!
Et mon bras à vos pas servira de soutien,
Et de votre bonheur je comblerai le mien.
Ainsi, pliant ma voile à l'abri des orages,
Et d'un œil calme au loin contemplant les naufrages,
Dans le profond oubli de mon obscurité,
Je jouirai vers vous du repos mérité.
Aimer Dieu, contempler et bénir ses merveilles,
Tel aussi, tel sera le charme de mes veilles,

Et, pour le célébrer ainsi que je le dois
Mon cœur reconnaissant retrouvera sa voix.

Et vous aussi, beaux lieux où j'ai reçu la vie,
Vous le constant objet de ma secrète envie,
Monts du Jura, vallons, d'ombre et de paix couverts,
Je vous rapporterai l'hommage de mes vers.
Là, de mon cœur aimant ils vont s'épandre en foule,
Comme d'un antre frais votre eau pure s'écoule,
Et court en murmurant fertiliser ses bords.
Oui, déjà je me vois en proie aux saints transports,
Sur vos âpres sommets courant de cime en cime,
Ravivant toute chose au souffle qui m'anime,
Et mêlant dans les airs, en des sentiers perdus,
A la voix des torrents mes accords éperdus.
Mais, au fond du ravin, quelle fleur imprévue
Vient tout-à-coup frapper et réjouir ma vue?
Est-ce la balsamine à la corolle d'or,
Ou le rhododendron, ou quelque autre trésor
Aux gracieux contours, à l'odorant calice,
Et qui des monts déserts fait son plus cher délice?
Je ne sais. Mais jamais, sur les pas de Jussieu,
Je n'en vis de pareille briller en aucun lieu.
Et jaloux d'ajouter cette plante à ma liste,
Redevenu soudain apprenti botaniste,
Me voilà furetant partout sur mon chemin
Et cueillant chaque fleur qui tombe sous ma main.
Au zèle qui m'emporte, au feu qui me possède,
Temps, et lieux, et distance, il n'est rien qui ne cède:
Du botaniste au loin de plage en plage errant,
Comme de tout avare et de tout conquérant,
L'ambition n'a point de limites connues;
Pour atteindre une fleur, on irait jusqu'aux nues.
Déjà derrière moi fuit le Jura lointain;
La Suisse avec amour m'accueille dans son sein.
Ses lacs et ses torrents m'offrent leur riche proie,

Digitized by Google

Ses prés, leur frais émail, et déjà, plein de joie,
Des Alpes je franchis les pics aériens ;
Mille nouveaux trésors viennent s'y joindre aux miens.
Et, chargé de butin, et plus fier de mes plantes
Qu'un roi de l'or conquis aux cités opulentes,
Au versant du Jura, par les monts génevois,
Sur le sol paternel je rentre dans nos bois.
Ton chalet, en passant, à son foyer m'invite,
Et, vers toi, près des tiens, dans ce bienheureux gîte,
Je goûte le plaisir, aux voyageurs si doux,
De causer longuement de ma course entre nous,
Comme si j'arrivais de la plage africaine.
Puis, en mon ermitage à mon tour je t'entraîne ;
Et là, pour reconfort, tu trouveras du moins,
Un accueil empressé, les plus aimables soins,
Du meilleur vin du crû quelque vieille bouteille
Qui porte au cœur la joie et prolonge la veille,
Et pour mieux enchanter le beau soir de nos jours,
De charmants entretiens sur nos jeunes amours,

GINDRE DE MANCY.

Décembre 1852.

OUVRAGES

Donnés à la Bibliothèque de la Société d'Émulation.

1° *Séances des écoles normales*, revues par les professeurs (leçons encyclopédiques), 7 vol. in-8, rel.

Don fait par M. Bonjour, de Sirod.

2° *Agriculture pratique des différentes parties de l'Angleterre*, par Marshall, 5 vol. in-8, rel.

3° *De l'état de la culture en France et des améliorations dont elle est susceptible*, par Despradt, 2 vol. in-8, rel.

4° *Traité de l'éducation des moutons*, 2 vol. in-8, br.

5° *Apparatus médicaminum*, par André Murray, 6 vol. in-8, rel.

6° *Cours de mathématiques* (leçons de l'abbé Jantet à l'école centrale de Dole), manuscrit in-4°, cart.

7° *Erreurs dévoilées des physiciens modernes*, 1 vol. in-8, br.

Don fait par M. Champay, de la Société d'Émulation.

8° *Electricité animale*, par M. Petetin, d.-m., 1 vol. in-8, cart.

Dons faits par les sociétés savantes.

9° *Bulletins du comice agricole de l'arrondissement de St-Quentin*, 1 vol. in-8, br.

10° *Mémoires de la société d'agriculture du département de l'Aube*, 2 vol. in-8, br.

11° *Mémoires de l'Académie de Besançon*, année 1852, 1 vol. in-8, br.

12° *Mémoires de la société académique de Caen*, pendant l'année 1852, in-8, br.

Digitized by Google

OUVRAGES

Acquis par la Bibliothèque.

13° *La musique mise à la portée de tout le monde*, par Fétis, 1 vol. in-8, br.

14° *La Géologie appliquée aux arts et à l'agriculture*, par d'Orbigny, 1 vol. in-8, rel.

15° *Dictionnaire géographique, historique et statistique des communes de la Franche-Comté*, par Rousset, tome 1er, 1 vol. in-8, br.

16° *Notes historiques sur le département du Jura*, par M. Perrin, avocat, 1 vol. in-12, br.

17° OEuvres de Ch. Nodier, romans: *Les sept chateaux du roi de Bohême*, etc., 8 vol in-12, br. Edition Charpentier.

NOMENCLATURE

Des divers sujets de peinture, gravure, objets d'art, d'histoire naturelle, etc., reçus par le Musée pendant l'exercice 1852 — 1853.

Tableaux et sujets divers.

M. le ministre de l'intérieur a bien voulu faire présent à la ville de Lons-le-Saunier, pour la décoration de son Musée, de deux grands tableaux encadrés, qui ont fait partie de l'exposition de 1851.

Le 1er représente une famille espagnole s'en retournant du marché, et réunie sur un char à deux roues, au nombre de 5 personnes. Ce beau tableau a fixé l'attention de tous les amateurs, il est l'œuvre de Gide et est signé par lui.

Le 2e est la couronne de fleurs, qui entoure un médaillon antique; il a été peint par Mlle Bertrand. Ces deux beaux sujets ont été choisis par M. de Grimaldi.

M. Maurice Buchin, conservateur adjoint du Musée, élève de M. Heiss et de l'Académie de peinture, a donné le tableau de saint Siméon, tenant l'enfant Jésus sur ses genoux. Ce tableau a fait partie de l'exposition de 1846.

M^me^ veuve Verpillat, épouse de l'ancien président de la Société d'Emulation, a donné, suivant l'intention de son mari, deux tableaux encadrés, dont l'un représente un port de mer, et l'autre une ferme livrée au pillage pendant la guerre ; avec d'autres fragments de sculpture en marbre, provenant des constructions romaines de la ville d'Antre, canton de Moirans.

M. Chavet fils, négociant à Lons-le-Saunier, a donné le portrait encadré de S. M. Louis XVIII, peint par M. Renaud, d'Angers ; plus un autre qui représente une famille grecque quittant ses foyers, à l'époque de la dernière guerre.

M. Parnet, peintre, fils de l'ancien directeur des salines, a donné une statuette en plâtre du Christ à la colonne, d'après le modèle de Michel-Ange.

Un bas-relief, aussi en plâtre, sur lequel est représenté le Christ mis au tombeau par les soins des saintes femmes, ainsi que deux grandes palmes de Nice, et des anciennes armures.

M. l'avocat Perrin a donné son portrait encadré, peint au pastel par Hamm.

M^me^ veuve Goy, née Perrin, a donné trois anciens portraits de sa famille.

M. Guichard, frère de M. le président du tribunal de Lons-le-Saunier, a donné trois tableaux, deux gravures anglaises qui représentent les sujets mythologiques de Diane et de la nymphe Calisto, ainsi qu'un médaillon en marbre statuaire de Carrare, sur lequel est sculpté, en relief, le profil du Tasse, couronné du laurier poétique.

Histoire naturelle, géologie.

M. Jacques Bonjour, de Sirod, naturaliste, membre de la Société d'Emulation, a fait présent pour le Musée d'une très-belle collection de fossiles jurassiques, provenant des cantons de Champagnole et de Salins, dont il a fait la classification et indiqué les genres d'après la méthode prescrite par M. d'Orbigny, en désignant les terrains oxfordien, corallien, neucomien et séquanien dont ils font partie

M. Bonjour a accompagné ce don obligeant de 25 volumes d'ouvrages scientifiques, qui sont compris dans la liste des ouvrages donnés pour la Bibliothèque.

M. Germain, receveur général, a donné trois amphibies venant de Cayenne et de l'île d'Amboine, sous le nom de gorgones et de lézards caïmans ; douze bocaux contenant des reptiles conservés à l'esprit de vin ; une grue, une outarde, un goëland, une hirondelle de mer, un rat de mer de la Guadeloupe, deux blaireaux mâle et femelle et deux jeunes loups noirs empaillés, qui ont été tués en chasse, dans le département des Deux-Sèvres, par M. Germain. Enfin, des pétrifications de la grande espèce d'huitrés, venant des terrains maritimes de la Vendée.

M. Gorin père, membre de la Société d'Emulation, ainsi que M. Ferdinand Gorin, son fils ainé, ont donné pour le cabinet d'histoire naturelle, les objets ci-après : une mâchoire de requin à laquelle se trouve adhérente l'épine dorsale dans toute sa longueur ; un aileron d'une baleine blanche ; deux serpents noirs acanthophis de l'ile de Java; la partie antérieure de l'arme d'un squale-scie, garnie de 17 dents de chaque côté, sur une longueur de 1 mètre 5 centimètres et 20 centimètres de largeur; un serpent à fer à cheval; une araignée de mer de la

Guadeloupe, conservée dans un bocal ; deux étriers en bois sculpté, à l'usage des cavaliers canadiens, ainsi qu'une paire de babouches en maroquin rouge, venant du camp d'Abd-el-Kader à la prise de la Smala.

NOTE SUPPLÉMENTAIRE

Des dons faits pour la Bibliothèque publique et le Musée.

M. Emmanuel Pécaud, négociant à Lons-le-Saunier, et Mme Fanny Carret, son épouse, née aux Etats-Unis, à Philadelphie, fille de M. James Carret, ancien professeur de langues, et secrétaire interprète de Joseph Napoléon, comte de Survilliers, depuis 1815 à 1827, ont fait, de concert, don à la Bibliothèque et au Musée de Lons-le-Saunier des ouvrages ci-après :

Pour la Bibliothèque.

1° *Relation de divers voyages curieux, recueillis par Thevenot*, accompagnée de planches descriptives et cartes géographiques des contrées de l'Asie et de l'Afrique, de la Chine et du Japon, édition de Paris 1666. 3 vol. in-folio.

2° *Journal historique* de *M. de Lesseps depuis le Kamstchatka en France*, 1788, avec les cartes géographiques. Ouvrages curieux et important. 2 vol.

3° *Voyage dans l'empire du Maroc en* 1790 et 1791, par l'Empierre, avec la carte du major Rénel et une vue de Tanger, 1 vol.

4° *Mémoires du maréchal de Villars*, édition de 1736, 3 vol.

5° *Charlemagne, ou l'Église délivrée*, poème dédié au Pape Pie VII, en 1814, par Lucien Bonaparte, prince de Canino, 2 vol.

Digitized by Google

Pour le Musée.

6° La carte maritime du bassin de Rochefort, dont l'empereur Napoléon s'est servi pendant son séjour dans cette ville depuis le 3 juillet 1815 jusqu'au 15 du même mois, époque de son départ pour l'île de Ste-Hélène. On voit sur cette carte les observations qu'il avait tracées de sa main, en signalant les vaisseaux anglais qui croisaient dans le port.

7° Une lettre autographe, signée de l'empereur Napoléon, que S. M. adressa à sa mère à l'occasion de sa fête, sous la date du 17 août 1811.

8° Le portrait, gravé d'après le tableau d'Isabey, du roi de Rome, encore enfant, — mars 1815.

9° Le dessin allégorique des 5 mai 1821 et 22 juillet 1832, époque de la mort du fils de Napoléon.

10° Copie autographiée de la lettre que le général Bonaparte écrivit à son frère Joseph, le 6 messidor an 3. (24 juin 1795.)

11° Une enveloppe portant le cachet en cire rouge de Bonaparte, 1er consul, et l'adresse, écrite de sa main, au citoyen Joseph Bonaparte; une autre enveloppe de lettre, également adressée au même, à Philadelphie (Etats-Unis.)

12° Le portrait à la silhouette de Joseph Bonaparte, né en Corse en 1768, décédé à Florence en 1844.

13° La copie imprimée et authentique du testament de Joseph Bonaparte, datée de Londres le 14 juin 1840, suivie de son codicile écrit à Florence le 21 septembre 1841, signé Joseph.

Toutes ces pièces avaient été respectueusement conservées par M. James Carret; elles ont fait partie de la succession qu'il a laissée à sa fille, Mme Pécaud, qui a bien voulu ajouter encore une collection de gravures d'après les meilleurs maitres, ainsi que les médaillons

de M. François Carret, son aïeul, et M. Pelletier, commissaires du gouvernement, que le Directoire avait chargés de recueillir les tableaux et monuments d'art qui furent cédés à la France en vertu du traité de paix de *Campo-Formio*, 17 octobre 1797 ; enfin, une tabatière commémorative de Jacques Cook : elle a été faite avec du bois de chêne de la quille du vaisseau que ce célèbre capitaine commandait à l'époque de sa mort en 1779.

M. Berthaud, major d'infanterie en retraite, membre correspondant de la Société, a donné au Musée la médaille en bronze dédiée par la ville de Dijon à Louis-Napoléon, le 1er juin 1851, lors de l'inauguration du chemin de fer de Dijon à Paris.

Digitized by Google

LISTE

DES MEMBRES COPMOSANT LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

EN 1853.

Les membres sont répartis en deux catégories : les résidants et les correspondants. Ces derniers ont leur domicile hors du département, les premiers dans le département. Ceux-ci sont encore distingués en deux classes : ceux habitant le chef-lieu, et ceux qui, n'y ayant pas leur domicile, sont appelés fréquemment à assister aux séances.

Les membres résidant soit au chef-lieu, soit dans le département, sont formés séparément en deux commissions : la première d'agriculture, commerce et industrie; la deuxième des lettres, sciences, et beaux-arts.

BUREAU.

Président-né, M. Le Préfet du département.
Président annuel, M. Odille, juge au tribunal civil.
Vice-président, M. Contesse, docteur en médecine.
Secrétaire perpétuel, M. Emile Favier, avocat.
Secrétaire-adjoint, M. Rousset, homme de lettres.
Trésorier, M. Cuenne, avocat, ancien maire de la ville.
Conservateur du Musée, M. Piard, Nicolas.
Conservateur adjoint, M. Maurice Buchin, peintre.
Conservateur honoraire, M. D. Monnier.
Bibliothécaire, M. Guillermet.

MEMBRES RÉSIDANT AU CHEF-LIEU.

Section de l'agriculture, du commerce et de l'industrie.

M.

Alix, chef d'escadron de gendarmerie.

Digitized by Google

MM.

Cattand, juge de paix.
Cuenne, avocat, ancien maire.
Delarue, ingénieur en chef en retraite.
Forlant, Victor.
Furia, ingénieur civil.
Harpin, directeur des domaines.
Mangin, propriétaire, ancien pharmacien.
Marmorat, docteur en médecine.
Papillon, président honoraire.
De Sappel, propriétaire.
Willard, négociant.

Section des lettres, sciences et beaux-arts.

Buchin, Maurice, peintre.
Carrette, curé de St-Désiré.
Champay, ancien greffier.
Clairin, inspecteur de l'Université en retraite.
Contesse, docteur en médecine, membre du conseil général.
Desvernois, maréchal de camp en retraite.
Favier, Emile, avocat.
Finot, principal du collége.
Forestier, sculpteur.
Gay, peintre, ancien professeur de dessin, à Besançon.
Guillermet, homme de lettres.
Jobin, greffier du tribunal civil.
Jousserandot, Louis, avocat.
Mazaroz, Désiré, peintre en portraits.
Odille, juge au tribunal civil.
Perrin, avocat.
Paillot, architecte de la ville.
Piard, Nicolas, receveur de la ville.
Renaud, Adrien, peintre de paysages.

Digitized by Google

MM.

Rebours fils, avocat.
Robert, imprimeur-lithographe.
Rousset, homme de lettres.

MEMBRES RÉSIDANT DANS LE DÉPARTEMENT.

Section d'agriculture, commerce et industrie.

Albert, colonel en retraite, à Cornod.
Le Prince d'Aremberg, à Arlay.
Boisdenemets, à Azans.
Bigueurre, juge de paix, à Bletterans.
Capitan, percepteur, à Villers-Farlay.
Charlier, maître de forges, député au corps législatif.
Clerc, Thimothée, propriétaire, à Cousance.
Derriey, secrétaire de la société d'agriculture, à Dole.
Ducret, propriétaire, à Passenans.
Gagneur, Wladimir, propriétaire, à Poligny.
Hugonet, Jean, cultivateur mécanicien, à Blye.
Landry, propriétaire et percepteur, à Poligny.
Le Mire père, membre du conseil général, à Clairvaux.
Maigrot, propriétaire, à Arlay.
Mérona (de), Albert, propriétaire, à Mérona.
Morel, Gustave, propriétaire, à Arinthod.
Poillevey, président de la société d'agriculture, à Poligny.
Poirier-Chappuis, fabricant de papiers, à St-Claude.
Port, mécanicien, à Dole.
Pointurier, peintre, à Arbois.
Robert fils, docteur en médecine, à Dole.
Robin, curé, à Digna.
Ronchaux (de), Louis, propriétaire, à St-Lupicin.
Vandel, peintre, à St-Claude.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

BARD, Joseph, homme de lettres, à Chorey (Côte-d'Or).
BARTHÉLEMY, Anatole, numismate, à Mâcon.
BAUDOT, président de la société des antiquités de la Côte-d'Or.
BAUDOT, juge, à Dijon.
BAVOUX, avocat, à Paris.
BERNARD, membre de la société d'agriculture, à Bourg.
BERTHAUD, major en retraite, à Dijon.
BOICHOT, directeur des contributions, à Amiens.
BONNET, docteur en médecine, à Besançon.
BONVALOT, professeur, à Paris.
BORET, médecin, à Jussey (Haute-Saône).
BOURDELOY, directeur, à Vannes.
BOURGEOIS (l'abbé), principal, à Gray.
BOWY, Antoine, graveur en médailles, à Paris.
CHALANDRE, géologue, à Lyon.
CHAMBARD, Léopold, sculpteur-statuaire, à Paris.
CHAMBERET (de), Ernest, professeur, à Lyon.
CHOUPOT, avocat général, à Besançon.
CLERC, Edouard, président de chambre, à Besançon.
CODÉLE-LIANCOURT, à Paris.
COTHERET, conservateur des forêts, à Bar-le-Duc.
DUMENE, ancien receveur général, à Melun.
DALOZ, député au corps législatif, à Paris.
DELEZENNE, professeur, à Lille.
RYARD, propriétaire, à la Loye.
SAURIA, Charles, propriétaire, à Poligny.
THEVENIN, propriétaire, à Vaudioux.
THOISY (le vicomte de), propriétaire, à Gizia.
VAULCHIER (le marquis de), au Deschaux.

Section des lettres, sciences et beaux-arts.

MM.

Amoudru, peintre, à Poligny.
Besson, peintre et sculpteur, à Dole.
Bonjour, naturaliste, à Sirod.
Bourges, peintre, à Dole.
Bousson-de-Mairet, homme de lettres, à Arbois.
Brun, peintre, à Dole.
Bruchon, Maximin, homme de lettres, à Salins.
Copellani, médecin et naturaliste, à Thoirette.
Colin, conseiller à la cour de cassation, à Plainoiseau.
Dusillet, Léon, ancien maire, à Dole.
Germain, docteur en médecine, à Salins.
Goujet, curé, à Rochefort.
Guichard père, propriétaire, à Cousance.
Guillaumeau, docteur en médecine, à Poligny.
Javel, imprimeur, à Arbois.
Jeannez, avocat, membre du conseil général, à Dole.
St-Marc, Corneille, principal du collége, à Salins.
Marmorat, rédacteur de la *Sentinelle du Jura*.
Molas, pharmacien, à Champagnole.
Monnet, ingénieur des ponts-et-chaussées, à St-Claude.
Monnier, Désiré, homme de lettres, à Domblans.
Munier, docteur en médecine, à Foncine-le-Haut.
Oudet, avocat, membre du conseil général, à Maynal.
Pallu, bibliothécaire, à Dole.
Debray, ancien receveur général, à Paris.
Delacroix, conseiller de préfecture, à Marseille.
Delafond, professeur à l'école vétérinaire d'Alfort.
Dupont-Delporte, homme de lettres, à Paris.
Deschamps, Emile, homme de lettres, à Paris.
D'Houdetot, directeur, à Toulouse.

MM.

Dornier, inspecteur des écoles, à Vesoul.
Durand, secrétaire de la société d'agriculture, à Louhans.
Gacon, Henri, avocat, à Paris.
Gaulard, professeur, à Verdun.
Gauthier, docteur en médecine, à Lyon.
Gerbet (l'abbé), professeur à St-Sulpice, à Paris.
Gindre de Mancy, homme de lettres, à Paris.
Gouniot, professeur de philosophie, à Blois.
Goudot, Etienne, pharmacien, à Panama (Amérique).
Gouillaud, professeur de physique, à Grenoble.
Guenard, conservateur adjoint de la bibliothèque, à Besançon.
Guillon, pharmacien, à Lyon.
Guyénot, principal du collége, à Châlon-sur-Saône.
Guyétand père, docteur en médecine, à Paris.
Guyommaud, homme de lettres, à Besançon.
Huguenin, sculpteur-statuaire, à Paris.
Hugon, élève en médecine, à Paris.
Janier-Dubry, vérificateur, à Aurillac (Cantal).
Jean-Gérard, capitaine de frégate, à Toulon.
Jolibois, curé, à Trévoux.
Lamartine (de), de l'Académie française, à Paris.
Lancrenon, peintre, conservateur du musée, à Besançon.
Laumier, Charles, homme de lettres, à Vesoul.
Lavirotte, ancien inspecteur des finances, à Champagnole.
Lezay de Marnézia (le comte de), ancien préfet, à Paris.
Magaud (Mme), de Beaufort, naturaliste, à Paris.
Mallard, ancien notaire, peintre, à Genève.
Malle, secrétaire de la société des sciences, à Strasbourg.
Marcou, de Salins, géologue aux Etats-Unis.
Marjolin, professeur de la faculté de médecine, à Paris.
Marmorat, curé à Château-Renaud (Saône-et-Loire).

MM.

Marquizet, ancien sous-préfet, à Paris

Mathey, professeur de mathématiques, à Schœlestadt

Mazaroz, Paul, sculpteur en ornements, à Paris.

Michelot, chef d'institution, à Paris.

Millard, Eugène, à Châlon-sur-Saône.

Niepce, président de la société archéologique, à Châlon-sur-Saône.

Parandier, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Besançon.

Perraud, de Monay, sculpteur-statuaire, élève de l'Académie française, à Rome.

Pernaux, professeur de chimie, à Strasbourg.

Perdrix, docteur en médecine, à Paris.

Pochon, président de la société d'agriculture, à Louhans.

Pouillet, professeur de physique, à Paris.

Poujoulat, Baptistin, inspecteur, à Beauvais.

Quilhet fils, ingénieur, à Paris.

Reure (de), curé, à Louhans.

Rivière, préfet de la Charente-Inférieure.

Robert, sous-intendant militaire, à Metz.

Rossand, notaire, à Bourg.

Rubin, de Meribel, à Sèvres.

Seringe, professeur de botanique, à Lyon.

Siroud, juge au tribunal de première instance, conservateur du musée, à Bourg.

Sorlin, docteur en médecine, à Paris.

Thiessé, Léon, ancien préfet, à Paris.

Thiria, ingénieur des mines, à Paris.

Thurmann, professeur de géologie, à Porrentruy.

Tissot, homme de lettres, à Paris.

Valette, négociant, à Bordeaux.

Valette, Antony, ancien consul honoraire, à Calcutta.

Vallot, secrétaire de l'Académie, à Dijon.

Viancin, membre de l'Académie, à Besançon.

Weiss, Charles, conservateur de la bibliothèque, à Besançon.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

L'Institut de France, à Paris.
La bibliothèque nationale, à Paris.
L'Académie de médecine, à Paris.
L'Académie de Besançon.
—— de Caen.
—— de Dijon.
—— de Metz.
—— de Rheims.
—— de Rouen.
La société centrale d'agriculture, à Paris.
—— de la Côte-d'Or, à Dijon.
—— de Nancy.
La société agronomique, à Paris.
—— de géographie, à Paris.
—— de la morale chrétienne, à Paris.
—— linéenne, àParis.
La société d'émulation d'Abbeville.
—— de l'Ain.
—— d'Angers.
—— de l'Arriége.
—— de l'Aube.
—— de Besançon.
—— du Calvados.
La société d'émulation du Cantal.
—— de Chalons-sur-Marne.
—— de la Charente-Inférieure.
—— des Côtes-du-Nord.
—— de la Drôme.
—— de St-Etienne (Loire).
—— de la Haute-Garonne.
—— de l'Indre.

La société d'agriculture de la Gironde.
—— d'Indre-et-Loire.
—— de Loir-et-Cher.
—— du Loiret.
—— de la Loire-Inférieure.
—— de la Manche.
—— du Mans.
—— de Metz.
—— de Nimes.
—— du Nord.
—— de l'Oise.
—— du Pas-de-Calais.
—— des Pyrénées-Orientales.
—— du Bas-Rhin.
—— du Haut-Rhin.
—— de Saône-et-Loire.
—— de la Haute-Saône.
—— de Seine-et-Oise.
—— de la Seine-Inférieure.
—— de Tarn-et-Garonne.
—— de la Vienne.
—— des Vosges.
La société archéologique de Châlon-sur-Saône.
Le comice agricole d'Arbois.
—— de Dole.
—— de Poligny.
Le Ministère de l'instruction publique.
—— de l'agriculture et du commerce.
—— de l'intérieur.

FIN.

Digitized by Google

TABLE

DES MATIÈRES.

	Pages.
Séance publique. Discours du président.	1
Des rapports sous la domination romaine, par M. Monnier.	12
Notice sur la fondation du hameau de Châtel	21
Notice sur l'église de Maynal	26
Agriculture, par M. Bigueure	43
Notice biographique, par M. Bonjour	49
Rapport descriptif sur les veaux nés à Cressia et à Blye.	55
Rapport de M. Marmorat sur ces deux phénomènes. .	58
Poésies.—Deux fables, par M. Perrin.	63
Les deux chalets, par M. G. de Mancy . .	67
Ouvrages donnés à la Bibliothèque et au Musée. . . .	72-78
Liste des membres de la Société d'Émulation	79

FIN DE LA TABLE.

Digitized by Google

Digitized by Google

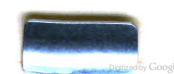

Digitized by Google

Digitized by Google